



RAPPORT ANNUEL 2020

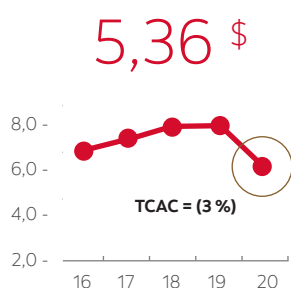
Banque Scotia

Chef de file du secteur bancaire dans les Amériques

Dans l'esprit de notre mission d'entreprise, « pour l'avenir de tous », nous contribuons à la réussite de nos clients, de leur famille et de leur collectivité en offrant des conseils et une vaste gamme de produits et de services, dont des services bancaires aux particuliers, aux entreprises et aux sociétés, des services bancaires privés, d'investissement et de gestion de patrimoine ainsi que des services liés aux marchés des capitaux.

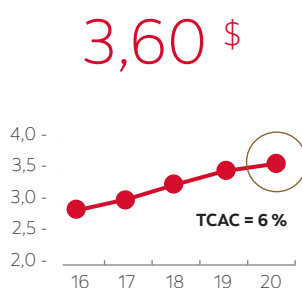
CROISSANCE DU BÉNÉFICE PAR ACTION*

dilué, en dollars par action



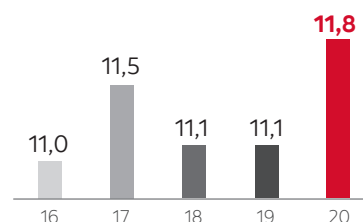
CROISSANCE DES DIVIDENDES

en dollars par action



SOLIDE SITUATION DE TRÉSORERIE

Ratio des actions ordinaires et assimilées de T1 (CET1) (en pourcentage)



RENDEMENT DES CAPITAUX PROPRES :*

10,4 %  13,9 % en 2019

*Ajusté – se reporter à la page 17.

- Chef de file du secteur bancaire dans les Amériques ayant une présence unique dans six marchés principaux : le Canada, les États-Unis et les marchés en croissance, soit le Mexique, le Pérou, le Chili et la Colombie.
- Présence diversifiée sur les marchés de services bancaires de grande qualité offrant un fort potentiel de croissance et des rendements supérieurs.
- Bilan solide et excellents ratios des fonds propres et des liquidités reposant sur une culture axée sur la gestion prudente du risque.
- Rendement de l'action intéressant jumelé à la croissance bien établie des dividendes pendant 10 années consécutives.
- Chef de file des services bancaires numériques réalisant des investissements importants dans les technologies pour soutenir la croissance.
- Situation concurrentielle avantageuse sur le plan des technologies, de la gestion du risque et du financement dans les principaux marchés.



Brian J. Porter

Président et chef de la direction

Message aux actionnaires

Chers actionnaires,

À tous égards, 2020 a été une année extraordinaire et, dans ce contexte difficile, nous espérons que vous et vos familles resterez en bonne santé et en sécurité. Nous vous remercions de la confiance que vous accordez à la Banque alors que nous traversons cette période éprouvante.

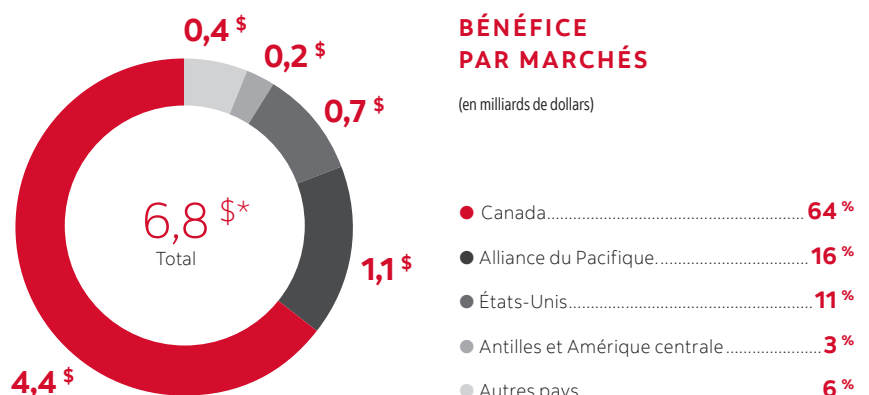
La pandémie de COVID-19 a eu des répercussions négatives sur les économies, les ménages, les entreprises et les institutions financières dans le monde entier. Bien que nous n'aurions jamais pu prévoir la nature ni l'ampleur de la crise actuelle, la Banque reposait déjà sur de solides assises sur les plans opérationnel et financier lorsque la crise a frappé. Les efforts que nous avons déployés pendant des années pour constituer et maintenir un solide capital nous ont donné la souplesse nécessaire en cette période difficile pour aider nos clients en absorbant le choc économique.

La Banque a fait preuve d'une formidable résilience financière et opérationnelle pendant cette période de pression intense. Non seulement nous disposions d'une bonne capitalisation et de solides niveaux de liquidités lorsque la crise s'est amorcée, mais les efforts que nous avons déployés ces dernières années pour repositionner stratégiquement les activités de la Banque en fonction des régions, mettre l'accent sur la qualité des actifs et réduire les risques nous ont placés en position favorable pour traverser la tempête actuelle.

Sur le plan opérationnel, nous avons été satisfaits de notre état de préparation. Comme nous l'avons constaté pendant cette période d'instabilité, les investissements importants que nous avons faits sur plusieurs années dans notre personnel, nos processus et nos technologies se sont révélés être les bons.

Table des matières

- 1 Message du chef de la direction aux actionnaires
- 7 Message du président du conseil aux actionnaires
- 8 Équipe de la haute direction
- 9 Conseil d'administration
- 10 Soutien à notre clientèle
- 12 Responsabilité environnementale, sociale et de gouvernance
- 13 Faits saillants du rapport de gestion
- 14 Rapport de gestion
- 147 États financiers consolidés



*Ajusté – se reporter à la page 17.

L'année écoulée a démontré le rôle essentiel et positif que jouent les banques dans la société. En effet, une société forte ne saurait exister sans institutions solides, telles que les banques. La pandémie de COVID-19 a incontestablement renforcé le rôle que joue votre Banque en tant que facteur de stabilité économique, promoteur de changements sociaux positifs, partenaire de développement et moteur de croissance et de prospérité dans les Amériques, depuis la pointe septentrionale de l'Arctique canadien jusqu'à la pointe méridionale de l'Amérique latine, en passant par les États-Unis et les Antilles.

La crise sanitaire qui nous a frappés en 2020 a souligné l'importance d'une réponse stratégique et coordonnée des secteurs privé, public et caritatif, ainsi que de la population en général, pour faire face à une situation d'une telle ampleur et d'une telle gravité. La pandémie a mis en évidence la nécessité d'une collaboration étroite entre les institutions financières et tous les paliers de gouvernement pour soutenir les familles et les entreprises en cette période où les besoins se font urgents. Vous trouverez dans les pages suivantes des informations sur certaines des mesures d'aide offertes à l'échelle de la Banque et qui, je l'espère, vous rendront fiers de la manière dont votre Banque a réagi pendant la pandémie.

On se souviendra également de l'année 2020 pour les débats historiques axés sur la lutte contre les inégalités raciales dans le monde. Nous savons que la réussite de notre Banque dépend de celle des sociétés dans lesquelles nous exerçons nos activités, et lorsque des individus et des collectivités se sentent exclus, notre force est ébranlée. Nous nous engageons à dénoncer les injustices de toutes sortes lorsque nous en sommes témoins et à saisir toutes les occasions de créer des sociétés meilleures et plus fortes, aujourd'hui et pour les générations à venir.

Bien que l'incidence économique de la crise suscitée par la COVID-19 ne soit pas encore complètement réalisée, nous restons confiants dans la force et la stabilité de la Banque et espérons que des jours meilleurs nous attendent.

Performance financière

Avant de commenter la performance des secteurs d'activité en 2020, j'aimerais aborder le cours de l'action de la Banque et son multiple de valorisation. Je tiens à préciser que notre équipe de direction s'est engagée à améliorer le cours de l'action afin d'offrir un meilleur rendement à nos actionnaires. Des employés et des cadres supérieurs sont également actionnaires, et nous prenons des décisions en tenant compte de l'actionnariat.

Bien que le cours de notre action ne se situe pas là où nous voulons qu'il soit – ni là où nous pensons qu'il devrait être – après avoir réussi à repositionner la Banque, nous sommes en meilleure posture pour générer une croissance

constante des bénéfices. De plus, l'amélioration constante des indicateurs de satisfaction de la clientèle sur nos principaux marchés nous donne confiance. Le *Net Promoter Score* (« NPS ») des succursales canadiennes a augmenté de 11 % et, à l'échelle internationale, nous avons constaté une amélioration qui a culminé à 52 % dans les marchés des pays de l'Alliance du Pacifique, à savoir le Mexique, le Pérou, le Chili et la Colombie. Nous sommes particulièrement fiers de l'amélioration de notre NPS au Canada, qui nous a permis de passer de la quatrième à la troisième place par rapport à nos concurrents. L'amélioration de la satisfaction des clients est un signe clair que nos investissements considérables dans les employés, les processus et les technologies fonctionnent et devraient bientôt se refléter dans le cours de l'action de la Banque.

En ce qui concerne notre performance financière en 2020, nos résultats démontrent la puissance de notre modèle d'entreprise diversifié dans un contexte difficile.

Le **RÉSEAU CANADIEN** a réalisé un bénéfice ajusté de 2,6 milliards de dollars. Au Canada, les deux portefeuilles de prêts les plus importants du Réseau canadien, soit les prêts hypothécaires et les prêts aux entreprises, ont affiché une forte croissance cette année. Nous continuons de soutenir nos clients pendant cette période d'incertitude générée par la pandémie de COVID-19 en leur offrant d'importantes mesures d'allègement sur différents services bancaires et en leur proposant des produits et services primés. La croissance au sein du Réseau canadien devrait être stimulée par un accroissement des activités liées aux services bancaires aux particuliers et aux entreprises, lui-même soutenu par l'augmentation des actifs et des dépôts.

Les **OPÉRATIONS INTERNATIONALES** ont été repositionnées pour assurer une présence diversifiée sur les marchés à forte croissance du Mexique, du Pérou, du Chili et de la Colombie. Les perspectives sont positives, car le PIB de ces quatre marchés principaux devrait croître au cours de l'année civile 2021. Bien que le bénéfice ajusté de l'exercice ait diminué à 1,1 milliard de dollars, notre position concurrentielle, notre bilan et nos ratios de fonds propres restent solides.

Les **SERVICES BANCAIRES ET MARCHÉS MONDIAUX** ont bénéficié de la solidité des activités de transaction et de financement en 2020, ce qui a généré d'importants revenus de commissions pour la Banque et un bénéfice ajusté record de 2,0 milliards de dollars. Nous avons également fait des progrès significatifs dans le classement des banques au cours de l'exercice financier. Au Canada, nous nous sommes classés au premier rang pour les prêts et, en Amérique latine, nous avons été en tête pour les prêts et avons maintenu notre classement parmi les cinq premières institutions sur les marchés des titres d'emprunt. Fort d'une plateforme encore plus robuste, ce secteur d'activité devrait poursuivre sur sa lancée en 2021.

La **GESTION DE PATRIMOINE MONDIALE** a affiché d'excellents résultats en 2020, le bénéfice ajusté ayant atteint 1,3 milliard de dollars, ce qui est attribuable en partie à son modèle d'affaires fondé sur les honoraires. En 2019, nous avons pris la décision de présenter la Gestion de patrimoine en tant que secteur d'activité distinct, lequel a continué d'afficher des résultats sans précédent. Notre objectif est de faire en sorte que la Gestion de patrimoine génère environ 15 % des bénéfices globaux de la Banque, ce qui renforcera davantage la stabilité et la diversification des bénéfices.

Nous sommes convaincus que notre stratégie nous permettra, à l'avenir, de générer de meilleurs rendements pour nos actionnaires dans tous nos marchés principaux. Bien que le contexte demeure incertain, nous commençons à voir des signes positifs qui incitent à l'optimisme.

Chef de file du secteur bancaire dans les Amériques

Notre mission est claire : être un **chef de file du secteur bancaire dans les Amériques**. Elle repose sur trois piliers principaux : faire des clients notre priorité, constituer une équipe gagnante et devenir un chef de file dans les Amériques. Nous sommes convaincus que l'exécution de notre mission nous permettra d'offrir à nos actionnaires un rendement constant à long terme.

Faire des clients notre priorité ne sont pas que de belles paroles, c'est une devise qui exprime ce que nous sommes et le fondement de notre réussite. Il s'agit de permettre à nos clients de faire plus facilement des affaires avec nous, grâce à nos investissements dans les employés et nos outils numériques, tout en générant un rendement constant pour nos actionnaires.

Nous sommes très fiers de **l'équipe gagnante** que nous avons constituée en attirant des leaders forts orientés sur une exécution supérieure, en les gardant et en investissant en eux. Les gens sont attirés par notre culture inclusive et hautement performante et veulent contribuer à notre succès futur.

Être un **chef de file dans les Amériques** signifie tirer parti de notre présence mondiale, notamment sur certains des marchés les plus solides et les plus stables des Amériques. Nous canalisons nos efforts pour surpasser nos concurrents sur ces marchés principaux à long terme.

Notre mission est le fruit de nos efforts visant à concentrer nos activités sur un nombre réduit de marchés principaux où nous pouvons être concurrentiels et réussir à devenir le chef de file des services bancaires dans les Amériques. Il y a sept ans, nous nous sommes tournés vers les pays

Devenir un chef de file dans les Amériques

BANQUE SIMPLIFIÉE

Nous avons concentré nos activités et amélioré la qualité de nos bénéfices en faisant passer notre empreinte géographique



* Compte tenu des cessions annoncées.

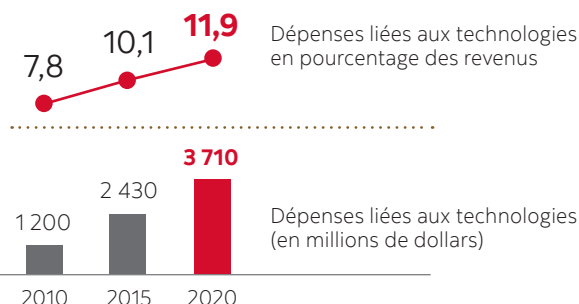
Plus de **90 % des bénéfices** proviennent de nos six marchés principaux

CLASSEMENT PAR PART DE MARCHÉ¹

Alliance États-Unis-Mexique-Canada	Canada	N°3	organisations bancaires étrangères
	États-Unis	N°1	
	Mexique	N°5	
Pays membres de l'Alliance du Pacifique	Pérou	N°3	
	Chili	N°4	
	Colombie	N°6	

¹ Classement fondé sur les plus récentes données concernant les parts de marché pour les prêts octroyés par des banques cotées en bourse.

INVESTISSEMENTS DANS LES TECHNOLOGIES



où l'amélioration de l'environnement opérationnel et les perspectives supérieures moins risquées gagnaient en importance, et d'où nous pourrions en sortir gagnants. Nous avons redéployé les capitaux de pays plus petits, à faible croissance, et d'activités non essentielles vers des pays offrant une plus grande stabilité, une croissance plus forte et des rendements plus élevés.

Au total, nous avons fait passer notre empreinte géographique de 54 à 30 pays (compte tenu des cessions annoncées) tout en continuant d'augmenter nos bénéfices. Aujourd'hui, notre Banque, concentrée et simplifiée, génère plus de 90 % de ses bénéfices sur six marchés principaux (le Canada, les États-Unis, le Mexique, le Pérou, le Chili et la Colombie) et dispose d'une marge de croissance importante.

Les conditions commerciales continuent de s'améliorer dans les marchés de l'Amérique latine où nous sommes présents, bien que certains défis subsistent en raison du moment où la pandémie de COVID-19 a frappé et des incidences inégales de la reprise. Aujourd'hui, nos perspectives restent positives et nous sommes confiants dans les pays où nous exerçons nos activités.



Notre présence diversifiée et notre accès à ces marchés en croissance de qualité supérieure sont un facteur de différenciation unique et un avantage concurrentiel distinct. »

Lors de la Journée des investisseurs de janvier 2020 organisée par la Banque à Santiago, au Chili, nous avons expliqué pourquoi nos marchés principaux sont attrayants et pourquoi nous continuerons à y investir et à y croire. Par exemple, les banques de premier plan dans chacun des marchés du Mexique, du Pérou, du Chili et de la Colombie ont généré un rendement des fonds propres de 19 % en 2019, alors que la moyenne du marché était de 15 % au Canada, de 12 % aux États-Unis, de 11 % en Asie et de 7 % en Europe. Ces pays ont une population jeune, dynamique et en croissance, qui recourt relativement peu aux services bancaires. Le potentiel inexploité de ces marchés est important.

Notre équipe a une longue expérience et une bonne compréhension de nos marchés principaux. En outre, nous appliquons des normes élevées en matière d'exploitation et avons investi de manière significative dans nos moyens de gestion du risque et d'observation de la réglementation dans chacun de ces pays. Notre présence diversifiée et notre accès à ces marchés en croissance de qualité supérieure constituent un facteur de différenciation unique et un avantage concurrentiel distinct.

Fiers d'être là pour nos clients, nos employés et nos collectivités

Nous n'aurions jamais pu prévoir la nature ni l'ampleur de la crise que nous traversons actuellement, mais nous y étions préparés et nous étions bien placés pour apporter le soutien nécessaire à nos clients, à nos employés et à nos partenaires communautaires.

SERVICES AXÉS SUR LES BESOINS DES CLIENTS

En réponse aux défis posés par la pandémie de COVID-19, nous avons entrepris le programme d'aide aux clients le plus ambitieux de l'histoire de la Banque Scotia. Grâce à un travail d'équipe hors pair et à la collaboration poursuivie par tous nos canaux, ainsi qu'à nos plateformes numériques améliorées, un programme dont la conception et le déploiement auraient normalement pris plus d'un an n'a pris à notre équipe que quelques semaines à mettre en place. Nos investissements pour renforcer l'accessibilité et la portée de nos applications mobiles et de nos canaux de services en ligne ont permis à nos clients de faire plus facilement des affaires avec nous. Qui plus est, ces investissements ont permis de réduire la pression sur nos centres de contact et de maintenir l'achalandage en succursale à un niveau sécuritaire.

Grâce à ses efforts pour soutenir ses clients et ses employés tout au long de la pandémie, la Banque Scotia a été l'une des rares banques mondiales à être reconnue par le magazine *Global Finance* pour son leadership remarquable en temps de crise. Nous avons également été reconnus pour notre innovation dans le domaine des services bancaires numériques en Amérique du Nord par le magazine *The Banker*.

Depuis le début de la pandémie de COVID-19, 98 % de nos succursales au Canada et environ 90 % de nos succursales partout dans le monde sont demeurées ouvertes, en moyenne, afin de continuer à fournir d'importants conseils et services financiers à ceux qui préféraient utiliser notre réseau de succursales. Au Canada, nous avons le plus grand nombre de succursales ouvertes et opérationnelles durant les premiers mois de la pandémie de COVID-19. Des mesures appropriées ont été prises pour assurer la santé et la sécurité de nos équipes sur place et de nos clients.

SOUTIEN DE NOS EMPLOYÉS

Les BanquiersScotia ont fait preuve d'une formidable résilience au cours de l'année écoulée et ont montré que, quelles que soient les circonstances, ils n'hésiteront pas à aller au-delà de ce qui est attendu pour soutenir les clients, les collectivités et leurs collègues, tout en s'efforçant d'obtenir de bons résultats pour nos actionnaires.

Nous avons agi rapidement pour fournir un soutien sur mesure aux employés partout où nous exerçons des activités afin de les aider à faire face à la pandémie. Notre équipe Technologie et Exploitation mérite une mention spéciale, car elle a travaillé sans relâche pour s'assurer que plus de 80 % de nos employés hors succursale dans le monde entier puissent travailler à domicile, tout en maintenant la stabilité et la sécurité de nos systèmes. Nos investissements dans le numérique et les progrès réalisés par rapport à nos objectifs numériques au cours des dernières années nous ont aidés à gérer la crise et à nous placer dans une position favorable pour continuer à exécuter notre stratégie. Notre équipe des ressources humaines mérite également nos remerciements pour le soutien qu'elle a apporté à nos employés en matière de bien-être et d'avantages sociaux au cours de l'année écoulée.








Dans l'ensemble de la Banque, nos équipes coopèrent mieux que jamais. En fait, nous sommes très fiers d'être la seule banque canadienne à figurer dans le classement des 25 meilleurs employeurs du monde en 2020 publié par Great Place To Work. De plus, *Benefits Canada* nous a récemment décerné deux prix en reconnaissance du soutien que nous avons apporté à nos employés tout au long de la pandémie de COVID-19. La santé et le bien-être de nos employés demeurent de la plus haute importance pour nous, et nous sommes fiers de faire l'impossible pour les soutenir dans l'aide qu'ils apportent à nos clients.

Malgré les difficultés opérationnelles qu'a présentées la pandémie, il n'y a pas eu d'incidences significatives sur les initiatives stratégiques clés. Par exemple, en juin, nous avons conclu une intégration très réussie dans la foulée de l'acquisition de Banco del Progreso, en 2019, qui nous a permis de devenir la troisième banque privée de la République dominicaine. Notre succès en République dominicaine s'appuie sur l'intégration fort réussie de BBVA Chile l'an dernier. Cette intégration a été réalisée en un temps record de 18 mois et a valu à la Banque deux distinctions décernées par le magazine *Euromoney*, soit celle de meilleure banque au Chili et de meilleure transformation bancaire en Amérique latine.

Les meilleurs investissements que nous puissions faire sont ceux que nous faisons dans nos employés. C'est vrai en période de prospérité, et c'est particulièrement vrai en période difficile. Depuis le début de la crise de la COVID-19, je suis très fier de la façon dont notre équipe a été là pour nos employés, alors qu'ils œuvraient pour nos clients.

Soutien de nos employés pendant la pandémie de COVID-19

Tout au long de la pandémie de COVID-19, la Banque Scotia a déployé précocement et rapidement de vastes mesures pour assurer la sécurité de ses locaux tout en soutenant le bien-être de tous les employés. Ces mesures comprennent les suivantes :

-  • Reconfiguration des aires de travail pour réduire la densité, assainissement accru et nettoyage en profondeur régulier, cloisons de protection en plexiglas dans les succursales et distribution de désinfectant pour les mains, d'équipements de protection individuelle, de lingettes et de produits de nettoyage.
-  • Accès à l'aide et aux conseils médicaux, y compris des consultations sur place ou virtuelles.
-  • Priorité au soutien à la santé mentale, notamment : accès aux plans d'aide aux employés et aux familles, séances virtuelles de réflexion et de méditation, séances d'information sur les soins personnels et le rôle parental pendant la pandémie, accès à des conseillers, etc.
-  • Soutien aux employés lors du passage au télétravail, y compris l'accès à une expertise en matière de télétravail et à de meilleures pratiques ergonomiques.
-  • Octroi de jours de congé personnel supplémentaires dans un certain nombre de pays pour soutenir la santé mentale, et en particulier les employés ayant des obligations en matière de garde d'enfants et de soins aux personnes âgées.
-  • Fourniture d'un accès Internet et VPN aux fins de télétravail à 80 % des employés hors succursale des pays où nous exerçons nos activités et fourniture d'écrans et de claviers aux travailleurs à distance au Canada.
-  • Soutien financier supplémentaire pour les employés en contact avec la clientèle dans certains pays, et accès à des congés payés au besoin.

BÂTIR DES COLLECTIVITÉS FORTES ET INCLUSIVES DANS LES RÉGIONS OÙ NOUS SOMMES PRÉSENTS

En réponse à la pandémie de COVID-19, nous avons délibérément concentré nos investissements philanthropiques dans des dons aux collectivités afin d'aider les personnes les plus touchées. Votre Banque a versé plus de 16 millions de dollars pour venir en aide aux personnes et aux communautés les plus vulnérables durant la pandémie, notamment par l'intermédiaire de contributions directes à divers programmes d'aide mis sur pied en réponse à la pandémie de COVID-19 et d'un soutien continu aux hôpitaux et aux professionnels de la santé. Nous avons été fiers d'être là pour nos collectivités lorsqu'elles en avaient le plus besoin.

En tant que banque de premier plan dans les Amériques, nous considérons la diversité comme un avantage concurrentiel, et nous voulons contribuer à l'élimination des obstacles à l'inclusion au sein de notre Banque et dans toute la société.

Dans le cadre de nos efforts continus pour créer un lieu de travail plus diversifié et plus inclusif, nous avons mené, il y a plusieurs mois au Canada, le sondage sur la diversité des employés le plus complet et le plus étendu de notre histoire. Nous prévoyons de faire de même dans l'ensemble des pays où nous exerçons des activités au cours de l'année à venir. Le sondage a révélé des domaines où nous sommes en avance sur le marché du travail et ceux où l'on peut faire mieux. À partir des données du sondage mené au Canada, nous avons lancé une série d'objectifs ambitieux pour accroître la diversité de notre bassin d'employés au cours des cinq prochaines années. Nous savons que la constitution d'une main-d'œuvre plus diversifiée nous permet de devenir une meilleure banque et un partenaire plus solide au sein de nos collectivités.

Au cours de la dernière année, nous avons fièrement défendu les causes auxquelles nous croyons et soutenu des partenaires communautaires clés, en mettant particulièrement l'accent sur la préparation de la prochaine génération à diriger en rendant l'éducation, la formation et les perspectives de carrière plus largement disponibles pour nos propres employés et pour les personnes de nos collectivités.

Bien que notre travail visant à bâtir une organisation véritablement inclusive ne soit jamais terminé, nous sommes satisfaits des progrès réalisés. Nous nous engageons à devenir la banque de choix des diverses collectivités que nous desservons. Tous les membres de la société n'ont pas un accès égal aux possibilités offertes et nous sommes convaincus que nos investissements permettront de supprimer les obstacles et de bâtir une société plus forte et plus inclusive.

Les temps difficiles font ressortir le meilleur des gens

Pour conclure, je tiens à remercier les membres de notre conseil d'administration, très engagés et solidaires. Leur expérience et leurs conseils avisés durant cette période difficile ont été prisés par moi et par notre équipe de direction. Je souhaite également accueillir chaleureusement les deux nouveaux administrateurs, Lynn Patterson et Calin Rovinescu, qui ont joint le conseil d'administration en 2020. Tous deux apportent une profondeur, une expertise et une expérience considérables à notre conseil d'administration, et nous sommes très chanceux de les avoir. Nous remercions sincèrement notre administrateur sortant, Tiff Macklem, pour ses nombreuses contributions à la Banque au cours de son mandat au sein du conseil d'administration.

Je saisis cette occasion pour souligner les innombrables et importantes contributions de notre ancien président, Tom O'Neill, qui est décédé au début de cette année. Il manque beaucoup à ceux qui ont eu la chance de le connaître.

Par-dessus tout, je tiens à remercier notre équipe gagnante de BanquiersScotia d'être allée au-delà des attentes en 2020. Comme je l'ai dit lors de l'assemblée annuelle de la Banque en avril dernier : les temps difficiles font ressortir le meilleur des gens. Nous l'avons constaté à maintes reprises, et je sais que je parle au nom de notre conseil d'administration et de notre équipe de direction en exprimant mes sincères remerciements.

Au cours de l'année écoulée, nous avons affronté une crise profonde — que nous n'avons pas créée ni ne pouvons résoudre seuls — mais à laquelle nous avons néanmoins fait face avec courage, conviction et résilience. Je reste optimiste par rapport à ce qui attend la Banque, et je crois que nous pouvons tous avoir confiance en notre avenir en tant que chef de file du secteur bancaire dans les Amériques.





Message aux actionnaires

Aaron W. Regent

Président du conseil d'administration de la Banque Scotia

Chers actionnaires,

L'année 2020 a été une année de défis sociaux, économiques et géopolitiques importants. La pandémie de COVID-19 a obligé les populations du monde entier à se confiner, a bouleversé leurs moyens de subsistance et leurs économies, et a testé les limites des systèmes de santé partout dans le monde.

Le conseil d'administration est très fier de la façon dont la Banque a soutenu ses employés, ses clients et les collectivités dans lesquelles elle exerce ses activités afin de s'assurer qu'ils puissent faire face à cette situation difficile.

GOUVERNER EN PÉRIODE D'INCERTITUDE

Une gouvernance d'entreprise forte est, et a toujours été, l'un des éléments clés du maintien de la confiance, même si la pandémie de COVID-19 nous a forcés à adapter nos manières d'agir cette année. Ainsi, pour la première fois en 188 ans, suivant les directives données par les responsables de la santé publique et les autorités gouvernementales, l'assemblée générale annuelle de la Banque Scotia s'est déroulée entièrement à distance pour assurer la sécurité de toutes les parties prenantes. Bien que les commentaires que nous avons reçus sur le format aient été positifs, nous demeurons déterminés à retourner aux assemblées en personne lorsque les règlements sur la santé et la sécurité le permettront.

Nous entendons accroître la diversité partout dans l'organisation. À cet effet, nous avons mis à jour notre politique sur la diversité au sein du conseil d'administration, un document qui a été approuvé pour la première fois en 2013 et qui est enchâssé dans nos politiques de gouvernance d'entreprise depuis 2017, pour y inclure d'autres critères relatifs à la diversité. Le conseil continue de veiller à ce que la sélection de nouveaux membres fasse en sorte que sa composition témoigne d'une variété de compétences, d'expériences, de traits et de perspectives.

Cette année, nous avons été heureux d'accueillir Lynn Patterson et Calin Rovinescu au sein du conseil d'administration. M^{me} Patterson possède une solide expérience de la politique monétaire, de la gestion des

risques, des services financiers et des marchés des capitaux. Quant à M. Rovinescu, il a acquis une vaste expérience mondiale et une expertise éprouvée dans la stratégie d'entreprise, la croissance, la création de valeur actionnariale et la responsabilité environnementale et sociale. Nous nous estimons fort chanceux d'avoir des administrateurs de leur calibre et de leur expertise qui siègent au conseil.

J'aimerais également souligner la contribution de notre ancien président, Tom O'Neill, qui est décédé plus tôt cette année. La Banque Scotia, sous sa présidence, a subi une importante transformation dont l'objectif était de repositionner stratégiquement ses activités et de réaliser des investissements qui lui ont permis de se trouver aujourd'hui en bonne posture. M. O'Neill a été pour plusieurs un conseiller et un mentor de confiance, et son absence se fait énormément ressentir.

SOUTENIR NOS COLLECTIVITÉS

La réaction de la Banque à la pandémie de COVID-19 a été orientée par sa mission d'entreprise, soit celle d'être *pour l'avenir de tous*. La Banque Scotia a versé plus de 16 millions de dollars pour venir en aide aux personnes et aux communautés les plus vulnérables durant la pandémie, notamment par l'intermédiaire de contributions directes à divers programmes d'aide mis sur pied en réponse à la pandémie de COVID-19 et d'un soutien continu aux hôpitaux et aux professionnels de la santé.

GÉRER EN MISANT SUR NOTRE POSITION DE FORCE

Lorsqu'il songe à l'année 2021, le conseil d'administration est optimiste quant au fait que la Banque sera encore plus solide à l'issue de cette pandémie. Au nom du conseil d'administration, j'aimerais remercier le président et chef de la direction, Brian Porter, l'équipe de direction de la Banque Scotia et tous les employés, qui n'ont pas ménagé leurs efforts pour s'assurer que les clients et les collectivités soient mieux préparés pour affronter les difficultés provoquées par la COVID-19. Enfin, je tiens à vous remercier, chers actionnaires, de votre confiance soutenue envers la Banque au cours de cette période éprouvante.

Notre équipe de direction

Brian J. Porter

Président et chef de la direction

Ignacio « Nacho » Deschamps

Chef de groupe,
Opérations internationales et
Transformation numérique

Glen Gowland

Chef de groupe,
Gestion de patrimoine mondiale

Jake Lawrence

Co-chef de groupe, Services bancaires
et marchés mondiaux et chef,
Marchés des capitaux mondiaux

Barbara Mason

Chef de groupe et chef,
Ressources humaines

Daniel Moore

Chef de groupe et chef,
Gestion du risque

James Neate

Co-chef de groupe, Services bancaires
et marchés mondiaux et chef,
Services mondiaux aux entreprises
et Services bancaires d'investissement

Dan Rees

Chef de groupe, Réseau canadien

Raj Viswanathan

Chef de groupe et chef,
Affaires financières

Michael Zerbs

Chef de groupe,
Technologie et Exploitation

Ian Arellano

Vice-président à la direction
et directeur, Affaires juridiques

Paul Baroni

Vice-président à la direction
et auditeur en chef

Nicole Frew

Vice-présidente à la direction et chef,
Conformité

Anique Asher

Vice-présidente à la direction, Affaires
financières et Stratégie

Alex Besharat

Vice-président à la direction,
Gestion de patrimoine – Canada

Tracy Bryan

Vice-présidente à la direction,
Exploitation globale

Stuart Davis

Vice-président à la direction,
Gestion du risque de crimes financiers
et chef de groupe, Lutte contre le
blanchiment d'argent

John Doig

Vice-président à la direction,
Distribution – Services aux particuliers

Mike Henry

Vice-président à la direction,
Gouvernance du risque d'entreprise

Loretta Marcoccia

Vice-présidente à la direction et chef
de l'exploitation, Services bancaires et
marchés mondiaux

Tom McGuire

Vice-président à la direction et trésorier,
Trésorerie du Groupe

Gillian Riley

Vice-présidente à la direction et
présidente et chef de la direction,
Tangerine

Shawn Rose

Vice-président à la direction et chef,
Affaires numériques

Adrián Otero Rosiles

Vice-président à la direction et directeur
national, Scotiabank México

Francisco Sardón

Vice-président à la direction et directeur
national, Scotiabank Chile

Anya M. Schnoor

Vice-présidente à la direction,
Opérations internationales – Antilles,
Amérique centrale et Uruguay

Kevin Teslyk

Vice-président à la direction, Services
bancaires aux entreprises – Canada

Maria Theofilaktidis

Vice-présidente à la direction,
Affaires financières

Phil Thomas

Vice-président à la direction,
Observatoire clients, Données et
Analytique

Miguel Uccelli

Vice-président à la direction et directeur
national, Scotiabank Perú

Ashley Veasey

Vice-président à la direction et chef,
Information à l'échelle mondiale,
Technologie d'affaires

Notre conseil d'administration

Aaron W. Regent

- Président du conseil
- Associé fondateur de Magris Resources Inc.
- Administrateur de la Banque Scotia depuis le 9 avril 2013

PRÉSIDENTS DES COMITÉS

Nora A. Aufreiter

- Présidente du comité de gouvernance
- Administratrice de sociétés
- Administratrice de la Banque Scotia depuis le 25 août 2014

Guillermo E. Babatz

- Président du comité d'évaluation des risques
- Associé directeur d'Atik Capital, S.C.
- Administrateur de la Banque Scotia depuis le 28 janvier 2014

Una M. Power

- Présidente du comité d'audit et de révision
- Administratrice de sociétés
- Administratrice de la Banque Scotia depuis le 12 avril 2016

L. Scott Thomson

- Président du comité des ressources humaines
- Président et chef de la direction de Finning International Inc.
- Administrateur de la Banque Scotia depuis le 12 avril 2016

CONSEIL D'ADMINISTRATION

Scott B. Bonham

- Administrateur de sociétés et cofondateur d'Intentional Capital
- Administrateur de la Banque Scotia depuis le 25 janvier 2016

Charles H. Dallara, Ph. D.

- Associé conseil de Partners Group et président du conseil d'administration de Partners Group USA
- Administrateur de la Banque Scotia depuis le 23 septembre 2013

Lynn K. Patterson

- Administratrice de sociétés
- Administratrice de la Banque Scotia depuis le 1^{er} septembre 2020

Michael D. Penner

- Président du conseil d'administration et directeur général de US Infrastructure Corporation et d'EnfraGen Energy et administrateur de sociétés
- Administrateur de la Banque Scotia depuis le 26 juin 2017

Brian J. Porter

- Président et chef de la direction de la Banque Scotia
- Administrateur de la Banque Scotia depuis le 9 avril 2013

Calin Rovinescu

- Président et chef de la direction d'Air Canada
- Administrateur de la Banque Scotia depuis le 1^{er} novembre 2020

Indira V. Samarasekera, O.C., Ph. D.

- Conseillère principale chez Bennet Jones LLP et administratrice de sociétés
- Administratrice de la Banque Scotia depuis le 26 mai 2008

Susan L. Segal

- Présidente et chef de la direction de l'Americas Society et du Council of the Americas
- Administratrice de la Banque Scotia depuis le 2 décembre 2011

Benita M. Warmbold

- Administratrice de sociétés
- Administratrice de la Banque Scotia depuis le 29 octobre 2018

Au service de nos clients

La Banque Scotia a été présente auprès de ses clients tout au long de la pandémie de COVID-19. Le programme qu'elle a créé pour ses clients est le programme d'aide le plus ambitieux jamais mis sur pied par la Banque. Il comprend de l'aide ciblée et des reports de paiement à l'égard de certains produits de prêts, comme les prêts hypothécaires, les cartes de crédit, les prêts automobiles et autres.

CANADA

- En moyenne, 98 % de nos succursales sont demeurées ouvertes pour assurer la prestation de services importants à notre clientèle, y compris aux petites entreprises et aux aînés.
- Mise en ligne d'un processus d'obtention d'aide financière qui permet aux clients de présenter une demande de report de paiement sans qu'il soit nécessaire de communiquer avec le centre de contact ou de se rendre en succursale.
- Mise en place d'un service prioritaire dans les centres de contact pour les travailleurs de la santé de première ligne et les aînés.
- Création du portail Ma banque à moi pour aider les clients à utiliser les services bancaires en ligne.
- Lancement de la fonction de dépôt direct des allocations accordées aux termes de la Prestation canadienne d'urgence et de la Subvention salariale d'urgence du Canada.
- Établissement d'un processus de demande en ligne pour l'octroi de prêts aux termes du Compte d'urgence pour les entreprises canadiennes, par le truchement duquel environ 3 milliards de dollars de prêts ont été accordés.
- Instauration d'un programme qui permet aux clients de donner des instructions en ligne pour la plupart des opérations bancaires et de signifier leur consentement par voie électronique plutôt que par une signature classique.

Nous avons accordé à 370 000 clients des mesures d'allègement de paiement totalisant plus de 54 milliards de dollars à l'échelle canadienne.



● Canada ● Alliance du Pacifique ● Antilles, Amérique centrale et Uruguay ● Ailleurs dans le monde



AMÉRIQUE LATINE ET ANTILLES

- En moyenne, environ 90 % de nos succursales sont demeurées ouvertes. Elles ont donné la priorité aux services aux aînés et aux clients vulnérables.
- Environ 80 % des demandes liées au programme d'aide à la clientèle dans la région de l'Alliance du Pacifique ont été effectuées de manière numérique.
- Lancement au Mexique d'une page d'accueil pour guider et inscrire les clients admissibles aux programmes d'aide destinés aux clients, et amélioration des outils de réduction des pertes permettant aux clients de gérer leurs dettes au moyen de services bancaires classiques ou numériques.
- Apport d'un soutien au gouvernement péruvien pour le versement des primes d'urgence et aux nouveaux clients pour l'ouverture d'un compte afin qu'ils puissent effectuer des retraits sur les caisses de retraite du gouvernement pendant la pandémie.
- Création en Colombie d'un microsite pour communiquer efficacement les directives du programme d'aide à la clientèle de même que pour fournir des informations sur les programmes de soutien du gouvernement, l'incidence économique de la pandémie et les recommandations en matière de cybersécurité.
- Mise en place au Chili d'un plan de soutien financier aux clients pour le report des paiements sur les prêts hypothécaires et les prêts à la consommation par l'intermédiaire de canaux numériques, et coopération avec les pouvoirs publics pour soutenir les entreprises locales qui octroient des prêts garantis par le gouvernement.
- Lancement dans les Antilles, en Amérique centrale et en Uruguay de programmes d'aide destinés aux clients, d'offres de refinancement et d'autres options de paiement au moyen d'une approche multicanal par l'intermédiaire des canaux numériques, des centres d'appels et des succursales, et création de campagnes éducatives pour aider les clients à prendre des décisions éclairées.

Nous avons octroyé 120 milliards de dollars en soutien à l'échelle mondiale.

MONDE

- Apport d'un soutien aux clients sous forme de répartition stratégique et disciplinée du capital, de refinancement, d'allègement des clauses restrictives et d'octroi de dérogations, et émissions de titres de capitaux propres et de titres de créance pour un montant totalisant presque un demi-billion de dollars à l'échelle de la Banque partout dans le monde, offrant ainsi à notre clientèle des solutions créatives afin de répondre à leurs besoins particuliers.
- Prise en charge du niveau d'activité accru des clients en raison d'une hausse de la volatilité, notamment en ce qui a trait aux titres à revenu fixe, et apport d'un soutien aux clients pour qu'ils puissent bénéficier des mesures d'assouplissement monétaire d'urgence prises par les banques centrales mondiales pour couvrir leurs passifs au moyen de nouvelles transactions et d'opérations de restructuration de portefeuille.
- Amélioration de nos capacités de négociation par voie électronique au Canada et aux États-Unis, et promotion de l'adoption des solutions numériques afin d'aider nos clients à mieux gérer leurs entreprises en mode virtuel.
- Collaboration étroite avec les gouvernements, les banques centrales et les organismes de réglementation partout où nous exerçons nos activités afin de soutenir nos clients et les aider à gérer l'incertitude liée à la COVID-19 et les répercussions de cette pandémie.

L'accent sur l'ESG

À la Banque Scotia, nous sommes là *pour l'avenir de tous*. Notre succès à long terme est intimement lié au monde qui nous entoure. Nous nous concentrons sur l'établissement d'un climat de confiance et de possibilités pour nos clients, nos employés et nos actionnaires grâce à nos initiatives en matière de responsabilité environnementale, sociale et de gouvernance. Voici les faits saillants de l'exercice 2020 :

E ENVIRONNEMENT

- Mobilisation de plus de 28 milliards de dollars* sur notre cible de 100 milliards de dollars d'ici 2025, afin de réduire les effets des changements climatiques.
- Établissement d'une équipe de recherche sur les titres de capitaux propres respectueux des critères ESG, et lancement du groupe Finance durable au sein des Services bancaires et marchés mondiaux.
- Publication d'un premier rapport sur les obligations vertes qui présente l'incidence et l'utilisation du produit de l'émission des obligations vertes de 3,5 ans de la Banque Scotia, d'un montant de 500 millions de dollars américains en 2019.
- Intégration d'un outil de notation des risques liés aux changements climatiques en tant que composante obligatoire du processus de vérification diligente du crédit pour tous les prêts bancaires aux entreprises.
- Établissement d'un partenariat pluriannuel entre l'institut de la finance durable de l'Université Queen et notre centre d'excellence sur les changements climatiques.

* Depuis le 1^{er} novembre 2018.

S SOCIÉTÉ

- Investissement totalisant près de 85 millions de dollars dans les collectivités où nous exerçons nos activités par l'intermédiaire de dons, de parrainages communautaires, de bénévolat corporatif et d'autres types d'investissements communautaires.
- Versement de plus de 16 millions de dollars pour venir en aide aux personnes et aux communautés les plus vulnérables durant la pandémie, notamment par l'intermédiaire de contributions directes à divers programmes d'aide mis sur pied en réponse à la pandémie de COVID-19 et d'un soutien continu aux hôpitaux et aux professionnels de la santé.
- Renforcement de notre engagement envers les Normes mondiales de conduite LGBTI à l'intention des entreprises de l'ONU à titre de membre fondateur du partenariat global pour l'égalité LGBTI, le *Partnership for Global LGBTI Equality*.
- Inauguration de notre troisième espace commémoratif en partenariat avec la Fondation Gord Downie & Chanie Wenjack, ce qui réaffirme notre attachement à promouvoir l'éducation et la discussion autour de la réconciliation avec les Autochtones.

G GOUVERNANCE

- Classement parmi le 1 % des meilleures institutions financières dans le monde dans la catégorie « pratiques de gouvernance » de l'indice de durabilité Dow Jones.
- Renforcement de l'approche en matière d'approvisionnement responsable et de diversité des fournisseurs en devenant membre du Conseil canadien des fournisseurs autochtones et de minorités visibles.
- Atteinte d'une proportion de femmes au sein du conseil d'administration de 46 %[†]. Nous avons mis à jour notre politique sur la diversité au sein du conseil d'administration, qui avait été instaurée en 2013.
- En collaboration avec l'École de gestion Smith de l'Université Queen et l'IEEE, la Banque Scotia a lancé le tout premier programme d'attestation en intelligence artificielle et fiabilité des données pour entreprises au Canada, qui s'adresse aux employés voulant acquérir des connaissances de base des principes d'éthique relatifs à la prise de décisions d'affaires, aux applications d'intelligence artificielle et aux processus.

[†] Au 31 octobre 2020.

PLEINS FEUX SUR LA DIVERSITÉ ET L'INCLUSION

- Relance de notre sondage sur la diversité des employés au Canada, dont le taux de participation s'est élevé à 90 % cette année contre 63 % en 2019, ce qui nous a fourni de bien meilleures données sur la représentation des employés et la confirmation que notre entreprise comptait une plus grande proportion de femmes et de minorités visibles que celle qui prévaut au sein du marché du travail au Canada.
- Lancement de nos objectifs renouvelés en matière de diversité et d'inclusion au Canada pour atteindre les objectifs suivants d'ici les cinq prochaines années :
 - Doubler la proportion d'employés autochtones par rapport au niveau actuel;
 - Augmenter de 20 % la proportion de personnes handicapées par rapport au niveau actuel;
 - Augmenter la proportion de membres des minorités visibles occupant des postes de haute direction afin qu'elle atteigne au moins 30 %;
 - Augmenter la proportion de personnes noires au sein du personnel de haute direction et du personnel étudiant afin qu'elle atteigne respectivement 3,5 % et au moins 5 % conformément à l'engagement que nous avons pris en collaboration avec d'autres PDG dans le cadre de l'Initiative BlackNorth;
 - Augmenter la proportion de femmes occupant des postes de haute direction (vice-présidence et échelons supérieurs) afin qu'elle atteigne 40 % à l'échelle de la Banque dans le monde.
- Brian Porter, président et chef de la direction de la Banque Scotia, et Mark Mulroney, vice-président, Services bancaires aux entreprises et Services bancaires d'investissement, siègent au tout premier conseil d'administration de l'Initiative BlackNorth.
- Engagement à verser 500 000 \$ à des organisations nord-américaines qui se consacrent à l'élimination de la discrimination raciale.
- Lancement d'un nouveau cours de compétence culturelle autochtone pour tous les employés au Canada afin d'approfondir notre compréhension des diverses cultures autochtones et des expériences historiques et actuelles des peuples autochtones au Canada.

Total des actifs 1 136 milliards de dollars	Revenus 31 milliards de dollars
Prêts 603 milliards de dollars	Dépôts 751 milliards de dollars
Bénéfice net 7,0* milliards de dollars	Total de l'impôt payé 2,9 milliards de dollars

*Ajusté – se reporter à la page 17.

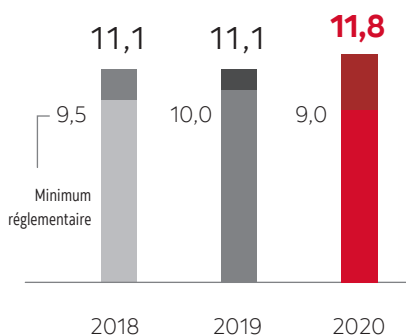
Aperçu des résultats

OBJECTIFS FINANCIERS À MOYEN TERME

Mesures clés	Performance sur 3 ans*	Performance pour 2020 (variation annuelle)*
Croissance du bénéfice par action d'au moins 7 %	(6,4 %)¹	(24,9 %)
Rendement des capitaux propres d'au moins 14 %	13,1 %²	10,4 %
Atteinte d'un levier d'exploitation positif	+0,4 %¹	(0,6 %)
Maintien de ratios de fonds propres solides	Niveaux élevés	Niveaux élevés

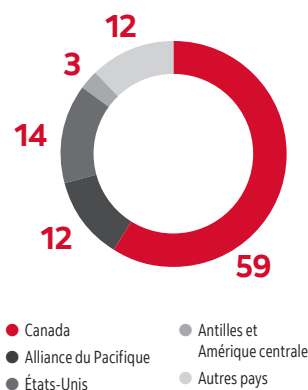
¹ Reflète le TCAC sur 3 ans. ² Reflète la moyenne sur 3 ans.

RATIO DES ACTIONS ORDINAIRES ET ASSIMILÉES DE T1 (%)



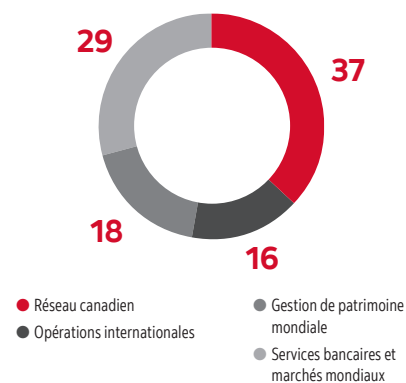
Pour de plus amples renseignements, se reporter à la page 63.

ACTIFS MOYENS PAR MARCHÉS (%)



Pour de plus amples renseignements, se reporter à la page 229.

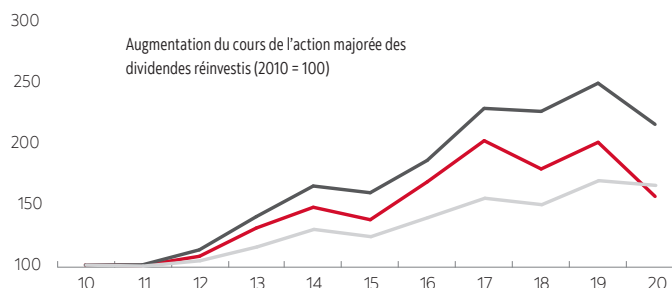
BÉNÉFICE PAR SECTEURS D'ACTIVITÉ (%)*



*Ajusté – se reporter aux pages 18 à 21.

RENDEMENT TOTAL POUR LES ACTIONNAIRES ORDINAIRES

- Banque Scotia
- Indice de rendement global S&P/TSX pour les banques
- Indice composé de rendement global S&P/TSX



RECOMMANDATIONS DU GROUPE DE TRAVAIL SUR LA DIVULGATION ACCRUE DES RENSEIGNEMENTS (« GTDAR »)

Le Conseil de stabilité financière a mis en place le Groupe de travail sur la divulgation accrue des renseignements (le « GTDAR ») en mai 2012 afin d'élaborer des principes fondamentaux en matière d'informations à fournir. Le 29 octobre 2012, le GTDAR a publié son rapport intitulé *Enhancing the Risk Disclosures of Banks*, lequel met de l'avant des recommandations axées sur l'amélioration des informations fournies sur le risque et répertorie les pratiques les plus courantes en matière de présentation d'informations sur le risque.

Suit la table des matières de ces recommandations afin de faciliter la consultation du rapport annuel de la Banque et des autres documents publiés, qui sont disponibles au www.banquescotia.com/relationinvestisseurs.

Tableau de référence du GTDAR				Pages		
Type de risque	Numéro	Information fournie	Rapport de gestion	États financiers	Informations supplémentaires sur les fonds propres réglementaires	
Général	1	Liste des risques auxquels la Banque est exposée.	85-86, 91, 101			
	2	Terminologie, mesures et paramètres clés liés au risque de la Banque.	81-84			
	3	Risques importants et risques émergents et évolution des risques durant la période de communication de l'information.	88-90, 95-100			
	4	Examen des faits nouveaux en matière de réglementation et des plans visant à satisfaire aux nouveaux ratios réglementaires.	61-63, 109-110, 126-128			
Gouvernance du risque, gestion du risque et modèle d'affaires	5	Structure de gouvernance du risque de la Banque.	78-80			
	6	Description de la culture de gestion du risque et des procédures appliquées pour soutenir cette culture.	81-83			
	7	Description des principaux risques découlant du modèle d'affaires de la Banque.	85-87			
	8	Essais dans des conditions critiques dans le cadre des activités de gouvernance du risque et de gestion du capital de la Banque.	81-82			
Suffisance des fonds propres et actifs pondérés en fonction des risques	9	Exigences en matière de fonds propres liées au pilier 1 et répercussions pour les établissements bancaires d'importance systémique à l'échelle mondiale.	61-63	217		3-4
	10	a) Composantes des fonds propres réglementaires.	64			19-22
	11	b) Rapprochement du bilan comptable et du bilan réglementaire.	65-66			16-17
	12	État des variations des fonds propres réglementaires depuis la période de communication de l'information précédente, y compris l'évolution des actions ordinaires et assimilées de T1, des fonds propres de T1 supplémentaires et des fonds propres de T2.	61-63			76
	13	Analyse du niveau cible de capital, et plans pour atteindre celui-ci.	61-63			
	14	Analyse des actifs pondérés en fonction des risques par types de risque, entreprises et actifs pondérés du risque de marché.	68-73, 87, 136		188, 241	6, 35-48, 60-62, 66, 78, 84
	15	Analyse des exigences en matière de fonds propres pour chaque catégorie d'actif aux termes des règles de Bâle.	68-73		188, 235-241	14-15, 35-49, 60-62, 66, 71-76
	16	Compilation du risque de crédit de la Banque.	68-73		236	14-15, 35-49, 71-76
	17	États du rapprochement des variations des actifs pondérés en fonction des risques pour chaque type d'actifs pondérés en fonction des risques.	68-73			50, 65, 77
Liquidité et financement	18	Examen de l'exigence d'évaluation rétrospective des règles de Bâle III, y compris le rendement et la validation du modèle lié au risque de crédit.	69-72			51-54, 82
	19	Analyse des actifs liquides de la Banque.	107-110			
	20	Analyse des actifs grevés et non grevés par catégories du bilan.	109			
	21	Total consolidé des actifs, des passifs et des engagements hors bilan analysés par échéances contractuelles restantes à la date du bilan.	112-114			
Risque de marché	22	Analyse des sources de financement de la Banque et description de sa stratégie de financement.	110-112			
	23	Interdépendance des mesures du risque de marché pour les portefeuilles de transaction, les portefeuilles de titres détenus à des fins autres que de transaction et le bilan.	106			
	24	Examen des principaux facteurs du risque de marché pour les portefeuilles de transaction et les portefeuilles de titres détenus à des fins autres que de transaction.	102-107		240-241	
	25	Examen de l'évolution de la VaR d'une période à l'autre et des hypothèses, limites, évaluations rétroactives et validations de la VaR.	102-107		240-241	
Risque de crédit	26	Autres techniques de gestion du risque : essais dans des conditions critiques, VaR ayant subi une simulation de crise, évaluation du risque d'écart grave et horizon du risque de marché.	102-107		241	
	27	Analyse des expositions globales au risque de crédit, y compris pour les prêts personnels et les prêts de gros.	95-100, 130-136	197-199, 237-239		6, 35, 37-48, 60-62
	28	Examen des politiques visant à cerner les prêts douteux, à définir la dépréciation et les prêts renégociés ainsi qu'à expliquer les politiques de report de remboursements de prêts.			165-167, 199	
	29	Rapprochements des soldes d'ouverture et de clôture des prêts dépréciés et dotations au compte de correction de valeur pour l'exercice.	97, 130-131, 133, 134		198-199	32-33
	30	Analyse du risque de crédit de contrepartie découlant des transactions dérivées.	93-95		186-189	83
	31	Analyse des techniques d'atténuation du risque de crédit, y compris les garanties détenues pour toutes les sources de risque de crédit.	93-95, 98			
Autres risques	32	Mesures quantifiées de gestion du risque d'exploitation.	73, 115			
	33	Examen des éléments de risque connus publiquement.	77			

Rapport de gestion

Table des matières

- 16 Énoncés prospectifs
- 17 Mesures non conformes aux PCGR
- 23 Faits saillants financiers

Survol de la performance

- 24 Résultats financiers – 2020 par rapport à 2019
- 24 Objectifs à moyen terme
- 24 Rendement revenant aux actionnaires
- 25 Incidence de la pandémie de COVID-19
- 27 Perspectives économiques
- 28 Incidence de la conversion des devises
- 28 Incidence des activités cédées

Résultats financiers du Groupe

- 29 Bénéfice net
- 29 Revenus d'intérêts nets
- 31 Revenus autres que d'intérêts
- 32 Dotation au compte de correction de valeur pour pertes sur créances
- 35 Charges autres que d'intérêts
- 36 Charge d'impôt sur le résultat
- 37 Revue des résultats financiers – 2019 par rapport à 2018
- 39 Revue du quatrième trimestre
- 41 Analyse des tendances

Survol des secteurs d'activité

- 42 Survol
- 45 Réseau canadien
- 48 Opérations internationales
- 52 Gestion de patrimoine mondiale
- 55 Services bancaires et marchés mondiaux
- 58 Autres

Situation financière du Groupe

- 60 État de la situation financière
- 61 Gestion du capital
- 73 Arrangements hors bilan
- 76 Instruments financiers
- 77 Principaux instruments de crédit – éléments de risque connus publiquement

Gestion du risque

- 78 Cadre de gestion du risque
- 91 Risque de crédit
- 101 Risque de marché
- 107 Risque de liquidité
- 115 Autres risques

Contrôles et méthodes comptables

- 120 Contrôles et procédures
- 120 Principales estimations comptables
- 125 Prises de position futures en comptabilité
- 126 Faits nouveaux en matière de réglementation
- 128 Transactions avec des parties liées

Données supplémentaires

- 130 Renseignements par secteurs géographiques
- 132 Risque de crédit
- 137 Revenus et charges
- 139 Informations trimestrielles choisies
- 140 Statistiques des dix derniers exercices

ÉNONCÉS PROSPECTIFS

À l'occasion, nos communications publiques comprennent des énoncés prospectifs verbaux ou écrits. Le présent document renferme ce genre d'énoncés, qui peuvent également être intégrés à d'autres documents déposés auprès des organismes de réglementation des valeurs mobilières du Canada ou de la Securities and Exchange Commission des États-Unis, ou à d'autres communications. De plus, des représentants de la Banque peuvent fournir verbalement des énoncés prospectifs à certains analystes, investisseurs, médias et autres intervenants. De tels énoncés sont formulés aux termes des règles d'exonération de la loi américaine intitulée *Private Securities Litigation Reform Act of 1995* et de toute loi pertinente sur les valeurs mobilières en vigueur au Canada. Les énoncés prospectifs peuvent comprendre, notamment, les énoncés formulés dans le présent document, dans le rapport de gestion de la Banque figurant dans son rapport annuel 2020 à la rubrique « Perspectives », ainsi que dans tout autre énoncé concernant les objectifs de la Banque, les stratégies qu'elle emploie pour les atteindre, le contexte réglementaire dans lequel la Banque exerce ses activités, ses résultats financiers prévisionnels et les perspectives à l'égard des activités de la Banque et de l'économie du Canada, des États-Unis et du monde entier. On reconnaît habituellement les énoncés prospectifs à l'emploi de termes ou d'expressions comme « croire », « prévoir », « s'attendre à », « envisager », « avoir l'intention de », « estimer », « projeter », « planifier », « viser » et autres expressions similaires ainsi que par la conjugaison des verbes au futur et au conditionnel comme « devrait » et « pourrait ».

Du fait de leur nature, les énoncés prospectifs exigent que nous posions des hypothèses et sont assujettis à des incertitudes et à des risques inhérents qui donnent lieu à la possibilité que les prédictions, les prévisions, les projections, les attentes ou les conclusions se révèlent inexacts, que nos hypothèses puissent être incorrectes et que nos objectifs de performance financière, notre vision et nos objectifs stratégiques ne puissent être atteints.

Nous conseillons aux lecteurs de ne pas se fier indûment à ces énoncés étant donné que les résultats réels pourraient différer sensiblement des attentes, des cibles, des estimations et des intentions exprimées dans ces énoncés prospectifs en raison de divers facteurs de risque, dont plusieurs sont indépendants de notre volonté et dont l'incidence peut être difficile à prévoir.

Les résultats futurs liés aux énoncés prospectifs peuvent être influencés par de nombreux facteurs, dont, sans s'y limiter, les conditions générales de l'économie et du marché dans les pays où nous exerçons nos activités; les variations des taux de change et d'intérêt; la hausse des coûts de financement et de la volatilité en raison de l'illiquidité du marché et de la concurrence pour le financement; le défaut de tiers de respecter leurs obligations envers la Banque et envers les sociétés membres de son groupe; les changements apportés aux politiques monétaires, fiscales ou économiques et les modifications apportées aux lois fiscales et aux interprétations connexes; les changements apportés aux lois et à la réglementation ou aux attentes et exigences prudentielles, y compris les exigences et les lignes directrices relatives aux fonds propres, aux taux d'intérêt et à la liquidité, ainsi que l'incidence de ces changements sur les coûts de financement; les changements aux notations de crédit qui nous sont attribuées; le risque d'exploitation et le risque lié aux infrastructures; le risque de réputation; l'exactitude et l'exhaustivité de l'information que la Banque reçoit sur sa clientèle et ses contreparties; la mise au point et le lancement de nouveaux produits et services en temps opportun; notre capacité à réaliser nos plans stratégiques, notamment à mener à terme les acquisitions et les cessions, ce qui comprend l'obtention des approbations des organismes de réglementation; les principales estimations comptables et l'incidence des modifications des normes comptables, des règlements et des interprétations connexes sur ces estimations; l'activité sur les marchés financiers mondiaux; la capacité de la Banque à recruter, à former et à conserver des dirigeants clés; l'évolution de divers types de fraude ou d'autres activités criminelles auxquels la Banque est exposée; les perturbations et les attaques (notamment les cyberattaques) visant les technologies de l'information, l'accès au réseau ou les autres systèmes ou services de communication vocaux ou de données de la Banque ou visant Internet; l'augmentation de la concurrence dans tous nos secteurs géographiques et d'activité, notamment en provenance de concurrents offrant des services bancaires par Internet et par appareil mobile et de concurrents non conventionnels; l'exposition liée aux enjeux réglementaires et aux litiges importants; la survenance de catastrophes naturelles ou non et les réclamations découlant de ces événements; le déclenchement sur une grande échelle de crises sanitaires ou de pandémies, notamment l'ampleur et la durée de la pandémie de COVID-19 et son incidence sur l'économie mondiale, sur les conditions des marchés financiers ainsi que sur les activités, les résultats d'exploitation, la situation financière et les perspectives de la Banque; de même que la capacité de la Banque à prévoir et à gérer les risques que comportent ces facteurs. Une grande partie des activités de la Banque consiste à consentir des prêts ou à affecter autrement ses ressources à certains secteurs, entreprises ou pays. Tout événement imprévu touchant ces emprunteurs, secteurs ou pays risque d'avoir une incidence défavorable importante sur les résultats financiers de la Banque, sur ses activités, sur sa situation financière ou sur sa liquidité. Ces facteurs, et d'autres encore, peuvent faire en sorte que la performance réelle de la Banque soit, dans une mesure importante, différente de celle envisagée par les énoncés prospectifs. La Banque tient à préciser que la liste ci-dessus n'est pas une liste exhaustive de tous les facteurs de risque et autres facteurs potentiels pouvant avoir une incidence négative sur ses résultats. Pour plus de renseignements, il y a lieu de se reporter à la rubrique « Gestion du risque » du rapport annuel 2020 de la Banque, compte tenu des ajouts figurant dans les rapports trimestriels.

Les hypothèses économiques importantes sous-jacentes aux énoncés prospectifs figurant dans le présent document sont présentées dans le rapport annuel 2020 à la rubrique « Perspectives », compte tenu des ajouts figurant dans les rapports trimestriels. Ces rubriques « Perspectives » sont fondées sur les opinions de la Banque et leur réalisation est incertaine. Le lecteur est prié de tenir compte des facteurs susmentionnés à la lecture de ces rubriques. Lorsqu'ils se fient à des énoncés prospectifs pour prendre des décisions à l'égard de la Banque et de ses titres, les investisseurs et les autres personnes doivent se pencher diligemment sur ces facteurs, ainsi que sur d'autres incertitudes et éventualités.

Les énoncés prospectifs contenus dans le présent document reflètent l'avis de la direction à la date des présentes seulement et sont présentés dans le but d'aider les actionnaires de la Banque et les analystes à comprendre la situation financière de la Banque, ses objectifs et ses priorités ainsi que sa performance financière prévisionnelle aux dates indiquées et pour les périodes closes à ces dates, et ils peuvent ne pas convenir à d'autres fins. Sauf si la loi l'exige, la Banque ne s'engage pas à mettre à jour les énoncés prospectifs verbaux ou écrits qui peuvent être faits de temps à autre par elle ou en son nom.

Le lecteur trouvera d'autres renseignements sur la Banque, y compris sa notice annuelle, sur le site Web de SEDAR, au www.sedar.com, ainsi que dans la section EDGAR du site Web de la SEC, au www.sec.gov.

Le 1^{er} décembre 2020

RAPPORT DE GESTION

Le rapport de gestion est fourni dans le but d'aider le lecteur à évaluer la situation financière et les résultats d'exploitation de la Banque au 31 octobre 2020 et pour l'exercice clos à cette date. Le rapport de gestion doit être lu en parallèle avec les états financiers consolidés de 2020 de la Banque et les notes y afférentes. Le présent rapport de gestion a été préparé en date du 1^{er} décembre 2020.

Le lecteur trouvera d'autres renseignements sur la Banque, y compris son rapport annuel 2020, sur son site Web, au www.banquescotia.com. Il est également possible de trouver le rapport annuel et la notice annuelle 2020 de la Banque sur le site de SEDAR, au www.sedar.com, ainsi que dans la section EDGAR du site de la SEC, au www.sec.gov.

Mesures non conformes aux PCGR

Pour évaluer sa performance, la Banque a recours à diverses mesures financières. Certaines d'entre elles ne sont pas calculées selon les principes comptables généralement reconnus (les « PCGR »), lesquels sont fondés sur les Normes internationales d'information financière (les « IFRS ») telles qu'elles ont été publiées par l'International Accounting Standards Board (l'« IASB »), ni définies par les PCGR. Ces mesures n'ont aucune signification normalisée qui assurerait qu'elles sont cohérentes et comparables à celles du même nom utilisées par d'autres sociétés. La Banque est d'avis que certaines mesures non conformes aux PCGR sont utiles pour évaluer la performance des activités courantes et qu'elles permettent au lecteur de mieux comprendre comment la direction évalue la performance. Ces mesures non conformes aux PCGR sont utilisées dans le présent rapport de gestion et elles sont définies ci-après.

Résultats ajustés et bénéfice dilué ajusté par action

Les tableaux qui suivent présentent les rapprochements des résultats financiers présentés conformément aux PCGR et des résultats financiers ajustés non conformes aux PCGR. Les résultats financiers ont été ajustés pour tenir compte des éléments suivants :

1. Montants liés aux acquisitions et aux cessions – Les montants liés aux acquisitions et aux cessions se définissent comme suit :

A. Coûts liés aux acquisitions

- Coûts d'intégration – Comprennent les coûts engagés dans le cadre d'acquisitions qui sont liés à l'intégration des activités acquises et qui sont comptabilisés dans les secteurs d'exploitation Gestion de patrimoine mondiale et Opérations internationales. Ces coûts cesseront d'être engagés une fois l'intégration réalisée. Les coûts se rapportent aux acquisitions suivantes :
 - Banco Cencosud, Pérou (*conclue au deuxième trimestre de 2019*);
 - Banco Dominicano del Progreso, République dominicaine (*conclue au deuxième trimestre de 2019*);
 - Gestion financière MD, Canada (*conclue au quatrième trimestre de 2018*);
 - Jarislowsky, Fraser Limitée, Canada (*conclue au troisième trimestre de 2018*);
 - les activités de services aux particuliers et aux petites et moyennes entreprises de Citibank, Colombie (*conclue au troisième trimestre de 2018*);
 - BBVA, Chili (*conclue au troisième trimestre de 2018*).
- Dotation au compte de correction de valeur pour pertes sur créances initiale sur les instruments financiers productifs acquis, comme l'exige l'IFRS 9. La norme ne fait pas de distinction entre les prêts productifs montés et acquis et, en conséquence, elle exige le même traitement comptable pour ces deux types de prêts. Ces pertes sur créances sont considérées comme des coûts liés aux acquisitions pour les périodes applicables et sont comptabilisées dans le secteur Opérations internationales. La dotation pour 2019 se rapporte à Banco Cencosud, au Pérou, et à Banco Dominicano del Progreso, en République dominicaine. La dotation pour 2018 se rapporte à BBVA, au Chili, et à Citibank, en Colombie.
- Amortissement des immobilisations incorporelles liées aux acquisitions, à l'exception des logiciels. Ces coûts se rapportent aux six acquisitions susmentionnées ainsi qu'à des acquisitions antérieures et sont comptabilisés dans les secteurs d'exploitation Réseau canadien, Opérations internationales et Gestion de patrimoine mondiale.

B. (Profit net) perte nette sur les cessions – La Banque a annoncé un certain nombre de cessions conformément à sa stratégie de repositionnement. Le profit net ou la perte nette sur les cessions est comptabilisé dans le secteur Autres et se rapporte aux cessions suivantes (se reporter à la note 37 pour obtenir de plus amples renseignements) :

- les activités à Antigua-et-Barbuda (*annoncée au quatrième trimestre de 2020*);
- les activités dans les îles Vierges britanniques (*conclue au troisième trimestre de 2020*);
- les activités au Belize (*annoncée au troisième trimestre de 2020*);
- le placement dans Thanachart Bank, en Thaïlande, comptabilisé selon la méthode de la mise en équivalence (*conclue au premier trimestre de 2020*);
- Colfondos AFP, en Colombie (*conclue au premier trimestre de 2020*);
- les activités à Porto Rico et dans les îles Vierges des États-Unis (*conclue au premier trimestre de 2020*);
- les activités d'assurance et de services bancaires au Salvador (*conclue au premier trimestre de 2020*);
- les activités de services bancaires dans les Antilles (*conclue au quatrième trimestre de 2019*);
- les activités d'assurance et les activités liées aux caisses de retraite en République dominicaine (*conclue au deuxième trimestre de 2019*).

2. Ajustements liés aux évaluations comptabilisés au premier trimestre de 2020 (315 millions de dollars avant impôt) – La Banque a modifié sa

méthode d'évaluation du compte de correction de valeur pour pertes sur créances en ajoutant un autre scénario qui, à l'instar de la tendance qui se dessine au sein des grandes banques internationales en ce qui a trait à l'application de l'IFRS 9, est encore plus pessimiste et reflète la prudence dont fait preuve la Banque à l'égard de la dotation au titre des pertes sur créances attendues. La modification a donné lieu à une augmentation de 155 millions de dollars de la dotation au compte de correction de valeur pour pertes sur créances, qui a été comptabilisée dans les secteurs d'exploitation Réseau canadien, Opérations internationales, Gestion de patrimoine mondiale et Services bancaires et marchés mondiaux. La Banque a amélioré sa méthode de détermination de la juste valeur, spécialement en ce qui concerne les dérivés de gré à gré non garantis, ce qui a donné lieu à une charge avant impôt de 116 millions de dollars. La charge a été comptabilisée dans les secteurs d'exploitation Services bancaires et marchés mondiaux et Autres. La Banque a également comptabilisé une perte de valeur de 44 millions de dollars avant impôt dans le secteur d'exploitation Autres relativement à un actif logiciel.

T1 Sommaire du rapprochement des résultats présentés et ajustés par secteurs d'activité

(en millions de dollars)	Réseau canadien	Opérations internationales	Gestion de patrimoine mondiale	Services bancaires et marchés mondiaux	Autres	Total
Pour l'exercice clos le 31 octobre 2020¹⁾						
Bénéfice net présenté	2 536 \$	1 072 \$	1 262 \$	1 955 \$	28 \$	6 853 \$
Total des ajustements (après impôt)	68	200	45	79	(284)	108
Bénéfice net ajusté	2 604 \$	1 272 \$	1 307 \$	2 034 \$	(256)\$	6 961 \$
Bénéfice net ajusté attribuable aux détenteurs de titres de capitaux propres	2 604 \$	1 148 \$	1 297 \$	2 034 \$	(257)\$	6 826 \$
Pour l'exercice clos le 31 octobre 2019¹⁾						
Bénéfice net présenté	3 488 \$	3 138 \$	1 184 \$	1 534 \$	(546)\$	8 798 \$
Total des ajustements (après impôt)	16	254	49	–	292	611
Bénéfice net ajusté	3 504 \$	3 392 \$	1 233 \$	1 534 \$	(254)\$	9 409 \$
Bénéfice net ajusté attribuable aux détenteurs de titres de capitaux propres	3 504 \$	2 953 \$	1 215 \$	1 534 \$	(255)\$	8 951 \$
Pour l'exercice clos le 31 octobre 2018¹⁾						
Bénéfice net présenté	3 559 \$	2 508 \$	1 046 \$	1 758 \$	(147)\$	8 724 \$
Total des ajustements (après impôt)	16	364	40	–	–	420
Bénéfice net ajusté	3 575 \$	2 872 \$	1 086 \$	1 758 \$	(147)\$	9 144 \$
Bénéfice net ajusté attribuable aux détenteurs de titres de capitaux propres	3 575 \$	2 588 \$	1 072 \$	1 758 \$	(147)\$	8 846 \$

1) Se reporter à la rubrique « Survol des secteurs d'activité » à la page 42.

T2 Rapprochement des résultats présentés et ajustés et du bénéfice dilué ajusté par action

Pour l'exercice clos le 31 octobre 2020¹⁾

(en millions de dollars)	Réseau canadien	Opérations internationales	Gestion de patrimoine mondiale	Services bancaires et marchés mondiaux	Autres	Total
Résultats présentés						
Revenus d'intérêts nets	7 838 \$	7 603 \$	575 \$	1 435 \$	(131)\$	17 320 \$
Revenus autres que d'intérêts	2 461	3 207	4 009	3 947	392	14 016
Total des revenus	10 299	10 810	4 584	5 382	261	31 336
Dotations au compte de correction de valeur pour pertes sur créances	2 073	3 613	7	390	1	6 084
Charges autres que d'intérêts	4 811	5 943	2 878	2 473	751	16 856
Bénéfice avant impôt sur le résultat	3 415	1 254	1 699	2 519	(491)	8 396
Charge d'impôt sur le résultat	879	182	437	564	(519)	1 543
Bénéfice net	2 536 \$	1 072 \$	1 262 \$	1 955 \$	28 \$	6 853 \$
Bénéfice net attribuable aux participations ne donnant pas le contrôle dans des filiales	-	92	10	-	(27)	75
Bénéfice net attribuable aux détenteurs de titres de capitaux propres	2 536 \$	980 \$	1 252 \$	1 955 \$	55 \$	6 778 \$
Actionnaires privilégiés et porteurs d'autres instruments de capitaux propres						196
Bénéfice net attribuable aux actionnaires ordinaires						6 582 \$
Bénéfice dilué par action (en dollars)						5,30 \$
Ajustements						
Montants liés aux acquisitions						
Coûts d'intégration ²⁾	- \$	154 \$	23 \$	- \$	- \$	177 \$
Amortissement des immobilisations incorporelles liées aux acquisitions, à l'exception des logiciels ²⁾	22	47	37	-	-	106
Coûts liés aux acquisitions	22	201	60	-	-	283
Compte de correction de valeur pour pertes sur créances – ajout d'un scénario ³⁾	71	77	1	6	-	155
Ajustement de l'évaluation des dérivés ⁴⁾	-	-	-	102	14	116
(Profit net) perte nette sur les cessions ⁵⁾	-	-	-	-	(298)	(298)
Perte de valeur d'un actif logiciel ²⁾	-	-	-	-	44	44
Ajustements (avant impôt)	93	278	61	108	(240)	300
Charge (économie) d'impôt sur le résultat	(25)	(78)	(16)	(29)	(44)	(192)
Ajustements (après impôt)	68	200	45	79	(284)	108
Ajustement attribuable aux participations ne donnant pas le contrôle dans des filiales	-	(32)	-	-	(28)	(60)
Ajustements (après impôt et participations ne donnant pas le contrôle dans des filiales)	68 \$	168 \$	45 \$	79 \$	(312)\$	48 \$
Résultats ajustés						
Revenus d'intérêts nets	7 838 \$	7 603 \$	575 \$	1 435 \$	(131)\$	17 320 \$
Revenus autres que d'intérêts	2 461	3 207	4 009	4 049	93	13 819
Total des revenus	10 299	10 810	4 584	5 484	(38)	31 139
Dotations au compte de correction de valeur pour pertes sur créances	2 002	3 536	6	384	1	5 929
Charges autres que d'intérêts	4 789	5 742	2 818	2 473	692	16 514
Bénéfice avant impôt sur le résultat	3 508	1 532	1 760	2 627	(731)	8 696
Charge d'impôt sur le résultat	904	260	453	593	(475)	1 735
Bénéfice net	2 604 \$	1 272 \$	1 307 \$	2 034 \$	(256)\$	6 961 \$
Bénéfice net attribuable aux participations ne donnant pas le contrôle dans des filiales	-	124	10	-	1	135
Bénéfice net attribuable aux détenteurs de titres de capitaux propres	2 604 \$	1 148 \$	1 297 \$	2 034 \$	(257)\$	6 826 \$
Actionnaires privilégiés et porteurs d'autres instruments de capitaux propres						196
Bénéfice net attribuable aux actionnaires ordinaires						6 630 \$
Bénéfice dilué ajusté par action						
Bénéfice net ajusté attribuable aux actionnaires ordinaires						6 630 \$
Incidence dilutive des options au titre des paiements fondés sur des actions et autres						38
Bénéfice net ajusté attribuable aux actionnaires ordinaires (dilué)						6 668 \$
Nombre moyen pondéré de base d'actions ordinaires en circulation (en millions)						1 212
Incidence dilutive des options au titre des paiements fondés sur des actions et autres (en millions)						31
Nombre moyen pondéré dilué ajusté d'actions ordinaires en circulation (en millions)						1 243
Bénéfice dilué ajusté par action (en dollars)						5,36 \$
Incidence des ajustements sur le bénéfice dilué par action (en dollars)						0,06 \$

1) Se reporter à la rubrique « Survol des secteurs d'activité » à la page 42.

2) Comptabilisé dans les charges autres que d'intérêts

3) Comptabilisé dans la dotation au compte de correction de valeur pour pertes sur créances.

4) Comptabilisé dans les revenus autres que d'intérêts.

5) Le (profit) ou la perte sur les cessions est comptabilisé dans les revenus autres que d'intérêts; les coûts liés aux cessions sont comptabilisés dans les charges autres que d'intérêts.

T2 Rapprochement des résultats présentés et ajustés et du bénéfice dilué ajusté par action

Pour l'exercice clos le 31 octobre 2019¹⁾

(en millions de dollars)	Réseau canadien	Opérations internationales	Gestion de patrimoine mondiale	Services bancaires et marchés mondiaux	Autres	Total
Résultats présentés						
Revenus d'intérêts nets	7 848 \$	8 353 \$	564 \$	1 396 \$	(984)\$	17 177 \$
Revenus autres que d'intérêts	2 616	4 366	3 937	3 084	(146)	13 857
Total des revenus	10 464	12 719	4 501	4 480	(1 130)	31 034
Dotation au compte de correction de valeur pour pertes sur créances	972	2 076	–	(22)	1	3 027
Charges autres que d'intérêts	4 772	6 596	2 905	2 463	1	16 737
Bénéfice avant impôt sur le résultat	4 720	4 047	1 596	2 039	(1 132)	11 270
Charge d'impôt sur le résultat	1 232	909	412	505	(586)	2 472
Bénéfice net	3 488 \$	3 138 \$	1 184 \$	1 534 \$	(546)\$	8 798 \$
Bénéfice net attribuable aux participations ne donnant pas le contrôle dans des filiales	–	373	18	–	17	408
Bénéfice net attribuable aux détenteurs de titres de capitaux propres	3 488 \$	2 765 \$	1 166 \$	1 534 \$	(563)\$	8 390 \$
Actionnaires privilégiés et porteurs d'autres instruments de capitaux propres						182
Bénéfice net attribuable aux actionnaires ordinaires						8 208 \$
Bénéfice dilué par action (en dollars)						6,68 \$
Ajustements						
Montants liés aux acquisitions						
Dotation au compte de correction de valeur pour pertes sur créances initiale sur les instruments financiers productifs acquis ²⁾	– \$	151 \$	– \$	– \$	– \$	151 \$
Coûts d'intégration ³⁾	–	151	27	–	–	178
Amortissement des immobilisations incorporelles liées aux acquisitions, à l'exception des logiciels ³⁾	22	55	39	–	–	116
Coûts liés aux acquisitions	22	357	66	–	–	445
(Profit net) perte nette sur les cessions ⁴⁾	–	–	–	–	148	148
Ajustements (avant impôt)	22	357	66	–	148	593
Charge (économie) d'impôt sur le résultat	(6)	(103)	(17)	–	144	18
Ajustements (après impôt)	16	254	49	–	292	611
Ajustement attribuable aux participations ne donnant pas le contrôle dans des filiales	–	(66)	–	–	16	(50)
Ajustements (après impôt et participations ne donnant pas le contrôle dans des filiales)	16 \$	188 \$	49 \$	– \$	308 \$	561 \$
Résultats ajustés						
Revenus d'intérêts nets	7 848 \$	8 353 \$	564 \$	1 396 \$	(984)\$	17 177 \$
Revenus autres que d'intérêts	2 616	4 366	3 937	3 084	(19)	13 984
Total des revenus	10 464	12 719	4 501	4 480	(1 003)	31 161
Dotation au compte de correction de valeur pour pertes sur créances	972	1 925	–	(22)	1	2 876
Charges autres que d'intérêts	4 750	6 390	2 839	2 463	(20)	16 422
Bénéfice avant impôt sur le résultat	4 742	4 404	1 662	2 039	(984)	11 863
Charge d'impôt sur le résultat	1 238	1 012	429	505	(730)	2 454
Bénéfice net	3 504 \$	3 392 \$	1 233 \$	1 534 \$	(254)\$	9 409 \$
Bénéfice net attribuable aux participations ne donnant pas le contrôle dans des filiales	–	439	18	–	1	458
Bénéfice net attribuable aux détenteurs de titres de capitaux propres	3 504 \$	2 953 \$	1 215 \$	1 534 \$	(255)\$	8 951 \$
Actionnaires privilégiés et porteurs d'autres instruments de capitaux propres						182
Bénéfice net attribuable aux actionnaires ordinaires						8 769 \$
Bénéfice dilué ajusté par action						
Bénéfice net ajusté attribuable aux actionnaires ordinaires						8 769 \$
Incidence dilutive des options au titre des paiements fondés sur des actions et autres						160
Bénéfice net ajusté attribuable aux actionnaires ordinaires (dilué)						8 929 \$
Nombre moyen pondéré de base d'actions ordinaires en circulation (en millions)						1 222
Incidence dilutive des options au titre des paiements fondés sur des actions et autres (en millions)						29
Nombre moyen pondéré dilué ajusté d'actions ordinaires en circulation (en millions)						1 251
Bénéfice dilué ajusté par action (en dollars)⁵⁾						7,14 \$
Incidence des ajustements sur le bénéfice dilué par action (en dollars)						0,46 \$

1) Se reporter à la rubrique « Survol des secteurs d'activité » à la page 42.

2) Comptabilisé dans la dotation au compte de correction de valeur pour pertes sur créances.

3) Comptabilisé dans les charges autres que d'intérêts

4) Le (profit) ou la perte sur les cessions est comptabilisé dans les revenus autres que d'intérêts; les coûts liés aux cessions sont comptabilisés dans les charges autres que d'intérêts.

5) Le bénéfice par action est exprimé en dollars et il est fondé sur le nombre d'actions en circulation.

T2 Rapprochement des résultats présentés et ajustés et du bénéfice dilué ajusté par action

Pour l'exercice clos le 31 octobre 2018¹⁾

(en millions de dollars)	Réseau canadien	Opérations internationales	Gestion de patrimoine mondiale	Services bancaires et marchés mondiaux	Autres	Total
Résultats présentés						
Revenus d'intérêts nets	7 504 \$	7 218 \$	498 \$	1 454 \$	(483)\$	16 191 \$
Revenus autres que d'intérêts	2 907	3 475	3 486	3 074	(358)	12 584
Total des revenus	10 411	10 693	3 984	4 528	(841)	28 775
Dotations au compte de correction de valeur pour pertes sur créances	790	1 868	3	(50)	–	2 611
Charges autres que d'intérêts	4 811	5 700	2 559	2 233	(245)	15 058
Bénéfice avant impôt sur le résultat	4 810	3 125	1 422	2 345	(596)	11 106
Charge d'impôt sur le résultat	1 251	617	376	587	(449)	2 382
Bénéfice net	3 559 \$	2 508 \$	1 046 \$	1 758 \$	(147)\$	8 724 \$
Bénéfice net attribuable aux participations ne donnant pas le contrôle dans des filiales	–	162	14	–	–	176
Bénéfice net attribuable aux détenteurs de titres de capitaux propres	3 559 \$	2 346 \$	1 032 \$	1 758 \$	(147)\$	8 548 \$
Actionnaires privilégiés et porteurs d'autres instruments de capitaux propres						187
Bénéfice net attribuable aux actionnaires ordinaires						8 361 \$
Bénéfice dilué par action (en dollars)						6,82 \$
Ajustements						
Montants liés aux acquisitions						
Dotations au compte de correction de valeur pour pertes sur créances initiales sur les instruments financiers productifs acquis ²⁾	– \$	404 \$	– \$	– \$	– \$	404 \$
Coûts d'intégration ³⁾	–	70	31	–	–	101
Amortissement des immobilisations incorporelles liées aux acquisitions, à l'exception des logiciels ³⁾	20	41	25	–	–	86
Coûts liés aux acquisitions	20	515	56	–	–	591
Ajustements (avant impôt)	20	515	56	–	–	591
Charge (économie) d'impôt sur le résultat	(4)	(151)	(16)	–	–	(171)
Ajustements (après impôt)	16	364	40	–	–	420
Ajustement attribuable aux participations ne donnant pas le contrôle dans des filiales	–	(122)	–	–	–	(122)
Ajustements (après impôt et participations ne donnant pas le contrôle dans des filiales)	16 \$	242 \$	40 \$	– \$	– \$	298 \$
Résultats ajustés						
Revenus d'intérêts nets	7 504 \$	7 218 \$	498 \$	1 454 \$	(483)\$	16 191 \$
Revenus autres que d'intérêts	2 907	3 475	3 486	3 074	(358)	12 584
Total des revenus	10 411	10 693	3 984	4 528	(841)	28 775
Dotations au compte de correction de valeur pour pertes sur créances	790	1 464	3	(50)	–	2 207
Charges autres que d'intérêts	4 791	5 589	2 503	2 233	(245)	14 871
Bénéfice avant impôt sur le résultat	4 830	3 640	1 478	2 345	(596)	11 697
Charge d'impôt sur le résultat	1 255	768	392	587	(449)	2 553
Bénéfice net	3 575 \$	2 872 \$	1 086 \$	1 758 \$	(147)\$	9 144 \$
Bénéfice net attribuable aux participations ne donnant pas le contrôle dans des filiales	–	284	14	–	–	298
Bénéfice net attribuable aux détenteurs de titres de capitaux propres	3 575 \$	2 588 \$	1 072 \$	1 758 \$	(147)\$	8 846 \$
Actionnaires privilégiés et porteurs d'autres instruments de capitaux propres						187
Bénéfice net attribuable aux actionnaires ordinaires						8 659 \$
Bénéfice dilué ajusté par action						
Bénéfice net ajusté attribuable aux actionnaires ordinaires						8 659 \$
Incidence dilutive des options au titre des paiements fondés sur des actions et autres						72
Bénéfice net ajusté attribuable aux actionnaires ordinaires (dilué)						8 731 \$
Nombre moyen pondéré de base d'actions ordinaires en circulation (en millions)						1 213
Incidence dilutive des options au titre des paiements fondés sur des actions et autres (en millions)						16
Nombre moyen pondéré dilué ajusté d'actions ordinaires en circulation (en millions)						1 229
Bénéfice dilué ajusté par action (en dollars)⁴⁾						7,11 \$
Incidence des ajustements sur le bénéfice dilué par action (en dollars)						0,29 \$

1) Se reporter à la rubrique « Survol des secteurs d'activité » à la page 42.

2) Comptabilisé dans la dotation au compte de correction de valeur pour pertes sur créances.

3) Comptabilisé dans les charges autres que d'intérêts

4) Le bénéfice par action est exprimé en dollars et il est fondé sur le nombre d'actions en circulation.

Rapprochement des résultats présentés et des résultats présentés en dollars constants du secteur Opérations internationales

Les résultats du secteur Opérations internationales sont présentés en dollars constants. Selon la présentation en dollars constants, les montants des périodes précédentes sont recalculés au moyen des taux de change moyens de la période à l'étude. Le tableau suivant fournit le rapprochement entre les résultats présentés et les résultats présentés en dollars constants du secteur Opérations internationales pour les périodes précédentes.

Pour les exercices clos les 31 octobre (en millions de dollars)

(sur une base de mise en équivalence fiscale)	2019		2018		Montant en dollars constants
	Montant présenté	Variation de change	Montant en dollars constants	Montant présenté	
Revenus d'intérêts nets	8 353 \$	500 \$	7 853 \$	7 218 \$	6 804 \$
Revenus autres que d'intérêts	4 366	148	4 218	3 475	3 357
Total des revenus	12 719	648	12 071	10 693	10 161
Dotation au compte de correction de valeur pour pertes sur créances	2 076	142	1 934	1 868	1 677
Charges autres que d'intérêts	6 596	389	6 207	5 700	5 347
Charge d'impôt sur le résultat	909	21	888	617	635
Bénéfice net	3 138 \$	96 \$	3 042 \$	2 508 \$	2 502 \$
Bénéfice net attribuable aux participations ne donnant pas le contrôle dans des filiales	373 \$	35 \$	338 \$	162 \$	156 \$
Bénéfice net attribuable aux détenteurs de titres de capitaux propres de la Banque	2 765 \$	61 \$	2 704 \$	2 346 \$	2 346 \$
Autres mesures					
Actifs moyens (en milliards de dollars)	201 \$	10 \$	191 \$	165 \$	159 \$
Passifs moyens (en milliards de dollars)	153 \$	9 \$	144 \$	127 \$	121 \$

La base d'établissement des montants présentés dans le tableau ci-dessus est différente de celle utilisée pour le tableau de la section « Incidence de la conversion des devises » qui se trouve dans la rubrique « Survol de la performance » à la page 28.

Actifs liés aux activités bancaires principales

Les actifs liés aux activités bancaires principales représentent les actifs productifs d'intérêts moyens, exclusion faite des acceptations bancaires et des actifs détenus à des fins de transaction.

Marge sur activités bancaires principales

Ce ratio représente les revenus d'intérêts nets divisés par les actifs liés aux activités bancaires principales.

Rendement des capitaux propres

Le rendement des capitaux propres est une mesure de rentabilité qui présente le bénéfice net attribuable aux actionnaires ordinaires en pourcentage de la moyenne des capitaux propres attribuables aux actionnaires ordinaires.

Au cours du premier trimestre de 2020, conformément aux exigences accrues au titre de la réserve pour stabilité intérieure communiquées par le BSIF, la Banque a augmenté le capital attribué aux secteurs d'activité pour le porter à environ 10,5 % des exigences de fonds propres ordinaires aux termes de Bâle III, en fonction des risques de crédit, de marché et d'exploitation ainsi que du levier propres à chaque secteur d'activité.

Auparavant, le capital attribué correspondait à environ 10,0 % des exigences de fonds propres ordinaires aux termes de Bâle III.

Le rendement des capitaux propres des secteurs d'activité correspond à un ratio du bénéfice net attribuable aux actionnaires ordinaires du secteur d'activité par rapport au capital attribué. Les rendements des capitaux propres des secteurs d'activité des périodes précédentes n'ont pas été retraités.

T3 Faits saillants financiers

Aux 31 octobre et pour les exercices clos à ces dates

	2020 ¹⁾	2019 ¹⁾	2018
Résultats d'exploitation (en millions de dollars)			
Revenus d'intérêts nets	17 320	17 177	16 191
Revenus autres que d'intérêts	14 016	13 857	12 584
Total des revenus	31 336	31 034	28 775
Dotation au compte de correction de valeur pour pertes sur créances	6 084	3 027	2 611
Charges autres que d'intérêts	16 856	16 737	15 058
Charge d'impôt sur le résultat	1 543	2 472	2 382
Bénéfice net	6 853	8 798	8 724
Bénéfice net attribuable aux actionnaires ordinaires	6 582	8 208	8 361
Performance d'exploitation			
Bénéfice de base par action (en dollars)	5,43	6,72	6,90
Bénéfice dilué par action (en dollars)	5,30	6,68	6,82
Rendement des capitaux propres (en pourcentage)	10,4	13,1	14,5
Ratio de productivité (en pourcentage)	53,8	53,9	52,3
Levier d'exploitation (en pourcentage)	0,3	(3,3)	3,0
Marge sur activités bancaires principales (en pourcentage) ²⁾	2,27	2,44	2,46
Données tirées de l'état de la situation financière (en millions de dollars)			
Trésorerie et dépôts auprès d'autres institutions financières	76 460	46 720	62 269
Actifs détenus à des fins de transaction	117 839	127 488	100 262
Prêts	603 263	592 483	551 834
Total des actifs	1 136 466	1 086 161	998 493
Dépôts	750 838	733 390	676 534
Actions ordinaires	62 819	63 638	61 044
Actions privilégiées et autres instruments de capitaux propres	5 308	3 884	4 184
Actifs sous administration	558 594	558 408	517 596
Actifs sous gestion	291 701	301 631	280 656
Mesures des fonds propres et de la liquidité			
Ratio des actions ordinaires et assimilées de T1 (CET1) (en pourcentage)	11,8	11,1	11,1
Ratio de T1 (en pourcentage)	13,3	12,2	12,5
Ratio total des fonds propres (en pourcentage)	15,5	14,2	14,3
Ratio de levier (en pourcentage)	4,7	4,2	4,5
Actifs pondérés en fonction des risques (en millions de dollars) ³⁾	417 138	421 185	400 507
Ratio de liquidité à court terme (en pourcentage)	138	125	124
Qualité du crédit			
Montant net des prêts douteux (en millions de dollars)	3 096	3 540	3 453
Compte de correction de valeur pour pertes sur créances (en millions de dollars) ⁴⁾	7 820	5 145	5 154
Montant brut des prêts douteux en pourcentage des prêts et des acceptations	0,81	0,84	0,89
Montant net des prêts douteux en pourcentage des prêts et des acceptations	0,50	0,58	0,60
Dotation au compte de correction de valeur pour pertes sur créances en pourcentage de la moyenne du montant net des prêts et des acceptations ⁵⁾	0,98	0,51	0,48
Dotation au compte de correction de valeur pour pertes sur créances au titre des prêts douteux en pourcentage de la moyenne du montant net des prêts et des acceptations ⁵⁾	0,56	0,49	0,43
Radiations nettes en pourcentage de la moyenne du montant net des prêts et des acceptations	0,47	0,50	0,44
Résultats ajustés²⁾			
Bénéfice net ajusté (en millions de dollars)	6 961	9 409	9 144
Bénéfice dilué ajusté par action (en dollars)	5,36	7,14	7,11
Rendement des capitaux propres ajusté (en pourcentage)	10,4	13,9	14,9
Ratio de productivité ajusté (en pourcentage)	53,0	52,7	51,7
Levier d'exploitation ajusté (en pourcentage)	(0,6)	(2,1)	3,7
Dotation au compte de correction de valeur pour pertes sur créances ajustée en pourcentage de la moyenne du montant net des prêts et des acceptations ⁵⁾	0,95	0,49	0,41
Données sur les actions ordinaires			
Cours de clôture des actions (en dollars) (TSX)	55,35	75,54	70,65
Actions en circulation (en millions)			
Nombre moyen – de base	1 212	1 222	1 213
Nombre moyen – dilué	1 243	1 251	1 229
Clôture de la période	1 211	1 216	1 227
Dividendes versés par action (en dollars)	3,60	3,49	3,28
Rendement de l'action (en pourcentage) ⁶⁾	5,8	4,9	4,2
Capitalisation boursière (en millions de dollars) (TSX)	67 055	91 867	86 690
Valeur comptable par action ordinaire (en dollars)	51,85	52,33	49,75
Ratio de la valeur de marché à la valeur comptable	1,1	1,4	1,4
Ratio cours-bénéfice (quatre derniers trimestres)	10,2	11,2	10,2
Autres données			
Effectif (équivalent temps plein)	92 001	101 813	97 021
Succursales et bureaux	2 618	3 109	3 095

1) Les montants pour l'exercice clos le 31 octobre 2020 ont été établis selon l'IFRS 16; les montants pour les exercices clos le 31 octobre 2020 et le 31 octobre 2019 ont été établis selon l'IFRS 15; les montants des exercices précédents n'ont pas été retraités (se reporter aux notes 3 et 4 afférentes aux états financiers consolidés).

2) Se reporter à la page 17 pour obtenir une analyse des mesures non conformes aux PCGR.

3) Conformément aux exigences du BSIF, avec prise d'effet le 31 janvier 2019, les actifs pondérés en fonction des risques pour ajustement de l'évaluation du crédit ont été intégralement appliqués. En 2018, les facteurs scalaires appliqués pour calculer le ratio des actions ordinaires et assimilées de T1, le ratio de T1 et le ratio total des fonds propres aux fins du calcul des actifs pondérés en fonction des risques pour ajustement de l'évaluation du crédit correspondaient respectivement à 0,80, à 0,83 et à 0,86.

4) Compte tenu du compte de correction de valeur pour pertes sur créances au titre de tous les actifs financiers : prêts, acceptations, exposition au risque lié à des éléments hors bilan, titres de créance et dépôts auprès d'autres institutions financières.

5) Compte tenu de la dotation au compte de correction de valeur pour pertes sur créances au titre de certains actifs financiers : prêts, acceptations et exposition au risque lié à des éléments hors bilan.

6) D'après la moyenne des cours les plus hauts et les plus bas de l'action ordinaire pour l'exercice.

SURVOL DE LA PERFORMANCE

Résultats financiers – 2020 par rapport à 2019

Le bénéfice net s'est établi à 6 853 millions de dollars en 2020, en baisse de 22 % par rapport à 8 798 millions de dollars en 2019. Le bénéfice dilué par action s'est établi à 5,30 \$, contre 6,68 \$. Le rendement des capitaux propres s'est établi à 10,4 %, comparativement à 13,1 %.

Le bénéfice net ajusté s'est établi à 6 961 millions de dollars, en baisse de 26 % par rapport à 9 409 millions de dollars. Le recul s'explique avant tout par la hausse de la dotation au compte de correction de valeur pour pertes sur créances au titre des prêts productifs imputable à l'incidence de la COVID-19 sur les conditions des marchés et de l'économie. Le bénéfice dilué ajusté par action s'est chiffré à 5,36 \$, contre 7,14 \$, tandis que le rendement des capitaux propres ajusté s'est fixé à 10,4 %, contre 13,9 %.

Les revenus d'intérêts nets ont augmenté de 143 millions de dollars, ou de 1 %, pour se fixer à 17 320 millions de dollars. L'incidence défavorable des activités cédées d'environ 2 % a été plus que compensée par la croissance des activités de 3 %, qui a découlé principalement de l'accroissement des actifs productifs et de l'apport accru des activités de gestion de l'actif et du passif, contrebalancés en partie par l'incidence de la conversion des devises. La marge sur activités bancaires principales a reculé de 17 points de base pour se fixer à 2,27 % par suite de la diminution des marges dans tous les secteurs d'activité, qui s'explique par les baisses de taux apportées par les banques centrales et les changements dans la composition des activités, de même que par la proportion accrue d'actifs négociables de haute qualité à faible marge en lien avec les niveaux élevés de liquidités.

Les revenus autres que d'intérêts ont totalisé 14 016 millions de dollars, en hausse de 159 millions de dollars, ou de 1 %. Les revenus autres que d'intérêts ajustés ont diminué de 165 millions de dollars, ou de 1 %, pour se fixer à 13 819 millions de dollars. L'incidence des activités cédées a été d'environ 6 %, ce qui a été contrebalancé par une croissance des activités de 5 %, laquelle découle de l'augmentation des revenus tirés des activités de transaction, des commissions de placement et honoraires de services-conseils, des profits sur les placements et des commissions de gestion de patrimoine. Ces facteurs ont été contrebalancés en partie par la diminution des revenus tirés des services bancaires, des revenus tirés des assurances et des autres honoraires et commissions, ainsi que par l'incidence défavorable de la conversion des devises.

La dotation au compte de correction de valeur pour pertes sur créances s'est établie à 6 084 millions de dollars, contre 3 027 millions de dollars pour l'exercice précédent, soit une augmentation de 3 057 millions de dollars. La dotation ajustée au compte de correction de valeur pour pertes sur créances s'est établie à 5 929 millions de dollars, comparativement à 2 876 millions de dollars ce qui correspond à une augmentation de 3 053 millions de dollars, ou de 106 % qui est imputable principalement à la hausse de la dotation au titre des prêts productifs dans tous les secteurs d'activité. Le ratio de dotation au compte de correction de valeur pour pertes sur créances s'est établi à 98 points de base, en hausse de 47 points de base par rapport à l'exercice précédent, alors qu'il s'était établi à 51 points de base. Le ratio ajusté de dotation au compte de correction de valeur pour pertes sur créances a augmenté de 46 points de base par rapport à l'exercice précédent, pour s'établir à 95 points de base.

Les charges autres que d'intérêts se sont établies à 16 856 millions de dollars, en hausse de 119 millions de dollars, ou de 1 %. Les charges autres que d'intérêts ajustées ont augmenté de 1 % pour s'établir à 16 514 millions de dollars. La hausse des salaires et des avantages associée aux initiatives liées à la réglementation et aux technologies, les charges inscrites relativement aux enquêtes menées sur les activités liées aux métaux, les coûts liés à la COVID-19 et les autres charges liées à la croissance des activités ont été contrebalancés surtout par la diminution des dépenses liées à la publicité et à la prospection et des honoraires, ainsi que par l'incidence favorable de la conversion des devises et des activités cédées. Le levier d'exploitation présenté s'est établi à un pourcentage positif de 0,3 % et, après ajustement, à un pourcentage négatif de 0,6 %. Compte non tenu de l'incidence des activités cédées, le levier d'exploitation s'est établi à un pourcentage positif de 1,0 %.

La charge d'impôt sur le résultat s'est chiffrée à 1 543 millions de dollars, en baisse de 929 millions de dollars. Le taux d'impôt effectif s'est établi à 18,4 %, comparativement à 21,9 %, en raison surtout de la hausse considérable de la dotation au compte de correction de valeur pour pertes sur créances comptabilisée pour les entités qui exercent leurs activités dans des territoires où les taux d'impôt sont plus élevés et des changements dans la composition du bénéfice dans toutes les activités et tous les territoires.

Au 31 octobre 2020, le ratio des actions ordinaires et assimilées de T1 conformément aux règles de Bâle III s'établissait à 11,8 %, contre 11,1 % un an plus tôt.

Objectifs financiers à moyen terme

Le tableau suivant présente un sommaire de notre performance en 2020 par rapport à nos objectifs de performance financière à moyen terme :

	Résultats de 2020	
	Montants présentés	Montants ajustés ¹⁾
Croissance du bénéfice dilué par action de 7 % et plus	(20,7)%	(24,9)%
Rendement des capitaux propres de 14 % et plus	10,4 %	10,4 %
Atteinte d'un levier d'exploitation positif	Levier positif de 0,3 %	Levier négatif de 0,6 %
Maintien de solides ratios de fonds propres	Ratio CET1 de 11,8 %	Ratio CET1 de 11,8 %

1) Se reporter aux mesures non conformes aux PCGR à la page 17.

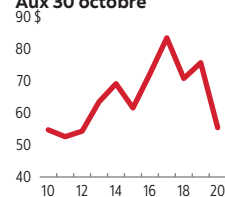
Rendement revenant aux actionnaires

Au cours de l'exercice 2020, la Banque a généré sur ses actions un rendement total revenant aux actionnaires négatif de 22,3 %, comparativement au rendement global négatif de 2,3 % de l'indice composé S&P/TSX.

Le rendement annuel composé total des actions de la Banque revenant aux actionnaires s'est établi à 2,7 % au cours des cinq derniers exercices et à 4,6 % au cours des 10 derniers exercices. Il a été inférieur au rendement global annuel de l'indice composé S&P/TSX, lequel s'est établi à 6,1 % au cours des cinq derniers exercices et à 5,2 % au cours des 10 derniers exercices.

Les dividendes par action ont totalisé 3,60 \$ pour l'exercice, soit 3 % de plus que ceux de 3,49 \$ versés en 2019. Le ratio de distribution de 66,3 % pour l'exercice, ou de 65,8 % sur une base ajustée, a été supérieur à la fourchette cible de la Banque de 40 % à 50 %. Le 13 mars 2020, le BSIF a indiqué aux institutions de dépôts fédérales de suspendre les hausses de dividendes dans le cadre des mesures en réaction à la pandémie de COVID-19.

D1 Cours de clôture de l'action ordinaire Aux 30 octobre

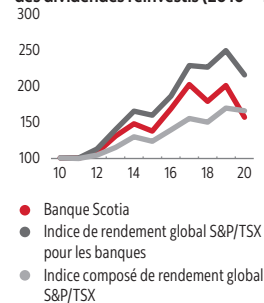


T4 Rendement revenant aux actionnaires

Pour les exercices clos les 31 octobre

	2020	2019	2018
Cours de clôture de l'action ordinaire (en dollars)	55,35	75,54	70,65
Dividendes versés (en dollars par action)	3,60	3,49	3,28
Rendement de l'action (en pourcentage) ¹⁾	5,8	4,9	4,2
Hausse (baisse) du cours de l'action (en pourcentage)	(26,7)	6,9	(15,2)
Total du rendement annuel revenant aux actionnaires (en pourcentage) ²⁾	(22,3)	12,4	(11,6)

- 1) Le rendement de l'action correspond au montant des dividendes versés divisé par la moyenne des cours les plus hauts et les plus bas de l'action pour l'exercice.
- 2) Le total du rendement annuel revenant aux actionnaires suppose le réinvestissement des dividendes trimestriels et, par conséquent, pourrait ne pas correspondre à la somme des dividendes et du rendement de l'action figurant dans le tableau.

D2 Rendement revenant aux actionnaires ordinaires
Augmentation du cours de l'action majorée des dividendes réinvestis (2010 = 100)**Incidence de la pandémie de COVID-19**

Le 11 mars 2020, l'Organisation mondiale de la Santé a déclaré que l'écllosion de la COVID-19 était devenue une pandémie mondiale. En l'absence de moyens médicaux pour ralentir la propagation du virus, les gouvernements partout dans le monde ont mis en œuvre un certain nombre de mesures visant à contenir l'écllosion du virus et à en ralentir la progression, notamment la fermeture d'entreprises, des restrictions de voyage, des quarantaines et des restrictions sur les rassemblements publics et privés. Ces mesures ont entraîné une forte diminution de l'activité économique de mars à mai dans un grand nombre de pays développés et émergents.

Les répercussions économiques de ces mesures et l'incertitude quant à la voie à suivre ont entraîné de graves tensions sur les marchés financiers au début de la pandémie. Pour alléger les tensions sur les marchés du financement, les banques centrales ont déployé des mesures rapides et à grande échelle pour accroître la liquidité du marché, ce qui a donné lieu à de fortes réductions des taux d'intérêt, à des programmes d'assouplissement quantitatif dans certains pays, à des prêts directs aux entreprises et à des injections ciblées de liquidités sur divers marchés de produits de crédit. Dans certains pays, les organismes de réglementation ont permis aux banques d'offrir des programmes de report aux clients sans leur demander de reclasser les prêts concernés. En plus de ces mesures financières, les autorités fiscales ont mobilisé des sommes records pour soutenir directement les entreprises et les ménages, notamment des subventions salariales pour les entreprises et une aide financière généreuse pour les employés touchés par la pandémie. Ces programmes demeurent en vigueur dans la plupart des pays.

Lorsqu'il est devenu évident que les mesures visant à ralentir la propagation du virus étaient efficaces, les économies ont été rouvertes, ce qui a entraîné un bond de l'activité économique dans ces pays. La baisse des taux d'intérêt et les mesures de soutien direct aux entreprises et aux ménages ont alimenté la reprise, comme en témoigne l'évolution de la consommation mondiale observée depuis la réouverture des économies. Malgré l'ampleur de la reprise observée jusqu'à présent, il faudra de nombreux trimestres pour récupérer la production perdue. Le taux de chômage demeure nettement supérieur aux niveaux d'avant la pandémie dans presque tous les pays. Pour certains secteurs, l'adaptation aux changements de comportement causés par le virus prendra du temps, tandis que d'autres ont tiré leur épingle du jeu et continueront de le faire. Cette situation est similaire partout où nous sommes présents. Néanmoins, la Banque a fait preuve de solidité financière et de résilience opérationnelle tout en veillant à la santé et à la sécurité de ses employés et en aidant ses clients.

En dépit des progrès réalisés initialement pour ralentir la propagation de la COVID-19, le nombre de cas à l'échelle mondiale a récemment augmenté de façon spectaculaire. Des incertitudes subsistent quant à l'évolution du virus, aux mesures qui pourraient être mises en œuvre pour ralentir sa propagation et à l'arrivée d'un éventuel vaccin, bien que les récents progrès à cet égard soient encourageants. Ces facteurs viennent s'ajouter à l'incertitude entourant les perspectives. Il apparaît clairement qu'un soutien politique substantiel demeure nécessaire pour aider les économies à traverser la pandémie de COVID-19. Malgré cette incertitude, nous demeurons prudemment optimistes que les pays dans lesquels nous exerçons nos activités vont se relever au cours des douze prochains mois grâce à leurs cadres politiques solides et au soutien qu'ils ont apporté à leur économie au cours des derniers mois.

Mesures de stimulation fiscales et monétaires

Les gouvernements ont instauré bon nombre de mesures de stimulation monétaires et fiscales pour pallier cette situation sans précédent.

Les banques centrales, tant celle du Canada que celle des pays où la Banque exerce ses activités, ont instauré des mesures de politique monétaire afin de soutenir l'activité économique, comme l'abaissement des taux d'intérêt et d'autres mesures de financement.

Abaissement du taux d'intérêt	Canada	États-Unis	Mexique	Pérou	Chili	Colombie
1 ^{er} mars 2020 – 31 octobre 2020	150 pdb	150 pdb	275 pdb	200 pdb	125 pdb	250 pdb

Depuis mars 2020, le gouvernement du Canada a pris de nombreuses mesures pour contenir les effets de la pandémie de COVID-19, comme le lancement de divers programmes visant à fournir aux institutions financières une capacité accrue de financement pour l'octroi de prêts aux acteurs de l'économie réelle et à favoriser la stabilité des marchés des capitaux. Parmi les programmes, il y a lieu de mentionner les suivants :

Programme	Description du programme
Opérations de prise en pension à plus d'un jour	La Banque du Canada acquiert des actifs à titre temporaire dans le cadre d'opérations de prise en pension. Les garanties admissibles comprennent les TH LNH, les obligations sécurisées et d'autres titres négociables.
Facilité d'achat d'acceptations bancaires	La Banque du Canada achète sur le marché secondaire des actifs sous forme d'acceptations bancaires dont l'échéance est d'environ trois mois ou moins et qui ont reçu une cote de crédit à court terme qui n'est pas inférieure à un certain seuil.
Programme d'achat de prêts hypothécaires assurés	La Société canadienne d'hypothèques et de logement achète des TH LNH.
Mécanisme permanent d'octroi de liquidités à plus d'un jour	La Banque du Canada accorde des avances assurées aux institutions financières admissibles qui sont assorties d'une échéance de 90 jours ou moins. Ces dernières peuvent donner en nantissement divers éléments, y compris des prêts et des titres négociables.
Achats d'actifs sur le marché secondaire	La Banque du Canada achète des titres ciblés par voie d'appel d'offres ou d'opérations sur le marché libre.

Outre le Canada, depuis mars 2020, les gouvernements de pays où la Banque exerce des activités ont également annoncé des programmes destinés aux acteurs des marchés des capitaux afin de les aider à obtenir du financement et des liquidités. Les banques centrales de pays membres de l'Alliance du Pacifique ont mis en place des programmes pour qu'il y ait suffisamment de liquidités, ce qui comprend l'octroi accru d'avances sécurisées et non sécurisées et l'élargissement de l'éventail de garanties admissibles pour l'obtention de financement.

Mesures de fonds propres et de liquidité

Le BSIF a apporté des modifications à la réglementation afin de soutenir la résilience du système financier et d'en assurer la capitalisation en réaction à la pandémie de COVID-19. Plusieurs ajustements temporaires aux exigences de fonds propres et de levier en vigueur ont été apportés, notamment la réduction de 125 points de base de la réserve pour stabilité intérieure de sorte qu'elle passe de 2,25 % à 1,0 % en mars 2020. Pour obtenir plus d'informations sur les mesures de gestion du capital, il y a lieu de se reporter à la section sur la gestion du capital à la page 61.

La Banque a maintenu sa solide situation de trésorerie et de bonnes réserves de liquidités, son ratio des actions ordinaires et assimilées de T1 ayant atteint 11,8 % au 31 octobre 2020 et son ratio de liquidité à court terme moyen s'étant établi à 138 % pour l'exercice clos le 31 octobre 2020. La Banque continue de s'assurer que ses sources de financement sont bien diversifiées et elle a accru ses réserves de liquidités au cours du deuxième trimestre et, dans une moindre mesure, au cours des troisième et quatrième trimestres en bénéficiant des mécanismes de financement susmentionnés offerts aux institutions financières par le gouvernement du Canada et dans les régions où elle exerce ses activités.

Mesures instaurées par la Banque dans le cadre de la lutte contre la pandémie

Programmes d'aide destinés aux clients

Afin d'aider ses clients, la Banque a mis en œuvre dans toutes les régions où elle exerce ses activités un certain nombre de programmes.

Canada

Les programmes d'aide offerts ont pour la plupart pris fin le 30 septembre 2020. Les clients participant aux programmes pourraient bénéficier de reports s'étendant au-delà de cette date. Le tableau suivant présente une brève description de ces programmes et des soldes en cours pour les comptes qui bénéficiaient toujours d'un report au 31 octobre 2020.

Produit	Au 31 octobre 2020		Au 31 juillet 2020		Au 30 avril 2020		Description du programme
	Nombre de comptes clients (en milliers)	Solde en cours (en milliards de dollars)	Nombre de comptes clients (en milliers)	Solde en cours (en milliards de dollars)	Nombre de comptes clients (en milliers)	Solde en cours (en milliards de dollars)	
Prêts hypothécaires à l'habitation	16	4 257 \$	137	38 959 \$	134	38 010 \$	Report d'au plus six mois de l'ensemble des versements.
Prêts personnels	16	612	66	2 316	164	5 494	Report d'au plus six mois des versements à effectuer aux termes des obligations de paiement minimal sur les comptes de marge de crédit et de l'ensemble des versements sur les prêts à terme garantis et non garantis, y compris les prêts automobiles.
Cartes de crédit	3	18	33	174	73	411	Report d'au plus quatre mois des versements à effectuer aux termes des obligations de paiement minimal.
Prêts aux entreprises et aux petites entreprises ¹⁾	1	232	7	1 986	10	4 298	Report d'au plus trois mois des versements.

1) Les montants des périodes précédentes ont été retraités aux fins de conformité avec la présentation adoptée pour la période à l'étude.

Parmi les comptes clients pour lesquels les reports de paiement sont venus à échéance au cours de l'exercice, environ 97 % sont à jour dans les paiements.

La Banque participe aux programmes suivants qui ont été lancés dans le cadre du Plan d'intervention économique du Canada pour répondre à la COVID-19 du gouvernement canadien.

Subvention salariale d'urgence du Canada (SSUC)

La Banque participe au programme de SSUC en facilitant l'inscription au service de dépôt direct des entreprises admissibles à l'obtention d'une subvention du gouvernement du Canada équivalant à 75 % des salaires des employés pour une période d'au plus 24 semaines. Cette subvention salariale permet aux entreprises de réembaucher les travailleurs qu'elles avaient licenciés en raison de la COVID-19. Le programme de SSUC a été prolongé jusqu'en juin 2021.

Compte d'urgence pour les entreprises canadiennes (CUEC)

Par l'intermédiaire du programme de CUEC, la Banque a accordé des prêts à ses clients qui y étaient admissibles à titre de petite entreprise en collaboration avec Exportation et développement Canada (EDC). Les petites entreprises admissibles ont pu obtenir un prêt allant jusqu'à 40 000 dollars. Le gouvernement a annoncé un élargissement du programme de CUEC qui permettra aux entreprises et aux organismes sans but lucratif admissibles d'obtenir des prêts sans intérêts additionnels d'un montant maximal de 20 000 \$. La date limite pour les demandes au titre du programme de CUEC a été prorogée au 31 décembre 2020.

Programme de crédit aux entreprises (PCE)

Le PCE offre aux entreprises et petites entreprises clientes une aide supplémentaire en ce qui a trait aux liquidités par l'entremise d'EDC et de la Banque de développement du Canada (BDC). Le PCE a été prolongé jusqu'en juin 2021.

- Dans le cadre de ce programme, EDC garantit 80 % des nouveaux prêts d'exploitation accordés aux exportateurs ainsi qu'aux sociétés nationales.
- Aux termes de ce programme, la BDC a conclu avec la Banque une facilité conjointe aux termes de laquelle la BDC acquiert une participation de 80 % dans des prêts à terme accordés aux clients admissibles de la Banque qui constituent des entreprises et des petites entreprises.
- La BDC, en collaboration avec la Banque, procédera à la syndication de prêts aux termes du Programme de financement pour les moyennes entreprises lancé dans le cadre du PCE et financera 90 % des prêts à terme subordonnés accordés à des entreprises admissibles de taille moyenne.

Pour obtenir de plus amples renseignements sur le CUPEC et la PCE, il y a lieu de se reporter à la section Arrangements hors bilan à la page 73.

International

Les programmes d'aide relatifs aux prêts aux particuliers ont pris fin le 31 octobre 2020 et ceux relatifs aux prêts commerciaux, le 30 septembre 2020, hormis certaines exceptions y compris par suite d'exigences d'organismes de réglementation locaux. Les clients participant aux programmes pourraient bénéficier de reports s'étendant au-delà de ces dates. Le tableau suivant présente une brève description de ces programmes et des soldes en cours pour les comptes qui bénéficiaient toujours d'un report au 31 octobre 2020.

Produit	Au 31 octobre 2020		Au 31 juillet 2020		Au 30 avril 2020		Description du programme
	Nombre de comptes clients (en milliers)	Solde en cours (en milliards de dollars)	Nombre de comptes clients (en milliers)	Solde en cours (en milliards de dollars)	Nombre de comptes clients (en milliers)	Solde en cours (en milliards de dollars)	
Prêts hypothécaires à l'habitation	36	3 699 \$	99	9 428 \$	94	9 695 \$	Report d'au plus six mois de l'ensemble des versements.
Prêts personnels	152	1 342	727	5 160	1 066	6 690	Report d'au plus six mois des versements à effectuer aux termes des obligations de paiement minimal sur les comptes de marge de crédit et de l'ensemble des versements sur les prêts à terme garantis et non garantis, y compris les prêts automobiles.
Cartes de crédit	299	961	1 504	3 530	1 499	3 433	Report d'au plus six mois des versements à effectuer aux termes des obligations de paiement minimal.
Prêts aux entreprises et aux petites entreprises ¹⁾	0,7	4 600	2	8 000	2	6 300	Report d'au plus six mois des versements, majorations des marges de trésorerie à court terme et autres modifications.

1) Les montants des périodes précédentes ont été retraités aux fins de conformité avec la présentation adoptée pour la période à l'étude.

Parmi les comptes clients pour lesquels les reports de paiement sont venus à échéance au cours de l'exercice, environ 90 % sont à jour dans les paiements.

Perspectives économiques

La résurgence mondiale des cas de COVID-19 menace ce qui avait été jusqu'à présent une forte reprise de l'activité économique après le confinement. Bien que ce risque soit connu depuis longtemps, la vitesse à laquelle le virus a resurgi est préoccupante. Toutefois, les mesures politiques prises pour ralentir la propagation du virus sont beaucoup plus ciblées que lors de la première vague, ce qui devrait limiter les répercussions économiques de cette vague de la pandémie par rapport à la précédente. Nous demeurons d'avis que la reprise mondiale se poursuivra jusqu'en 2021, même si elle sera plus lente que le rythme effréné post-confinement observé jusqu'à présent durant la deuxième moitié de 2020.

Les mesures de soutien demeurent cruciales pour la reprise. Les gouvernements des pays touchés continuent de déployer un soutien important aux entreprises et aux ménages, ou s'apprêtent à l'augmenter, pour les aider à composer avec un prolongement de la pandémie. C'est ce que l'on peut voir au Canada et dans beaucoup de pays européens. Aux États-Unis, l'approche adoptée pour gérer le virus contraste fortement avec celle des autres économies, car les législateurs semblent incapables de s'entendre sur un soutien supplémentaire aux ménages.

Malgré l'augmentation du nombre de cas, les indicateurs économiques demeurent généralement solides, bien que le rythme de progression de ces indicateurs ralentisse de lui-même par rapport aux données démesurées enregistrées après le confinement. Au Canada, les ventes dans les secteurs du commerce de détail et de l'immobilier demeurent vigoureuses, et les ménages continuent de bénéficier d'un soutien gouvernemental exceptionnel, lequel a récemment été prolongé, et de taux d'intérêt bas.

On s'attend à ce que les pressions inflationnistes restent très modérées dans les grandes économies, ce qui mènera les banques centrales à maintenir les taux d'intérêt directeurs à leur niveau actuel pour une période prolongée. Même si l'on prévoit que les courbes de rendement s'accroîtront un peu en raison de la reprise de l'activité économique, la nécessité d'avoir des conditions financières accommodantes incitera probablement les banques centrales à agir si les taux d'intérêt à long terme sont soumis à des pressions haussières considérables. Il existe toutefois un risque que le manque de clarté quant à la nouvelle approche de la Réserve fédérale en matière de gestion de l'inflation conduise à des pressions sur les prix plus importantes que celles qui sont actuellement estimées.

Il est maintenant évident que les pays de l'Alliance du Pacifique connaissent une reprise économique post-confinement. Un soutien politique et un retour progressif à une vie plus normale dans ces pays continuent de soutenir notre point de vue selon lequel un fort rebond est attendu pour la seconde moitié de 2020, lequel se prolongera en 2021. Les perspectives ne sont pas homogènes dans cette région. Le contrôle du virus continue de représenter un défi, comme on le voit ailleurs dans le monde, et l'incertitude entourant les réformes en cours et les processus politiques aura des répercussions sur certains pays.

Perspectives

La stratégie de la Banque devrait nous permettre d'offrir de meilleurs rendements à nos actionnaires dans tous nos marchés principaux. Bien qu'il soit attendu que la reprise économique sera graduelle, différents pays renouant avec la croissance économique annuelle à différents moments, l'exercice 2021 devrait être un exercice transitoire qui mènera à un retour en force du bénéfice pour la Banque, stimulé par un retour à la normalité en ce qui a trait à la dotation au compte de correction de valeur pour pertes sur créances. En 2021, la Banque devrait continuer d'afficher une solide situation de trésorerie.

Incidence de la conversion des devises

L'incidence de la conversion des devises sur le bénéfice net est présentée dans le tableau ci-dessous.

T5 Incidence de la conversion des devises

	2020		2019		2018	
	Taux de change moyen	Variation (en pourcentage)	Taux de change moyen	Variation (en pourcentage)	Taux de change moyen	Variation (en pourcentage)
Pour les exercices						
Dollar américain/dollar canadien	0,744	(1,2)%	0,753	(3,2)%	0,777	1,6 %
Peso mexicain/dollar canadien	15,832	8,4 %	14,607	(1,3)%	14,802	1,3 %
Sol péruvien/dollar canadien	2,569	2,3 %	2,512	(1,0)%	2,538	1,0 %
Peso colombien/dollar canadien	2 722	11,2 %	2 447	7,7 %	2 272	0,3 %
Peso chilien/dollar canadien	591,712	14,3 %	517,805	5,1 %	492,892	(1,4)%

	2020 c. 2019	2019 c. 2018	2018 c. 2017
Incidence sur le bénéfice net ¹⁾ (en millions de dollars, sauf le bénéfice par action)			
Revenus d'intérêts nets	(481)\$	(52)\$	(101)\$
Revenus autres que d'intérêts ²⁾	(196)	30	(21)
Charges autres que d'intérêts	397	60	85
Autres éléments (après impôt)	261	22	17
Bénéfice net	(19)\$	60 \$	(20)\$
Bénéfice par action (dilué)	(0,02)\$	0,05 \$	(0,02)\$
Incidence par secteurs d'activité (en millions de dollars)			
Réseau canadien	2 \$	7 \$	(4)\$
Opérations internationales ²⁾	(23)	51	(42)
Gestion de patrimoine mondiale	(9)	-	(4)
Services bancaires et marchés mondiaux	11	28	(12)
Autres ²⁾	-	(26)	42
	(19)\$	60 \$	(20)\$

1) Comprend l'incidence de toutes les devises.

2) Comprend l'incidence des couvertures de devises.

Incidence des activités cédées

Le tableau qui suit présente le bénéfice dégagé au cours de chaque période par les activités cédées avant la clôture des périodes. Se reporter à la note 37 afférente aux états financiers ci-joints pour consulter la liste des cessions qui ont été réalisées.

T6 Incidence des activités cédées

(en millions de dollars)	2020	2019	2018
Revenus d'intérêts nets	76 \$	432 \$	440 \$
Revenus autres que d'intérêts	72	847	734
Total des revenus	148	1 279	1 174
Dotation au compte de correction de valeur pour pertes sur créances	8	11	(40)
Charges autres que d'intérêts	65	404	423
Bénéfice avant impôt sur le résultat	75	864	791
Charge d'impôt sur le résultat	15	210	189
Bénéfice net	60 \$	654 \$	602 \$
Bénéfice net attribuable aux participations ne donnant pas le contrôle dans des filiales	-	7	6
Bénéfice net attribuable aux détenteurs de titres de capitaux propres – activités cédées	60 \$	647 \$	596 \$

(en millions de dollars, sauf le bénéfice par action)	2020 c. 2019	2019 c. 2018
Revenus d'intérêts nets	(356)\$	(8)\$
Revenus autres que d'intérêts	(775)	113
Total des revenus	(1 131)	105
Dotation au compte de correction de valeur pour pertes sur créances	(3)	51
Charges autres que d'intérêts	(339)	(19)
Bénéfice avant impôt sur le résultat	(789)	73
Charge d'impôt sur le résultat	(195)	21
Bénéfice net	(594)\$	52 \$
Bénéfice net attribuable aux détenteurs de titres de capitaux propres de la Banque	(587)	51
Bénéfice par action (dilué)	(0,47)\$	0,03 \$

RÉSULTATS FINANCIERS DU GROUPE

Bénéfice net

Le bénéfice net s'est établi à 6 853 millions de dollars, en baisse de 22 % comparativement à 8 798 millions de dollars pour l'exercice précédent. Après ajustement, le bénéfice net s'est établi à 6 961 millions de dollars, en baisse de 26 % comparativement à 9 409 millions de dollars, ce qui s'explique essentiellement par l'augmentation de la dotation au compte de correction de valeur pour pertes sur créances en raison des événements liés à la pandémie de COVID-19.

Revenus d'intérêts nets

Les revenus d'intérêts nets se sont chiffrés à 17 320 millions de dollars, soit une hausse de 143 millions de dollars, ou de 1 %. L'incidence défavorable des activités cédées d'environ 2 % a été plus que compensée par la croissance des activités de 3 %, qui a découlé principalement de l'accroissement des actifs productifs et de l'apport accru des activités de gestion de l'actif et du passif, contrebalancés en partie par l'incidence de la conversion des devises.

Les revenus d'intérêts nets du Réseau canadien sont demeurés stables par rapport à l'exercice précédent, puisque la forte croissance des actifs et des dépôts a été contrebalancée par la compression des marges découlant des baisses de taux apportées par les banques centrales et des changements dans la composition des activités. Les revenus d'intérêts nets des Opérations internationales ont diminué de 750 millions de dollars, ou de 9 %, en raison surtout de l'incidence défavorable de la conversion des devises (6 %) et des activités cédées (4 %). L'avantage découlant de la croissance des prêts, surtout en Amérique latine, a été annulé par la compression des marges découlant des baisses de taux apportées par les banques centrales. Les revenus d'intérêts nets des Services bancaires et marchés mondiaux ont progressé de 39 millions de dollars, ou de 3 %, en raison de l'augmentation des dépôts et des prêts, contrebalancée en partie par l'amenuisement des marges sur prêts. Dans le secteur Autres, les revenus d'intérêts nets ont fait un bond de 853 millions de dollars, ou de 87 %, qui s'explique par l'accroissement de l'apport des activités de gestion de l'actif et du passif.

Les actifs liés aux activités bancaires principales ont augmenté de 53 milliards de dollars, ou de 8 %, pour s'établir à 757 milliards de dollars. L'augmentation est attribuable à la croissance des actifs liquides de haute qualité, qui reflète les niveaux élevés de liquidités, à l'accroissement des prêts aux sociétés des Services bancaires et marchés mondiaux, qui découle surtout des prélèvements effectués par les sociétés, et à la hausse des prêts hypothécaires à l'habitation et des prêts aux entreprises du Réseau canadien.

La marge sur activités bancaires principales s'est établie à 2,27 %, soit une baisse de 17 points de base qui s'explique par le recul des marges dans tous les secteurs d'activité en raison des baisses de taux apportées par les banques centrales et des changements dans la composition des activités, de même que par la proportion accrue d'actifs liquides de haute qualité à faible marge en lien avec les niveaux élevés de liquidités.

T7 Revenus d'intérêts nets et marge sur activités bancaires principales¹⁾

(en milliards de dollars, sauf les pourcentages)	2020			2019			2018		
	Solde moyen	Intérêt	Taux moyen	Solde moyen	Intérêt	Taux moyen	Solde moyen	Intérêt	Taux moyen
Total des actifs moyens et des revenus d'intérêts nets	1 160,6 \$	17,3 \$		1 056,1 \$	17,2 \$		945,7 \$	16,2 \$	
Déduire : activités de transaction ¹⁾	321,5	0,1		279,5	0,1		234,6	0,1	
Ratio de la marge sur activités bancaires sur le total des actifs moyens	839,1 \$	17,2 \$	2,05 %	776,6 \$	17,1 \$	2,21 %	711,1 \$	16,1 \$	2,26 %
Déduire : actifs non productifs et engagements de clients en contrepartie d'acceptations	82,1	–		72,8	–		58,7	–	
Actifs liés aux activités bancaires principales et marge connexe	757,0 \$	17,2 \$	2,27 %	703,8 \$	17,1 \$	2,44 %	652,4 \$	16,1 \$	2,46 %

1) La plupart des revenus d'intérêts nets tirés des actifs détenus à des fins de transaction sont comptabilisés dans les « Revenus tirés des activités de transaction » à titre de « Revenus autres que d'intérêts ».

T8 Soldes moyens à l'état de la situation financière¹⁾ et revenus d'intérêts nets

Pour les exercices (en milliards de dollars)	2020			2019			2018		
	Solde moyen	Intérêt	Taux moyen	Solde moyen	Intérêt	Taux moyen	Solde moyen	Intérêt	Taux moyen
Actifs									
Dépôts auprès d'autres institutions financières	66,0 \$	0,4 \$	0,63 %	49,6 \$	0,9 \$	1,87 %	54,2 \$	0,9 \$	1,59 %
Titres détenus à des fins de transaction	128,1	0,4	0,36 %	116,9	0,3	0,25 %	101,6	0,2	0,17 %
Titres pris en pension et titres empruntés	128,3	0,3	0,22 %	121,0	0,5	0,41 %	94,4	0,4	0,47 %
Titres de placement	105,0	1,6	1,50 %	87,5	2,0	2,22 %	79,8	1,6	2,01 %
Prêts									
Prêts hypothécaires à l'habitation	273,4	9,2	3,36 %	261,5	9,4	3,59 %	244,2	8,3	3,39 %
Prêts personnels	96,2	6,1	6,35 %	97,7	6,8	6,98 %	92,1	6,0	6,55 %
Prêts sur cartes de crédit	16,4	3,2	19,31 %	17,5	3,3	18,76 %	15,1	2,8	18,45 %
Prêts aux entreprises et aux administrations publiques	229,7	8,5	3,71 %	206,3	9,6	4,66 %	177,0	7,9	4,45 %
Compte de correction de valeur pour pertes sur créances	(6,1)			(5,2)			(5,0)		
Total des prêts	609,6 \$	27,0 \$	4,43 %	577,8 \$	29,1 \$	5,04 %	523,4 \$	25,0 \$	4,77 %
Total des actifs productifs	1 037,0 \$	29,7 \$	2,87 %	952,8 \$	32,8 \$	3,44 %	853,4 \$	28,1 \$	3,29 %
Engagements de clients en contrepartie d'acceptations	16,0			16,3			16,3		
Autres actifs	107,6			87,0			76,0		
Total des actifs	1 160,6 \$	29,7 \$	2,56 %	1 056,1 \$	32,8 \$	3,10 %	945,7 \$	28,1 \$	2,97 %
Passifs et capitaux propres									
Dépôts²⁾									
Particuliers	231,4 \$	3,2 \$	1,39 %	221,0 \$	3,8 \$	1,70 %	204,5 \$	3,3 \$	1,59 %
Entreprises et administrations publiques	487,3	6,9	1,42 %	448,3	9,1	2,03 %	399,7	6,5	1,64 %
Autres institutions financières	47,5	0,6	1,25 %	40,2	1,0	2,56 %	42,2	0,7	1,77 %
Total des dépôts	766,2 \$	10,7 \$	1,40 %	709,5 \$	13,9 \$	1,95 %	646,4 \$	10,5 \$	1,63 %
Obligations relatives aux titres mis en pension et aux titres prêtés	134,8	0,2	0,17 %	114,6	0,3	0,29 %	96,0	0,3	0,25 %
Débitures subordonnées	7,3	0,2	3,28 %	7,5	0,3	3,91 %	5,7	0,2	3,71 %
Autres passifs portant intérêt	69,5	1,3	1,71 %	63,9	1,1	1,74 %	60,1	0,9	1,46 %
Total des passifs portant intérêt	977,8 \$	12,4 \$	1,27 %	895,5 \$	15,6 \$	1,74 %	808,2 \$	11,9 \$	1,47 %
Instruments financiers désignés comme étant à la juste valeur par le biais du résultat net	16,9			11,3			9,5		
Autres passifs, y compris les acceptations	95,6			79,8			63,9		
Capitaux propres ³⁾	70,3			69,5			64,1		
Total des passifs et des capitaux propres	1 160,6 \$	12,4 \$	1,07 %	1 056,1 \$	15,6 \$	1,48 %	945,7 \$	11,9 \$	1,26 %
Revenus d'intérêts nets		17,3 \$			17,2 \$			16,2 \$	

1) Soldes quotidiens moyens.

2) Les montants des exercices précédents ont été retraités afin d'ajuster la présentation des instruments financiers désignés comme étant à la juste valeur par le biais du résultat net, qui étaient auparavant inclus dans les dépôts.

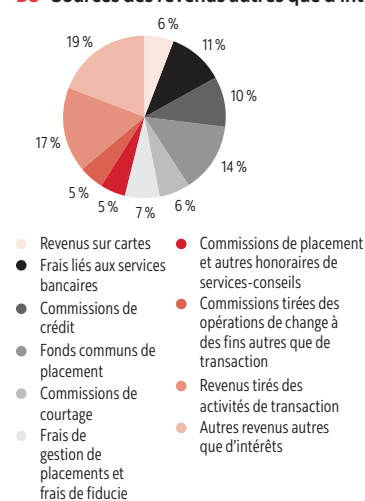
3) Comprend des participations ne donnant pas le contrôle de 2,5 \$ (2019 – 2,7 \$; 2018 – 1,9 \$).

Revenus autres que d'intérêts

T9 Revenus autres que d'intérêts

Pour les exercices (en millions de dollars)	2020	2019	2018	2020 c. 2019
Services bancaires				
Revenus sur cartes ¹⁾	789 \$	977 \$	1 105 \$	(19)%
Frais liés aux services bancaires	1 540	1 812	1 705	(15)
Commissions de crédit	1 348	1 316	1 191	2
Total des revenus tirés des services bancaires	3 677 \$	4 105 \$	4 001 \$	(10)%
Services de gestion de patrimoine				
Fonds communs de placement	1 945 \$	1 849 \$	1 714 \$	5 %
Commissions de courtage	902	876	895	3
Frais de gestion de placements et frais de fiducie				
Gestion de placements et garde de placements	749	848	551	(12)
Fiducies personnelles et fiducies commerciales	197	202	181	(2)
	946	1 050	732	(10)
Total des revenus tirés des services de gestion de patrimoine	3 793 \$	3 775 \$	3 341 \$	- %
Commissions de placement et autres honoraires de services-conseils	690	497	514	39
Opérations de change à des fins autres que de transaction	708	667	622	6
Revenus tirés des activités de transaction	2 411	1 488	1 420	62
Profit net sur la vente de titres de placement	607	351	146	73
Revenu net découlant des participations dans des sociétés associées	242	650	559	(63)
Revenus d'assurance, déduction faite des sinistres	497	676	686	(26)
Autres honoraires et commissions	688	949	841	(28)
Autres	703	699	454	1
Total des revenus autres que d'intérêts	14 016 \$	13 857 \$	12 584 \$	1 %

D3 Sources des revenus autres que d'intérêts



1) Les montants pour les exercices clos le 31 octobre 2020 et le 31 octobre 2019 ont été établis selon l'IFRS 15; les montants des exercices précédents n'ont pas été retraités. (Se reporter aux notes 3 et 4 afférentes aux états financiers consolidés).

Les revenus autres que d'intérêts ont progressé de 159 millions de dollars, ou de 1 %, pour se chiffrer à 14 016 millions de dollars. Les revenus autres que d'intérêts ajustés ont diminué de 165 millions de dollars, ou de 1 %, pour se fixer à 13 819 millions de dollars. L'incidence des activités cédées a été d'environ 6 % et elle a été annulée en partie par la hausse de 5 % attribuable à l'augmentation des revenus tirés des activités de transaction, des commissions de placement et honoraires de services-conseils, des profits sur les titres de placement et des commissions de gestion de patrimoine. Ces facteurs ont été contrebalancés en partie par la diminution des revenus tirés des services bancaires, des revenus d'assurance et des autres honoraires et commissions, ainsi que par l'incidence défavorable de la conversion des devises.

Déduction faite des charges connexes, les revenus tirés des services bancaires ont diminué de 428 millions de dollars, ou de 10 %, pour s'établir à 3 677 millions de dollars. La diminution est attribuable à la baisse des revenus sur cartes et des frais de services de dépôt et de paiement par suite du déclin de l'activité économique entraîné par la pandémie.

Les revenus tirés des services de gestion de patrimoine ont augmenté de 18 millions de dollars en raison de la hausse des revenus tirés des fonds communs de placement et des commissions de courtage, atténuée par la baisse des revenus tirés des frais de gestion de placements et des frais de fiducie ainsi que l'incidence des activités cédées.

Les revenus tirés des activités de transaction ont bondi de 923 millions de dollars, ou de 62 %, en raison surtout de la hausse des revenus tirés des transactions sur taux d'intérêt et sur titres de créance, que la volatilité des marchés a favorisées surtout aux deuxième et troisième trimestres.

Le revenu net découlant des participations dans des sociétés associées a diminué de 408 millions de dollars, ou de 63 %, en raison surtout de la cession de la participation de la Banque dans Thanachart Bank.

Les revenus d'assurance ont diminué de 179 millions de dollars, ou de 26 %, en raison de la baisse des primes dans le Réseau canadien et les Opérations internationales, qui ont été touchées par l'incidence des activités cédées et de la pandémie.

Les autres honoraires et commissions ont baissé de 261 millions de dollars, ou de 28 %, du fait surtout de la diminution des honoraires dans les Services bancaires et marchés mondiaux et dans les Opérations internationales.

T10 Revenus tirés des activités de transaction

Pour les exercices indiqués (en millions de dollars)

	2020	2019	2018
Revenus se rapportant aux activités de transaction (BMEF)¹⁾			
Revenus d'intérêts nets	112 \$	67 \$	130 \$
Revenus autres que d'intérêts			
Revenus provenant des activités de transaction	2 671	1 652	1 521
Autres honoraires et commissions	205	379	405
Total	2 988 \$	2 098 \$	2 056 \$
Revenus se rapportant aux activités de transaction par produits (BMEF)			
Taux d'intérêt et crédit	1 552 \$	644 \$	559 \$
Titres de capitaux propres	631	696	787
Change	396	273	299
Marchandises	263	216	230
Autres	146	269	181
Total des revenus se rapportant aux activités de transaction (BMEF)	2 988 \$	2 098 \$	2 056 \$
Ajustement au titre de la mise en équivalence fiscale	(260)	(164)	(101)
Revenus se rapportant aux activités de transaction (non calculés selon la BMEF)	2 728 \$	1 934 \$	1 955 \$

1) Les revenus se rapportant aux activités de transaction se composent des revenus d'intérêts nets et des revenus autres que d'intérêts. Les profits et les pertes latents sur les titres détenus, les profits et les pertes réalisés à l'achat et à la vente de titres, les frais et les commissions liés aux activités de prêt et d'emprunt de titres ainsi que les profits et les pertes sur les dérivés détenus à des fins de transaction sont pris en compte. Les commissions de placement et autres honoraires de services-conseils, qui sont présentés de façon distincte dans l'état consolidé du résultat net, sont exclus.

Dotation au compte de correction de valeur pour pertes sur créances

La dotation au compte de correction de valeur pour pertes sur créances s'est établie à 6 084 millions de dollars, contre 3 027 millions de dollars, soit une augmentation de 3 057 millions de dollars par rapport à l'exercice précédent. La dotation ajustée au compte de correction de valeur pour pertes sur créances s'est établie à 5 929 millions de dollars, comparativement à 2 876 millions de dollars, soit une augmentation de 3 053 millions de dollars ou de 106 % découlant essentiellement de la hausse de la dotation au titre des prêts productifs dans tous les secteurs d'activité.

La dotation au titre des prêts douteux s'est chiffrée à 3 468 millions de dollars, ce qui correspond à un accroissement de 569 millions de dollars par rapport à l'exercice précédent. La dotation ajustée au titre des prêts douteux s'est établie à 3 435 millions de dollars, ce qui correspond à une augmentation de 536 millions de dollars, ou de 18 %, imputable principalement à la hausse des dotations au titre des prêts aux entreprises et aux sociétés. L'augmentation est essentiellement attribuable aux prêts nouvellement classés comme étant douteux dans le secteur de l'énergie et les autres secteurs les plus touchés par la pandémie de COVID-19 ainsi qu'à la hausse des dotations au titre des prêts aux particuliers au sein des Opérations internationales et du Réseau canadien. Le ratio de dotation au compte de correction de valeur pour pertes sur créances au titre des prêts douteux s'est établi à 56 points de base, en hausse de sept points de base. Le ratio ajusté de dotation au compte de correction de valeur pour pertes sur créances au titre des prêts douteux a augmenté de six points de base pour s'établir à 55 points de base.

La dotation au compte de correction de valeur pour pertes sur créances au titre des prêts productifs s'est établie à 2 616 millions de dollars, contre 128 millions de dollars à l'exercice précédent. La dotation ajustée au compte de correction de valeur pour pertes sur créances au titre des prêts productifs s'est établie à 2 494 millions de dollars, contre une reprise nette de 23 millions de dollars, ce qui correspond à une hausse de 2 517 millions de dollars. Une tranche de 1 827 millions de dollars de la hausse a trait aux prêts aux particuliers, alors qu'il y a eu une augmentation de 690 millions de dollars des dotations au titre des prêts productifs aux entreprises et aux sociétés pour l'ensemble des secteurs d'activité. Ces hausses sont attribuables essentiellement aux perspectives macroéconomiques défavorables découlant de la pandémie de COVID-19 et à leur incidence future estimée sur la migration du crédit, ainsi qu'aux conditions économiques défavorables qui prévalent dans le secteur de l'énergie et dans les autres secteurs les plus touchés par la pandémie de COVID-19.

Le ratio de dotation au compte de correction de valeur pour pertes sur créances s'est établi à 98 points de base, en hausse de 47 points de base par rapport à l'exercice précédent, alors qu'il s'était établi à 51 points de base. Le ratio ajusté de dotation au compte de correction de valeur pour pertes sur créances s'est établi à 95 points de base, en hausse de 46 points de base par rapport à l'exercice précédent.

T11 Dotation au compte de correction de valeur pour pertes sur créances par secteurs d'activité

Pour l'exercice (en millions de dollars)	2020			2019 ¹⁾		
	Prêts productifs (étapes 1 et 2)	Prêts douteux (étape 3)	Total	Prêts productifs (étapes 1 et 2)	Prêts douteux (étape 3)	Total
Réseau canadien						
Prêts aux particuliers	660 \$	927 \$	1 587 \$	2 \$	890 \$	892 \$
Prêts aux entreprises	283	203	486	(4)	84	80
Total	943	1 130	2 073	(2)	974	972
Opérations internationales						
Prêts aux particuliers	1 247	1 882	3 129	134	1 728	1 862
Prêts aux entreprises	166	319	485	21	194	215
Total	1 413	2 201	3 614	155	1 922	2 077
Gestion de patrimoine mondiale	5	3	8	1	(1)	–
Services bancaires et marchés mondiaux	257	133	390	(25)	4	(21)
Autres	(1)	1	–	–	–	–
Dotation au compte de correction de valeur pour pertes sur créances au titre des prêts, des acceptations et de l'exposition hors bilan	2 617 \$	3 468 \$	6 085 \$	129 \$	2 899 \$	3 028 \$
Opérations internationales	(1)\$	– \$	(1)\$	(1)\$	– \$	(1)\$
Gestion de patrimoine mondiale	(1)\$	– \$	(1)\$	– \$	– \$	– \$
Services bancaires et marchés mondiaux	– \$	– \$	– \$	(1)\$	– \$	(1)\$
Autres	1	–	1	1	–	1
Dotation au compte de correction de valeur pour pertes sur créances au titre des titres de créance et des dépôts auprès d'autres banques	(1)\$	– \$	(1)\$	(1)\$	– \$	(1)\$
Total de la dotation au compte de correction de valeur pour pertes sur créances	2 616 \$	3 468 \$	6 084 \$	128 \$	2 899 \$	3 027 \$

1) Les montants de 2019 ont été retraités afin de rendre compte de l'incidence de l'établissement de la Gestion de patrimoine mondiale en tant que secteur d'activité distinct.

T11A Dotation au compte de correction de valeur à l'égard des instruments financiers dépréciés par secteurs d'activité

Pour les exercices (en millions de dollars)	2020	2019 ¹⁾	2018 ¹⁾
Réseau canadien			
Prêts aux particuliers	927 \$	890 \$	759 \$
Prêts aux entreprises	203	84	24
	1 130 \$	974 \$	783 \$
Opérations internationales			
Antilles et Amérique centrale	319 \$	292 \$	321 \$
Amérique latine			
Mexique	400	291	239
Pérou	484	446	349
Chili	582	403	275
Colombie	322	422	358
Autres – Amérique latine	94	68	55
Total – Amérique latine	1 882	1 630	1 276
	2 201 \$	1 922 \$	1 597 \$
Gestion de patrimoine mondiale	3 \$	(1)\$	3 \$
Services bancaires et marchés mondiaux			
Canada	67 \$	11 \$	(1)\$
États-Unis	6	(1)	(6)
Asie et Europe	61	(6)	(21)
	134 \$	4 \$	(28)\$
Total	3 468 \$	2 899 \$	2 355 \$

1) Les montants de 2019 et de 2018 ont été retraités afin de rendre compte de l'incidence de l'établissement de la Gestion de patrimoine mondiale en tant que secteur d'activité distinct.

T12 Dotation au compte de correction de valeur pour pertes sur créances en pourcentage de la moyenne du montant net des prêts et des acceptations^{1), 2)}

Pour les exercices (en pourcentage)	2020	2019 ³⁾	2018 ³⁾
Réseau canadien			
Prêts aux particuliers	0,54 %	0,32 %	0,27 %
Prêts aux entreprises	0,84	0,15	0,08
	0,59	0,29	0,24
Opérations internationales			
Prêts aux particuliers	4,74	2,57	2,86
Prêts aux entreprises	0,59	0,28	0,27
	2,45	1,40	1,52
Gestion de patrimoine mondiale	0,05	0,00	0,04
Services bancaires et marchés mondiaux	0,35	(0,02)	(0,06)
Dotations au compte de correction de valeur au titre des prêts douteux	0,56	0,49	0,43
Dotations au compte de correction de valeur au titre des prêts productifs	0,42	0,02	0,05
Total	0,98 %	0,51 %	0,48 %

1) Comprend la dotation au compte de correction de valeur pour pertes sur créances à l'égard de certains actifs financiers – prêts, acceptations et exposition hors bilan.

2) Les montants pour 2019 et 2018 tiennent compte de l'incidence initiale des acquisitions dans les Opérations internationales.

3) Les montants de 2019 et de 2018 ont été retraités afin de rendre compte de l'incidence de l'établissement de la Gestion de patrimoine mondiale en tant que secteur d'activité distinct.

T13 Radiations nettes¹⁾ en pourcentage de la moyenne des prêts et des acceptations

Pour les exercices (en pourcentage)	2020	2019 ²⁾	2018 ²⁾
Réseau canadien			
Prêts aux particuliers	0,29 %	0,32 %	0,28 %
Prêts aux entreprises	0,26	0,15	0,09
	0,29	0,29	0,25
Opérations internationales			
Prêts aux particuliers	2,38	2,50	2,36
Prêts aux entreprises	0,31	0,15	0,23
	1,24	1,29	1,26
Gestion de patrimoine mondiale	–	0,02	0,01
Services bancaires et marchés mondiaux	0,09	0,03	0,03
Total	0,47 %	0,50 %	0,44 %

1) Radiations, déduction faite des recouvrements.

2) Les montants de 2019 et de 2018 ont été retraités afin de rendre compte de l'incidence de l'établissement de la Gestion de patrimoine mondiale en tant que secteur d'activité distinct.

Charges autres que d'intérêts

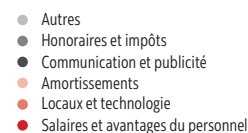
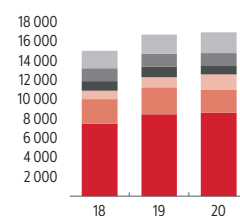
T14 Charges autres que d'intérêts et productivité

Pour les exercices (en millions de dollars)	2020	2019	2018	2020 c. 2019
Salaires et avantages du personnel				
Salaires	5 028 \$	4 939 \$	4 454 \$	2 %
Rémunération liée à la performance	1 738	1 761	1 624	(1)
Paiements fondés sur des actions	298	278	192	7
Autres avantages du personnel	1 560	1 465	1 185	6
	8 624 \$	8 443 \$	7 455 \$	2 %
Locaux et technologie				
Locaux				
Occupation ¹⁾	25	527	477	(95)
Impôts fonciers	98	95	98	3
Autres frais liés aux locaux ¹⁾	483	458	437	5
	606 \$	1 080 \$	1 012 \$	(44)%
Technologie	1 802 \$	1 727 \$	1 565 \$	4 %
	2 408 \$	2 807 \$	2 577 \$	(14)%
Amortissements				
Amortissement des immobilisations corporelles ¹⁾	797	402	354	98
Amortissement des immobilisations incorporelles	749	651	494	15
	1 546 \$	1 053 \$	848 \$	47 %
Communications	418 \$	459 \$	447 \$	(9)%
Publicité et prospection	445 \$	625 \$	581 \$	(29)%
Honoraires	753 \$	861 \$	881 \$	(13)%
Taxes d'affaires et taxes sur le capital				
Taxes d'affaires	469	471	419	(0)
Taxes sur le capital	48	44	45	9
	517 \$	515 \$	464 \$	0 %
Autres¹⁾	2 145 \$	1 974 \$	1 805 \$	9 %
Total des charges autres que d'intérêts	16 856 \$	16 737 \$	15 058 \$	1 %
Ratio de productivité	53,8 %	53,9 %	52,3 %	

1) L'adoption de l'IFRS 16 en 2020 a entraîné une baisse des charges d'occupation de 516 millions de dollars, en partie compensée par les hausses des autres frais liés aux locaux (15 millions de dollars), de l'amortissement des immobilisations corporelles (399 millions de dollars) et des autres charges (27 millions de dollars). L'incidence totale a correspondu à une réduction de 75 millions de dollars des charges autres que d'intérêts en 2020.

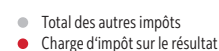
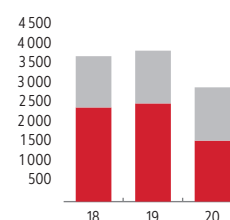
D4 Charges autres que d'intérêts

En millions de dollars



D5 Impôts directs et indirects

En millions de dollars



Les charges autres que d'intérêts se sont établies à 16 856 millions de dollars, en hausse de 119 millions de dollars, ou de 1 %. Les charges autres que d'intérêts ajustées ont augmenté de 1 % pour s'établir à 16 514 millions de dollars. La hausse des salaires et des avantages associée aux initiatives liées à la réglementation et aux technologies, les charges inscrites relativement aux enquêtes menées sur les activités liées aux métaux, les coûts liés à la COVID-19 et les autres charges liées à la croissance des activités ont été contrebalancés en partie par la diminution des dépenses liées à la publicité et à la prospection et des honoraires, ainsi que par l'incidence favorable de la conversion des devises et des activités cédées.

Le total des coûts liés à la technologie de la Banque, qui comprennent les coûts liés à la technologie présentés dans le tableau T14 et ceux pris en compte dans les salaires, les honoraires, l'amortissement des immobilisations incorporelles et l'amortissement des immobilisations corporelles, s'est établi à environ 3,7 milliards de dollars, en hausse de 4 % par rapport à 2019, et à 11,8 % des revenus. L'augmentation reflète l'investissement soutenu de la Banque dans ses efforts de modernisation et les technologies, y compris la cybersécurité.

Le ratio de productivité a été de 53,8 %, comparativement à 53,9 %. Le ratio de productivité ajusté s'est établi à 53,0 %, comparativement à 52,7 %.

L'adoption de l'IFRS 16 en 2020 a entraîné une réduction de 75 millions de dollars des charges autres que d'intérêts ajustées et une amélioration de 0,1 % du ratio de productivité.

Le levier d'exploitation présenté s'est établi à un pourcentage positif de 0,3 % et, après ajustement, à un pourcentage négatif de 0,6 %. Compte non tenu de l'incidence des activités cédées, le levier d'exploitation s'est établi à un pourcentage positif de 1,0 %.

Charge d'impôt sur le résultat

La charge d'impôt sur le résultat s'est élevée à 1 543 millions de dollars, contre 2 472 millions de dollars pour l'exercice précédent.

Le taux d'impôt effectif s'est établi à 18,4 %, comparativement à 21,9 %, en raison surtout de la hausse considérable de la dotation au compte de correction de valeur pour pertes sur créances comptabilisée pour les entités qui exercent leurs activités dans des territoires où les taux d'impôt sont plus élevés et des changements dans la composition du bénéfice dans toutes les activités et tous les territoires.

Revue des résultats financiers – 2019 par rapport à 2018

Dans le but d'isoler les principales tendances entre 2019 et 2018, des analyses et les résultats financiers connexes sont présentés ci-après.

Bénéfice net

Le bénéfice net s'est établi à 8 798 millions de dollars en 2019, en hausse de 1 % comparativement à 8 724 millions de dollars en 2018. Le bénéfice dilué par action s'est établi à 6,68 \$, contre 6,82 \$. Le rendement des capitaux propres s'est établi à 13,1 %, par rapport à 14,5 %.

Compte non tenu de l'incidence des montants liés aux acquisitions et aux cessions (se reporter à la rubrique « Mesures non conformes aux PCGR »), le bénéfice net s'est établi à 9 409 millions de dollars, comparativement à 9 144 millions de dollars, soit une hausse de 3 %. Le bénéfice net a tiré profit d'une augmentation des revenus d'intérêts nets et des revenus autres que d'intérêts. Ces facteurs ont été en partie contrebalancés par l'augmentation des dotations au compte de correction de valeur pour pertes sur créances et la hausse des charges autres que d'intérêts. Le bénéfice dilué ajusté par action s'est chiffré à 7,14 \$, contre 7,11 \$, alors que le rendement des capitaux propres ajusté s'est fixé à 13,9 %, contre 14,9 %.

Revenus d'intérêts nets

Les revenus d'intérêts nets se sont établis à 17 177 millions de dollars en 2019, soit une hausse de 986 millions de dollars, ou de 6 %, du fait surtout de l'incidence des acquisitions. La croissance des actifs liés aux activités bancaires principales, atténuée en partie par l'incidence défavorable de la conversion des devises, a également contribué à cette hausse.

Revenus autres que d'intérêts

Les revenus autres que d'intérêts ont totalisé 13 857 millions de dollars en 2019, en hausse de 1 273 millions de dollars, ou de 10 %. Les acquisitions ont contribué à hauteur de 6 % à cette croissance. La croissance restante de 4 % découle principalement de la hausse des revenus tirés des services bancaires et des profits sur les titres de placement, facteurs atténués par l'apport supplémentaire découlant de l'harmonisation des périodes de présentation de certains secteurs avec celle de la Banque en 2018.

Dotation au compte de correction de valeur pour pertes sur créances

La dotation au compte de correction de valeur pour pertes sur créances s'est chiffrée à 3 027 millions de dollars, en hausse de 416 millions de dollars par rapport à celle de 2018. Après ajustement pour exclure la dotation initiale au titre des instruments financiers productifs acquis inscrite pour chacun de ces exercices, la dotation au compte de correction de valeur pour pertes sur créances a augmenté de 669 millions de dollars, ou de 30 %, en raison surtout de la hausse des dotations dans les portefeuilles de prêts aux particuliers des Opérations internationales et du Réseau canadien. Le ratio de dotation au compte de correction de valeur pour pertes sur créances s'est établi à 51 points de base, en hausse de trois points de base par rapport à 2018, alors qu'il s'était établi à 48 points de base. Après ajustement pour exclure la dotation initiale au titre des instruments financiers productifs acquis, le ratio de dotation au compte de correction de valeur pour pertes sur créances s'est établi à 49 points de base, en hausse de huit points de base par rapport à 2018.

Charges autres que d'intérêts

Les charges autres que d'intérêts se sont établies à 16 737 millions de dollars en 2019, en hausse de 1 679 millions de dollars, ou de 11 %. Compte non tenu des montants liés aux acquisitions et aux cessions, les charges autres que d'intérêts ont augmenté de 10 %. La réévaluation en 2018 d'un passif au titre des régimes d'avantages du personnel découlant de certaines modifications apportées aux régimes (la « réévaluation des avantages »), l'incidence des acquisitions et la nouvelle norme de comptabilisation des revenus qui exige que les charges liées aux cartes soient portées en diminution des revenus sur cartes ont représenté environ 6 % de l'augmentation. La croissance restante de 4 % s'explique par les initiatives liées aux technologies et à la réglementation et la hausse de la rémunération liée à la performance et des paiements fondés sur des actions, facteurs en partie contrebalancés par l'incidence favorable de la conversion des devises.

Impôt sur le résultat

La charge d'impôt sur le résultat s'est chiffrée à 2 472 millions de dollars en 2019, en hausse de 90 millions de dollars. Le taux d'impôt effectif global de la Banque pour l'exercice à l'étude s'est établi à 21,9 %, comparativement à 21,5 % en 2018. La hausse du taux d'impôt effectif est essentiellement attribuable à l'augmentation de l'impôt découlant de la cession d'établissements à l'étranger.

T15 Revue des résultats financiers

Pour l'exercice clos le 31 octobre 2019 (en millions de dollars) ¹⁾	Réseau canadien	Opérations internationales	Gestion de patrimoine mondiale	Services bancaires et marchés mondiaux	Autres ²⁾	Total
Revenus d'intérêts nets	7 848 \$	8 353 \$	564 \$	1 396 \$	(984)\$	17 177 \$
Revenus autres que d'intérêts	2 616	4 366	3 937	3 084	(146)	13 857
Total des revenus	10 464 \$	12 719 \$	4 501 \$	4 480 \$	(1 130)\$	31 034 \$
Dotation au compte de correction de valeur pour pertes sur créances	972	2 076	–	(22)	1	3 027
Charges autres que d'intérêts	4 772	6 596	2 905	2 463	1	16 737
Charge d'impôt sur le résultat	1 232	909	412	505	(586)	2 472
Bénéfice net	3 488 \$	3 138 \$	1 184 \$	1 534 \$	(546)\$	8 798 \$
Bénéfice net attribuable aux participations ne donnant pas le contrôle	–	373	18	–	17	408
Bénéfice net attribuable aux détenteurs de titres de capitaux propres de la Banque	3 488 \$	2 765 \$	1 166 \$	1 534 \$	(563)\$	8 390 \$

1) Sur une base de mise en équivalence fiscale. Se reporter au glossaire.

2) Comprend les résultats provenant de tous les autres secteurs d'exploitation de moindre envergure, notamment la division Trésorerie du Groupe, ainsi que les ajustements du siège social, tels que l'élimination de la majoration des revenus exonérés d'impôt incluse dans les revenus d'intérêts nets, dans les revenus autres que d'intérêts et dans la charge d'impôt sur le résultat pour l'exercice clos le 31 octobre 2019 de 181 \$ pour parvenir aux montants présentés dans l'état consolidé du résultat net, ainsi que les écarts entre les montants réels des coûts engagés et de ceux imputés aux secteurs d'exploitation.

Pour l'exercice clos le 31 octobre 2018 (en millions de dollars) ¹⁾	Réseau canadien	Opérations internationales	Gestion de patrimoine mondiale	Services bancaires et marchés mondiaux	Autres ²⁾	Total
Revenus d'intérêts nets	7 504 \$	7 218 \$	498 \$	1 454 \$	(483)\$	16 191 \$
Revenus autres que d'intérêts	2 907	3 475	3 486	3 074	(358)	12 584
Total des revenus	10 411 \$	10 693 \$	3 984 \$	4 528 \$	(841)\$	28 775 \$
Dotation au compte de correction de valeur pour pertes sur créances	790	1 868	3	(50)	–	2 611
Charges autres que d'intérêts	4 811	5 700	2 559	2 233	(245)	15 058
Charge d'impôt sur le résultat	1 251	617	376	587	(449)	2 382
Bénéfice net	3 559 \$	2 508 \$	1 046 \$	1 758 \$	(147)\$	8 724 \$
Bénéfice net attribuable aux participations ne donnant pas le contrôle	–	162	14	–	–	176
Bénéfice net attribuable aux détenteurs de titres de capitaux propres de la Banque	3 559 \$	2 346 \$	1 032 \$	1 758 \$	(147)\$	8 548 \$

1) Sur une base de mise en équivalence fiscale. Se reporter au glossaire.

2) Comprend les résultats provenant de tous les autres secteurs d'exploitation de moindre envergure, notamment la division Trésorerie du Groupe, ainsi que les ajustements du siège social, tels que l'élimination de la majoration des revenus exonérés d'impôt incluse dans les revenus d'intérêts nets, dans les revenus autres que d'intérêts et dans la charge d'impôt sur le résultat pour l'exercice clos le 31 octobre 2018 de 112 \$ pour parvenir aux montants présentés dans l'état consolidé du résultat net, ainsi que les écarts entre les montants réels des coûts engagés et de ceux imputés aux secteurs d'exploitation.

Revue du quatrième trimestre

T16 Résultats financiers du quatrième trimestre – montants présentés

(en millions de dollars)	Pour les trimestres clos les		
	31 octobre 2020	31 juillet 2020	31 octobre 2019
Résultats présentés			
Revenus d'intérêts nets	4 258 \$	4 253 \$	4 336 \$
Revenus autres que d'intérêts	3 247	3 481	3 632
Total des revenus	7 505 \$	7 734 \$	7 968 \$
Dotations au compte de correction de valeur pour pertes sur créances	1 131	2 181	753
Charges autres que d'intérêts	4 057	4 018	4 311
Charge d'impôt sur le résultat	418	231	596
Bénéfice net	1 899 \$	1 304 \$	2 308 \$
Bénéfice net attribuable aux participations ne donnant pas le contrôle dans des filiales	72 \$	(51) \$	107 \$
Bénéfice net attribuable aux détenteurs de titres de capitaux propres de la Banque	1 827 \$	1 355 \$	2 201 \$
Actionnaires privilégiés et porteurs d'autres instruments de capitaux propres	82	23	64
Actionnaires ordinaires	1 745 \$	1 332 \$	2 137 \$

T16A Résultats financiers du quatrième trimestre – ajustés (se reporter à la rubrique « Mesures non conformes aux PCGR » à la page 17)

(en millions de dollars)	Pour les trimestres clos les		
	31 octobre 2020	31 juillet 2020	31 octobre 2019
Résultats ajustés			
Revenus d'intérêts nets	4 258 \$	4 253 \$	4 336 \$
Revenus autres que d'intérêts	3 247	3 436	3 626
Total des revenus	7 505 \$	7 689 \$	7 962 \$
Dotations au compte de correction de valeur pour pertes sur créances	1 131	2 181	753
Charges autres que d'intérêts	4 003	3 951	4 197
Charge d'impôt sur le résultat	433	249	612
Bénéfice net	1 938 \$	1 308 \$	2 400 \$
Bénéfice net attribuable aux participations ne donnant pas le contrôle dans des filiales	72 \$	(46) \$	102 \$
Bénéfice net attribuable aux détenteurs de titres de capitaux propres de la Banque	1 866 \$	1 354 \$	2 298 \$
Actionnaires privilégiés et porteurs d'autres instruments de capitaux propres	82	23	64
Actionnaires ordinaires	1 784 \$	1 331 \$	2 234 \$

Bénéfice net

Comparaison du quatrième trimestre de 2020 et du quatrième trimestre de 2019

Le bénéfice net s'est établi à 1 899 millions de dollars, contre 2 308 millions de dollars. Le bénéfice net ajusté s'est élevé à 1 938 millions de dollars, contre 2 400 millions de dollars, ce qui correspond à un recul de 19 % qui est imputable surtout à la baisse des revenus autres que d'intérêts et à l'augmentation de la dotation au compte de correction de valeur pour pertes sur créances, lesquelles ont été contrebalancées en partie par la diminution des charges autres que d'intérêts et de la charge d'impôt sur le résultat.

Comparaison du quatrième trimestre de 2020 et du troisième trimestre de 2020

Le bénéfice net s'est établi à 1 899 millions de dollars, contre 1 304 millions de dollars. Le bénéfice net ajusté s'est élevé à 1 938 millions de dollars, contre 1 308 millions de dollars, soit une progression de 48 % surtout imputable à la diminution de la dotation au compte de correction de valeur pour pertes sur créances, atténuée par la baisse des revenus autres que d'intérêts et l'augmentation de la charge d'impôt sur le résultat.

Total des revenus

Comparaison du quatrième trimestre de 2020 et du quatrième trimestre de 2019

Les revenus se sont élevés à 7 505 millions de dollars, ce qui représente une baisse de 463 millions de dollars, ou de 6 %. Les revenus ajustés se sont élevés à 7 505 millions de dollars, soit une baisse de 457 millions de dollars, ou de 6 %, attribuable surtout à la baisse des revenus d'intérêts nets et des revenus autres que d'intérêts, du fait de l'incidence défavorable des activités cédées.

Comparaison du quatrième trimestre de 2020 et du troisième trimestre de 2020

Les revenus se sont élevés à 7 505 millions de dollars, ce qui représente une baisse de 229 millions de dollars, ou de 3 %. Les revenus ajustés se sont élevés à 7 505 millions de dollars, soit une baisse de 184 millions de dollars, ou de 2 %, attribuable surtout à la baisse des revenus autres que d'intérêts découlant du recul des revenus provenant des activités de transaction.

Revenus d'intérêts nets

Comparaison du quatrième trimestre de 2020 et du quatrième trimestre de 2019

Les revenus d'intérêts nets se sont établis à 4 258 millions de dollars, soit une baisse de 78 millions de dollars, ou de 2 %. La croissance des actifs et l'accroissement de l'apport des activités de gestion de l'actif et du passif ont été plus que contrebalancés par l'incidence défavorable de la conversion des devises et l'incidence des activités cédées.

La marge sur activités bancaires principales a diminué de 18 points de base pour s'établir à 2,22 %, ce qui s'explique par le recul des marges dans tous les secteurs d'activité en raison des baisses de taux apportées par les banques centrales et des changements dans la composition des activités, de même que par la proportion accrue d'actifs liquides à faible marge.

Comparaison du quatrième trimestre de 2020 et du troisième trimestre de 2020

Les revenus d'intérêts nets ont été semblables à ceux du trimestre précédent. L'accroissement de l'apport des activités de gestion de l'actif et du passif a été contrebalancé par la diminution du volume des actifs et l'incidence défavorable de la conversion des devises.

La marge sur activités bancaires principales a augmenté de 12 points de base pour s'établir à 2,22 %, en raison surtout de l'accroissement de l'apport des activités de gestion de l'actif et du passif et de la diminution du volume des actifs liquides de haute qualité à faible marge. Les marges sont demeurées stables dans l'ensemble des secteurs d'activité.

Revenus autres que d'intérêts

Comparaison du quatrième trimestre de 2020 et du quatrième trimestre de 2019

Les revenus autres que d'intérêts se sont chiffrés à 3 247 millions de dollars, en baisse de 385 millions de dollars, ou de 11 %. Les revenus autres que d'intérêts ajustés ont diminué de 379 millions de dollars, ou de 10 %. L'incidence des cessions s'est élevée à environ 5 %. La baisse restante de 5 % a découlé de la diminution des revenus tirés des services bancaires, des revenus d'assurance et des autres frais et commissions, de même que de l'incidence défavorable de la conversion des devises. Ces facteurs ont été contrebalancés en partie par la hausse des revenus provenant des activités de transaction.

Comparaison du quatrième trimestre de 2020 et du troisième trimestre de 2020

Les revenus autres que d'intérêts ont diminué de 234 millions de dollars, ou de 7 %. Les revenus autres que d'intérêts ajustés ont reculé de 189 millions de dollars, ou de 6 %, en raison surtout de la diminution des revenus provenant des activités de transaction et des commissions de placement et honoraires de services-conseils, neutralisée en partie par la hausse des revenus tirés des services bancaires dans le Réseau canadien et les Opérations internationales ainsi que par la hausse des honoraires de gestion de patrimoine.

Dotation au compte de correction de valeur pour pertes sur créances

Comparaison du quatrième trimestre de 2020 et du quatrième trimestre de 2019

La dotation au compte de correction de valeur pour pertes sur créances s'est établie à 1 131 millions de dollars, en hausse de 378 millions de dollars, ou de 50 %. Le ratio de dotation au compte de correction de valeur pour pertes sur créances a augmenté de 23 points de base pour s'établir à 73 points de base.

La dotation au titre des prêts douteux s'est chiffrée à 835 millions de dollars, contre 744 millions de dollars, ce qui correspond à un accroissement de 91 millions de dollars imputable principalement à la hausse des dotations au titre des prêts aux entreprises et aux sociétés, neutralisée en partie par la baisse des dotations au titre des prêts aux particuliers. Le ratio de dotation au compte de correction de valeur pour pertes sur créances au titre des prêts douteux s'est établi à 54 points de base, soit une hausse de cinq points de base.

La dotation au titre des prêts productifs s'est chiffrée à 296 millions de dollars, comparativement à 9 millions de dollars, ce qui correspond à une hausse de 287 millions de dollars, dont une partie, soit 167 millions de dollars, est attribuable aux prêts aux particuliers provenant principalement des Opérations internationales. Il y a eu une augmentation de 120 millions de dollars des dotations au titre des prêts aux entreprises et aux sociétés pour l'ensemble des secteurs d'activité. L'augmentation est attribuable principalement à l'incidence de la pandémie de COVID-19 sur le portefeuille de prêts productifs, ce qui traduit les perspectives macroéconomiques défavorables et leurs répercussions futures estimées sur la migration du crédit.

Comparaison du quatrième trimestre de 2020 et du troisième trimestre de 2020

La dotation au compte de correction de valeur pour pertes sur créances s'est établie à 1 131 millions de dollars, en baisse de 1 050 millions de dollars. Le ratio de dotation au compte de correction de valeur pour pertes sur créances a diminué de 63 points de base pour s'établir à 73 points de base.

La dotation au titre des prêts douteux s'est chiffrée à 835 millions de dollars, comparativement à 928 millions de dollars, soit une diminution de 93 millions de dollars, ou de 10 %, essentiellement attribuable à la baisse des dotations au titre des prêts aux particuliers qui a découlé de la diminution des défaillances et de la migration du crédit. Le ratio de dotation au compte de correction de valeur pour pertes sur créances au titre des prêts douteux s'est établi à 54 points de base, en baisse de quatre points de base.

La dotation au titre des prêts productifs s'est établie à 296 millions de dollars, comparativement à 1 253 millions de dollars, ce qui correspond à une baisse de 957 millions de dollars, dont une tranche de 752 millions de dollars est attribuable aux prêts aux particuliers et de 205 millions de dollars, aux prêts aux entreprises. La baisse est essentiellement imputable à l'amélioration des perspectives macroéconomiques et à la stabilisation de la qualité du crédit au sein des portefeuilles.

Charges autres que d'intérêts

Comparaison du quatrième trimestre de 2020 et du quatrième trimestre de 2019

Les charges autres que d'intérêts ont totalisé 4 057 millions de dollars, ce qui représente une baisse de 254 millions de dollars, ou de 6 %. Les charges autres que d'intérêts ajustées, de 4 003 millions de dollars, ont diminué de 5 %, et une tranche de 2 % de cette diminution se rapporte à l'incidence des activités cédées. La diminution restante de 3 % est attribuable à la baisse des honoraires et des dépenses liées à la publicité et à la prospection ainsi qu'à l'incidence favorable de la conversion des devises, annulées en partie par l'incidence des coûts liés à la pandémie de COVID-19.

Le ratio de productivité s'est établi à 54,1 %, ce qui est comparable au ratio de l'exercice précédent. Le ratio de productivité ajusté s'est fixé à 53,3 %, comparativement à 52,7 %.

Comparaison du quatrième trimestre de 2020 et du troisième trimestre de 2020

Les charges autres que d'intérêts ont augmenté de 39 millions de dollars, ou de 1 %. Les charges autres que d'intérêts ajustées ont également augmenté de 1 %, en raison de la hausse des dépenses liées au personnel et à la technologie, contrebalancée en partie par l'incidence favorable de la conversion des devises.

Le ratio de productivité s'est établi à 54,1 %, comparativement à 52,0 %. Le ratio de productivité ajusté s'est fixé à 53,3 %, comparativement à 51,4 %.

Charge d'impôt sur le résultat

Comparaison du quatrième trimestre de 2020 et du quatrième trimestre de 2019

Le taux d'impôt effectif s'est établi à 18,0 %, contre 20,5 %, en raison surtout des changements dans la composition du bénéfice dans toutes les activités et tous les territoires.

Comparaison du quatrième trimestre de 2020 et du troisième trimestre de 2020

Le taux d'impôt effectif s'est établi à 18,0 %, contre 15,1 %, en raison surtout de la dotation au compte de correction de valeur pour pertes sur créances comptabilisée pour les entités qui exercent leurs activités dans des territoires où les taux d'impôt sont plus élevés considérablement plus importante au trimestre précédent.

Analyse des tendances

T17 Faits saillants financiers trimestriels

Pour les trimestres clos les

(en millions de dollars)	31 oct. 2020 ¹⁾	31 juill. 2020 ¹⁾	30 avril 2020 ¹⁾	31 janv. 2020 ¹⁾	31 oct. 2019	31 juill. 2019	30 avril 2019	31 janv. 2019
Résultats présentés								
Revenus d'intérêts nets	4 258 \$	4 253 \$	4 417 \$	4 392 \$	4 336 \$	4 374 \$	4 193 \$	4 274 \$
Revenus autres que d'intérêts	3 247	3 481	3 539	3 749	3 632	3 285	3 610	3 330
Total des revenus	7 505 \$	7 734 \$	7 956 \$	8 141 \$	7 968 \$	7 659 \$	7 803 \$	7 604 \$
Dotation au compte de correction de valeur pour pertes sur créances	1 131	2 181	1 846	926	753	713	873	688
Charges autres que d'intérêts	4 057	4 018	4 363	4 418	4 311	4 209	4 046	4 171
Charge d'impôt sur le résultat	418	231	423	471	596	753	625	498
Bénéfice net	1 899 \$	1 304 \$	1 324 \$	2 326 \$	2 308 \$	1 984 \$	2 259 \$	2 247 \$
Bénéfice de base par action (en dollars)	1,44	1,10	1,03	1,86	1,76	1,51	1,74	1,72
Bénéfice dilué par action (en dollars)	1,42	1,04	1,00	1,84	1,73	1,50	1,73	1,71
Marge sur activités bancaires principales (en pourcentage) ²⁾	2,22	2,10	2,35	2,45	2,40	2,45	2,45	2,45
Taux d'impôt effectif (en pourcentage)	18,0	15,1	24,2	16,8	20,5	27,5	21,7	18,1
Résultats ajustés²⁾								
Bénéfice net ajusté	1 938 \$	1 308 \$	1 371 \$	2 344 \$	2 400 \$	2 455 \$	2 263 \$	2 291 \$
Bénéfice dilué ajusté par action	1,45 \$	1,04 \$	1,04 \$	1,83 \$	1,82 \$	1,88 \$	1,70 \$	1,75 \$

1) Les montants pour l'exercice clos le 31 octobre 2020 ont été établis selon l'IFRS 16; les montants des périodes précédentes n'ont pas été retraités (il y a lieu de consulter les notes 3 et 4 afférentes aux états financiers consolidés).

2) Se reporter à la page 17 pour obtenir une analyse des mesures non conformes aux PCGR.

Les résultats ont généralement crû au cours de la période, jusqu'aux plus récents trimestres, lesquels ont subi les répercussions négatives de la pandémie de COVID-19, qui s'est traduite par une hausse considérable de la dotation au compte de correction de valeur pour pertes sur créances au titre des prêts productifs et par une baisse des revenus tirés des services aux particuliers et aux entreprises. La Banque a affiché un solide bénéfice net au cours des périodes précédentes, ce qui s'explique par la forte croissance des revenus, la gestion prudente des dépenses et la stabilité des dotations au compte de correction de valeur au titre des prêts, tous ces facteurs ayant été atténués par l'incidence des activités cédées.

En règle générale, les revenus du Réseau canadien ont augmenté au cours de la période jusqu'à l'arrivée de la pandémie de COVID-19, alimentés par la progression régulière des prêts aux particuliers et aux entreprises, contrebalancée en partie par la baisse des revenus tirés des frais. Les résultats des derniers trimestres reflètent l'incidence de la pandémie de COVID-19, qui s'est traduite par une augmentation des dotations au compte de correction de valeur pour pertes sur créances, par une baisse des revenus tirés des frais et par un rétrécissement des marges nettes sur intérêts attribuable à la compression des écarts dans un environnement de faiblesse des taux d'intérêt.

La pandémie de COVID-19 a eu des répercussions défavorables sur les résultats des Opérations internationales des derniers trimestres, lesquels reflètent l'augmentation considérable des dotations au compte de correction de valeur au titre des prêts, la contraction des marges et la baisse des revenus autres que d'intérêts, ainsi que l'incidence défavorable des activités cédées. Ces facteurs ont été atténués par la réduction des charges qui a découlé d'initiatives efficaces en matière de gestion des coûts.

Les résultats des Services bancaires et marchés mondiaux sont en grande partie dictés par les conditions du marché qui ont des répercussions sur les activités des clients des services bancaires aux sociétés, des services bancaires d'investissement et des services liés aux marchés des capitaux. Les revenus élevés des derniers trimestres sont largement attribuables à la hausse des revenus tirés des activités de transaction, les activités liées aux marchés des capitaux, plus particulièrement les transactions sur titres à revenu fixe, ayant tiré parti des occasions sur les marchés créées par la pandémie de COVID-19. Cela a plus qu'annulé l'incidence de l'augmentation de la dotation au compte de correction de valeur pour pertes sur créances découlant des perspectives macroéconomiques défavorables et des répercussions futures estimées sur la migration du crédit en raison de la crise.

Le secteur Gestion de patrimoine mondiale a enregistré une croissance régulière de son bénéfice au cours des huit derniers trimestres. La progression des revenus est attribuable à la forte croissance des activités de gestion d'actifs et de services-conseils en gestion de patrimoine au Canada. La diminution des charges résulte de la gestion disciplinée des dépenses.

Dotation au compte de correction de valeur pour pertes sur créances

La dotation au compte de correction de valeur pour pertes sur créances a augmenté de manière importante au cours des derniers trimestres en raison surtout de l'incidence de la pandémie de COVID-19 sur les perspectives macroéconomiques et des répercussions futures estimées de celles-ci sur la migration du crédit. Le reste de l'augmentation est attribuable à la croissance des portefeuilles découlant des activités internes et des acquisitions.

Charges autres que d'intérêts

Les charges autres que d'intérêts, en diminution constante au cours des derniers trimestres, reflètent le contrôle rigoureux exercé en matière de dépenses au cours de la pandémie de COVID-19. Au cours des périodes antérieures, les charges autres que d'intérêts ont généralement suivi une tendance à la hausse, qui s'explique surtout par l'incidence continue des acquisitions, le soutien à la croissance des activités et les investissements dans des initiatives technologiques, réglementaires et stratégiques.

Charge d'impôt sur le résultat

Le taux d'impôt effectif s'est établi à 18,0 % pour le trimestre à l'étude et s'est situé en moyenne à 20,2 % pour la période, variant de 15,1 % à 27,5 %. Les taux d'impôt effectifs ont varié en fonction des activités cédées, des fluctuations de la dotation au compte de correction de valeur pour pertes sur créances et des revenus nets gagnés à l'étranger, ainsi que des variations des dividendes exonérés d'impôt.

SURVOL DES SECTEURS D'ACTIVITÉ

Restructuration des secteurs d'activité

En date du 1^{er} novembre 2019, la Banque a établi la Gestion de patrimoine mondiale comme secteur d'activité distinct. Les résultats des activités de gestion de patrimoine qui étaient auparavant présentés dans les résultats du Réseau canadien et des Opérations internationales sont dorénavant présentés séparément pour ce nouveau secteur d'activité. Les résultats comparatifs des périodes antérieures du Réseau canadien et des Opérations internationales ont été retraités afin de tenir compte de ce changement.

L'information financière présentée par la Banque porte maintenant sur cinq secteurs d'activité, à savoir :

- le Réseau canadien (à l'exclusion des activités de gestion de patrimoine au Canada);
- les Opérations internationales (à l'exclusion des activités de gestion de patrimoine à l'international);
- la Gestion de patrimoine mondiale (incluant les activités de gestion de patrimoine au Canada et à l'international);
- les Services bancaires et marchés mondiaux;
- Autres.

Les résultats des secteurs d'activité sont présentés sur une base de mise en équivalence fiscale et sont ajustés pour tenir compte des éléments suivants :

- La Banque analyse les revenus de ses secteurs d'activité sur une base de mise en équivalence fiscale (la « BMEF »). Cette méthode consiste à majorer les revenus exonérés d'impôt gagnés sur certains titres et comptabilisés dans les revenus d'intérêts nets ou dans les revenus autres que d'intérêts jusqu'à un montant équivalent avant impôt. Une augmentation correspondante est inscrite à la charge d'impôt sur le résultat, ce qui signifie qu'il n'y a aucune incidence sur le bénéfice net. La direction est d'avis que cette méthode permet d'établir une comparaison uniforme des revenus d'intérêts nets et des revenus autres que d'intérêts découlant de sources imposables et de ceux provenant de sources non imposables et qu'elle favorise l'utilisation d'une méthode cohérente de mesure. Bien que d'autres banques utilisent également la BMEF, la méthode qu'elles utilisent pourrait ne pas être comparable à celle de la Banque. Les revenus et la charge d'impôt sur le résultat des secteurs sont majorés jusqu'à un montant équivalent imposable. L'élimination de la majoration au titre de la BMEF est inscrite dans le secteur Autres.
- En ce qui a trait à l'évaluation et à la présentation de la performance des secteurs d'activité, le revenu net découlant de participations dans des sociétés associées, lequel est un montant après impôt, fait l'objet d'un ajustement de normalisation aux fins de l'impôt. Cet ajustement de normalisation fiscale majore le montant du revenu net découlant des participations dans des sociétés associées et normalise le taux d'impôt effectif des secteurs d'activité afin de présenter le plus fidèlement possible l'apport des sociétés associées aux résultats sectoriels.
- Les résultats du secteur Opérations internationales sont présentés en dollars constants. Selon la présentation en dollars constants, les montants des périodes précédentes sont recalculés au moyen des taux de change moyens de la période à l'étude, ce qui élimine de ce fait l'incidence de la conversion des devises. La Banque est d'avis que la présentation de l'information en dollars constants permet au lecteur de mieux évaluer la performance des activités courantes.

Les résultats des quatre secteurs d'activité de la Banque pour 2020 sont présentés ci-dessous.

RÉSEAU CANADIEN

Le Réseau canadien a dégagé un bénéfice net attribuable aux détenteurs de titres de capitaux propres de 2 536 millions de dollars en 2020, en baisse de 952 millions de dollars, ou de 27 %, par rapport à celui de l'exercice précédent. Le bénéfice net ajusté s'est établi à 2 604 millions de dollars, ce qui représente un recul de 900 millions de dollars, ou de 26 %. La diminution découle essentiellement de l'accroissement de la dotation au compte de correction de valeur pour pertes sur créances au titre des prêts productifs, du recul des revenus autres que d'intérêts et de la hausse des charges autres que d'intérêts. Le rendement des capitaux propres s'est situé à 15,1 %, contre 23,2 % il y a un an. Le rendement des capitaux propres ajusté s'est établi à 15,5 %, par rapport à 23,3 % au cours de l'exercice précédent.

OPÉRATIONS INTERNATIONALES

Le bénéfice net attribuable aux détenteurs de titres de capitaux propres s'est établi à 980 millions de dollars, ce qui représente une baisse de 1 785 millions de dollars, ou de 65 %. Le bénéfice net ajusté attribuable aux détenteurs de titres de capitaux propres a diminué de 1 805 millions de dollars, ou de 61 %, pour se chiffrer à 1 148 millions de dollars. La diminution est attribuable en grande partie à l'augmentation de la dotation au compte de correction de valeur pour pertes sur créances au titre des prêts productifs et à l'incidence des activités cédées. La diminution restante découle essentiellement du recul des revenus d'intérêts nets et des revenus autres que d'intérêts, contrebalancé en partie par la baisse des charges autres que d'intérêts et de la charge d'impôt sur le résultat. Le rendement des capitaux propres s'est établi à 5,0 % contre 13,2 % à l'exercice précédent. Le rendement des capitaux propres ajusté s'est établi à 5,8 %, comparativement à 14,1 % il y a un an.

GESTION DE PATRIMOINE MONDIALE

Le bénéfice net attribuable aux détenteurs de titres de capitaux propres s'est fixé à 1 252 millions de dollars, ce qui correspond à une hausse de 86 millions de dollars, ou de 7 %. Le bénéfice net ajusté attribuable aux détenteurs de titres de capitaux propres a progressé de 82 millions de dollars, ou de 7 % également. L'incidence défavorable des activités cédées s'est établie à 1 %. La croissance de 8 % restante est attribuable à la solide progression des ASG dans l'ensemble de nos activités, atténuée par une hausse des charges autres que d'intérêts, de la compression des marges et des programmes d'aide destinés aux clients dont l'incidence est considérable sur nos activités liées aux caisses de retraite à l'étranger. Le rendement des capitaux propres s'est situé à 13,5 %, contre 12,7 % il y a un an. Le rendement des capitaux propres ajusté s'est établi à 14,0 %, comparativement à 13,2 % à l'exercice précédent.

SERVICES BANCAIRES ET MARCHÉS MONDIAUX

Les Services bancaires et marchés mondiaux ont dégagé un bénéfice net attribuable aux détenteurs de titres de capitaux propres de 1 955 millions de dollars, en hausse de 421 millions de dollars, ou de 27 %, par rapport à celui de l'exercice précédent. Le bénéfice net ajusté s'est établi à 2 034 millions de dollars, ce qui représente une progression de 500 millions de dollars, ou de 33 %. L'excellente performance des activités de transaction sur les marchés financiers, l'accroissement des revenus tirés des Services aux entreprises et les charges relativement stables ont été contrebalancés dans une certaine mesure par la hausse de la dotation au compte de correction de valeur pour pertes sur créances. Le rendement des capitaux propres s'est établi à 14,8 % contre 13,3 % à l'exercice précédent. Le rendement des capitaux propres ajusté s'est élevé à 15,4 %, par rapport à 13,3 % il y a un an.

PRINCIPAUX INDICATEURS DE PERFORMANCE POUR TOUS LES SECTEURS D'ACTIVITÉ

La direction utilise plusieurs mesures clés pour surveiller la performance des secteurs d'activité :

- Bénéfice net
- Rendement des capitaux propres
- Ratio de productivité
- Ratio de dotation au compte de correction de valeur pour pertes sur créances

T18 Performance financière – Résultats présentés

Pour l'exercice clos le 31 octobre 2020 (en millions de dollars) ¹⁾	Réseau canadien	Opérations internationales	Gestion de patrimoine mondiale	Services bancaires et marchés mondiaux	Autres ²⁾	Total
Revenus d'intérêts nets ³⁾	7 838 \$	7 603 \$	575 \$	1 435 \$	(131)\$	17 320 \$
Revenus autres que d'intérêts ³⁾	2 461	3 207	4 009	3 947	392	14 016
Total des revenus ³⁾	10 299	10 810	4 584	5 382	261	31 336
Dotation au compte de correction de valeur pour pertes sur créances	2 073	3 613	7	390	1	6 084
Charges autres que d'intérêts	4 811	5 943	2 878	2 473	751	16 856
Charge d'impôt sur le résultat ³⁾	879	182	437	564	(519)	1 543
Bénéfice net	2 536 \$	1 072 \$	1 262 \$	1 955 \$	28 \$	6 853 \$
Bénéfice net attribuable aux participations ne donnant pas le contrôle dans des filiales	–	92	10	–	(27)	75
Bénéfice net attribuable aux détenteurs de titres de capitaux propres de la Banque	2 536 \$	980 \$	1 252 \$	1 955 \$	55 \$	6 778 \$
Rendement des capitaux propres ⁴⁾ (%)	15,1 %	5,0 %	13,5 %	14,8 %	– %	10,4 %
Total des actifs moyens (en milliards de dollars)	359 \$	206 \$	26 \$	412 \$	158 \$	1 161 \$
Total des passifs moyens (en milliards de dollars)	277 \$	155 \$	39 \$	379 \$	240 \$	1 090 \$

- 1) Les montants pour l'exercice clos le 31 octobre 2020 ont été établis selon l'IFRS 16; les montants pour les exercices clos le 31 octobre 2020 et le 31 octobre 2019 ont été établis selon l'IFRS 15; les montants des exercices précédents n'ont pas été retraités.
- 2) La catégorie Autres regroupe des secteurs d'exploitation de moindre envergure, notamment la Trésorerie du Groupe, et d'autres ajustements du siège social qui ne sont pas affectés à un secteur d'exploitation. Les ajustements du siège social comprennent la valeur résiduelle nette à l'égard du prix de transfert à échéances symétriques, l'élimination de la majoration des revenus exonérés d'impôt présentée dans les revenus d'intérêts nets, les revenus autres que d'intérêts et la charge d'impôt sur le résultat, ainsi que les écarts entre les montants réels des coûts engagés et de ceux imputés aux secteurs d'exploitation.
- 3) Sur une base de mise en équivalence fiscale. Se reporter au glossaire.
- 4) Se reporter au glossaire.

Pour l'exercice clos le 31 octobre 2019 (en millions de dollars)	Réseau canadien	Opérations internationales	Gestion de patrimoine mondiale	Services bancaires et marchés mondiaux	Autres ¹⁾	Total
Revenus d'intérêts nets ²⁾	7 848 \$	8 353 \$	564 \$	1 396 \$	(984)\$	17 177 \$
Revenus autres que d'intérêts ²⁾	2 616	4 366	3 937	3 084	(146)	13 857
Total des revenus ²⁾	10 464	12 719	4 501	4 480	(1 130)	31 034
Dotation au compte de correction de valeur pour pertes sur créances	972	2 076	–	(22)	1	3 027
Charges autres que d'intérêts	4 772	6 596	2 905	2 463	1	16 737
Charge d'impôt sur le résultat ²⁾	1 232	909	412	505	(586)	2 472
Bénéfice net	3 488 \$	3 138 \$	1 184 \$	1 534 \$	(546)\$	8 798 \$
Bénéfice net attribuable aux participations ne donnant pas le contrôle dans des filiales	–	373	18	–	17	408
Bénéfice net attribuable aux détenteurs de titres de capitaux propres de la Banque	3 488 \$	2 765 \$	1 166 \$	1 534 \$	(563)\$	8 390 \$
Rendement des capitaux propres ³⁾ (%)	23,2 %	13,2 %	12,7 %	13,3 %	– %	13,1 %
Total des actifs moyens (en milliards de dollars)	340 \$	201 \$	25 \$	372 \$	118 \$	1 056 \$
Total des passifs moyens (en milliards de dollars)	255 \$	153 \$	32 \$	304 \$	243 \$	987 \$

- 1) La catégorie Autres regroupe des secteurs d'exploitation de moindre envergure, notamment la Trésorerie du Groupe, et d'autres ajustements du siège social qui ne sont pas affectés à un secteur d'exploitation. Les ajustements du siège social comprennent la valeur résiduelle nette à l'égard du prix de transfert à échéances symétriques, l'élimination de la majoration des revenus exonérés d'impôt présentée dans les revenus d'intérêts nets, les revenus autres que d'intérêts et la charge d'impôt sur le résultat, ainsi que les écarts entre les montants réels des coûts engagés et de ceux imputés aux secteurs d'exploitation.
- 2) Sur une base de mise en équivalence fiscale. Se reporter au glossaire.
- 3) Se reporter au glossaire.

Pour l'exercice clos le 31 octobre 2018 (en millions de dollars)	Réseau canadien	Opérations internationales	Gestion de patrimoine mondiale	Services bancaires et marchés mondiaux	Autres ¹⁾	Total
Revenus d'intérêts nets ²⁾	7 504 \$	7 218 \$	498 \$	1 454 \$	(483)\$	16 191 \$
Revenus autres que d'intérêts ²⁾	2 907	3 475	3 486	3 074	(358)	12 584
Total des revenus ²⁾	10 411	10 693	3 984	4 528	(841)	28 775
Dotation au compte de correction de valeur pour pertes sur créances	790	1 868	3	(50)	–	2 611
Charges autres que d'intérêts	4 811	5 700	2 559	2 233	(245)	15 058
Charge d'impôt sur le résultat ²⁾	1 251	617	376	587	(449)	2 382
Bénéfice net	3 559 \$	2 508 \$	1 046 \$	1 758 \$	(147)\$	8 724 \$
Bénéfice net attribuable aux participations ne donnant pas le contrôle dans des filiales	–	162	14	–	–	176
Bénéfice net attribuable aux détenteurs de titres de capitaux propres de la Banque	3 559 \$	2 346 \$	1 032 \$	1 758 \$	(147)\$	8 548 \$
Rendement des capitaux propres ³⁾ (%)	25,8 %	13,6 %	17,1 %	16,0 %	– %	14,5 %
Total des actifs moyens (en milliards de dollars)	327 \$	165 \$	17 \$	321 \$	116 \$	946 \$
Total des passifs moyens (en milliards de dollars)	234 \$	127 \$	24 \$	265 \$	232 \$	882 \$

- 1) La catégorie Autres regroupe des secteurs d'exploitation de moindre envergure, notamment la Trésorerie du Groupe, et d'autres ajustements du siège social qui ne sont pas affectés à un secteur d'exploitation. Les ajustements du siège social comprennent la valeur résiduelle nette à l'égard du prix de transfert à échéances symétriques, l'élimination de la majoration des revenus exonérés d'impôt présentée dans les revenus d'intérêts nets, les revenus autres que d'intérêts et la charge d'impôt sur le résultat, ainsi que les écarts entre les montants réels des coûts engagés et de ceux imputés aux secteurs d'exploitation.
- 2) Sur une base de mise en équivalence fiscale. Se reporter au glossaire.
- 3) Se reporter au glossaire.

T18A Performance financière – Résultats ajustés

Pour l'exercice clos le 31 octobre 2020 (en millions de dollars) ¹⁾	Réseau canadien	Opérations internationales	Gestion de patrimoine mondiale	Services bancaires et marchés mondiaux	Autres	Total
Revenus d'intérêts nets	7 838 \$	7 603 \$	575 \$	1 435 \$	(131)\$	17 320 \$
Revenus autres que d'intérêts	2 461	3 207	4 009	4 049	93	13 819
Total des revenus	10 299	10 810	4 584	5 484	(38)	31 139
Dotation au compte de correction de valeur pour pertes sur créances	2 002	3 536	6	384	1	5 929
Charges autres que d'intérêts	4 789	5 742	2 818	2 473	692	16 514
Charge d'impôt sur le résultat	904	260	453	593	(475)	1 735
Bénéfice net	2 604 \$	1 272 \$	1 307 \$	2 034 \$	(256)\$	6 961 \$
Bénéfice net attribuable aux participations ne donnant pas le contrôle dans des filiales	–	124	10	–	1	135
Bénéfice net attribuable aux détenteurs de titres de capitaux propres de la Banque	2 604 \$	1 148 \$	1 297 \$	2 034 \$	(257)\$	6 826 \$

1) Se reporter aux mesures non conformes aux PCGR pour voir le rapprochement des résultats présentés et ajustés.

Pour l'exercice clos le 31 octobre 2019 (en millions de dollars) ¹⁾	Réseau canadien	Opérations internationales	Gestion de patrimoine mondiale	Services bancaires et marchés mondiaux	Autres	Total
Revenus d'intérêts nets	7 848 \$	8 353 \$	564 \$	1 396 \$	(984)\$	17 177 \$
Revenus autres que d'intérêts	2 616	4 366	3 937	3 084	(19)	13 984
Total des revenus	10 464	12 719	4 501	4 480	(1 003)	31 161
Dotation au compte de correction de valeur pour pertes sur créances	972	1 925	–	(22)	1	2 876
Charges autres que d'intérêts	4 750	6 390	2 839	2 463	(20)	16 422
Charge d'impôt sur le résultat	1 238	1 012	429	505	(730)	2 454
Bénéfice net	3 504 \$	3 392 \$	1 233 \$	1 534 \$	(254)\$	9 409 \$
Bénéfice net attribuable aux participations ne donnant pas le contrôle dans des filiales	–	439	18	–	1	458
Bénéfice net attribuable aux détenteurs de titres de capitaux propres de la Banque	3 504 \$	2 953 \$	1 215 \$	1 534 \$	(255)\$	8 951 \$

1) Se reporter aux mesures non conformes aux PCGR pour voir le rapprochement des résultats présentés et ajustés.

Pour l'exercice clos le 31 octobre 2018 (en millions de dollars) ¹⁾	Réseau canadien	Opérations internationales	Gestion de patrimoine mondiale	Services bancaires et marchés mondiaux	Autres	Total
Revenus d'intérêts nets	7 504 \$	7 218 \$	498 \$	1 454 \$	(483)\$	16 191 \$
Revenus autres que d'intérêts	2 907	3 475	3 486	3 074	(358)	12 584
Total des revenus	10 411	10 693	3 984	4 528	(841)	28 775
Dotation au compte de correction de valeur pour pertes sur créances	790	1 464	3	(50)	–	2 207
Charges autres que d'intérêts	4 791	5 589	2 503	2 233	(245)	14 871
Charge d'impôt sur le résultat	1 255	768	392	587	(449)	2 553
Bénéfice net	3 575 \$	2 872 \$	1 086 \$	1 758 \$	(147)\$	9 144 \$
Bénéfice net attribuable aux participations ne donnant pas le contrôle dans des filiales	–	284	14	–	–	298
Bénéfice net attribuable aux détenteurs de titres de capitaux propres de la Banque	3 575 \$	2 588 \$	1 072 \$	1 758 \$	(147)\$	8 846 \$

1) Se reporter aux mesures non conformes aux PCGR pour voir le rapprochement des résultats présentés et ajustés.

Réseau canadien

Réalisations en 2020

Amélioration du rendement durable de l'entreprise

- Le magazine *The Banker* nous a nommés meilleure banque d'Amérique du Nord au chapitre de l'innovation dans les services bancaires numériques. Ce prix souligne l'excellence en technologie financière et les stratégies novatrices.
- Nous sommes en tête du classement de l'étude de J.D. Power sur la satisfaction envers les services bancaires en ligne au Canada. Cette récompense souligne notre engagement à offrir une expérience client hors pair et à proposer des services bancaires en ligne rapides, faciles à utiliser et sûrs durant la pandémie de COVID-19.
- Nous avons remporté le prix *Innovation de l'année* dans la catégorie *Sécurité des services bancaires aux particuliers* de 2020 décerné par Retail Banker International. Ce prix reconnaît les efforts et les investissements en matière de gestion du risque de crimes financiers et de développement de ressources technologiques de pointe.
- L'utilisation d'Accès Scotia est en hausse auprès de notre clientèle d'entreprises. Notre outil bancaire numérique sécurisé pour la gestion des paiements et de la trésorerie offre une expérience plus uniforme à nos clients.

Instauration d'une culture d'équipe gagnante

- Nous avons mis en place le nouveau conseil Diversité et inclusion du Réseau canadien ayant pour mission de se concentrer sur des mesures concrètes et axées sur les résultats.
- Nous avons mis en œuvre les plans de continuité des affaires dans l'ensemble de nos secteurs d'activité, permettant ainsi à nos employés de télétravailler.
- Nous avons porté une grande attention à la santé, au bien-être et à l'engagement de nos employés pendant la pandémie.
- Au Canada, une proportion de 39 % des postes de vice-présidence ou d'échelons supérieurs sont occupés par des femmes. D'importants progrès ont été réalisés à la direction dans le secteur de la vente aux particuliers, où plus de 50 % des postes de vice-présidence régionale ou d'échelons supérieurs sont occupés par des femmes.
- Nous avons lancé deux séries de vidéo, soit « Une conversation » et « Série de la direction du Réseau canadien », afin de faire progresser les discussions à l'interne au sujet de la culture, de la direction, de la diversité et de l'inclusion à la Banque Scotia.

Expérience client hors pair

- Nous avons obtenu le plus haut taux de satisfaction des clients pour notre réponse à la crise de la COVID-19 selon l'étude d'impact de la COVID-19 sur la clientèle canadienne de Bond menée auprès des propriétaires d'entreprises au Canada.
- La Banque Scotia mène au classement de l'étude de J.D. Power sur la satisfaction de la clientèle dans le domaine des cartes de crédit parmi les 5 grandes banques et occupe le premier rang pour ce qui est de la satisfaction à l'égard des services bancaires aux particuliers offerts en succursale.
- Pour la neuvième année consécutive, Tangerine s'est classée au premier rang en ce qui concerne la satisfaction de la clientèle selon J.D. Power et, pour la deuxième année consécutive, Tangerine occupe le haut du classement dans le cadre de l'étude de J.D. Power sur la satisfaction de la clientèle dans le domaine des cartes de crédit.
- Nous avons lancé ScotiaConseils+, un nouvel outil complet conçu pour améliorer la prestation de conseils à nos clients.
- Nous avons lancé l'outil « Ma banque à moi », élaboré spécifiquement pour aider les aînés à utiliser les services bancaires numériques et à traverser cette période difficile de pandémie de COVID-19.
- Pendant la pandémie de COVID-19, 97 % de nos succursales sont demeurées ouvertes afin de continuer d'offrir des services à nos clients. Par ailleurs, nous avons offert un allègement financier à plus de 370 000 clients de la Banque Scotia dont les produits de prêts totalisent 54 milliards de dollars.
- En collaboration avec le gouvernement du Canada et d'autres institutions financières, nous avons accordé des prêts pouvant aller jusqu'à 128 millions de dollars au titre du Programme pour l'entrepreneuriat des communautés noires.
- Dans le cadre de l'initiative Femmes de la Banque Scotia qui vise à soutenir les entreprises dirigées par des femmes, nous sommes en voie d'atteindre notre objectif de financement de 3 milliards de dollars établi pour les trois premières années.
- Nous avons été la première banque à offrir une version améliorée des virements électroniques pour les entreprises et des virements électroniques en temps réel Interac, ce qui permet ainsi aux clients d'envoyer et de recevoir des fonds presque en temps réel.

Adaptation de nos partenariats et actifs uniques

- En collaboration avec MLSE et d'autres partenaires, nous avons créé la plus grande cuisine de Toronto dans l'enceinte du Scotiabank Arena, ce qui a permis de cuisiner jusqu'à 10 000 repas par jour pour les intervenants de première ligne du secteur de la santé et leurs familles ainsi que pour divers organismes communautaires durant la pandémie de COVID-19.
- Nous avons offert de nouveaux avantages aux clients des cartes de crédit primées Visa Infinite Passeport Banque Scotia et American Express Or de la Banque Scotia, lesquelles ont été reconnues comme étant les meilleures cartes de crédit offrant des récompenses voyages, ainsi qu'aux clients de la carte Visa Infinite Momentum Scotia, qui a été reconnue comme étant la meilleure carte de crédit offrant des remises en espèces.
- Nous avons continué d'améliorer notre prestation de services-conseils en succursale grâce à un nouveau modèle d'expérience client pour conseillers financiers et à des outils de planification financière bonifiés.

Profil sectoriel

Le Réseau canadien offre une gamme complète de conseils financiers et de solutions bancaires, soutenu par un service à la clientèle hors pair, à plus de 11 millions de clients des services aux particuliers, aux petites entreprises et aux entreprises. Il sert ces clients par l'intermédiaire d'un réseau composé de 952 succursales et de 3 540 guichets automatiques bancaires (« GAB »), de même que par l'intermédiaire de services bancaires en ligne, par appareil mobile et par téléphone et d'équipes de ventes spécialisées. Le Réseau canadien offre également une solution bancaire de recharge aux plus de deux millions de clients de la Banque Tangerine qui gèrent eux-mêmes leurs avoirs. Le Réseau canadien est constitué des éléments suivants :

- Les Services aux particuliers offrent aux particuliers des conseils financiers, des solutions financières et des produits bancaires courants qui comprennent des cartes de débit, des comptes de chèques, des cartes de crédit, des placements, des prêts hypothécaires, des prêts ainsi que des produits d'assurance pour créanciers connexes. La Banque Tangerine offre des produits bancaires courants, y compris des comptes de chèques et des comptes d'épargne, des cartes de crédit, des prêts hypothécaires, des prêts et des placements à des clients qui gèrent eux-mêmes leurs avoirs.
- Les Services aux entreprises offrent des conseils et une gamme complète de solutions de crédit, de dépôt, de gestion de trésorerie et de financement des activités commerciales aux petites, aux moyennes et aux grandes entreprises, y compris les concessionnaires d'automobiles et leurs clients, auxquels la Banque offre des solutions de financement automobile.

Stratégie

En réaction à la pandémie, le Réseau canadien a mis l'accent sur diverses mesures de soutien aux clients et aux employés pour l'exercice 2020. Ainsi, il a accordé la priorité à la santé et à la sécurité des clients et des employés, au soutien financier offert aux clients des services bancaires aux particuliers et aux entreprises et à la réduction des risques de crédit, tout en poursuivant la mise en œuvre de sa stratégie à long terme visant à favoriser une croissance des revenus et des bénéfices stable et supérieure au marché afin de consolider la place de la Banque en tant que l'une des trois banques ayant la plus grande part des marchés clés au Canada.

Cette stratégie à long terme demeure orientée vers le maintien d'une croissance des activités et des produits qui offrent un rendement sur investissement supérieur, grâce au développement de relations plus étroites avec nos clients afin de renforcer davantage leur engagement et leur loyauté. Ces efforts sont rendus possibles grâce à une équipe hautement qualifiée composée d'employés fortement mobilisés et aux antécédents diversifiés.

Priorités pour 2021

- **Améliorer le rendement de l'entreprise** – Poursuivre l'exécution de la stratégie afin d'atteindre une croissance à long terme des bénéfices qui soit régulière et soutenue en améliorant le rendement sur investissement de l'ensemble des services aux particuliers et des services aux entreprises. Nous mettrons davantage l'accent sur la gestion du risque de crédit et poursuivrons nos efforts visant à mettre de l'avant le programme Crédit intégré Scotia afin d'octroyer plus de prêts garantis et de générer un meilleur rendement ajusté en fonction du risque.
- **Offrir une expérience client qui se distingue** – Poursuivre notre objectif de devenir la meilleure banque pour nos clients grâce à une attention particulière, à un service attentionné et à des conseils qui se démarquent, favorisant ainsi un approfondissement des relations avec notre clientèle ainsi qu'un renforcement de sa loyauté et de son engagement.
- **Renforcer notre culture d'équipe gagnante** – Continuer à insuffler une culture gagnante et inclusive en accordant la priorité aux clients et en améliorant de manière durable la performance des activités, renforçant ainsi notre engagement envers l'atteinte de résultats au chapitre des revenus, des bénéfices, de la simplification, des objectifs prioritaires, de l'écoute, de la confiance et de l'aide.
- **Accélérer l'optimisation numérique** – Renforcer les capacités numériques à l'échelle de la Banque en accélérant la mise en place de moyens permettant à nos équipes de vente de disposer d'une plus grande mobilité et d'offrir des services-conseils en mode virtuel, tout en améliorant la présentation de données éclairées à la direction.
- **Profiter de nos partenariats et actifs uniques** – Stimuler la sensibilisation, l'engagement et la croissance de la clientèle dans l'ensemble du Réseau canadien en misant encore davantage sur nos partenariats et nos actifs dynamiques et de longue date, comme MLSE (les Maple Leafs et les Raptors de Toronto), le programme SCÈNE et le secteur Gestion de patrimoine.

T19 Performance financière du Réseau canadien

(en millions de dollars)	2020 ¹⁾	2019 ^{1), 2)}	2018 ²⁾
Résultats présentés			
Revenus d'intérêts nets ³⁾	7 838 \$	7 848 \$	7 504 \$
Revenus autres que d'intérêts ^{3), 4)}	2 461	2 616	2 907
Total des revenus ³⁾	10 299	10 464	10 411
Dotations au compte de correction de valeur pour pertes sur créances	2 073	972	790
Charges autres que d'intérêts	4 811	4 772	4 811
Charge d'impôt sur le résultat	879	1 232	1 251
Bénéfice net	2 536 \$	3 488 \$	3 559 \$
Bénéfice net attribuable aux participations ne donnant pas le contrôle dans des filiales	–	–	–
Bénéfice net attribuable aux détenteurs de titres de capitaux propres de la Banque	2 536 \$	3 488 \$	3 559 \$
Principaux ratios et autres données financières			
Rendement des capitaux propres ⁵⁾	15,1 %	23,2 %	25,8 %
Productivité ³⁾	46,7 %	45,6 %	46,2 %
Marge nette sur intérêts ⁶⁾	2,30 %	2,41 %	2,39 %
Dotations au compte de correction de valeur pour pertes sur créances - prêts productifs (étapes 1 et 2)	943 \$	(2)\$	8 \$
Dotations au compte de correction de valeur pour pertes sur créances - prêts douteux (étape 3)	1 130 \$	974 \$	782 \$
Dotations au compte de correction de valeur pour pertes sur créances exprimée en pourcentage de la moyenne du montant net des prêts et acceptations	0,59 %	0,29 %	0,24 %
Dotations au compte de correction de valeur pour pertes sur créances au titre des prêts douteux en pourcentage de la moyenne du montant net des prêts et acceptations	0,32 %	0,29 %	0,24 %
Radiations nettes en pourcentage de la moyenne du montant net des prêts et des acceptations	0,29 %	0,29 %	0,25 %
Points saillants de l'état consolidé de la situation financière (soldes moyens)			
Actifs productifs	354 669 \$	336 813 \$	323 642 \$
Total des actifs	358 770	340 171	326 719
Dépôts	261 172	241 944	222 685
Total des passifs	276 774	255 255	233 512

1) Les montants pour l'exercice clos le 31 octobre 2020 ont été établis selon l'IFRS 16; les montants pour les exercices clos le 31 octobre 2020 et le 31 octobre 2019 ont été établis selon l'IFRS 15; les montants des exercices précédents n'ont pas été retraités.

2) Les montants pour les exercices clos le 31 octobre 2019 et le 31 octobre 2018 ont été retraités pour tenir compte de l'incidence l'établissement de la Gestion de patrimoine mondiale en tant que secteur d'activité distinct.

3) Base de mise en équivalence fiscale (BMEF).

4) Comprend un revenu net découlant de participations dans des sociétés associées de 56 \$ (2019 – 65 \$; 2018 – 93 \$).

5) Se reporter au glossaire.

6) Revenus d'intérêts nets (BMEF) exprimés en pourcentage des actifs productifs moyens compte non tenu des acceptations bancaires.

T19A Performance financière ajustée du Réseau canadien¹⁾

(en millions de dollars)	2020	2019	2018
Résultats ajustés			
Revenus d'intérêts nets	7 838 \$	7 848 \$	7 504 \$
Revenus autres que d'intérêts	2 461	2 616	2 907
Total des revenus	10 299	10 464	10 411
Dotations au compte de correction de valeur pour pertes sur créances	2 002	972	790
Charges autres que d'intérêts	4 789	4 750	4 791
Bénéfice avant impôt sur le résultat	3 508	4 742	4 830
Charge d'impôt sur le résultat	904	1 238	1 255
Bénéfice net	2 604 \$	3 504 \$	3 575 \$
Bénéfice net attribuable aux participations ne donnant pas le contrôle dans des filiales	–	–	–
Bénéfice net attribuable aux détenteurs de titres de capitaux propres	2 604 \$	3 504 \$	3 575 \$

1) Se reporter aux mesures non conformes aux PCGR pour voir le rapprochement des résultats présentés et ajustés.

Performance financière

Bénéfice net

Le Réseau canadien a dégagé un bénéfice net attribuable aux détenteurs de titres de capitaux propres de 2 536 millions de dollars en 2020, en baisse de 952 millions de dollars, ou de 27 %, par rapport à celui de l'exercice précédent. Le bénéfice net ajusté s'est établi à 2 604 millions de dollars, ce qui représente un recul de 900 millions de dollars, ou de 26 %. La diminution découle essentiellement de l'accroissement de la dotation au compte de correction de valeur pour pertes sur créances au titre des prêts productifs, de la baisse des revenus autres que d'intérêts et de la hausse des charges autres que d'intérêts.

Actifs moyens et passifs moyens

Les actifs moyens ont progressé de 19 milliards de dollars, ou de 5 %, pour s'établir à 359 milliards de dollars. Cet accroissement tient compte des hausses de 13 milliards de dollars, ou de 6 %, des prêts hypothécaires à l'habitation et de 5 milliards de dollars, ou de 10 %, des prêts et acceptations aux entreprises, atténués par une baisse des prêts sur cartes de crédit.

Les passifs moyens ont augmenté de 22 milliards de dollars, ou de 8 %, ce qui rend compte des fortes croissances de 11 milliards de dollars, ou de 7 %, des dépôts de particuliers et de 8 milliards de dollars, ou de 10 %, des dépôts autres que de particuliers.

Revenus

Les revenus se sont établis à 10 299 millions de dollars, ce qui représente une baisse de 165 millions de dollars, ou de 2 %. La baisse tient principalement au recul des revenus autres que d'intérêts.

Revenus d'intérêts nets

Les revenus d'intérêts nets se sont chiffrés à 7 838 millions de dollars, ce qui est similaire à ceux enregistrés pour l'exercice précédent, la forte croissance des volumes ayant été compensée par une compression de 11 points de base de la marge, laquelle s'est établie à 2,30 %. La compression de la marge tient principalement à l'évolution des taux d'intérêt dans le contexte actuel, notamment les baisses de taux d'intérêt effectuées par la Banque du Canada, et des changements dans la composition des activités.

Revenus autres que d'intérêts

Les revenus autres que d'intérêts se sont établis à 2 461 millions de dollars, soit une baisse de 155 millions de dollars, ou de 6 %. La diminution est imputable surtout à la baisse des revenus d'assurance, des frais bancaires et des commissions tirées des opérations de change.

Services aux particuliers

Le total des revenus des services aux particuliers a atteint 6 971 millions de dollars, en baisse de 221 millions de dollars, ou de 3 %. Les revenus d'intérêts nets ont décliné de 64 millions de dollars, ou de 1 %, en raison principalement de l'évolution des taux d'intérêt dans le contexte actuel, notamment les baisses des taux d'intérêt effectuées par la Banque du Canada, contrebalancée en partie par la forte croissance des volumes. Les revenus autres que d'intérêts ont reculé de 157 millions de dollars, ou de 9 %, par suite principalement de la baisse des revenus d'assurance et des frais bancaires en raison surtout d'un ralentissement de l'activité économique et d'une diminution des volumes de transaction, ainsi que de la baisse des commissions tirées des opérations de change.

Services aux entreprises

Le total des revenus tirés des services aux entreprises s'est élevé à 3 328 millions de dollars, en hausse de 56 millions de dollars, ou de 2 %. Les revenus d'intérêts nets ont augmenté de 54 millions de dollars, ou de 2 %, du fait surtout de la croissance des prêts et des comptes d'opérations bancaires d'entreprises, atténuée par la réduction de la marge attribuable principalement à l'évolution des taux d'intérêt dans le contexte actuel, notamment les baisses de taux d'intérêt effectuées par la Banque du Canada. Les revenus autres que d'intérêts, établis à 772 millions de dollars, sont demeurés similaires à ceux enregistrés pour l'exercice précédent.

Charges autres que d'intérêts

Les charges autres que d'intérêts se sont établies à 4 811 millions de dollars, ce qui traduit un accroissement de 39 millions de dollars, ou de 1 %, découlant en grande partie de l'augmentation des coûts liés au personnel et aux technologies nécessaires aux activités de prospection, laquelle a été contrebalancée dans une certaine mesure par la baisse des coûts liés à la commercialisation.

Dotation au compte de correction de valeur pour pertes sur créances

La dotation au compte de correction de valeur pour pertes sur créances s'est établie à 2 073 millions de dollars, contre 972 millions de dollars, soit une augmentation de 1 101 millions de dollars. La dotation ajustée au compte de correction de valeur pour pertes sur créances s'est établie à 2 002 millions de dollars, ce qui correspond à une hausse de 1 030 millions de dollars. Le ratio de dotation au compte de correction de valeur pour pertes sur créances s'est fixé à 59 points de base, ce qui correspond à une hausse de 30 points de base. Le ratio ajusté de dotation au compte de correction de valeur pour pertes sur créances a atteint 57 points de base, soit une hausse de 28 points de base.

La dotation au titre des prêts douteux s'est chiffrée à 1 130 millions de dollars, ce qui représente une hausse de 156 millions de dollars. La dotation ajustée au titre des prêts douteux a augmenté de 152 millions de dollars, du fait principalement de l'augmentation des dotations au titre des prêts aux entreprises. Le ratio de dotation au compte de correction de valeur pour pertes sur créances au titre des prêts douteux s'est fixé à 32 points de base, soit une hausse de trois points de base.

La dotation au titre des prêts productifs s'est établie à 943 millions de dollars, ce qui correspond à une hausse de 945 millions de dollars. L'augmentation de 878 millions de dollars de la dotation ajustée au titre des prêts productifs est attribuable principalement au portefeuille de prêts automobiles et de prêts aux particuliers non garantis. Cette situation s'explique avant tout par les perspectives macroéconomiques défavorables pour le Canada imputables à la pandémie de COVID-19 et leur incidence future estimée sur la migration du crédit.

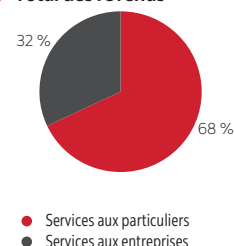
Charge d'impôt sur le résultat

Le taux d'impôt effectif s'est établi à 25,7 %, ce qui représente une baisse par rapport à l'exercice précédent, où il correspondait à 26,1 %.

Perspectives

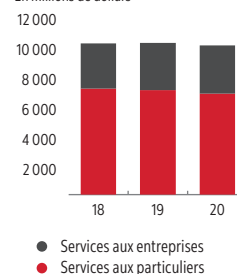
La croissance du Réseau canadien en 2021 devrait être stimulée par les Services aux particuliers et les Services aux entreprises, dont la progression devrait être soutenue par un contexte économique plus favorable. Les actifs et les dépôts devraient augmenter pour l'ensemble de nos activités et les marges, demeurer relativement stables au cours de l'exercice à venir. Les revenus devraient s'accroître à mesure que l'activité économique reprendra du rythme, alors que les dotations au compte de correction de valeur pour pertes sur créances devraient diminuer par rapport aux niveaux élevés atteints en 2020. Les principales priorités pour 2021 consisteront à investir stratégiquement dans nos activités essentielles et à continuer de gérer avec rigueur nos dépenses, ce qui devrait permettre d'améliorer le levier d'exploitation. Dans l'ensemble, nous prévoyons afficher d'excellents résultats.

D6 Total des revenus



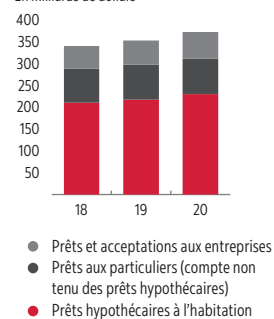
D7 Total des revenus par sous-secteurs

En millions de dollars



D8 Moyenne des prêts et des acceptations

En milliards de dollars



Opérations internationales

Réalisations en 2020

Optimisation de la répartition de nos activités

- Conformément à notre stratégie visant à devenir un chef de file du secteur bancaire dans les Amériques, nous avons complété avec succès l'intégration de nos acquisitions au Chili, en Colombie et en République dominicaine.
- Le magazine *Euromoney* a reconnu l'intégration de BBVA Chile comme étant la meilleure transformation bancaire réalisée en Amérique latine.
- Nous avons réalisé 13 cessions au sein de marchés secondaires et d'activités non essentielles au cours des deux dernières années.

Promotion d'une approche axée sur le client et le numérique

- Nous avons offert un allègement financier à plus de 3 millions de comptes clients de la Banque Scotia dont les produits de prêts totalisent environ 25 milliards de dollars, pour soutenir les particuliers et les petites entreprises qui sont clients du secteur des Opérations internationales. À ce jour, environ 80 % du solde cumulé des allègements accordés sont arrivés à échéance et environ 90 % du solde résiduel des allègements accordés demeurent en vigueur.
- Nous avons réalisé d'importants progrès sur le plan numérique et nous avons excédé nos cibles annuelles établies au titre des principaux indicateurs des services numériques. En effet, les ventes numériques ont atteint 51 %, l'adoption des services numériques s'est chiffrée à 46 % et les opérations en succursale ont atteint 9 % dans les pays de l'Alliance du Pacifique.
- Nous avons accéléré le déploiement d'outils d'intégration numérique dans les succursales, ce qui nous permet d'offrir une expérience améliorée à nos clients et employés.
- Nous avons mis en place, de manière proactive, diverses mesures d'efficience en tirant parti du numérique pour constamment réduire les dépenses.
- Plus de 90 % de nos succursales sont demeurées ouvertes pendant la pandémie, grâce au respect de directives strictes en matière de sécurité, ce qui nous a permis de maintenir la prestation de services à nos clients.
- Le magazine *Euromoney* nous a décerné le titre de meilleure banque au Chili.

Accélération des facteurs de croissance

- Nous avons enregistré une forte croissance dans le secteur des services aux entreprises et aux sociétés, les prêts affichant une hausse de 13 % compte non tenu de l'incidence des cessions, grâce à l'approfondissement des relations existantes avec notre clientèle de grande qualité. Nous occupons le premier rang des institutions d'Amérique latine en ce qui a trait aux prêts consortiaux, ce qui dénote une belle progression par rapport au troisième rang que nous occupions en 2019. De plus, nous nous classons au sixième rang sur le marché des titres d'emprunt en Amérique latine.
- Nos dépôts ont affiché une croissance élevée, soit de 9 %, compte non tenu de l'incidence des activités cédées.
- Les ASA et les dépôts ont progressé respectivement de 16 % et de 18 % dans nos activités internationales de gestion de patrimoine.

Instauration d'une culture d'équipe gagnante

- Nous avons reçu plusieurs prix partout dans le monde. Nous avons notamment été nommés parmi les 20 meilleurs lieux de travail en Amérique latine, tous secteurs d'activité confondus, par Great Place to Work.
- Nous avons accompli des progrès considérables à l'égard de la représentation des femmes dans des postes de direction. De fait, plus de 30 % des postes de haute direction sont occupés par des femmes et 50 % des personnes nouvellement nommées à ce niveau sont des femmes.
- Nous avons favorisé la santé, le bien-être et l'engagement de nos employés pendant la pandémie.
- Nous avons mis en œuvre les plans de continuité des affaires dans l'ensemble des marchés où nous sommes présents, permettant ainsi à nos employés de télétravailler.

Profil sectoriel

Les Opérations internationales représentent une franchise diversifiée et bien établie dont la clientèle est composée de plus de 10 millions de particuliers, de sociétés et d'entreprises. Pour servir cette dernière, nous comptons sur un réseau de plus de 1 400 succursales, 5 200 guichets automatiques bancaires et 22 centres de contact clientèle. Les Opérations internationales, présentes dans les pays de l'Alliance du Pacifique (à savoir le Mexique, la Colombie le Pérou et le Chili) ainsi qu'en Amérique et dans les Antilles, continuent d'offrir un potentiel de croissance considérable pour la Banque. Les pays de l'Alliance du Pacifique demeurent un marché attrayant caractérisé par un PIB combiné qui est plus du double de celui du Canada, par des bases macroéconomiques robustes, par une démographie intéressante et par une connexion avec le Canada et les États-Unis.

Stratégie

À mesure que la conjoncture économique évoluait tout au long de l'exercice, les Opérations internationales ont pris diverses mesures pour atténuer l'incidence de la pandémie et saisir des occasions choisies avec soin. Ainsi, nous avons accordé la priorité à la santé et à la sécurité de nos clients et de nos employés, soutenu nos clients en leur offrant des allègements financiers, géré de manière prudente le risque de crédit et accordé encore plus d'attention à la gestion de nos dépenses, et ce, tout en poursuivant l'exécution de notre stratégie à long terme en vue de devenir un chef de file du secteur bancaire dans les Amériques.

Notre stratégie à long terme est soutenue par les efforts que nous déployons afin d'être la banque de prédilection de nos clients et, pour ce faire, nous mettons à profit notre engagement envers le numérique afin d'offrir une expérience client hors pair tout en optimisant notre efficience opérationnelle et en surpassant la concurrence au niveau de nos activités prioritaires. Tout cela n'est possible qu'avec une équipe diversifiée et talentueuse.

Priorités pour 2021

- **Améliorer le rendement de l'entreprise** – Gérer notre situation financière de manière prudente, en fonction de l'environnement macroéconomique et en adaptant notre croissance à mesure que les économies des marchés où nous sommes présents rebondissent. Poursuivre notre gestion active des dépenses en fonction de la croissance des revenus.
- **Activer les facteurs de croissance** – Surpasser la concurrence en favorisant la croissance de nos services aux entreprises et aux sociétés dans les pays de l'Alliance du Pacifique, en développant nos activités de gestion de patrimoine en étroite collaboration avec le secteur Gestion de patrimoine mondiale et en mettant à profit les partenariats stratégiques noués afin d'accélérer la croissance de nos activités d'assurance.
- **Accélérer la transformation numérique** – Accélérer davantage notre offre numérique pour offrir la meilleure expérience client qui soit, pour optimiser les coûts de distribution et pour stimuler les capacités de vente et de service.
- **Mettre l'accent sur une stratégie axée sur les clients** – Offrir une expérience client hors pair grâce à des interactions numériques de pointe et renforcer les relations avec nos clients des services aux particuliers et aux entreprises afin de cultiver la loyauté et l'engagement exceptionnels de notre clientèle.
- **Consolider notre culture d'équipe gagnante** – Continuer d'offrir à nos employés un milieu de travail sécuritaire, inclusif et stimulant afin d'attirer et de fidéliser les meilleurs talents, et cultiver un état d'esprit axé sur la performance de haut niveau et orienté sur les résultats.

T20 Performance financière des Opérations internationales

(en millions de dollars)	2020 ¹⁾	2019 ^{1), 2)}	2018 ²⁾
Résultats présentés			
Revenus d'intérêts nets ³⁾	7 603 \$	8 353 \$	7 218 \$
Revenus autres que d'intérêts ^{3), 4), 5), 6)}	3 207	4 366	3 475
Total des revenus ³⁾	10 810	12 719	10 693
Dotation au compte de correction de valeur pour pertes sur créances ⁷⁾	3 613	2 076	1 868
Charges autres que d'intérêts	5 943	6 596	5 700
Charge d'impôt sur le résultat ³⁾	182	909	617
Bénéfice net	1 072 \$	3 138 \$	2 508 \$
Bénéfice net attribuable aux participations ne donnant pas le contrôle dans des filiales	92	373	162
Bénéfice net attribuable aux détenteurs de titres de capitaux propres de la Banque	980 \$	2 765 \$	2 346 \$
Principaux ratios et autres données financières			
Rendement des capitaux propres ⁸⁾	5,0 %	13,2 %	13,6 %
Productivité ³⁾	55,0 %	51,9 %	53,3 %
Marge nette sur intérêts ⁹⁾	4,18 %	4,54 %	4,68 %
Dotation au compte de correction de valeur pour pertes sur créances – prêts productifs (étapes 1 et 2)	1 412 \$	154 \$	312 \$
Dotation au compte de correction de valeur pour pertes sur créances – prêts douteux (étape 3)	2 201 \$	1 922 \$	1 556 \$
Dotation au compte de correction de valeur pour pertes sur créances exprimée en pourcentage de la moyenne du montant net des prêts et acceptations ¹⁰⁾	2,45 %	1,40 %	1,52 %
Dotation au compte de correction de valeur pour pertes sur créances au titre des prêts douteux en pourcentage de la moyenne du montant net des prêts et acceptations	1,49 %	1,30 %	1,29 %
Radiations nettes en pourcentage de la moyenne du montant net des prêts et des acceptations	1,24 %	1,29 %	1,26 %
Points saillants de l'état consolidé de la situation financière (soldes moyens)			
Actifs productifs	188 308 \$	186 331 \$	155 221 \$
Total des actifs	206 382	200 596	164 959
Dépôts	110 668	114 671	100 320
Total des passifs	154 894	152 858	127 191

- 1) Les montants pour l'exercice clos le 31 octobre 2020 ont été établis selon l'IFRS 16; les montants pour les exercices clos le 31 octobre 2020 et le 31 octobre 2019 ont été établis selon l'IFRS 15; les montants des exercices précédents n'ont pas été retraités.
- 2) Les montants pour les exercices clos le 31 octobre 2019 et le 31 octobre 2018 ont été retraités pour tenir compte de l'incidence de l'établissement de la Gestion de patrimoine mondiale en tant que secteur d'activité distinct.
- 3) Sur une base de mise en équivalence fiscale (« BMEF »).
- 4) Comprend un revenu net découlant de participations dans des sociétés associées de 243 \$ (2019 – 753 \$; 2018 – 629 \$).
- 5) Comprend le bénéfice avant impôt de BBVA Chile de 21 \$ pour le troisième trimestre de 2018. Le bénéfice de BBVA Chile pour le quatrième trimestre a été pris en compte dans le résultat net.
- 6) Comprend un mois supplémentaire de résultats liés au Mexique de 51 \$ (37 \$ après impôt et les participations ne donnant pas le contrôle) pour l'exercice clos le 31 octobre 2020. Comprend un mois supplémentaire de résultats liés au Pérou de 57 \$ (41 \$ après impôt et les participations ne donnant pas le contrôle) pour l'exercice clos le 31 octobre 2019. Comprend un mois supplémentaire de résultats liés à la Thanachart Bank de 30 \$ (22 \$ après impôt et les participations ne donnant pas le contrôle) et un mois supplémentaire de résultats liés au Chili de 36 \$ (26 \$ après impôt et les participations ne donnant pas le contrôle) pour l'exercice clos le 31 octobre 2018.
- 7) Les montants pour les exercices 2019 et 2018 comprennent une dotation au compte de correction de valeur pour pertes sur créances initiale de 151 \$ à l'égard des instruments financiers productifs acquis pour l'exercice clos le 31 octobre 2019 et de 404 \$ pour l'exercice clos le 31 octobre 2018.
- 8) Se reporter au glossaire.
- 9) Revenus d'intérêts nets (BMEF) exprimés en pourcentage des actifs productifs moyens compte non tenu des acceptations bancaires.
- 10) La dotation au compte de correction de valeur pour pertes sur créances en pourcentage de la moyenne du montant net des prêts et acceptations, en excluant la dotation au compte de correction de valeur pour pertes sur créances initiale, s'est établie à 1,19 % en 2018 et à 1,30 % en 2019.

T20A Performance financière ajustée des Opérations internationales¹⁾

(en millions de dollars)	2020	2019	2018
Résultats ajustés			
Revenus d'intérêts nets	7 603 \$	8 353 \$	7 218 \$
Revenus autres que d'intérêts	3 207	4 366	3 475
Total des revenus	10 810	12 719	10 693
Dotation au compte de correction de valeur pour pertes sur créances	3 536	1 925	1 464
Charges autres que d'intérêts	5 742	6 390	5 589
Bénéfice avant impôt sur le résultat	1 532	4 404	3 640
Charge d'impôt sur le résultat	260	1 012	768
Bénéfice net	1 272 \$	3 392 \$	2 872 \$
Bénéfice net attribuable aux participations ne donnant pas le contrôle dans des filiales	124	439	284
Bénéfice net attribuable aux détenteurs de titres de capitaux propres	1 148 \$	2 953 \$	2 588 \$

- 1) Se reporter aux mesures non conformes aux PCGR pour un rapprochement des résultats présentés et ajustés.

T21 Opérations internationales – Bénéfice découlant des activités cédées

(en millions de dollars)	2020	2019	2018
Revenus d'intérêts nets	76 \$	430 \$	438 \$
Revenus autres que d'intérêts	64	734	596
Total des revenus	140	1 164	1 034
Dotation au compte de correction de valeur pour pertes sur créances	8	11	(40)
Charges autres que d'intérêts	57	323	338
Bénéfice avant impôt sur le résultat	75	830	736
Charge d'impôt sur le résultat	15	200	171
Bénéfice net	60 \$	630 \$	565 \$
Bénéfice net attribuable aux participations ne donnant pas le contrôle	–	–	–
Bénéfice net attribuable aux détenteurs de titres de capitaux propres – activités cédées	60 \$	630 \$	565 \$

Performance financière

Bénéfice net

Le bénéfice net attribuable aux détenteurs de titres de capitaux propres s'est établi à 980 millions de dollars, ce qui représente une baisse de 1 785 millions de dollars, ou de 65 %. Le bénéfice net ajusté attribuable aux détenteurs de titres de capitaux propres a diminué de 1 805 millions de dollars, ou de 61 %, pour se chiffrer à 1 148 millions de dollars. La diminution est attribuable en grande partie à l'augmentation de la dotation au compte de correction de valeur pour pertes sur créances au titre des prêts productifs et à l'incidence des activités cédées. La diminution restante découle essentiellement du recul des revenus d'intérêts nets et des revenus autres que d'intérêts, contrebalancé en partie par la baisse des charges autres que d'intérêts et de la charge d'impôt sur le résultat.

Performance financière en dollars constants

L'analyse ci-dessous portant sur les résultats d'exploitation est établie en dollars constants, excluant l'incidence de la conversion des devises, qui est une mesure non conforme aux PCGR (se reporter à la rubrique « Mesures non conformes aux PCGR »). La Banque est d'avis que la présentation de l'information en dollars constants permet au lecteur de mieux évaluer la performance des activités courantes. Les ratios se fondent sur les données présentées.

T22 Performance financière en dollars constants des Opérations internationales

(en millions de dollars)	2020 ¹⁾	2019 ^{1), 2)}	2018 ²⁾
Revenus d'intérêts nets ³⁾	7 603 \$	7 853 \$	6 804 \$
Revenus autres que d'intérêts ^{3), 4)}	3 207	4 218	3 357
Total des revenus ³⁾	10 810	12 071	10 161
Dotation au compte de correction de valeur pour pertes sur créances	3 613	1 934	1 677
Charges autres que d'intérêts	5 943	6 207	5 347
Charge d'impôt sur le résultat ³⁾	182	888	635
Bénéfice net en dollars constants	1 072 \$	3 042 \$	2 502 \$
Bénéfice net attribuable aux participations ne donnant pas le contrôle dans des filiales en dollars constants	92	338	156
Bénéfice net attribuable aux détenteurs de titres de capitaux propres de la Banque en dollars constants	980 \$	2 704 \$	2 346 \$
Points saillants de l'état consolidé de la situation financière (soldes moyens)			
Total des actifs	206 382	191 152	158 831
Total des passifs	154 894	144 094	120 745

- 1) Les montants pour l'exercice clos le 31 octobre 2020 ont été établis selon l'IFRS 16; les montants pour les exercices clos le 31 octobre 2019 et le 31 octobre 2018 ont été établis selon l'IFRS 15; les montants des exercices précédents n'ont pas été retraités.
- 2) Les montants pour les exercices clos le 31 octobre 2019 et le 31 octobre 2018 ont été retraités pour tenir compte de l'incidence de l'établissement de la Gestion de patrimoine mondiale en tant que secteur d'activité distinct.
- 3) Sur une base de mise en équivalence fiscale.
- 4) Comprend un revenu net découlant de participations dans des sociétés associées de 243 \$ (2019 - 771 \$; 2018 - 670 \$).

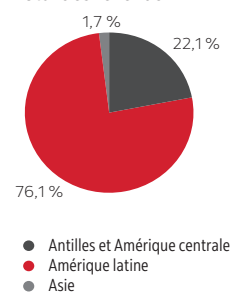
Bénéfice net

Le bénéfice net attribuable aux détenteurs de titres de capitaux propres s'est établi à 980 millions de dollars, ce qui représente une baisse de 1 724 millions de dollars, ou de 64 %. Le bénéfice net ajusté attribuable aux détenteurs de titres de capitaux propres s'est contracté de 1 729 millions de dollars, ou de 60 %, pour se chiffrer à 1 148 millions de dollars. La diminution est attribuable en grande partie à l'augmentation de la dotation au compte de correction de valeur pour pertes sur créances au titre des prêts productifs et à l'incidence des activités cédées. La diminution restante découle essentiellement du recul des revenus autres que d'intérêts, contrebalancé en partie par la hausse des revenus d'intérêts nets et la baisse de la charge d'impôt sur le résultat.

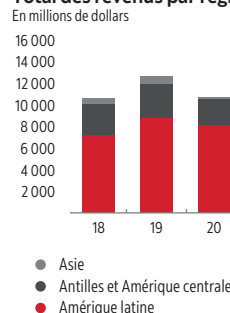
Actifs et passifs

Les actifs moyens ont atteint 206 milliards de dollars, en hausse de 15 milliards de dollars, ou de 8 %. La croissance globale des prêts s'est établie à 5 %, stimulée par une forte croissance des prêts aux entreprises de 11 %, particulièrement en Amérique latine, atténuée par une baisse de 1 % des prêts aux particuliers. Le reste de l'augmentation est imputable à la hausse des dépôts auprès de banques centrales et des titres de placement. Les activités cédées ont conduit à une réduction de 5 % de la croissance globale des prêts, de 7 % des prêts aux particuliers et de 2 % des prêts aux entreprises.

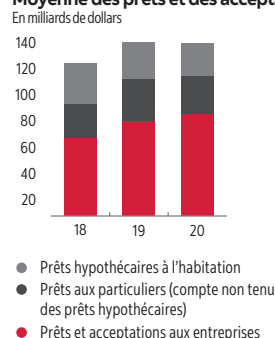
D9 Total des revenus



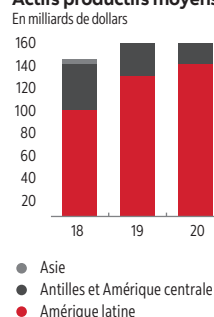
D10 Total des revenus par régions



D11 Moyenne des prêts et des acceptations



D12 Actifs productifs moyens¹⁾ par régions



- 1) Actifs productifs moyens, exclusion faite des acceptations bancaires

Les passifs moyens se sont fixés à 155 milliards de dollars, soit un accroissement de 11 milliards de dollars, ou de 7 %, attribuable à la croissance de 1 % des dépôts. Les dépôts autres que de particuliers ont augmenté de 5 %, tandis que les dépôts de particuliers ont fléchi de 5 %. Le reste de l'augmentation est imputable à la hausse du financement obtenu auprès de banques centrales. Les activités cédées expliquent la diminution de 8 % de la croissance globale des dépôts, de 4 % des dépôts autres que de particuliers et de 14 % des dépôts de particuliers.

Revenus

Le total des revenus s'est établi à 10 810 millions de dollars, en baisse de 1 262 millions de dollars, ou de 10 %. L'incidence des activités cédées représente 8 % de la baisse. La baisse restante de 2 % est imputable surtout à la diminution des revenus tirés des frais bancaires, des frais sur cartes et des revenus d'assurances en raison du ralentissement de l'activité de consommation, ce qui a été atténué par la hausse des revenus d'intérêts nets.

Amérique latine

Le total des revenus, stable par rapport à celui de l'exercice précédent, s'est chiffré à 8 227 millions de dollars. Les revenus d'intérêts nets ont augmenté de 137 millions de dollars, ou de 2 %, en raison principalement de la croissance de 12 % des prêts, laquelle a été atténuée par la compression des marges. Les revenus autres que d'intérêts ont baissé de 129 millions de dollars, ou de 5 %, du fait surtout du recul des revenus tirés des frais bancaires et sur cartes attribuable au ralentissement de l'activité de consommation.

Antilles et Amérique centrale

Le total des revenus s'est établi à 2 394 millions de dollars, en recul de 767 millions de dollars, ou de 24 %, par rapport à celui de l'exercice précédent, les revenus d'intérêts nets ayant reculé de 389 millions de dollars, ou de 19 %, et les revenus autres que d'intérêts, de 378 millions de dollars, ou de 35 %. L'incidence des activités cédées explique 14 % du recul du total des revenus. La baisse restante de 10 % est imputable surtout à la compression des marges, au recul des revenus tirés des frais bancaires et sur cartes découlant du ralentissement de l'activité de consommation et à la diminution des profits sur les placements.

Asie

Le total des revenus a atteint 189 millions de dollars, en baisse de 503 millions de dollars, ou de 73 %, par rapport à celui de l'exercice précédent, ce qui s'explique en grande partie par l'incidence des activités cédées.

Charges autres que d'intérêts

Les charges autres que d'intérêts ont totalisé 5 943 millions de dollars, ce qui représente une diminution de 264 millions de dollars, ou de 4 %. Les charges autres que d'intérêts ont reculé de 5 % après ajustement, du fait surtout de l'incidence des activités cédées, des synergies générées par les acquisitions et des mesures de réduction des coûts.

Dotation au compte de correction de valeur pour pertes sur créances

La dotation au compte de correction de valeur pour pertes sur créances s'est élevée à 3 613 millions de dollars, contre 1 934 millions de dollars pour l'exercice précédent. La dotation ajustée au compte de correction de valeur pour pertes sur créances présente une augmentation de 1 745 millions de dollars, du fait principalement de l'augmentation des dotations au titre des prêts productifs aux particuliers. Le ratio de dotation au compte de correction de valeur pour pertes sur créances s'est fixé à 245 points de base, ce qui correspond à une hausse de 105 points de base. Le ratio ajusté de dotation au compte de correction de valeur pour pertes sur créances s'est chiffré à 240 points de base, en hausse de 110 points de base.

La dotation au titre des prêts douteux s'est chiffrée à 2 201 millions de dollars, ce qui représente une hausse de 414 millions de dollars. La dotation ajustée au titre des prêts douteux a augmenté de 386 millions de dollars du fait principalement de l'augmentation des dotations au titre des prêts aux particuliers du fait de l'accroissement des radiations dans la plupart des pays de l'Alliance du Pacifique et des dotations au titre des prêts aux entreprises plus élevées. Le ratio de dotation au compte de correction de valeur pour pertes sur créances au titre des prêts douteux s'est établi à 149 points de base, en hausse de 19 points de base. Le ratio ajusté de dotation au compte de correction de valeur pour pertes sur créances au titre des prêts douteux s'est chiffré à 147 points de base, soit une hausse de 17 points de base.

La dotation au titre des prêts productifs s'est établie à 1 412 millions de dollars, ce qui correspond à une hausse de 1 265 millions de dollars. La dotation ajustée au titre des prêts productifs a augmenté de 1 359 millions de dollars, dont une partie, soit 1 218 millions de dollars, est attribuable aux prêts aux particuliers. Il y a eu une augmentation de 142 millions de dollars des dotations au titre des prêts productifs aux entreprises. Cette situation s'explique avant tout par les perspectives macroéconomiques défavorables imputables à la pandémie de COVID-19 et leur incidence future estimée sur la migration du crédit.

Charge d'impôt sur le résultat

Le taux d'impôt effectif s'est établi à 14,5 %. Après ajustement, le taux d'impôt effectif s'est établi à 17,0 %, contre 23,0 % un an plus tôt, ce qui s'explique principalement par l'augmentation considérable des dotations au compte de correction de valeur pour pertes sur créances au titre des prêts constituées pour les entités qui exercent leurs activités dans des territoires où les taux d'impôt sont plus élevés, ce qui a été contrebalancé par les avantages fiscaux dont la Banque a disposé au Mexique au cours de l'exercice précédent.

Perspectives

Grâce à la reprise économique et à la forte croissance ayant cours aux États-Unis et en Chine, lesquels sont les principaux partenaires commerciaux des pays membres de l'Alliance du Pacifique, la performance des Opérations internationales devrait continuer de s'améliorer tout au long de 2021 de manière que ce secteur puisse atteindre son bénéfice cible. Les dotations au compte de correction de valeur pour pertes sur créances devraient diminuer au fil de la reprise économique. Le secteur demeure axé sur une gestion prudente des dépenses et il continuera de bénéficier des investissements dans le numérique, tout en améliorant l'efficacité et l'expérience client.

Gestion de patrimoine mondiale

Réalisations en 2020

Maximisation de la croissance des activités de gestion d'actifs et de services-conseils

- Résultats de placements exceptionnels pour Gestion d'actifs 1832, dont 78 % des ASG se retrouvent dans les deux premiers quartiles de son groupe de comparaison en ce qui a trait aux rendements sur 5 ans (en septembre 2020).
- Les ventes nettes positives de fonds communs de placement de Scotia Gestion mondiale d'actifs nous situent au deuxième rang des banques faisant partie du groupe de comparaison depuis l'ouverture de l'exercice.
- Les plateformes stables et les équipes axées sur la clientèle de Scotia iTRADE ont permis de gérer un volume d'appels et une croissance des nouveaux comptes records, ce qui s'est traduit par une augmentation des revenus tirés des commissions et des revenus tirés des opérations de change.
- Toutes les succursales de Gestion de patrimoine Scotia sont demeurées ouvertes pour répondre aux besoins des clients durant la pandémie de COVID-19.

Mise à profit de Jarislowsky Fraser et de Gestion financière MD pour croître dans de nouveaux secteurs

- Excellents résultats en termes de prospection pour Jarislowsky Fraser et ajout de nouveaux mandats auprès de clients institutionnels et privés.
- Fort dynamisme des ventes du côté de Gestion financière MD.
- La Banque et Gestion financière MD continuent de jouer un rôle important auprès des médecins et des collectivités canadiennes où ils pratiquent grâce à la convention d'affinité conclue avec l'Association médicale canadienne.
- La Banque, en partenariat avec Gestion financière MD, a fait un don de 4,5 millions de dollars pour appuyer les associations médicales et programmes médicaux pendant la pandémie de COVID-19 et, dans la foulée de la création de l'Initiative bien-être*, ils ont alloué 15 millions de dollars pour répondre aux besoins urgents et continus en matière de santé et de bien-être des médecins et des apprenants en médecine.

Élargissement des capacités et des services offerts à l'échelle internationale

- L'équipe de gestion d'actifs de la Gestion de patrimoine internationale a gagné des parts de marché au Mexique et est passée au cinquième rang en termes de parts de marché au Chili.
- L'équipe des Bahamas a été nommée meilleur gestionnaire de patrimoine offrant des services complets par Capital Finance International.

Principales reconnaissances reçues

- L'excellente performance de Scotia Gestion mondiale d'actifs lui a permis de récolter sept prix Lipper Fund en 2019 et 27 prix Fundgrade A+.
- Fonds Dynamique a remporté le prix Société de fonds de l'année 2020 remis lors du gala Wealth Professional Awards.
- ScotiaMcLeod s'est classée au deuxième rang des sociétés de courtage détenues par une banque selon le sondage Brokerage Report Card de 2020 réalisé par Investment Executive.
- Jarislowsky Fraser a été reconnue comme chef de file 2019 pour la qualité de son service à la clientèle institutionnelle canadienne par Greenwich Associates et a obtenu une note de A selon le rapport d'évaluation des Principes pour l'investissement responsable 2020.
- Morningstar a décerné le titre de meilleure société de gestion d'actifs globale pour 2019 à l'équipe de Scotia Gestion mondiale d'actifs au Mexique.
- En 2020, la Gestion de patrimoine internationale a obtenu le prix des meilleurs services bancaires privés pour les propriétaires d'entreprise aux Antilles et le prix des meilleurs services bancaires privés pour les îles Caimans, les Bahamas et le Pérou. Ces prix ont été décernés par le magazine *Global Finance*.

Profil sectoriel

La Gestion de patrimoine mondiale concentre ses activités sur la prestation d'une gamme complète de services-conseils et de solutions de gestion de patrimoine à des clients partout où la Banque Scotia offre des services. La Gestion de patrimoine mondiale sert plus de 1,5 million de clients de fonds d'investissement et de services-conseils dans 14 pays et gère plus de 500 milliards de dollars d'actifs.

Grâce à la croissance interne et aux acquisitions, la Gestion de patrimoine mondiale a monté une entreprise solide axée sur les clients et dotée d'une gamme complète de services-conseils, de produits et de plateformes dans le but de répondre au large éventail des besoins de la clientèle.

La Gestion de patrimoine mondiale regroupe les activités suivantes :

- **Services-conseils :** services de courtage en ligne (Scotia iTRADE), spécialistes en placements mobiles (Banque Scotia), services de courtage de plein exercice (ScotiaMcLeod), services de fiducie, services bancaires privés, Service de gestion privée de portefeuilles (Gestion de patrimoine Scotia et Gestion financière MD).
- **Fabrication de produits :** Fonds communs de placement destinés aux particuliers (Fonds Scotia et Dynamique), fonds négociés en bourse (Fonds Scotia et Dynamique), produits alternatifs liquides (Fonds Dynamique), fonds institutionnels (Fonds Scotia et Jarislowsky Fraser).

Trust Scotia, ScotiaMcLeod, Scotia iTRADE, Services bancaires privés, Service de gestion privée de portefeuilles, Gestion d'actifs 1832 S.E.C. et Fonds Dynamique sont parmi les plus performants en ce qui a trait aux mesures clés du secteur.

Stratégie

La Gestion de patrimoine mondiale poursuit l'exécution de sa stratégie qui vise à offrir aux clients d'excellents résultats de placement ajustés en fonction des risques et à proposer des services de planification financière qui répondent à leurs besoins complexes au moyen de solutions de placement. L'accent est mis sur l'atteinte des objectifs des partenariats et la prestation de conseils en matière de planification de patrimoine globale afin de mieux répondre aux besoins des clients dans le contexte économique actuel, peu importe les conditions du marché. Afin de mieux se consacrer à cette priorité, la Gestion de patrimoine mondiale investit d'abord dans les capacités des services numériques et de placement et accroît son offre de produits pour répondre aux besoins des particuliers et des clients institutionnels.

Par ailleurs, la Gestion de patrimoine mondiale s'emploie à accroître sa présence à l'échelle mondiale, notamment en mettant à profit les capacités de gestion institutionnelle de la Banque au sein des marchés prioritaires de l'Amérique latine.

Priorités pour 2021

- **Continuer d'innover en matière de produits** – Stimuler la recherche de produits toujours plus innovants pour offrir des capacités de placement et des rendements parmi les meilleurs du secteur grâce à des solutions sur mesure qui répondent aux besoins de la clientèle de l'ensemble des bannières et des canaux de la Gestion de patrimoine mondiale.
- **Prioriser les partenariats** – Continuer de mettre l'accent sur la planification de patrimoine globale afin de présenter l'ensemble des services de la Banque à cette clientèle et d'encourager la création de partenariats dans tous nos secteurs d'activité. Continuer à tirer profit de nos acquisitions en élargissant l'application de notre approche éprouvée de planification de patrimoine globale à Gestion financière MD et à Jarislowsky Fraser.
- **Investir dans le numérique** – Favoriser les ventes et les services-conseils numériques pour soutenir tous nos canaux de distributions, y compris les ventes de produits exclusifs et de tiers.
- **Tirer parti des capacités institutionnelles** – Faire progresser nos ventes institutionnelles à l'étranger en mettant l'accent sur les mandats de placements à valeur ajoutée dans les marchés prioritaires de l'Amérique latine.
- **Prioriser les activités à l'étranger** – Maximiser notre présence mondiale en bonifiant notre offre de produits et en augmentant nos capacités internes de vente et de distribution. Investir dans les activités de la Gestion de patrimoine internationale pour les faire croître dans l'ensemble des marchés où nous offrons déjà des services aux particuliers.
- **Améliorer notre culture d'équipe gagnante** – Maintenir un effectif talentueux et diversifié et favoriser un milieu sécuritaire pour nos clients et nos employés, tout en affichant des résultats remarquables et en offrant une expérience client hors pair.

T23 Performance financière de la Gestion de patrimoine mondiale

(en millions de dollars)

	2020 ¹⁾	2019 ¹⁾	2018
Résultats présentés			
Revenus d'intérêts nets ²⁾	575 \$	564 \$	498 \$
Revenus autres que d'intérêts ²⁾	4 009	3 937	3 486
Total des revenus ²⁾	4 584	4 501	3 984
Dotation au compte de correction de valeur pour pertes sur créances	7	–	3
Charges autres que d'intérêts	2 878	2 905	2 559
Charge d'impôt sur le résultat	437	412	376
Bénéfice net	1 262 \$	1 184 \$	1 046 \$
Bénéfice net attribuable aux participations ne donnant pas le contrôle dans des filiales	10	18	14
Bénéfice net attribuable aux détenteurs de titres de capitaux propres de la Banque	1 252 \$	1 166 \$	1 032 \$
Principaux ratios et autres données financières			
Rendement des capitaux propres ³⁾	13,5 %	12,7 %	17,1 %
Productivité ²⁾	62,8 %	64,5 %	64,2 %
Points saillants de l'état consolidé de la situation financière (soldes moyens)			
Actifs productifs	15 435 \$	13 892 \$	12 158 \$
Total des actifs	26 036	24 664	17 260
Dépôts	32 066	25 880	21 485
Total des passifs	38 637	31 896	23 672
Autres (en milliards de dollars)			
Actifs sous administration	502 \$	497 \$	446 \$
Actifs sous gestion	292 \$	302 \$	281 \$

1) Les montants pour l'exercice clos le 31 octobre 2020 ont été établis selon l'IFRS 16; les montants pour les exercices clos le 31 octobre 2020 et le 31 octobre 2019 ont été établis selon l'IFRS 15; les montants des exercices précédents n'ont pas été retraités.

2) Sur une base de mise en équivalence fiscale (« BMEF »).

3) Se reporter au glossaire.

T23A Performance financière ajustée de la Gestion de patrimoine mondiale¹⁾

(en millions de dollars)

	2020	2019	2018
Résultats ajustés			
Revenus d'intérêts nets	575 \$	564 \$	498 \$
Revenus autres que d'intérêts	4 009	3 937	3 486
Total des revenus	4 584	4 501	3 984
Dotation au compte de correction de valeur pour pertes sur créances	6	–	3
Charges autres que d'intérêts	2 818	2 839	2 503
Bénéfice avant impôt sur le résultat	1 760	1 662	1 478
Charge d'impôt sur le résultat	453	429	392
Bénéfice net	1 307 \$	1 233 \$	1 086 \$
Bénéfice net attribuable aux participations ne donnant pas le contrôle dans des filiales	10	18	14
Bénéfice net attribuable aux détenteurs de titres de capitaux propres	1 297 \$	1 215 \$	1 072 \$

1) Se reporter aux mesures non conformes aux PCGR pour voir le rapprochement des résultats présentés et ajustés.

Performance financière

Bénéfice net

Le bénéfice net attribuable aux détenteurs de titres de capitaux propres s'est établi à 1 252 millions de dollars, ce qui correspond à une hausse de 86 millions de dollars, ou de 7 %. Le bénéfice net ajusté attribuable aux détenteurs de titres de capitaux propres a progressé de 82 millions de dollars, ou de 7 % également. L'incidence des activités cédées sur la croissance du bénéfice a été négative et s'est chiffrée à 1 %. La croissance de 8 % attribuable aux autres facteurs tient à la forte augmentation des ASG dans l'ensemble de nos activités, laquelle a été atténuée par l'accroissement des charges autres que d'intérêts, la compression des marges et l'incidence défavorable des programmes d'aide destinés aux clients surtout sur les revenus tirés des activités liées aux caisses de retraite à l'étranger.

Actifs sous gestion (« ASG ») et actifs sous administration (« ASA »)

Les actifs sous gestion ont diminué de 10 milliards de dollars, ou de 3 %, pour se chiffrer à 292 milliards de dollars, alors que les actifs sous administration ont augmenté de 5 milliards de dollars, ou de 1 %, pour atteindre 502 milliards de dollars. L'incidence des activités cédées sur les ASG et les ASA a été négative et s'est chiffrée à 5 % et à 3 % respectivement. La progression des ASG et des ASA attribuable à d'autres facteurs s'explique principalement par la hausse des ventes nettes et l'appréciation des marchés.

Revenus

Les revenus ont progressé de 83 millions de dollars, ou de 2 %, pour se fixer à 4 584 millions de dollars, par suite essentiellement de la hausse des revenus d'intérêts nets et de l'accroissement des honoraires liés aux fonds communs de placement et des commissions de courtage, facteurs contrebalancés partiellement par la baisse des revenus générés par le secteur des Opérations internationales en raison du ralentissement de l'activité de consommation. L'incidence des activités cédées a été de 2 %.

Revenu d'intérêts nets

Les revenus d'intérêts nets se sont établis à 575 millions de dollars, ce qui représente une hausse de 11 millions de dollars, ou de 2 %, du fait surtout de la forte augmentation du volume des dépôts, contrebalancée dans une certaine mesure par la compression des marges.

Revenus autres que d'intérêts

Les revenus autres que d'intérêts ont progressé de 72 millions de dollars, ou de 2 %, pour atteindre 4 009 millions de dollars, principalement du fait de la hausse des honoraires liés aux fonds communs de placement et des commissions de courtage, contrebalancée partiellement par la baisse des revenus générés par le secteur des Opérations internationales en raison du ralentissement de l'activité de consommation. L'incidence des activités cédées a été de 3 %.

Charges autres que d'intérêts

Les charges autres que d'intérêts se sont établies à 2 878 millions de dollars, en baisse de 27 millions de dollars, ou de 1 %, l'avantage conféré par les activités cédées au cours de périodes antérieures et la diminution des dépenses liées aux communications, aux déplacements et à la prospection ayant été annulé par l'augmentation des charges liées aux volumes et des dépenses liées aux technologies nécessaires aux activités de prospection.

Dotation au compte de correction de valeur pour pertes sur créances

La dotation au compte de correction de valeur pour pertes sur créances s'est élevée à 7 millions de dollars, comparativement à néant pour l'exercice précédent. Le ratio de dotation au compte de correction de valeur pour pertes sur créances présenté et le ratio ajusté se sont fixés à cinq points de base.

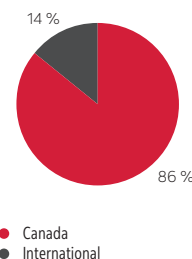
Charge d'impôt sur le résultat

Le taux d'impôt effectif s'est établi à 25,8 %, contre 25,7 % pour l'exercice précédent.

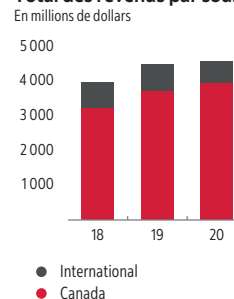
Perspectives

Le secteur Gestion de patrimoine mondiale est en bonne position pour croître en 2021. Cette croissance reposera sur une forte progression des volumes portée par une gestion active solide, par une distribution multimarque vigoureuse ainsi que par la mise en valeur de notre marque Jarislowsky Fraser et de notre situation sur les marchés afin de cibler plus efficacement les segments des clients institutionnels et des clients très fortunés partout dans les Amériques. Les principales priorités pour 2021 comprennent l'investissement stratégique dans les activités, la gestion de nos dépenses et l'atteinte d'un levier d'exploitation positif.

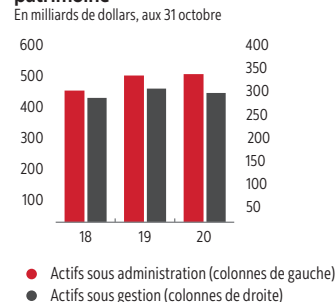
D13 Total des revenus



D14 Total des revenus par sous-secteurs



D15 Croissance des actifs de gestion de patrimoine



Services bancaires et marchés mondiaux

Réalizations en 2020

Accroissement de notre pertinence pour les sociétés clientes et obtention d'une plus grande part du portefeuille autre que de prêts

- Nous avons enregistré une croissance record des revenus et nous avons accru notre part de marché, comme en témoigne le rôle de premier plan que nous avons joué dans les opérations phares suivantes :
- Nous avons agi à titre de coresponsable des registres dans le cadre du PAPE le plus important qu'ait jamais réalisé une société canadienne, à savoir le PAPE et le placement concomitant d'une valeur de 2,2 milliards de dollars américains réalisés par GFL Environmental Inc.
- Nous avons participé à titre d'arrangeur principal et de responsable des registres pour l'émission la plus importante de titres hypothécaires libellés en dollars canadiens qui ait jamais été réalisée dans le cadre d'un seul placement, à savoir l'émission de titres hypothécaires assurés en vertu de la *Loi nationale sur l'habitation* d'une valeur de 1,5 milliard de dollars canadiens.
- Nous avons continué de favoriser la croissance de nos activités qui ne sont pas axées sur les prêts, ce qui a mené à une augmentation des opérations portant sur une multitude de produits.

Renforcement de notre offre sur les marchés financiers

- Nous avons concentré davantage nos efforts sur les activités de montage de prêts, tout en renforçant nos points forts et en cherchant à croître dans quelques nouveaux secteurs.
- Nous avons mis l'accent sur le bilan afin d'être en adéquation avec les clients institutionnels dont le potentiel est élevé.
- Nous avons mis en place le groupe Finance durable, lequel s'est classé au deuxième rang en ce qui a trait aux placements en obligations durables libellées en dollars canadiens au 31 octobre 2020.

Consolidation de notre présence dans les Amériques

- Nous avons continué de progresser à l'égard de notre stratégie pluriannuelle selon laquelle nous cherchons à nous établir comme banque de gros de premier plan au pays et ailleurs dans les Amériques.
- Notre classement au Canada par rapport aux banques comparables s'est amélioré au cours de l'exercice 2020, puisqu'au 31 octobre 2020, nous nous étions classés au premier rang en ce qui a trait aux prêts, au troisième rang en ce qui a trait aux marchés des titres d'emprunt et au quatrième rang en ce qui a trait aux marchés des titres de capitaux propres.

Principales reconnaissances et opérations

- Nous avons remporté le prix de Power Finance & Risk pour l'opération de fusion et d'acquisition de l'année grâce à notre contribution à l'acquisition du portefeuille Arcadia d'AltaGas par TerraForm Power.
- Nous avons remporté le prix de LatinFinance pour l'opération de l'année en ce qui a trait aux obligations d'États souverains et aux opérations réalisées en devises (République du Pérou) et le prix de l'année pour le financement de l'innovation (Fibra Uno).
- Le groupe Paiements mondiaux pour entreprises a remporté le prix du meilleur service à la clientèle pour la résolution lors d'un premier appel (centre d'appels des services bancaires aux entreprises) décerné par le groupe SQM, ainsi que le choix du jury pour l'innovation responsable en services financiers du Digital Finance Institute.
- Nous avons agi à titre de coarrangeur principal et de coresponsable des registres pour le financement de l'acquisition de Genesee & Wyoming Inc. pour la somme de 8,4 milliards de dollars américains par Brookfield Infrastructure, des partenaires institutionnels de Brookfield Infrastructure et GIC. Nous avons agi en qualité de preneur ferme en ce qui concerne les facilités de crédit de 3,2 milliards de dollars américains qui se rapportent à cette opération.
- Nous avons participé à titre de coresponsable des registres à un placement d'obligations en quatre tranches pour un montant global de 8 milliards de dollars américains et à un placement antérieur d'obligations en deux tranches pour un montant global de 4,5 milliards de dollars américains, tous deux réalisés par Broadcom Inc.
- Nous avons été le conseiller financier exclusif d'Alacer Gold Corp. relativement à sa fusion avec SSR Mining Inc. d'une valeur de 5,5 milliards de dollars canadiens.
- Nous avons participé en tant que coresponsable des registres dans le cadre du premier appel public à l'épargne (« PAPE ») de GFL Environmental Inc. visant le placement d'actions à droit de vote subalternes pour un montant de 1,4 milliard de dollars américains et d'unités de capitaux propres corporels pour un montant de 775 millions de dollars américains. Le PAPE et le placement concomitant de 2,2 milliards de dollars américains représentent le plus important PAPE qu'ait jamais réalisé une société canadienne.
- Nous avons participé à titre de coresponsable des registres dans une opération sur deux devises réalisée par la République du Chili qui visait la réouverture de son capital, soit ses billets en circulation libellés en euros échéant en 2025 d'une valeur de 500 millions d'euros et ses billets échéant en 2031 d'une valeur de 1,5 milliard de dollars américains. De plus, nous avons agi en qualité d'agent de facturation et de livraison dans le cadre de l'émission de la tranche de billets libellés en dollars américains.
- Nous avons joué le rôle de coarrangeur principal et de responsable des registres lors d'un nouveau placement de TransCanada Pipelines Limited d'une valeur de 2 milliards de dollars canadiens visant l'émission de billets à 7 ans. Il s'agissait du placement le plus important qu'ait jamais réalisé une société emprunteuse nationale du marché canadien des capitaux d'emprunt.
- Nous avons agi à titre de coresponsable des registres dans le cadre du placement en deux tranches de titres d'emprunt subordonnés d'une valeur de 2 milliards de dollars canadiens réalisé par la Société financière Manuvie. Il s'agissait du placement d'obligations libellées en dollars canadiens le plus important jamais réalisé par une compagnie d'assurance canadienne.
- Nous avons joué les rôles de coordonnateur mondial, de coresponsable des registres et de courtier gestionnaire pour le compte de Suzano dans le cadre d'une émission de billets liés au développement durable inscrits auprès de la SEC et d'une offre publique d'achat visant la totalité des titres de Cascade. Les obligations à 10 ans visées par le nouveau placement d'une valeur de 750 millions de dollars américains sont les premières obligations liées au développement durable dont les caractéristiques respectent les principes de l'ICMA en matière d'obligations liées au développement durable.
- Nous avons été la seule banque responsable de la structuration du financement de Caoba Inversiones, détenue par Celsia Colombia S.A. E.S.P et Cubico Sustainable Investment, et nous avons agi en qualité de coarrangeur principal et de coresponsable des registres pour l'établissement de sa facilité de crédit de premier rang multidevises équivalente à environ 340 millions de dollars américains. Il s'agissait du tout premier financement structuré visant un portefeuille de lignes de transport en Colombie.

Profil sectoriel

Les Services bancaires et marchés mondiaux offrent aux sociétés clientes des services de prêts, des services de transactions, des services bancaires d'investissement et un accès aux marchés financiers. Les Services bancaires et marchés mondiaux agissent à titre de banque de gros dans les Amériques, exercent leurs activités dans 21 pays auprès d'une clientèle qui est répartie entre le Canada, les États-Unis, l'Amérique latine, l'Europe et l'Asie-Pacifique.

Stratégie

La stratégie adoptée par les Services bancaires et marchés mondiaux afin que la Banque soit reconnue comme la principale banque de gros dans les Amériques repose sur trois piliers essentiels : les clients, les produits et la répartition géographique des activités. Nous concentrons nos efforts afin de représenter plus que jamais un choix pertinent pour nos clients partout dans le monde en offrant des solutions financières de pointe et en élargissant notre offre multiservices aux entreprises, particulièrement dans les Amériques. Nous comptons mettre à profit nos capacités régionales et institutionnelles et assurer une croissance rentable pour nos actionnaires.

Priorités pour 2021

- **Maintenir notre orientation client** – Conjuguer nos modèles de couverture à l'expertise sectorielle et à notre connaissance des produits pour promouvoir la valorisation des relations clients et la création de nouvelles relations clients.
- **Renforcer notre offre liée aux marchés financiers** – Exécuter la stratégie client sur les marchés des capitaux en vue de stimuler les activités de montage de prêts, grâce à un fort réseau de distribution et à des capacités avancées de courtage électronique pour améliorer l'expérience client et améliorer notre caractère concurrentiel.
- **Renforcer notre présence dans les Amériques** – Réaliser notre stratégie dans les Amériques et tirer parti de l'Europe et de l'Asie pour la distribution de nos produits dans les Amériques afin de soutenir nos sociétés clientes partout dans le monde.
- **Continuer à favoriser une culture gagnante** – Attirer, former et fidéliser une diversité de talents dans un environnement inclusif et de haute performance, tout en continuant d'assurer la sécurité de la Banque.

T24 Performance financière des Services bancaires et marchés mondiaux

(en millions de dollars)	2020 ¹⁾	2019 ¹⁾	2018
Revenus d'intérêts nets ²⁾	1 435 \$	1 396 \$	1 454 \$
Revenus autres que d'intérêts ²⁾	3 947	3 084	3 074
Total des revenus ²⁾	5 382	4 480	4 528
Dotation au compte de correction de valeur pour pertes sur créances	390	(22)	(50)
Charges autres que d'intérêts	2 473	2 463	2 233
Charge d'impôt sur le résultat ²⁾	564	505	587
Bénéfice net	1 955 \$	1 534 \$	1 758 \$
Bénéfice net attribuable aux participations ne donnant pas le contrôle dans des filiales	–	–	–
Bénéfice net attribuable aux détenteurs de titres de capitaux propres de la Banque	1 955 \$	1 534 \$	1 758 \$
Principaux ratios et autres données financières			
Rendement des capitaux propres ³⁾	14,8 %	13,3 %	16,0 %
Productivité ²⁾	45,9 %	55,0 %	49,3 %
Dotation au compte de correction de valeur pour pertes sur créances – prêts productifs (étapes 1 et 2)	257 \$	(26)\$	(22)\$
Dotation au compte de correction de valeur pour pertes sur créances – prêts douteux (étape 3)	133 \$	4 \$	(28)\$
Dotation au compte de correction de valeur pour pertes sur créances exprimée en pourcentage de la moyenne du montant net des prêts et acceptations	0,35 %	(0,02)%	(0,06)%
Dotation au compte de correction de valeur pour pertes sur créances au titre des prêts douteux en pourcentage de la moyenne du montant net des prêts et acceptations	0,12 %	– %	(0,03)%
Radiations nettes en pourcentage de la moyenne du montant net des prêts et des acceptations	0,09 %	0,03 %	0,03 %
Points saillants de l'état consolidé de la situation financière (soldes moyens)			
Actifs détenus à des fins de transaction	119 611 \$	112 317 \$	98 130 \$
Prêts et acceptations	103 634	92 977	81 838
Actifs productifs	366 329	337 589	282 997
Total des actifs	412 125	371 909	320 850
Dépôts	133 536	99 346	86 260
Total des passifs	378 971	304 253	264 983

1) Les montants pour l'exercice clos le 31 octobre 2020 ont été établis selon l'IFRS 16; les montants pour les exercices clos le 31 octobre 2019 ont été établis selon l'IFRS 15; les montants des exercices précédents n'ont pas été retraités.

2) Sur une base de mise en équivalence fiscale (la « BMEF »).

3) Se reporter au glossaire.

T24A Performance financière ajustée des Services bancaires et marchés mondiaux¹⁾

(en millions de dollars)	2020	2019	2018
Résultats ajustés			
Revenus d'intérêts nets	1 435 \$	1 396 \$	1 454 \$
Revenus autres que d'intérêts	4 049	3 084	3 074
Total des revenus	5 484	4 480	4 528
Dotation au compte de correction de valeur pour pertes sur créances	384	(22)	(50)
Charges autres que d'intérêts	2 473	2 463	2 233
Bénéfice avant impôt sur le résultat	2 627	2 039	2 345
Charge d'impôt sur le résultat	593	505	587
Bénéfice net	2 034 \$	1 534 \$	1 758 \$
Bénéfice net attribuable aux participations ne donnant pas le contrôle dans des filiales	–	–	–
Bénéfice net attribuable aux détenteurs de titres de capitaux propres	2 034 \$	1 534 \$	1 758 \$

1) Se reporter aux mesures non conformes aux PCGR pour voir le rapprochement des résultats présentés et ajustés.

Performance financière

Bénéfice net

Les Services bancaires et marchés mondiaux ont dégagé un bénéfice net attribuable aux détenteurs de titres de capitaux propres de 1 955 millions de dollars, en hausse de 421 millions de dollars, ou de 27 %. Le bénéfice net ajusté a augmenté de 500 millions de dollars, ou de 33 %, pour se chiffrer à 2 034 millions de dollars. La hausse des revenus d'intérêts nets, des revenus tirés des activités de transaction et des commissions de placement a été compensée en partie par une augmentation de la dotation au compte de correction de valeur pour pertes sur créances.

Actifs moyens et passifs moyens

Les actifs moyens ont augmenté de 40 milliards de dollars, ou de 11 %, pour s'établir à 412 milliards de dollars pour l'exercice considéré, ce qui est essentiellement imputable à la progression des prêts aux entreprises, des titres pris en pension et des titres détenus à des fins de transaction ainsi qu'à l'incidence de la conversion des devises.

Les passifs moyens ont augmenté de 75 milliards de dollars, ou de 25 %, pour s'établir à 379 milliards de dollars pour l'exercice considéré, ce qui tient surtout à la croissance des dépôts et des titres mis en pension ainsi qu'à l'incidence de la conversion des devises.

Revenus

Les revenus se sont établis à 5 382 millions de dollars, ce qui représente une hausse de 902 millions de dollars, ou de 20 %. Les revenus ajustés ont augmenté de 1 004 millions de dollars, ou de 22 %, pour se chiffrer à 5 484 millions de dollars. Cette augmentation découle essentiellement de la croissance des revenus autres que d'intérêts soutenue par l'accroissement des revenus tirés des transactions sur titres à revenu fixe, des revenus d'intérêts nets et par l'effet favorable de la conversion des devises.

Revenus d'intérêts nets

Les revenus d'intérêts nets ont augmenté de 3 %, pour atteindre 1 435 millions de dollars, du fait essentiellement de la hausse des volumes des dépôts et des prêts, neutralisée en partie par la baisse des marges sur prêts.

Revenus autres que d'intérêts

Les revenus autres que d'intérêts ont totalisé 3 947 millions de dollars, en hausse de 863 millions de dollars, ou de 28 %. Les revenus autres que d'intérêts ajustés ont augmenté de 965 millions de dollars, ou de 31 %. Cette progression est attribuable essentiellement à la hausse des revenus tirés des transactions sur titres à revenu fixe et à l'accroissement des commissions de placement et de crédit.

Charges autres que d'intérêts

Les charges autres que d'intérêts ont augmenté légèrement de 10 millions de dollars, pour se fixer à 2 473 millions de dollars. Les dépenses liées au personnel plus élevées ont été atténuées par une baisse des honoraires et des dépenses liées à la prospection.

Dotation au compte de correction de valeur pour pertes sur créances

La dotation au compte de correction de valeur pour pertes sur créances a augmenté de 412 millions de dollars par rapport à l'exercice précédent, pour se situer à 390 millions de dollars, alors que la dotation ajustée a augmenté de 406 millions de dollars pour atteindre 384 millions de dollars. Le ratio de dotation au compte de correction de valeur pour pertes sur créances s'est établi à 35 points de base, soit une hausse de 37 points de base. Le ratio ajusté de dotation au compte de correction de valeur pour pertes sur créances s'est également établi à 35 points de base.

La dotation au titre des prêts douteux s'est chiffrée à 133 millions de dollars, en hausse de 129 millions de dollars, en raison surtout des nouvelles dotations dans le secteur de l'énergie. Le ratio de dotation au compte de correction de valeur pour pertes sur créances au titre des prêts douteux s'est fixé à 12 points de base.

La dotation au titre des prêts productifs s'est établie à 257 millions de dollars, ce qui correspond à une hausse de 283 millions de dollars. La dotation ajustée au titre des prêts productifs a augmenté de 277 millions de dollars du fait des conditions de marché défavorables qui prévalent dans le secteur de l'énergie et dans les autres secteurs les plus touchés par la pandémie de COVID-19, ainsi que de l'incidence des perspectives macroéconomiques défavorables et de leur incidence future estimée sur la migration du crédit.

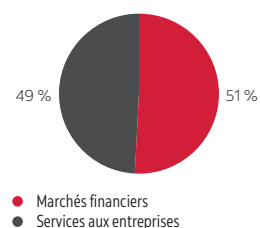
Charge d'impôt sur le résultat

Le taux d'impôt effectif s'est établi à 22,4 %, comparativement à 24,8 % pour l'exercice précédent. Le taux d'impôt effectif ajusté s'est établi à 22,6 %. La baisse du taux s'explique surtout par la modification de la composition du bénéfice dans tous les territoires.

Perspectives

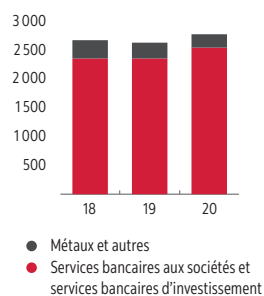
Les Services bancaires et marchés mondiaux continueront de mettre en œuvre leur stratégie axée sur les clients, les produits et la représentation géographique. Le secteur est dans une position enviable pour servir les clients partout dans le monde. Après avoir affiché une solide performance en 2020, laquelle est attribuable aux conditions de marché favorables, le secteur s'est renforcé et devrait continuer sur sa lancée en 2021. Les dotations au compte de correction de valeur pour pertes sur créances devraient diminuer par rapport aux sommets atteints en 2020. Le secteur gardera le cap sur une gestion prudente des dépenses.

D16 Total des revenus



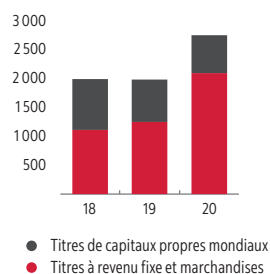
D17 Revenus tirés des Services aux entreprises

En millions de dollars



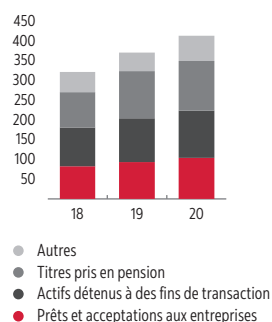
D18 Revenus tirés des Marchés des capitaux par secteurs d'activité

En millions de dollars

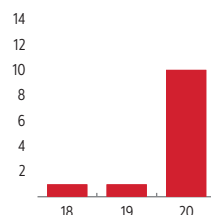


D19 Composition des actifs moyens

En milliards de dollars



D20 Jours de bourse marqués par une perte



Autres

Le secteur Autres regroupe la Trésorerie du Groupe, les secteurs d'exploitation de moindre envergure, le profit net (la perte nette) sur les cessions et les éléments du siège social qui ne sont pas attribués à un secteur en particulier.

Performance financière

T25 Performance financière du secteur Autres

(en millions de dollars)	2020 ¹⁾	2019 ^{1), 2)}	2018 ²⁾
Revenus d'intérêts nets ³⁾	(131)\$	(984)\$	(483)\$
Revenus autres que d'intérêts ^{3), 4)}	392	(146)	(358)
Total des revenus ³⁾	261	(1 130)	(841)
Dotations au (reprise sur le) compte de correction de valeur pour pertes sur créances	1	1	–
Charges autres que d'intérêts	751	1	(245)
Charge d'impôt sur le résultat ³⁾	(519)	(586)	(449)
Bénéfice net (perte nette)	28 \$	(546)\$	(147)\$
Bénéfice net attribuable aux participations ne donnant pas le contrôle dans des filiales	(27)	17	–
Bénéfice net (perte nette) attribuable aux détenteurs de titres de capitaux propres	55 \$	(563)\$	(147)\$

1) Les montants pour l'exercice clos le 31 octobre 2020 ont été établis selon l'IFRS 16; les montants pour les exercices clos le 31 octobre 2020 et le 31 octobre 2019 ont été établis selon l'IFRS 15; les montants des périodes précédentes n'ont pas été retraités.

2) Les montants pour les exercices clos le 31 octobre 2019 et le 31 octobre 2018 ont été retraités afin de tenir compte de l'incidence de l'établissement de la Gestion de patrimoine mondiale en tant que secteur d'activité distinct.

3) Comprend la valeur résiduelle nette à l'égard du prix de transfert à échéances symétriques et l'élimination de la majoration des revenus exonérés d'impôt présentée dans les revenus d'intérêts nets, les revenus autres que d'intérêts et la charge d'impôt sur le résultat imputés aux secteurs d'activité, lesquels sont comptabilisés sur une base de mise en équivalence fiscale.

4) Comprend un revenu net découlant de participations dans des sociétés associées de (70)\$ en 2020 [2019 – (178)\$; 2018 – (177)\$].

T25A Performance financière ajustée du secteur Autres¹⁾

(en millions de dollars)	2020	2019	2018
Résultats ajustés	(131)\$	(984)\$	(483)\$
Revenus d'intérêts nets	93	(19)	(358)
Revenus autres que d'intérêts	(38)	(1 003)	(841)
Total des revenus	1	1	–
Dotations au compte de correction de valeur pour pertes sur créances	692	(20)	(245)
Charges autres que d'intérêts	(731)	(984)	(596)
Bénéfice avant impôt sur le résultat	(475)	(730)	(449)
Charge d'impôt sur le résultat	(256)\$	(254)\$	(147)\$
Bénéfice net (perte nette)	1	1	–
Bénéfice net (perte nette) attribuable aux participations ne donnant pas le contrôle dans des filiales	(257)\$	(255)\$	(147)\$
Bénéfice net (perte nette) attribuable aux détenteurs de titres de capitaux propres de la Banque			

1) Se reporter aux mesures non conformes aux PCGR pour un rapprochement des résultats présentés et ajustés.

Bénéfice net

Les revenus d'intérêts nets, les autres revenus d'exploitation et la charge d'impôt sur le résultat de chaque période tiennent compte de l'élimination de la majoration des revenus exonérés d'impôt. Ce montant est inclus dans les résultats des secteurs d'exploitation, lesquels sont présentés sur une base de mise en équivalence fiscale.

Le revenu net découlant de participations dans des sociétés associées et la charge d'impôt sur le résultat de chaque période tiennent compte d'ajustements au titre de la normalisation fiscale liés à la majoration du revenu des sociétés associées. Cet ajustement normalise le taux d'impôt effectif des secteurs afin de présenter le plus fidèlement possible l'apport des sociétés associées aux résultats sectoriels.

Le secteur Autres a affiché un bénéfice net attribuable aux détenteurs de titres de capitaux propres de 55 millions de dollars en 2020. Sur une base ajustée, le secteur Autres a présenté une perte nette attribuable aux détenteurs de titres de capitaux propres de 257 millions de dollars, en regard de 255 millions de dollars en 2019, du fait de la hausse des revenus d'intérêts nets et des revenus autres que d'intérêts, contrebalancée par des dépenses plus élevées.

Revenus

Les revenus d'un montant de 261 millions de dollars tiennent compte du profit net sur les cessions de 298 millions de dollars. Après ajustement, les revenus de (38) millions de dollars présentent une hausse de 965 millions de dollars, essentiellement en raison de la réduction des frais de financement du fait de taux d'intérêt plus faibles et des activités de gestion d'actifs et de passifs ainsi que de la hausse des profits nets sur les titres de placement.

Charges autres que d'intérêts

Les charges autres que d'intérêts se sont établies à 751 millions de dollars. Après ajustement, les charges autres que d'intérêts se sont chiffrées à 692 millions de dollars, par rapport à 20 millions de dollars en 2019. La hausse des charges tient essentiellement aux charges inscrites relativement aux enquêtes menées sur les activités liées aux métaux, à l'augmentation des coûts attribuables aux initiatives liées à la réglementation et aux technologies et aux charges de restructuration, ainsi qu'aux charges d'exploitation additionnelles liées à la pandémie de COVID-19.

Résultats financiers par secteurs d'activité : 2019 par rapport à 2018

Réseau canadien

Le Réseau canadien a dégagé un bénéfice net attribuable aux détenteurs de titres de capitaux propres de 3 488 millions de dollars pour 2019, en baisse de 2 % par rapport à l'exercice précédent. Si l'on exclut les coûts liés aux acquisitions, le bénéfice net a diminué de 2 % pour s'établir à 3 504 millions de dollars.

Les profits moindres sur la vente de biens immobiliers, le gain à la restructuration d'Interac au cours de l'exercice précédent et l'apport supplémentaire découlant de l'harmonisation de la période de présentation ont eu une incidence de 3 % sur la croissance du bénéfice. La croissance restante de 1 % tient surtout à l'augmentation des revenus attribuable à la forte progression des volumes, à l'amélioration des marges et à la réduction des charges autres que d'intérêts, ce qui a été atténué par l'accroissement de la dotation au compte de correction de valeur pour pertes sur créances. Le rendement des capitaux propres s'est établi à 23,2 %, par rapport à 25,8 % à l'exercice précédent. Le rendement des capitaux propres, exclusion faite des coûts liés aux acquisitions, s'est établi à 23,3 %.

Opérations internationales

Les Opérations internationales ont affiché un bénéfice net attribuable aux détenteurs de titres de capitaux propres de 2 765 millions de dollars, en hausse de 419 millions de dollars, ou de 18 % par rapport à l'exercice précédent. Si l'on exclut les coûts liés aux acquisitions, le bénéfice net attribuable aux détenteurs de titres de capitaux propres a augmenté de 365 millions de dollars, ou de 14 % pour s'établir à 2 953 millions de dollars. Les excellents résultats enregistrés en Amérique latine, compte tenu de l'apport des acquisitions, et en Asie ont été accompagnés de bénéfices satisfaisants dans les Antilles. L'incidence des acquisitions et des cessions explique environ 7 % de la croissance du bénéfice ajusté. Le reste de l'augmentation de 7 % s'explique par la forte croissance des prêts en Amérique latine, par la hausse des revenus d'intérêts nets et des revenus autres que d'intérêts. Ces facteurs ont été atténués par l'accroissement des dotations au compte de correction de valeur pour pertes sur créances, des charges autres que d'intérêts et de la charge d'impôt. Le rendement des capitaux propres s'est établi à 13,2 % contre 13,6 % à l'exercice précédent. Le rendement des capitaux propres, exclusion faite des coûts liés aux acquisitions, s'est établi à 14,1 %, contre 15,0 %.

Gestion de patrimoine mondiale

La Gestion de patrimoine mondiale a dégagé un bénéfice net attribuable aux détenteurs de titres de capitaux propres de 1 166 millions de dollars, en hausse de 134 millions de dollars, ou de 13 %, par rapport à celui de l'exercice précédent. Si l'on exclut les coûts liés aux acquisitions, le bénéfice net a augmenté de 13 % pour s'établir à 1 215 millions de dollars. La forte croissance des ASG dans l'ensemble de nos activités, y compris l'apport des acquisitions, a contribué à la croissance soutenue de 2019. Cette progression a été annulée en partie par la hausse des charges autres que d'intérêts. L'incidence des acquisitions et des cessions a compté pour environ 7 % de la croissance du bénéfice ajusté. Le rendement des capitaux propres a atteint 12,7 %, par rapport à 17,1 % à l'exercice précédent. Le rendement des capitaux propres, exclusion faite des coûts liés aux acquisitions, s'est établi à 13,2 %, contre 17,7 %.

Services bancaires et marchés mondiaux

Les Services bancaires et marchés mondiaux ont dégagé un bénéfice net attribuable aux détenteurs de titres de capitaux propres de 1 534 millions de dollars, en baisse de 224 millions de dollars, ou de 13 % par rapport à celui de l'exercice précédent. Le recul des revenus tirés des activités de transaction sur les marchés financiers et l'accroissement des charges ont été contrebalancés dans une certaine mesure par l'amélioration des résultats des services de prêts aux sociétés ainsi que par la baisse de la dotation au compte de correction de valeur pour pertes sur créances. Le rendement des capitaux propres s'est établi à 13,3 %, contre 16,0 % à l'exercice précédent.

Autres

Le secteur Autres a affiché une perte nette attribuable aux détenteurs de titres de capitaux propres de 563 millions de dollars en 2019, contre 147 millions de dollars en 2018. Cette perte nette découle essentiellement de la réévaluation des avantages de 150 millions de dollars (203 millions de dollars avant impôt).

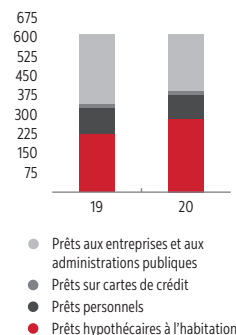
SITUATION FINANCIÈRE DU GROUPE

T26 État résumé de la situation financière

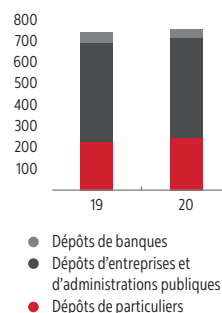
Aux 31 octobre (en milliards de dollars)

	2020	2019
Actifs		
Trésorerie, dépôts auprès d'autres institutions financières et métaux précieux	77,6 \$	50,4 \$
Actifs détenus à des fins de transaction	117,8	127,5
Titres pris en pension et titres empruntés	119,7	131,2
Titres de placement	111,4	82,4
Prêts	603,3	592,5
Autres	106,7	102,2
Total des actifs	1 136,5 \$	1 086,2 \$
Passifs		
Dépôts	750,8 \$	733,4 \$
Obligations relatives aux titres mis en pension et aux titres prêtés	137,8	124,1
Autres passifs	170,0	151,2
Débitures subordonnées	7,4	7,3
Total des passifs	1 066,0 \$	1 016,0 \$
Capitaux propres		
Actions ordinaires	62,8	63,6
Actions privilégiées et autres instruments de capitaux propres	5,3	3,9
Participations ne donnant pas le contrôle dans des filiales	2,4	2,7
Total des capitaux propres	70,5 \$	70,2 \$
Total des passifs et des capitaux propres	1 136,5 \$	1 086,2 \$

D21 Portefeuille de prêts Prêts et acceptations En milliards de dollars, aux 31 octobre



D22 Dépôts En milliards de dollars, aux 31 octobre



État de la situation financière

Actifs

Le total des actifs de la Banque au 31 octobre 2020 s'élevait à 1 136 milliards de dollars, en hausse de 50 milliards de dollars ou de 5 % par rapport à ce qu'il était au 31 octobre 2019. L'accroissement a surtout été observé dans la trésorerie et les dépôts auprès d'autres institutions financières, les titres de placement et les prêts, ce qui a été contré en partie par la diminution des titres pris en pension et titres empruntés et des actifs détenus à des fins de transaction.

La trésorerie et les dépôts auprès d'autres institutions financières ont augmenté de 30 milliards de dollars en raison essentiellement de la hausse des soldes des dépôts auprès de banques centrales occasionnée par l'augmentation des liquidités. Les titres pris en pension et titres empruntés ont diminué de 11 milliards de dollars en raison surtout du recul des activités des clients, tandis que les actifs détenus à des fins de transaction ont fléchi de 10 milliards de dollars en raison de la baisse des prêts détenus à des fins de transaction attribuable à la réduction progressive des activités liées aux métaux et de la diminution des titres détenus à des fins de transaction attribuable à la baisse de la demande de la clientèle.

Les titres de placement ont augmenté de 29 milliards de dollars par rapport au 31 octobre 2019, ce qui traduit d'abord et avant tout l'accroissement des avoirs en titres de créance des gouvernements fédéral et provinciaux canadiens dans le portefeuille de titres liquides. Au 31 octobre 2020, le profit net latent sur les titres de créance évalués à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global s'élevait à 334 millions de dollars, compte tenu de l'incidence des couvertures admissibles.

Le solde des prêts a augmenté de 11 milliards de dollars par rapport au 31 octobre 2019. Les prêts hypothécaires à l'habitation ont augmenté de 17 milliards de dollars, et ce, principalement au Canada. Les prêts personnels et sur cartes de crédit ont reculé de 8 milliards de dollars à cause de la diminution des activités des clients. Les prêts aux entreprises et aux administrations publiques ont augmenté de 5 milliards de dollars en raison des montages de nouveaux prêts et du crédit accordé pour aider à subvenir aux besoins des clients en matière de financement dans le contexte de la pandémie de COVID-19.

Les immobilisations corporelles ont augmenté de 3 milliards de dollars par suite de l'adoption de l'IFRS 16 et une hausse compensatoire a été inscrite dans les autres passifs. Les participations dans des sociétés associées ont reculé de 3 milliards de dollars en raison essentiellement de la cession de Thanachart Bank.

Passifs

Les passifs totalisaient 1 066 milliards de dollars au 31 octobre 2020, en hausse de 50 milliards de dollars ou de 5 % par rapport à ceux inscrits au 31 octobre 2019. L'augmentation a été constatée principalement pour les dépôts, les obligations relatives aux titres mis en pension et aux titres prêtés et les autres passifs.

Le total des dépôts a augmenté de 17 milliards de dollars. Les dépôts de particuliers se sont accrus de 21 milliards de dollars par suite principalement de la croissance au Canada. Les dépôts d'entreprises et d'administrations publiques ont augmenté de 3 milliards de dollars, du fait surtout de la croissance au Canada. Les dépôts d'autres institutions financières ont diminué de 7 milliards de dollars par suite essentiellement de la baisse de la demande.

Les obligations relatives aux titres mis en pension et aux titres prêtés ont augmenté de 14 milliards de dollars, du fait surtout de la participation accrue au programme de prise en pension à plus d'un jour de la Banque du Canada, ce qui a été partiellement contrebalancé par la diminution aux États-Unis. Les autres passifs ont augmenté de 8 milliards de dollars, en raison surtout de l'IFRS 16 et de la hausse des montants liés aux dérivés.

Capitaux propres

Le total des capitaux propres a augmenté de 311 millions de dollars depuis le 31 octobre 2019. L'augmentation est attribuable surtout au bénéfice de 6 853 millions de dollars dégagé pour l'exercice à l'étude, aux autres instruments de capitaux propres émis d'une valeur de 1 689 millions de dollars et aux variations des titres évalués à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global de 208 millions de dollars, facteurs contrebalancés en partie par les versements de dividendes de 4 559 millions de dollars et la baisse de 2 239 millions de dollars du cumul des écarts de conversion. La réévaluation des régimes d'avantages du personnel de la Banque de 465 millions de dollars, les rachats d'actions de 414 millions de dollars, l'évolution du risque de crédit propre à la Banque à l'égard des passifs financiers de 298 millions de dollars, les rachats d'actions privilégiées de 265 millions de dollars et la diminution de 201 millions de dollars des participations ne donnant pas le contrôle imputable aux cessions et aux distributions ont également influé sur le total des capitaux propres.

Gestion du capital

Aperçu

La Banque Scotia est déterminée à conserver un capital solide pour pouvoir assumer les risques inhérents à ses activités diversifiées. Un capital solide permet à la Banque d'assurer la sécurité financière des sommes que lui confient ses clients, de gagner la confiance des investisseurs et de conserver une cote de crédit élevée. Il lui permet également de saisir les occasions de croissance au fur et à mesure qu'elles se présentent et d'accroître le rendement pour les actionnaires grâce à l'augmentation des dividendes. Le cadre de gestion du capital de la Banque comporte un processus interne exhaustif d'évaluation de la suffisance des fonds propres visant à assurer que la Banque dispose d'un capital suffisant pour lui permettre de faire face aux risques actuels et futurs et d'atteindre ses objectifs stratégiques. Les principales composantes du processus interne d'évaluation de la suffisance des fonds propres de la Banque comprennent une saine gouvernance d'entreprise, la constitution d'un cadre d'appétence au risque complet pour la Banque, une gestion et une surveillance du capital sur une base courante, mais aussi prospective, et l'utilisation de paramètres financiers appropriés qui mettent en corrélation le risque et le capital, notamment les fonds propres et les fonds propres réglementaires.

Gouvernance et supervision

La Banque s'est donné un cadre de gestion du capital prudent afin de mesurer, d'utiliser et de surveiller son capital disponible et d'en évaluer la suffisance. Le capital est géré conformément à la politique de gestion du capital, qui est approuvée par le conseil d'administration. En outre, le conseil examine et approuve le plan annuel visant le capital. Le Comité de gestion de l'actif et du passif et la haute direction assurent la gouvernance du processus de gestion du capital. Les groupes Finance, Trésorerie et Gestion du risque global collaborent à la mise en œuvre du plan de la Banque en matière de capital.

Appétence au risque

Le cadre d'appétence au risque, qui définit l'appétence au risque à l'échelle de la Banque, en plus d'établir les cibles en matière de capital, est présenté sous la rubrique « Appétence au risque » de la section traitant de la gestion du risque. Le cadre comporte des cibles à moyen terme relativement aux seuils des fonds propres réglementaires, au bénéfice et aux autres paramètres fondés sur les risques. Avec ces cibles, la Banque agit de façon à atteindre les objectifs globaux suivants : dépasser les cibles au titre des fonds propres réglementaires et du capital généré en interne, gérer le capital en fonction de son profil de risque, conserver une cote de crédit élevée et offrir un rendement satisfaisant à ses actionnaires.

Fonds propres réglementaires

Les banques canadiennes sont assujetties aux nouvelles exigences en matière de suffisance des fonds propres publiées par le Comité de Bâle sur le contrôle bancaire (« CBCB »), lesquelles sont désignées sous le nom de « Bâle III ». Aux termes des règles de Bâle III, trois principaux ratios de fonds propres réglementaires fondés sur le risque sont utilisés pour évaluer la suffisance des fonds propres, à savoir le ratio des actions ordinaires et assimilées de T1, le ratio de T1 et le ratio total des fonds propres, lesquels sont déterminés en divisant ces catégories de fonds propres par les actifs pondérés en fonction des risques. Bâle III fournit également des lignes directrices en matière de fonds propres d'urgence en cas de non-viabilité (« FPUNV »), lesquelles stipulent que pour être admissibles à titre de fonds propres réglementaires, les instruments de fonds propres non ordinaires doivent être convertibles en actions ordinaires à la survenance d'un événement déclencheur déterminé. Depuis le 31 décembre 2012, tous les instruments de fonds propres non ordinaires émis doivent satisfaire à ces exigences relatives aux FPUNV pour être admissibles en tant que fonds propres réglementaires.

Le Bureau du surintendant des institutions financières Canada (le « BSIF ») a publié des lignes directrices, des exigences de communication de l'information et des directives en matière d'information à fournir qui sont conformes à la mise en application des règles de Bâle III à l'échelle internationale. Le BSIF exige des institutions de dépôt canadiennes qu'elles atteignent les exigences minimales liées aux actifs pondérés en fonction des risques de 7 %, de 8,5 % et de 10,5 % pour ce qui est des actions ordinaires et assimilées de T1, des fonds propres de T1 et du total des fonds propres, respectivement, ce qui comprend la réserve de fonds propres de 2,5 %. Le BSIF a également désigné la Banque comme étant une banque d'importance systémique intérieure (« BISⁱ »), accroissant de 1 % ses ratios minimaux de fonds propres pour toutes les catégories de fonds propres, pour les rendre conformes à ceux applicables aux banques d'importance systémique à l'échelle mondiale. Les exigences du BSIF en matière de ratios minimaux de fonds propres du premier pilier, y compris le supplément de 1 % applicable aux BISⁱ, sont respectivement de 8,0 %, de 9,5 % et de 11,5 % pour les actions ordinaires et assimilées de T1, les fonds propres de T1 et le total des fonds propres.

Outre les exigences de fonds propres fondées sur le risque, les réformes de Bâle III introduisent un ratio de levier simple, qui n'est pas basé sur le risque et qui vient compléter les exigences de fonds propres fondées sur le risque. Le ratio de levier s'entend des fonds propres de T1 aux termes de Bâle III divisés par une mesure du risque de levier qui tient compte des actifs au bilan et hors bilan, des dérivés et des cessions temporaires de titres, selon la définition qui est donnée à ces expressions dans Bâle III. Les lignes directrices du BSIF sur les exigences de levier de Bâle III et en matière de communication de l'information exposent les grandes lignes en matière d'application et de présentation du ratio de levier de Bâle III au Canada. Les institutions doivent maintenir un important coussin d'exploitation, au-delà du minimum exigé de 3 %.

Réserve pour stabilité intérieure

En juin 2018, le BSIF a mis en œuvre la réserve pour stabilité intérieure que les banques d'importance systémique intérieure (« BISⁱ ») doivent constituer au titre du deuxième pilier, outre l'exigence liée à la réserve de fonds propres de 2,5 % et le supplément de 1,0 % s'appliquant aux BISⁱ. Une banque qui manque à ses obligations relatives à la réserve ne se verra pas automatiquement assujettie à des limites de distribution de fonds propres. Le BSIF exigera plutôt un plan de mesures correctrices si une banque se trouve en position de déficit par rapport à son seuil minimal établi. Si un tel plan n'est pas dressé ou exécuté rapidement et de manière satisfaisante pour le BSIF, des mesures de surveillance prévues dans le guide d'intervention du BSIF seront prises.

La réserve pour stabilité intérieure d'une banque donnée est de l'ordre de 0 à 2,5 % de la valeur totale de ses actifs pondérés en fonction des risques. Le BSIF réexamine la réserve deux fois par an, soit en juin et en décembre, et communique les modifications éventuelles et leur justification au public. Dans des circonstances exceptionnelles, le BSIF pourrait aussi apporter des modifications à la réserve à d'autres moments durant l'année.

En décembre 2019, le BSIF a annoncé une hausse de 25 points de base de la réserve pour stabilité intérieure pour la porter à 2,25 % du total des actifs pondérés en fonction des risques. Par la suite, en réaction à la pandémie de COVID-19, en mars 2020, la réserve pour stabilité intérieure a été réduite à 1,0 % du total des actifs pondérés en fonction des risques pour le reste de 2020, et cette réduction demeurera en vigueur jusqu'à nouvel ordre de la part du BSIF.

Capacité totale d'absorption des pertes (« TLAC »)

Le BSIF a publié des lignes directrices portant sur la capacité totale d'absorption des pertes (la « TLAC »), qui s'appliquent aux BISⁱ canadiennes dans le cadre du régime de recapitalisation interne du gouvernement fédéral. Les normes visent à tenir compte de l'adéquation de la capacité d'absorption des pertes des

banques d'importance systémique pour soutenir leur recapitalisation en cas de faillite. Dès le 1^{er} novembre 2021, les BIS¹ devront maintenir un ratio TLAC fondé sur les risques minimal et un ratio de levier TLAC minimal. La TLAC correspond au total des fonds propres de catégorie 1, des fonds propres de catégorie 2 et des autres instruments de TLAC qui sont assujettis à une conversion, en totalité ou en partie, en actions ordinaires aux termes de la *Loi sur la SADC* et répondent à tous les critères d'admissibilité énoncés dans les lignes directrices. Les exigences minimales de la Banque en matière de ratio TLAC consistent en un ratio de 21,5 % à l'égard des actifs pondérés en fonction des risques (majoré des exigences liées à la réserve pour stabilité intérieure) et en un ratio de 6,75 % à l'égard de l'exposition aux fins du ratio de levier. Par la suite, le BSIF pourra modifier les exigences minimales de TLAC pour certaines BIS¹ ou pour certains groupes de BIS¹. Si une BIS¹ ne respecte pas les exigences minimales de TLAC, le BSIF peut prendre toute mesure qu'il juge adéquate, y compris celles prévues dans la *Loi sur les banques*. Au 31 octobre 2020, le ratio TLAC fondé sur les risques et le ratio de levier TLAC de la Banque dépassaient le seuil minimal établi par le BSIF.

Modifications à la réglementation liée aux fonds propres au cours de l'exercice en réaction à la pandémie de COVID-19

Au cours de l'exercice, en réaction à la pandémie de COVID-19, le BSIF a apporté des modifications à la réglementation afin de soutenir la résilience du système financier et d'en assurer la capitalisation. Plusieurs ajustements temporaires aux exigences de fonds propres et de levier en vigueur ont été apportés, dont les suivants :

- Une baisse de 125 points de base de la réserve pour stabilité intérieure (la « réserve ») a été annoncée en mars 2020, ce qui la porte à 1,0 %. Le BSIF exige que les banques n'accroissent pas leurs dividendes et n'effectuent pas de rachats d'actions tant que la réduction de la réserve est en vigueur. En conséquence, les exigences du BSIF en matière de ratios de fonds propres réglementaires minimaux, y compris le supplément de 1,0 % s'appliquant aux banques d'importance systémique intérieure (les « BIS¹ ») et la réserve pour stabilité intérieure de 1,0 %, s'établissent à 9,0 %, à 10,5 % et à 12,5 % pour le ratio des actions ordinaires et assimilées de T1, le ratio de T1 et le ratio total des fonds propres, respectivement. En juin 2020, le BSIF a annoncé que la réserve serait maintenue à 1,0 %. Le BSIF continuera d'assurer un suivi de la situation, de guetter tout indice de vulnérabilité du système bancaire ou tout indice que le système bancaire court un risque et de mesurer l'incidence des mesures qui ont été prises en réaction à la pandémie de COVID-19. Si les conditions s'y prêtent, le BSIF est prêt à réduire davantage la réserve.
- Les prêts productifs bénéficiant d'un report de paiement admissibles au régime spécial continueront d'être considérés comme des prêts productifs au sens de la ligne directrice Normes de fonds propres (NFP) du BSIF. Ce traitement temporaire demeurera en vigueur pendant toute la durée du report de paiement, jusqu'à concurrence de 6 mois (ou de 3 mois si le report de paiement a été accordé après le 30 août 2020 et avant le 30 septembre 2020). Les prêts pour lesquels un report de paiement a été accordé après le 30 septembre 2020 ne sont pas admissibles à cet allègement temporaire du calcul des fonds propres.
- De nouvelles dispositions transitoires en ce qui a trait au traitement des fonds propres réglementaires relativement aux provisions pour pertes sur créances attendues énoncées dans l'accord de Bâle permettent qu'une partie du compte de correction de valeur qui serait normalement inclus dans les fonds propres de T2 soit plutôt pris en compte dans les actions ordinaires et assimilées de T1. Cet ajustement est évalué trimestriellement et correspond à l'augmentation des comptes de correction des phases 1 et 2 par rapport à leur niveau de référence au 31 janvier 2020, compte tenu de l'impôt et sous réserve de facteurs scalaires de 70 % en 2020, de 50 % en 2021 et de 25 % en 2022.
- Les multiplicateurs de valeur à risque (« V_{AR} ») ayant subi une simulation de crise utilisés dans le calcul du capital lié au risque de marché d'une institution sont réduits selon un facteur de 2 et les couvertures d'ajustement de l'évaluation relative au financement entrant dans le calcul du capital lié au risque de marché sont supprimées. Dans les deux cas, les changements ont pris effet au début du deuxième trimestre de 2020.
- Pour les institutions utilisant l'approche fondée sur les notations internes quant au risque de crédit, la réduction du facteur du plancher de fonds propres réglementaires du BSIF de 75 % à 70 %, avec prise d'effet dès le deuxième trimestre de 2020, devrait demeurer en vigueur jusqu'à la mise en œuvre nationale par le BSIF des réformes révisées de Bâle III, qui a été repoussée au premier trimestre de 2023.
- En ce qui a trait au ratio de levier, les réserves de banques centrales et les titres d'États souverains admissibles à titre d'actifs liquides de haute qualité aux termes de la ligne directrice *Normes de liquidité* doivent être temporairement exclus de la mesure de l'exposition au ratio de levier, soit jusqu'au 31 décembre 2021.

La Banque a adopté les modifications susmentionnées conformément aux attentes du BSIF. En outre, nous continuons de suivre l'évolution des exigences en matière de fonds propres réglementaires en réaction aux changements qui se produisent par suite de la pandémie de COVID-19 et nous nous préparons en conséquence.

Planification, gestion et surveillance du capital

La Banque gère et surveille son capital en fonction des changements prévus à sa stratégie, des changements observés dans son contexte opérationnel ou des changements dans son profil de risque. Dans le cadre du processus interne exhaustif d'évaluation de la suffisance des fonds propres, la provenance et l'affectation du capital sont continuellement mesurées et surveillées au moyen de paramètres financiers, notamment les seuils réglementaires et les fonds propres. Ces résultats sont également utilisés dans le cadre de la planification du capital et de la prise de décisions stratégiques.

L'évaluation de la suffisance des fonds propres de la Banque tient compte de sa situation actuelle ainsi que de son profil et de sa situation en matière de risque prévus dans l'avenir par rapport à ses cibles internes, tout en prenant en compte l'incidence potentielle de divers scénarios de crise. Des scénarios précis sont choisis en fonction de la conjoncture économique et des événements auxquels la Banque est exposée. Par ailleurs, l'évaluation prospective de la suffisance des fonds propres de la Banque tient compte des résultats de scénarios à risques multiples plus graves réalisés dans des conditions critiques à l'échelle de la Banque. Ces essais servent à déterminer dans quelle mesure des événements graves, mais plausibles, pourraient influencer sur le capital de la Banque.

La Banque met en place des cibles internes relativement aux fonds propres réglementaires pour s'assurer qu'elle a suffisamment de capital disponible par rapport à son niveau d'appétence au risque.

La cible interne de la Banque inclut une marge adéquate par rapport au minimum exigé permettant une flexibilité suffisante en vue d'un déploiement de capital futur et en fonction du degré d'appétence au risque de la Banque, de la volatilité des hypothèses de planification, des résultats des simulations de crise et de la planification d'urgence.

La Banque dispose d'un cadre de gestion du risque élaboré pour s'assurer que les risques qu'elle prend dans l'exercice de ses activités commerciales correspondent à son degré d'appétence au risque et à son incidence sur le capital en fonction des cibles internes, et qu'il existe un bon équilibre entre le risque et l'avantage. Il y a lieu de se reporter à la rubrique « Gestion du risque » pour obtenir une analyse plus complète du cadre de gestion du risque de la Banque. La gestion du capital de la Banque exige qu'une attention particulière soit prêtée au coût et à la disponibilité des divers types de capital, à l'effet de levier financier souhaité, aux variations des actifs et actifs pondérés en fonction des risques, de même qu'aux occasions d'utiliser le capital de manière rentable. Le capital requis pour couvrir les risques commerciaux et pour satisfaire aux exigences réglementaires est équilibré de manière à atteindre l'objectif visé, à savoir générer un rendement approprié pour les actionnaires de la Banque.

Génération de capital

Le capital est généré en interne au moyen du bénéfice net, déduction faite du versement de dividendes. Le capital provient également de l'émission d'actions ordinaires, d'actions privilégiées et d'autres instruments de capitaux propres ainsi que de débentures subordonnées, déduction faite des rachats.

Utilisation du capital

La Banque utilise le capital pour favoriser une croissance durable à long terme des revenus et du bénéfice net. Cette croissance peut s'effectuer par l'ajout de nouveaux clients aux activités existantes, l'augmentation des activités de ventes croisées auprès de la clientèle existante, la proposition de nouveaux produits et l'amélioration de la productivité des ventes, ou elle peut être le fruit d'acquisitions. Toutes les principales mesures d'utilisation du capital font l'objet d'une analyse rigoureuse, d'une validation des hypothèses commerciales et d'une évaluation des avantages qui devraient en être tirés. Les principaux

critères financiers d'évaluation sont l'incidence sur le résultat par action, les ratios de fonds propres, le rendement du capital investi, le délai prévu de récupération des coûts et le taux de rendement interne fondé sur les flux de trésorerie actualisés.

Ratios de fonds propres réglementaires

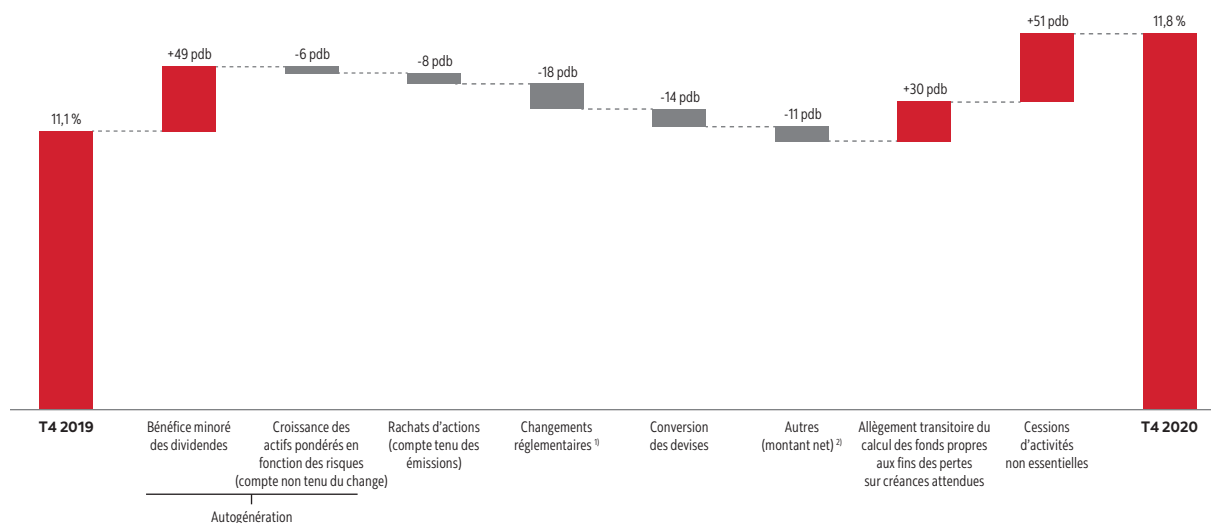
La Banque maintient toujours des niveaux de fonds propres élevés et de haute qualité, ce qui la place en bonne position pour surmonter la pandémie de COVID-19. Au 31 octobre 2020, le ratio des actions ordinaires et assimilées de T1 s'établissait à 11,8 %, en hausse d'environ 70 points de base par rapport à l'exercice précédent, du fait surtout de la forte autogénération de capital et de l'incidence des cessions de la Banque réalisées au cours de l'exercice, qui ont été contrebalancées en partie par l'adoption de changements réglementaires, l'incidence de la conversion des devises sur les exigences en matière de fonds propres, la réévaluation des obligations au titre des régimes de retraite des employés et les rachats d'actions. Le ratio des actions ordinaires et assimilées de T1 a aussi bénéficié dans une mesure de 30 points de base des ajustements transitoires du BSIF visant l'intégration partielle des augmentations des pertes sur créances attendues des phases 1 et 2 par rapport à leur niveau de référence d'avant la crise au 31 janvier 2020.

Le ratio de T1 de la Banque s'établissait à 13,3 % au 31 octobre 2020, en hausse d'environ 110 points de base par rapport à l'exercice précédent, en raison surtout de l'émission d'autres titres de fonds propres de T1 de la Banque Scotia de 1,25 milliard de dollars américains et des incidences susmentionnées sur le ratio des actions ordinaires et assimilées de T1, facteurs contrés en partie par les rachats d'actions privilégiées de 265 millions de dollars au cours de l'exercice. Le ratio total des fonds propres s'établissait à 15,5 % au 31 octobre 2020, en hausse d'environ 130 points de base par rapport à 2019, ce qui est attribuable principalement aux changements susmentionnés touchant le ratio d'actions ordinaires et assimilées de T1 et le ratio de T1.

Le ratio de levier s'établissait à 4,7 %, en hausse d'environ 50 points de base en 2020, en raison principalement de l'exclusion temporaire des réserves de banques centrales et des titres d'États souverains du ratio de levier par le BSIF et des ajustements transitoires visant l'intégration partielle des pertes sur créances attendues, de l'autogénération de capital et de l'émission d'autres titres de fonds propres de T1 de la Banque Scotia de 1,25 milliard de dollars américains, facteurs atténués par les rachats d'actions privilégiées au cours de l'exercice de 265 millions de dollars.

Les ratios de fonds propres de la Banque continuent de dépasser largement les ratios minimaux de fonds propres du BSIF pour 2020 de 9,0 %, de 10,5 % et de 12,5 %, respectivement, pour les actions ordinaires et assimilées de T1, les fonds propres de T1 et le total des fonds propres. La Banque dépassait largement le ratio de levier minimal prescrit par le BSIF au 31 octobre 2020.

D23 Évolution du ratio des actions ordinaires et assimilées de T1



- 1) Tient compte de l'incidence de l'adoption de l'IFRS 16 (-10 pdb) et de la transition aux nouvelles exigences du BSIF en matière de titrisation (-8 pdb).
 2) La catégorie Autres tient compte de l'incidence de la réévaluation des obligations au titre des régimes de retraite du personnel (-7 pdb).

T27 Fonds propres réglementaires¹⁾

Aux 31 octobre (en millions de dollars)	Bâle III	
	2020	2019
Actions ordinaires et assimilées de T1		
Total des capitaux propres attribuables aux actionnaires ordinaires	62 502 \$	63 320 \$
Participations ne donnant pas le contrôle admissibles dans les capitaux propres attribuables aux actionnaires ordinaires des filiales	1 769	1 734
Ajustement transitoire visant les pertes sur créances attendues ²⁾	1 304	–
Goodwill et immobilisations incorporelles, déduction faite des passifs d'impôt différé ³⁾	(15 505)	(16 144)
Déductions liées à un seuil	–	(907)
Actifs d'impôt différé (compte non tenu de ceux découlant de différences temporaires), montant net	(226)	(286)
Autres déductions des actions ordinaires et assimilées de T1 ⁴⁾	(679)	(1 139)
	49 165	46 578
Actions ordinaires et assimilées de T1		
Actions privilégiées ⁵⁾	2 059	2 324
Autres titres de fonds propres de T1 subordonnés (FPUNV)	3 249	1 560
Instruments de fonds propres – composante passif – titres fiduciaires ⁵⁾	750	750
Autres ajustements aux fonds propres de T1 ⁶⁾	139	92
	55 362	51 304
Fonds propres de T1, montant net		
Fonds propres de T2		
Débiteures subordonnées, après amortissement ⁵⁾	7 355	7 252
Compte de correction de valeur pour pertes sur créances admissible dans les fonds propres de T2 et compte de correction de valeur excédentaire (selon l'approche NI avancée) ⁷⁾	1 647	1 200
Participations ne donnant pas le contrôle admissibles dans les fonds propres de T2 des filiales	148	96
Autres ajustements aux fonds propres de T2	–	(2)
	9 150	8 546
	64 512	59 850
Fonds propres de T2		
Total des fonds propres réglementaires		
Actifs pondérés en fonction des risques (en milliards de dollars)		
Risque de crédit	362,0	365,4
Risque de marché	7,3	8,7
Risque d'exploitation	47,8	47,1
	417,1 \$	421,2 \$
Ratios de fonds propres		
Actions ordinaires et assimilées de T1	11,8 %	11,1 %
T1	13,3 %	12,2 %
Total	15,5 %	14,2 %
Levier		
Risque de levier	1 170 290 \$	1 230 648 \$
Ratio de levier	4,7 %	4,2 %

1) Les ratios de fonds propres réglementaires sont calculés conformément aux règles de l'accord de Bâle III.

2) Les ajustements transitoires relatifs aux pertes sur créances attendues ont été instaurés par le BSIF au cours du deuxième trimestre de 2020.

3) Les montants sont présentés en fonction des exigences réglementaires du BSIF voulant que le goodwill lié aux participations dans des sociétés associées soit classé en tant que goodwill aux fins de présentation de l'information financière réglementaire.

4) Les autres déductions des actions ordinaires et assimilées de T1 aux termes des exigences de Bâle III comprennent les profits et les pertes découlant de l'évolution du risque de crédit propre à l'entité relativement aux passifs évalués à la juste valeur, les actifs des régimes de retraite et d'autres éléments.

5) Les instruments de fonds propres de T1 et de T2 non admissibles font l'objet d'un retrait progressif sur dix ans.

6) Les autres ajustements des fonds propres de T1 aux termes des règles de l'accord de Bâle III comprennent les participations ne donnant pas le contrôle admissibles dans des filiales.

7) Comptes de correction de valeur admissibles en 2020 et en 2019.

8) Le BSIF a prescrit un niveau plancher de fonds propres à l'intention des institutions qui utilisent l'approche avancée fondée sur les notations internes aux fins du calcul du risque de crédit. La majoration liée au niveau plancher de fonds propres de Bâle II est déterminée au moyen de la comparaison d'une exigence de fonds propres aux termes de l'approche standard de Bâle II aux fins du calcul du risque de crédit, en plus des exigences du BSIF à l'égard du risque de marché et des actifs pondérés en fonction des risques pour ajustement de l'évaluation du crédit. Toute insuffisance de l'exigence de fonds propres aux termes de Bâle III par rapport au niveau plancher de fonds propres aux termes de Bâle II est ajoutée aux actifs pondérés en fonction des risques. Selon cette exigence de plancher de fonds propres réglementaires aux termes de Bâle II, la Banque n'avait pas de majoration liée au plancher de fonds propres au 31 octobre 2020 (31 octobre 2019 – néant).

T28 Variation des fonds propres réglementaires

Pour les exercices (en millions de dollars)	Bâle III	
	2020	2019
Total des fonds propres à l'ouverture de l'exercice	59 850 \$	57 364 \$
Modifications aux actions ordinaires et assimilées de T1		
Bénéfice net attribuable aux actionnaires ordinaires de la Banque	6 582	8 208
Dividendes versés aux détenteurs de titres de capitaux propres de la Banque	(4 363)	(4 260)
Actions émises	59	255
Actions rachetées	(414)	(1 075)
Profits/pertes découlant de l'évolution du risque de crédit propre à l'entité relativement aux passifs évalués à la juste valeur	347	(37)
Ajustement transitoire visant les pertes sur créances attendues ¹⁾	1 304	–
Fluctuations du cumul des autres éléments du résultat global, compte non tenu des couvertures de flux de trésorerie	(2 684)	(1 193)
Modifications aux participations ne donnant pas le contrôle dans les capitaux propres attribuables aux actionnaires ordinaires des filiales	35	105
Modifications au goodwill et aux autres immobilisations incorporelles (déduction faite du passif d'impôt connexe) ²⁾	639	284
Autres modifications, y compris les ajustements réglementaires suivants :	1 082	(152)
– Actifs d'impôt différé qui sont tributaires de la rentabilité future (compte non tenu de ceux découlant de différences temporaires)	60	49
– Incidence de l'IFRS 15 ³⁾	–	(58)
– Placements importants dans les capitaux propres attribuables aux actionnaires ordinaires d'autres institutions financières (montant au-dessus d'un seuil de 10 %)	907	(330)
– Autres déductions de fonds propres	102	242
– Autres	13	(55)
Modifications aux actions ordinaires et assimilées de T1	2 587 \$	2 135 \$
Modifications aux autres éléments de T1		
Émission	1 689	–
Rachat	(265)	(950)
Autres modifications y compris les ajustements réglementaires et le retrait graduel des instruments non admissibles	47	(68)
Modifications aux autres éléments de T1	1 471 \$	(1 018) \$
Modifications aux fonds propres de T2		
Émission	–	3 250
Rachat	(9)	(1 771)
Compte de correction de valeur admissible à l'inclusion dans les fonds propres de T2 et compte de correction excédentaire aux termes de l'approche NI ⁴⁾	446	(180)
Autres modifications, y compris les ajustements réglementaires et le retrait graduel des instruments non admissibles	167	70
Modifications aux fonds propres de T2	604 \$	1 369 \$
Total des fonds propres générés (utilisés)	4 662 \$	2 486 \$
Total des fonds propres à la clôture de l'exercice	64 512 \$	59 850 \$

1) Les ajustements transitoires relatifs aux pertes sur créances attendues ont été instaurés par le BSIF au cours du deuxième trimestre de 2020.

2) Les montants sont présentés en fonction des exigences réglementaires du BSIF voulant que le goodwill lié aux participations dans des sociétés associées soit classé en tant que goodwill aux fins de la présentation de l'information financière réglementaire.

3) Représente l'incidence transitoire complète sur le résultat non distribué de l'adoption par la Banque de l'IFRS 15, *Produits des activités ordinaires tirés de contrats conclus avec des clients*, le 1^{er} novembre 2018.

4) Comptes de correction de valeur admissibles en 2020 et en 2019.

Composantes des fonds propres réglementaires

Les fonds propres réglementaires de la Banque sont divisés en trois composantes – les actions ordinaires et assimilées de T1, les fonds propres de T1 et les fonds propres de T2, selon leur degré de permanence et leur capacité d'absorption des pertes. Toutes les composantes des fonds propres soutiennent les opérations bancaires et procurent une protection aux déposants.

Les actions ordinaires et assimilées de T1 sont principalement constituées des capitaux propres attribuables aux actionnaires ordinaires, des participations ne donnant pas le contrôle selon les exigences réglementaires et des ajustements ou déductions réglementaires prescrits. Ces déductions réglementaires portent notamment sur le goodwill, les immobilisations incorporelles (compte tenu des passifs d'impôt différé), les actifs d'impôt différé qui sont tributaires de la rentabilité future, les actifs au titre des régimes de retraite à prestations déterminées, l'insuffisance (s'il y a lieu) du compte de correction de valeur pour pertes sur créances sur les pertes attendues selon les paramètres réglementaires et les placements importants dans les capitaux propres attribuables aux actionnaires ordinaires d'autres institutions financières.

Les fonds propres de T1 supplémentaires se composent principalement d'actions privilégiées à dividende non cumulatif, d'autres instruments de capitaux propres admissibles (décrits à la note 24), d'actions privilégiées non admissibles et d'instruments innovateurs de T1 admissibles faisant l'objet d'un retrait graduel. Les fonds propres de T2 se composent surtout des débetures subordonnées admissibles ou des débetures subordonnées non admissibles faisant l'objet d'un retrait graduel et des comptes de correction de valeur pour pertes sur créances admissibles.

Les actions ordinaires et assimilées de T1 de la Banque s'établissaient à 49,2 milliards de dollars au 31 octobre 2020, en hausse de 2,6 milliards de dollars par rapport à l'exercice précédent, principalement en raison :

- de la croissance de 2,2 milliards de dollars découlant de l'autogénération de capital, y compris l'incidence des cessions de la Banque sur le résultat non distribué;
- d'un montant de 2,1 milliards de dollars attribuable à la baisse des déductions de fonds propres réglementaires, qui se rapportent surtout à la diminution du goodwill occasionnée par les cessions et aux participations considérables dans des entités bancaires, financières et d'assurance se situant hors du périmètre de consolidation réglementaire;
- d'un montant de 1,3 milliard de dollars attribuable aux ajustements transitoires du BSIF visant l'intégration partielle des augmentations des pertes sur créances attendues des phases 1 et 2.

Ces facteurs ont été contrebalancés en partie par :

- une diminution de 2,7 milliards de dollars découlant des fluctuations du cumul des autres éléments du résultat global, compte non tenu des couvertures de flux de trésorerie, en raison surtout de l'incidence de la conversion des devises et des variations du passif net lié aux régimes d'avantages du personnel et aux régimes de retraite;
- un montant de 0,4 milliard de dollars attribuable aux rachats d'actions ordinaires, déduction faite des émissions d'actions ordinaires aux termes des régimes d'achat d'actions par des salariés et d'options sur actions de la Banque.

Les fonds propres de T1 de la Banque ont augmenté de 4,1 milliards de dollars, du fait surtout des incidences susmentionnées sur les actions ordinaires et assimilées de T1 et de l'émission d'autres titres de fonds propres de T1 subordonnés d'une valeur de 1,25 milliard de dollars américains, en partie contrebalancées par les rachats prévus d'actions privilégiées d'une valeur de 265 millions de dollars au cours de l'exercice. De plus, le total des fonds propres a augmenté de 4,7 milliards de dollars, en raison essentiellement de l'incidence des actions ordinaires et assimilées de T1 et des fonds propres de T1 et de l'augmentation des comptes de correction de valeur admissibles inclus dans les fonds propres de T2.

Dividendes

Le dividende annuel en 2020 s'est établi à 3,60 \$, comparativement à 3,49 \$ en 2019, soit une hausse de 3,2 %. Le ratio de distribution de l'exercice complet s'est établi à 65,8 % après ajustement.

T29 Points saillants de la gestion du capital

Pour les exercices (en millions de dollars)

	2020	2019
Dividendes		
Actions ordinaires	4 363 \$	4 260 \$
Actions privilégiées et autres instruments de capitaux propres	196	182
Actions ordinaires émises ¹⁾	59	255
Actions ordinaires rachetées aux fins d'annulation dans le cadre de l'offre de rachat dans le cours normal des activités ²⁾	414	1 075
Actions privilégiées et autres instruments de capitaux propres émis ³⁾	1 689	–
Actions privilégiées et autres instruments de capitaux propres rachetés ⁴⁾	265	300
Débetures subordonnées émises	–	3 250
Échéance, remboursement et rachat de débetures subordonnées	9	1 771

1) Représente principalement le montant en trésorerie reçu pour les options sur actions exercées au cours de l'exercice, les actions ordinaires émises relativement aux acquisitions et les actions ordinaires émises aux termes du régime de réinvestissement de dividendes et d'achat d'actions.

2) Représente une diminution des actions ordinaires et des résultats non distribués (se reporter à l'état consolidé des variations des capitaux propres).

3) Représente l'émission d'autres titres de fonds propres de T1 subordonnés à taux fixe perpétuels révisables libellés en dollars américains de 1,25 milliard de dollars américains (FPUNU) effectuée le 4 juin 2020.

4) Représente le rachat le 27 avril 2020 des actions privilégiées des séries 30 et 31.

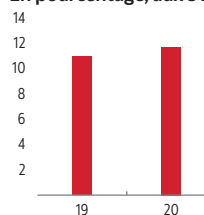
Offre de rachat dans le cours normal des activités

Le 30 mai 2019, la Banque a annoncé que le BSIF et la Bourse de Toronto avaient approuvé une offre de rachat dans le cours normal des activités (l'« offre de 2019 »), aux termes de laquelle elle pouvait racheter aux fins d'annulation jusqu'à 24 millions de ses actions ordinaires. Les rachats aux termes de l'offre de 2019 ont débuté le 4 juin 2019 et ont pris fin le 3 juin 2020. Aux termes de l'offre de 2019, la Banque a racheté et annulé de façon cumulative environ 11,8 millions d'actions ordinaires à un prix moyen de 72,41 \$ l'action.

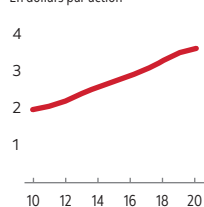
Au cours de l'exercice clos le 31 octobre 2020, la Banque a racheté puis annulé environ 5,6 millions d'actions ordinaires (2019 – 15 millions d'actions ordinaires) au prix moyen pondéré en fonction du volume de 73,95 \$ l'action (2019 – 71,51 \$), pour un montant total de 414 millions de dollars (2019 – 1 075 millions de dollars).

Le 13 mars 2020, le BSIF a indiqué aux institutions de dépôts fédérales de suspendre tout rachat d'actions ordinaires dans le cadre des mesures en réaction à la pandémie de COVID-19. La Banque n'a pas d'offre de rachat dans le cours normal des activités en vigueur à l'heure actuelle.

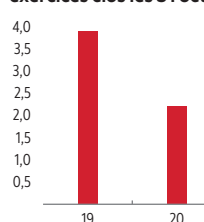
D24 Ratio des actions ordinaires et assimilées de T1 En pourcentage, aux 31 octobre



D25 Croissance des dividendes En dollars par action



D26 Fonds propres générés en interne En milliards de dollars, pour les exercices clos les 31 octobre



Information sur les actions et les autres instruments de capitaux propres

Les données liées aux actions ordinaires et privilégiées et autres instruments de capitaux propres de la Banque sont présentées dans le tableau T30. De plus amples renseignements, notamment les caractéristiques d'échange, sont fournis aux notes 21 et 24 afférentes aux états financiers consolidés.

T30 Actions et autres instruments

Au 31 octobre 2020	Montant (en millions de dollars)	Dividendes déclarés par action ¹⁾	Nombre de titres en circulation (en milliers)	Caractéristique de conversion
Actions ordinaires²⁾	18 239 \$	3,60 \$	1 211 479	s. o.
Actions privilégiées				
Actions privilégiées de série 30 ³⁾	–	0,227500	–	–
Actions privilégiées de série 31 ³⁾	–	0,331828	–	–
Actions privilégiées de série 32 ^{4),5)}	279	0,515752	11 162	série 33
Actions privilégiées de série 33 ^{4),6)}	130	0,579323	5 184	série 32
Actions privilégiées de série 34 ^{4),7),8)}	350	1,375000	14 000	série 35
Actions privilégiées de série 36 ^{4),7),9)}	500	1,375000	20 000	série 37
Actions privilégiées de série 38 ^{4),7),10)}	500	1,212500	20 000	série 39
Actions privilégiées de série 40 ^{4),7),11)}	300	1,212500	12 000	série 41
Autres titres de T1				
Titres fiduciaires Banque Scotia – Série 2006-1 émis par la Fiducie de Capital Banque Scotia ^{13a),b)}	750 \$	28,25	5,650	750
Autres titres de fonds propres de T1 subordonnés (FPUNV)	1 250 US\$	23,25 US\$	4,650	1 250
Autres titres de fonds propres de T1 subordonnés (FPUNV) ¹⁴⁾	1 250 US\$	12,25 US\$	4,900	1 250
Débiteures subordonnées FPUNV				
Débiteures subordonnées échéant en mars 2027			1 250 \$	2,58
Débiteures subordonnées échéant en décembre 2025 ¹⁵⁾			750	3,37
Débiteures subordonnées échéant en décembre 2025			1 250 US\$	4,50
Débiteures subordonnées échéant en janvier 2029			1 750	3,89
Débiteures subordonnées échéant en juillet 2029			1 500	2,84
Options				
Options en circulation attribuées aux termes des régimes d'options sur actions pour l'achat d'actions ordinaires ²⁾				11 792

1) Dividendes déclarés pour la période allant du 1^{er} novembre 2019 au 31 octobre 2020.

2) Les dividendes sur les actions ordinaires sont versés sur une base trimestrielle, lorsqu'ils seront déclarés. Au 20 novembre 2020, le nombre d'actions ordinaires et d'options en circulation se chiffrait respectivement à 1 211 691 milliers et à 11 580 milliers.

3) Le 27 avril 2020, la Banque a racheté toutes les actions privilégiées à dividende non cumulatif de séries 30 et 31 en circulation et a versé un dividende de 0,113750 \$ et de 0,166480 \$ par action, respectivement.

4) Ces actions donnent droit à un dividende trimestriel en trésorerie privilégié non cumulatif. Ces actions privilégiées sont assorties de caractéristiques de conversion (se reporter à la note 24 afférente aux états financiers consolidés figurant dans le rapport annuel 2020 de la Banque pour obtenir de plus amples renseignements).

5) À l'issue de la période à taux fixe initiale de cinq ans, qui a pris fin le 1^{er} février 2016, ainsi que tous les cinq ans par la suite, les dividendes, lorsqu'ils seront déclarés, le cas échéant, seront calculés au moyen du rendement sur cinq ans offert par les effets du gouvernement du Canada, majoré de 1,34 %, cette somme étant multipliée par 25,00 \$.

6) Les dividendes, lorsqu'ils seront déclarés, le cas échéant, seront calculés au moyen du rendement sur trois mois offert par les bons du Trésor du gouvernement du Canada, majoré de 1,34 %, cette somme étant multipliée par 25,00 \$, avec révision chaque trimestre.

7) Ces actions privilégiées sont assorties des dispositions relatives aux fonds propres d'urgence en cas de non-viabilité (« FPUNV ») nécessaires à leur classement en tant qu'instruments de fonds propres réglementaires de T1 conformément à Bâle III. Se reporter à la note 24 afférente aux états financiers consolidés figurant dans le rapport annuel 2019 de la Banque pour obtenir de plus amples renseignements.

8) À l'issue de la période à taux fixe initiale de cinq ans qui prendra fin le 25 avril 2021, ainsi que tous les cinq ans par la suite, les dividendes, lorsqu'ils sont déclarés, le cas échéant, seront calculés au moyen du rendement sur cinq ans offert par les effets du gouvernement du Canada, majoré de 4,51 %, cette somme étant multipliée par 25,00 \$.

9) À l'issue de la période à taux fixe initiale de cinq ans qui prendra fin le 25 juillet 2021, ainsi que tous les cinq ans par la suite, les dividendes, lorsqu'ils sont déclarés, le cas échéant, seront calculés au moyen du rendement sur cinq ans offert par les effets du gouvernement du Canada, majoré de 4,72 %, cette somme étant multipliée par 25,00 \$.

10) À l'issue de la période à taux fixe initiale de cinq ans qui prendra fin le 26 janvier 2022, ainsi que tous les cinq ans par la suite, les dividendes, lorsqu'ils sont déclarés, le cas échéant, seront calculés au moyen du rendement sur cinq ans offert par les effets du gouvernement du Canada, majoré de 4,19 %, cette somme étant multipliée par 25,00 \$.

11) À l'issue de la période à taux fixe initiale de cinq ans qui prendra fin le 26 janvier 2024, ainsi que tous les cinq ans par la suite, les dividendes, lorsqu'ils sont déclarés, le cas échéant, seront calculés au moyen du rendement sur cinq ans offert par les effets du gouvernement du Canada, majoré de 2,43 %, cette somme étant multipliée par 25,00 \$.

12) Distributions payables semestriellement ou trimestriellement selon une valeur nominale de 1 000 \$ ou de 1 000 \$ US, selon le cas.

13a) Le 28 septembre 2006, la Fiducie de Capital Banque Scotia a émis 750 000 titres fiduciaires de la Banque Scotia de série 2006-1 (« TFB Scotia II de série 2006-1 »). Les TFB Scotia II de série 2006-1 donnent droit à une distribution semestrielle en trésorerie fixe et non cumulative de 28,25 \$ par titre. Sous réserve de l'approbation des autorités de réglementation, ces titres pouvaient être rachetés en totalité si certains changements sont apportés à l'impôt ou aux fonds propres réglementaires, ou en totalité ou en partie à compter du 30 décembre 2011, ou à toute date de distribution par la suite, au gré de la Fiducie de Capital Banque Scotia. Les titres pourront être échangés en tout temps, au gré du porteur, contre des actions privilégiées de série S à dividende non cumulatif de la Banque. Les actions de série S donneront droit à un dividende semestriel en trésorerie de 0,4875 \$ par tranche d'action de 25,00 \$. Se reporter à la note 24 c) – Restrictions sur le paiement de dividendes et le retrait d'actions. Les TFB Scotia II de série 2006-1 peuvent être échangés d'office, sans le consentement de leurs porteurs, contre des actions privilégiées de série T à dividende non cumulatif de la Banque lorsque : i) des procédures sont entamées en vue de la liquidation de la Banque; ii) le Surintendant prend le contrôle de la Banque ou de ses actifs; iii) le ratio de T1 de la Banque est inférieur à 5 % ou le ratio total des fonds propres est inférieur à 8 %; ou iv) le Surintendant ordonne à la Banque d'augmenter ses fonds propres ou de fournir des liquidités supplémentaires, et la Banque choisit de procéder à cet échange automatique ou la Banque ne se conforme pas à cette ordonnance. Les actions de série T donneront droit à un dividende semestriel en trésorerie non cumulatif de 0,625 \$ par tranche d'action de 25,00 \$. Si les TFB Scotia II de série 2006-1 sont échangés d'office contre des actions privilégiées de série T de la Banque, cette dernière deviendra le seul bénéficiaire de la Fiducie.

13b) Aucune distribution en trésorerie ne sera versée sur les TFB Scotia II de série 2006-1 si la Banque ne déclare pas de dividendes réguliers sur ses actions privilégiées ou, si aucune action privilégiée n'est en circulation, sur ses actions ordinaires. Dans un tel cas, le montant net des fonds distribuables de la Fiducie sera payable à la Banque à titre de détenteur de la participation résiduelle dans la Fiducie. Si la Fiducie ne verse pas en totalité les distributions semestrielles sur les TFB Scotia II de série 2006-1, la Banque ne déclarera aucun dividende sur ses actions privilégiées ou ses actions ordinaires pour une période donnée. Se reporter à la note 24 c) – Restrictions sur le paiement de dividendes et le retrait d'actions.

14) Le 4 juin 2020, la Banque a émis d'autres titres de fonds propres de T1 subordonnés à taux fixe perpétuels révisables à 4,90 % de 1,25 milliard de dollars américains (FPUNV). Il y a lieu de se reporter à la note 24 b) – Actions privilégiées et autres instruments de capitaux propres.

15) Le 20 octobre 2020, la Banque a annoncé son intention de rembourser ces billets le 8 décembre 2020 à un prix correspondant à 100 % du montant en principal majoré des intérêts courus jusqu'à la date de remboursement.

Notations de crédit

Les notations de crédit sont l'un des facteurs ayant une incidence sur la capacité de la Banque d'accéder aux marchés financiers ainsi que sur les modalités selon lesquelles cette dernière peut conclure des opérations sur des dérivés ou des opérations de couverture et emprunter des fonds. Les notations de crédit et la perspective qu'attribuent les agences de notation à la Banque sont fondées sur leurs propres opinions et méthodes.

La Banque bénéficie toujours de notations de crédit élevées. Ses notations de crédit au titre des dépôts et des titres de créance de premier rang traditionnels sont les suivantes : AA par DBRS, Aa2 par Moody's, AA par Fitch et A+ par Standard & Poor's (S&P). Les titres de créance de premier rang sujets à la recapitalisation de la Banque ont obtenu les notes AA (bas) par DBRS, A2 par Moody's, AA- par Fitch et A- par S&P. La perspective accordée à la Banque est « stable » dans le cas de DBRS, Moody's et S&P, tandis que celle accordée par Fitch est « négative ».

Le 3 avril 2020, Fitch a rehaussé d'un cran la cote des obligations non convertibles aux fins de recapitalisation interne, dont celle des titres de créance de premier rang traditionnels et des obligations de premier rang à court terme (moins de 400 jours) ainsi que les cotes de contrepartie à des dérivés et celles des dépôts à long terme de la Banque pour la porter à « AA », reconnaissant l'augmentation de la capacité totale d'absorption des pertes (la « TLAC ») et d'autres réserves pour dettes subordonnées admissibles à un niveau suffisant aux fins de recapitalisation selon un scénario de résolution. Parallèlement à celle d'autres banques canadiennes, la perspective accordée par Fitch est passée de « stable » à « négative » en raison des perturbations de l'activité économique et des marchés financiers ayant découlé de la pandémie de COVID-19.

Actifs pondérés en fonction des risques

Les exigences réglementaires en matière de fonds propres reposent sur la cible minimale du BSIF au titre du pourcentage des actifs pondérés en fonction des risques. Les actifs pondérés en fonction des risques correspondent à l'exposition de la Banque au risque de crédit, au risque de marché et au risque d'exploitation. Ils sont calculés au moyen de l'application d'une combinaison de modèles de risques internes de la Banque approuvés par le BSIF et de pondérations en fonction des risques prescrites par le BSIF à l'exposition au risque au titre d'éléments au bilan ou hors bilan.

À la clôture de l'exercice, les actifs pondérés en fonction des risques de la Banque de 417,1 milliards de dollars représentaient une diminution d'environ 4,1 milliards de dollars, ou de 1,0 %, en comparaison de 2019, qui s'explique par les cessions, l'amélioration de la qualité des portefeuilles et les avantages conférés par la conversion des devises en fonction d'un dollar canadien plus vigoureux, facteurs annulés partiellement par l'accroissement interne des actifs pondérés en fonction des risques.

Actifs pondérés en fonction du risque de crédit

Les actifs pondérés en fonction du risque de crédit ont diminué de 3,4 milliards de dollars pour se chiffrer à 362,0 milliards de dollars. Le tableau T31 ci-dessous présente les principaux éléments à l'origine de cette baisse.

T31 État des flux liés aux actifs pondérés en fonction du risque de crédit de Bâle III (en millions de dollars)

Principaux facteurs des fluctuations des actifs pondérés en fonction du risque de crédit (en millions de dollars)	2020		2019	
	Risque de crédit	Risque de crédit de contrepartie sous-jacent	Risque de crédit	Risque de crédit de contrepartie sous-jacent
Actifs pondérés en fonction du risque de crédit à l'ouverture de l'exercice	365 431 \$	20 126 \$	347 096 \$	17 543 \$
Taille du portefeuille ¹⁾	15 641	8 798	19 722	1 645
Qualité du portefeuille ²⁾	(6 396)	(2 160)	(2 000)	(499)
Mises à jour des modèles ³⁾	(431)	(431)	1 127	169
Méthodologie et politique ⁴⁾	2 106	(7 422)	1 238	1 238
Acquisitions et cessions	(9 756)	–	614	–
Fluctuations des taux de change	(3 792)	70	(955)	30
Autres	(799)	–	(1 411)	–
Actifs pondérés en fonction du risque de crédit à la clôture de l'exercice	362 004 \$	18 981 \$	365 431 \$	20 126 \$

1) La taille du portefeuille s'entend des modifications internes à la taille et à la composition du portefeuille (y compris les nouveaux prêts et les prêts venant à échéance).

2) La qualité du portefeuille s'entend des modifications à la qualité du portefeuille attribuables à l'expérience, notamment le comportement de la clientèle ou la démographie, y compris les modifications au moyen de la calibration ou du réaligement des modèles.

3) Les mises à jour des modèles s'entendent de la mise en œuvre de modèles, de la modification au champ d'application des modèles ou de toutes modifications apportées afin d'améliorer les modèles.

4) « Méthodologie et politique » s'entend des modifications de la méthodologie de calcul du fait des modifications aux politiques réglementaires, comme une nouvelle réglementation (par exemple Bâle III).

T32 Échelle de notation interne¹⁾ et notations équivalentes d'agences de notation externes

Notations équivalentes

Notation externe – S&P	Notation externe – Moody's	Notation externe – DBRS	Catégorie	Code NI	Fourchette de PD ²⁾
AAA à AA+	Aaa à Aa1	AAA à AA (élevé)	Première qualité	99-98	0,0000 % – 0,0428 %
AA à A+	Aa2 à A1	AA à A (élevé)		95	0,0428 % – 0,1159 %
A à A-	A2 à A3	A à A (bas)		90	0,0512 % – 0,1271 %
BBB+	Baa1	BBB (élevé)		87	0,0800 % – 0,2027 %
BBB	Baa2	BBB		85	0,1143 % – 0,2950 %
BBB-	Baa3	BBB (bas)		83	0,1632 % – 0,4293 %
BB+	Ba1	BB (élevé)	Qualité inférieure	80	0,2638 % – 0,4731 %
BB	Ba2	BB		77	0,4264 % – 0,5215 %
BB-	Ba3	BB (bas)		75	0,5215 % – 0,6892 %
B+	B1	B (élevé)		73	0,6892 % – 1,3282 %
B à B-	B2 à B3	B à B (bas)		70	1,3282 % – 2,5597 %
CCC+	Caa1	–	Sous surveillance	65	2,5597 % – 9,3860 %
CCC	Caa2	–		60	9,3860 % – 17,8585 %
CCC- à CC	Caa3 à Ca	–		40	17,8585 % – 34,4434 %
–	–	–		30	34,4434 % – 58,6885 %
Défaut	–	–	Défaut	21	100 %

1) S'applique au portefeuille de prêts autres qu'aux particuliers.

2) Les fourchettes de PD chevauchent les catégories de codes de NI étant donné que la Banque utilise deux systèmes de notation du risque pour les portefeuilles soumis à l'approche NI avancée, et que chaque système de notation des risques possède son propre système de correspondance de la NI avec la PD.

T33 Exposition du portefeuille de prêts autres qu'aux particuliers soumis à l'approche NI avancée selon la notation interne¹⁾

Aux 31 octobre (en millions de dollars)		2020					2019				
Catégorie	Code NI	Actifs pondérés en fonction des risques		PD (%) ^{5), 8)}	PCD (%) ^{6), 8)}	PR (%) ^{7), 8)}	Actifs pondérés en fonction des risques		PD (%) ^{5), 8)}	PCD (%) ^{6), 8)}	PR (%) ^{7), 8)}
		Exposition en cas de défaut (\$) ³⁾	Exposition en cas de défaut des risques (\$) ⁴⁾				Exposition en cas de défaut (\$) ³⁾	Exposition en cas de défaut des risques (\$) ⁴⁾			
Première qualité ²⁾	99-98	116 335	964	–	12	1	81 333	920	–	14	1
	95	78 361	7 567	0,05	27	10	55 829	5 780	0,05	32	10
	90	67 164	8 475	0,06	34	13	65 058	10 040	0,07	36	15
	87	63 827	14 022	0,09	40	22	59 294	14 323	0,10	40	24
	85	45 973	15 509	0,15	45	34	49 291	18 101	0,15	46	37
Qualité inférieure	83	53 969	24 944	0,25	46	46	44 253	19 920	0,23	45	45
	80	42 509	21 015	0,31	44	49	48 807	27 178	0,33	45	56
	77	33 708	19 245	0,46	43	57	29 938	17 928	0,47	43	60
	75	25 527	15 576	0,69	41	61	21 049	13 444	0,72	40	64
	73	10 326	7 789	1,33	37	75	8 539	6 505	1,39	36	76
Sous surveillance	70	4 555	4 079	2,56	37	90	3 485	3 068	2,68	35	88
	65	1 224	1 707	9,39	35	139	727	1 202	9,78	42	165
	60	1 801	2 702	17,87	30	150	1 198	1 404	18,47	25	117
	40	506	994	27,13	35	196	616	1 296	29,96	40	210
Défaut ⁹⁾	30	109	214	55,94	46	196	225	425	57,31	46	189
Total	21	1 555	2 946	100,00	41	189	990	2 727	100,00	42	275
Prêts hypothécaires à l'habitation garantis par l'État		547 449	147 748	0,59	33	27	470 632	144 261	0,55	36	31
Total		78 754	–	–	22	–	76 114	–	–	24	–
Total		626 203	147 748	0,52	32	24	546 746	144 261	0,47	34	26

1) Exclut l'exposition aux risques liés aux actifs titrisés.

2) Ne tient pas compte des prêts hypothécaires à l'habitation assortis de garanties consenties par des administrations publiques de 78,8 milliards de dollars (2019 – 76,1 milliards de dollars).

3) Compte tenu des mesures d'atténuation du risque de crédit.

4) Actifs pondérés en fonction des risques avant le facteur scalaire de 6 %.

5) PD – probabilité de défaut.

6) PCD – perte en cas de défaut.

7) PR – pondération en fonction des risques.

8) L'exposition en cas de défaut est utilisée comme base d'estimation des pondérations.

9) Montant brut des expositions en situation de défaut, compte non tenu de tout compte de correction de valeur connexe.

Actifs pondérés en fonction du risque de crédit – prêts autres qu'aux particuliers

Le risque de crédit désigne le risque qu'un emprunteur ou qu'une contrepartie ne respecte pas ses obligations financières ou contractuelles à l'égard de la Banque. La Banque utilise l'approche fondée sur les notations internes (l'« approche NI avancée ») de Bâle III pour déterminer les exigences minimales en matière de fonds propres réglementaires de ses portefeuilles de prêts canadiens, américains et européens ainsi que certains portefeuilles internationaux de prêts autres qu'aux particuliers. Les autres portefeuilles de prêts sont assujettis à l'approche standard, aux termes de laquelle les notations de crédit externes (p. ex. : S&P, Moody's, DBRS, etc.) des emprunteurs, si elles sont disponibles, sont utilisées pour calculer les fonds propres réglementaires liés au risque de crédit. Dans le cas des portefeuilles de sociétés, de banques et d'emprunteurs souverains de la Banque soumis à l'approche NI avancée, les principales mesures du risque utilisées pour quantifier les fonds propres

réglementaires au titre du risque de crédit comprennent la probabilité de défaut (« PD »), la perte en cas de défaut (« PCD ») et l'exposition en cas de défaut (« ECD »).

- La PD mesure la probabilité qu'un emprunteur auquel a été attribuée une notation interne (« NI ») se trouve en situation de défaut dans un horizon temporel de un an. Les NI sont des composantes du système de notation du risque de la Banque. Chaque NI de la Banque à l'égard des emprunteurs est associée à une estimation de la PD.
- La PCD mesure la gravité de la perte sur une facilité advenant le défaut d'un emprunteur. Les mesures internes de la Banque de la PCD sont associées à des fourchettes d'estimations de la PCD. Les notations de PCD sont attribuées selon les caractéristiques des facilités, comme la priorité, le type et la portée de la garantie et d'autres éléments structurels. La PCD au regard d'une exposition en état de défaut est fondée sur le concept de perte économique et est calculée au moyen de la valeur actualisée des remboursements, des recouvrements et des charges directes et indirectes connexes.
- L'ECD mesure l'exposition prévue pour une facilité lors d'un défaut.

Ces trois mesures du risque sont estimées au moyen des données historiques de la Banque ainsi que des étalons externes disponibles et sont régulièrement mises à jour. Les données historiques utilisées pour estimer ces mesures du risque excèdent l'exigence minimale de cinq ans de l'approche NI avancée pour les estimations de la PD et l'exigence minimale de sept ans de l'approche NI avancée pour les estimations de la PCD et de l'ECD. D'autres ajustements analytiques requis aux termes de Bâle III et des exigences énoncées dans les notes de mise en œuvre au Canada du BSIF, y compris les exigences relatives aux paramètres planchers de données d'entrée, sont appliqués aux estimations moyennes établies à partir des données historiques. Ces ajustements analytiques tiennent compte des exigences réglementaires ayant trait aux éléments suivants :

- l'estimation à long terme de la PD, aux termes de laquelle les estimations de la PD doivent tenir compte de la moyenne des défauts sur un nombre raisonnable d'années marquées par des taux de défaut élevés et bas pendant le cycle économique;
- l'estimation liée aux conditions économiques défavorables aux fins du calcul de la PCD, qui requiert que cette estimation reflète adéquatement les conditions observées au cours de périodes où les pertes sur créances sont beaucoup plus élevées que la moyenne;
- l'estimation liée aux conditions économiques défavorables aux fins du calcul de l'ECD, qui requiert que cette estimation reflète adéquatement les conditions observées au cours de périodes de ralentissement économique;
- l'ajout d'une marge de prudence, laquelle est fonction de la gamme d'erreurs probables selon l'identification et la quantification de diverses sources d'incertitude inhérente aux estimations fondées sur des données historiques.

Ces mesures du risque entrent dans le calcul des fonds propres réglementaires requis effectué selon des formules prescrites par l'accord de Bâle. La répartition, selon la qualité du crédit, du portefeuille de prêts autres qu'aux particuliers soumis à l'approche NI avancée est présentée dans le tableau T33. La hausse d'un exercice à l'autre de la PD globale moyenne applicable au portefeuille s'explique surtout par les changements dans les cotes de crédit des clients et par l'accroissement des expositions en situation de défaut. La réduction de la PCD moyenne s'explique essentiellement par les changements dans la composition des activités (nouvelles activités par opposition aux activités de longue date) et par le recalibrage des paramètres. Dans l'ensemble, la baisse de la PR moyenne du portefeuille est imputable principalement à une augmentation importante des expositions au risque lié aux titres d'États souverains qui bénéficient d'une cote de crédit élevée.

Les mesures du risque sont assujetties à un cadre rigoureux d'évaluations rétroactives, lequel a recours aux données historiques de la Banque pour s'assurer que leur calibrage est adéquat. Selon les résultats obtenus à la suite des évaluations rétroactives, les mesures du risque sont passées en revues, recalibrées et validées indépendamment au moins une fois par an afin qu'elles reflètent l'utilisation de nouvelles données, des avancées techniques et d'autres renseignements pertinents.

- Les estimations de la PD étant des paramètres à long terme, les évaluations rétroactives sont effectuées au moyen de données historiques qui s'étalent sur au moins un cycle économique. Les PD réalisées sont évaluées rétroactivement au moyen d'intervalles de confiance prédéfinis et les résultats sont ensuite regroupés afin de fournir une évaluation globale du caractère approprié de chaque estimation de la PD.
- Les évaluations rétroactives des estimations de la PCD et de l'ECD sont réalisées selon une perspective à long terme et des conditions économiques défavorables afin de s'assurer que les estimations sont suffisamment prudentes pour tenir compte des conditions à long terme et des conditions économiques défavorables.

Le tableau T34 présente les résultats des évaluations rétroactives pour l'ensemble du portefeuille selon une comparaison des paramètres estimés et réalisés pour la période de quatre trimestres close le 31 juillet 2020. Au cours de cette période, la situation réelle a été meilleure que celle envisagée avec les paramètres de risque.

T34 Comparaison pour l'ensemble du portefeuille des pourcentages estimés et réels liés aux prêts autres qu'aux particuliers

	Estimés ¹⁾	Réels
PD moyenne	0,70	0,44
PCD moyenne	40,16	38,54
FCEC moyens ²⁾	48,61	11,47

1) Les paramètres estimés sont fondés sur les moyennes du portefeuille au troisième trimestre de 2019, alors que les paramètres réels sont fondés sur les moyennes des paramètres réalisés au cours des quatre trimestres précédents.

2) Les évaluations rétroactives de l'ECD sont effectuées au moyen d'une évaluation rétroactive du facteur de conversion en équivalent crédit (FCEC), puisque l'ECD est calculée au moyen de la somme de l'exposition prélevée et de l'exposition non prélevée multipliée par le FCEC estimatif.

Actifs pondérés en fonction du risque de crédit – Prêts aux particuliers – Réseau canadien

La Banque utilise l'approche NI avancée pour déterminer les exigences minimales en matière de fonds propres réglementaires relatives au portefeuille de prêts aux particuliers au Canada. Le portefeuille de prêts aux particuliers comprend les groupes conformes à l'accord de Bâle suivants :

- les expositions garanties par des biens immeubles résidentiels, qui comprennent les prêts hypothécaires à l'habitation ordinaires et à ratio élevé, de même que tous les autres produits aux termes du programme Crédit intégré Scotia, tels que les prêts, les cartes de crédit et les marges de crédit garanties;
- les expositions aux prêts renouvelables aux particuliers admissibles, qui se composent de toutes les cartes de crédit et marges de crédit non garanties;
- les autres prêts aux particuliers, qui comprennent les prêts à terme (garantis et non garantis) de même que les cartes de crédit et les marges de crédit garanties par des actifs autres que des biens immobiliers.

Dans le cas des portefeuilles soumis à l'approche NI avancée, les modèles et les paramètres suivants sont estimés, sous réserve des exigences relatives aux paramètres planchers du BSIF :

- la probabilité de défaut (« PD ») est la probabilité que la facilité se trouve en situation de défaut au cours des 12 prochains mois;
- la perte en cas de défaut (« PCD ») mesure la perte économique proportionnellement au solde en situation de défaut;
- l'exposition en cas de défaut (« ECD ») correspond à la partie des expositions attendues en situation de défaut.

La période d'observation des données utilisées pour les estimations liées à la PD, à la PCD et à l'ECD respecte la période d'échantillon d'au moins cinq ans. Plusieurs techniques statistiques ont été utilisées pour élaborer les modèles, y compris la modélisation prédictive et les arbres décisionnels. Les modèles affectent des comptes à des secteurs homogènes au moyen d'antécédents de crédit d'emprunteurs ou de facilités consenties internes et externes. Tous les mois, les expositions sont automatiquement réévaluées selon les caractéristiques de risque et de perte. Les estimations de la PD, de la PCD et de l'ECD sont ensuite assignées à chacun de ces segments en incorporant les exigences réglementaires suivantes :

- La PD comprend la moyenne à long terme des défauts pour un cycle économique. Cette moyenne à long terme tient compte des années de taux de défaut élevés et bas.
- La PCD est ajustée afin de refléter adéquatement les conditions de ralentissement économique.
- L'ECD peut aussi être ajustée afin de refléter les conditions de ralentissement économique dans les cas où il existe une corrélation très marquée entre la PD et l'ECD.
- Les sources d'incertitude sont examinées régulièrement afin de s'assurer que les incertitudes sont détectées, quantifiées et prises en compte dans les calculs afin qu'à tous les paramètres estimatifs reflètent des marges de prudence adéquates.

Le tableau suivant présente la qualité du crédit du portefeuille de prêts aux particuliers soumis à l'approche NI avancée au 31 octobre 2020.

La diminution d'un exercice à l'autre des actifs pondérés en fonction des risques s'explique avant tout par la réduction de la PD moyenne applicable au portefeuille, qui est surtout le résultat de l'amenuisement des retards de paiement attribuable en partie aux programmes de report de paiements sur prêt et de la diminution de l'utilisation des facilités de crédit renouvelables.

T35 Exposition liée au portefeuille de prêts aux particuliers soumis à l'approche NI avancée selon la fourchette de PD¹⁾

Aux 31 octobre (en millions de dollars)		2020					2019				
Notation	Fourchette de PD	Exposition en cas de défaut (\$) ¹⁾	Actifs pondérés en fonction des risques (\$) ²⁾			Exposition en cas de défaut (\$) ¹⁾	Actifs pondérés en fonction des risques (\$) ²⁾				
			PD (%) ^{3), 6)}	PCD (%) ^{4), 6)}	PR (%) ^{5), 6)}		PD (%) ^{3), 6)}	PCD (%) ^{4), 6)}	PR (%) ^{5), 6)}		
Exceptionnellement faible	0,0000 % – 0,0499 %	14 985	391	0,04	74	3	12 792	330	0,04	74	3
Très faible	0,0500 % – 0,1999 %	99 114	4 775	0,08	28	5	92 440	4 687	0,09	29	5
Faible	0,2000 % – 0,9999 %	129 345	24 387	0,51	30	19	121 184	24 557	0,52	32	20
Moyenne faible	1,0000 % – 2,9999 %	20 162	11 150	1,93	52	55	22 015	12 436	1,98	51	56
Moyenne	3,0000 % – 9,9999 %	7 698	7 553	5,34	71	98	9 039	8 994	5,41	70	100
Élevée	10,0000 % – 19,9999 %	631	842	12,16	48	133	886	1 190	12,57	46	134
Exceptionnellement élevée	20,0000 % – 99,9999 %	1 388	2 275	31,17	62	164	2 107	3 421	32,36	58	162
Défaut ^{7), 8)}	100 %	522	1 982	100,00	78	380	617	–	100,00	81	–
Total		273 845	53 355	0,94	35	19	261 080	55 615	1,17	36	21

1) Compte tenu des mesures d'atténuation du risque de crédit.

2) Actifs pondérés en fonction des risques avant le facteur scalaire de 6 %.

3) PD – probabilité de défaut.

4) PCD – perte en cas de défaut.

5) PR – pondération en fonction des risques.

6) L'exposition en cas de défaut sert de base aux pondérations estimatives.

7) Montant brut des facilités en situation de défaut, compte non tenu de tout compte de correction de valeur connexe.

8) Depuis le premier trimestre de 2020, la Banque procède au calcul des actifs pondérés en fonction des risques quant aux expositions en situation de défaut en ce qui a trait aux prêts aux particuliers. Auparavant, l'incidence du risque figurait dans les pertes attendues.

Tous les modèles et les paramètres de l'approche NI avancée sont surveillés sur une base trimestrielle et font l'objet d'une validation indépendante annuellement par le groupe Gestion du risque global. Ces modèles sont évalués dans le but d'assurer que le classement et les évaluations rétroactives des paramètres soient appropriés. Le tableau T36 présente une comparaison des paramètres de la perte estimée et des paramètres de la perte réelle pour la période close le 31 juillet 2020. Au cours de cette période, la situation réelle a été considérablement plus favorable que ce qui avait été estimé et pris en compte dans les paramètres du risque.

T36 Paramètres de la perte estimée et paramètres de la perte réelle¹⁾

(en millions de dollars)	PD estimée moyenne (%) ^{2), 7)}	Taux réel de défaut (%) ^{2), 5)}	PCD estimée moyenne (%) ^{3), 7)}	PCD réelle (%) ^{3), 6)}	ECD estimée (\$) ^{4), 7)}	ECD réelle (\$) ^{4), 5)}
Prêts immobiliers résidentiels garantis						
Prêts hypothécaires à l'habitation						
Prêts hypothécaires assurés ⁸⁾	0,71	0,43	–	–	–	–
Prêts hypothécaires non assurés	0,57	0,27	19,00	13,48	–	–
Marges de crédit garanties	0,37	0,20	28,74	17,66	83	76
Expositions renouvelables admissibles envers les prêts aux particuliers	2,02	1,38	79,33	72,90	705	613
Autres prêts aux particuliers	1,86	1,29	61,23	55,00	7	7

1) Toutes les valeurs estimées et réelles ont été recalculées afin de rendre compte des nouveaux modèles mis en place au cours de la période.

2) Regroupement pondéré en fonction des comptes.

3) Regroupement pondéré en fonction des défauts.

4) L'ECD est estimée pour les produits renouvelables seulement.

5) Les montants réels sont fondés sur des comptes qui ne sont pas en défaut durant les quatre trimestres précédant la date de clôture.

6) La PCD réelle est calculée selon une période de recouvrement de 24 mois suivant un cas de défaut et elle exclut donc tous les recouvrements reçus après la période de 24 mois.

7) Les estimations se fondent sur les quatre trimestres précédant la date de clôture.

8) Les PCD réelles et estimées au titre des prêts hypothécaires assurés ne sont pas présentées. La PCD réelle comprend les prestations d'assurance, tandis que la PCD estimée peut ne pas les inclure.

Actifs pondérés en fonction du risque de crédit – Prêts aux particuliers – Opérations internationales

Les portefeuilles de prêts aux particuliers des Opérations internationales sont assujettis à l'approche standard et se composent des éléments suivants :

- les prêts immobiliers résidentiels garantis;
- les autres prêts aux particuliers, qui comprennent les prêts à terme, les cartes de crédit et les marges de crédit.

Selon l'approche standard, une pondération du risque de 35 % est habituellement appliquée aux produits de prêts immobiliers résidentiels garantis, tandis que cette pondération pour les autres produits destinés aux particuliers est de 75 %.

Risque de marché

Le risque de marché est le risque qu'une perte découle des fluctuations des prix et des taux du marché (notamment les taux d'intérêt, les écarts de taux, les cours des actions, les cours de change et les prix des marchandises), des corrélations entre ces éléments et de l'ampleur de leur volatilité.

La Banque applique ses modèles internes pour calculer la charge au titre du capital lié au risque de marché en ce qui a trait à tous les portefeuilles de transaction importants. Le BSIF a approuvé les modèles internes de VaR, de VaR ayant subi une simulation de crise, d'exigence de fonds propres incrémentale et de mesure du risque global de la Banque aux fins de la détermination de ses exigences en matière de capital lié au risque de marché. Les caractéristiques et les paramètres de ces modèles sont décrits à la rubrique « Sommaire des mesures du risque ».

Au cours de l'exercice, le BSIF a apporté des modifications à la réglementation afin de soutenir la résilience du système financier et d'en assurer la capitalisation en réaction à la pandémie de COVID-19. Suivant ces modifications, les multiplicateurs de valeur à risque (« VaR ») ayant subi une simulation de crise utilisés dans le calcul du capital lié au risque de marché sont réduits selon un facteur de 2 et la suppression des couvertures d'ajustement de l'évaluation relative au financement entrant dans le calcul du capital lié au risque de marché est permise. Dans les deux cas, les modifications sont entrées en vigueur au début du deuxième trimestre de 2020.

De plus, en ce qui concerne certains portefeuilles de transaction moins importants, la Banque applique l'approche standard pour calculer le capital exposé au risque de marché. La méthode standard fait appel à une approche « modulaire » aux termes de laquelle la charge en matière de capital est calculée séparément pour chacune des catégories de risque.

Le tableau qui suit présente les exigences au titre du risque de marché aux 31 octobre 2020 et 2019.

T37 Total du capital lié au risque de marché¹⁾

(en millions de dollars)	2020	2019
VaR à l'échelle de la Banque	157 \$	128 \$
VaR ayant subi une simulation de crise à l'échelle de la Banque ²⁾	119	430
Exigence de fonds propres incrémentale ³⁾	227	87
Mesure du risque global	–	–
Approche standard	83	49
Total du capital lié au risque de marché	586 \$	694 \$

1) Correspond à des actifs pondérés en fonction du risque de marché de 7 327 millions de dollars (2019 – 8 674 millions de dollars).

2) Le BSIF a instauré une mesure visant la réduction (selon un facteur de 2) des multiplicateurs de la valeur à risque ayant subi une simulation de crise qui est en vigueur depuis le deuxième trimestre de 2020.

3) La hausse par rapport à l'exercice précédent est attribuable essentiellement à l'accroissement de l'exposition au risque lié aux titres à revenu fixe et à la hausse de la volatilité des cotes.

T38 Fluctuations des actifs pondérés en fonction des risques selon les principaux facteurs

(en millions de dollars)	Risque de marché	
	2020	2019
Actifs pondérés en fonction des risques à l'ouverture de l'exercice	8 674 \$	8 357 \$
Fluctuations des niveaux de risque ¹⁾	8 695	145
Mises à jour des modèles ²⁾	(242)	172
Méthodologie et politique ³⁾	(9 800)	–
Acquisitions et cessions	–	–
Actifs pondérés en fonction des risques à la clôture de l'exercice	7 327 \$	8 674 \$

1) Les fluctuations des niveaux de risque s'entendent des fluctuations du risque attribuables à l'évolution des positions et aux fluctuations du marché. Les variations du taux de change sont incluses dans les fluctuations des niveaux de risque.

2) Les mises à jour des modèles s'entendent des mises à jour apportées aux modèles afin de tenir compte de l'expérience récente et de l'évolution du champ d'application des modèles.

3) « Méthodologie et politique » s'entend des modifications de la méthodologie de calcul du fait des modifications aux politiques réglementaires, comme une nouvelle réglementation (par exemple Bâle III).

Les actifs pondérés en fonction du risque de marché ont diminué de 1,3 milliard de dollars pour se chiffrer à 7,3 milliards de dollars, tel qu'il est indiqué dans le tableau ci-dessus, en raison principalement des modifications apportées aux méthodes et aux politiques par suite de la mise en œuvre de la mesure du BSIF visant la réduction des multiplicateurs de la valeur à risque ayant subi une simulation de crise et des mises à jour des modèles, contrebalancées en partie par les fluctuations des niveaux de risque.

Risque d'exploitation

Le risque d'exploitation s'entend du risque de perte directe ou indirecte auquel est exposée la Banque en raison d'événements externes, d'erreurs humaines ou de l'insuffisance ou de l'échec de processus, de procédures, de systèmes ou de contrôles.

En janvier 2020, le BSIF a révisé ses exigences de fonds propres en ce qui concerne le risque d'exploitation afin de s'aligner sur les révisions finales de Bâle III, selon lesquelles les institutions qui ont été autorisées auparavant à utiliser l'approche de mesure avancée (« AMA ») de Bâle II pour le calcul des fonds propres requis en regard du risque d'exploitation devront déclarer leurs fonds propres des exercices 2020, 2021 et 2022 selon l'approche standard de Bâle II actuelle. Conformément aux exigences du BSIF, la Banque applique l'approche standard pour calculer les fonds propres requis liés au risque d'exploitation aux termes des dispositions des normes de Bâle.

Aux termes de l'approche standard, le total des fonds propres correspond à la somme des fonds propres de chacune des huit unités d'exploitation définies dans l'accord de Bâle. Les fonds propres de chacune des unités d'exploitation correspondent au résultat de la multiplication par le facteur de risque pertinent, selon les définitions de l'accord de Bâle, du bénéfice brut de chaque unité d'exploitation.

Les actifs pondérés en fonction du risque d'exploitation ont augmenté de 0,7 milliard de dollars pour se situer à 47,8 milliards de dollars au cours de l'exercice en raison surtout de la croissance du bénéfice brut calculé, ce qui a été contrebalancé dans une certaine mesure par l'incidence des cessions de la Banque conclues au cours de l'exercice.

Capital

La Banque utilise des méthodes et des mesures du capital économique pour calculer son capital. Le capital constitue une mesure des pertes imprévues inhérentes aux activités commerciales de la Banque. Le calcul du capital repose sur des modèles qui sont assujettis à des examens et à des évaluations indépendants, tel que l'exigent les politiques à l'égard de la gestion du risque à l'aide de modèles de la Banque.

La direction évalue le profil de risque de cette dernière afin de déterminer les risques pour lesquels la Banque devrait attribuer le capital. Les principales catégories de risques comprises dans le capital sont les suivantes :

- La mesure du risque de crédit se fonde sur les évaluations internes de la Banque du risque de crédit dans le cas des produits dérivés ainsi que des prêts aux sociétés et aux entreprises, et sur les notations dans le cas des prêts aux particuliers. Elle se fonde également sur les résultats réels de la Banque en matière de recouvrement et tient compte des différences en matière d'échéances, de la probabilité de défaut, de la gravité de la perte en cas de défaut et des avantages tirés de la diversification de certains portefeuilles.
- Le risque de marché lié au capital comprend des modèles conformes à la réglementation, avec certaines exceptions, et est calibré à un intervalle de confiance supérieur établi à 99,95 %, ainsi que des modèles d'autres risques de marché, soit essentiellement le risque de taux d'intérêt structurel et le risque de change.
- Le risque d'exploitation lié au capital est calculé selon une approche conforme aux exigences de fonds propres réglementaires de la Banque fondée notamment sur des projections prudentes à l'égard du bénéfice brut.
- Les autres risques comprennent les risques supplémentaires pour lesquels le capital est attribué, notamment le risque commercial, les placements importants, le risque d'assurance et le risque immobilier.

De plus, l'évaluation du capital de la Banque comprend un avantage de diversification qui tient compte du fait que tous les risques susmentionnés ne se réaliseront pas simultanément. En outre, la Banque inclut le montant complet du goodwill et des immobilisations incorporelles dans le montant du capital.

Pour obtenir plus de renseignements sur la gestion du risque et des détails sur les risques de crédit et de marché et sur le risque d'exploitation, il y a lieu de se reporter à la rubrique « Gestion du risque ».

Arrangements hors bilan

Dans le cours normal de ses activités, la Banque conclut des arrangements contractuels qu'elle consolide ou qu'elle n'est pas tenue de consolider dans ses états financiers, mais qui pourraient avoir une incidence immédiate ou future sur sa performance financière ou sa situation financière. Ces arrangements appartiennent aux catégories suivantes : les entités structurées, les titrisations, les garanties et les autres engagements.

Entités structurées

Les entités structurées sont créées pour réaliser certains objectifs bien définis et sont conçues de telle manière que les droits de vote ou droits similaires ne constituent pas le facteur déterminant pour établir qui contrôle l'entité. La Banque peut en devenir participante au stade de la formation ou à une date ultérieure. La Banque contrôle une société émettrice lorsqu'elle est exposée ou a droit à des rendements variables en

raison de ses liens avec l'entité émettrice et qu'elle a la capacité d'exercer son pouvoir sur l'entité émettrice de manière à influencer sur le montant des rendements qu'elle obtient. Les arrangements de la Banque avec des entités structurées englobent :

- les entités structurées qui offrent une vaste gamme de services aux clients, telles que les entités structurées établies en vue de permettre aux clients de titriser leurs actifs financiers tout en favorisant un financement économique et en offrant des occasions de placement;
- les entités structurées que la Banque parraine et gère activement (il y a lieu de consulter l'analyse portant sur les autres entités structurées non consolidées et les titrisations à la page 75).

Toutes les entités structurées sont assujetties à des processus d'examen et d'approbation rigoureux afin de s'assurer que la Banque a bien évalué les risques importants et qu'elle les a traités. La Banque consolide toutes les entités structurées qu'elle contrôle. Pour bon nombre d'entités structurées auxquelles elle a recours en vue de fournir des services à ses clients, la Banque ne donne aucune garantie quant au rendement de leurs actifs sous-jacents et elle n'absorbe aucune perte connexe. D'autres entités structurées, comme les instruments de titrisation et de placement, peuvent exposer la Banque aux risques de crédit, de marché, de liquidité ou d'exploitation. Les porteurs d'instruments de titrisation peuvent également être exposés à ces risques. La Banque peut tirer des honoraires d'une entité structurée selon la nature de son association avec celle-ci.

Entités structurées consolidées

La Banque contrôle son fonds multicédants aux États-Unis ainsi que certains instruments de financement et autres instruments, et elle consolide ces entités structurées dans ses états financiers consolidés.

Au 31 octobre 2020, le total des actifs des entités structurées consolidées s'élevait à 84 milliards de dollars, comparativement à 55 milliards de dollars à la clôture de 2019. La hausse du total des actifs s'explique essentiellement par l'augmentation des prêts hypothécaires vendus à la Société en commandite garante d'obligations sécurisées Banque Scotia en lien avec l'accroissement des obligations sécurisées émises, y compris celles utilisées pour participer au programme de prise en pension à plus d'un jour de la Banque du Canada (il y a lieu de consulter l'analyse portant sur les mesures de stimulation fiscales et monétaires à la page 25). De plus amples renseignements sur les entités structurées consolidées de la Banque sont fournis à la note 15 a) afférente aux états financiers consolidés.

Entités structurées non consolidées

La Banque est essentiellement associée à deux types d'entités structurées non consolidées :

- fonds multicédants canadiens gérés par la Banque;
- entités de financement structuré.

La Banque a touché des honoraires totaux de 30 millions de dollars en 2020 (31 octobre 2019 – 24 millions de dollars), provenant de certaines entités structurées dans lesquelles elle détenait une participation importante à la clôture de l'exercice, mais qu'elle ne consolide pas. Des renseignements supplémentaires sur le recours par la Banque à des entités structurées, notamment des renseignements détaillés sur les concours de trésorerie et le risque de perte maximale par catégories, sont présentés ci-après et à la note 15 b) afférente aux états financiers consolidés.

Fonds multicédants canadiens gérés par la Banque

La Banque parraine deux fonds multicédants établis au Canada qu'elle ne consolide pas. Au cours de l'exercice, la Banque a continué d'évaluer sa détermination du contrôle de ces fonds multicédants et aucun changement n'a été apporté à cette détermination. Ces fonds multicédants ont versé à la Banque des droits d'émission de papier commercial, des honoraires de gestion des programmes, des commissions liées à la liquidité ainsi que d'autres honoraires, lesquels droits, honoraires et commissions ont totalisé 28 millions de dollars en 2020, contre 22 millions de dollars en 2019. Ces fonds multicédants achètent des actifs financiers de première qualité et financent l'achat de ces actifs au moyen de l'émission de papier commercial bénéficiant d'une cote élevée.

Comme il est décrit plus en détail ci-après, l'exposition de la Banque à ces fonds multicédants hors bilan se compose principalement de concours de trésorerie et de papier commercial détenu temporairement. Bien que la Banque détienne le contrôle sur les activités pertinentes de ces fonds, son exposition à la variabilité des rendements est limitée; par conséquent, elle ne consolide pas les deux fonds multicédants établis au Canada. La Banque a mis en place des processus de surveillance de ces risques et des événements importants pouvant avoir une incidence sur les fonds multicédants afin de s'assurer que le contrôle ne change pas, ce qui pourrait obliger la Banque à consolider les actifs et les passifs des fonds multicédants à leur juste valeur.

Une tranche importante des actifs des fonds multicédants a été structurée de manière à recevoir des rehaussements de crédit de la part des vendeurs, y compris des protections par surnantissement et des comptes de réserve de trésorerie. Chacun des actifs achetés par les fonds multicédants est financé par une facilité de trésorerie de sûreté fournie par la Banque sous la forme de conventions d'achat d'actifs liquides (« CAAL »). L'objet premier des facilités de trésorerie de sûreté consiste à fournir une source de financement de rechange dans l'éventualité où les fonds multicédants se trouveraient dans l'incapacité d'émettre du papier commercial sur le marché. Aux termes de la CAAL, la Banque n'est pas habituellement tenue d'acheter des actifs en situation de défaut.

Le principal risque auquel la Banque est exposée relativement aux fonds multicédants au Canada découle des concours de trésorerie consentis, ceux-ci s'établissant, au total, à 4,2 milliards de dollars au 31 octobre 2020 (31 octobre 2019 – 3,8 milliards de dollars). Cette hausse d'un exercice à l'autre est attribuable au cours normal des activités. Au 31 octobre 2020, le total du papier commercial en circulation relativement aux fonds multicédants établis au Canada se chiffrait à 3,1 milliards de dollars (31 octobre 2019 – 2,6 milliards de dollars), et la Banque détenait 0,1 % du total du papier commercial émis par ces fonds multicédants. Le tableau T39 présente un sommaire des actifs acquis détenus dans les deux fonds multicédants canadiens de la Banque au 31 octobre 2020 et 2019, selon le risque sous-jacent.

La totalité des actifs financés a au minimum une cote équivalente à une cote AA ou supérieure selon le programme de notation interne de la Banque. Au 31 octobre 2020, les actifs détenus dans ces fonds multicédants étaient de première qualité. La date d'échéance d'environ 68 % des actifs financés tombe à l'intérieur d'une période de quatre ans et la période de remboursement moyenne pondérée, en fonction des flux de trésorerie, était d'environ 2,2 ans.

T39 Actifs détenus par les fonds multicédants canadiens parrainés par la Banque

Aux 31 octobre (en millions de dollars)	2020			2019		
	Actifs financés ¹⁾	Engagements non financés	Exposition totale ²⁾	Actifs financés ¹⁾	Engagements non financés	Exposition totale ²⁾
Prêts-auto/locations	1 940 \$	444 \$	2 384 \$	1 833 \$	652 \$	2 485 \$
Créances clients	186	596	782	259	522	781
Prêts hypothécaires à l'habitation du Réseau canadien	434	76	510	484	26	510
Contrats de location de matériel	537	34	571	–	–	–
Total ³⁾	3 097 \$	1 150 \$	4 247 \$	2 576 \$	1 200 \$	3 776 \$

1) Les actifs financés sont présentés au coût initial, lequel se rapproche de la juste valeur estimée.

2) Le risque de la Banque a trait aux concours de trésorerie à l'échelle mondiale.

3) Ces actifs proviennent essentiellement du Canada.

Entités de financement structuré

La Banque détient des participations dans des entités de financement structuré utilisées afin d'aider les sociétés clientes à obtenir du financement économique au moyen de leurs structures de titrisation. Le risque de perte maximal de la Banque découlant d'entités de financement structuré s'établissait à 2 014 millions de dollars au 31 octobre 2020 (31 octobre 2019 – 2 194 millions de dollars). Cette baisse d'un exercice à l'autre est attribuable au cours normal des activités.

Autres entités structurées non consolidées

La Banque parraine des entités structurées non consolidées, y compris les fonds communs de placement, dans lesquelles elle détient une participation négligeable ou nulle à la date de clôture. La Banque parraine une entité lorsqu'elle participe grandement à la conception et à la formation initiales de l'entité structurée et que l'entité utilise le nom de la Banque pour promouvoir les instruments, qui sont soutenus par la réputation et la responsabilité de la Banque. La Banque tient également compte d'autres facteurs, comme sa participation continue et son obligation de déterminer si, en substance, elle parraine l'entité. Pour l'exercice clos le 31 octobre 2020, la Banque a tiré des revenus de 2 165 millions de dollars de ses collaborations avec les entités non consolidées qu'elle parraine, lesquelles constituent toutes des fonds communs de placement parrainés par la Banque (exercice clos le 31 octobre 2019 – 2 190 millions de dollars).

Opérations de titrisation

La Banque titre ses prêts aux particuliers, tel qu'il est décrit plus loin, ce qui constitue une source efficace de financement de ses activités.

La Banque titre des prêts hypothécaires à l'habitation entièrement assurés, qu'ils soient montés par la Banque ou par des tiers, en créant des titres hypothécaires qui sont vendus à la Fiducie du Canada pour l'habitation (la « FCH »), à la Société canadienne d'hypothèques et de logement (la « SCHL ») ou à des tiers investisseurs. La vente de ces prêts hypothécaires ne satisfait pas aux critères de décomptabilisation, car la Banque conserve la quasi-totalité des risques et des avantages inhérents à la propriété des prêts hypothécaires titrisés. Les prêts hypothécaires transférés continuent d'être comptabilisés à l'état consolidé de la situation financière, tout comme le produit de la vente traité comme un emprunt garanti. De plus amples renseignements sont fournis à la note 14 afférente aux états financiers consolidés.

Les prêts hypothécaires montés par des tiers repris par la Banque et les groupes de prêts hypothécaires relatifs à des logements sociaux montés par la Banque pour lesquels la Banque transfère la quasi-totalité des risques et des avantages inhérents à la propriété à des tiers peuvent être décomptabilisés. Au 31 octobre 2020, le montant en cours des prêts hypothécaires montés par des tiers titrisés hors bilan s'élevait à 6 741 millions de dollars (31 octobre 2019 – 2 734 millions de dollars) et le montant en cours des groupes de prêts hypothécaires relatifs à des logements sociaux titrisés hors bilan s'établissait à 870 millions de dollars (31 octobre 2019 – 945 millions de dollars).

La Banque titre une partie de ses créances sur cartes de crédit de particuliers et de petites entreprises au Canada (créances) par l'intermédiaire de Trillium Credit Card Trust II (« Trillium »), une entité structurée qu'elle parraine. Trillium émet des billets de premier rang et subordonnés en faveur d'investisseurs et elle émettait auparavant des billets subordonnés en faveur de la Banque. Le produit est affecté à l'acquisition de participations conjointes dans les créances montées par la Banque. La vente de ces participations conjointes ne satisfait pas aux critères de décomptabilisation, et la Banque continue donc de comptabiliser les créances à son état consolidé de la situation financière. Le recours des porteurs de billets se limite à la participation conjointe achetée. Au cours de l'exercice, des créances de 638 millions de dollars ont été titrisées par l'entremise de Trillium (2019 – 1 792 millions de dollars). Au 31 octobre 2020, les billets subordonnés en circulation détenus par la Banque émis par Trillium de néant (2019 – 134 millions de dollars) ont été éliminés lors de la consolidation.

La Banque titrait auparavant une partie de ses créances sur marges de crédit personnelles non garanties canadiennes (les « créances ») par l'intermédiaire de la Fiducie de créances Halifax (« Halifax »), entité structurée parrainée par la Banque. Halifax émettait des billets de catégorie A en faveur d'investisseurs tiers et des billets subordonnés en faveur de la Banque, et le produit était affecté à l'acquisition de participations conjointes dans des créances montées par la Banque. La vente de ces participations conjointes ne satisfaisait pas aux critères de décomptabilisation, et la Banque comptabilisait donc les créances à son état consolidé de la situation financière. Le recours des porteurs de billets se limitait à la participation conjointe achetée. Les créances titrisées en circulation de la Banque émises aux termes de ce programme sont arrivées à échéance en février 2020. Au 31 octobre 2020, les billets subordonnés en circulation détenus par la Banque émis par Halifax de néant (2019 – 102 millions de dollars) ont été éliminés lors de la consolidation.

La Banque titre une partie de ses créances automobiles au Canada (créances) par l'intermédiaire des fiducies Securitized Term Auto Receivables Trust 2017-2, 2018-1, 2018-2, 2019-1 et 2019-CRT (« START »), entités structurées parrainées par la Banque. Les entités START émettent des billets de premier rang et subordonnés en faveur de la Banque ou d'investisseurs tiers, et le produit est affecté à l'acquisition de groupes choisis de créances indirectes sur prêts automobiles aux particuliers auprès de la Banque sur une base entièrement administrée. La vente de ces groupes de créances ne satisfait pas aux critères de décomptabilisation, et la Banque continue donc de comptabiliser les créances à son état consolidé de la situation financière. Le recours des porteurs de billets se limite aux créances. Au cours de l'exercice, des actifs de 1 392 millions de dollars ont été titrisés au moyen du programme START (2019 – 896 millions de dollars). Au 31 octobre 2020, les billets de premier rang et subordonnés en circulation émis par les entités START de 1 017 millions de dollars (2019 – 325 millions de dollars) et détenus par la Banque ont été éliminés lors de la consolidation.

Garanties et autres engagements

Les garanties et les autres engagements sont des produits à la commission que la Banque fournit à sa clientèle. Ces produits se catégorisent comme suit :

- Lettres de crédit de soutien et lettres de garantie. Au 31 octobre 2020, le montant de ces lettres s'établissait à 35 milliards de dollars, contre 36 milliards de dollars pour l'exercice précédent. Ces lettres sont émises à la demande d'un client de la Banque afin de garantir ses obligations de paiement ou d'exécution à l'endroit d'un tiers;
- Concours de trésorerie. Ils représentent habituellement une source de financement de rechange aux fonds multicédants émettant du papier commercial adossé à des actifs, au cas où une perturbation du marché empêcherait les fonds multicédants d'émettre du papier commercial ou, dans certains cas, lorsque certaines conditions précises ou certaines mesures de rendement ne sont pas respectées;
- Contrats d'indemnisation. Dans le cours normal de ses activités, la Banque passe de nombreux contrats, aux termes desquels elle peut indemniser les contreparties aux contrats au titre de certains aspects de ses activités d'exploitation, selon la performance des autres parties ou lorsque certains événements surviennent. La Banque ne peut estimer, dans tous les cas, le montant maximum des paiements futurs qu'elle peut être appelée à verser ni le montant de la garantie ou des actifs disponibles aux termes des dispositions de recours, qui diminuerait ces paiements. Jusqu'à maintenant, la Banque n'a effectué aucun paiement important aux termes de ces contrats d'indemnisation;
- Engagements de prêt. La Banque a des engagements de crédit qui représentent une promesse de sa part de rendre un crédit disponible à certaines conditions, sous forme de prêts ou d'autres instruments de crédit d'un montant et d'une durée déterminés. Au 31 octobre 2020, ces engagements s'élevaient à 235 milliards de dollars, en regard de 212 milliards de dollars pour l'exercice précédent. L'accroissement d'un exercice à l'autre reflète essentiellement l'augmentation des activités.

Ces garanties et engagements de prêt peuvent exposer la Banque à des risques de crédit ou de liquidité, et ils sont assujettis aux processus normaux d'examen et d'approbation de la Banque. En ce qui a trait aux produits garantis, les montants correspondent au risque de perte maximale si les parties visées par les garanties manquent à tous leurs engagements. Ces montants sont présentés compte non tenu des sommes recouvrées aux termes des dispositions de recours, des polices d'assurance ou des biens donnés en nantissement.

Les commissions au titre des garanties et engagements de prêt de la Banque, comptabilisées parmi les commissions de crédit au poste « Revenus autres que d'intérêts » de l'état consolidé du résultat net, se sont établies à 622 millions de dollars en 2020, contre 588 millions de dollars pour l'exercice précédent. La note 35 afférente aux états financiers consolidés contient de l'information détaillée sur les garanties et les engagements de prêt.

Plan d'intervention économique du gouvernement canadien

La Banque a participé aux programmes suivants qui ont été lancés dans le cadre du Plan d'intervention économique du Canada pour répondre à la COVID-19 du gouvernement canadien.

Compte d'urgence pour les entreprises canadiennes (CUEC)

Par l'intermédiaire du programme de CUEC, la Banque a accordé des prêts à ses clients qui y étaient admissibles à titre de petite entreprise en collaboration avec Exportation et développement Canada (EDC).

Les petites entreprises admissibles ont pu obtenir un prêt allant jusqu'à 40 000 \$. Les prêts accordés dans le cadre de ce programme sont décomptabilisés de l'état consolidé de la situation financière de la Banque étant donné que le programme satisfait aux critères de transfert de flux de trésorerie de l'IFRS 9 pour la décomptabilisation d'actifs financiers. Au 31 octobre 2020, les prêts accordés aux termes de ce programme représentaient environ 3 milliards de dollars.

Programme de crédit aux entreprises (PCE)

Le PCE offre aux entreprises et petites entreprises clientes une aide supplémentaire en ce qui a trait aux liquidités par l'entremise d'EDC et de la Banque de développement du Canada (BDC).

Dans le cadre de ce programme, EDC garantit 80 % des nouveaux prêts d'exploitation accordés aux exportateurs ainsi qu'aux sociétés nationales. Les prêts garantis par EDC continuent d'être comptabilisés dans l'état consolidé de la situation financière.

Aux termes de ce programme, la BDC a conclu avec la Banque une facilité conjointe aux termes de laquelle la BDC acquiert une participation de 80 % dans des prêts à terme accordés aux clients admissibles de la Banque qui constituent des entreprises et des petites entreprises. La partie des prêts vendus à la BDC est décomptabilisée de l'état consolidé de la situation financière de la Banque étant donné que le programme satisfait aux critères de décomptabilisation de l'IFRS 9 pour réaliser un transfert.

La BDC, en collaboration avec la Banque, procédera à la syndication de prêts aux termes du Programme de financement pour les moyennes entreprises lancé dans le cadre du PCE et financera 90 % des prêts à terme subordonnés accordés à des entreprises admissibles de taille moyenne. La partie des prêts syndiqués financés par la Banque sera décomptabilisée de l'état consolidé de la situation financière.

Instruments financiers

En raison de la nature des principales activités commerciales de la Banque, les instruments financiers constituent une part importante de la situation financière de la Banque et ils font partie intégrante de ses activités. En ce qui a trait aux actifs, les instruments financiers englobent les liquidités, les titres, les titres pris en pension, les prêts et les engagements de clients en contrepartie d'acceptations. Pour ce qui est des passifs, les instruments financiers comprennent les dépôts, les acceptations, les obligations relatives aux titres mis en pension, les obligations relatives aux titres vendus à découvert, les débentures subordonnées et la composante passif des instruments de fonds propres. De plus, la Banque a recours à des instruments financiers dérivés détenus à des fins de transaction ou de couverture.

En règle générale, les instruments financiers sont inscrits à leur juste valeur, à l'exception des prêts et créances détenus à des fins autres que de transaction, de certains titres et de la plupart des passifs financiers, qui sont comptabilisés au coût amorti, sauf s'ils sont désignés initialement à la juste valeur par le biais du résultat net.

Les profits et pertes latents sur les éléments suivants sont comptabilisés dans les autres éléments du résultat global :

- instruments d'emprunt évalués à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global;
- instruments de capitaux propres évalués à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global;
- dérivés désignés comme couvertures de flux de trésorerie;
- couvertures d'investissement net.

Les profits et pertes sur la décomptabilisation des instruments d'emprunts à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global (« JVAERG ») et des dotations au compte de correction de valeur pour dépréciation sont reclassés à l'état consolidé du résultat net au poste « Revenus autres que d'intérêts ». Les profits et les pertes sur la décomptabilisation des instruments de capitaux propres désignés à la JVAERG ne sont pas reclassés des autres éléments du résultat global vers l'état consolidé du résultat net. Les profits et pertes sur les couvertures de flux de trésorerie et les couvertures d'investissement net sont inscrits à l'état consolidé du résultat net lorsque l'élément couvert a une incidence sur les résultats.

Les méthodes comptables visant les dérivés et les activités de couverture sont présentées plus en détail à la note 3 afférente aux états financiers consolidés.

Les revenus et charges d'intérêts sur les instruments financiers portant intérêt détenus à des fins autres que de transaction sont inscrits à l'état consolidé du résultat net dans les revenus d'intérêts nets. Les pertes sur créances se rapportant à des prêts sont quant à elles comptabilisées dans la dotation au compte de correction de valeur pour pertes sur créances dans l'état consolidé du résultat net. Les revenus et charges d'intérêts, de même que les profits et pertes, sur les titres détenus à des fins de transaction et les prêts détenus à des fins de transaction sont comptabilisés au poste « Revenus autres que d'intérêts – Revenus tirés des activités de transaction ».

Plusieurs risques découlent des transactions d'instruments financiers, notamment le risque de crédit, le risque de liquidité, le risque d'exploitation et le risque de marché. La Banque gère ces risques au moyen de politiques et de pratiques intégrales de gestion du risque, notamment différents plafonds relatifs à la gestion du risque approuvés par le conseil.

Une analyse détaillée des politiques de gestion des risques de la Banque est présentée au chapitre « Gestion du risque » aux pages 78 à 119. Par ailleurs, la note 36 afférente aux états financiers consolidés expose le risque de crédit, le risque de liquidité et le risque de marché découlant des instruments financiers, ainsi que les politiques et procédures de gestion des risques de la Banque s'y rapportant.

Différentes mesures reflètent le niveau de risque associé au portefeuille d'instruments financiers de la Banque. Par exemple, le risque de taux d'intérêt découlant des instruments financiers de la Banque peut être estimé en tenant compte de l'incidence d'une augmentation de 100 points de base des taux d'intérêt sur le bénéfice annuel et la valeur économique des capitaux propres, comme il est décrit à la page 104. Pour les activités de transaction, le tableau T51 présente la valeur à risque quotidienne moyenne par facteur de risque. En ce qui a trait aux instruments dérivés, selon leur profil d'échéance du montant notionnel des instruments financiers dérivés de la Banque, seulement 17 % (2019 – 18 %) de ceux-ci ont une durée à courir jusqu'à l'échéance supérieure à cinq ans.

La note 10 afférente aux états financiers consolidés contient des renseignements détaillés sur les instruments dérivés détenus à des fins de transactions ou de couverture, y compris les montants notionnels, la durée à courir jusqu'à l'échéance, le risque de crédit et la juste valeur.

La juste valeur des instruments financiers de la Banque et une description de la méthode de calcul de ces montants sont présentées à la note 7 afférente aux états financiers consolidés.

Lorsque comparée à leur valeur comptable, la juste valeur des instruments financiers de la Banque était favorable de 3,5 milliards de dollars au 31 octobre 2020 (31 octobre 2019 – favorable de 5 milliards de dollars). La différence découle d'abord et avant tout des actifs liés à des prêts, des passifs dépôts, des débetures subordonnées et d'autres passifs. Ces changements découlent principalement des fluctuations des taux d'intérêt et des variations des volumes. En outre, l'estimation de la juste valeur se fonde sur la conjoncture du marché au 31 octobre 2020 et peut donc ne pas refléter les justes valeurs futures. La rubrique portant sur les principales estimations comptables contient de plus amples renseignements sur la méthode de calcul des estimations de la juste valeur.

Les informations à fournir propres à certains instruments financiers désignés à la juste valeur par le biais du résultat net sont présentées à la note 9 afférente aux états financiers consolidés. Ces désignations ont principalement pour but de réduire considérablement les non-concordances comptables.

Principaux instruments de crédit – éléments de risque connus publiquement

Titres hypothécaires

Le tableau T40 présente le total des titres hypothécaires détenus dans les portefeuilles de titres détenus à des fins autres que de transaction et les portefeuilles de transaction.

T40 Titres hypothécaires

Aux 31 octobre Valeur comptable (en millions de dollars)	2020		2019	
	Portefeuille de titres détenus à des fins autres que de transaction ¹⁾	Portefeuille de transaction	Portefeuille de titres détenus à des fins autres que de transaction	Portefeuille de transaction
Titres hypothécaires LNH canadiens ²⁾	6 459 \$	2 224 \$	3 502 \$	2 081 \$
Titres hypothécaires à l'habitation canadiens	–	5	–	–
Titres hypothécaires commerciaux	–	8	–	11
Titres hypothécaires d'administrations publiques américaines ³⁾	8 539	–	9 452	–
Total	14 998 \$	2 237 \$	12 954 \$	2 092 \$

1) Les soldes se composent de titres qui sont classés dans les catégories de classement « au coût amorti » et « à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global ».

2) La Société canadienne d'hypothèques et de logement est une société d'État du gouvernement du Canada qui offre une garantie de paiement en temps opportun aux investisseurs dans des titres hypothécaires LNH.

3) Le Government National Mortgage Association (Ginnie Mae) est une société du gouvernement américain qui offre une garantie de paiement en temps opportun aux investisseurs de titres hypothécaires d'administrations publiques américaines.

Autres

Au 31 octobre 2020, l'exposition de la Banque aux prêts à fort effet de levier financier en attente de syndication, aux titres à enchères, aux prêts de type Alt-A, aux rehausseurs de crédit et aux placements dans des instruments de placement structuré était négligeable.

Gestion du risque

La gestion efficace du risque est essentielle au succès et à la résilience de la Banque et représente l'un des éléments clés de sa démarche générale en matière de gestion de stratégies. La Banque Scotia s'est dotée d'une culture rigoureuse et disciplinée selon laquelle la gestion du risque est une responsabilité qui incombe à tous les employés de la Banque.

Cadre de gestion du risque

La gestion du risque vise essentiellement à faire en sorte que l'issue des activités impliquant une prise de risques corresponde aux stratégies ainsi qu'à l'appétence au risque de la Banque. Elle vise également à maintenir un juste équilibre entre le risque et les avantages en vue de maximiser la valeur pour les actionnaires. Le cadre de gestion du risque à l'échelle de la Banque Scotia constitue le fondement pour atteindre ces objectifs.

Ce cadre est évalué régulièrement afin qu'il réponde aux exigences des marchés à l'échelle mondiale dans lesquels la Banque exerce ses activités, y compris les normes réglementaires et les meilleures pratiques du secteur. Les programmes de gestion du risque des filiales de la Banque sont conformes à tous les égards importants au cadre de gestion du risque de la Banque, même si leur mise en application peut différer en pratique.

Principes de gestion du risque

Les activités impliquant une prise de risques et les activités de gestion du risque au sein de l'entreprise respectent les principes suivants : **Équilibre entre les risques et les avantages** – Les décisions d'affaires et les décisions relatives aux risques sont alignées sur les stratégies et l'appétence au risque.

Compréhension des risques – Tous les risques importants auxquels est exposée la Banque, tant financiers que non financiers, sont identifiés et gérés.

Approche proactive – Les risques émergents et les failles potentielles sont identifiés de manière proactive.

Responsabilité partagée – La gestion du risque est une responsabilité que partagent tous les membres du personnel.

Accent sur le client – La compréhension de nos clients et de leurs besoins est essentielle à la prise de toutes les décisions d'affaires et décisions relatives aux risques.

Protection de notre image – Toutes les activités impliquant une prise de risques doivent être en harmonie avec l'appétence au risque de la Banque, le Code d'éthique de la Banque Scotia, ses valeurs et les pratiques établies.

Contrôles – La protection des intérêts de nos parties prenantes passe par le maintien d'un cadre de contrôle robuste et résilient.

Résilience – Être prête sur le plan de l'exploitation et des finances pour réagir à des événements défavorables.

Rémunération – Les structures de performance et de rémunération renforcent les valeurs de la Banque et favorisent des comportements avisés en matière de prise de risques.

Gouvernance du risque

La gestion efficace du risque repose sur une gouvernance efficace du risque.

La Banque s'appuie sur une structure de gouvernance du risque bien établie et un conseil d'administration actif et engagé, tous deux soutenus par une équipe de haute direction expérimentée. La prise de décisions est fortement centralisée et confiée à certains comités de gestion du risque composés de cadres supérieurs et de membres de la haute direction.

Le cadre de gestion du risque de la Banque est articulé autour du modèle à trois lignes de défense. Aux termes de ce modèle :

- la première ligne de défense (composé habituellement des secteurs d'activité et de la plupart des fonctions générales) :
 - assume les risques et en est responsable;
 - conçoit et met en œuvre des contrôles internes;
 - veille à ce que les risques générés soient identifiés, évalués, gérés et surveillés, à ce qu'ils respectent l'appétence au risque et à ce qu'ils soient conformes aux politiques, aux lignes directrices et aux limites pertinentes;
- la deuxième ligne de défense (composé habituellement des fonctions de contrôle comme les groupes Gestion du risque global et Affaires financières mondiales) :
 - assure une évaluation indépendante, une surveillance et une remise en question objective de la première ligne de défense, en plus d'assurer le suivi et le contrôle du risque;
 - détermine l'appétence au risque et élabore les limites, les politiques et les cadres liés au risque, en conformité avec les meilleures pratiques et les exigences réglementaires;
 - évalue, surveille et signale les risques pris par rapport aux limites et à l'appétence au risque ainsi que les risques émergents;
- la troisième ligne de défense (le service Audit) fournit une assurance objective et indépendante quant à la conception et au fonctionnement des processus de contrôle interne, de gestion du risque et de gouvernance à l'échelle de la Banque.

Tous les membres du personnel sont, pour certaines de leurs activités, des responsables de la gestion du risque, puisque tous les membres du personnel sont en mesure de générer des risques de réputation ou d'exploitation dans le cadre de leurs activités quotidiennes, et ils doivent être tenus responsables de la prise et de la gestion de ces risques.



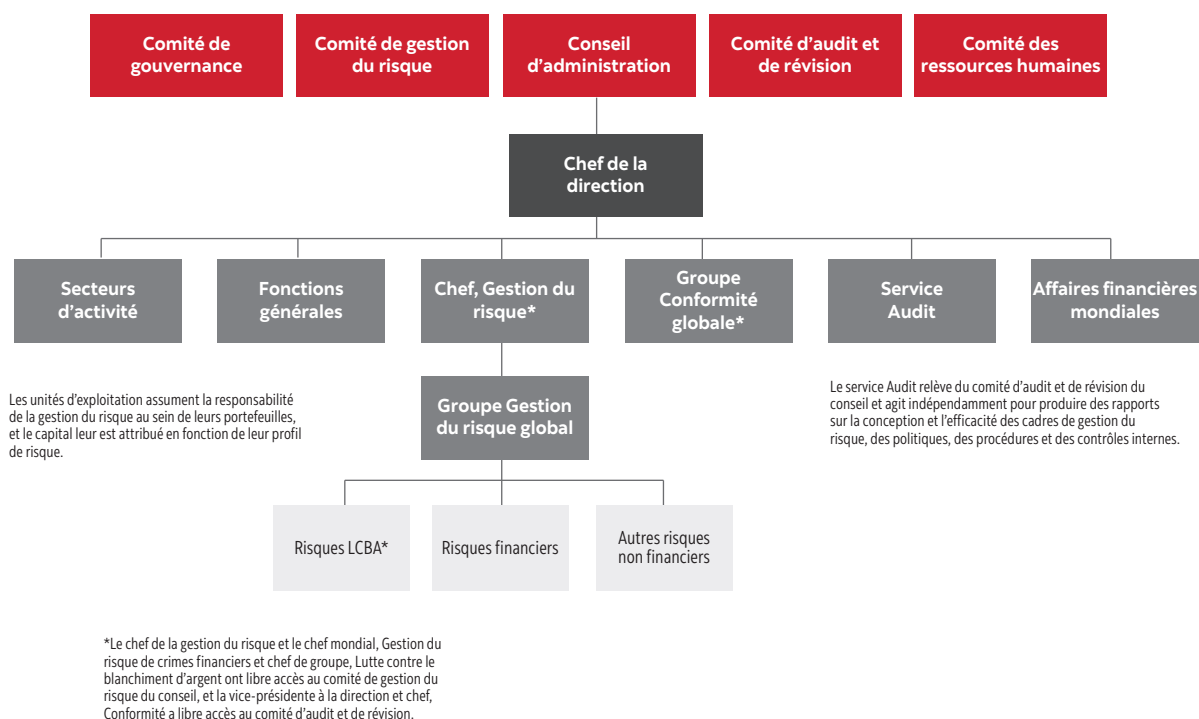
Le cadre de gestion du risque de la Banque est appliqué à l'échelle de celle-ci et se compose de cinq principaux éléments :

- la gouvernance du risque;
- l'appétence au risque;
- les outils de gestion du risque;
- l'identification et l'évaluation des risques;
- la culture de gestion du risque.

Structure de gouvernance

Le conseil d'administration de la Banque et ses comités assure la surveillance et la gouvernance du programme de gestion du risque de la Banque, lequel relève du président et chef de la direction et du chef de groupe et chef, Gestion du risque.

Structure de gouvernance de la gestion du risque



Le conseil d'administration, à titre d'échelon supérieur de la structure de gouvernance de la gestion du risque de la Banque, s'assure, de manière directe ou par l'intermédiaire de ses comités, que la prise de décisions est conforme aux stratégies et à l'appétence au risque de la Banque. Le conseil reçoit régulièrement des mises à jour sur les principaux risques auxquels la Banque est exposée, y compris un sommaire global trimestriel du profil de risque et du rendement des portefeuilles de la Banque en regard des limites fixées, et il approuve les cadres, politiques et limites clés liés au risque.

Le comité de gestion du risque du conseil fournit au conseil d'administration l'assistance nécessaire pour lui permettre d'assumer ses responsabilités en matière d'examen de l'appétence au risque de la Banque, d'identification et de surveillance des principaux risques financiers et non financiers ainsi que de surveillance de la promotion et du maintien d'une solide culture de sensibilisation au risque au sein de la Banque. Le comité assure la surveillance des fonctions de la Banque liées à la gestion du risque ainsi qu'à la lutte contre le blanchiment d'argent et le financement des activités terroristes. Son rôle comprend l'examen et l'approbation périodiques des cadres, des politiques et des limites clés liés à la gestion du risque de la Banque. Par ailleurs, il s'assure que la direction mène ses activités dans le respect du cadre de l'appétence au risque de la Banque. Le comité supervise également le caractère indépendant de chacune de ces fonctions de contrôle, y compris l'efficacité des chefs de ces fonctions ainsi que des fonctions elles-mêmes.

Le comité d'audit et de révision du conseil supervise l'efficacité du système de contrôle interne de la Banque. Il veille à l'intégrité des états financiers consolidés de la Banque et des résultats trimestriels connexes, notamment en vérifiant l'information relative aux changements climatiques que la Banque est tenue de fournir dans ses rapports financiers et en assurant une surveillance des compétences, du caractère indépendant et de la performance des auditeurs externes. Ce comité fournit au conseil d'administration l'assistance nécessaire pour lui permettre d'assumer ses responsabilités de surveillance en matière d'établissement de normes de conduite et de comportement éthique ainsi que de l'évaluation des comportements et de la gestion du risque d'inconduite. Le comité veille également au respect par la Banque des exigences juridiques et réglementaires, en plus de superviser les fonctions des groupes Affaires financières mondiales et Conformité globale ainsi que du service Audit de la Banque. Le comité supervise également le caractère indépendant de chacune de ces fonctions de contrôle, y compris l'efficacité des chefs de ces fonctions ainsi que des fonctions elles-mêmes.

Le comité des ressources humaines du conseil, de concert avec le comité de gestion du risque du conseil, s'assure que des procédures adéquates sont en place afin d'identifier, d'évaluer et de gérer les risques (y compris le risque d'inconduite) liés aux principaux programmes de rémunération de la Banque et que ces procédures sont conformes aux programmes de gestion du risque de la Banque. Le comité a également une responsabilité à l'égard des équipes de direction, de la planification de la relève et de la rémunération globale.

Le comité de gouvernance du conseil guide le conseil en matière d'amélioration de la gouvernance de la Banque par l'évaluation continue de l'approche de la Banque à l'égard de la gouvernance, en plus d'élaborer des recommandations sur les politiques de la Banque.

Le président et chef de la direction relève directement du conseil et doit définir, communiquer et mettre en place l'orientation stratégique, les objectifs et les valeurs fondamentales de la Banque Scotia afin de maximiser la valeur et le rendement à long terme pour les actionnaires, ainsi que de répondre aux besoins des autres parties prenantes clés de la Banque. Le chef de la direction, assisté du chef de la gestion du risque et du chef des affaires financières, s'assure du respect de l'appétence au risque de la Banque, ce qui est conforme à la stratégie à court et à long terme, au plan d'affaires, aux plans d'investissement et aux programmes de rémunération de la Banque.

Le chef de groupe et chef de la gestion du risque relève à la fois du chef de la direction et du comité de gestion du risque du conseil et il veille à la gestion d'ensemble du groupe Gestion du risque global, y compris l'unité Risques LCBA. Le chef de la gestion du risque et le chef de groupe, Lutte contre le blanchiment d'argent ont également un libre accès aux comités de gestion du risque du conseil pour assurer leur indépendance. À titre de membre parmi les plus haut placés de l'équipe de la haute direction de la Banque, le chef de la gestion du risque prend part aux décisions stratégiques relatives à la répartition des diverses sources de capital de la Banque afin de satisfaire aux cibles de performance des secteurs d'activité.

Le groupe Gestion du risque global soutient les objectifs de la Banque et est responsable du maintien, à l'échelle de la Banque, d'un cadre de gestion du risque continu et efficace qui rejoint tous les niveaux de la Banque. Ce groupe doit effectuer un examen critique et fournir une assurance raisonnable à la haute direction, au conseil d'administration et aux actionnaires que les risques sont identifiés, gérés et communiqués de façon active à toutes les parties prenantes clés. Le groupe Gestion du risque global a pour mission de s'assurer que l'issue des activités impliquant une prise de risques corresponde aux stratégies ainsi qu'à l'appétence au risque de la Banque. Il vise également à maintenir un juste équilibre entre le risque et les avantages en vue de maximiser la valeur pour les actionnaires.

L'unité Risques LCBA élabore les politiques, normes et contrôles à suivre à l'échelle de la Banque pour gérer efficacement les risques de blanchiment d'argent, de financement du terrorisme et de violation de sanctions. Cette unité adapte le programme en fonction des besoins de la Banque Scotia, des pratiques du secteur et des exigences juridiques et réglementaires en matière de lutte contre le blanchiment d'argent et de lutte contre le terrorisme ainsi que de lutte contre la violation de sanctions, en plus d'assurer une supervision indépendante en fonction du risque en ce qui a trait à la conformité de la Banque Scotia à ces normes et exigences.

Le groupe Conformité globale gère le risque de conformité à l'échelle de la Banque Scotia, ce qui inclut le risque de conformité réglementaire, d'inconduite et d'atteinte à la vie privée. L'un des principaux objectifs du groupe est d'appréhender le risque de conformité dans sa globalité de sorte que l'application du programme de conformité se fasse de façon uniforme et qu'il puisse effectuer un contrôle des extraits de ses processus de gestion du risque de conformité. Le chef de groupe, Conformité globale a libre accès au comité d'audit et de révision du conseil pour s'assurer de leur indépendance. Il assure une surveillance *indépendante* du risque de conformité au moyen du programme de conformité :

- grâce à l'élaboration et au maintien de cadres, de politiques, de normes et de procédures relatifs à la conformité;
- par une remise en question efficace de la gestion du risque de conformité au sein des secteurs d'activité et des fonctions générales de la Banque;
- en agissant à titre de consultant et d'éducateur sur le plan de la conformité réglementaire, des politiques internes et des procédures;
- en étant responsable, à l'échelle de l'entreprise, de l'évaluation, de la gouvernance et de la surveillance des risques, ainsi que des essais, de la gestion des problèmes, de la gestion des relations avec les autorités de réglementation, de la gestion des modifications réglementaires et de la présentation de l'information à fournir, et ce, de manière suivie.

Les Affaires financières mondiales dirigent, à l'échelle de la Banque, les stratégies financières qui contribuent à la capacité de cette dernière à maximiser la valeur pour les actionnaires de façon durable. Elles voient également à la gestion active de la présentation fiable et en temps opportun de l'information financière à la direction, au conseil d'administration et aux actionnaires, aux organismes de réglementation, de même qu'aux autres parties prenantes. Cette information à fournir comprend les états financiers consolidés de la Banque et les résultats trimestriels et annuels connexes, ainsi que toutes les informations financières fournies dans le cadre de dépôts réglementaires. Les Affaires financières mondiales mettent à exécution les stratégies de gestion des finances et des fonds propres de la Banque dans le respect de la gouvernance et des contrôles appropriés, tout en veillant à ce que ses processus soient efficaces et efficaces.

Les secteurs d'activité et les fonctions générales constituent la première ligne de défense du modèle à trois lignes de défense. Ils sont responsables des risques générés par leurs activités, de la gestion efficace des risques au sein de leur propre secteur d'activité et de leurs fonctions au moyen de l'identification, de l'évaluation, de l'atténuation, de la surveillance et de la communication des risques. Les secteurs d'activité et les fonctions générales participent activement à la conception et à l'instauration de contrôles internes efficaces ainsi que d'activités de gouvernance pour gérer le risque et maintenir les activités à l'intérieur du cadre d'appétence au risque et des politiques en la matière. De plus, les secteurs d'activité disposent de processus efficaces d'identification, d'évaluation, de surveillance et de reddition de compte en matière de conformité aux limites d'appétence au risque, et ils observent les politiques, les normes et les lignes directrices.

Le service Audit relève du comité d'audit et de révision du conseil et agit indépendamment pour produire des rapports sur la conception et l'efficacité du fonctionnement des processus de gestion du risque de la Banque. Le service Audit a pour mission de fournir une assurance objective et indépendante quant à la conception et à l'efficacité du fonctionnement des processus de contrôle interne, de gestion du risque et de gouvernance à l'échelle de la Banque ainsi que de fournir des services de consultation visant à améliorer les activités de la Banque.

Appétence au risque

La gestion efficace du risque nécessite une définition claire de l'appétence au risque de la Banque ainsi que de la façon dont le profil de risque de la Banque sera géré en conséquence.

Le cadre d'appétence au risque d'entreprise de la Banque régit les activités entreprises à l'échelle de la Banque et qui comportent un risque. Il énonce le degré et le type de risque que la Banque est prête à prendre afin d'atteindre ses objectifs stratégiques et financiers. Une appétence au risque clairement définie et efficacement intégrée aide à soutenir une culture rigoureuse de gestion du risque et à faire en sorte que les activités de la Banque soient menées en fonction des limites établies en matière de risque, tout en trouvant l'équilibre optimal entre les risques et les avantages. Les principaux éléments du cadre d'appétence au risque d'entreprise sont la détermination de la capacité de prise de risques, la déclaration d'appétence au risque, les mesures d'appétence au risque ainsi que la définition des rôles et responsabilités des responsables de la mise en œuvre et de l'observance du cadre.

L'appétence au risque de la Banque Scotia est intégrée aux processus de planification stratégique et des fonds propres ainsi qu'aux programmes de rémunération. Les rôles et responsabilités liés à l'élaboration et à la mise en œuvre du cadre d'appétence au risque d'entreprise sont bien circonscrits et font partie intégrante des mandats des hauts dirigeants. Le cadre est passé en revue chaque année par des cadres supérieurs, qui en recommandent l'approbation au conseil. Les secteurs d'activité, les fonctions de contrôle et les principales unités d'exploitation et filiales mettent au point leurs propres déclarations d'appétence au risque, qui sont harmonisées avec le cadre d'appétence au risque de la Banque.



Déclaration d'appétence au risque

La déclaration d'appétence au risque de la Banque énonce le degré et le type de risque que la Banque est prête à prendre ou à éviter afin d'atteindre ses objectifs d'affaires. La déclaration comporte des énoncés qualitatifs et des mesures quantitatives et tient compte des principaux risques de la Banque.

La déclaration d'appétence au risque de la Banque est résumée ci-après :

- La Banque applique une politique de tolérance zéro envers les manquements au Code d'éthique de la Banque Scotia. Il incombe à tous les employés de la Banque d'adopter un comportement qui respecte les valeurs de la Banque et de comprendre les limites, les politiques, les procédures et les règlements qui s'appliquent à leurs activités.
- La Banque favorise les entreprises qui génèrent des bénéfices durables, stables et prévisibles.
- La Banque limite ses activités impliquant une prise de risques à celles qui sont comprises et à celles qui cadrent avec son appétence au risque, sa culture de gestion du risque, ses valeurs et ses objectifs stratégiques.
- La Banque s'efforce de maintenir un cadre de contrôle robuste et résilient afin de pouvoir protéger les intérêts de ses parties prenantes et d'être prête sur le plan de l'exploitation et des finances pour réagir à des événements défavorables.
- La Banque applique une politique de tolérance zéro envers le risque de réputation, le risque juridique et le risque réglementaire, lesquels pourraient miner la confiance des parties prenantes.
- La Banque cherche à maintenir une solide situation de trésorerie et de bonnes réserves de liquidités et à veiller à ce que ses fonds soient répartis de façon optimale pour soutenir ses objectifs stratégiques et financiers.

Mesures d'appétence au risque

Les mesures d'appétence au risque établissent des limites de risque bien définies, lesquelles sont essentielles à la gestion efficace du risque. Les structures et contrôles en matière de limites liées aux risques en place au niveau de la direction, au besoin, soutiennent certaines mesures d'appétence aux risques.

Autres composantes des mesures d'appétence au risque de la Banque Scotia :

- Détermination de la capacité de prise de risques et de l'appétence au risque selon les restrictions réglementaires;
- Réalisation d'essais dans des conditions critiques afin d'obtenir des mesures prospectives;
- Réduction au minimum de la volatilité des résultats;
- Limitation de l'exposition aux événements liés à l'exploitation qui pourraient avoir une incidence sur le bénéfice, y compris les amendes imposées par les autorités réglementaires;
- Confirmation que le risque de réputation est la principale priorité et que la stratégie est réalisée dans le respect des paramètres d'exploitation.

Outils de gestion du risque

La gestion efficace du risque fait appel à des outils qui sont définis par le cadre d'appétence au risque d'entreprise de la Banque et intégrés aux stratégies et aux processus de planification des activités de la Banque.

Le cadre de gestion du risque de la Banque Scotia est soutenu par divers outils de gestion du risque qui sont utilisés de façon concertée afin de gérer les risques à l'échelle de l'entreprise. Les outils de gestion du risque sont passés en revue et mis à jour périodiquement afin qu'ils soient adéquats en regard des activités impliquant une prise de risques et qu'ils soient adaptés aux activités et stratégies financières de la Banque.

Cadres, politiques et limites

Cadres et politiques

La Banque élabore et met en œuvre ses principaux cadres et principales politiques pour la gestion du risque en collaboration avec le conseil d'administration. Ces cadres et politiques sont également assujettis aux exigences et aux lignes directrices du Bureau du surintendant des institutions financières Canada (le « BSIF »), à la *Loi sur les banques*, ainsi qu'aux exigences et aux attentes des autres organismes de réglementation ayant juridiction sur les activités de la Banque et les territoires où elle exerce ses activités, tout en prenant en considération les pratiques exemplaires propres à chaque secteur. L'élaboration et la mise en œuvre de cadres et de politiques traduisent des pratiques exemplaires en matière de gouvernance, ce à quoi la Banque s'efforce d'adhérer en tout temps. La Banque donne des avis et fournit des conseils à ses filiales à l'égard de leurs cadres et politiques de gestion du risque afin qu'ils soient harmonisés à ceux de la Banque, dans le respect des exigences réglementaires du territoire où se situe chaque filiale.

Les cadres et les politiques s'appliquent à des types précis de risques ou aux activités qui servent à mesurer et à contrôler le risque. Ils sont fondés sur les recommandations des responsables de la gestion du risque et d'autres fonctions de contrôle et fonctions générales, comme le service Audit, les secteurs d'activité ainsi que les cadres supérieurs et les membres de la haute direction. Les cadres et les politiques tiennent également compte des meilleures pratiques du secteur et des exigences réglementaires. Par ailleurs, les politiques et cadres sont fonction de l'appétence au risque de la Banque et établissent les plafonds et les contrôles selon lesquels la Banque et ses filiales peuvent exercer leurs activités. Les principaux cadres et principales politiques de gestion du risque sont appuyés par des normes, des procédures, des lignes directrices et des manuels.

Limites

Les limites régissent et circonscrivent les activités impliquant une prise de risques en fonction du seuil d'appétence établi par le conseil d'administration et les membres de la haute direction. Elles établissent aussi la responsabilité en ce qui a trait aux tâches clés liées au processus de prise de risques ainsi que le niveau ou les conditions d'approbation ou de mise en œuvre des opérations.

Mesure des risques

La mesure des risques, par la Banque, est un élément clé de son cadre de gestion du risque. Les méthodologies de mesure peuvent être appliquées à un ensemble de risques ou à un seul type de risque et elles tiennent compte de l'évaluation de facteurs de risque qualitatifs pour veiller à ce que les niveaux de risque respectent l'appétence au risque de la Banque. La Banque emploie diverses techniques de gestion du risque, comme les modèles, les essais dans des conditions critiques, les analyses de scénarios et de sensibilité, ainsi que les évaluations rétroactives effectuées au moyen de données prospectives portant sur des incidents plausibles qui mettraient les choses au pire sur les marchés économiques et financiers, pour appuyer ses activités de mesure du risque.

Modèles

L'utilisation de méthodes et de modèles quantitatifs de risque est régie par un cadre de gouvernance rigoureux et comprend l'exercice d'un jugement éclairé et fondé sur l'expérience. L'élaboration, la conception, l'examen et la mise à l'essai, de même que l'approbation des modèles, sont assujettis à des politiques officielles. La Banque utilise par ailleurs des modèles dans bon nombre de ses processus de mesure et de gestion des risques importants, notamment en ce qui concerne :

- les fonds propres réglementaires et le capital généré en interne;
- la gestion des risques internes;
- les évaluations, l'établissement des prix et la présentation de l'information financière;
- le respect des exigences de marge initiale;
- la gestion du risque lors de la prise de décisions d'affaires;
- les essais dans des conditions critiques.

La politique de gestion du risque lié aux modèles de la Banque décrit les principes, les politiques et les procédures généraux qui constituent le cadre qui sous-tend la gestion judicieuse et prudente du risque lié aux modèles et qui s'appliquent à toutes les étapes du cycle de gestion du risque lié aux modèles, y compris l'élaboration, l'examen indépendant précédant la mise en œuvre, l'approbation et l'examen suivant la mise en œuvre.

Surveillance et présentation de l'information

La Banque surveille en continu son exposition au risque afin de s'assurer que les activités commerciales s'exercent dans le respect des limites et des lignes directrices approuvées, et qu'elles sont conformes aux stratégies et à l'appétence au risque de la Banque. Tout manquement à ces limites ou lignes directrices est signalé à la haute direction ou au conseil d'administration, selon la limite ou ligne directrice en cause.

Des rapports sur le risque sont fournis à la haute direction et au conseil d'administration et sont utilisés pour regrouper les mesures du risque pour tous les produits et secteurs d'activité dans les pays où la Banque exerce ses activités aux fins du respect des politiques de gestion du risque, de l'appétence au risque, des limites et des lignes directrices. Ils fournissent aussi une idée précise des montants, types et sensibilités des divers risques liés aux portefeuilles. Le conseil d'administration et la haute direction utilisent ces renseignements dans le but de comprendre le profil de risque et le rendement des portefeuilles de la Banque. Un sommaire global du profil de risque et du rendement des portefeuilles de la Banque est présenté chaque trimestre au conseil d'administration.

Exercices prévisionnels

Essais dans des conditions critiques

Les programmes d'essais dans des conditions critiques selon les divers risques individuels et à l'échelle de la Banque lui permettent d'évaluer l'incidence éventuelle sur ses revenus et ses fonds propres par suite de changements importants dans les conditions de marché, l'environnement de crédit, les besoins en matière de liquidités ou d'autres facteurs de risque. Les essais dans des conditions critiques à l'échelle de la Banque sont aussi intégrés aux processus de planification stratégique et financière ainsi qu'à la planification en matière de gestion des crises financières. L'élaboration, l'approbation et l'examen continu des programmes d'essais dans des conditions critiques de la Banque sont encadrés par une politique et sont sous la supervision du comité responsable des scénarios et des simulations de crises (le « comité SSC ») ou d'autres comités de direction, selon le cas. Le comité d'examen des modèles de scénarios et de simulations de crises (le « comité EMSSC ») a été créé en tant que sous-comité du comité SSC pour examiner et approuver les modèles d'essais dans des conditions critiques à l'échelle de la Banque ainsi que pour examiner les modèles établis selon l'IFRS 9, avant qu'ils ne soient soumis au comité SSC aux fins d'approbation. Au besoin, le conseil d'administration ou son comité de gestion du risque approuve les limites des simulations de crises applicables à certains facteurs de risque et reçoit régulièrement des rapports sur les résultats obtenus. Chaque programme est élaboré avec l'aide d'un large éventail de parties prenantes, et les résultats sont intégrés à la prise des décisions de gestion concernant les fonds propres, le financement, les limites du risque de marché et l'appétence au risque de crédit. Les programmes d'essais dans des conditions critiques sont conçus de manière à prévoir diverses simulations de crises de niveaux de gravité et d'horizons temporels différents.

Autres essais

D'autres essais sont réalisés, au besoin, tant à l'échelle de l'entreprise qu'au sein de fonctions précises, afin de tester les processus décisionnels des cadres supérieurs et des principaux dirigeants en simulant une situation de crise. Ces situations peuvent englober plusieurs éléments complexes et perturbateurs à la lumière desquels les cadres supérieurs sont appelés à prendre des décisions clés. En règle générale, les simulations peuvent viser la mise à l'essai 1) du caractère exécutable des protocoles de déclenchement, 2) de l'état de préparation opérationnelle, 3) de l'adaptabilité du processus décisionnel de la haute direction et 4) du processus de hiérarchisation des mesures à prendre. Les exercices peuvent également tester l'applicabilité et la pertinence des données disponibles ainsi que la rapidité de présentation de l'information en ce qui a trait à la prise de décisions dans des conditions critiques/de crise.

Identification et évaluation des risques

Une gestion efficace du risque nécessite un processus exhaustif visant à identifier les risques et à en évaluer l'importance. Nous définissons le risque comme étant l'incidence possible de toute variation des résultats prévus sur le bénéfice, les fonds propres, les liquidités, la réputation et la résilience de la Banque qui serait occasionnée par des vulnérabilités internes ou externes.

Évaluation des risques

L'identification et l'évaluation des risques sont réalisées en continu au moyen des activités suivantes :

- Transactions – Les risques, y compris le risque de crédit et le risque de marché, sont évalués par les secteurs d'activité et examinés par le groupe Gestion du risque global, au besoin.
- Surveillance – Les risques sont identifiés au moyen d'une surveillance et d'une communication en continu des tendances et au moyen d'analyses.
- Nouveaux produits et services – Les risques pouvant découler des nouveaux produits et services sont évalués conformément à un processus standardisé.
- Investissements stratégiques – Les opérations de placement font l'objet d'un examen minutieux pour ce qui est des risques et sont approuvées par le comité de l'investissement et des transactions stratégiques du comité d'exploitation, qui donne une direction et fournit des conseils quant à l'utilisation et à la hiérarchisation efficaces des ressources.

La Banque réalise annuellement une évaluation globale qui identifie les risques importants auxquels elle est exposée dans le cadre du processus interne d'évaluation de l'adéquation des fonds propres (le « PIEAFP ») et du calcul des fonds propres. Ce processus évalue les risques et détermine leur présence dans plusieurs secteurs d'activité, leur importance pour un secteur d'activité donné, leur probabilité et leur incidence potentielle, ainsi que les pertes inattendues qui pourraient en découler et qui seraient, en conséquence, atténuées par les fonds propres. Le processus examine également d'autres risques en évolution et risques émergents à la lumière de facteurs qualitatifs comme les facteurs de risques stratégiques, économiques et environnementaux. Les risques relevés se voient attribuer une note en fonction de leur probabilité et de leurs conséquences éventuelles, et ils représentent des intrants importants aux fins du PIEAFP et du calcul des fonds propres.

Dans le cadre du processus annuel d'évaluation des risques, les principaux risques auxquels la Banque sera exposée pendant l'année sont recensés et confirmés par la haute direction.

Principaux types de risques

La Banque évalue annuellement les principaux types de risques auxquels elle est exposée dans le cadre du processus d'évaluation des risques afin de déterminer s'ils cadrent bien avec son profil de risque. Les principaux risques se définissent comme suit :

Les risques que la direction estime d'importance primordiale i) qui ont une incidence ou une influence importante sur les principales activités de la Banque et sur ses activités génératrices de revenus (les risques financiers) ou ii) qui sont inhérents aux activités de la Banque et peuvent avoir d'importantes conséquences négatives sur sa stratégie, ses activités, ses finances ou sa réputation (les risques non financiers).

Les principaux risques sont évalués annuellement en tenant compte, entre autres, des facteurs suivants :

- les répercussions possibles (directes ou indirectes) sur les résultats financiers, les activités, la gestion et la stratégie de la Banque;
- les conséquences sur les perspectives à long terme de la Banque et sur la continuité de sa viabilité;
- la réglementation ou les préoccupations sociales;
- les facteurs macroéconomiques et le contexte des marchés à court et à moyen termes;
- les ressources financières et humaines nécessaires à la gestion et à la surveillance des risques;
- l'établissement des principaux indicateurs de risque et de performance ou des limites de gestion pour la surveillance et le contrôle des risques;
- les comparaisons avec d'autres banques en ce qui a trait aux expositions aux risques et les pratiques exemplaires mondiales;
- le suivi systématique des risques et la communication d'informations au conseil concernant les risques.

L'instauration de structures et de mécanismes de gouvernance s'avère nécessaire lorsqu'un risque principal a été cerné, ce qui comprend :

- l'établissement des structures de gouvernance des comités pour gérer le risque;
- l'affectation de ressources dédiées à la deuxième ligne de défense pour fournir un examen critique;
- l'élaboration de cadres et des politiques, procédures et lignes directrices afférentes, et leur mise en œuvre, pour gérer le risque, au besoin;
- la délimitation de l'appétence au risque en fonction des plafonds pour la gestion du risque, des seuils d'alerte précoce et des principaux indicateurs de risque se rapportant à un risque donné;
- l'institution d'un contrôle adéquat et efficace exercé par le conseil, la haute direction et les cadres supérieurs, y compris ceux des filiales, et d'une reddition de comptes appropriée et efficace auprès de ces derniers;
- la définition claire des rôles et responsabilités du conseil et des membres de la haute direction à l'égard de l'identification, de l'évaluation, de la mesure, du suivi et de la communication des risques afin que la gouvernance et la surveillance soient efficaces.

Les principaux risques sont classés dans l'un ou l'autre des deux grands groupes suivants :

Risques financiers

Risque de crédit, risque de liquidité et risque de marché

Il s'agit des risques qui sont directement liés aux principales activités et aux activités génératrices de revenus de la Banque. La Banque comprend bien les risques auxquels elle s'expose afin de générer des bénéfices durables, constants et prévisibles. Les risques financiers sont habituellement quantifiables et sont relativement prévisibles. La Banque a une appétence plus élevée aux risques financiers qu'elle considère comme étant irrévocablement liés à ses activités, mais uniquement si ceux-ci sont bien compris, s'inscrivent dans les limites fixées et satisfont au profil de risque et d'avantages souhaité.

Risques non financiers

Risque de conformité, risque lié aux données, risque environnemental, risque lié aux technologies de l'information et à la cybersécurité, risque lié aux modèles, risques de blanchiment d'argent, de financement du terrorisme et de violation de sanctions, risque d'exploitation, risque de réputation, risque stratégique

Ces risques sont inhérents aux activités de la Banque et, s'ils ne sont pas gérés adéquatement, ils peuvent avoir d'importantes conséquences négatives sur la stratégie, les activités, les finances et la réputation. Les risques fondamentaux sont plus difficiles à anticiper, à définir et à mesurer que les risques financiers. La Banque a une faible appétence aux risques non financiers, et elle les atténue en conséquence.

Culture de gestion du risque

Une gestion efficace du risque repose sur une culture solide, rigoureuse et systématique en matière de gestion du risque. Pour y arriver, tous les employés de la Banque doivent agir en tant que gestionnaires du risque et être responsables de la gestion du risque.

La culture de gestion du risque de la Banque est tributaire de nombreux facteurs, dont l'interdépendance entre la structure de gouvernance du risque, l'appétence au risque, la stratégie, la culture organisationnelle et les outils de gestion du risque de la Banque.

Une culture rigoureuse de gestion du risque favorise des comportements qui reflètent les valeurs de la Banque, sous-tend la prise de risque judicieuse et permet aux membres du personnel d'être outillés pour cerner les activités impliquant une prise de risques qui dépassent l'appétence au risque établie de la Banque.

Le programme de culture de gestion du risque de la Banque repose sur quatre indicateurs d'une culture rigoureuse de la gestion du risque :

1. **Ton donné par la direction** – Donner l'exemple, notamment en assurant des communications claires et cohérentes sur les attentes en matière de comportement face au risque, l'importance accordée aux valeurs de la Banque Scotia et la création d'un milieu où tout un chacun non seulement adhère à l'idée qu'il faut agir correctement, mais se charge de la respecter.
2. **Responsabilité** – Tous les membres du personnel sont responsables de la gestion du risque. Le milieu de travail favorise la communication libre, de sorte que les employés se sentent à l'aise de prendre la parole et de soulever des questions sans crainte de représailles ou de conséquences pour ne pas avoir adopté le comportement souhaité.
3. **Gestion du risque** – Les activités impliquant une prise de risques concordent avec les stratégies et l'appétence au risque de la Banque. Les considérations en matière d'appétence au risque sont imbriquées dans les principaux processus décisionnels.
4. **Gestion du personnel** – Les structures de rendement et de rémunération encouragent les comportements souhaités et renforcent les valeurs et la culture de gestion du risque de la Banque.

D'autres éléments qui guident et appuient la culture de gestion du risque de la Banque Scotia sont présentés ci-après :

- **Code d'éthique de la Banque Scotia** – Décrit les normes de conduite à l'égard desquelles les administrateurs, les dirigeants et les employés doivent fournir une attestation annuelle.
- **Valeurs** – Intégrité – agir avec honneur; respect – valoriser chaque voix; responsabilité – faire avancer les choses; passion – donner le meilleur de nous-mêmes.
- **Communication** – La Banque partage activement son seuil d'appétence au risque, et son incidence sur les BanquiersScotia, dans le but de promouvoir une saine culture de gestion du risque.
- **Rémunération** – Les programmes sont élaborés dans le but de décourager les comportements qui iraient à l'encontre des valeurs de la Banque et du Code d'éthique de la Banque Scotia, et ne récompensent d'aucune façon ces comportements.
- **Formation** – La Banque Scotia conforte en permanence la culture de gestion du risque en mettant à la disposition de tous ses employés des cours de formation obligatoires et facultatifs efficaces et informatifs portant sur une multitude de sujets liés à la gestion du risque.
- **Forte centralisation des prises de décision à l'égard des enjeux sur le risque** – Le flux d'informations et de transactions que reçoivent les comités composés de membres de la haute direction et de cadres supérieurs permet à ceux-ci d'être au courant des risques encourus par la Banque et ainsi de s'assurer que les transactions et les risques sont conformes à l'appétence au risque de la Banque.
- **Mandat des hauts dirigeants** – Le mandat de tous les hauts dirigeants de la Banque comporte des responsabilités en matière de gestion du risque.

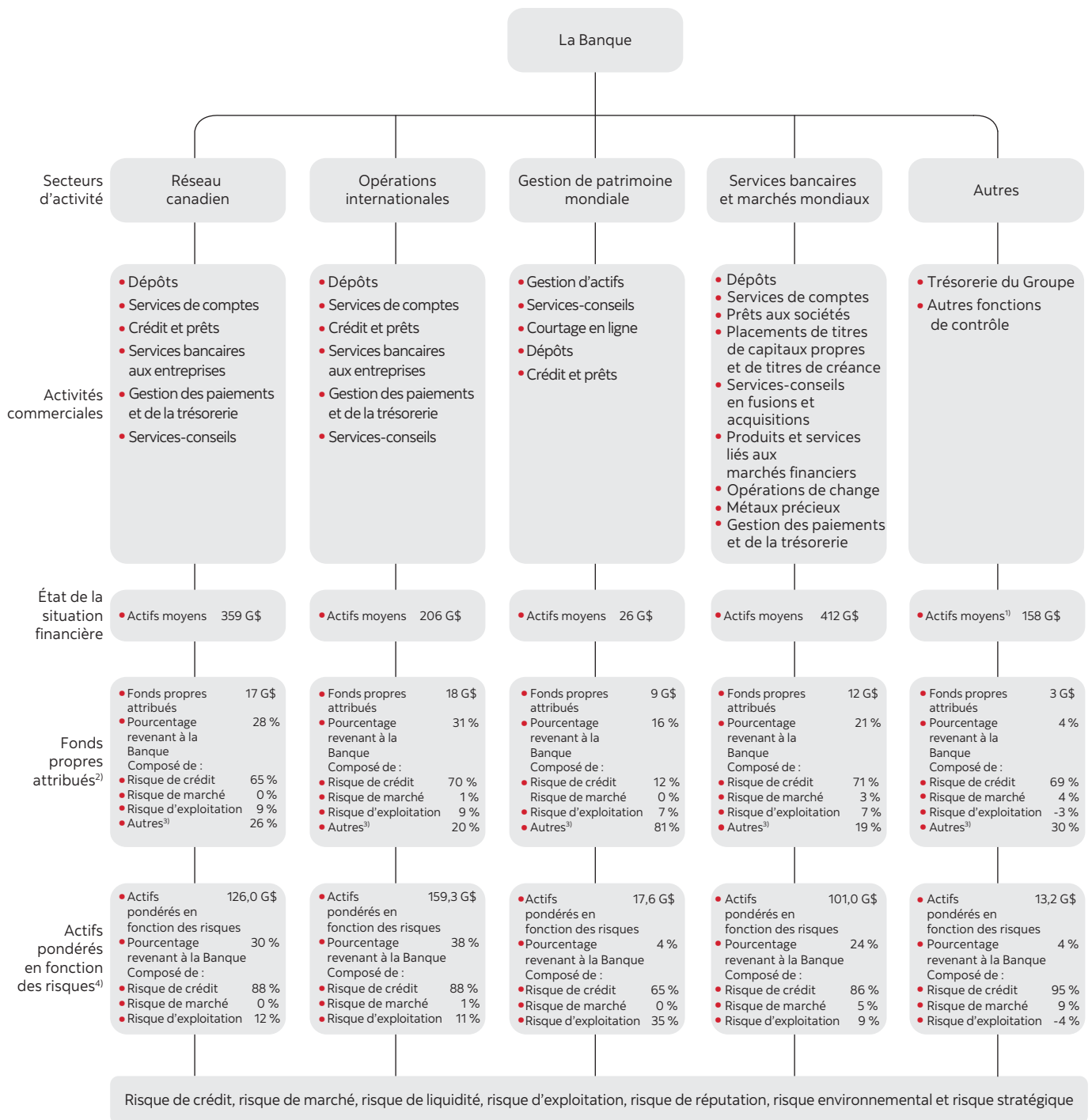


Principaux types de risques

Type de risque	Principaux documents de régie	Application à l'appétence au risque
Risques financiers		
Risque de crédit	<ul style="list-style-type: none"> • Cadre sommaire du risque de crédit • Politique de gestion du risque de crédit • Appétence au risque de crédit • Politique en matière de montage des prêts hypothécaires à l'habitation 	Limites quantitatives, comme les limites d'appétence au risque de crédit à l'échelle de la Banque et pour chaque secteur d'activité, l'exposition à une seule contrepartie ou à un groupe de parties liées, le risque-pays et les concentrations sectorielles.
Risque de marché	<ul style="list-style-type: none"> • Cadre sommaire du risque de marché et du risque de taux d'intérêt structurel • Politique de gestion du risque de marché et du risque de taux d'intérêt structurel 	Limites quantitatives, comme la valeur à risque (VaR), les résultats des essais dans des conditions critiques, les expositions aux placements en titres de créance, de même que les expositions au risque de taux d'intérêt structurel et au risque de change.
Risque de liquidité	<ul style="list-style-type: none"> • Cadre sommaire du risque de liquidité • Politique de gestion du risque de liquidité et des garanties • Cadre des essais dans des conditions critiques visant la liquidité 	Limites quantitatives, comme un ratio de liquidité à court terme minimal, un ratio structurel de liquidité à long terme, des montants minimaux d'actifs liquides de haute qualité qui peuvent rapidement être vendus ou donnés en nantissement pour procurer des liquidités éventuelles, des limites visant à contrôler les sorties de trésorerie nettes maximales sur une durée spécifiée, ainsi que la réduction de la concentration par la diversification des sources de financement.
Risques non financiers		
Risques de blanchiment d'argent, de financement du terrorisme et de violation de sanctions	<ul style="list-style-type: none"> • Politique en matière de LCBA/LCFT • Politique de conformité aux sanctions 	<p>La Banque n'a aucune tolérance envers toute autorisation délibérée d'utilisation de ses produits et services pour faciliter le blanchiment d'argent, le financement du terrorisme, la traite des personnes ou toute autre activité illicite.</p> <p>La Banque n'a aucune tolérance envers toute activité commerciale ou prestation de services aux clients qui seraient prohibées en vertu de lois et de règlements relatifs aux sanctions ainsi qu'envers toute modification, toute manipulation ou tout élagage de données dans le but de se soustraire à une obligation imposée aux termes de sanctions.</p>
Risque d'exploitation	<ul style="list-style-type: none"> • Cadre sommaire de gestion du risque d'exploitation • Politique et cadre de gestion du risque d'exploitation • Politique de contrôle interne • Politique de gestion du risque lié aux nouvelles initiatives • Politique de gestion du risque global lié à un tiers • Politiques et cadre de planification de gestion de crise financière 	L'appétence au risque d'exploitation exprime le niveau de risque résiduel que la Banque est prête à tolérer, quantifié par l'intermédiaire d'une limite de perte globale, d'une limite de perte unique et d'une multitude de limites au titre de catégories individuelles de risque d'exploitation.
Risque lié aux technologies de l'information et à la cybersécurité	<ul style="list-style-type: none"> • Politique et cadre de gestion du risque lié aux TI et à la cybersécurité • Politique afférente à la sécurité des données • Cadre de gouvernance afférent à la sécurité des données • Politique afférente à la cybersécurité • Politique de gestion du portefeuille de l'entreprise et de gouvernance des projets • Cadre sommaire de la gestion du risque lié aux technologies de l'information et à la sécurité des données 	La Banque établit des attentes et exigences minimales pour l'identification, l'évaluation, l'atténuation et la surveillance systématiques des risques liés à la TI et à la cybersécurité, y compris des exigences de protection des renseignements tout au long de leur cycle de vie.

<p>Risque de conformité</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Cadre sommaire du risque de conformité • Cadre sommaire de la culture du risque et du risque d'inconduite • Cadre de gestion de la culture du risque et du risque d'inconduite • Politique sur la gestion du risque d'inconduite • Politique en matière de lutte contre la corruption • Politique sur la gestion mondiale du risque de conformité • Cadre de gestion du risque d'atteinte à la vie privée • Code d'éthique de la Banque Scotia 	<p>L'échelle d'appétence au risque de conformité, qui correspond à une notation du risque de conformité résiduel à l'échelle de la Banque, se fonde sur les résultats de l'évaluation du contrôle et des risques de conformité.</p>
<p>Risque environnemental</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Politique environnementale 	<p>La Banque a mis en place des politiques et des procédures visant à s'assurer que les emprunteurs ont la capacité et la volonté d'exercer une saine gestion du risque environnemental.</p>
<p>Risque lié aux données</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Cadre sommaire du risque lié aux données • Cadre de gestion du risque lié aux données • Politique de gouvernance et de gestion des données de la Banque Scotia 	<p>Le cadre et la politique définissent la gouvernance, la structure, les rôles et les responsabilités du comité, l'appétence au risque et fournissent une description générale des programmes, des processus et des contrôles nécessaires à la gestion du risque lié aux données. Ils déterminent les principes en matière de reddition de compte pour la gestion et la gouvernance des données de la Banque.</p>
<p>Risque lié aux modèles</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Politique de gestion du risque lié aux modèles 	<p>La Banque a mis en place des mesures clés qui, conjuguées aux politiques et aux procédures en vigueur, favorisent une gestion saine et prudente du risque lié aux modèles.</p>
<p>Risque de réputation</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Politique de gestion du risque de réputation 	<p>Aucune appétence au risque de réputation, au risque juridique ni au risque d'imposition découlant des activités commerciales, initiatives, produits, services, transactions ou processus ou découlant de l'inadéquation des produits pour les clients.</p>
<p>Risque stratégique</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Rapport annuel sur la stratégie au conseil d'administration 	<p>Le rapport sur la stratégie tient compte des liens entre le cadre d'appétence au risque d'entreprise de la Banque et la stratégie d'entreprise, les stratégies des secteurs d'activité et les stratégies des fonctions générales.</p>

T41 Exposition au risque découlant des activités des secteurs d'activité de la Banque



1) Les actifs moyens du secteur Autres comprennent certains actifs non productifs se rapportant aux secteurs d'activité.
 2) Les fonds propres attribués correspondent au montant obtenu en combinant : i) les fonds propres en fonction du risque et ii) le levier financier. Les fonds propres attribués sont présentés sur une base moyenne trimestrielle.
 3) Comprend les fonds propres attribués pour les investissements importants, le goodwill, les immobilisations incorporelles et le levier financier.
 4) Les actifs pondérés en fonction des risques au 31 octobre 2020 sont évalués aux fins réglementaires selon l'approche de Bâle III.

Risques importants et risques émergents

La Banque est exposée à divers risques importants et risques émergents. Il est possible que ces risques aient une incidence défavorable sur les stratégies commerciales, la performance financière et la réputation de la Banque. Dans le cadre de notre approche de gestion du risque, nous identifions, évaluons, passons en revue, surveillons et gérons de manière proactive un large éventail de risques importants et de risques émergents, et mettons en œuvre les stratégies d'atténuation du risque appropriées.

Nous évaluons les risques importants et les risques émergents quant à leur portée, au moment où ils surviendront et à leur durée et nous combinons la méthode microéconomique avec la méthode macroéconomique pour les évaluer. Les risques sont recensés et présentés aux cadres supérieurs et, chaque trimestre, ils font l'objet d'un rapport déposé auprès du comité de gestion du risque et du conseil d'administration. Des plans d'action ont été mis en œuvre pour atténuer les risques importants et les risques émergents, et ces plans sont adaptés au besoin.

Les risques importants et les risques émergents auxquels la Banque est exposée sont les suivants :

Risque géopolitique et incertitude à l'échelle macroéconomique

Les risques géopolitiques, comme les conflits commerciaux, peuvent avoir une incidence sur la volatilité des cours de change et des marchés financiers à l'échelle mondiale. Ces événements ont des répercussions sur tous les acteurs de ces marchés. À court terme, un choc sur les marchés pourrait avoir une incidence sur les activités de transaction et les activités autres que de transaction de même que sur les revenus de la Banque. À plus long terme, par leur incidence généralisée, les facteurs macroéconomiques pourraient influencer sur l'exposition de la Banque aux clients et aux marchés touchés par ces chocs. Malgré la difficulté à prévoir d'où surgiront les nouvelles perturbations géopolitiques ou les conséquences économiques d'incidents commerciaux, le programme d'essais dans des conditions critiques de la Banque contribue à évaluer l'incidence potentielle de situations graves, qu'elles soient de nature géopolitique ou autre. La bonne compréhension de la part de la direction du contexte géopolitique local et de l'environnement macroéconomique dans lesquels la Banque évolue, jumelée au modèle d'affaires de la Banque et à sa présence diversifiée sur le plan géographique, agit de façon continue comme facteur d'atténuation de ce risque.

Risques de blanchiment d'argent, de financement du terrorisme et de violation de sanctions

Le blanchiment d'argent, le financement du terrorisme et la violation de sanctions demeurent des sujets de premier ordre en raison des conséquences juridiques, économiques et sociales graves auxquelles sont confrontées les nations du fait de ces activités criminelles. Les autorités publiques, les autorités responsables de l'application de la loi et les autorités de réglementation à l'échelle mondiale ont recours à un éventail de moyens, notamment l'établissement d'exigences réglementaires pour les institutions financières, dans le but de restreindre la capacité des acteurs du milieu interlope et des réseaux terroristes de tirer avantage de leurs activités ou de les financer. Il est largement admis que les institutions financières sont dans une position unique et qu'elles ont les moyens de contribuer à la lutte contre le blanchiment d'argent, le financement du terrorisme et les activités criminelles (dont la traite et l'exploitation des personnes) au moyen de la prévention, de la détection, de la dissuasion ainsi que de l'échange et de la présentation d'informations.

Compte tenu de sa présence mondiale, la Banque Scotia est assujettie à plusieurs lois et règlements internationaux portant sur la lutte contre le blanchiment d'argent, le financement du terrorisme et la violation de sanctions économiques qui augmentent en nombre et évoluent constamment. Le blanchiment d'argent, le financement du terrorisme et la violation de sanctions économiques exposent la Banque à divers risques considérables, notamment au risque de réputation et aux risques financiers, juridiques et réglementaires.

La Banque s'est engagée à maintenir des systèmes financiers sécurisés dans les pays où elle est présente par la prise de mesures nécessaires, et en ayant recours à une approche adaptée en fonction du risque. Le programme Risques LCBA de la Banque comprend des politiques, des procédures et des normes de contrôle en matière de pratiques d'identification et de vigilance à l'égard de la clientèle, de surveillance des opérations, de filtrage des noms et des paiements, d'enquête et de signalement des activités suspectes, ainsi que d'évaluation des nouveaux produits et services afin de prévenir et de détecter les activités qui pourraient représenter un risque pour la Banque. Ce programme contribue également à la mise en œuvre d'un processus d'évaluation annuel des risques de blanchiment d'argent, de financement du terrorisme et de la violation de sanctions dans l'ensemble de la Banque et il permet de s'assurer que tous les employés, y compris les membres de la haute direction et du conseil d'administration, prennent part à des formations sur le blanchiment d'argent, le financement du terrorisme et la violation de sanctions lors de leur embauche et pendant qu'ils sont à l'emploi de la Banque.

Risque lié aux technologies de l'information et à la cybersécurité

Le risque lié aux technologies de l'information et à la cybersécurité continue de toucher les institutions financières et les autres entreprises au Canada et partout dans le monde. Pendant la pandémie de COVID-19, la nature des menaces s'est transformée. Les auteurs de menaces s'adaptent aux circonstances changeantes et les menaces ne cessent de gagner en complexité et en gravité et de devenir de plus en plus fréquentes, les adversaires utilisant de nouvelles technologies et méthodes en constante évolution. L'environnement technologique de la Banque de même que celui de ses clients et des tiers qui lui offrent des services pourraient être la cible d'attaques, d'intrusions et d'autres compromissions. Ces incidents peuvent notamment donner lieu à une interruption des activités, à des détournements ou fuites non autorisées de données confidentielles, financières ou personnelles, ainsi qu'à des dommages à la réputation. La Banque effectue une surveillance et une gestion proactives des risques, et elle actualise et peaufine constamment ses programmes à mesure que de nouvelles menaces émergent afin de réduire au minimum les perturbations et de protéger les systèmes et l'information. En outre, la Banque souscrit des assurances de manière à atténuer certaines pertes pouvant potentiellement découler des atteintes à la cybersécurité.

Innovations et bouleversements technologiques

Les innovations technologiques influent en permanence sur le secteur des services financiers et ses clients et, en raison de la pandémie de COVID-19, la vitesse à laquelle se fait l'adoption des technologies numériques s'est accélérée. Partout dans le monde, les organismes de réglementation ne cessent de revendiquer la nécessité d'accroître la concurrence par l'ouverture du système bancaire. De plus, de nouveaux joueurs non conventionnels font leur entrée sur le marché et mettent à l'épreuve la position des institutions financières. Ces nouveaux acteurs bouleversent le modèle d'exploitation traditionnel de la Banque du fait qu'ils ont recours à de nouvelles technologies, à des méthodologies de prestation agiles et à des outils d'analyse de pointe qui leur permettent d'offrir une expérience utilisateur hautement personnalisée à des frais fixes moindres, ce qui a la capacité d'influer sur le bénéfice et les coûts associés à certains volets des activités de la Banque. En réponse à l'augmentation des exigences, des besoins et des attentes des clients, la Banque a entrepris une transformation numérique sur plusieurs années visant à faire d'elle un leader numérique du secteur des services financiers. Pour appuyer cette stratégie, la Banque a ouvert des usines numériques à Toronto et dans ses principaux marchés ciblés à l'international, à savoir le Mexique, le Pérou, le Chili et la Colombie, pour contribuer à l'innovation

financière tout en demeurant vigilante quant aux risques que pourraient comporter les nouveaux outils technologiques. Les investissements dans des processus agiles, dans l'analyse des données et dans la technologie numérique ont permis à la Banque de réagir à la pandémie et à l'évolution de son portefeuille ainsi que de répondre plus rapidement aux besoins de ses clients et de mieux les comprendre. La méthodologie de prestation agile fournit des mécanismes permettant d'adapter les processus aux événements perturbateurs, d'évaluer différents compromis et de modifier les priorités ou de réaffecter des ressources de manière disciplinée, favorisant ainsi la résilience des pratiques opérationnelles. Depuis le tout début de la pandémie, la Banque démontre qu'elle peut fonctionner en mode numérique tout en offrant à ses clients des services hors pair.

Tiers prestataires de services

À mesure que la Banque poursuit le développement de son environnement informatique avec des tiers prestataires de services, elle rehausse sa surveillance et sa gouvernance de la gestion des risques liés aux activités de tiers. L'accent est mis de plus en plus sur la régulation des services fournis par des tiers et sur la gestion des risques liés à leurs activités. Les activités de la Banque, sa propriété intellectuelle et sa réputation dépendent de plus en plus de l'efficacité des contrôles des prestataires de services visant à limiter les conséquences de l'absence de disponibilité des prestataires de services et des incidents de sécurité sur les activités. De plus, les tiers prestataires de services de ces tiers (c.-à-d. les autres prestataires de services) sont également susceptibles d'être victimes d'infractions touchant les systèmes et les données et d'atteintes à la vie privée si leurs environnements de contrôle ne réussissent pas à fonctionner correctement. De telles infractions pourraient nuire à la Banque si ses données étaient partagées avec ces tiers dans le cadre normal de leur prestation de services à la Banque. Une surveillance accrue a été instaurée à l'échelle de la Banque afin d'aider à repérer les problèmes émergents de liquidités chez des tiers. La Banque continue d'améliorer les ressources, les capacités et les responsabilités en matière de gestion des risques liés aux tiers dans les secteurs d'activité faisant partie des première et deuxième lignes de défense.

Risque juridique et risque de conformité

La Banque est assujettie à une batterie d'exigences réglementaires dans les territoires où elle exerce des activités. Bien que la Banque surveille et évalue en continu l'incidence potentielle des faits nouveaux en matière de réglementation afin de déterminer leur répercussion sur ses activités et de mettre en place toutes les modifications nécessaires, il est possible que des autorités de réglementation ou des tiers contestent sa conformité. Le défaut de se conformer aux exigences juridiques et réglementaires pourrait se traduire par des amendes, des poursuites, des pénalités, des sanctions réglementaires, des mesures d'application et des restrictions ou des interdictions d'exercer des activités commerciales, lesquelles pourraient toutes avoir une incidence défavorable sur la performance financière de la Banque et sur sa réputation. Par ailleurs, se conformer quotidiennement aux lois et à la réglementation en vigueur nécessite et continuera de nécessiter des ressources importantes, y compris l'exigence pour la Banque de prendre des mesures ou d'engager des coûts plus importants que prévu, ce qui pourrait avoir une incidence défavorable sur sa performance financière. De telles modifications pourraient également porter préjudice aux stratégies d'affaires de la Banque ou restreindre son offre de produits et services, ou même améliorer la capacité des concurrents de la Banque à offrir des produits et services qui rivalisent avec ceux de la Banque. Les organismes de réglementation ont également démontré qu'ils portaient une plus grande attention à la résilience opérationnelle ainsi qu'aux risques d'inconduite, d'atteinte à la vie privée et de modèle. De ce fait, il pourrait y avoir davantage de mesures réglementaires ou d'autres mesures d'application de la loi, y compris à l'égard de pratiques qui étaient auparavant considérées comme étant acceptables. Les organismes de réglementation des régions où la Banque exerce ses activités continuent d'investir des efforts pour assurer la résilience opérationnelle des entreprises qu'ils régissent et la protection des consommateurs. La tendance des organismes de réglementation à faire preuve de tolérance s'infléchit en faveur d'un accroissement des obligations de présentation d'information et du nombre de demandes de renseignements qu'elles formulent sur certains sujets, comme les programmes d'aide destinés aux clients, les liquidités, la présentation d'information sur les opérations et les pratiques commerciales.

La Banque continue de surveiller les faits nouveaux en matière de réglementation portant sur divers sujets à l'échelle mondiale et d'y réagir, de manière à ce que les diverses mesures de contrôle et unités d'exploitation en tiennent compte dans les meilleurs délais possibles et à ce que leur incidence sur ses activités soit réduite au minimum.

Pour obtenir de plus amples renseignements sur certains des principaux faits nouveaux en matière de réglementation qui pourraient influencer sur les activités de la Banque, il y a lieu de se reporter à la rubrique « Faits nouveaux en matière de réglementation », à la page 126.

Endettement des ménages au Canada

La pandémie de COVID-19 a perturbé l'économie du Canada et elle a entraîné la hausse des taux de chômage et la modification des conditions macroéconomiques. La volatilité et les taux de chômage ont diminué par rapport au niveau atteint à la suite de l'envolée constatée au deuxième trimestre de 2020, mais ils demeurent tout de même élevés. Le ralentissement de l'activité économique a entraîné des pertes de revenus généralisées liées à l'emploi, ce qui a engendré une situation difficile pour bon nombre de ménages canadiens, surtout ceux qui sont grandement endettés. Même si la faiblesse des taux d'intérêt donne lieu à une réduction du service de la dette, la récente remontée des prix de l'immobilier et les taux de chômage élevés rendent les ménages canadiens encore vulnérables. La Banque fait preuve de proactivité en adaptant ses stratégies de prêt dans tous les marchés et pour tous les portefeuilles afin de tenir compte de toute modification du profil de risque, tout en prenant en considération les programmes d'aide des gouvernements visant à offrir un répit temporaire et les programmes d'aide de la Banque dont se sont prévalus certains de ses clients. D'autres mesures ont été prises pour accroître la capacité de recouvrement de la Banque afin qu'elle puisse être en mesure d'aider ses clients qui éprouvent des difficultés financières graves ou persistantes. De plus, la Banque effectue des essais dans des conditions critiques en tenant compte de ces paramètres tout en continuant d'améliorer la gestion des risques au moyen d'investissements dans les technologies et les outils d'analyse.

Changements climatiques

Les changements climatiques pourraient influencer sur la rentabilité des services bancaires aux particuliers et aux entreprises de la Banque en raison des pertes sur créances. Des intempéries pourraient endommager des immeubles de la Banque et en perturber les activités. De nouvelles politiques ou mesures réglementaires en matière de lutte aux changements climatiques pourraient exposer davantage la Banque au risque de réputation, au risque juridique et au risque de conformité à la réglementation. Des occasions de financement durable s'inscrivant dans la lutte contre les changements climatiques pourraient également se présenter. Pour obtenir de plus amples renseignements sur la stratégie et les efforts de la Banque en matière de lutte aux changements climatiques, il y a lieu de se reporter à la rubrique « Risque environnemental » à la page 116.

Risque lié aux modèles

L'accent est mis de plus en plus sur la régulation du risque lié aux modèles compte tenu du fait que les institutions financières s'appuient davantage sur des informations fondées sur l'analyse de données. Les lignes directrices de la réglementation sur le risque lié aux modèles font état

des attentes à l'égard de l'établissement d'un cadre de gestion du risque pour l'ensemble d'une entreprise, y compris les politiques et les procédures nécessaires pour identifier, évaluer et gérer les risques inhérents à quelconque modèle. La Banque surveille et gère, dans une optique prévoyante, les risques associés à l'élaboration et à l'utilisation de modèles. Elle a instauré à l'échelle de son entreprise une politique de gestion du risque lié aux modèles, laquelle repose sur des processus et des procédures appropriés et aide à identifier et à gérer les risques importants associés aux modèles. La Banque continue d'améliorer ses pratiques, ses processus et ses contrôles se rapportant à la gouvernance du risque lié aux modèles afin de pouvoir surveiller et atténuer les risques de manière efficace.

Risque lié aux pandémies

Le 11 mars 2020, l'Organisation mondiale de la Santé a déclaré que l'éclosion de COVID-19 était devenue une pandémie. Les gouvernements et les organismes de réglementation des régions touchées ont instauré un certain nombre de mesures visant à contenir l'épidémie, notamment des mesures de distanciation physique prescrites par les administrations publiques, des restrictions en matière de déplacement et de voyage, de mises en quarantaine et des invitations à rester chez soi. L'ampleur et la portée des répercussions de la pandémie de COVID-19 sur l'économie mondiale et les marchés des capitaux ne cessent d'évoluer, les bouleversements qu'elle occasionne se faisant ressentir dans les pays où la Banque exerce ses activités et dans les économies partout dans le monde. Bien que les gouvernements et les organismes de réglementation de diverses régions aient assoupli quelques mesures et que l'économie ait commencé à se redresser, les remontées subséquentes des cas liés au virus les ont obligés à réinstaurer certaines de ces mesures et rendent l'avenir économique incertain. Les conséquences de la pandémie de COVID-19 sur les employés et les clients de la Banque de même que sur les collectivités où elle est présente se font toujours sentir, ce qui a une incidence sur les activités et les résultats financiers de la Banque ainsi que sur les risques présents et futurs auxquels sont exposées les entreprises de la Banque. La Banque surveille attentivement les répercussions possibles de la pandémie, qui est une situation en évolution.

La pandémie de COVID-19 a perturbé l'économie du Canada, celle des autres pays où la Banque exerce ses activités et, plus généralement, l'économie mondiale, et elle a entraîné une volatilité accrue et la déstabilisation des marchés des capitaux, ainsi que le bouleversement des chaînes d'approvisionnement, la hausse des taux de chômage et la modification des conditions macroéconomiques. La volatilité et les taux de chômage ont diminué par rapport au niveau atteint à la suite de l'envolée constatée au deuxième trimestre de 2020, mais ils demeurent tout de même élevés. Les effets perturbateurs de la pandémie ont mené à un ralentissement économique tant au pays qu'à l'échelle mondiale, ce qui a conduit à une baisse de la croissance du PIB et suscité des préoccupations quant au déclenchement d'une récession prolongée au Canada et à la viabilité de l'endettement des ménages canadiens. La plupart des pays industrialisés, y compris le Canada, estiment que l'activité économique ne reviendra pas aux niveaux atteints en 2019 avant le début de 2022.

Les gouvernements et les banques centrales du monde entier, y compris du Canada, ont pris et continuent de prendre des mesures importantes en vue de fournir une aide financière aux ménages et aux entreprises, de stabiliser les marchés et de soutenir la croissance économique. Alors que bon nombre de ces mesures avaient été assouplies, la recrudescence de la pandémie de COVID-19 a entraîné la réinstauration de certaines restrictions. La participation directe de la Banque à ces programmes ou sa participation pour le compte de clients pourraient soulever des enjeux, dont le risque accru de litiges avec des clients, de mauvaise presse, d'exposition à des poursuites ou de faire l'objet d'une surveillance accrue par les administrations publiques ou par des organismes de réglementation, ce qui, dans tous les cas, pourrait entraîner une hausse des charges d'exploitation de la Banque, ainsi que de ses frais juridiques et de ses frais liés à la conformité et porter atteinte à sa réputation. L'efficacité de ces programmes dépendra de la durée et de l'ampleur de la pandémie de COVID-19 et variera en fonction des régions et des secteurs d'activité, et les avantages que les clients de la Banque en tireront seront variables.

Outre l'incidence de la pandémie de COVID-19 sur les activités de la Banque, la pression financière que fait peser la pandémie sur les clients de la Banque pourrait continuer à s'accroître. Ainsi, la pression accrue pourrait s'exercer sur les particuliers qui sont nos clients de même que sur la performance financière des petites entreprises, des entreprises et des sociétés clientes de la Banque, à quoi s'ajouteraient les conséquences des contraintes opérationnelles que posent les mesures de distanciation physique, notamment pour les entreprises qui demeurent fermées ou dont les heures d'ouverture sont réduites, les ventes perdues ou les charges d'exploitation alourdies. Une grande partie des activités de la Banque consiste à octroyer des prêts ou à offrir des liquidités de multiples façons à des emprunteurs, à savoir des particuliers, des entreprises de divers secteurs et des administrations publiques. Les répercussions de la pandémie de COVID-19 subies par ces emprunteurs pourraient nuire de façon importante aux résultats financiers de la Banque, à ses activités, à sa situation financière ou à ses liquidités, en conduisant, par exemple, à la comptabilisation des pertes sur créances subies par ses portefeuilles de prêts et à l'augmentation du compte de correction de valeur pour pertes sur créances, surtout si les entreprises demeurent fermées ou ne fonctionnent pas à plein régime et si davantage de clients utilisent leur marge de crédit ou cherchent à conclure d'autres prêts pour les aider à financer leurs entreprises.

La pandémie de COVID-19 a bouleversé et pourrait continuer de bouleverser les activités des clients de la Banque et la façon dont la Banque mène ses activités. Cela s'est notamment traduit par la fermeture de certaines succursales, l'augmentation du nombre d'employés en télétravail, la modification des modes de fonctionnement à cause de la hausse du volume de demandes de la part de clients et des changements à l'égard des principaux fournisseurs de biens et prestataires de services de la Banque. Bien que la Banque ait instauré des mesures axées sur le travail à domicile et qu'elle ait limité les déplacements professionnels de ses employés, si une partie importante du personnel de la Banque, y compris ceux qui occupent un poste-clé, était incapable de travailler de manière efficace pour cause de maladie, de mesures gouvernementales ou de toute autre restriction liée à la pandémie, l'effet de la pandémie sur les entreprises et les activités de la Banque pourrait être exacerbé.

La Banque a mis en œuvre des mesures préventives pour la gestion des risques accrus suscités par la pandémie de COVID-19, y compris le risque d'atteinte à la vie privée, le risque lié aux tiers, le risque de crédit et les risques qui pourraient peser sur la continuité des affaires. Les clients peuvent se prévaloir des programmes d'aide gouvernementale et des mesures d'aide financière de la Banque pour se prémunir contre les conditions économiques défavorables occasionnées par la pandémie. Pour obtenir de plus amples renseignements sur les programmes d'aide qui sont offerts, il y a lieu de se reporter à la rubrique portant sur les répercussions de la pandémie de COVID-19 à la page 25.

Risque de crédit

Le risque de crédit est le risque qu'une perte soit subie si un emprunteur ou une contrepartie n'honore pas ses obligations financières ou contractuelles envers la Banque. Ce risque découle des activités de prêt direct de la Banque de même que de ses activités de financement, d'investissement et de transaction lorsque les contreparties ont des obligations de remboursement ou autres envers elle.

Table des matières des informations sur le risque de crédit			
	Page	Tableaux et diagrammes	Page
Sommaire du risque de crédit	92		
Cadre de gestion du risque de crédit			
Mesures du risque	92		
Sociétés et entreprises	92		
Notations de risque	92		
Approbation du crédit	93		
Atténuation du risque de crédit – Garanties	93		
Produits conventionnels qui ne sont pas destinés aux particuliers	93		
Biens immobiliers de sociétés et d'entreprises	93		
Produits négociés	94		
Atténuation du risque de crédit – Garanties	94		
Prêts aux particuliers	94		
Approbation du crédit	94		
Notations de risque	94		
Atténuation du risque de crédit – Garanties	95		
Qualité du crédit	95	T3 Faits saillants financiers	23
Compte de correction de valeur pour pertes sur créances	96	T12 Dotation au compte de correction de valeur pour pertes sur créances en pourcentage de la moyenne du montant net des prêts et des acceptations	34
Prêts douteux	97	T13 Radiations nettes en pourcentage de la moyenne des prêts et des acceptations	34
		T65 Montant brut des prêts douteux par secteurs géographiques	131
		T66 Dotation au compte de correction de valeur au titre des instruments financiers dépréciés par secteurs géographiques	131
		T67 Exposition au risque outre-frontière – pays choisis	131
		T68 Prêts et acceptations par catégories d'emprunteurs	132
		T69 Instruments de crédit hors bilan	132
		T70 Variations du montant net des prêts douteux	133
		T71 Dotation au compte de correction de valeur pour pertes sur créances	133
		T72 Dotation au compte de correction de valeur pour pertes sur créances au titre des instruments financiers dépréciés par catégories d'emprunteurs	134
		T73 Prêts douteux par catégories d'emprunteurs	134
		T74 Total de l'exposition au risque de crédit par secteurs géographiques	135
		T75 Exposition au risque de crédit par échéances selon l'approche NI avancée	135
		T76 Total de l'exposition au risque de crédit et actifs pondérés en fonction des risques	136
		Analyse de l'exposition globale au risque de crédit, y compris l'exposition au risque de marché, les actifs des filiales d'assurance de la Banque et les autres actifs qui peuvent être complètement conciliés avec l'état de la situation financière (se reporter à la note 36, <i>Instruments financiers – gestion des risques</i> , figurant dans les états financiers consolidés)	235
Aperçu du portefeuille	97		
Diversification du risque	98	D27 Diversification équilibrée au Canada et à l'étranger – prêts et acceptations	98
		D28 ainsi que dans les prêts aux ménages et aux entreprises – prêts et acceptations	98
		T64 Prêts et acceptations par secteurs géographiques	130
Atténuation du risque	98		
Prêts garantis par des biens immobiliers	98	T49 Exposition au risque de la Banque par pays	100
Prêts aux promoteurs de copropriétés au Canada	100		
Exposition au risque en Europe	100		
Instruments financiers	76	T40 Titres hypothécaires	77

Sommaire du risque de crédit

- Au 31 octobre 2020, le portefeuille de prêts global de la Banque avait été porté à 625 milliards de dollars, par rapport à 611 milliards de dollars au 31 octobre 2019, la croissance étant attribuable aux prêts personnels ainsi qu'aux prêts aux entreprises et aux administrations publiques. Les prêts hypothécaires à l'habitation représentaient 285 milliards de dollars au 31 octobre 2020, 86 % de ceux-ci se trouvant au Canada. Le portefeuille de prêts aux sociétés, qui représente 37 % du portefeuille de prêts total, était composé à hauteur de 55 % de prêts de grande qualité au 31 octobre 2020, soit au même niveau qu'au 31 octobre 2019.
- Les prêts et acceptations (particuliers et autres) sont demeurés diversifiés par secteurs géographiques, secteurs d'activité et clients. L'exposition régionale est répartie entre nos marchés clés (66 % au Canada, 7 % aux États-Unis, 8 % au Chili, 5 % au Mexique et 14 % ailleurs). Le secteur des services financiers représente 4,8 % des expositions brutes totales (compte non tenu des garanties) et s'établissait à 30 milliards de dollars, en hausse de 4 milliards de dollars par rapport au 31 octobre 2019. Pour l'essentiel, ces expositions visent des contreparties bénéficiant d'une cote élevée et sont habituellement garanties.

Pour que la gestion du risque de crédit soit efficace, il faut établir une culture appropriée du risque. Les politiques clés en matière de risque de crédit et les déclarations d'appétence au risque de crédit sont au cœur de cette culture.

Le conseil d'administration (le « conseil ») examine et approuve, soit directement, soit par l'intermédiaire du comité de gestion du risque, les limites d'appétence au risque de crédit à l'échelle de la Banque annuellement et sa politique en matière de gestion du risque de crédit, et ce, bisannuellement.

- Les objectifs de l'appétence au risque de crédit sont de s'assurer que :
 - les marchés cibles et les produits offerts sont bien définis à l'échelle de la Banque et de chacun des secteurs d'activité;
 - les paramètres de risque à l'égard de l'octroi de nouveaux prêts et de l'ensemble des portefeuilles sont bien précisés;
 - les opérations, notamment le montage, la syndication, la vente de prêts et les couvertures, sont gérées d'une manière qui est conforme à l'appétence au risque de la Banque.
- La politique de gestion du risque de crédit précise le cadre de gestion du risque de crédit, notamment :
 - les principaux principes de gestion du risque de crédit;
 - la délégation de pouvoir;
 - le programme de gestion du risque de crédit;
 - la gestion du risque de crédit de contrepartie pour les activités de négociation et de placement;
 - les limites globales, soit la limite au-delà de laquelle les demandes de crédit doivent recevoir l'approbation du conseil.

Le groupe Gestion du risque global élabore le cadre de gestion du risque de crédit et les politiques qui expliquent en détail, notamment, le système de notation du risque de crédit et les paramètres estimatifs connexes, la délégation du pouvoir d'octroyer du crédit, le calcul du compte de correction de valeur pour pertes sur créances et l'autorisation des radiations.

Le risque de crédit lié aux sociétés et aux entreprises est classé par pays et par grands groupes sectoriels. Les limites totales du risque de crédit de chacun de ces groupes sont également examinées et approuvées annuellement par le conseil d'administration. Les objectifs de la gestion des portefeuilles et la diversification du risque constituent des facteurs clés dont il faut tenir compte pour établir ces limites.

Conformément aux limites approuvées par le conseil, des limites d'emprunt sont fixées dans le cadre des critères et des lignes directrices établis pour les emprunteurs individuels, des secteurs d'activité particuliers, des pays donnés et certains types de prêts afin que la Banque ne souffre pas d'une concentration excessive auprès d'un emprunteur, d'un groupe d'emprunteurs, d'un secteur d'activité ou d'une région. Dans le cadre du processus de gestion des portefeuilles, les prêts peuvent faire l'objet d'une syndication dans le but de réduire le risque global lié à un emprunteur individuel. Pour certains segments des portefeuilles, des dérivés de crédit sont utilisés afin d'atténuer le risque de perte lié au défaut d'un emprunteur. Le risque est également atténué par la vente sélective de prêts.

Les unités d'exploitation et le groupe Gestion du risque global de la Banque examinent régulièrement les divers segments des portefeuilles de prêts à l'échelle de la Banque afin d'évaluer l'incidence des tendances économiques ou d'événements précis sur le rendement des portefeuilles et de déterminer si des mesures correctives doivent être prises. Ces examens comportent l'évaluation des facteurs de risque liés à des produits en particulier, à des secteurs d'activité et à des pays donnés. Les résultats de ces examens sont communiqués au comité des politiques en matière de risque et, s'ils revêtent une importance particulière, au conseil d'administration.

Mesures du risque

Le système de notation du risque de crédit permet d'établir les principaux paramètres estimatifs du risque de crédit, lesquels mesurent le risque de crédit et le risque inhérent à une transaction. Ces paramètres de risque, soit la probabilité de défaut, la perte en cas de défaut et l'exposition en cas de défaut, sont transparents et doivent pouvoir être reproduits afin d'assurer l'exactitude et l'uniformité pour ce qui est de l'approbation de crédit et des normes minimales de crédit par catégorie de notation du risque. Ces paramètres font partie intégrante des politiques et procédures à l'échelle de la Banque, qui englobent la gouvernance, la gestion du risque et la structure du contrôle, et sont utilisés dans plusieurs calculs internes et réglementaires visant à quantifier le risque de crédit.

Le système de notation du risque de crédit de la Banque est assujéti à un cadre rigoureux en matière de validation, de gouvernance et de supervision. Ce cadre a pour objectifs de veiller à ce que :

- les méthodes et les paramètres de notation du risque de crédit soient conçus et élaborés adéquatement, validés indépendamment et examinés régulièrement;
- les processus d'examen et de validation représentent une mise à l'épreuve efficace des processus de conception et d'élaboration.

Les méthodes et les paramètres de notation du risque de crédit autre qu'envers les prêts aux particuliers sont examinés et validés au moins une fois l'an. Les unités du groupe Gestion du risque global sont responsables de la conception, de l'élaboration, de la validation et de l'examen de ces méthodes et paramètres et sont fonctionnellement indépendantes des unités d'exploitation responsables des opérations de montage. Elles sont également indépendantes, au sein du groupe Gestion du risque global, des unités qui prennent part à l'approbation des notations de risque et à l'approbation de crédit.

Les notations internes de risque de crédit et les paramètres de risque connexes influent sur les décisions de prêt, l'établissement du taux d'intérêt d'un prêt, le calcul du compte de correction de valeur collectif pour pertes sur créances et le rendement des capitaux propres.

Sociétés et entreprises

L'exposition au risque de crédit lié aux sociétés et aux entreprises découle des secteurs d'activité de la Banque.

Notations de risque

Le système de notation du risque de la Banque se fonde sur des notations internes (« NI »), soit une échelle de 18 points utilisée pour distinguer le risque de défaut des emprunteurs et le risque de perte lié aux facilités. Le tableau T32 présente la relation générale entre les NI de la Banque et les notations des agences externes.

Les NI servent en outre à définir le niveau hiérarchique devant intervenir dans le processus d'approbation de crédit selon l'ampleur et le risque de chaque demande. Les demandes de crédit auxquelles une faible notation a été attribuée exigent l'intervention d'un palier plus élevé de la haute direction selon l'ampleur du risque global. Lorsqu'une décision dépasse leurs compétences, les unités responsables de l'approbation de crédit transmettent la demande, accompagnée de leur recommandation, à l'un des comités de crédit principaux aux fins de l'approbation du crédit. Dans certains cas, ces demandes doivent être transmises au comité de gestion du risque du conseil d'administration.

Approbation du crédit

Les unités responsables de l'approbation de crédit au sein du groupe Gestion du risque global analysent et évaluent toutes les demandes de crédit importantes provenant de sociétés et d'entreprises et donnant lieu à une exposition au risque de crédit afin de s'assurer que les risques sont évalués adéquatement, approuvés judicieusement, surveillés en permanence et gérés activement. La prise de décisions commence par une évaluation du risque de crédit de l'emprunteur individuel ou de la contrepartie. Les facteurs clés de l'évaluation incluent les suivants :

- l'équipe de direction de l'emprunteur;
- les résultats financiers actuels et prévus ainsi que les antécédents en matière de crédit de l'emprunteur;
- le secteur d'activité de l'emprunteur;
- les tendances économiques;
- le risque géopolitique.

Au terme de cette évaluation, une cote de risque est attribuée à l'emprunteur ou à la contrepartie selon le système de notation du risque de la Banque.

Les facilités consenties font l'objet d'une notation distincte qui tient compte d'autres facteurs qui ont une incidence sur le montant de la perte éventuelle en cas de défaut de paiement, comme la garantie, la priorité de la créance, la structure, l'échéance et toute mesure d'atténuation du risque de crédit. Les garanties prennent généralement la forme de droits grevant les stocks, les débiteurs, les biens immobiliers et les actifs d'exploitation dans les cas où un prêt est consenti à des emprunteurs qui sont des sociétés ou des entreprises. En ce qui a trait aux activités de transaction, comme les prêts de titres, les transactions de rachat et les produits dérivés, les garanties sont sous forme de trésorerie ou de valeurs du Trésor. Les types de garanties acceptables et les processus d'évaluation connexes sont documentés dans les politiques et les manuels de gestion du risque.

Les autres mesures d'atténuation du risque de crédit comprennent les cautionnements consentis par des tiers et, dans le cas des produits dérivés, les accords généraux de compensation.

Une notation interne du risque est attribuée à l'emprunteur et à la facilité au moment de l'approbation initiale de la facilité et cette notation est ensuite rapidement réévaluée et rajustée, au besoin, à la lumière des changements qui surviennent dans la situation financière du client ou dans ses perspectives d'affaires. La réévaluation est un processus continu et elle est effectuée dans le cadre de changements de la conjoncture économique, de perspectives propres à un secteur d'activité et de risques ponctuels comme la révision de prévisions financières, la publication de résultats financiers intermédiaires ou toute autre annonce exceptionnelle.

Les notations internes du risque de crédit sont aussi prises en considération dans l'établissement des limites d'approbation, puisque les lignes directrices concernant les seuils de détention sont liées aux différentes notations attribuées. Les limites par emprunteur sont beaucoup plus basses pour les emprunteurs à risque élevé que pour les emprunteurs à faible risque.

Le processus d'approbation de crédit s'appuie aussi sur un modèle de rentabilité du rendement des capitaux propres ajusté en fonction du risque pour faire en sorte que le client et la structure de l'opération offrent un rendement approprié pour un niveau de risque donné. En ce qui a trait aux portefeuilles de prêts aux sociétés et aux gros emprunteurs des Opérations internationales, le groupe Gestion des portefeuilles de prêts examine les résultats du modèle de rentabilité en les comparant avec des indices de référence externes et émet une opinion sur le rendement relatif et la tarification de chaque opération au-dessus d'un seuil minimal.

Les unités d'exploitation ainsi que le groupe Gestion du risque global suivent de près les risques de crédit liés à chaque client pour relever tout signe de détérioration. De plus, les unités d'exploitation et le groupe Gestion du risque global effectuent un examen et une analyse du risque de chaque emprunteur une fois l'an ou plus souvent dans le cas des emprunteurs à risque élevé. Si, de l'avis de la direction, un compte exige le recours à des spécialistes en arrangement et en restructuration, il sera remis à un groupe responsable des comptes spéciaux aux fins de suivi et de résolution.

Atténuation du risque de crédit – Garanties

Produits conventionnels qui ne sont pas destinés aux particuliers (lignes de crédit à l'exploitation, emprunts à terme, etc.)

La valeur des garanties est établie d'une manière précise au début et sur toute la durée d'une transaction au moyen de méthodes d'évaluation courantes. Les estimations de la valeur des garanties sont réalisées à une fréquence appropriée au regard de la fréquence des fluctuations de la valeur de marché, selon le type de garantie et le profil de risque de l'emprunteur.

De plus, lorsqu'il n'est pas rentable d'effectuer le suivi de garanties très volatiles (comme les débiteurs et les stocks), des marges de prêt appropriées sont appliquées pour compenser (p. ex. : le plafond est établi à 80 % de la valeur pour les débiteurs et à 50 % de la valeur pour les stocks). La fréquence des évaluations est également accrue si des signaux d'alerte précoce indiquent que la situation financière d'un emprunteur s'est détériorée.

Les emprunteurs doivent confirmer leur respect de certaines clauses restrictives, notamment en confirmant périodiquement la valeur des garanties, la Banque utilisant ces clauses restrictives comme signaux d'alerte précoce d'une détérioration de la valeur des garanties. Une inspection périodique des garanties physiques est effectuée, le cas échéant, s'il existe un moyen raisonnable de le faire.

Les procédures de la Banque prévoient la vérification, notamment au moyen de l'attestation par les dirigeants de la Banque lors des examens initiaux, annuels et périodiques, que la valeur des garanties, marges ou autres a été évaluée et, au besoin, que des mesures ont été prises pour atténuer toute baisse de la valeur des garanties.

La Banque n'a pas recours à des modèles d'évaluation automatisée aux fins d'évaluation des produits conventionnels qui ne sont pas destinés aux particuliers. Le groupe Gestion du risque global effectue ses propres évaluations des sociétés en fonction de divers facteurs comme la valeur comptable, la valeur comptable actualisée et la valeur de l'entreprise.

Biens immobiliers de sociétés et d'entreprises

De nouvelles évaluations ou des évaluations mises à jour doivent généralement être obtenues à l'octroi d'une facilité de même que lors de modifications de prêts, de restructurations de prêts et de restructurations de prêts en difficulté. Dans la majorité des cas, une nouvelle évaluation est nécessaire si, de l'avis raisonnable de l'unité d'exécution bancaire ou du groupe Gestion du risque global, la valeur a subi une variation importante. De plus, aucune des lignes directrices en matière d'évaluation énoncées dans les politiques ne devrait dissuader la Banque de demander une évaluation plus fréquente si l'on constate ou anticipe une évolution défavorable de la conjoncture du marché, du parrainage, de la solvabilité ou d'autres hypothèses connexes.

Les évaluations doivent être consignées par écrit et comprendre des informations et une analyse suffisantes pour étayer la décision de la Banque d'accorder le prêt. De plus, lorsqu'ils fournissent une opinion quant à la valeur de marché d'un bien immobilier, il incombe aux évaluateurs tiers d'établir la portée des travaux nécessaires pour obtenir des résultats crédibles. L'évaluation doit satisfaire aux exigences réglementaires et sectorielles, lesquelles, selon le type de bien évalué, doivent comprendre une ou plusieurs des méthodes d'évaluation suivantes :

- i. la méthode de comparaison

- ii. la méthode du coût
- iii. la méthode du revenu

L'évaluateur doit indiquer la raison qui sous-tend l'omission de l'une ou l'autre de ces méthodes. De plus, l'évaluation doit indiquer si le bien visé a été inspecté physiquement et si le signataire du rapport d'évaluation a reçu une aide importante. Le rapport doit également contenir une présentation et une explication des hypothèses entrant dans le calcul de la valeur aux termes de chacune des méthodes susmentionnées.

Les unités d'exploitation et le groupe Gestion du risque global examinent toutes les évaluations pour confirmer que l'évaluation tient compte de tous les enjeux importants au regard de la catégorie, de l'emplacement et de l'environnement économique de l'actif et qu'elle intègre toutes les méthodes et hypothèses appropriées. Dans la plupart des cas, les unités d'exploitation tiennent également compte des biens comparables, en plus des enjeux pris en considération dans le cadre des évaluations, afin de justifier davantage la valeur.

Lorsque des évaluateurs tiers sont utilisés, ceux-ci doivent être agréés et répondre aux attentes de la Banque. De plus, le groupe Gestion du risque global valide les évaluations de tiers au moyen d'estimations internes fondées sur des biens comparables ou des évaluations du revenu actualisé.

Produits négociés

Les produits négociés sont des opérations concernant des dérivés de gré à gré (comme des opérations de change et des opérations sur marchandises), des cessions temporaires de titres (comme des opérations de pension sur titres et des opérations de prêts et d'emprunts de titres), ainsi que des contrats à terme standardisés négociés en bourse. Le risque de crédit lié aux produits négociés ne peut être déterminé avec certitude au départ puisque, pendant la réalisation d'une opération, la valeur monétaire de l'obligation de la contrepartie envers la Banque variera en fonction de l'évolution des marchés financiers (comme les fluctuations des cours des actions, des taux d'intérêt et des cours de change). La Banque approuve le risque de crédit lié aux produits négociés en tenant compte de leur juste valeur courante, majorée d'une composante additionnelle servant à refléter l'évolution éventuelle de leur évaluation à la valeur de marché. Le processus d'approbation du crédit comprend également l'évaluation de la possibilité de risque de corrélation défavorable, lequel se produit lorsque l'exposition à une contrepartie est corrélée de façon positive à la probabilité de défaut de cette contrepartie.

Le risque de crédit lié aux produits négociés est géré selon le processus d'approbation du crédit appliqué aux activités de prêt. La Banque tient compte du risque de crédit lié aux activités de prêt ainsi que du risque de crédit éventuel découlant des opérations sur produits négociés avec la contrepartie.

Atténuation du risque de crédit – Garanties

Les dérivés sont généralement négociés aux termes d'accords généraux de compensation standards de l'International Swaps and Derivatives Association (« ISDA »), lesquels prévoient le règlement net unique de l'ensemble des opérations couvertes par l'accord en cas de défaut ou de résiliation anticipée d'une opération. Les accords de l'ISDA sont fréquemment assortis d'une annexe sur le soutien du crédit (« ASC ») de l'ISDA, dont les modalités peuvent varier en fonction de l'opinion qu'a chaque partie de la solvabilité de l'autre. Les ASC ou la réglementation en vigueur dans certains territoires peuvent exiger que les deux parties fournissent une marge initiale (réglementaire ou non réglementaire). Elles prévoient aussi la possibilité de faire un appel de marge de variation si le risque total lié à l'évaluation à la valeur de marché et non garanti dépasse un seuil préétabli. Une marge de variation peut être unilatérale (ce qui signifie que seule une partie est appelée à fournir une garantie) ou bilatérale (ce qui signifie que l'une ou l'autre des parties peut fournir une garantie, selon celle qui est dans le cours). L'ASC détaillera également les types de garanties que chaque partie juge acceptables et les quotités qui s'appliqueront à chaque type de garanties. Les modalités de l'accord général de compensation de l'ISDA et des ASC sont prises en compte dans le calcul du risque de crédit de contrepartie.

Les contreparties de première qualité représentent environ 79 % du montant exposé au risque de crédit découlant des opérations sur produits dérivés. Une proportion d'environ 23 % de l'exposition au risque de contrepartie lié aux produits dérivés est attribuable à des contreparties bancaires. Compte tenu des accords de compensation et de nantissement, le cas échéant, aucun montant net à risque en raison des opérations sur produits négociés avec une contrepartie en particulier n'était jugé important en regard de la situation financière de la Banque au 31 octobre 2020. Aucun risque individuel lié à une contrepartie bilatérale de première qualité n'était supérieur à 1181 millions de dollars et aucun risque individuel lié à une contrepartie qui est une société n'était supérieur à 420 millions de dollars.

Prêts aux particuliers

L'exposition au risque de crédit lié aux prêts aux particuliers découle des secteurs Réseau canadien et Opérations internationales.

Approbation du crédit

Le processus décisionnel touchant les prêts aux particuliers fait en sorte que les risques de crédit sont évalués adéquatement, approuvés judicieusement, surveillés en permanence et gérés activement. En général, les décisions en matière de crédit liées aux prêts à la consommation sont traitées par le logiciel d'approbation de crédit de la Banque et sont fondées sur des notations de risque qui sont générées à l'aide de modèles prédictifs d'évaluation du crédit.

Les méthodes d'approbation de crédit et de gestion des portefeuilles de la Banque visent à assurer l'uniformité de l'octroi de crédit ainsi qu'à déceler rapidement les prêts en difficulté en regard de notre appétence au risque. Les méthodes rigoureuses de la Banque en matière d'octroi de crédit et de modélisation des risques au titre des prêts aux particuliers sont davantage centrées sur le client que sur le produit. La Banque estime qu'une telle démarche assure une meilleure évaluation des risques que celles centrées sur le produit, offre une expérience client plus homogène et devrait contribuer à la baisse des pertes sur prêts avec le temps.

Toutes les modifications de la notation et des politiques sont proposées par les unités du groupe Gestion du risque global, lesquelles sont fonctionnellement indépendantes des unités d'exploitation responsables des portefeuilles de prêts aux particuliers. Les modèles et paramètres doivent également être validés et examinés de manière indépendante des unités impliquées qui participent à la mise en œuvre et au développement des modèles. Le processus d'examen prévoit le renvoi au comité de crédit principal concerné pour approbation, au besoin. Les portefeuilles de prêts à la consommation sont revus au moins mensuellement afin de mieux circonscrire toute nouvelle tendance dans la qualité des prêts et de déterminer si des mesures correctives s'imposent.

Notations de risque

Le système de notation du risque lié aux particuliers de la Banque est centré sur l'emprunteur et sur l'opération. Une notation du risque est attribuée à chaque prêt à un particulier en fonction des antécédents de crédit ou de l'évaluation de crédit interne du client. Le système automatisé de notation du risque de la Banque évalue mensuellement la solvabilité de chaque client. Ce processus permet d'assurer de façon valable et rapide le repérage et la gestion des prêts en difficulté.

Le système de notation du risque aux termes de l'approche NI avancée fait l'objet d'un examen régulier et d'un suivi continu de la performance des principales composantes. Les modèles du risque sont validés indépendamment des secteurs responsables de la conception et de la mise en œuvre du système de notation pour en assurer l'indépendance véritable en ce qui a trait à l'examen de la conception et de la performance.

Les caractéristiques comportementales des clients utilisées à titre de données pour les modèles de l'approche NI avancée de Bâle III sont cohérentes avec celles utilisées par les systèmes de notation du risque canadiens liés aux particuliers de la Banque. À l'heure actuelle, l'approche standard est appliquée aux portefeuilles de prêts des Opérations internationales.

Atténuation du risque de crédit – Garanties

Pour ce qui est des expositions garanties par des biens immobiliers résidentiels, la valeur des biens immobiliers est confirmée lors du montage au moyen de différentes méthodes de validation, dont une méthode d'évaluation automatisée et une évaluation exhaustive (inspection en personne). L'évaluation est réalisée par un évaluateur tiers approuvé par la Banque. Aux fins de surveillance des principaux portefeuilles, les valeurs des biens immobiliers sont indexées trimestriellement au prix des maisons. S'il y a dépréciation de prêts des principaux portefeuilles, la valeur des biens immobiliers résidentiels est reconfirmée au moyen de méthodes d'évaluation automatisée de tiers.

Les valeurs obtenues au moyen de méthodes d'évaluation automatisée sont systématiquement validées au moyen d'un processus d'échantillonnage aléatoire qui évalue rétrospectivement les valeurs fournies par les modèles d'évaluation automatisée par rapport aux évaluations disponibles (essentiellement des méthodes d'évaluation automatisée de tiers). Lorsque des évaluations de tiers sont obtenues, la Banque s'appuie sur le titre professionnel de l'évaluateur. Un échantillon des rapports d'évaluation approuvés est examiné par les évaluateurs principaux de la Banque afin d'assurer que la qualité des évaluations est uniforme et que les valeurs obtenues sont satisfaisantes. Les évaluateurs tiers sont choisis au moyen d'une liste d'évaluateurs préapprouvés par la Banque.

Qualité du crédit

Incidence de la pandémie de COVID-19

Les répercussions considérables de la pandémie de COVID-19 sur l'économie des pays partout dans le monde et le fait que certaines régions se trouvent à des stades différents de mise en œuvre de mesures de confinement imposées et de déconfinement font que l'incertitude plane encore en ce qui a trait au moment où surviendra la reprise économique. Il a donc fallu s'attarder davantage à cette question pour déterminer le compte de correction de valeur pour pertes sur créances nécessaire pour l'exercice considéré.

L'IFRS 9 exige la prise en compte d'événements passés, de la situation actuelle et d'informations prospectives raisonnables et justifiables pendant toute la durée de l'exposition dans l'évaluation des pertes sur créances attendues. En outre, pour évaluer une hausse importante du risque de crédit, la norme exige que les entités évaluent les changements au risque qu'un défaut se produise au cours de la durée de vie attendue des instruments financiers au moment de déterminer la ventilation en étapes. L'IASB et les organismes de réglementation mondiaux ont émis, à l'intention des entités, la directive de tenir compte des circonstances exceptionnelles liées à la pandémie de COVID-19, à savoir l'important soutien gouvernemental et le degré élevé d'incertitude à l'égard des tendances économiques à long terme antérieures employées dans l'établissement d'informations prospectives raisonnables et justifiables, conformément à l'IFRS 9.

Les modèles de la Banque sont calibrés de manière à utiliser la performance passée et des informations prospectives macroéconomiques comme données, comme il est décrit plus bas. La Banque a recours au jugement d'experts en matière de crédit afin de tenir compte des circonstances exceptionnelles au cours de la période, notamment les importants programmes d'aide gouvernementale, tant au pays qu'à l'étranger, dans l'appréciation de la détérioration du crédit sous-jacent et de la migration de soldes à des étapes ultérieures.

Conformément aux exigences de l'IFRS 9, la Banque a tenu compte d'informations quantitatives et qualitatives dans l'évaluation de toute augmentation considérable du risque. Il a été estimé que l'utilisation initiale d'un mécanisme de report de paiement ne constituait pas un déclencheur immédiat de migration d'un compte à une étape ultérieure, comme il est stipulé par l'IASB et par les directives réglementaires, étant donné que ces mécanismes ont pour objet d'offrir aux clients de la Banque un allègement temporaire en ce qui a trait à leurs liquidités. Les premières constatations relatives au comportement en matière de paiement dans les cas de prêts arrivant à échéance au cours de l'exercice considéré ont été prises en compte dans l'appréciation de la capacité de paiement des clients à plus long terme, ce qui est une donnée clé dans l'évaluation de la migration à une étape ultérieure.

La Banque a créé un scénario prospectif de base et trois scénarios prospectifs de remplacement (un scénario optimiste et deux scénarios pessimistes) qu'elle a intégrés aux données essentielles utilisées dans les modèles de dotation au compte de correction de valeur pour pertes sur créances attendues. Les scénarios de la Banque s'appuient sur différentes périodes de redressement selon lesquelles l'économie pourrait se rétablir, soit de manière plus immédiate (reprise en forme de V), à moyen terme (reprise en forme de W) ou à plus long terme (reprise en forme de L). Pour l'exercice écoulé, la Banque a accru la pondération attribuée aux scénarios pessimistes dans le calcul du compte de correction de valeur pour pertes sur créances. Le scénario pessimiste prévoit une reprise en forme de W de même qu'un délai dans la remise en marche des économies, ce qui mènerait à une contraction plus sévère en 2020 et à un regain de croissance en 2021. Le scénario très pessimiste selon le mode dégressif, reposant quant à lui sur une reprise en forme de L, prévoit une contraction qui se prolongerait jusqu'au premier semestre de 2021 si un vaccin n'était pas disponible avant, ce qui mènerait à une contraction sur tous les marchés en 2020 et en 2021.

Le scénario de base suppose que l'économie globale connaîtra une reprise graduelle en forme de V, tout en conjecturant que les taux de croissance et d'emploi au sein des différents secteurs d'activité afficheront d'importantes disparités. Bien qu'il soit prévu que certains secteurs se redressent entièrement au cours des quelques prochains trimestres, d'autres devraient stagner à des niveaux inférieurs à ce qu'ils étaient avant la pandémie. Ce type de progression de l'activité au sein d'un secteur est désigné comme une reprise en forme de K. Bien que cette éventualité ne soit pas intégrée expressément dans le scénario de base, elle est prise en compte au moyen de l'importante augmentation du risque à l'aide du jugement d'experts du crédit.

Le tableau ci-après présente une comparaison des projections pour les douze prochains mois, au 31 octobre 2020 et au 31 octobre 2019, en ce qui a trait aux principales variables macroéconomiques ayant une incidence sur le calcul des pertes sur créances attendues (voir la page 200 pour obtenir de l'information sur toutes les principales variables).

T42 Projections relatives aux principales variables macroéconomiques

	Scénario de base		Autre scénario - optimiste		Autre scénario - pessimiste		Autre scénario - pessimiste - mode dégressif	
	Au 31 octobre 2020	Au 31 octobre 2019	Au 31 octobre 2020	Au 31 octobre 2019	Au 31 octobre 2020	Au 31 octobre 2019	Au 31 octobre 2020 ¹⁾	Au 31 octobre 2019
<i>Douze prochains mois</i>								
Canada								
Croissance réelle du PIB, variation annuelle (%)	3,1	1,9	4,7	2,4	-2,0	1,3	-10,8	s. o.
Taux de chômage moyen (%)	7,3	5,8	6,7	5,6	9,9	6,1	14,1	s. o.
États-Unis								
Croissance réelle du PIB, variation annuelle (%)	2,5	1,8	3,6	2,3	-0,5	1,4	-7,4	s. o.
Taux de chômage moyen (%)	6,3	3,9	6,1	3,7	8,1	4,0	10,5	s. o.
Monde								
Prix du pétrole WTI moyen (\$ US/b)	48	54	52	56	42	53	37	s. o.

1) Scénario ajouté au premier trimestre de 2020.

Le tableau ci-après présente une ventilation par trimestres des projections relatives aux variables macroéconomiques ci-dessus, au 31 octobre 2020 et au 31 octobre 2019, selon le scénario de base.

T43 Ventilation par trimestres des projections relatives aux variables macroéconomiques

Douze prochains mois	Scénario de base									
	Trimestres civils				Moyenne 31 octobre 2020	Trimestres civils				Moyenne* 31 octobre 2019
	T4 2020	T1 2021	T2 2021	T3 2021		T4 2019	T1 2020	T2 2020	T3 2020	
Canada										
Croissance réelle du PIB, variation annuelle (%)	-3,9	-0,4	12,9	3,7	3,1	1,8	2,3	1,8	1,8	1,9
Taux de chômage moyen (%)	8,1	7,1	6,9	6,9	7,3	5,8	5,9	5,9	5,9	5,8
États-Unis										
Croissance réelle du PIB, variation annuelle (%)	-3,7	-1,1	9,9	4,8	2,5	2,1	1,7	1,5	1,3	1,8
Taux de chômage moyen (%)	7,7	6,6	5,8	5,4	6,3	3,9	3,9	4,0	4,0	3,9
Monde										
Prix du pétrole WTI moyen (\$ US/b)	45	48	50	51	48	56	53	54	56	54

* Moyenne au 31 octobre 2019, calculée sur la période allant du troisième trimestre de 2019 au deuxième trimestre de 2020.

T44 Compte de correction de valeur pour pertes sur créances par secteurs d'activité

Aux 31 octobre (en millions de dollars)	2020	2019
Réseau canadien		
Prêts aux particuliers	2 051 \$	1 342 \$
Prêts aux entreprises	558	253
	2 609 \$	1 595 \$
Opérations internationales		
Prêts aux particuliers		
Antilles	716 \$	576 \$
Mexique	576	413
Pérou	1 242	654
Chili	584	533
Colombie	638	405
Autres	106	77
Prêts aux entreprises	860	715
	4 722 \$	3 373 \$
Gestion de patrimoine mondiale		
Services bancaires et marchés mondiaux		
	19 \$	5 \$
	289 \$	104 \$
	7 639 \$	5 077 \$
Compte de correction de valeur pour pertes sur créances au titre des prêts		
Compte de correction de valeur pour pertes sur créances au titre des éléments suivants :		
Acceptations	77 \$	6 \$
Exposition au risque lié à des éléments hors bilan	101	56
Titres de créance et dépôts auprès d'autres institutions financières	3	6
Compte de correction de valeur pour pertes sur créances total	7 820 \$	5 145 \$

Compte de correction de valeur pour pertes sur créances

La Banque a modifié sa méthode d'évaluation du compte de correction de valeur pour pertes sur créances au cours du premier trimestre de 2020 en ajoutant un scénario prospectif qui est encore plus pessimiste. Avant le premier trimestre de 2020, la Banque établissait son compte de correction de valeur pour pertes sur créances à l'aide de trois scénarios prospectifs fondés sur des pondérations probabilistes. Le scénario de base représente le résultat le plus probable et les autres scénarios représentent des résultats plus optimistes et pessimistes, auxquels des probabilités sont attribuées.

Le compte de correction de valeur pour pertes sur créances totalisait 7 820 millions de dollars au 31 octobre 2020. Le compte de correction de valeur pour pertes sur créances au titre des prêts se situait à 7 639 millions de dollars, en hausse de 2 562 millions de dollars par rapport au 31 octobre 2019. La hausse a découlé essentiellement de l'augmentation des dotations au titre des prêts productifs consentis aux particuliers et aux entreprises.

Le compte de correction de valeur pour pertes sur créances au titre des prêts douteux a augmenté, passant de 1 595 millions de dollars au 31 octobre 2019 à 1 957 millions de dollars, en raison essentiellement de l'augmentation des dotations au titre des prêts aux particuliers dans le secteur des Opérations internationales. Les comptes de correction de valeur au titre des prêts douteux du Réseau canadien ont augmenté de 112 millions de dollars pour s'établir à 475 millions de dollars, ce qui s'explique principalement par l'augmentation des dotations au titre des prêts consentis aux particuliers et aux entreprises. Dans le secteur des Opérations internationales, les comptes de correction de valeur au titre des prêts douteux s'établissent à 1 413 millions de dollars, la hausse de 222 millions de dollars étant surtout attribuable au portefeuille de prêts aux entreprises. Les comptes de correction de valeur au titre des prêts douteux des Services bancaires et marchés mondiaux, en hausse de 24 millions de dollars, ont atteint 61 millions de dollars, en raison surtout des nouvelles dotations dans le secteur de l'énergie.

Le compte de correction de valeur pour pertes sur créances au titre des prêts productifs a augmenté pour s'établir à 5 682 millions de dollars, alors qu'il s'établissait à 3 482 millions de dollars au 31 octobre 2019. La hausse s'explique avant tout par l'augmentation des dotations au titre des prêts aux particuliers et aux entreprises attribuable aux perspectives macroéconomiques défavorables principalement liées à une hausse du taux de chômage, à une baisse du PIB et à des conditions économiques défavorables et à leur incidence future estimée sur la migration du crédit.

T45 Prêts douteux par secteurs d'activité

	2020			2019		
	Montant brut des prêts douteux	Compte de correction de valeur pour pertes sur créances	Montant net des prêts douteux	Montant brut des prêts douteux	Compte de correction de valeur pour pertes sur créances	Montant net des prêts douteux
Aux 31 octobre (en millions de dollars)						
Réseau canadien						
Prêts aux particuliers	707 \$	326 \$	381 \$	878 \$	265 \$	613 \$
Prêts aux entreprises	342	149	193	209	98	111
	1 049 \$	475 \$	574 \$	1 087 \$	363 \$	724 \$
Opérations internationales						
Antilles et Amérique centrale	878 \$	254 \$	624 \$	1 197 \$	265 \$	932 \$
Amérique latine						
Mexique	570	222	348	485	178	307
Pérou	824	498	326	642	332	310
Chili	775	233	542	844	180	664
Colombie	459	102	357	505	151	354
Autres – Amérique latine	170	104	66	128	85	43
Total – Amérique latine	2 798	1 159	1 639	2 604	926	1 678
	3 676 \$	1 413 \$	2 263 \$	3 801 \$	1 191 \$	2 610 \$
Gestion de patrimoine mondiale	26 \$	8 \$	18 \$	10 \$	4 \$	6 \$
Services bancaires et marchés mondiaux						
Canada	57 \$	5 \$	52 \$	41 \$	8 \$	33 \$
États-Unis	116	4	112	94	5	89
Asie et Europe	129	52	77	102	24	78
	302 \$	61 \$	241 \$	237 \$	37 \$	200 \$
Total	5 053 \$	1 957 \$	3 096 \$	5 135 \$	1 595 \$	3 540 \$

Données relatives aux prêts douteux

Aux 31 octobre (en millions de dollars)	Montant net des prêts douteux	
	2020	2019
Montant net des prêts douteux en pourcentage des prêts et des acceptations	0,50 %	0,58 %
Compte de correction de valeur au titre des prêts douteux en pourcentage du montant brut des prêts douteux	39 %	31 %

Prêts douteux

Le montant brut des prêts douteux a diminué pour s'établir à 5 053 millions de dollars au 31 octobre 2020, par rapport à 5 135 millions de dollars à l'exercice précédent. Les prêts douteux du Réseau canadien affichent une baisse de 38 millions de dollars du fait principalement de la diminution des prêts nouvellement classés comme étant douteux des services bancaires aux particuliers. En ce qui a trait aux Opérations internationales, les prêts douteux ont diminué de 125 millions de dollars, en raison surtout de la diminution des prêts en souffrance et la migration du crédit au sein du portefeuille de prêts aux particuliers, ce qui a été partiellement contrebalancé par les prêts aux entreprises nouvellement classés comme étant douteux. Les prêts douteux des Services bancaires et marchés mondiaux ont augmenté de 65 millions de dollars, en raison surtout des nouvelles dotations dans le secteur de l'énergie. Les prêts douteux de la Gestion de patrimoine mondiale affichent une hausse de 16 millions de dollars par rapport à l'exercice précédent.

Le montant net des prêts douteux, déduction faite du compte de correction de valeur pour pertes sur créances, s'établissait à 3 096 millions de dollars au 31 octobre 2020, en baisse de 444 millions de dollars par rapport à l'exercice précédent. Le montant net des prêts douteux exprimé en pourcentage des prêts et des acceptations s'établissait à 0,50 % au 31 octobre 2020, ce qui représente une baisse de huit points de base par rapport à 0,58 % à l'exercice précédent.

Aperçu du portefeuille

Réseau canadien

Le montant brut des prêts douteux du portefeuille de prêts aux particuliers a diminué de 171 millions de dollars ou de 19 % par rapport à l'exercice précédent, en raison surtout de la diminution des prêts en souffrance et de la migration du crédit attribuables aux reports de paiement. Le compte de correction de valeur pour pertes sur créances au titre des prêts douteux du portefeuille de prêts aux particuliers s'est fixé à 326 millions de dollars, en hausse de 61 millions de dollars ou de 23 % par rapport à l'exercice précédent.

Le montant brut des prêts douteux du portefeuille de prêts aux entreprises a augmenté de 133 millions de dollars pour s'établir à 342 millions de dollars, en raison essentiellement des prêts nouvellement classés parmi les prêts douteux, ce qui a été annulé en partie par les radiations. Le compte de correction de valeur pour pertes sur créances au titre des prêts douteux s'est fixé à 149 millions de dollars, en hausse de 51 millions de dollars ou de 52 % par rapport à l'exercice précédent, à cause surtout des nouvelles dotations attribuables aux prêts nouvellement classés parmi les prêts douteux.

Opérations internationales

Dans le portefeuille de prêts aux particuliers, le montant brut des prêts douteux a diminué de 247 millions de dollars pour s'établir à 1 799 millions de dollars, en raison surtout de la diminution des prêts en souffrance et de la migration du crédit attribuables aux reports de paiement. Le compte de correction de valeur pour pertes sur créances au titre des prêts douteux du portefeuille de prêts aux particuliers s'est fixé à 883 millions de dollars, en hausse de 232 millions de dollars ou de 36 % par rapport à l'exercice précédent, à cause en partie du moment où les radiations ont été effectuées.

Dans le portefeuille de prêts aux entreprises, le montant brut des prêts douteux s'est établi à 1 877 millions de dollars, en hausse de 122 millions de dollars par rapport à l'exercice précédent, en raison essentiellement des prêts nouvellement classés parmi les prêts douteux, ce qui a été annulé en partie par les radiations. Le compte de correction de valeur pour pertes sur créances au titre des prêts douteux s'est fixé à 530 millions de dollars, en baisse de 10 millions de dollars ou de 2 % par rapport à l'exercice précédent.

Gestion de patrimoine mondiale

Le montant brut des prêts douteux de la Gestion de patrimoine mondiale a été porté à 26 millions de dollars, ce qui traduit une augmentation de 16 millions de dollars. Le compte de correction de valeur pour pertes sur créances au titre de prêts douteux s'est fixé à 8 millions de dollars, en hausse de 4 millions de dollars par rapport à l'exercice précédent.

Services bancaires et marchés mondiaux

Le montant brut des prêts douteux des Services bancaires et marchés mondiaux, en hausse de 65 millions de dollars, a atteint 302 millions de dollars, en raison surtout des prêts nouvellement classés parmi les prêts douteux dans le secteur de l'énergie, ce qui a été atténué par les radiations. Le compte de correction de valeur pour pertes sur créances au titre de prêts douteux s'est fixé à 61 millions de dollars, en hausse de 24 millions de dollars ou de 65 % par rapport à l'exercice précédent, en raison principalement des nouvelles dotations attribuables aux prêts nouvellement classés parmi les prêts douteux.

Diversification du risque

Les risques auxquels la Banque s'est exposée, selon les divers pays et types d'emprunteurs, sont bien diversifiés (se reporter aux tableaux T64 et T68). Le diagramme D27 illustre la répartition géographique des prêts et acceptations. Au Canada, c'est en Ontario que le risque était le plus grand, à 35 % du risque global. L'Amérique latine comptait pour 20 % de l'exposition totale et les États-Unis, pour 7 %.

Le diagramme D28 illustre la répartition des prêts et acceptations par types d'emprunteur (se reporter au tableau T68). Exception faite des prêts aux ménages, les risques les plus importants touchent le secteur des services financiers (4,8 %, y compris les banques et les institutions financières autres que les banques), le secteur de l'immobilier et de la construction (6,0 %), le secteur de la vente en gros et au détail (4,2 %) et le secteur des technologies et des médias (2,7 %).

Atténuation du risque

Afin d'atténuer son exposition au risque dans ses portefeuilles de prêts productifs aux sociétés, la Banque a recouru à une diversification par sociétés, par secteurs et par pays, au moyen d'une utilisation prudente des cessions de prêts et des instruments dérivés de crédit. En 2020, les cessions de prêts ont totalisé 724 millions de dollars, contre 8 millions de dollars en 2019. Le plus important volume de cessions de prêts en 2020 avait trait à des prêts dans le secteur des services publics. Au 31 octobre 2020, aucun dérivé de crédit n'a été utilisé pour atténuer l'exposition au risque des portefeuilles. Il s'agit d'une réduction par rapport à leur utilisation au 31 octobre 2019 (13 millions de dollars). La Banque surveille activement les concentrations par secteurs et par pays. Elle continue de suivre attentivement les tendances émergentes et de prendre les mesures supplémentaires qui s'imposent pour atténuer les risques, comme elle le fait pour l'exposition aux risques de tous les secteurs.

Aperçu du portefeuille de prêts

La Banque possède un portefeuille bien diversifié par produits, par activités commerciales et par régions géographiques. Des détails concernant certains portefeuilles sur lesquels l'accent est mis actuellement sont présentés ci-dessous.

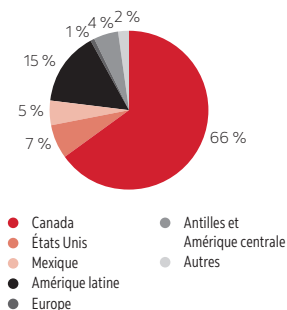
Secteur de l'énergie

L'encours des prêts consentis par la Banque à des entreprises et à des sociétés du secteur de l'énergie s'établissait à 16,4 milliards de dollars au 31 octobre 2020 (31 octobre 2019 – 16,6 milliards de dollars), ce qui représente environ 2,6 % du portefeuille de prêts total de la Banque (31 octobre 2019 – 2,7 %). De ce montant, une tranche de 8,5 milliards de dollars avait été consentie pour des activités menées dans des champs pétrolifères ainsi que pour des activités de prospection et de production. En outre, la Banque avait des engagements non prélevés connexes auprès d'entreprises et de sociétés du secteur de l'énergie de 13,5 milliards de dollars au 31 octobre 2020 (31 octobre 2019 – 13,4 milliards de dollars). La Banque a comptabilisé des pertes sur créances de 104 millions de dollars relativement aux prêts douteux, soit 0,64 % de l'encours des prêts consentis à des entreprises et à des sociétés du secteur de l'énergie pour l'exercice. Une proportion d'environ 51 % de l'encours des prêts consentis par la Banque à des entreprises et à des sociétés du secteur de l'énergie est assortie d'une cote de crédit de qualité supérieure. La direction surveille de près les comptes qui ne sont pas assortis d'une cote de crédit de qualité supérieure appartenant aux sous-secteurs des services en amont et des activités menées dans des champs pétrolifères. La Banque continue de soupeser les conséquences de la chute des prix des produits énergétiques dans ses simulations de crise.

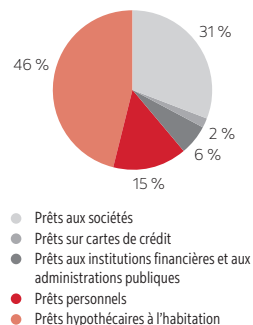
Prêts garantis par des biens immobiliers

Une partie importante du portefeuille de prêts de la Banque est constituée de prêts hypothécaires à l'habitation et de prêts à la consommation, lesquels sont bien diversifiés sur le plan des emprunteurs. Au 31 octobre 2020, ces prêts s'élevaient à 393 milliards de dollars ou à 63 % de l'encours total des prêts et des acceptations de la Banque (31 octobre 2019 – 385 milliards de dollars ou 63 %). De ces prêts, une tranche de 306 milliards de dollars ou de 78 % est composée de prêts garantis par des biens immobiliers (31 octobre 2019 – 289 milliards de dollars ou 75 %). Les tableaux qui suivent présentent des détails par portefeuilles.

D27 Diversification équilibrée au Canada et à l'étranger... Prêts et acceptations Octobre 2020



D28 ...ainsi que dans les prêts et les acceptations accordés aux ménages et aux entreprises Octobre 2020



Prêts hypothécaires et marges de crédit hypothécaires à l'habitation assurés et non assurés

Le tableau qui suit présente les montants des prêts hypothécaires à l'habitation et des marges de crédit hypothécaires à l'habitation assurés et non assurés, par régions géographiques.

T46 Montants des prêts hypothécaires à l'habitation et des marges de crédit hypothécaires à l'habitation assurés et non assurés, par régions géographiques

Aux 31 octobre (en millions de dollars)	2020											
	Prêts hypothécaires à l'habitation						Marges de crédit hypothécaires à l'habitation					
	Assurés ¹⁾		Non assurés		Total		Assurés ¹⁾		Non assurés		Total	
	Montant	%	Montant	%	Montant	%	Montant	%	Montant	%	Montant	%
Canada ²⁾												
Provinces de l'Atlantique	5 779 \$	2,3	5 327 \$	2,2	11 106 \$	4,5	– \$	–	1 109 \$	5,3	1 109 \$	5,3
Québec	8 444	3,5	8 431	3,4	16 875	6,9	–	–	957	4,6	957	4,6
Ontario	41 574	17,0	87 480	35,7	129 054	52,7	–	–	11 506	54,8	11 506	54,8
Manitoba et Saskatchewan	5 658	2,3	4 124	1,7	9 782	4,0	–	–	716	3,4	716	3,4
Alberta	18 458	7,5	12 935	5,3	31 393	12,8	1	–	2 794	13,3	2 795	13,3
Colombie-Britannique et territoires	13 771	5,6	33 063	13,5	46 834	19,1	–	–	3 896	18,6	3 896	18,6
Canada ³⁾	93 684 \$	38,2 %	151 360 \$	61,8 %	245 044 \$	100 %	1 \$	– %	20 978 \$	100 %	20 979 \$	100 %
Étranger	–	–	39 640	100	39 640	100	–	–	–	–	–	–
Total	93 684 \$	32,9 %	191 000 \$	67,1 %	284 684 \$	100 %	1 \$	– %	20 978 \$	100 %	20 979 \$	100 %
	2019											
Canada ³⁾	87 905 \$	38,8 %	138 704 \$	61,2 %	226 609 \$	100 %	1 \$	– %	21 034 \$	100 %	21 035 \$	100 %
Étranger	–	–	41 560	100	41 560	100	–	–	–	–	–	–
Total	87 905 \$	32,8 %	180 264 \$	67,2 %	268 169 \$	100 %	1 \$	– %	21 034 \$	100 %	21 035 \$	100 %

1) Une assurance prêt hypothécaire s'entend d'une couverture contractuelle sur la durée des prêts admissibles, en vertu de laquelle l'exposition de la Banque aux prêts garantis par des biens immobiliers est protégée contre les manques à gagner pouvant découler de la défaillance de l'emprunteur. Cette assurance est fournie soit par des organismes bénéficiant du soutien du gouvernement, soit par des assureurs hypothécaires privés.

2) La province représente l'emplacement du bien immobilier au Canada.

3) Comprend des immeubles d'habitation (quatre unités ou plus) de 3 671 \$ (31 octobre 2019 – 3 365 \$), dont une tranche de 2 630 \$ est assurée (31 octobre 2019 – 2 424 \$).

Périodes d'amortissement des prêts hypothécaires à l'habitation

Le tableau qui suit présente la distribution des prêts hypothécaires à l'habitation par périodes d'amortissement restantes et par secteurs géographiques.

T47 Distribution des prêts hypothécaires à l'habitation par périodes d'amortissement restantes et par secteurs géographiques

Aux 31 octobre	2020						
	Prêts hypothécaires à l'habitation par périodes d'amortissement restantes						Total des prêts hypothécaires à l'habitation
	Moins de 20 ans	20 à 24 ans	25 à 29 ans	30 à 34 ans	35 ans et plus		
Canada	33,5 %	37,5 %	27,6 %	1,2 %	0,2 %	100 %	
Étranger	64,9 %	17,4 %	14,4 %	3,2 %	0,1 %	100 %	
	2019						
Canada	33,7 %	38,4 %	26,8 %	1,0 %	0,1 %	100 %	
Étranger	65,9 %	17,3 %	13,7 %	3,0 %	0,1 %	100 %	

Ratios prêt/valeur

Une tranche de 62 % du portefeuille de prêts hypothécaires à l'habitation du Réseau canadien n'était pas assurée (31 octobre 2019 – 61 %) et le ratio prêt/valeur moyen de la tranche non assurée du portefeuille s'établissait à 52 % (31 octobre 2019 – 55 %).

Le tableau suivant présente le ratio prêt/valeur moyen pondéré de l'ensemble des prêts hypothécaires à l'habitation et des marges de crédit hypothécaires à l'habitation non assurés nouvellement montés durant l'exercice, lesquels comprennent les prêts hypothécaires pour financer un achat, ceux à titre de refinancement afin d'en augmenter le solde et ceux transférés d'autres institutions financières, par secteurs géographiques.

T48 Ratios prêt/valeur

	Ratios prêt/valeur des prêts non assurés ¹⁾	
	Pour l'exercice clos le 31 octobre 2020	
	Prêts hypothécaires à l'habitation Ratios prêt/valeur (%)	Marges de crédit hypothécaires à l'habitation ²⁾ Ratios prêt/valeur (%)
Canada :		
Provinces de l'Atlantique	67,0 %	63,8 %
Québec	67,4	72,3
Ontario	64,1	63,1
Manitoba et Saskatchewan	68,6	61,9
Alberta	66,9	74,0
Colombie-Britannique et territoires	64,1	63,3
Canada	64,6 %	64,2 %
Étranger	73,2 %	s. o.
	Pour l'exercice clos le 31 octobre 2019	
Canada	64,5 %	63,0 %
Étranger	71,4 %	s. o.

1) La province représente l'emplacement du bien immobilier au Canada.

2) Comprennent la totalité des marges de crédit hypothécaires à l'habitation. Pour ce qui est des marges de crédit hypothécaires à l'habitation consenties aux termes du programme Crédit Intégré Scotia, le ratio prêt/valeur correspond à la somme de chaque prêt hypothécaire à l'habitation et de la limite autorisée des marges de crédit hypothécaires à l'habitation renouvelables connexes, divisée par la valeur du bien immobilier résidentiel connexe, présentée sur une base moyenne pondérée pour les prêts hypothécaires et les marges de crédit hypothécaires à l'habitation nouvellement montés.

Incidence d'un éventuel ralentissement économique sur les prêts hypothécaires à l'habitation et les marges de crédit hypothécaires à l'habitation
La Banque soumet régulièrement son portefeuille de prêts hypothécaires à des simulations de crise afin de déterminer l'incidence d'une variété de combinaisons d'événements comme le déclin des prix des habitations et l'augmentation du taux de chômage. Les résultats démontrent encore que les pertes sur créances et leur incidence sur les ratios de fonds propres se situent à un niveau que la Banque considère comme gérable. De plus, la Banque a entrepris des analyses approfondies des scénarios à l'échelle de la Banque afin d'apprécier les répercussions sur les entreprises de différents scénarios liés à la COVID-19 et elle est convaincue qu'elle dispose des ressources financières qui lui permettront de subsister dans le cas où les événements prendraient une tournure très défavorable. Dans les faits, le portefeuille de prêts hypothécaires est résistant face à ces scénarios en raison du faible ratio prêt/valeur du portefeuille, de la proportion élevée de prêts assurés et de la diversification du portefeuille.

Prêts aux promoteurs de copropriétés au Canada

En ce qui a trait aux prêts aux promoteurs de copropriétés au Canada, la Banque avait des prêts en cours de 1 447 millions de dollars au 31 octobre 2020 (31 octobre 2019 – 1 461 millions de dollars). Il s'agit d'un portefeuille de qualité supérieure composé de prêts à des promoteurs bien connus qui entretiennent des relations de longue date avec la Banque.

Exposition au risque en Europe

La Banque est d'avis que ses expositions au risque en Europe sont gérables, que leur taille est appropriée au regard de la solvabilité des contreparties (91 % des expositions sont des contreparties de première qualité selon une combinaison de notations internes et externes) et qu'elles sont peu importantes compte tenu du capital de la Banque. L'exposition de la Banque au risque en Europe est comptabilisée au coût amorti ou à la juste valeur calculée au moyen de données observables, des montants négligeables étant évalués selon des modèles s'appuyant sur des données non observables (niveau 3). Au cours de l'exercice, il ne s'est produit aucun événement significatif qui a eu une incidence importante sur l'exposition de la Banque.

L'exposition de la Banque s'établissait à 12,6 milliards de dollars au 31 octobre 2020 à l'égard d'emprunteurs souverains (31 octobre 2019 – 6,7 milliards de dollars), à 4,4 milliards de dollars à l'égard de banques (31 octobre 2019 – 6,5 milliards de dollars) et à 14,6 milliards de dollars à l'égard de sociétés (31 octobre 2019 – 18,4 milliards de dollars).

Outre les expositions présentées dans le tableau ci-dessous, la Banque avait des expositions indirectes composées de positions en titres d'entités non européennes dont la société mère est domiciliée en Europe à hauteur de 0,3 milliard de dollars au 31 octobre 2020 (31 octobre 2019 – 0,5 milliard de dollars).

Les expositions actuelles de la Banque en Europe sont réparties comme suit :

T49 Exposition au risque de la Banque par pays

Aux 31 octobre	2020							2019
	Prêts et équivalents de prêts ¹⁾	Dépôts auprès d'autres institutions financières	Titres ²⁾	Transactions de financement sur titres et dérivés ³⁾	Montant financé total	Engagements non prélevés ⁴⁾	Total	Total
(en millions de dollars)								
Grèce	– \$	– \$	– \$	– \$	– \$	– \$	– \$	54 \$
Irlande	1 412	558	(33)	217	2 154	454	2 608	2 760
Italie	113	–	(3)	9	119	203	322	167
Portugal	–	–	–	3	3	–	3	17
Espagne	959	1	77	60	1 097	293	1 390	1 564
Total – groupe Grèce, Irlande, Italie, Portugal et Espagne	2 484 \$	559 \$	41 \$	289 \$	3 373 \$	950 \$	4 323 \$	4 562 \$
Royaume-Uni	6 825 \$	5 819 \$	1 022 \$	2 305 \$	15 971 \$	14 801 \$	30 772 \$	23 830 \$
Allemagne	581	282	1 852	32	2 747	812	3 559	3 202
France	1 206	93	923	171	2 393	1 775	4 168	3 193
Pays-Bas	643	120	1 005	295	2 063	1 043	3 106	3 301
Suisse	769	17	(11)	167	942	1 076	2 018	1 910
Autres	1 399	159	2 113	505	4 176	2 209	6 385	7 196
Total – autres pays que le groupe Grèce, Irlande, Italie, Portugal et Espagne	11 423 \$	6 490 \$	6 904 \$	3 475 \$	28 292 \$	21 716 \$	50 008 \$	42 632 \$
Total – Europe	13 907 \$	7 049 \$	6 945 \$	3 764 \$	31 665 \$	22 666 \$	54 331 \$	47 194 \$
Au 31 octobre 2019	18 226 \$	3 799 \$	5 745 \$	3 870 \$	31 640 \$	15 554 \$	47 194 \$	

1) Le compte de correction de valeur pour pertes sur créances évalué individuellement s'établissait à 24 \$. Les lettres de crédit et de garanties sont incluses dans les expositions financées puisqu'elles ont été émises. Les prêts et équivalents de prêts comprennent des lettres de crédit et de garanties d'un montant total de 4 069 \$ au 31 octobre 2020 (31 octobre 2019 – 4 008 \$).

2) L'exposition aux titres est calculée en tenant compte des positions dérivées lorsque le titre est l'actif de référence sous-jacent, ainsi que des positions vendeur, le montant net des positions vendeur étant entre parenthèses.

3) Les transactions de financement sur titres comprennent des titres pris en pension, des obligations relatives aux titres mis en pension et des transactions de prêt ou d'emprunt de titres. Les expositions financées brutes et nettes représentent la totalité des positions nettes positives, compte tenu des garanties. Les garanties au titre des dérivés s'établissaient à 3 183 \$ et celles au titre des transactions de financement sur titres, à 29 543 \$.

4) Les engagements non prélevés représentent l'estimation du montant prévu au contrat qui pourrait être prélevé par un débiteur et sont composés d'engagements visant l'émission de lettres de crédit pour le compte d'autres banques dans le cadre d'une entente relative à un consortium bancaire.

Risque de marché

Le risque de marché est le risque qu'une perte découle des fluctuations des prix et des taux du marché (notamment les taux d'intérêt, les écarts de crédit, les cours des actions, les cours de change et les prix des marchandises), des corrélations entre ces éléments et de l'ampleur de leur volatilité. Le risque de marché englobe le risque lié aux activités de transaction, le risque lié aux investissements, le risque de taux d'intérêt structurel et le risque de taux de change structurel. La table des matières des informations sur le risque de marché est présentée ci-après.

Table des matières des informations sur le risque de marché

Table des matières	Page	Tableaux et diagrammes	Page
Catégories du risque de marché	102		
Risque de taux d'intérêt	102		
Risque d'écart de crédit	102		
Risque de change	102		
Risque sur actions	102		
Risque sur marchandises	102		
Gouvernance du risque de marché	102		
Sommaire des mesures du risque	102		
Valeur à risque	102		
Exigence de fonds propres incrémentale	103		
Essais dans des conditions critiques	103		
Analyse de sensibilité	103		
Validation des modèles de risque de marché	103		
Risque de marché lié aux activités autres que de transaction	103		
Risque de taux d'intérêt	103-104	T50 Sensibilité aux taux d'intérêt structurels	104
Risque de change	104		
Risques liés aux portefeuilles de placements	104		
Risque de marché lié aux activités de transaction	104	T51 Mesures du risque de marché	105
		D29 Répartition des revenus tirés des activités de transaction	105
		D30 Revenus tirés des activités de transaction quotidiens c. VaR	105
Interdépendance du risque de marché et de l'état consolidé de la situation financière	106	T52 Interdépendance du risque de marché et de l'état consolidé de la situation financière de la Banque	106
Produits dérivés et opérations structurées	106		
Produits dérivés	106-107		
Opérations structurées	107		
Exposition au risque en Europe	100	T49 Exposition au risque de la Banque par pays	100
Risque de marché	72-73	T37 Total du capital lié au risque de marché	72
Instruments financiers	76-77	T40 Titres hypothécaires	77

Catégories du risque de marché

Risque de taux d'intérêt

Le risque de taux d'intérêt correspond au risque de perte attribuable aux variations du degré ou à la volatilité des taux d'intérêt. Sans toutefois s'y limiter, ce risque touche des instruments comme les titres de créance, les prêts, les prêts hypothécaires, les dépôts et les dérivés.

Le risque de taux d'intérêt est géré au moyen d'analyses de sensibilité (valeur économique des capitaux propres et revenus d'intérêts nets, notamment), d'essais dans des conditions critiques et de plafonds sur la VaR, et il est atténué grâce à la diversification du portefeuille et des couvertures au moyen de dérivés de taux d'intérêt et de titres de créance.

Risque d'écart de crédit

Le risque d'écart de crédit correspond au risque de perte découlant des variations du prix du crédit sur le marché et de la volatilité du crédit ou de la solvabilité d'émetteurs. Ce risque touche essentiellement les portefeuilles de prêts et de titres de créance. Le risque est géré au moyen d'analyses de sensibilité, d'essais dans des conditions critiques et de plafonds sur la VaR, et il est atténué grâce à des couvertures reposant sur des dérivés de crédit.

Risque de change

Le risque de change correspond au risque de perte découlant des fluctuations et de la volatilité des cours de change. Les titres de créance, autres titres et flux de trésorerie futurs libellés en monnaie étrangère sont exposés à ce type de risque. Le risque est géré au moyen de la position de transaction maximale nette, d'analyses de sensibilité, d'essais dans des conditions critiques et de plafonds sur la VaR, et il est atténué grâce à des couvertures reposant sur des positions et des dérivés de change.

Risque sur actions

Le risque sur actions correspond au risque de perte découlant des fluctuations des cours, de la volatilité ou de tout autre facteur de risque propre aux actions individuelles ou aux titres assimilables à des actions. Sans toutefois s'y limiter, ce risque touche des instruments comme les actions, les fonds négociés en bourse, les fonds communs de placement, les dérivés et d'autres produits assimilables à des actions. Le risque est géré au moyen d'analyses de sensibilité, d'essais dans des conditions critiques et les plafonds sur la VaR, et il est atténué grâce à des couvertures reposant sur des actions physiques et des instruments dérivés.

Risque sur marchandises

Le risque sur marchandises correspond au risque de perte découlant des fluctuations des cours ou de la volatilité des métaux précieux, des métaux de base, des produits énergétiques et des produits agricoles. Les positions sur marchandises physiques et sur dérivés sont exposées à ce risque. Le risque est géré au moyen de la position de transaction totale nette, d'analyses de sensibilité, d'essais dans des conditions critiques et de plafonds sur la VaR, et il est atténué grâce à des couvertures reposant sur des positions sur marchandises physiques et sur dérivés.

Les facteurs de risque liés aux activités de transaction et aux activités autres que de transaction sont présentés ci-après.

Activités de financement autres que de transaction	Activités d'investissement	Activités de transaction
Risque de taux d'intérêt	Risque de taux d'intérêt	Risque de taux d'intérêt
Risque de change	Risque d'écart de crédit	Risque d'écart de crédit
	Risque de change	Risque de change
	Risque sur actions	Risque sur actions
		Risque sur marchandises

Gouvernance du risque de marché

Aperçu

Une fois l'an, le conseil d'administration examine et approuve les politiques et limites à l'égard du risque de marché. Le comité de gestion de l'actif et du passif (le « CGAP ») et le comité de gestion du risque de marché et d'application des politiques (le « CGRMAP ») veillent à l'application du cadre établi par le conseil d'administration et surveillent le risque de marché auquel la Banque est exposée ainsi que les activités qui donnent lieu à ce risque. Le CGRMAP établit des politiques de fonctionnement précises et des limites par produit, par portefeuille, par unité d'exploitation et par secteur d'activité, ainsi qu'à l'échelle de la Banque. Les limites sont examinées au moins une fois l'an.

Le groupe Gestion du risque global supervise indépendamment tout risque de marché important, soutenant le CGRMAP et le CGAP à l'aide d'analyses, d'évaluations du risque, de la surveillance, de la communication, de la proposition de normes et du soutien à la création de produits. Afin d'assurer le respect des politiques et des limites, le risque de marché est surveillé indépendamment de manière continue par le groupe Gestion du risque global, les services administratifs ou les Affaires financières. Ils fournissent à la haute direction, aux unités d'exploitation, au CGAP et au CGRMAP des rapports quotidiens, hebdomadaires et mensuels sur le risque de marché par secteurs d'activité et par types de risques.

La Banque fait appel à un certain nombre de mesures et de modèles pour mesurer et contrôler le risque de marché. Ces mesures sont choisies en fonction d'une évaluation de la nature des risques que comporte une activité particulière. Les principales techniques de mesure sont la valeur à risque (« VaR »), l'exigence de fonds propres incrémentale, les essais dans des conditions critiques et l'analyse de sensibilité. L'utilisation et les caractéristiques de chacune de ces techniques sont présentées à la rubrique « Sommaire des mesures du risque ».

Sommaire des mesures du risque

Valeur à risque (« VaR »)

La VaR est une mesure statistique servant à estimer les pertes potentielles découlant du risque de marché fondée sur un niveau de confiance et un horizon temporel communs. La Banque calcule la VaR chaque jour selon un niveau de confiance de 99 % et une période de détention de un jour pour ses portefeuilles de transaction. Par conséquent, il est prévu qu'une fois par tranche de 100 jours, les positions des portefeuilles de transaction subiront une perte supérieure à celle prévue par la VaR. La VaR a deux composantes, à savoir le risque de marché général et le risque propre à la dette. La Banque calcule la VaR du risque de marché général à l'aide de simulations historiques fondées sur 300 jours de données du marché. Pour ce qui est des instruments de créance et de dérivés de crédit, le risque propre au débiteur n'est pas reflété dans la VaR au titre du risque de marché général et est calculé au moyen de la VaR du risque propre à la dette, qui a recours à un rééchantillonnage historique. En outre, la Banque calcule une VaR ayant subi une simulation de crise, laquelle est obtenue au moyen de la même méthode de base que la VaR, mais est calibrée en fonction d'une période de un an considérée comme ayant subi une crise. La période ayant subi une crise est déterminée par analyse du profil de risque du portefeuille de transaction en regard de données de marché historiques. La VaR ayant subi une simulation de crise vient compléter la VaR, puisqu'elle évalue l'incidence d'une volatilité de marché supérieure aux données historiques prises en compte dans le calcul de la VaR.

Tous les principaux facteurs de risque se reflètent dans la VaR. Lorsqu'il n'existe pas de données historiques, des substituts sont utilisés pour établir la volatilité pertinente de la VaR et de la VaR ayant subi une simulation de crise jusqu'à ce que des données suffisantes soient disponibles. La fluctuation de la VaR entre les périodes est généralement attribuable aux variations des niveaux d'exposition, de la volatilité ou des corrélations entre les catégories d'actifs. La VaR sert également à évaluer les risques découlant de certains portefeuilles de financement et de placements. Les évaluations rétroactives des résultats réels par rapport aux résultats au titre de la VaR sont aussi une partie importante et nécessaire du processus lié à la VaR, puisqu'elles valident la qualité et l'exactitude du modèle de la VaR de la Banque. Le conseil d'administration examine les résultats de la VaR tous les trimestres.

Exigence de fonds propres incrémentale

Les exigences en matière de fonds propres liées au risque de marché imposées par l'accord de Bâle comprennent l'exigence de fonds propres incrémentale, qui tient compte de ce qui suit :

Risque de défaillance : Désigne les pertes directes potentielles découlant de la défaillance d'un débiteur (émetteur d'actions/d'obligations ou contrepartie).

Risque de migration du crédit : Désigne les pertes directes potentielles découlant de la révision à la baisse ou à la hausse de notations.

Un modèle Monte Carlo est appliqué aux débiteurs sous-jacents aux portefeuilles de dérivés de crédit et d'obligations aux fins de simulations de défaillance et de migration. L'exigence de fonds propres incrémentale est calculée au 99,9^e centile sur un horizon de liquidité de un an. Le conseil d'administration examine les résultats de l'exigence de fonds propres incrémentale tous les trimestres.

Essais dans des conditions critiques

L'une des limites inhérentes à la VaR et à la VaR ayant subi une simulation de crise est que celles-ci ne reflètent que l'historique de volatilité récent et une période de un an considérée comme ayant subi une crise, respectivement. Par conséquent, les essais dans des conditions critiques permettent d'examiner l'incidence, sur les portefeuilles de transaction, de mouvements anormalement marqués des facteurs du marché et de périodes d'inactivité prolongée. Les conditions critiques retenues sont conçues pour tenir compte d'importants mouvements des facteurs de risque ainsi que d'événements de marché historiques et hypothétiques comportant de multiples risques. Les conditions historiques tiennent compte de fluctuations considérables sur des périodes qui sont beaucoup plus longues que la période de détention de un jour utilisée dans le calcul de la VaR, comme la crise du crédit de 2008 ou la crise financière russe en 1998. Comme c'est le cas pour la VaR, la VaR ayant subi une simulation de crise fournit à la direction de l'information sur les pertes pouvant potentiellement découler d'événements extrêmes. De plus, les résultats du programme d'essais dans des conditions critiques sont utilisés pour vérifier que les fonds propres liés au risque de marché de la Banque sont suffisants pour absorber ces pertes potentielles.

La Banque soumet ses portefeuilles de transaction à une série d'essais dans des conditions critiques sur une base quotidienne, hebdomadaire et mensuelle. Elle évalue aussi mensuellement le risque dans ses portefeuilles de placements en effectuant des essais dans des conditions critiques fondés sur des sensibilités à des facteurs de risque et à des événements précis sur le marché. Le programme d'essais dans des conditions critiques constitue une composante essentielle du cadre de gestion du risque global de la Banque, qui s'ajoute à la VaR ainsi qu'à d'autres mesures et contrôles du risque de la Banque.

Analyse de sensibilité

Pour les portefeuilles de transaction, l'analyse de sensibilité permet d'évaluer l'incidence de l'évolution des facteurs de risque, dont les cours et la volatilité, sur les produits financiers et les portefeuilles. Ces mesures s'appliquent à tous les types de produits et les secteurs géographiques et sont utilisées pour le suivi des limites et la présentation de l'information à la direction.

Pour les portefeuilles de titres détenus à des fins autres que de transaction, l'analyse de sensibilité permet d'évaluer l'incidence de l'évolution des taux d'intérêt sur les résultats courants et sur la valeur économique des capitaux propres. Cette analyse s'applique aux activités d'exploitation que la Banque mène dans chacune des grandes monnaies à l'échelle mondiale. L'analyse de sensibilité de la Banque aux fins d'établissement de limites et de présentation de l'information est évaluée au moyen de variations parallèles favorables et défavorables des courbes de taux d'intérêt sous-jacents. Ces calculs sont fondés sur des modèles qui prennent en considération un certain nombre de données d'entrée et qui sont à bilan constant, et ils ne tiennent compte d'aucune hypothèse quant aux mesures d'atténuation du risque que la direction pourrait prendre. La Banque effectue également des analyses de sensibilité au moyen de variations non parallèles des courbes de taux d'intérêt, notamment en accentuant, en aplissant et en déformant la courbe.

Validation des modèles de risque de marché

Avant qu'un nouveau modèle de risque de marché soit mis en œuvre, il a fait l'objet d'une validation approfondie et d'essais suffisants. Le modèle est validé lors de son élaboration initiale et lorsque des changements importants y sont apportés. Les modèles sont également validés périodiquement à une fréquence déterminée par les notations des risques visés par le modèle. Certains événements peuvent déclencher une validation anticipée, à savoir d'importantes variations de la structure du marché ou de la composition du portefeuille. La validation des modèles passe par des évaluations rétroactives et des analyses supplémentaires, y compris ce qui suit :

- un examen théorique ou des tests visant à évaluer le caractère approprié des hypothèses utilisées dans le modèle interne;
- des analyses d'impact, y compris des essais dans des conditions critiques, qui surviendraient advenant diverses conditions du marché historiques et hypothétiques.

Le processus de validation est régi par la politique de gestion du risque à l'aide de modèles de la Banque.

Risque de marché lié aux activités autres que de transaction

Activités de financement et d'investissement

Le risque de marché découlant des activités de financement et d'investissement de la Banque est déterminé, géré et contrôlé au moyen des processus de gestion de l'actif et du passif de la Banque. Le comité de gestion de l'actif et du passif se réunit mensuellement pour examiner les risques et les possibilités et pour évaluer les résultats à ce chapitre, notamment l'efficacité des stratégies de couverture.

Risque de taux d'intérêt

Le risque de taux d'intérêt découlant des activités de prêt, de financement et d'investissement de la Banque est géré conformément aux politiques et limites globales approuvées par le conseil d'administration, qui visent à contrôler le risque auquel sont assujettis les revenus d'intérêts nets et la valeur économique des capitaux propres. La limite relative aux revenus d'intérêts nets mesure l'incidence d'une variation donnée des taux d'intérêt sur les revenus d'intérêts nets annuels de la Banque au cours des douze prochains mois, tandis que la limite liée à la valeur économique mesure l'incidence d'une variation donnée des taux d'intérêt sur la valeur actualisée des actifs nets de la Banque. Ces limites sont fixées d'après le cadre d'appétence au risque documenté de la Banque. L'utilisation des limites à l'échelle du conseil fait régulièrement l'objet d'un rapport au comité de gestion de l'actif et du passif et au conseil d'administration. Toute exception aux limites est déclarée conformément à la politique de suivi et de conformité relative aux limites de la Banque.

Les revenus d'intérêts nets et la valeur économique des capitaux propres résultent de la différence entre le rendement gagné sur les actifs autres que de négociation de la Banque et le taux d'intérêt versé sur ses passifs. Les écarts en ce qui a trait aux rendements découlent en partie de la disparité dans les caractéristiques relatives à l'échéance et à la modification de taux des actifs et des passifs. Cette disparité est inhérente aux opérations autres que de négociation de la Banque et expose cette dernière à des variations défavorables des taux d'intérêt. Le comité de gestion de l'actif et du passif fournit une orientation stratégique en ce qui a trait à la gestion du risque de taux d'intérêt structurel dans le cadre d'appétence au risque approuvé par le conseil d'administration. La Trésorerie du Groupe met en œuvre la stratégie de gestion de l'actif et du passif en vue de protéger et d'améliorer les revenus d'intérêts nets dans le cadre d'appétence au risque établi.

La Banque a par ailleurs recours à des modèles de simulation, à des analyses de sensibilité et à la VaR pour l'évaluation du risque, la surveillance des limites et la planification. Les calculs du risque de taux d'intérêt de la Banque se fondent généralement sur la révision des taux contractuels ou l'échéance des actifs et des passifs au bilan ou hors bilan, selon la première des deux éventualités, bien que certains actifs et passifs, comme ceux liés aux cartes de crédit et aux dépôts ne comportant pas d'échéance fixe, se voient attribuer un profil d'échéance basé sur la durée de l'exposition au risque. Les remboursements par anticipation prévus à l'égard des prêts et des produits d'investissement encaissables sont également intégrés aux calculs du risque.

Le tableau T50 fait état de l'incidence après impôt pro forma sur les revenus d'intérêts nets de la Banque au cours des douze prochains mois et sur la valeur économique des capitaux propres d'une hausse ou d'une baisse immédiate et durable de 100 points de base des taux d'intérêt, pour les principales devises telles qu'elles ont été déterminées par la Banque. Les sensibilités aux taux d'intérêt sont fondées sur des modèles qui prennent en considération un certain nombre de données d'entrée et qui sont à bilan constant. Aucune hypothèse n'est posée au titre des mesures de la direction en vue d'atténuer le risque. Compte tenu des positions de la Banque en matière de taux d'intérêt à la clôture de l'exercice 2020, une hausse immédiate et soutenue de 100 points de base des taux d'intérêt, pour toutes les échéances et devises principales, aurait pour effet d'accroître les revenus d'intérêts nets après impôt d'environ 134 millions de dollars au cours des 12 prochains mois, en présumant que la direction ne prend aucune autre mesure. Au cours de l'exercice 2020, ce chiffre a oscillé entre une perte de 197 millions de dollars et un profit de 190 millions de dollars. Compte tenu du contexte actuel où les taux d'intérêt sont faibles, depuis le deuxième trimestre de 2020, les revenus d'intérêts nets et la valeur économique dans le cas d'un scénario de choc baissier sont évalués en fonction d'une baisse de 25 points de base au lieu de la baisse habituelle de 100 points de base, afin de tenir compte du fait que certains taux ont été ramenés à zéro.

La même hausse des taux d'intérêt réduirait la valeur actualisée après impôt des actifs nets de la Banque d'environ 510 millions de dollars. Au cours de l'exercice 2020, ce chiffre a varié de 83 millions de dollars à 1 205 millions de dollars. La sensibilité directionnelle de ces deux indicateurs clés est en grande partie déterminée par la différence d'horizons temporels (les revenus d'intérêts nets n'illustrent l'incidence que dans les douze prochains mois, alors que la valeur économique prend en compte l'incidence potentielle des variations du taux d'intérêt sur la valeur actualisée de tous les flux de trésorerie futurs). Les revenus d'intérêts nets et la valeur économique sont comparés aux limites approuvées par le conseil d'administration. Au cours de la période considérée, les deux sensibilités aux taux d'intérêt se sont situées dans les limites consolidées approuvées de la Banque.

T50 Sensibilité aux taux d'intérêt structurels

	2020		2019	
	Valeur économique des capitaux propres	Revenus d'intérêts nets	Valeur économique des capitaux propres	Revenus d'intérêts nets
Aux 31 octobre (en millions de dollars)				
Incidence après impôt				
Hausse de 100 points de base des taux				
Risque lié aux activités autres que de transaction	(510)\$	134 \$	(1 448)\$	(273)\$
Baisse de 25 points de base des taux				
Risque lié aux activités autres que de transaction	63 \$	(38)\$	1 173 \$	267 \$

Risque de change

Le risque de change inhérent aux activités de financement et d'investissement non couvertes de la Banque découle essentiellement de ses investissements nets dans des établissements à l'étranger et du bénéfice en monnaies étrangères qu'elle tire de ses succursales situées au pays et à l'étranger.

Le risque de change lié aux investissements nets de la Banque dans des établissements à l'étranger est assujéti à une limite approuvée par le conseil d'administration. Cette limite tient compte de facteurs tels que la volatilité éventuelle des capitaux propres et l'incidence éventuelle des fluctuations des cours de change sur les ratios de fonds propres. Chaque mois, le comité de gestion de l'actif et du passif examine la position de la Banque relativement au risque de change lié à ses investissements nets et détermine les stratégies de couverture appropriées. Les activités de couverture peuvent inclure le financement des placements dans la même monnaie ou au moyen d'autres instruments financiers, notamment des produits dérivés.

Les profits et les pertes de change découlant des investissements nets dans des établissements à l'étranger, déduction faite des activités de couverture et des incidences fiscales connexes, sont portés au cumul des autres éléments du résultat global dans les capitaux propres. En revanche, les ratios des fonds propres réglementaires de la Banque ne sont pas touchés de manière importante par ces fluctuations des cours de change étant donné que les actifs pondérés en fonction des risques des établissements à l'étranger varient normalement dans la même direction. La Banque est également exposée au risque de change sur le bénéfice de ses succursales situées au pays et à l'étranger. La Banque prévoit ses revenus et ses charges en monnaies étrangères sur un certain nombre de trimestres futurs. Le comité de gestion de l'actif et du passif évalue aussi les tendances en matière de données économiques et effectue des prévisions afin de déterminer s'il faut couvrir une partie ou la totalité des revenus et des charges estimatifs futurs en monnaies étrangères. Les instruments de couverture comprennent généralement les contrats au comptant et à terme sur monnaies étrangères ainsi que les options sur monnaies étrangères et les swaps de monnaies étrangères. Certaines de ces couvertures économiques peuvent ne pas être admissibles à la comptabilité de couverture et il pourrait donc y avoir un décalage entre le moment où sont comptabilisés les profits ou les pertes découlant des couvertures économiques et le moment où sont comptabilisés les profits ou les pertes de change sous-jacents. Conformément aux IFRS, les profits et les pertes de change découlant des éléments monétaires et non monétaires sont portés directement à l'état du résultat net.

Au 31 octobre 2020, en l'absence de couvertures, principalement à l'égard de l'exposition au dollar américain, une hausse (baisse) de 1 % du dollar canadien par rapport à toutes les monnaies dans lesquelles la Banque exerce des activités aurait diminué (accru) d'environ 66 millions de dollars son bénéfice avant impôt de l'exercice (31 octobre 2019 – 64 millions de dollars).

Risques liés aux portefeuilles de placements

La Banque détient des portefeuilles de placements pour satisfaire aux exigences en matière de liquidités et de réserve légale, de même qu'à des fins d'investissement. Ces portefeuilles exposent la Banque aux risques de taux d'intérêt, de cours de change et d'écart de crédit ainsi qu'au risque sur actions. Les placements sous forme de titres de créance sont principalement constitués d'obligations d'États, d'organismes gouvernementaux et de sociétés. Les placements en titres de capitaux propres comprennent des actions ordinaires ou privilégiées et un portefeuille diversifié de fonds gérés par des tiers. La plupart de ces titres sont évalués à l'aide de prix obtenus de sources externes. Les portefeuilles sont assujétiés aux politiques et limites approuvées par le conseil d'administration.

Risque de marché lié aux activités de transaction

Les politiques, processus et contrôles de la Banque à l'égard de ses activités de transaction sont conçus de manière à établir un équilibre entre l'exploitation rentable des occasions de transaction et la gestion de la volatilité des résultats, dans un cadre de pratiques saines et prudentes. Les activités de transaction sont surtout axées sur le client.

Le risque de marché découlant des activités de transaction de la Banque est géré conformément aux politiques approuvées par le conseil d'administration et aux limites globales établies au moyen de la VaR et des essais dans des conditions critiques. La qualité de la VaR de la Banque est validée par des évaluations rétroactives régulières, au cours desquelles la VaR est comparée à des résultats hypothétiques fondés sur des positions de fin de journée fixes et sur les résultats réels. Une VaR à un niveau de confiance de 99 % indique une probabilité de 1 % que les pertes soient supérieures à la VaR si les positions demeurent inchangées pendant le prochain jour ouvrable. Les positions de transaction sont toutefois gérées de façon dynamique et, par conséquent, les exceptions soulevées par les évaluations rétroactives par rapport aux résultats réels sont rares.

Au cours de l'exercice 2020, la V à R quotidienne totale de transaction s'est établie en moyenne à 23,9 millions de dollars, contre 12,4 millions de dollars en 2019. L'augmentation considérable de la V à R quotidienne moyenne découle de la volatilité des conditions du marché entre février et mai, laquelle est attribuable à la pandémie de COVID-19, mais l'augmentation a été atténuée grâce à l'incidence favorable des modifications transitoires des règles du BSIF portant sur les fonds propres.

T51 Mesure du risque de marché

(en millions de dollars)	2020				2019			
	Clôture de l'exercice	Moyenne	Plafond	Plancher	Clôture de l'exercice	Moyenne	Plafond	Plancher
Écart de crédit majoré des taux d'intérêt	11,5 \$	22,1 \$	60,8 \$	9,4 \$	13,8 \$	11,1 \$	17,5 \$	7,7 \$
Écart de crédit	11,1	18,5	55,0	6,2	8,0	7,7	11,2	3,8
Taux d'intérêt	11,4	11,2	18,0	4,8	7,2	7,8	12,6	5,1
Actions	3,1	6,5	27,4	1,8	3,4	3,5	8,1	1,0
Change	4,6	3,5	10,3	1,4	2,7	3,5	7,0	1,5
Marchandises	5,0	5,4	9,1	2,2	3,1	2,3	4,7	1,3
Risque propre à la dette	5,2	5,9	14,1	2,5	3,3	3,9	5,9	2,0
Effet de la diversification	(14,8)	(19,5)	s. o.	s. o.	(10,9)	(11,9)	s. o.	s. o.
V à R à l'échelle de la Banque	14,6 \$	23,9 \$	63,6 \$	10,1 \$	15,4 \$	12,4 \$	17,9 \$	9,2 \$
V à R ayant subi une simulation de crise à l'échelle de la Banque	37,0 \$	38,7 \$	61,3 \$	14,9 \$	45,9 \$	40,1 \$	60,6 \$	26,7 \$
Exigence de fonds propres incrémentale	233,2 \$	197,3 \$	334,9 \$	78,2 \$	80,0 \$	108,9 \$	208,8 \$	79,4 \$

La Banque calcule également une V à R ayant subi une simulation de crise selon la même méthode de base que la V à R. La V à R ayant subi une simulation de crise tient toutefois compte de la volatilité des marchés sur une période de un an considérée comme ayant subi une crise compte tenu du profil de risque du portefeuille de transaction. Pendant la majeure partie de l'exercice 2020, le calcul de la V à R ayant subi une simulation de crise reposait sur la période ayant fait suite à l'effondrement de Lehman Brothers et correspondant à la crise du crédit de 2008-2009. Cependant, le calcul de la V à R ayant subi une simulation de crise a reposé brièvement (soit du troisième trimestre au début du quatrième trimestre) sur une période allant de 2019 à 2020, ce qui reflète l'accroissement de la volatilité attribuable à la pandémie de COVID-19. Au cours de l'exercice 2020, la V à R quotidienne de transaction ayant subi une simulation de crise s'est établie en moyenne à 38,7 millions de dollars, en regard de 40,1 millions de dollars en 2019.

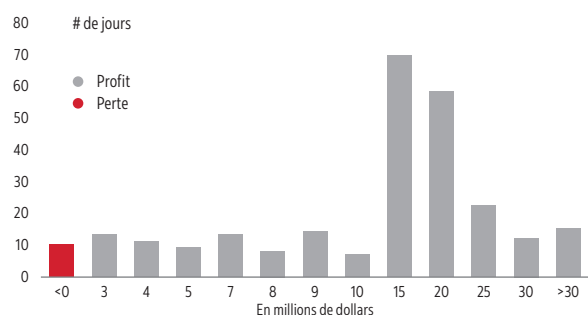
À l'exercice 2020, l'exigence de fonds propres incrémentale moyenne a été rehaussée, passant de 108,9 millions de dollars en 2019 à 197,3 millions de dollars. Cette augmentation marquée s'explique essentiellement par la hausse des titres à revenu fixe et la volatilité des notations constatée depuis mars 2020.

Description des composantes des revenus tirés des activités de transaction et comparaison graphique de la V à R quotidienne et du résultat net quotidien

Le diagramme D29 présente la répartition des revenus tirés des activités de transaction quotidiens pour l'exercice 2020, et le diagramme D30 compare cette répartition aux résultats de la V à R quotidienne. Les revenus tirés des activités de transaction tiennent compte des variations de la valeur du portefeuille ainsi que de l'incidence des nouvelles opérations, des commissions, des honoraires et des réserves. Certaines composantes des revenus qui sont calculées moins fréquemment sont prises en compte proportionnellement. Les revenus tirés des activités de transaction ont atteint une moyenne quotidienne de 13,9 millions de dollars, contre 9,8 millions de dollars en 2019. Les revenus ont été positifs pour 96,1% des jours de transaction au cours de l'exercice, ce qui est inférieur au taux de 2019 en raison de la volatilité accrue sur les marchés en mars. Au cours de l'exercice, la perte la plus importante subie en une seule journée, qui est survenue le 31 mars 2020, s'est établie à 23,1 millions de dollars et était inférieure à la V à R totale de 50,1 millions de dollars la même journée.

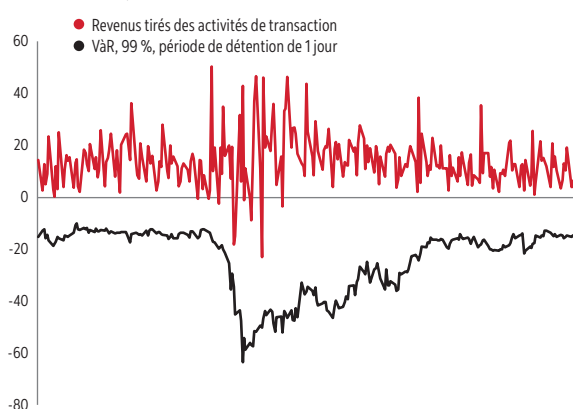
D29 Répartition des revenus tirés des activités de transaction

Exercice clos le 31 octobre 2020



D30 Revenus tirés des activités de transaction quotidiens c. V à R

En millions de dollars, du 1^{er} novembre 2019 au 31 octobre 2020



Interdépendance du risque de marché et de l'état consolidé de la situation financière

Les actifs et les passifs de transaction sont évalués quotidiennement à la valeur de marché et pris en compte dans les mesures du risque lié aux activités de transaction comme la VaR. Les dérivés reflétés dans les mesures du risque lié aux activités de transaction se rapportent aux activités des Services bancaires et marchés mondiaux, tandis que les dérivés reflétés dans les mesures du risque non lié aux activités de transaction comprennent les dérivés utilisés aux fins de la gestion d'actifs et de passifs et désignés dans une relation de comptabilité de couverture. Le tableau ci-dessous présente une comparaison des éléments de l'état consolidé de la situation financière qui sont couverts par les mesures du risque lié aux activités de transaction et du risque lié aux activités autres que de transaction.

T52 Interdépendance du risque de marché et de l'état consolidé de la situation financière de la Banque

Au 31 octobre 2020 (en millions de dollars)	Mesure du risque de marché				Principale sensibilité du risque lié aux activités autres que de transaction
	État consolidé de la situation financière	Risque lié aux activités de transaction	Risque lié aux activités autres que de transaction	Éléments non assujettis au risque de marché	
Métaux précieux	1 181 \$	1 181 \$	– \$	– \$	s. o.
Actifs détenus à des fins de transaction	117 839	117 492	347	–	Taux d'intérêt, change
Instruments financiers dérivés	45 065	39 294	5 771	–	Taux d'intérêt, change, actions
Titres de placement	111 389	–	111 389	–	Taux d'intérêt, change, actions
Prêts	603 263	–	603 263	–	Taux d'intérêt, change
Actifs non assujettis au risque de marché ¹⁾	257 729	–	–	257 729	s. o.
Total des actifs	1 136 466 \$	157 967 \$	720 770 \$	257 729 \$	
Dépôts	750 838 \$	– \$	709 850 \$	40 988 \$	Taux d'intérêt, change, actions
Instruments financiers désignés comme étant à la juste valeur par le biais du résultat net	18 899	–	18 899	–	Taux d'intérêt, actions
Obligations relatives aux titres vendus à découvert	31 902	31 902	–	–	s. o.
Instruments financiers dérivés	42 247	36 038	6 209	–	Taux d'intérêt, change, actions
Passifs détenus à des fins de transaction ²⁾	1 112	1 112	–	–	s. o.
Passifs au titre des régimes de retraite et autres avantages du personnel	3 464	–	3 464	–	Taux d'intérêt, écarts de crédit, actions
Passifs non assujettis au risque de marché ³⁾	217 501	–	–	217 501	s. o.
Total des passifs	1 065 963 \$	69 052 \$	738 422 \$	258 489 \$	

1) Comprend le goodwill, les immobilisations incorporelles, les autres actifs et les titres pris en pension et empruntés.

2) Certificats et lingots d'or et d'argent pris en compte dans les autres passifs.

3) Comprend des obligations relatives aux titres mis en pension et aux titres prêtés ainsi que d'autres passifs.

Au 31 octobre 2019 (en millions de dollars)	Mesure du risque de marché				Principale sensibilité du risque lié aux activités autres que de transaction
	État consolidé de la situation financière	Risque lié aux activités de transaction	Risque lié aux activités autres que de transaction	Éléments non assujettis au risque de marché	
Métaux précieux	3 709 \$	3 709 \$	– \$	– \$	s. o.
Actifs détenus à des fins de transaction	127 488	126 846	642	–	Taux d'intérêt, change
Instruments financiers dérivés	38 119	34 489	3 630	–	Taux d'intérêt, change, actions
Titres de placement	82 359	–	82 359	–	Taux d'intérêt, change, actions
Prêts	592 483	–	592 483	–	Taux d'intérêt, change
Actifs non assujettis au risque de marché ¹⁾	242 003	–	–	242 003	s. o.
Total des actifs	1 086 161 \$	165 044 \$	679 114 \$	242 003 \$	
Dépôts	733 390 \$	– \$	699 462 \$	33 928 \$	Taux d'intérêt, change, actions
Instruments financiers désignés comme étant à la juste valeur par le biais du résultat net	12 235	–	12 235	–	Taux d'intérêt, actions
Obligations relatives aux titres vendus à découvert	30 404	30 404	–	–	s. o.
Instruments financiers dérivés	40 222	34 820	5 402	–	Taux d'intérêt, change, actions
Passifs détenus à des fins de transaction ²⁾	4 124	4 124	–	–	s. o.
Passifs au titre des régimes de retraite et autres avantages du personnel	2 956	–	2 956	–	Taux d'intérêt, écarts de crédit, actions
Passifs non assujettis au risque de marché ³⁾	192 638	–	–	192 638	s. o.
Total des passifs	1 015 969 \$	69 348 \$	720 055 \$	226 566 \$	

1) Comprend le goodwill, les immobilisations incorporelles, les autres actifs et les titres pris en pension et empruntés.

2) Certificats et lingots d'or et d'argent pris en compte dans les autres passifs.

3) Comprend des obligations relatives aux titres mis en pension et aux titres prêtés ainsi que d'autres passifs.

Produits dérivés et opérations structurées

Produits dérivés

La Banque a recours aux produits dérivés pour répondre aux besoins des clients, générer des revenus tirés des activités de transaction, gérer les risques de marché et de crédit liés à ses activités de prêt, de financement et d'investissement, et réduire le coût de son capital. Elle fait appel à plusieurs types de produits dérivés, notamment des swaps de taux d'intérêt, des contrats à terme standardisés et des options, pour couvrir le risque de taux d'intérêt. Elle a aussi recours à des contrats à terme de gré à gré, à des swaps et à des options pour gérer le risque de change. Le risque de crédit lié aux portefeuilles de prêts et de placements est géré au moyen de swaps sur défaillance. En tant que courtier, la Banque offre une gamme de produits dérivés à ses clients, notamment des produits dérivés sur taux d'intérêt, sur cours de change, sur actions et sur marchandises, ainsi que des dérivés de crédit.

Le risque de marché découlant des opérations sur produits dérivés est assujéti aux techniques de contrôle, de communication et d'analyse présentées précédemment. La Banque utilise d'autres contrôles et techniques d'analyse pour faire face à certains risques de marché propres aux produits dérivés.

Opérations structurées

Les opérations structurées sont des opérations spécialisées qui peuvent faire appel à des combinaisons de liquidités, d'autres actifs financiers et de produits dérivés afin de répondre aux besoins particuliers de la clientèle en matière de gestion du risque ou de financement. Ces opérations sont soigneusement évaluées par la Banque, qui cherche à circonscrire les risques de crédit, de marché, de fiscalité et de réputation ainsi que le risque juridique et les autres risques, et à y faire face. Elles sont également assujétiées à un examen interfonctionnel et à l'approbation de la direction des activités de transaction, du groupe Gestion du risque global et des services Fiscalité, des Affaires financières et des Affaires juridiques. Par ailleurs, les opérations structurées d'importance sont soumises à l'examen des comités composés de membres de la haute direction chargés de la gestion du risque et évaluées conformément aux pratiques décrites plus loin à la rubrique « Risque de réputation ».

Ces opérations comportent habituellement un faible risque de marché et les revenus réalisés par la Banque proviennent du savoir-faire en structuration qu'elle offre et du risque de crédit qu'elle assume. Une fois effectuées, les opérations structurées sont assujétiées aux mêmes examens de crédit continus et analyses du risque de marché que les autres types d'opérations sur produits dérivés. Les examens et analyses comportent une surveillance prudente de la qualité des actifs sous-jacents ainsi que l'évaluation continue des produits dérivés et des actifs sous-jacents.

Risque de liquidité

Le risque de liquidité désigne le risque que la Banque ne puisse remplir ses obligations financières dans les délais prévus, à un prix raisonnable. Les obligations financières comprennent les engagements envers les déposants, les paiements exigibles dans le cadre de contrats sur produits dérivés, le règlement de transactions d'emprunt et de rachat de titres ainsi que les engagements en matière de prêt et d'investissement.

Une gestion efficace du risque de liquidité est essentielle pour maintenir la confiance des déposants et des contreparties, pour gérer le coût du financement de la Banque et pour soutenir les principales activités commerciales, même dans les circonstances les plus difficiles.

Le risque de liquidité est géré dans le cadre des politiques et des limites approuvées par le conseil d'administration. Ce dernier reçoit des rapports sur le risque et sur les résultats obtenus par rapport aux limites approuvées. Le comité de gestion de l'actif et du passif (le « CGAP ») supervise le risque de liquidité pour la haute direction.

Les éléments clés du cadre de gestion du risque de liquidité sont les suivants :

- Mesure du risque et établissement d'un modèle – Le modèle de liquidité de la Banque permet de mesurer et de prévoir les rentrées et les sorties de fonds, y compris les flux de trésorerie hors bilan, sur une base quotidienne. Le risque est géré par l'établissement d'un ensemble de limites clés à l'égard des sorties de fonds nettes maximales, par devise, pouvant être effectuées au cours d'une période à court terme précise (écarts de trésorerie), par la mise en place d'un niveau minimal de liquidités de base et par des essais de la liquidité dans des conditions critiques.
- Communication – Le groupe Gestion du risque global supervise indépendamment tout risque de liquidité important, soutenant le CGAP à l'aide d'analyses, d'évaluations du risque, d'essais dans des conditions critiques et de la communication.
- Essais dans des conditions critiques – La Banque effectue régulièrement des essais dans des conditions critiques concernant la liquidité pour évaluer l'incidence de perturbations propres au secteur d'activité ou propres à la Banque sur la liquidité de celle-ci. Les essais dans des conditions critiques concernant la liquidité ont de nombreux buts, notamment :
 - aider la Banque à comprendre l'évolution éventuelle, dans des conditions critiques, des diverses positions au bilan et hors bilan;
 - à partir de cette compréhension, faciliter l'élaboration de plans d'atténuation des risques et d'urgence.

Les essais dans des conditions critiques concernant la liquidité de la Banque tiennent compte de l'incidence des changements d'hypothèses relatives au financement, du comportement des déposants et de la valeur marchande des actifs liquides. La Banque réalise des essais dans des conditions critiques qui correspondent aux pratiques du secteur et qui sont exigés par les organismes de réglementation et les agences de notation. Les résultats de ces essais sont examinés par la haute direction de la Banque et pris en considération lorsque le moment est venu de prendre des décisions en matière de liquidité.

- Planification d'urgence – La Banque a un plan d'urgence en matière de liquidité qui établit une approche devant permettre d'analyser les problèmes réels et potentiels au chapitre de la liquidité et d'y répondre. Le plan prévoit une structure de gouvernance adéquate aux fins de la gestion et de la surveillance des problèmes au chapitre de la liquidité ainsi que des processus efficaces de communication interne et externe, et il établit les mesures de prévention devant être envisagées aux différentes étapes de la crise. Un plan d'urgence est maintenu à l'échelle de la Banque et des principales filiales.
- Diversification des sources de financement – La Banque gère activement la diversification des passifs dépôts par sources, par types de déposants, par instruments, par durées et par secteurs géographiques.
- Liquidités de base – La Banque maintient un bloc d'actifs très liquides non grevés qui peuvent aisément être vendus ou donnés en nantissement pour garantir des emprunts si la conjoncture du marché est critique ou encore pour réagir en cas de circonstances particulières touchant la Banque. Cette dernière maintient également des actifs liquides pour remplir ses obligations de règlement quotidiennes relatives aux systèmes de paiement, de dépôt et de compensation.

Actifs liquides

Les actifs liquides sont une composante clé de la gestion de la liquidité, et la Banque détient ce type d'actifs en quantité suffisante pour répondre à ses besoins éventuels en matière de gestion de la liquidité.

Les actifs liquides peuvent servir à générer des rentrées de trésorerie, que ce soit au moyen de leur vente, de transactions de rachat ou d'autres transactions dans le cadre desquelles les actifs peuvent être donnés en garantie en vue de générer des rentrées de trésorerie ou être laissés arriver à échéance. Les actifs liquides comprennent les dépôts auprès de banques centrales, les dépôts auprès d'autres institutions financières, les prêts à vue et autres prêts à court terme, les titres négociables, les métaux précieux et les titres reçus en garantie dans le cadre de financements par titres ou de transactions sur dérivés. Les actifs liquides ne comprennent pas les liquidités pouvant être obtenues de banques centrales.

Les titres négociables sont des titres qui sont négociés sur des marchés actifs et qui peuvent être convertis en trésorerie dans un délai donné qui est conforme au cadre de gestion de la liquidité de la Banque. Les actifs sont évalués en fonction de plusieurs facteurs, dont le délai attendu pour les convertir en trésorerie.

Les titres négociables pris en compte dans les actifs liquides sont composés de titres spécifiquement détenus en tant que coussin de liquidités ou aux fins de la gestion de l'actif et du passif, de titres détenus à des fins de transaction, lesquels sont pour l'essentiel détenus par les Services bancaires et marchés mondiaux, ainsi que des garanties reçues dans le cadre de financements par titres ou de transactions sur dérivés.

La Banque maintient des avoirs considérables en actifs liquides non grevés afin de soutenir ses activités. De manière générale, elle peut vendre ou donner en nantissement ces actifs en vue d'honorer ses engagements. Au 31 octobre 2020, les actifs liquides non grevés s'élevaient à 250 milliards de dollars (31 octobre 2019 – 211 milliards de dollars). Les titres, y compris les titres hypothécaires émis aux termes de la LNH, représentaient 72 % des actifs liquides (31 octobre 2019 – 80 %). Les autres actifs liquides non grevés, composés de trésorerie et dépôts auprès de banques centrales, de dépôts auprès d'autres institutions financières, de métaux précieux ainsi que de prêts à vue et à court terme, s'établissaient à 28 % (31 octobre 2019 – 20 %). L'augmentation des actifs liquides s'explique en majeure partie par l'augmentation de la trésorerie, des dépôts auprès de banques centrales et des obligations du gouvernement du Canada et d'administrations publiques étrangères, laquelle a été atténuée par une diminution des avoirs en autres titres liquides, en titres hypothécaires émis aux termes de la LNH, en métaux précieux, en dépôts auprès d'autres institutions financières ainsi qu'en prêts à vue et à court terme.

Les valeurs comptables présentées dans le tableau des actifs liquides sont cohérentes avec celles figurant à l'état consolidé de la situation financière de la Banque au 31 octobre 2020. La valeur liquide du portefeuille fluctuera en fonction de diverses conditions critiques, différentes hypothèses étant utilisées pour les conditions critiques.

Le groupe d'actifs liquides de la Banque est présenté sommairement dans le tableau qui suit :

T53 Groupe d'actifs liquides

Au 31 octobre 2020 (en millions de dollars)	Actifs liquides détenus par la Banque	Titres reçus en garantie dans le cadre de financements de transactions sur titres et de transactions sur dérivés	Total des actifs liquides	Actifs liquides grevés		Actifs liquides non grevés	
				Donnés en garantie	Autres ¹⁾	Pouvant être donnés en garantie	Autres
Trésorerie et dépôts auprès de banques centrales	66 252 \$	– \$	66 252 \$	– \$	7 019 \$	59 233 \$	– \$
Dépôts auprès d'autres institutions financières	10 208	–	10 208	–	74	10 134	–
Métaux précieux	1 181	–	1 181	–	–	1 181	–
Titres							
Obligations du gouvernement du Canada	74 943	14 890	89 833	37 991	–	51 842	–
Obligations de gouvernements à l'étranger	71 686	79 032	150 718	83 117	–	67 601	–
Autres titres	69 470	78 238	147 708	114 867	–	32 841	–
Prêts							
Titres hypothécaires émis aux termes de la LNH ²⁾	35 267	–	35 267	8 010	–	27 257	–
Prêts à vue et à court terme	165	–	165	–	–	165	–
Total	329 172 \$	172 160 \$	501 332 \$	243 985 \$	7 093 \$	250 254 \$	– \$

Au 31 octobre 2019 (en millions de dollars)	Actifs liquides détenus par la Banque	Titres reçus en garantie dans le cadre de financements de transactions sur titres et de transactions sur dérivés	Total des actifs liquides	Actifs liquides grevés		Actifs liquides non grevés	
				Donnés en garantie	Autres ¹⁾	Pouvant être donnés en garantie	Autres
Trésorerie et dépôts auprès de banques centrales	36 068 \$	– \$	36 068 \$	– \$	9 604 \$	26 464 \$	– \$
Dépôts auprès d'autres institutions financières	10 652	–	10 652	–	71	10 581	–
Métaux précieux	3 709	–	3 709	–	58	3 651	–
Titres							
Obligations du gouvernement du Canada	42 508	19 622	62 130	31 798	–	30 332	–
Obligations de gouvernements à l'étranger	70 101	78 904	149 005	90 617	–	58 388	–
Autres titres	78 422	78 415	156 837	106 179	–	50 658	–
Prêts							
Titres hypothécaires émis aux termes de la LNH ²⁾	33 571	–	33 571	3 602	–	29 969	–
Prêts à vue et à court terme	525	–	525	–	–	525	–
Total	275 556 \$	176 941 \$	452 497 \$	232 196 \$	9 733 \$	210 568 \$	– \$

1) Actifs ne pouvant être utilisés comme garantie de financement pour des raisons juridiques ou autres.

2) Ces titres hypothécaires, qui sont disponibles à la vente, sont pris en compte dans les prêts hypothécaires à l'habitation dans l'état consolidé de la situation financière.

Le sommaire du total des actifs liquides non grevés détenus par la banque société mère et ses succursales ainsi que par ses filiales au Canada et à l'étranger est présenté ci-dessous :

T54 Total des actifs liquides non grevés détenus par la banque mère et ses succursales ainsi que par ses filiales au Canada et à l'étranger

Aux 31 octobre (en millions de dollars)	2020	2019
La Banque de Nouvelle-Écosse (banque mère)	192 490 \$	153 584 \$
Filiales de la Banque au Canada	14 517	17 667
Filiales de la Banque à l'étranger	43 247	39 317
Total	250 254 \$	210 568 \$

Le bassin de liquidités de la Banque est détenu dans diverses grandes monnaies, surtout le dollar canadien et le dollar américain. Comme il est expliqué ci-dessus, la grande majorité (83 %) des actifs liquides sont détenus par le siège social, les succursales et les filiales canadiennes de la Banque. Dans la mesure où une réserve de liquidités détenue dans une filiale de la Banque à l'étranger est exigée aux fins de la réglementation, on présume qu'elle n'est pas disponible pour le reste du groupe. On présume que les autres actifs liquides détenus par une filiale à l'étranger ne sont disponibles que dans de rares circonstances. La Banque surveille les niveaux minimaux de liquidités requis et d'actifs détenus par chaque entité ou dans chaque territoire, et elle veille au respect de ces exigences.

Actifs grevés

Dans le cours de ses activités quotidiennes, la Banque donne en nantissement des titres et d'autres actifs afin de garantir une obligation, de participer à des systèmes de compensation ou de règlement ou encore d'exercer des activités à l'étranger. Des titres sont également nantis dans le cadre de mises en pension. Le tableau qui suit présente le sommaire des actifs grevés et non grevés.

T55 Grèvement d'actifs

Au 31 octobre 2020 (en millions de dollars)	Titres reçus en garantie dans le cadre de financements de transactions sur titres et de transactions sur dérivés			Actifs grevés		Actifs non grevés	
	Actifs détenus par la Banque		Total des actifs	Donnés en garantie	Autres ¹⁾	Pouvant être donnés en garantie ²⁾	Autres ³⁾
Trésorerie et dépôts auprès de banques centrales	66 252 \$	– \$	66 252 \$	– \$	7 019 \$	59 233 \$	– \$
Dépôts auprès d'autres institutions financières	10 208	–	10 208	–	74	10 134	–
Métaux précieux	1 181	–	1 181	–	–	1 181	–
Titres liquides							
Obligations du gouvernement du Canada	74 943	14 890	89 833	37 991	–	51 842	–
Obligations de gouvernements à l'étranger	71 686	79 032	150 718	83 117	–	67 601	–
Autres titres liquides	69 470	78 238	147 708	114 867	–	32 841	–
Autres titres	3 621	7 794	11 415	3 227	–	–	8 188
Prêts classés comme étant liquides							
Titres hypothécaires émis aux termes de la LNH	35 267	–	35 267	8 010	–	27 257	–
Prêts à vue et à court terme	165	–	165	–	–	165	–
Autres prêts	576 183	–	576 183	7 640	81 780	17 702	469 061
Autres actifs financiers ⁴⁾	182 671	(109 231)	73 440	6 182	–	–	67 258
Actifs non financiers	44 819	–	44 819	–	–	–	44 819
Total	1 136 466 \$	70 723 \$	1 207 189 \$	261 034 \$	88 873 \$	267 956 \$	589 326 \$

Au 31 octobre 2019 (en millions de dollars)	Titres reçus en garantie dans le cadre de financements de transactions sur titres et de transactions sur dérivés			Actifs grevés		Actifs non grevés	
	Actifs détenus par la Banque		Total des actifs	Donnés en garantie	Autres ¹⁾	Pouvant être donnés en garantie ²⁾	Autres ³⁾
Trésorerie et dépôts auprès de banques centrales	36 068 \$	– \$	36 068 \$	– \$	9 604 \$	26 464 \$	– \$
Dépôts auprès d'autres institutions financières	10 652	–	10 652	–	71	10 581	–
Métaux précieux	3 709	–	3 709	–	58	3 651	–
Titres liquides							
Obligations du gouvernement du Canada	42 508	19 622	62 130	31 798	–	30 332	–
Obligations de gouvernements à l'étranger	70 101	78 904	149 005	90 617	–	58 388	–
Autres titres liquides	78 422	78 415	156 837	106 179	–	50 658	–
Autres titres	3 992	5 633	9 625	4 329	–	–	5 296
Prêts classés comme étant liquides							
Titres hypothécaires émis aux termes de la LNH	33 571	–	33 571	3 602	–	29 969	–
Prêts à vue et à court terme	525	–	525	–	–	525	–
Autres prêts	572 216	–	572 216	9 102	54 814	13 293	495 007
Autres actifs financiers ⁴⁾	189 802	(119 889)	69 913	5 433	–	–	64 480
Actifs non financiers	44 595	–	44 595	–	–	–	44 595
Total	1 086 161 \$	62 685 \$	1 148 846 \$	251 060 \$	64 547 \$	223 861 \$	609 378 \$

1) Actifs ne pouvant être utilisés comme garantie de financement pour des raisons légales ou autres.

2) Actifs qui sont immédiatement disponibles comme garantie de financement ou pour satisfaire aux besoins de financement dans le cours normal des activités, y compris les emprunts auprès de banques centrales immédiatement disponibles.

3) Autres actifs non grevés et sans restrictions qui peuvent être utilisés comme garantie de financement ou pour satisfaire aux besoins de financement, mais que la Banque ne considère pas comme étant immédiatement disponibles. Ces autres actifs incluent les prêts, dont une partie peut être utilisée afin d'avoir accès aux facilités de banques centrales à l'extérieur du cours normal des activités ou pour s'assurer d'un financement garanti au moyen des programmes de financement garanti de la Banque.

4) Les titres reçus en garantie d'autres actifs financiers sont compris dans les titres liquides et autres titres.

Au 31 octobre 2020, les actifs grevés de la Banque totalisaient 350 milliards de dollars (31 octobre 2019 – 316 milliards de dollars). Des actifs non grevés restants de 857 milliards de dollars (31 octobre 2019 – 833 milliards de dollars), une tranche de 268 milliards de dollars (31 octobre 2019 – 224 milliards de dollars) est considérée comme étant immédiatement disponible comme garantie de financement ou pour satisfaire aux besoins de financement dans le cours normal des activités, comme il est détaillé plus haut.

Aux termes de certains contrats dérivés négociés de gré à gré, la Banque devra fournir des garanties supplémentaires ou recevoir des garanties moindres si jamais ses cotes de crédit sont abaissées. La Banque dispose de garanties suffisantes pour s'acquitter de ces obligations si sa cote de crédit était abaissée par une ou plusieurs agences de notation. Au 31 octobre 2020, l'incidence défavorable potentielle qu'aurait eue une révision à la baisse d'un cran ou de deux crans de la cote de crédit de la Banque sous sa cote plancher actuelle aurait été de 19 millions de dollars ou de 133 millions de dollars, respectivement.

Les actifs liquides grevés ne sont pas considérés comme étant disponibles pour la gestion de la liquidité. On considère que les actifs liquides utilisés pour couvrir les positions dérivées des portefeuilles de transaction ou aux fins de couverture sont disponibles pour la gestion de la liquidité s'ils réunissent les critères dont il est fait mention plus haut sous « Actifs liquides ».

Ratio de liquidité à court terme

Le ratio de liquidité à court terme est fondé sur une grave crise de liquidité hypothétique qui durerait 30 jours, selon les hypothèses définies dans la ligne directrice *Normes de liquidité* du BSIF. Le ratio de liquidité à court terme s'entend du ratio des actifs liquides de haute qualité par rapport aux sorties nettes de trésorerie. La Banque doit maintenir un ratio de liquidité à court terme d'au moins 100 %.

La ligne directrice *Normes de liquidité* du BSIF stipule que les banques doivent maintenir des niveaux appropriés d'actifs liquides de haute qualité non grevés qui peuvent être convertis en trésorerie afin de couvrir leurs besoins de liquidité, dans l'hypothèse prédéterminée d'une très grave crise de liquidité qui durerait 30 jours civils. L'hypothèse de crise de liquidité prévue par le ratio de liquidité à court terme comprend des hypothèses au titre des décotes d'actifs, des retraits de dépôts, des taux de refinancement de gros et des taux de décaissement visant les engagements.

Les actifs liquides de haute qualité sont regroupés en trois catégories, à savoir le niveau 1, le niveau 2A et le niveau 2B, selon la ligne directrice *Normes de liquidité*. Aucune décote n'est appliquée aux actifs liquides de haute qualité de niveau 1 et ceux-ci comprennent la trésorerie, les dépôts auprès de banques centrales, les réserves auprès des banques centrales à la disposition de la Banque en situation de crise et les titres ayant un facteur de pondération des risques de 0 %. Les niveaux 2A et 2B comprennent les actifs liquides de qualité inférieure et des décotes de 15 % à 50 % sont appliquées à ceux-ci.

Les valeurs pondérées totales aux fins des sorties nettes de trésorerie sur les 30 jours suivants sont obtenues en appliquant des hypothèses précisées dans la ligne directrice *Normes de liquidité* à des éléments particuliers, notamment les prêts, les dépôts, les dettes arrivant à échéance, les transactions sur dérivés et les engagements de crédit.

Le tableau suivant présente le ratio de liquidité à court terme moyen de la Banque pour le trimestre clos le 31 octobre 2020, en fonction de la position quotidienne moyenne du trimestre.

T56 Ratio de liquidité à court terme moyen de la Banque

	Valeur non pondérée totale (moyenne) ²⁾	Valeur pondérée totale (moyenne) ³⁾
Pour le trimestre clos le 31 octobre 2020 (en millions de dollars) ¹⁾		
Actifs liquides de haute qualité		
Total des actifs liquides de haute qualité	*	209 777 \$
Sorties de trésorerie		
Dépôts de particuliers et dépôts de petites entreprises	2 119 956 \$	17 997
Dépôts stables	89 784	2 891
Dépôts moins stables	1 221 172	15 106
Financements de gros non garantis	231 102	104 319
Dépôts opérationnels (toutes les contreparties) et dépôts dans des réseaux de coopératives bancaires	87 409	20 822
Dépôts non opérationnels (toutes les contreparties)	1 227 730	62 534
Dettes non garanties	20 963	20 963
Financements de gros non garantis	*	47 692
Exigences supplémentaires	232 234	50 241
Sorties de trésorerie associées aux dérivés et aux autres sûretés exigées	43 786	25 711
Sorties de trésorerie associées aux pertes de financements sur les produits de crédit	2 642	2 642
Engagements de crédit et de liquidité	185 806	21 888
Autres obligations de financement contractuelles	1 362	1 250
Autres obligations de financement conditionnelles ⁴⁾	460 982	8 924
Total des sorties de trésorerie	*	230 423 \$
Entrées de trésorerie		
Prêts garantis (ex. : prises en pension)	155 378 \$	35 873 \$
Entrées associées aux expositions parfaitement productives	25 336	16 055
Autres entrées de trésorerie	26 598	26 598
Total des entrées de trésorerie	207 312 \$	78 526 \$
		Valeur ajustée totale ⁵⁾
Total des actifs liquides de haute qualité	*	209 777 \$
Total des sorties nettes de trésorerie	*	151 897 \$
Ratio de liquidité à court terme (en pourcentage)	*	138 %

Pour le trimestre clos le 31 octobre 2019 (en millions de dollars)

Total des actifs liquides de haute qualité	*	165 088 \$
Total des sorties nettes de trésorerie	*	132 125 \$
Ratio de liquidité à court terme (en pourcentage)	*	125 %

* La présentation de cette information n'est pas exigée aux termes de la ligne directrice.

1) En fonction des positions quotidiennes moyennes des 62 jours ouvrables du trimestre.

2) Les valeurs non pondérées correspondent aux soldes impayés venant à échéance ou remboursables au gré de la Banque dans les 30 prochains jours.

3) Les valeurs pondérées correspondent aux soldes calculés après l'application de décotes aux actifs liquides de haute qualité ou de taux d'encaissement et de décaissement, conformément à la ligne directrice *Normes de liquidité* du BSIF.

4) La valeur non pondérée totale comprend les facilités de liquidité et de crédit sans engagement, les garanties et lettres de crédit, les titres de créance en cours dont l'échéance est à plus de 30 jours et les autres sorties de trésorerie contractuelles.

5) La valeur ajustée totale correspond aux soldes calculés après l'application de décotes et de taux d'encaissement et de décaissement, ainsi que de tout plafond applicable.

Les actifs liquides de haute qualité sont en grande partie composés d'actifs de niveau 1 (selon la ligne directrice *Normes de liquidité*), soit de trésorerie, de dépôts auprès de banques centrales à la disposition de la Banque en période de crise et de titres assortis d'une cote élevée émis ou garantis par des gouvernements, des banques centrales et des entités supranationales.

La hausse du ratio de liquidité à court terme moyen de la Banque pour le trimestre clos le 31 octobre 2020 par rapport à celui du trimestre clos le 31 octobre 2019 est imputable aux mesures prises par la banque centrale pour soutenir l'économie canadienne et les systèmes financiers ainsi qu'à la croissance des dépôts, contrées dans une certaine mesure par la diminution du financement de gros. La Banque suit ses expositions importantes, soit celles liées au dollar canadien et au dollar américain, conformément à son cadre de gestion du risque de liquidité et à son appétence au risque.

Financement

La Banque s'assure que ses sources de financement sont bien diversifiées. Les concentrations dans le financement sont régulièrement surveillées et analysées par types. Les sources de financement sont le capital, les dépôts provenant des particuliers et des entreprises par l'intermédiaire du réseau national et international de succursales, les dépôts d'autres institutions financières ainsi que les émissions de créances de gros.

Le capital et les dépôts de particuliers constituent des composantes clés du financement de base de la Banque, et ils s'établissaient à 325 milliards de dollars au 31 octobre 2020 (31 octobre 2019 – 303 milliards de dollars). L'augmentation par rapport au 31 octobre 2019 s'explique en grande partie par la croissance des dépôts de particuliers. Une partie des dépôts d'entreprises, particulièrement ceux ayant trait aux opérations ou aux relations, sont également considérés comme faisant partie du financement de base de la Banque. Aussi, le financement de base est accru par des émissions de créances de gros à plus long terme (échéance initiale de plus de un an) de 168 milliards de dollars (31 octobre 2019 – 164 milliards de dollars). Les émissions de créances de gros à plus long terme comprennent des billets de premier rang, des titrisations de prêts hypothécaires, des titres adossés à des actifs et des obligations sécurisées.

La Banque exerce des activités dans bon nombre de monnaies et de pays. Les monnaies les plus importantes pour le financement sont le dollar canadien et le dollar américain. En ce qui a trait aux activités de la Banque à l'extérieur du Canada, différentes stratégies de financement sont en place, en fonction de la nature des activités dans le pays en question. Dans les pays où la Banque exploite une filiale de succursales bancaires, la stratégie prévoit que cette filiale sera essentiellement autofinancée sur son marché local. Pour les autres filiales ou succursales à l'extérieur du Canada dont la capacité de collecte de dépôts locaux est insuffisante, le financement est assuré par l'intermédiaire des activités de financement de gros de la Banque.

L'objectif de financement global de la Banque consiste à atteindre un équilibre approprié entre le coût et la stabilité du financement. La diversification des sources de financement est un élément clé de cette stratégie.

La stratégie de diversification des créances de gros de la Banque passe en grande partie par les principaux centres de financement de gros de la Banque à Toronto, New York, Londres et Singapour. Ces fonds sont pour l'essentiel libellés en dollars canadiens et en dollars américains. Au besoin, ces fonds font l'objet de swaps en vue de financer des actifs libellés dans différentes monnaies. La gestion de la stratégie de financement des centres de financement de gros et des risques connexes, comme le risque géographique et le risque de change, est centralisée dans le cadre de politiques et de limites qui sont approuvées par le conseil d'administration.

Dans le cours normal des activités, la Banque se sert d'une combinaison d'instruments de financement de gros garantis et non garantis dans divers marchés. Le choix des instruments et des marchés est fondé sur un certain nombre de facteurs, y compris les coûts relatifs et la capacité du marché ainsi que l'objectif de maintenir un éventail diversifié de sources de financement. Les conditions du marché peuvent évoluer au fil du temps, ce qui a une influence sur les coûts et la capacité pour certains marchés ou instruments. L'évolution des conditions du marché peut comprendre les périodes de crise pendant lesquelles la disponibilité du financement dans certains marchés ou instruments est limitée. Dans ces circonstances, la Banque se concentrerait davantage sur les sources de financement dans les marchés qui fonctionnent bien et sur les instruments de financement garantis. Pour faire face à une période de crise majeure au cours de laquelle toutes les sources de financement de gros seraient limitées, la Banque maintient une réserve d'actifs liquides afin de réduire son risque de liquidité. Cette réserve comprend de la trésorerie, des dépôts auprès de banques centrales et des titres.

Au Canada, la Banque obtient des créances de gros à court terme et à long terme au moyen d'émissions de billets de premier rang non garantis. Des créances de gros à long terme additionnelles peuvent être générées par le programme préalable de titres de créance et de capitaux propres canadien de la Banque et par la titrisation de prêts hypothécaires à l'habitation assurés canadiens par l'intermédiaire des programmes de titrisation de la SCHL (comme les Obligations hypothécaires du Canada), de prêts hypothécaires à l'habitation non assurés par l'intermédiaire du programme d'obligations sécurisées de la Banque, de créances sur cartes de crédit par l'intermédiaire du programme Trillium Credit Card Trust II et de créances indirectes sur prêts automobiles aux particuliers par l'intermédiaire du programme de fiducies de titrisation de créances sur prêts automobiles. Avant qu'elles n'arrivent à échéance en février 2020, les marges de crédit personnelles non garanties étaient titrisées par l'intermédiaire du programme Halifax Receivables Trust. Bien que la Banque tienne compte des programmes de titrisation de la SCHL dans son analyse des émissions de créances de gros, cette source de financement n'est pas assujettie au risque de remboursement pouvant découler du financement obtenu sur les marchés financiers.

À l'extérieur du Canada, du financement de gros à court terme peut être obtenu au moyen de l'émission de certificats de dépôt négociables aux États-Unis, à Hong Kong, au Royaume-Uni et en Australie ainsi que de l'émission de papier commercial aux États-Unis. La Banque exploite des programmes enregistrés de financement de gros à long terme aux États-Unis, comme son programme préalable de titres de créance et de capitaux propres inscrit auprès de la SEC et ses programmes non inscrits, notamment la titrisation de créances sur prêts automobiles indirects par l'intermédiaire du programme de fiducies de titrisation de créances sur prêts automobiles et de créances sur cartes de crédit par l'intermédiaire du programme Trillium Credit Card Trust II. Le programme d'obligations sécurisées de la Banque est inscrit auprès du U.K. Listing Authority et la Banque peut émettre des titres aux termes du programme en Europe, au Royaume-Uni, aux États-Unis, en Australie et en Suisse. La Banque obtient également du financement à long terme libellé en diverses monnaies par l'intermédiaire de son programme de billets à moyen terme australien, de son programme de billets à moyen terme européen et de son programme de billets à moyen terme singapourien. Le programme de billets à moyen terme européen de la Banque est inscrit auprès du U.K. Listing Authority et de la Bourse suisse, et son programme de billets à moyen terme singapourien est inscrit auprès de la Bourse de Singapour et de la Bourse de Taïwan.

La réglementation sur la recapitalisation interne aux termes de la *Loi sur la Société d'assurance-dépôts du Canada* (la « SADC ») et de la *Loi sur les banques* du ministère des Finances est entrée en vigueur le 23 septembre 2018. Les titres de créance à long terme de premier rang émis par la Banque le 23 septembre 2018 ou après cette date qui ont une durée initiale de plus de 400 jours et sont négociables, sous réserve de certaines exceptions, sont visés par le régime de recapitalisation interne des banques canadiennes. Aux termes du régime de recapitalisation interne, si le Surintendant des institutions financières considère qu'une banque n'est plus viable, le gouverneur en conseil peut, sur recommandation du ministère des Finances selon laquelle il est dans l'intérêt du public d'agir ainsi, ordonner à la SADC de convertir la totalité ou une partie de certaines actions et de certains passifs de la Banque en actions ordinaires. Au 31 octobre 2020, une tranche de nos passifs émis et en cours correspondant à 33 milliards de dollars (31 octobre 2019 – 11 milliards de dollars) pouvait faire l'objet d'une conversion aux termes du régime de recapitalisation interne.

Depuis le deuxième trimestre de 2020, la Banque se prévaut des mécanismes mis en place par les banques centrales ou modifiés par celles-ci en réaction à la pandémie de COVID-19 afin d'accroître ses liquidités. Des détails supplémentaires sur ces programmes sont présentés dans le cadre des informations fournies par la Banque sur l'incidence de la pandémie de COVID-19 à la page 25 du présent rapport.

Le tableau ci-dessous présente les échéances contractuelles restantes du financement obtenu au moyen d'émissions de créances de gros. Dans l'état consolidé de la situation financière, ces passifs sont pour l'essentiel pris en compte au poste « Dépôts d'entreprises et d'administrations publiques ».

T57 Financement de gros¹⁾

Au 31 octobre 2020 (en millions de dollars)	Moins de 1 mois	De 1 à 3 mois	De 3 à 6 mois	De 6 à 9 mois	De 9 à 12 mois	Total partiel – moins de un an	De 1 an à 2 ans	De 2 à 5 ans	Plus de cinq ans	Total
Dépôts d'autres banques ²⁾	1 084 \$	439 \$	88 \$	36 \$	1 \$	1 648 \$	– \$	– \$	– \$	1 648 \$
Billets de dépôt au porteur, papier commercial et certificats de dépôts à court terme	5 813	9 539	10 475	6 856	4 567	37 250	953	346	67	38 616
Papier commercial adossé à des actifs ³⁾	606	2 307	400	–	–	3 313	–	–	–	3 313
Billets de premier rang ^{4), 5)}	144	5 642	4 822	3 843	923	15 374	14 753	12 109	10 337	52 573
Billets pouvant être convertis aux fins de recapitalisation interne ⁵⁾	–	1 362	–	–	–	1 362	214	21 980	9 397	32 953
Titres adossés à des actifs	–	1 811	12	–	–	1 823	956	542	254	3 575
Obligations sécurisées	–	–	3 330	–	5 804	9 134	3 879	13 396	4 086	30 495
Titrisations de prêts hypothécaires ⁶⁾	212	1 558	243	2 161	413	4 587	3 700	14 058	5 076	27 421
Débetures subordonnées ⁷⁾	69	–	–	–	–	69	79	389	8 818	9 355
Total des sources de financement de gros	7 928 \$	22 658 \$	19 370 \$	12 896 \$	11 708 \$	74 560 \$	24 534 \$	62 820 \$	38 035 \$	199 949 \$
<i>Ventilation :</i>										
Financement non garanti	7 110 \$	16 982 \$	15 385 \$	10 735 \$	5 491 \$	55 703 \$	15 999 \$	34 824 \$	28 619 \$	135 145 \$
Financement garanti	818	5 676	3 985	2 161	6 217	18 857	8 535	27 996	9 416	64 804

Au 31 octobre 2019 (en millions de dollars)	Moins de 1 mois	De 1 à 3 mois	De 3 à 6 mois	De 6 à 9 mois	De 9 à 12 mois	Total partiel – moins de un an	De 1 an à 2 ans	De 2 à 5 ans	Plus de cinq ans	Total
Dépôts d'autres banques ²⁾	3 284 \$	596 \$	566 \$	198 \$	268 \$	4 912 \$	– \$	– \$	– \$	4 912 \$
Billets de dépôt au porteur, papier commercial et certificats de dépôts à court terme	6 590	18 923	27 866	24 778	13 497	91 654	2 139	717	62	94 572
Papier commercial adossé à des actifs ³⁾	1 096	3 069	1 324	–	–	5 489	–	–	–	5 489
Billets de premier rang ^{4), 5)}	1 372	3 842	2 533	5 080	3 520	16 347	14 114	25 609	11 636	67 706
Billets pouvant être convertis aux fins de recapitalisation interne ⁵⁾	–	–	–	26	–	26	1 314	6 568	2 920	10 828
Titres adossés à des actifs	2	12	1 290	–	791	2 095	2 466	1 176	210	5 947
Obligations sécurisées	–	545	1 844	1 882	–	4 271	8 979	10 171	2 379	25 800
Titrisations de prêts hypothécaires ⁶⁾	–	601	771	663	353	2 388	4 376	12 675	4 486	23 925
Débetures subordonnées ⁷⁾	–	–	–	–	–	–	78	156	9 121	9 355
Total des sources de financement de gros	12 344 \$	27 588 \$	36 194 \$	32 627 \$	18 429 \$	127 182 \$	33 466 \$	57 072 \$	30 814 \$	248 534 \$
<i>Ventilation :</i>										
Financement non garanti	11 246 \$	23 361 \$	30 965 \$	30 082 \$	17 285 \$	112 939 \$	17 645 \$	33 050 \$	23 739 \$	187 373 \$
Financement garanti	1 098	4 227	5 229	2 545	1 144	14 243	15 821	24 022	7 075	61 161

- 1) Les sources de financement de gros ne tiennent pas compte des opérations de pension sur titres et des acceptations bancaires, lesquelles sont présentées dans le tableau T58, Échéances contractuelles. Les montants sont fondés sur la durée à courir jusqu'à l'échéance.
- 2) Ne comprend que des dépôts de banques commerciales.
- 3) Les sources de financement de gros excluent aussi le papier commercial adossé à des actifs émis par certains fonds multicédants de PCAA qui ne sont pas consolidés aux fins de la présentation de l'information financière.
- 4) Ne peuvent pas être convertis aux fins de recapitalisation interne.
- 5) Comprend les billets structurés émis à des investisseurs institutionnels.
- 6) Correspond aux prêts hypothécaires à l'habitation financés aux termes de programmes parrainés par un organisme gouvernemental fédéral canadien. Le financement disponible aux termes de ces programmes n'a aucune incidence sur la capacité de financement de la Banque en son propre nom.
- 7) Bien que les débetures subordonnées soient une composante des fonds propres réglementaires, elles sont incluses dans ce tableau conformément aux recommandations en matière de présentation du GTDAR.

En règle générale, le financement de gros est assujéti à un risque de remboursement plus élevé dans une situation critique que d'autres sources de financement. La Banque atténue ce risque au moyen de la diversification du financement, d'un engagement continu auprès des investisseurs et du maintien d'un important bassin d'actifs liquides non grevés. Au 31 octobre 2020, les actifs liquides non grevés de 250 milliards de dollars (31 octobre 2019 – 211 milliards de dollars) étaient largement supérieurs au financement de gros venant à échéance dans les 12 prochains mois.

Échéances et obligations contractuelles

Le tableau qui suit présente les échéances des actifs et des passifs ainsi que les engagements hors bilan au 31 octobre 2020, en fonction des dates d'échéance contractuelle.

Du point de vue du risque de liquidité, la Banque tient compte de facteurs autres que les échéances contractuelles lorsqu'elle évalue les actifs liquides ou les flux de trésorerie futurs prévus. Plus particulièrement, pour les titres ayant une échéance déterminée, la capacité de générer des liquidités au moyen de ces titres et le délai connexe sont des facteurs plus importants que l'échéance contractuelle au regard de la gestion des liquidités. Pour les autres actifs et dépôts, la Banque pose des hypothèses quant aux taux de refinancement lorsqu'elle évalue le risque de liquidité normal et le risque de liquidité ayant subi une simulation de crise. Dans un même ordre d'idées, la Banque a recours à des hypothèses lorsqu'elle évalue les prélèvements potentiels au titre des engagements de crédit selon divers scénarios.

Les obligations contractuelles de la Banque sont composées de contrats et d'obligations d'achat, notamment des ententes visant l'achat de biens et de services, auxquels la Banque ne peut se soustraire en droit et qui ont une incidence sur ses besoins de liquidités et de capital. La Banque loue un grand nombre de ses succursales, bureaux et autres locaux. La plupart des baux ont une durée de cinq ans et sont assortis d'options de reconduction.

Au 31 octobre 2020

(en millions de dollars)	Moins de un mois	De un à trois mois	De trois à six mois	De six à neuf mois	De neuf à douze mois	De un an à deux ans	De deux à cinq ans	Plus de cinq ans	Aucune échéance déterminée	Total
Actifs										
Trésorerie et dépôts auprès d'autres institutions financières et métaux précieux	65 983 \$	469 \$	471 \$	225 \$	187 \$	496 \$	904 \$	767 \$	8 139 \$	77 641 \$
Actifs détenus à des fins de transaction	2 312	4 412	4 426	1 752	2 135	6 366	21 720	16 856	57 860	117 839
Titres pris en pension et titres empruntés	83 584	21 620	10 059	2 765	1 719	-	-	-	-	119 747
Instruments financiers dérivés	2 026	4 140	623	2 156	2 312	8 141	7 242	18 425	-	45 065
Titres de placement – JVAÉRG	2 755	5 041	6 941	3 213	6 374	10 179	34 214	7 948	1 832	78 497
Titres de placement – au coût amorti	1 196	1 707	4 155	2 787	931	4 337	7 626	8 905	-	31 644
Titres de placement – JVRN	-	-	-	-	-	-	-	-	1 248	1 248
Prêts	42 908	28 913	31 072	32 724	31 159	92 194	248 377	42 114	53 802	603 263
Prêts hypothécaires à l'habitation	2 938	5 271	9 009	13 400	13 458	49 948	158 050	30 012	2 598 ¹⁾	284 684
Prêts personnels	2 827	1 605	3 290	3 227	4 358	11 053	23 137	5 279	38 982	93 758
Prêt aux entreprises et aux administrations publiques	-	-	-	-	-	-	-	-	14 797	14 797
Compte de correction de valeur pour pertes sur créances	37 143	22 037	18 773	16 097	13 343	31 193	67 190	6 823	5 064 ²⁾	217 663
Engagements de clients en contrepartie d'acceptations	-	-	-	-	-	-	-	-	(7 639)	(7 639)
Autres actifs	11 756	1 986	439	30	17	-	-	-	-	14 228
Total des actifs	212 520	68 288	58 186	45 652	44 834	121 713	320 083	95 015	170 175	1 136 466
Passifs et capitaux propres										
Dépôts	65 249 \$	47 997 \$	53 315 \$	38 786 \$	23 698 \$	39 350 \$	73 007 \$	20 614 \$	388 822 \$	750 838 \$
Particuliers	10 231	13 741	15 088	11 626	6 192	11 691	9 861	216	167 489	246 135
Autres que de particuliers	55 018	34 256	38 227	27 160	17 506	27 659	63 146	20 398	221 333	504 703
Instruments financiers désignés comme étant à la juste valeur par le biais du résultat net	195	305	779	1 029	470	4 781	2 332	9 008	-	18 899
Acceptations	11 833	1 986	439	30	17	-	-	-	-	14 305
Obligations liées aux titres vendus à découvert	161	397	611	275	463	1 749	6 236	8 713	13 297	31 902
Instruments financiers dérivés	2 017	3 916	670	2 188	2 887	8 499	6 338	15 732	-	42 247
Obligations relatives aux titres mis en pension et aux titres prêtés	107 391	5 496	7 407	8 382	1 593	7 494	-	-	-	137 763
Débiteures subordonnées	-	-	-	-	-	-	-	7 405	-	7 405
Autres passifs	635	1 391	1 575	1 417	1 572	6 319	10 876	6 424	32 395	62 604
Total des capitaux propres	-	-	-	-	-	-	-	-	70 503	70 503
Total des passifs et des capitaux propres	187 481	61 488	64 796	52 107	30 700	68 192	98 789	67 896	505 017	1 136 466
Engagements hors bilan										
Engagements de crédit ³⁾	5 374	13 010	22 643	24 764	20 386	34 638	108 929	5 625	-	235 369
Garanties financières ⁴⁾	-	-	-	-	-	-	-	-	35 519	35 519
Obligations d'impartition ⁵⁾	16	31	44	43	43	41	-	-	-	218

1) Comprennent essentiellement des prêts hypothécaires douteux.

2) Comprennent essentiellement des découverts et des prêts douteux.

3) Comprennent la composante non prélevée des facilités de crédit et de liquidité engagées.

4) Comprennent les montants en cours des garanties, des lettres de crédit de soutien et des lettres de crédit commerciales pouvant venir à échéance sans être utilisées.

5) La Banque a conclu des accords d'impartition visant certaines fonctions de soutien ou fonctions commerciales, notamment le soutien informatique et le traitement des chèques et des paiements de factures. Les partenaires d'impartition comptent notamment IBM Canada et Symcor inc.

Au 31 octobre 2019

(en millions de dollars)	Moins de un mois	De un à trois mois	De trois à six mois	De six à neuf mois	De neuf à douze mois	De un an à deux ans	De deux à cinq ans	Plus de cinq ans	Aucune échéance déterminée	Total
Actifs										
Trésorerie et dépôts auprès d'autres institutions financières et métaux précieux										
	35 392 \$	696 \$	462 \$	239 \$	181 \$	426 \$	796 \$	685 \$	11 552 \$	50 429 \$
Actifs détenus à des fins de transaction	4 519	6 856	5 349	2 646	2 486	7 280	19 849	16 474	62 029	127 488
Titres pris en pension et titres empruntés										
	92 411	26 942	8 859	2 483	483	–	–	–	–	131 178
Instruments financiers dérivés	2 145	3 363	1 219	1 692	1 748	6 556	5 841	15 555	–	38 119
Titres de placement – à la JVAÉRG	4 347	4 967	5 157	4 730	1 487	10 887	14 995	11 587	1 561	59 718
Titres de placement – au coût amorti	298	723	1 512	869	1 159	6 917	3 399	6 968	–	21 845
Titres de placement – à la JVRN	–	–	–	–	–	–	–	–	796	796
Prêts										
	37 312	31 178	34 801	34 026	31 746	88 939	229 317	44 620	60 544	592 483
Prêts hypothécaires à l'habitation	3 432	5 980	12 031	15 555	13 318	49 618	134 923	30 921	2 391 ¹⁾	268 169
Prêts personnels	4 097	2 652	3 752	3 711	3 525	12 667	23 556	5 737	38 934	98 631
Prêt sur cartes de crédit	–	–	–	–	–	–	–	–	17 788	17 788
Prêt aux entreprises et aux administrations publiques										
	29 783	22 546	19 018	14 760	14 903	26 654	70 838	7 962	6 508 ²⁾	212 972
Compte de correction de valeur pour pertes sur créances										
	–	–	–	–	–	–	–	–	(5 077)	(5 077)
Engagements de clients en contrepartie d'acceptations										
	12 072	1 486	297	27	14	–	–	–	–	13 896
Autres actifs	–	–	–	–	–	–	–	–	50 209	50 209
Total des actifs	188 496	76 211	57 656	46 712	39 304	121 005	274 197	95 889	186 691	1 086 161
Passifs et capitaux propres										
Dépôts										
	73 415 \$	59 827 \$	60 036 \$	51 468 \$	35 723 \$	45 624 \$	69 082 \$	18 219 \$	319 996 \$	733 390 \$
Particuliers	9 486	11 138	14 479	12 287	12 380	11 277	11 257	562	141 934	224 800
Autres que de particuliers	63 929	48 689	45 557	39 181	23 343	34 347	57 825	17 657	178 062	508 590
Instruments financiers désignés comme étant à la juste valeur par le biais du résultat net										
	229	410	398	829	826	4 028	1 844	3 671	–	12 235
Acceptations	12 077	1 486	297	27	14	–	–	–	–	13 901
Obligations liées aux titres vendus à découvert										
	892	871	704	305	422	1 771	5 626	6 658	13 155	30 404
Instruments financiers dérivés										
	2 210	4 374	1 859	1 621	1 956	8 659	6 437	13 106	–	40 222
Obligations relatives aux titres mis en pension et aux titres prêtés										
	114 864	5 496	2 930	793	–	–	–	–	–	124 083
Débentures subordonnées										
	–	–	–	–	–	–	–	7 252	–	7 252
Autres passifs										
	3 410	1 581	1 154	871	964	3 821	6 452	5 952	30 277	54 482
Total des capitaux propres	–	–	–	–	–	–	–	–	70 192	70 192
Total des passifs et des capitaux propres	207 097	74 045	67 378	55 914	39 905	63 903	89 441	54 858	433 620	1 086 161
Engagements hors bilan										
Contrats de location simple										
	38 \$	76 \$	112 \$	109 \$	106 \$	387 \$	894 \$	1 011 \$	– \$	2 733 \$
Engagements de crédit ³⁾										
	4 289	5 264	15 370	16 398	14 745	28 007	119 308	8 493	–	211 874
Garanties financières ⁴⁾										
	–	–	–	–	–	–	–	–	36 387	36 387
Obligations d'impartition ⁵⁾										
	18	36	52	52	52	173	154	–	1	538

1) Comprennent essentiellement des prêts hypothécaires douteux.

2) Comprennent essentiellement des découverts et des prêts douteux.

3) Comprennent la composante non prélevée des facilités de crédit et de liquidité engagées.

4) Comprennent les montants en cours des garanties, des lettres de crédit de soutien et des lettres de crédit commerciales pouvant venir à échéance sans être utilisées.

5) La Banque a conclu des accords d'impartition visant certaines fonctions de soutien ou fonctions commerciales, notamment le soutien informatique et le traitement des chèques et des paiements de factures. Les partenaires d'impartition comptent notamment IBM Canada et Symcor inc.

Autres risques

Risques de blanchiment d'argent, de financement du terrorisme et de violation de sanctions

Les risques de blanchiment d'argent, de financement du terrorisme (« BA/FT ») et de violation de sanctions s'entendent de la probabilité que des personnes physiques ou morales aient recours à la Banque Scotia pour recycler des produits de la criminalité, financer des activités terroristes ou violer des sanctions économiques. Ils comprennent également le risque que la Banque Scotia ne respecte pas les lois applicables en matière de lutte contre le blanchiment d'argent, le financement du terrorisme et la violation de sanctions, qu'elle n'applique pas des contrôles adéquats qui sont raisonnablement conçus pour prévenir et détecter ces manquements ou qu'elle omette de déposer un rapport requis par un organisme de réglementation.

Les risques de blanchiment d'argent, de financement du terrorisme et de violation de sanctions sont gérés à l'échelle de la Banque par l'intermédiaire du programme de lutte contre le blanchiment d'argent, de lutte contre le financement du terrorisme et de lutte contre la violation de sanctions (le « programme »). Le chef de groupe, Lutte contre le blanchiment d'argent, nommé par le conseil d'administration est responsable de la conception et du fonctionnement du programme et assure l'élaboration et l'application de politiques, de procédures et de normes écrites qui sont tenues à jour et approuvées par la haute direction, l'évaluation et la documentation des risques de blanchiment d'argent, de financement du terrorisme et de violation de sanctions, l'élaboration et le maintien d'un programme de formation continue ainsi que l'examen de l'efficacité du programme. L'examen de l'efficacité est soumis à une évaluation indépendante réalisée par le service Audit. Le chef de groupe, Lutte contre le blanchiment d'argent a un libre accès aux cadres supérieurs et aux administrateurs de la Banque, et il communique directement avec eux.

La Banque réalise annuellement une autoévaluation des risques de blanchiment d'argent, de financement du terrorisme et de violation de sanctions propres à ses unités d'exploitation, ainsi qu'une évaluation des mesures de contrôle instaurées en vue de gérer ces risques. Le processus est dirigé par l'unité Risques LCBA de la Banque, et les résultats sont communiqués aux cadres supérieurs de la Banque. Tous les employés actifs reçoivent une formation annuelle obligatoire en matière de lutte contre le blanchiment d'argent, le financement du terrorisme et la violation de sanctions. La Banque réalise un contrôle préalable qui est suffisant pour lui permettre d'obtenir l'assurance raisonnable qu'elle connaît la véritable identité de ses clients, y compris, dans le cas des personnes morales, leurs propriétaires effectifs importants.

La Banque ne maintient aucun compte anonyme ni compte de banques fictives. Conformément à une approche fondée sur le risque, la Banque évalue les risques liés à ses clients et, au besoin, réalise un contrôle préalable plus serré à l'égard de ceux dont le risque est considéré comme plus élevé. La Banque effectue également une surveillance continue de ses clients adaptée en fonction du risque, ce qui lui permet de détecter et de signaler les transactions et activités douteuses. En outre, elle vérifie que ses clients et les transactions effectuées par son entremise ne figurent pas sur les listes de surveillance liées au terrorisme et aux sanctions ainsi que sur d'autres listes de surveillance désignées.

Risque d'exploitation

Le risque d'exploitation s'entend du risque de subir des pertes attribuables à des ressources humaines ou à l'inadéquation ou à l'échec de procédures et de systèmes internes ou encore, à des événements déclencheurs externes. Il inclut la gestion du risque lié aux tiers et le risque juridique, mais non le risque stratégique et le risque de réputation. De plus, il est présent d'une façon ou d'une autre dans chacune des activités commerciales et de soutien de la Banque, et il peut provenir de tiers à qui des activités ont été sous-traitées. Il peut donner lieu à des pertes financières, à des sanctions réglementaires ainsi qu'à des atteintes à la réputation de la Banque.

Le cadre de gestion du risque d'exploitation de la Banque trace les grandes lignes de la stratégie structurée employée par la Banque pour une gestion efficace du risque d'exploitation de l'ensemble de ses activités. Cette stratégie est alignée sur les pratiques exemplaires et les obligations réglementaires. Les principales composantes du cadre sont les suivantes.

Gouvernance

Gouvernance du comité de gestion du risque. La Banque reconnaît que la gestion du risque d'exploitation constitue un volet distinct de la gestion du risque et qu'elle doit être assurée par tous les secteurs d'activité de la Banque à l'échelle mondiale et de manière à respecter la réglementation en vigueur dans chaque territoire. La gouvernance du risque d'exploitation est harmonisée avec la structure de gouvernance générale que la Banque applique à ses comités.

Politiques, cadres et méthodes. La gestion du risque d'exploitation est régie par des politiques, méthodes et cadres qui ont tous été établis dans le but d'aider à identifier, à mesurer et à gérer, de manière efficace, le risque d'exploitation à l'échelle de la Banque.

Appétence au risque

L'appétence au risque d'exploitation correspond au degré et au type de risque que la Banque est prête à prendre afin d'atteindre ses objectifs stratégiques et financiers. Elle comporte des énoncés qualitatifs et des mesures quantitatives qui, le cas échéant, sont assorties de limites.

Identification et évaluation du risque

L'identification et l'évaluation des risques sont un élément décisif d'une gestion efficace du risque d'exploitation. Les risques sont identifiés, classés et évalués, et leur incidence possible est évaluée et communiquée à la direction et au conseil d'administration. La Banque dispose d'outils et de programmes de gestion du risque d'exploitation qui l'aide à identifier et à évaluer les différents risques d'exploitation pour lesquels des méthodes et/ou des normes ont été établies. Les principaux outils sont le dictionnaire du risque d'exploitation, l'autoévaluation du contrôle des risques, l'analyse de scénarios et l'évaluation du risque lié aux nouveaux projets.

Mesure du risque

Incidents opérationnels. La communication d'informations sur les événements qui constituent un risque d'exploitation, ou incidents opérationnels, permet de gérer, d'atténuer et de surveiller le risque d'exploitation présent dans l'entreprise. Les données recueillies dans le cadre de l'analyse de la cause première d'un tel incident et de l'évaluation des contrôles internes constituent des renseignements utiles pour l'évaluation et l'atténuation de l'exposition au risque d'exploitation de la Banque. Les données sur les incidents opérationnels, qui doivent être communiquées en temps opportun et de manière précise et exhaustive, aident la Banque à maintenir une culture rigoureuse de gestion du risque et mettent en lumière les répercussions financières des incidents opérationnels du fait que les pertes sont totalisées et qu'un suivi de la performance est effectué pour vérifier si la Banque mène ses activités en respectant son appétence au risque.

Fonds propres au titre du risque d'exploitation. Les fonds propres au titre du risque d'exploitation correspondent aux fonds propres réglementaires et au capital généré en interne affectés aux réserves pour pertes inattendues imputables au risque d'exploitation et constituées en fonction du risque quantifié. Les fonds propres au titre du risque d'exploitation constituent une partie du capital de risque détenu par la Banque.

Atténuation du risque

Les contrôles sont répertoriés et appréciés à l'aide des divers outils de gestion du risque d'exploitation. Lorsqu'un contrôle est jugé déficient, des mesures correctives s'imposent, ce qui aidera à atténuer tout risque résiduel. Les décisions qui sont prises en réaction à l'occurrence d'un risque d'exploitation incluent notamment l'atténuation, le transfert, l'acceptation ou l'évitement de ce risque.

Surveillance, analyse et communication du risque

La Banque a instauré des processus pour la surveillance permanente du risque d'exploitation. Ces activités de surveillance permettent de relever les signes avant-coureurs de problèmes qui se profilent pour que la direction puisse y réagir en temps opportun. De plus, ces activités donnent lieu

à un examen et à une analyse du profil de risque en fonction de l'appétence au risque ou d'autres indicateurs clés pour déterminer le moment où les risques se présenteront ou dépasseront les seuils prévus, ou pour déterminer quand il sera temps de passer à l'action ou de leur donner un degré de priorité plus élevé. Les données sur le risque d'exploitation sont recueillies à l'aide de systèmes et servent à l'établissement de rapports. Les rapports produits à partir de ces données facilitent la diffusion des informations portant sur le risque d'exploitation et leur transmission aux parties concernées des échelons supérieurs, et ils permettent aux parties prenantes impliquées dans la gestion du risque d'exploitation de disposer de données fiables de manière soutenue et en temps utile pour les aider à prendre des décisions en fonction du risque.

Risque lié aux technologies de l'information (« TI ») et à la cybersécurité

Le risque lié aux TI s'entend du risque de perte financière, de perturbations ou d'atteinte à la réputation que pourrait susciter toute défaillance des systèmes informatiques. Le risque lié à la cybersécurité est une sous-catégorie du risque lié aux TI qui découle de l'utilisation de systèmes interconnectés et de technologies numériques.

Le risque lié aux TI et à la cybersécurité continue d'évoluer dans le secteur financier. L'utilisation accrue de canaux de prestation en ligne et sur appareils mobiles pour effectuer des opérations financières expose la Banque aux perturbations des activités attribuables à divers facteurs, notamment les erreurs humaines, les fraudes, les défaillances des infrastructures et les problèmes avec nos partenaires d'affaires. De tels événements peuvent accroître les coûts ou avoir une incidence négative sur l'environnement d'exploitation de la Banque, ses clients et d'autres tiers.

Le conseil d'administration approuve les politiques afférentes à la gestion du risque lié aux technologies de l'information et à la cybersécurité, à la cybersécurité et à la sécurité des données qui, avec les cadres connexes, sont axées sur la protection des données de la Banque et de ses clients, visent à assurer que l'environnement informatique de la Banque est fiable, sécurisé, résilient et stable, et concourent à nos objectifs commerciaux.

Des efforts importants sont consacrés aux activités de gestion des risques conformément aux normes du secteur et aux meilleures pratiques. La Banque continue d'accroître ses capacités en matière de cybersécurité afin de se prémunir contre les éventuelles menaces et d'en atténuer l'incidence sur ses activités, ce qui comprend les moyens mis en œuvre pour renforcer sa résilience face aux événements causés par des facteurs qui sont hors de son contrôle. Nous accordons une attention particulière à la dépendance envers des tiers et les risques éventuels que ces derniers représentent pour la continuité de nos activités. Les pratiques de gestion du risque lié aux TI et à la cybersécurité devraient faire l'objet d'une surveillance réglementaire accrue à l'avenir.

La Banque surveille continuellement les mesures et les principaux indicateurs de risque, qui sont régulièrement communiqués au conseil d'administration, à son comité d'évaluation du risque et à d'autres comités de direction qui surveillent la performance et les seuils de risque connexes. Des campagnes de sensibilisation à la sécurité des données sont menées périodiquement, notamment des formations obligatoires annuelles sur la sécurité des données et le risque d'exploitation offertes à tous nos employés, ce qui renforce notre culture de gestion du risque.

Risque de conformité

Le risque de conformité s'entend du risque qu'une activité donnée ne soit pas exercée conformément aux lois, aux règles, à la réglementation et aux pratiques prescrites applicables (les « exigences réglementaires »), ainsi qu'aux politiques et procédures internes pertinentes relatives à la conformité et aux normes d'éthique qu'exigent les organismes de réglementation, les clients, les investisseurs, les employés et les autres parties prenantes.

La Banque exerce des activités dans de nombreux territoires à l'échelle mondiale et fournit un large éventail de produits et de services financiers par l'entremise de ses divers secteurs d'activité et établissements. Elle est assujettie et doit se conformer à une réglementation exhaustive en constante évolution mise en place par des administrations publiques, des autorités de surveillance et des organes d'autorégulation dans tous les territoires où elle exerce ses activités. Le seuil réglementaire ne cesse d'augmenter à mesure que la réglementation devient plus rigoureusement appliquée et que de nouveaux règlements sont adoptés. Les attentes du public sont également en constante hausse. Les organismes de réglementation et les clients s'attendent à ce que la Banque et ses employés exercent leurs activités en conformité avec les lois applicables et s'abstiennent de pratiques contraires à l'éthique.

Le risque de conformité est géré à l'échelle de la Banque par l'intermédiaire de son programme de conformité (le « programme »), lequel est chapeauté par le chef de la conformité de la Banque, qui est responsable de la conformité de la Banque et supervise la gestion du risque de conformité de celle-ci. Le chef de la conformité évalue l'adéquation, le respect et l'efficacité du programme, en plus d'assurer l'élaboration et la mise en application de politiques et de procédures de conformité écrites qui sont tenues à jour et approuvées par les membres de la haute direction, l'évaluation et la documentation des risques de conformité et l'élaboration et le maintien d'un programme écrit de formation en matière de conformité, soit, dans chaque cas, directement ou indirectement par l'entremise d'autres services de la Banque, en coordination avec le groupe Conformité globale. Ce programme et les activités connexes font l'objet d'un examen périodique du service Audit afin d'évaluer l'efficacité du programme.

Le cadre sommaire du risque de conformité approuvé par le conseil d'administration de la Banque décrit les politiques et principes généraux applicables à la gestion du risque de conformité au sein de la Banque Scotia. Il comprend le cadre de gestion de la conformité à la réglementation de la Banque aux termes de la ligne directrice E-13 du BSIF. Le cadre sommaire du risque de conformité fait partie intégrante du cadre ainsi que des politiques et procédures qui, pris collectivement, énoncent clairement à l'échelle de l'entreprise la structure de gouvernance et de contrôle de la Banque. D'autres politiques et procédures axées plus spécifiquement sur différents aspects de la gestion du risque de conformité pourraient être mises au point sur le fondement du cadre sommaire du risque de conformité, s'il apparaît nécessaire ou judicieux de le faire.

Risque environnemental

Le risque environnemental s'entend de la possibilité que des questions d'ordre environnemental mettant en cause la Banque ou ses clients puissent nuire aux résultats de la Banque. La Banque est d'avis que les changements climatiques constituent un type de risque environnemental.

Soucieuse de se protéger et de protéger les intérêts de ses parties prenantes, la Banque se conforme à une politique environnementale qui est approuvée par le conseil d'administration. Cette politique, qui oriente ses activités quotidiennes, ses pratiques de prêt, ses ententes avec les fournisseurs, la gestion de son parc immobilier et ses pratiques de présentation de l'information financière, est complétée par des politiques et pratiques propres à chacun des secteurs d'activité.

Les risques environnementaux liés aux activités commerciales de chaque emprunteur et les biens immobiliers donnés en garantie sont pris en compte lors de l'évaluation de crédit. Cela inclut une évaluation du risque environnemental, le cas échéant, et la prise en considération de l'incidence potentielle des changements climatiques (notamment en ce qui concerne les risques liés à l'état physique et à la transition) sur l'emprunteur. Le groupe Gestion du risque global est le principal responsable de l'établissement des politiques, processus et normes d'atténuation du risque environnemental dans le cadre des activités d'octroi de prêts de la Banque. Les décisions sont prises conformément au cadre de gestion du risque.

Pour le financement de projets, les Principes de l'Équateur sont intégrés aux processus et procédures internes de la Banque depuis 2006. Les Principes de l'Équateur aident les institutions financières à déterminer, à évaluer, à gérer et à signaler le risque environnemental et social. Les principes s'appliquent aux prêts visant le financement de projets et aux mandats de services-conseils dont le coût en capital est d'au moins 10 millions de dollars américains, ainsi qu'à certains prêts aux sociétés liés à un projet, prêts-relais, refinancements liés à un projet et financements d'acquisition liés à un projet. Les Principes de l'Équateur définissent des mesures de protection à l'égard de projets critiques afin de protéger les habitats naturels et les droits des populations autochtones ainsi que des mesures de protection s'opposant au travail des enfants et au travail forcé. La Banque a adopté les principes mis de l'avant dans la quatrième version des Principes de l'Équateur avec prise d'effet le 1^{er} octobre 2020.

La politique environnementale de la Banque joue également un rôle de premier plan dans la réduction de son empreinte environnementale. Le service Gestion des immeubles adhère à une politique de respect de l'environnement et assure la gestion responsable du parc immobilier de la Banque d'un point de vue environnemental. De plus, diverses mesures de réduction de l'énergie, de l'utilisation du papier et des déchets ont été mises en place dans les succursales et bureaux de direction de la Banque. Des systèmes de repérage ont été mis en place afin de surveiller la consommation d'énergie, les émissions de gaz à effet de serre (« GES ») et la consommation de papier. Depuis 2012, les données sur les émissions de GES pour le réseau de succursales et les bureaux du siège social font l'objet d'une vérification externe.

Pour continuer à exercer ses activités dans le respect de l'environnement, la Banque surveille l'évolution des exigences politiques et législatives en établissant des relations soutenues avec les gouvernements, le secteur et les parties prenantes dans les pays où elle exerce ses activités. La Banque Scotia a rencontré des organismes environnementaux, des associations sectorielles et des organismes d'investissement éthique relativement au rôle que les banques peuvent jouer quant à des enjeux tels que les changements climatiques, la protection de la biodiversité, la promotion de pratiques forestières durables, la mise en œuvre des recommandations du Groupe de travail sur l'information financière relative aux changements climatiques, ainsi que d'autres enjeux environnementaux d'importance pour les clients et les collectivités dans les régions où la Banque est établie. La Banque revoit continuellement ses pratiques dans ces domaines.

La Banque Scotia offre certains produits et services axés sur l'environnement, notamment le Programme de financement ÉcoÉnergie conçu pour appuyer les particuliers et les petites entreprises qui souhaitent élaborer de petits projets axés sur l'énergie renouvelable, ainsi qu'un produit de prêts automobiles pour véhicules hybrides, électriques et au diesel propre. De plus, la Banque Scotia compte en son sein le groupe Produits dérivés sur marchandises, qui aide les sociétés clientes en leur fournissant des solutions en matière de liquidité et de couverture sur le marché du carbone.

Rapports en matière d'environnement

La Banque Scotia est également signataire et participante du Carbon Disclosure Project, qui fournit de l'information aux investisseurs sur les mesures prises par les sociétés à l'égard de la réduction des émissions de gaz à effet de serre et de la gestion des changements climatiques. De plus amples renseignements sont disponibles dans le rapport annuel de la Banque sur les enjeux environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG).

Risques liés aux changements climatiques – Groupe de travail sur l'information financière relative aux changements climatiques

En 2018, la Banque Scotia a annoncé son soutien à l'initiative du Groupe de travail sur l'information financière relative aux changements climatiques du Conseil de stabilité financière. La mise en œuvre des recommandations à l'échelle de la Banque Scotia s'étale sur plusieurs années.

En 2019, le conseil d'administration a approuvé une stratégie révisée relative aux changements climatiques. Les engagements de la Banque Scotia à l'égard des changements climatiques définissent la stratégie adoptée par la Banque pour saisir les occasions et affronter les risques relatifs aux changements climatiques. Les cinq engagements de la Banque à cet effet figurent dans un énoncé de position externe.

Gouvernance

Supervision par le conseil d'administration

Étant donné que les changements climatiques nécessitent une approche pluridisciplinaire, les risques et les occasions qu'ils feront naître pour la Banque sont abordés par le conseil d'administration et ses comités. Le conseil d'administration a approuvé la stratégie de la Banque relative aux changements climatiques en octobre 2019. Par ailleurs, les comités du conseil suivants assurent une surveillance constante.

- *Comité de gestion du risque* – Le comité surveille les principaux risques, notamment ceux sur lesquels les changements climatiques influent. Le comité étudie (et soumet des recommandations à l'approbation du conseil, le cas échéant) les limites afférentes à l'appétence au risque et les politiques portant sur le risque de crédit, le risque environnemental et le risque d'exploitation et il présente des informations sur les risques potentiellement considérables liés aux changements climatiques.
- *Comité de gouvernance* – Le comité supervise la stratégie relative aux enjeux ESG, dont le volet sur la lutte contre les changements climatiques constitue un objectif prioritaire, et le rapport annuel sur les enjeux ESG.
- *Comité d'audit et de révision* – Le comité vérifie l'information financière relative aux changements climatiques fournie dans les rapports financiers de la Banque, y compris son rapport annuel.

Rôle de la direction

La gestion des risques liés aux changements climatiques est en définitive supervisée par le chef de groupe et chef de la gestion du risque, qui relève directement du chef de la direction et qui a un libre accès au comité de gestion du risque du conseil. La gestion se fait par l'entremise d'un comité directeur sur les changements climatiques, composé de cadres dirigeants de divers secteurs d'activité, ainsi qu'au moyen de fonctions de contrôle et de gérance. Le comité se réunit chaque mois et est tenu de suivre les progrès réalisés en fonction des cibles en matière de changements climatiques.

Des équipes provenant de divers secteurs d'activité et fonctions de la Banque sont responsables de la mise en œuvre des engagements de cette dernière en matière de changements climatiques. Les demandes de crédit et les examens de l'industrie tiennent compte des considérations en matière de changements climatiques en s'appuyant sur des procédures et des politiques en matière de risques liés au climat et en offrant des outils spécialisés et des formations aux dirigeants de la Banque et aux approbateurs de crédit. Un groupe de travail interfonctionnel se réunit régulièrement afin de soutenir les activités courantes de mise en œuvre et de suivi de la stratégie relative aux changements climatiques.

Stratégie

La Banque Scotia reconnaît que les changements climatiques influent considérablement sur les écosystèmes et les collectivités partout sur la planète et posent un risque important pour l'économie mondiale et la société dans son ensemble. Les mesures envisagées pour lutter contre les changements climatiques nécessiteront une mobilisation importante de capitaux privés et publics à l'échelle internationale.

Suivant les engagements de la Banque Scotia à l'égard des changements climatiques, la Banque s'est engagée à mobiliser 100 milliards de dollars d'ici 2025 pour réduire les conséquences des changements climatiques, ce qui comprend des prêts, des investissements, du financement et des services-conseils, ainsi que des investissements dans les activités directes de la Banque et dans les collectivités où elle exerce ses activités. Cette mesure permettra à la Banque de tirer profit des occasions que présentera sur le plan financier le passage vers une économie à empreinte carbone réduite. Cet engagement est enchâssé dans la taxonomie verte de la Banque Scotia au service de la transition et comprend la création de nouveaux produits et services, comme l'émission d'obligations vertes de premier rang non garanties à 3,5 ans d'un montant de 500 millions de dollars américains en 2019. Cet engagement a également mené à une meilleure intégration de l'évaluation des risques climatiques dans le processus d'approbation de crédit et à d'autres promesses de décarbonisation des activités de la Banque. En 2020, le groupe Finance durable des Services bancaires et marchés mondiaux a été créé afin de donner suite à ses engagements en matière de lutte contre les changements climatiques. Ce groupe travaille étroitement avec les partenaires de la Banque Scotia dans le but d'offrir des solutions financières et de donner des conseils à l'égard de produits financiers durables aux clients de la Banque partout dans le monde, qu'il s'agisse d'entreprises, d'établissements financiers, d'administrations publiques ou d'institutions.

Gestion du risque

La Banque considère le risque environnemental (ce qui comprend les risques liés aux changements climatiques) comme un risque principal. Les risques liés aux changements climatiques s'entendent de la possibilité que des questions liées aux changements climatiques qui concernent la Banque Scotia ou ses clients puissent au final avoir une incidence sur la performance de la Banque en donnant lieu à un risque de crédit, un risque de réputation, un risque d'exploitation ou un risque juridique, lesquels risques pourraient être liés à l'état physique ou à la transition. Les risques

liés aux changements climatiques peuvent être d'ordre physique ou transitionnel. Les risques liés à l'état physique se rapportent notamment aux conditions météorologiques extrêmes, comme les inondations, les ouragans, ou les périodes de grand froid ou de grande chaleur. Les risques liés à la transition se rapportent aux mesures entreprises aux termes de politiques et de règlements, comme les subventions, les impôts ou la hausse des coûts de l'essence, ainsi qu'à l'évolution des conditions des marchés.

La Banque suit un processus élaboré de gestion du risque environnemental aux termes duquel les risques liés aux changements climatiques sont identifiés, évalués et gérés grâce aux vérifications diligentes effectuées dans le cadre de ses processus globaux actuels d'évaluation du risque environnemental et d'approbation de crédit.

Les faits saillants de 2020 sont les suivants :

- *Intégration des nouveaux engagements à l'égard des changements climatiques aux cadres de gestion du risque existants*
 - Le processus de vérification diligente du crédit a été amélioré de manière à cerner spécifiquement les risques liés à la transition et à l'état physique ainsi que les occasions liées aux prêts aux entreprises.
 - La conception d'un cadre distinct de gestion des risques liés aux changements climatiques, ainsi que d'une déclaration d'appétence au risque et des mesures connexes, a commencé.
- *Instauration de l'évaluation des risques liés aux changements climatiques au niveau des secteurs et des emprunteurs*
 - Une méthode d'analyse de sensibilité sectorielle a été développée pour identifier les principaux facteurs de risques liés à l'état physique et à la transition afin de déterminer les importants risques et occasions éventuels. La réalisation d'une analyse du risque environnemental et des risques liés aux changements climatiques et l'atténuation de ces risques font désormais partie intégrale de l'examen annuel de chacun des secteurs d'activité.
 - La Banque a normalisé le processus d'exécution de l'évaluation des risques liés aux changements climatiques qui s'applique à toutes les entreprises emprunteuses, a mis à jour ses systèmes internes pour garder un suivi des évaluations des risques liés aux changements climatiques et a fourni de la formation aux agents d'opérations bancaires et aux approbateurs de crédit.
 - Le processus d'évaluation des risques liés aux changements climatiques sert à évaluer à la fois les risques physiques (sérieux et permanents) et transitionnels (réputation, marché, technologies, loi et conformité) auxquels un client pourrait être exposé ainsi que le niveau de sensibilisation et la réaction (qualité de la gestion) de ce dernier face à ces risques. De plus, ce processus est un complément à la collecte de données et aide la Banque à bien comprendre, à atténuer adéquatement et à gérer efficacement les risques liés aux changements climatiques présents dans tous les secteurs et toutes les régions, et facilitera les essais dans des conditions critiques et l'élaboration de scénarios se rapportant au portefeuille de prêts aux entreprises.
- *Approfondissement des connaissances sur les risques liés aux changements climatiques et sur l'analyse de scénarios*
 - Un module sur les risques liés aux changements climatiques a été présenté lors de la formation obligatoire annuelle sur le risque environnemental à l'intention des dirigeants de la Banque accordant des prêts et des approbateurs de crédit.
 - La Banque est en train d'élaborer une méthodologie d'essai dans des conditions critiques destinée aux portefeuilles de prêts accordés par la Banque aux entreprises et aux particuliers, reposant sur les données sectorielles et propres à chaque entreprise recueillies dans le cadre de l'évaluation des risques liés aux changements climatiques et s'appuyant sur différents scénarios et modèles de changements climatiques reconnus à l'échelle mondiale.
- *Collaboration avec d'autres banques*
 - La Banque Scotia collabore avec des groupes du secteur qui cherchent à développer des méthodes et des mesures pour la communication de l'information financière relative aux changements climatiques.
 - La Banque a contribué à la production du rapport publié par le Centre Intact d'adaptation au climat de l'Université de Waterloo intitulé *Prendre en compte les risques climatiques dans l'évaluation financière*, qui contient des conseils pratiques qui aideront le secteur de l'immobilier commercial et le secteur du transport et de la distribution d'électricité à mieux intégrer les risques climatiques.
 - La Banque Scotia participe au projet pilote du Groupe de travail sur l'information financière relative aux changements climatiques entrepris dans le cadre de l'Initiative Financière du Programme des Nations Unies pour l'environnement (« IF-PNUE »), qui souhaite harmoniser les méthodes employées par les intervenants du secteur pour l'analyse de scénarios en matière de changements climatiques appliqués aux portefeuilles de prêts des banques. La Banque Scotia a également contribué au rapport publié par l'IF-PNUE en fournissant des études de cas sur ses applications et sa gouvernance de gestion des risques climatiques.
 - La Banque Scotia participe au projet d'établissement de principes financiers et d'une taxonomie financière des activités de transition pour le Canada.
 - La Banque Scotia est membre du groupe de travail sur la finance durable de l'Institute of International Finance (« IIF »).

Mesures et objectifs

La Banque Scotia fixe des objectifs de performance et des cibles en matière de changements climatiques, en suit l'évolution et présente de l'information relative à ces objectifs annuellement dans son rapport sur les enjeux environnementaux et sociaux ainsi que de gouvernance. La Banque rend également des comptes à CDP. Suivant ses engagements sur le climat, la Banque suit les initiatives sous-tendant ses engagements qui constituent les mesures et les objectifs qu'elle a adoptés aux termes de ces engagements, y compris sa cible en matière de réduction des GES liés à ses activités et son intention de mobiliser 100 milliards de dollars pour réduire les conséquences des changements climatiques.

L'instauration de l'évaluation des risques liés aux changements climatiques au niveau du portefeuille de prêts des Services bancaires aux entreprises fournira à la Banque les données nécessaires pour appuyer les essais dans des conditions critiques et l'élaboration de scénarios. Les données obtenues ont permis à la Banque de s'assurer que les mesures reposeront sur des principes fondamentaux judiciaires alors qu'elle continue de mettre au point la quantification de son exposition au risque de crédit dans des secteurs dont l'empreinte carbone est élevée.

Risque lié aux données

Le risque lié aux données s'entend des risques, directs ou indirects, liés aux données qui sont utilisées par la Banque pour l'aider à prendre des décisions éclairées et à produire avec exactitude des rapports et des analyses à l'intention du conseil d'administration, de la haute direction et des autorités de réglementation, ou pour l'aider dans sa prestation de services aux clients ou ses activités de marketing. Les risques auxquels la Banque est exposée incluent la gestion de données, la taxonomie des données, les métadonnées, les fuites de données ou les données incomplètes, inexactes, invalides, inopportunes ou inaccessibles.

Les données sont considérées comme l'un des actifs les plus stratégiques de la Banque et le volume, la valeur et le type de données existantes à la Banque ont augmenté de façon exponentielle au cours des dernières années. En raison de la hausse des demandes réglementaires, la Banque porte une attention particulière à la gestion rigoureuse des données. Le comité de gestion du risque lié aux données, à la cybersécurité et aux technologies de l'information approuve le cadre de gestion du risque lié aux données et la politique en matière de gouvernance et de gestion des données. Le cadre et la politique ont pour but d'assurer la surveillance et la gestion des données critiques à l'échelle de la Banque et de procurer une gouvernance, une surveillance et une structure de contrôle ainsi que d'établir des responsabilités qui permettront une meilleure coordination et une plus grande cohérence au sein des activités.

L'équipe de gestion du risque lié aux données et à l'intelligence artificielle a la responsabilité de surveiller le risque lié aux données pour l'ensemble des activités de la Banque. De concert avec l'équipe responsable des données, elle surveille et normalise la gestion des données et les pratiques de gouvernance en matière de données grâce à l'établissement de données fiables, réutilisables et adaptables. Puisque les données sont produites et utilisées par différents secteurs d'activité et secteurs géographiques de la Banque, une approche globale, collaborative et efficace de la gestion des risques liés aux données est requise afin d'atténuer les risques financiers, réglementaires et de réputation.

Risque lié aux modèles

Le risque lié aux modèles s'entend du risque que la conception, l'élaboration, la mise en œuvre et/ou l'utilisation d'un modèle aient des conséquences financières néfastes (p. ex., fonds propres, pertes ou revenus) ou portent atteinte à la réputation de l'entreprise. Ce risque peut notamment découler de spécifications inadéquates, de mauvaises estimations des paramètres, d'hypothèses biaisées, de calculs mathématiques inexacts, de données inexacts, inappropriées ou incomplètes, d'une utilisation incorrecte, irrégulière ou non voulue et d'une surveillance ou de contrôles insuffisants.

La politique de la Banque sur la gestion du risque lié aux modèles présente les principes, politiques et procédures généraux qui constituent le cadre de gestion du risque lié aux modèles. Tous les modèles, peu importe qu'ils aient été créés par la Banque ou qu'ils proviennent d'un fournisseur de biens ou d'un prestataire de services, qui satisfont à la définition d'un modèle selon la Banque sont visés par cette politique. De plus, la politique sur la gestion du risque lié aux modèles établit clairement les rôles et les responsabilités des principales parties prenantes du processus de gestion du risque lié aux modèles. Les unités organisationnelles qui prennent part au processus de gestion du risque lié aux modèles disposent de procédures qui leur sont propres, selon le cas, et qui régissent les différentes étapes du processus dont elles sont responsables. Le comité de gestion des principaux risques d'entreprise est responsable quant à lui du cadre de gestion du risque lié aux modèles de la Banque et de l'approbation de la politique sur la gestion du risque lié aux modèles.

Risque de réputation

Le risque de réputation est le risque qu'une publicité négative sur les pratiques commerciales ou les relations de la Banque, qu'elle soit fondée ou non, ait une incidence défavorable sur ses revenus, ses activités ou sa clientèle ou entraîne des litiges ou d'autres procédures juridiques onéreuses.

La publicité négative sur les pratiques commerciales d'une institution peut toucher tous les aspects de son exploitation, mais elle met habituellement en jeu des questions liées à la déontologie et à l'intégrité ou à la qualité des produits et des services offerts. La publicité négative a une incidence sur l'image de marque et la réputation de la Banque.

La publicité négative et le risque de réputation qui s'y rattache découlent souvent d'un autre genre de manquement au niveau du contrôle de la gestion du risque, comme le risque de conformité et le risque d'exploitation. Dans certains cas, il peut y avoir un risque de réputation pour lequel une institution ne serait pas directement responsable, mais qui serait plutôt une conséquence indirecte d'une association ou de problèmes qui se profilent dans le secteur ou dans le contexte extérieur.

Le risque de réputation est géré et contrôlé à l'échelle de la Banque au moyen du Code d'éthique de la Banque Scotia (le « Code »), de pratiques de gouvernance ainsi que de programmes, politiques, procédures et activités de formation en matière de gestion du risque. De nombreux freins et contreponds pertinents sont décrits plus en détail dans d'autres rubriques traitant de la gestion du risque, plus particulièrement sous « Risque d'exploitation », où l'on fait allusion au programme de conformité bien établi de la Banque. Il incombe à l'ensemble des administrateurs, dirigeants et employés d'exercer leurs activités conformément au Code et de manière à réduire au minimum le risque de réputation et à préserver la réputation de la Banque. Quoique tous les employés, dirigeants et administrateurs doivent protéger la réputation de la Banque Scotia en se conformant au Code, ce sont les activités des services Affaires juridiques, Affaires fiscales mondiales, Secrétariat général, Communications mondiales, Risques LCBA, Conformité globale et Gestion du risque global ainsi que du comité de gestion du risque de réputation qui sont le plus axées sur la gestion du risque de réputation.

Avant d'accorder du crédit, de donner des conseils, d'offrir des produits à ses clients ou d'établir des associations, la Banque examine si l'opération, la relation ou l'association en cause comporte un risque de réputation. Elle a une politique visant le risque de réputation, ainsi qu'une politique et des procédures pour gérer le risque de réputation et le risque juridique liés aux transactions de financement structuré. Le groupe Gestion du risque global joue un rôle primordial dans la détection et la gestion du risque de réputation dans le cadre de l'octroi de crédit. De plus, le comité de gestion du risque de réputation peut aider le groupe Gestion du risque global ainsi que les autres comités de gestion du risque et les unités d'exploitation à évaluer le risque de réputation inhérent aux opérations, aux projets, aux nouveaux produits et services ainsi qu'aux questions liées aux pratiques de vente.

Le comité de gestion du risque de réputation tient compte d'un large éventail de facteurs lorsqu'il évalue les opérations pour s'assurer que la Banque répond aux exigences éthiques les plus strictes et qu'elle est perçue comme ayant respecté ces exigences. Ces facteurs comprennent la portée et les résultats du contrôle diligent juridique et réglementaire propre à l'opération, le but économique de l'opération, l'incidence de l'opération sur la transparence de l'information financière d'un client, la nécessité de présenter de l'information au client ou au public, les conflits d'intérêts, les questions d'équité et la perception du public. Le comité de gestion du risque de réputation tient également des réunions trimestrielles pour passer en revue les activités du trimestre, revoir les mesures du risque et discuter de toute nouvelle tendance ou nouveau sujet.

Le comité de gestion du risque de réputation peut imposer des conditions aux opérations des clients, notamment en exigeant des clients qu'ils communiquent de l'information afin de favoriser la transparence de l'information financière, de sorte que les opérations répondent aux normes de la Banque. Si le comité recommande de ne pas donner suite à une opération et si le proposant de celle-ci souhaite quand même aller de l'avant, il revient au comité des politiques en matière de risque de prendre l'affaire en main.

Risque stratégique

Le risque stratégique s'entend du risque que les choix stratégiques de l'entreprise, des secteurs d'activité ou des fonctions générales soient inefficaces, mal adaptés à l'évolution du contexte commercial ou que les stratégies soient mal exécutées.

Le conseil d'administration est en définitive responsable de la surveillance du risque stratégique, en adoptant un processus de planification stratégique et en approuvant, annuellement, un plan stratégique pour la Banque. Le groupe responsable de la stratégie d'entreprise gère le processus de planification stratégique.

La réalisation et l'évaluation des plans stratégiques sont des éléments fondamentaux du cadre de gestion du risque.

Les chefs des secteurs d'activité et les fonctions de contrôle détectent, gèrent et évaluent continuellement les risques internes et externes qui pourraient nuire à la réalisation ou à l'avancement des objectifs stratégiques. Les membres de l'équipe de la haute direction se réunissent régulièrement pour évaluer l'efficacité du plan stratégique de la Banque et se pencher sur les modifications qui s'imposent, le cas échéant.

Contrôles et méthodes comptables

Contrôles et procédures

La responsabilité qu'assume la direction à l'égard de l'information financière publiée dans le présent rapport annuel est décrite à la page 148.

Contrôles et procédures de communication de l'information

Les contrôles et procédures de communication de l'information de la Banque ont été conçus de manière à fournir l'assurance raisonnable que l'information est recueillie, puis communiquée aux membres de la direction de la Banque, y compris le président et chef de la direction et le vice-président à la direction et chef des affaires financières, s'il y a lieu, afin que ceux-ci soient en mesure de prendre rapidement des décisions concernant l'information devant être fournie.

En date du 31 octobre 2020, la direction de la Banque, avec le concours du président et chef de la direction et du vice-président à la direction et chef des affaires financières, a procédé à une évaluation de l'efficacité de ses contrôles et de ses procédures de communication de l'information, au sens des règles adoptées par la Securities and Exchange Commission des États-Unis (la « SEC ») ainsi que par les organismes de réglementation des valeurs mobilières du Canada, et elle a conclu que les contrôles et procédures de communication de l'information de la Banque sont efficaces.

Contrôle interne à l'égard de l'information financière

La mise en place et le maintien d'un contrôle interne adéquat à l'égard de l'information financière incombent à la direction de la Banque. Ce contrôle s'entend des politiques et des procédures qui :

- ont trait à la tenue de dossiers suffisamment détaillés qui donnent une image fidèle des transactions et des sorties d'actifs de la Banque;
- fournissent une assurance raisonnable que les transactions sont enregistrées comme il se doit pour établir les états financiers conformément aux Normes internationales d'information financière (les « IFRS »), telles qu'elles sont publiées par l'International Accounting Standards Board (l'« IASB »), et que les encaissements et les décaissements ne sont faits qu'avec l'autorisation de la direction et du conseil d'administration de la Banque;
- fournissent une assurance raisonnable que toute acquisition, utilisation ou sortie non autorisée des actifs de la Banque pouvant avoir une incidence importante sur les états financiers de la Banque sera prévenue ou détectée à temps.

Tous les systèmes de contrôle, sans égard à la qualité de leur conception, comportent des limites. Par conséquent, la direction de la Banque reconnaît que le contrôle interne à l'égard de l'information financière ne prévient pas et ne détecte pas toutes les inexactitudes résultant d'erreurs ou de fraudes. En outre, l'évaluation par la direction des contrôles fournit seulement une assurance raisonnable, mais non absolue, que tous les problèmes liés au contrôle pouvant donner lieu à des inexactitudes importantes ont été détectés.

La direction a évalué l'efficacité du contrôle interne à l'égard de l'information financière en se fondant sur le document intitulé *Internal Control – Integrated Framework 2013* publié par le Committee of Sponsoring Organizations of the Treadway Commission (le « COSO »). Par suite de cette évaluation, la direction est d'avis qu'au 31 octobre 2020, le contrôle interne à l'égard de l'information financière était efficace.

Modifications du contrôle interne à l'égard de l'information financière

Aucune modification apportée au contrôle interne à l'égard de l'information financière de la Banque n'a eu ou n'est raisonnablement susceptible d'avoir une incidence importante sur ce contrôle.

Principales estimations comptables

Les méthodes comptables de la Banque sont essentielles à la compréhension et à l'interprétation des résultats financiers présentés dans ce rapport annuel. Les principales méthodes comptables suivies pour dresser les états financiers consolidés de la Banque sont résumées à la note 3 afférente aux états financiers consolidés. Certaines de ces méthodes exigent de la direction qu'elle fasse des estimations, pose des hypothèses et prenne des décisions subjectives faisant appel à son jugement qui sont à la fois difficiles et complexes et qui portent souvent sur des enjeux essentiellement incertains. Les méthodes comptables dont il est question plus loin revêtent une importance particulière quant à la présentation de la situation financière et des résultats d'exploitation de la Banque du fait que toute modification apportée aux estimations, aux hypothèses et au jugement pourrait avoir une incidence considérable sur les états financiers consolidés de la Banque. Ces estimations, hypothèses et jugements sont ajustés dans le cours normal des activités de la Banque pour tenir compte de l'évolution de la conjoncture sous-jacente.

Compte de correction de valeur pour pertes sur créances

Au moyen d'un modèle fondé sur les pertes sur créances attendues, comme l'exige l'IFRS 9, le compte de correction de valeur pour pertes sur créances est estimé en se servant de modèles complexes qui comprennent des données, des hypothèses et des techniques demandant un haut degré de jugement de la part de la direction. Conformément à la méthode des pertes sur créances attendues de l'IFRS 9, une correction de valeur est comptabilisée au titre des pertes sur créances attendues sur des actifs financiers, qu'il y ait eu ou non une indication de perte de valeur réelle. La Banque comptabilise une correction de valeur à hauteur du montant des pertes sur créances attendues pour les 12 mois à venir, si le risque de crédit à la date de clôture n'a pas augmenté de façon importante depuis la comptabilisation initiale (étape 1). Lorsqu'une augmentation importante du risque de crédit a été constatée pour un actif financier après sa création, mais qu'il n'est pas considéré comme étant en défaut, celui-ci est inclus dans l'étape 2 et est assujéti à des pertes sur créances attendues sur sa durée de vie. Les actifs financiers qui sont en défaut sont pris en compte à l'étape 3. Comme pour l'étape 2, le compte de correction de valeur pour pertes sur créances des actifs financiers à l'étape 3 tient compte des pertes sur créances attendues sur leur durée de vie.

Les principaux facteurs de variation du compte de correction de valeur pour pertes sur créances qui sont assujétiés à des jugements critiques sont les suivants :

- la détermination de paramètres à un moment précis comme la probabilité de défaut (« PD »), l'exposition en cas de défaut (« ECD ») et la perte en cas de défaut (« PCD »);
- les prévisions de variables macroéconomiques pour des scénarios multiples et les pondérations probabilistes des scénarios;
- l'appréciation d'une augmentation importante du risque de crédit.

Dans le contexte économique actuel découlant de la pandémie de COVID-19, les modèles pris individuellement pourraient ne pas rendre compte de toute l'incertitude ainsi que de l'effet des programmes de soutien des gouvernements et des banques centrales. Par conséquent, la direction a eu grandement recours au jugement d'experts du crédit dans l'établissement du compte de correction de valeur pour pertes sur créances.

Évaluation des pertes sur créances attendues

Les données d'entrée relatives à la probabilité de défaut (« PD »), à l'exposition en cas de défaut (« ECD ») et à la perte en cas de défaut (« PCD ») utilisées pour estimer les pertes sur créances attendues sont modélisées en se fondant sur les facteurs macroéconomiques qui sont le plus étroitement liés aux pertes sur créances du portefeuille pertinent.

Ces paramètres ou données d'entrée statistiques sont décrits ci-dessous :

- PD – La probabilité de défaut correspond à une estimation de la probabilité qu'une situation de défaut survienne dans un horizon donné. Un défaut peut ne survenir qu'à un certain moment au cours de la durée de vie restante estimée si la facilité n'a pas été décomptabilisée auparavant et qu'elle se trouve toujours dans le portefeuille.
- ECD – L'exposition en cas de défaut correspond à une estimation de l'exposition à une date de défaut future prenant en compte les changements attendus de l'exposition après la date de clôture, y compris les remboursements du principal et des intérêts, qu'ils soient prévus par contrat ou autrement, les prélèvements attendus sur les facilités engagées et les intérêts courus sur les paiements en défaut.
- PCD – La perte en cas de défaut correspond à une estimation de la perte découlant d'un cas de défaut à un moment donné. Elle se fonde sur l'écart entre les flux de trésorerie contractuels et ceux que le prêteur s'attendrait à recevoir, y compris à la suite de la réalisation d'une garantie. Elle s'exprime généralement en pourcentage de l'ECD.

Scénarios macroéconomiques prospectifs

La Banque s'appuie sur une grande variété d'informations économiques prospectives à titre de données d'entrée pour ses modèles de pertes sur créances attendues et son compte de correction de valeur connexe. Ces données d'entrée comprennent le PIB réel, les taux de chômage, les taux d'intérêt des banques centrales et les indices de prix de l'immobilier. Le compte de correction de valeur est déterminé au moyen de quatre scénarios prospectifs fondés sur des pondérations probabilistes. La Banque a modifié sa méthode d'évaluation du compte de correction de valeur pour pertes sur créances au cours du premier trimestre de 2020 en ajoutant un scénario prospectif qui est encore plus pessimiste. La Banque tient compte de sources d'information et de données tant internes qu'externes pour obtenir des projections et des prévisions objectives. Elle prépare les scénarios au moyen des prévisions générées par Études économiques de la Banque Scotia. Les prévisions sont générées à l'aide de modèles internes et externes dont les résultats sont ensuite modifiés au besoin par Études économiques de la Banque Scotia pour formuler un aperçu d'un « scénario de base » de la tendance future des scénarios économiques la plus probable. Études économiques de la Banque Scotia élabore également un éventail représentatif de scénarios de prévision possibles de remplacement. En particulier, le processus nécessite de mettre au point trois scénarios économiques auxquels des probabilités relatives sont attribuées. La mise au point du scénario de base et des scénarios de remplacement est supervisée par un comité de gouvernance qui est constitué de parties prenantes internes provenant de l'ensemble de la Banque. Le scénario de base définitif et les scénarios de remplacement découlent d'exams et de contrôles importants, et ils peuvent prendre en compte des jugements lors de la détermination tant des prévisions des scénarios que des pondérations probabilistes qui leur sont attribuées. Des ajustements qualitatifs ou selon l'approche par superposition peuvent également être effectués temporairement en ayant recours au jugement d'experts du crédit dans les cas où, du point de vue de la Banque, les directives réglementaires actuelles, les données d'entrée, les hypothèses ou les techniques de modélisation ne prennent pas en compte tous les facteurs de risque pertinents. Le recours à des ajustements selon l'approche par superposition par la direction pourrait exiger l'exercice d'un jugement important qui pourrait avoir une incidence sur le montant du compte de correction de valeur comptabilisé.

Augmentation importante du risque de crédit

L'appréciation d'une augmentation importante du risque de crédit d'un actif financier depuis sa création prend en compte les renseignements quantitatifs et qualitatifs propres à chaque emprunteur, sans tenir compte des garanties, ainsi que l'incidence des facteurs prospectifs. Les modèles quantitatifs ne parviennent pas toujours à saisir toutes les informations raisonnables et justifiables qui pourraient indiquer qu'il y a eu une augmentation importante du risque de crédit. Les facteurs qualitatifs peuvent être évalués pour pallier cette lacune, notamment dans les situations où il y a des modifications aux critères d'approbation du crédit pour un groupe donné d'emprunteurs, des changements à la composition du portefeuille et des désastres naturels ayant des répercussions sur certains portefeuilles.

Pour les expositions liées aux prêts aux particuliers, une augmentation importante du risque de crédit ne peut être appréciée en utilisant les informations prospectives pour un seul compte. Par conséquent, l'appréciation doit être effectuée pour le secteur. Des seuils de migration sectorielle existent pour chaque modèle de PD par produit et tiennent compte de la variation proportionnelle de la PD ainsi que de la variation absolue de PD. Les seuils utilisés pour la migration de PD sont passés en revue et évalués au moins une fois par année, à moins qu'il y ait une modification importante des pratiques de gestion du risque de crédit. Dans ce cas, l'appréciation est devancée.

Pour les expositions liées aux prêts autres qu'aux particuliers, la Banque utilise une échelle de notation de risque (notation interne, ou NI). Une NI est assignée à chaque exposition liée aux prêts autres qu'aux particuliers pour rendre compte de la probabilité de défaut de l'emprunteur. Des informations prospectives propres à un emprunteur ou non (c.-à-d. macroéconomiques) sont prises en compte et reflétées dans la NI. Une augmentation importante du risque de crédit est évaluée en se fondant sur la migration des expositions parmi les NI.

Juste valeur des instruments financiers

Tous les instruments financiers sont mesurés à leur juste valeur lors de leur comptabilisation initiale. Les évaluations subséquentes des instruments financiers dépendent de leur classement. Les caractéristiques des flux de trésorerie contractuels d'un instrument financier et le modèle d'affaires au terme duquel il est détenu déterminent ce classement. Les prêts et créances détenus à des fins autres que de transaction, certains titres et la plupart des passifs financiers sont comptabilisés au coût amorti, sauf s'ils sont classés ou désignés à la juste valeur par le biais du résultat net ou à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global au moment de leur création.

La juste valeur d'un actif ou passif financier s'entend du prix qui serait reçu pour la vente d'un actif ou payé pour le transfert d'un passif lors d'une transaction normale entre des intervenants du marché sur le marché principal ou, à défaut, le marché le plus avantageux auquel la Banque a accès à la date d'évaluation.

La meilleure indication de la juste valeur d'un instrument financier est fournie par le prix observable dans un marché actif. L'utilisation de prix cotés non ajustés sur des marchés pour des instruments identiques donne lieu à une évaluation de niveau 1. Il n'est pas toujours possible d'obtenir un prix coté pour une opération de gré à gré, tout comme lorsque l'opération est effectuée sur un marché qui n'est pas liquide ou actif. Dans de telles circonstances, des modèles internes qui optimisent le recours à des données observables sont utilisés pour estimer la juste valeur. La technique d'évaluation choisie tient compte de tous les facteurs que des intervenants du marché utiliseraient pour fixer le prix de la transaction. Lorsque toutes les données importantes sont observables, il s'agit alors d'une évaluation de niveau 2. Les instruments financiers négociés sur un marché peu actif ont été évalués à l'aide de cours indicatifs, de la valeur actualisée des flux de trésorerie ou d'autres méthodes d'évaluation. Habituellement, les estimations de la juste valeur ne tiennent pas compte des liquidations ou des ventes forcées. Lorsque les instruments financiers sont négociés sur un marché inactif ou lorsque des modèles sont utilisés dans une situation où il n'existe pas de paramètres observables, la direction doit exercer un jugement important dans son évaluation, par exemple à l'aide d'un multiple du bénéfice sous-jacent, de prix établis par des fournisseurs tiers, de taux d'actualisation, de la volatilité et de corrélations. Les évaluations qui nécessitent l'utilisation de nombreuses données non observables sont considérées comme étant de niveau 3. Le calcul de la juste valeur estimée se fonde sur la conjoncture du marché à un moment précis et peut donc ne pas refléter la juste valeur future. La Banque a pris en considération la situation actuelle des marchés attribuable à la pandémie de COVID-19 et a évalué l'incidence de toutes les données non observables, et elle a eu considérablement recours au jugement dans le choix des données servant à établir la juste valeur des instruments financiers.

La Banque a mis en place des contrôles et des processus afin de s'assurer que l'évaluation des instruments financiers est effectuée de façon appropriée. Le groupe Gestion du risque global est responsable de la conception et de la mise en application du cadre de gestion des risques de la Banque. Le groupe Gestion du risque global est indépendant des unités d'exploitation de la Banque et est supervisé par la haute direction et le conseil d'administration. Des comités composés de cadres supérieurs du groupe Gestion du risque global surveillent et établissent les normes liées aux processus de gestion des risques qui sont essentielles à la mise en place de méthodes et de politiques appropriées d'évaluation de la juste valeur.

Dans la mesure du possible, les évaluations sont fondées sur des prix cotés ou des données observables sur des marchés actifs. Le groupe Gestion du risque global supervise un processus mensuel de vérification indépendante des prix visant à évaluer la fiabilité et l'exactitude des prix et des données entrant dans l'évaluation de la juste valeur. Le processus de vérification indépendante des prix est réalisé par des groupes de vérification des prix qui sont indépendants de l'entreprise. La Banque maintient une liste approuvée de sources d'établissement des prix qui sont utilisées dans le cadre du processus de vérification indépendante des prix. Ces sources comprennent notamment des courtiers, des contrepartistes et des services d'établissement des prix par consensus. Les politiques d'évaluation liées au processus de vérification indépendante des prix requièrent que toutes les sources d'établissement des prix ou des taux soient externes à la Banque. Le groupe Gestion du risque global réalise également des évaluations indépendantes et ponctuelles des sources d'établissement des prix ou des taux afin de déterminer les niveaux de présence ou de représentation sur le marché.

Lorsque les prix cotés ne sont pas faciles à obtenir, comme dans le cas de transactions sur des marchés inactifs ou illiquides, des modèles internes qui maximisent l'utilisation de données observables sont utilisés pour estimer la juste valeur. Un comité indépendant composé de cadres supérieurs du groupe Gestion du risque global supervise l'examen, l'approbation et la validation continue des modèles d'évaluation de la juste valeur. Les politiques de risques liées à l'élaboration des modèles sont approuvées par la haute direction ou par des comités des risques clés.

Lors de la détermination de la juste valeur de certains instruments ou portefeuilles d'instruments, des ajustements d'évaluation ou des réserves pour moins-value pourraient être nécessaires pour en arriver à une représentation plus précise de la juste valeur. La politique de la Banque, qui consiste à appliquer des réserves pour moins-value à un portefeuille d'instruments, est approuvée par un comité composé de cadres supérieurs. Ces réserves comprennent des ajustements au titre du risque de crédit, des écarts entre les cours acheteur et vendeur, des paramètres non observables, des restrictions sur les prix sur des marchés inactifs ou illiquides et, le cas échéant, des frais de financement. La méthode de calcul des réserves pour moins-value est examinée au moins une fois l'an par un comité composé de cadres supérieurs.

Les ajustements d'évaluation enregistrés à l'égard de la juste valeur des actifs et des passifs financiers totalisaient 470 millions de dollars au 31 octobre 2020 (2019 – 175 millions de dollars), compte tenu de toute radiation. La variation d'un exercice à l'autre découle principalement de l'élargissement des écarts de crédit de contrepartie au cours de l'exercice et de l'amélioration de la méthode de calcul des ajustements d'évaluation en ce qui a trait aux dérivés de gré à gré non garantis.

Au 31 octobre 2020, un ajustement net d'évaluation du financement représentant l'excédent de l'ajustement des bénéfices de capitalisation sur l'ajustement du coût de financement de 108 millions de dollars avant impôt a été comptabilisé à l'égard des instruments dérivés non garantis. Au cours de l'exercice précédent, un ajustement d'évaluation net (excédent de l'ajustement d'évaluation sur passifs sur l'ajustement du coût de financement) de 177 millions de dollars avant impôt a été comptabilisé à l'égard des instruments dérivés non garantis.

La Banque présente le classement de tous les instruments financiers inscrits à la juste valeur selon une hiérarchie basée sur le moyen de déterminer la juste valeur. Les niveaux hiérarchiques pour l'évaluation sont les suivants :

- Niveau 1 – La juste valeur est déterminée au moyen des prix cotés non ajustés sur des marchés actifs pour des instruments identiques;
- Niveau 2 – La juste valeur est déterminée au moyen de modèles s'appuyant sur des données observables de marché importantes autres que les prix cotés observables pour ces instruments;
- Niveau 3 – La juste valeur est déterminée au moyen de modèles s'appuyant sur des données importantes autres que les données observables de marché.

Les actifs et passifs de la Banque présentés à la juste valeur selon la hiérarchie des évaluations sont indiqués à la note 7. Le pourcentage pour chaque catégorie d'actif et de passif, selon le niveau hiérarchique des évaluations à la juste valeur, se détaille comme suit :

T59 Hiérarchie des justes valeurs des instruments financiers comptabilisés à la juste valeur

Hiérarchie des justes valeurs Au 31 octobre 2020	Actifs			Passifs	
	Actifs détenus à des fins de transaction (y compris les métaux précieux)	Titres de placement	Dérivés	Obligations relatives aux titres vendus à découvert	Dérivés
Niveau 1	69 %	38 %	1 %	80 %	1 %
Niveau 2	31 %	61 %	99 %	20 %	99 %
Niveau 3	– %	1 %	– %	– %	– %
	100 %	100 %	100 %	100 %	100 %

Avantages du personnel

La Banque offre des régimes de retraite et d'autres régimes d'avantages aux salariés admissibles au Canada et dans d'autres pays où elle exerce ses activités. Les régimes de retraite offerts prennent la forme de régimes de retraite à prestations définies (lesquelles sont, en règle générale, établies en fonction du nombre d'années de service du salarié et de la rémunération moyenne à la retraite) et de régimes de retraite à cotisations définies (en vertu desquels la Banque verse des cotisations définies et n'a aucune obligation juridique ou implicite de verser des cotisations supplémentaires). La Banque offre également d'autres avantages, qui comprennent des soins de santé, des soins dentaires et de l'assurance-vie postérieurs au départ à la retraite, de même que des avantages à long terme, notamment des prestations d'invalidité de longue durée.

La charge au titre des avantages du personnel et les obligations connexes au titre des prestations sont calculées selon des méthodes actuarielles et certaines hypothèses actuarielles. Ces hypothèses sont fondées sur les meilleures estimations de la direction et sont passées en revue et approuvées une fois l'an. L'hypothèse la plus importante est le taux d'actualisation utilisé pour établir l'obligation au titre des prestations définies, qui est fondé sur le taux de rendement d'obligations de sociétés de première qualité dont les durées sont les mêmes que celles des obligations de la Banque. Des taux distincts pour déterminer la charge annuelle au titre des prestations sont utilisés au Canada et aux États-Unis. Ces taux sont établis d'après les rendements d'obligations de première qualité émises par des sociétés dont les durées sont les mêmes que celles des diverses composantes de la charge annuelle au titre des prestations. Le taux d'actualisation utilisé pour déterminer la charge annuelle au titre des prestations de tous les autres régimes est le même que celui utilisé pour déterminer l'obligation au titre des prestations définies. Si les taux d'actualisation hypothétiques avaient été inférieurs de 1 %, la charge de l'exercice 2020 au titre des prestations constituées aurait été supérieure de 124 millions de dollars. Les autres hypothèses clés ont trait à la rémunération future, aux coûts des soins de santé, au roulement de personnel, à l'âge du départ à la retraite et à la mortalité. Pour procéder à ces estimations, la direction tient compte des attentes relatives aux tendances et à la conjoncture économiques futures, y compris les taux d'inflation, ainsi que d'autres facteurs, tels que l'expérience à l'égard de régimes précis et les meilleures pratiques.

La Banque se sert de la date d'évaluation du 31 octobre. En fonction de cette date, la Banque a enregistré, au 31 octobre 2020, un déficit de 1 808 millions de dollars (2019 – 1 268 millions de dollars) dans ses principaux régimes de retraite ainsi qu'un déficit de 1 262 millions de dollars (2019 – 1 264 millions de dollars) dans ses principaux autres régimes d'avantages sociaux, lesquels sont généralement non capitalisés, comme l'indique la note 28 afférente aux états financiers consolidés.

La différence entre les résultats réels et les hypothèses formulées par la direction donnera lieu à un écart actuariel net comptabilisé immédiatement dans les autres éléments du résultat global, sauf pour ce qui est des autres régimes d'avantages à long terme du personnel, pour lesquels l'écart actuariel sera comptabilisé dans l'état consolidé du résultat net.

Les détails concernant les régimes d'avantages du personnel de la Banque, notamment les montants relatifs aux régimes de retraite et aux autres avantages du personnel, les hypothèses clés de la direction ainsi qu'une analyse de la sensibilité des obligations et de la charge au titre des avantages du personnel à des changements à ces hypothèses sont présentés à la note 28.

Impôt sur le résultat des sociétés

La direction doit recourir à son jugement pour calculer le montant de la charge d'impôt sur le résultat, ainsi que celui des actifs et passifs d'impôt différé. La charge d'impôt sur le résultat est établie en fonction des prévisions de la direction quant aux incidences fiscales de transactions et d'événements survenus au cours de l'exercice. La direction interprète les lois fiscales de chaque territoire où elle exerce ses activités et pose des hypothèses relativement à la date prévue de la résorption des actifs et des passifs d'impôt sur le résultat différé. Si l'interprétation de la loi que fait la direction devait différer de celle de l'administration fiscale ou si la date réelle à laquelle a lieu la résorption des actifs ou des passifs d'impôt sur le résultat différé devait différer de celle qui a été prévue, la charge d'impôt sur le résultat des exercices futurs pourrait augmenter ou diminuer.

Le montant total des actifs d'impôt différé relativement aux pertes fiscales inutilisées de la Banque ayant eu lieu au cours d'exercices antérieurs se chiffrait à 226 millions de dollars au 31 octobre 2020 (2019 – 286 millions de dollars). L'impôt lié aux différences temporaires et aux pertes fiscales et crédits d'impôt inutilisés pour lesquels aucun actif d'impôt différé n'est comptabilisé dans l'état consolidé de la situation financière totalisait 15 millions de dollars (2019 – 40 millions de dollars). Le montant se rapportant aux pertes fiscales non comptabilisées se chiffrait à 15 millions de dollars. Ces pertes expireront comme suit : 6 millions de dollars en 2021 et 9 millions de dollars en 2023.

La Banque constitue des provisions à l'égard de positions fiscales incertaines, lesquelles provisions, à son avis, reflètent adéquatement le risque lié aux positions fiscales faisant l'objet d'entretiens, de contrôles, de différends ou d'appels avec les autorités fiscales ou qui sont autrement considérées comme étant incertaines. Ces provisions sont constituées selon la meilleure estimation de la Banque quant au montant qui devrait être payé, compte tenu de tous les facteurs pertinents, lesquels sont réévalués chaque date de clôture.

Depuis 2016, la Banque a reçu des avis de nouvelle cotisation totalisant 808 millions de dollars au titre de l'impôt et des intérêts par suite du refus de l'Agence du revenu du Canada de permettre la déduction de certains dividendes canadiens reçus au cours des années d'imposition 2011-2014. En juin 2020, la Banque a reçu un avis de nouvelle cotisation de 217 millions de dollars au titre de l'impôt et des intérêts se rapportant à certains dividendes canadiens reçus au cours de l'année d'imposition 2015. Les modalités des dividendes visés par ces avis de nouvelle cotisation sont semblables à celles couvertes de façon prospective par les règles présentées en 2015 et en 2018. La Banque est convaincue que ses déclarations fiscales étaient appropriées et conformes aux dispositions pertinentes de la *Loi de l'impôt sur le revenu du Canada* et elle a l'intention de défendre vigoureusement sa position.

La note 27 afférente aux états financiers consolidés de 2020 fournit d'autres renseignements sur la charge d'impôt sur le résultat de la Banque.

Entités structurées

Dans le cours normal de ses activités, la Banque conclut des ententes avec des entités structurées au nom de ses clients et pour son propre compte. Ces entités structurées sont généralement considérées comme des fonds multicédants émettant du papier commercial, des instruments de financement bancaire ou des entités de financement structurées. De plus amples détails sont fournis à la rubrique « Arrangements hors bilan ».

La direction doit recourir à son jugement pour déterminer si une entité structurée doit être consolidée. Pour procéder à cette détermination, elle doit comprendre les ententes, déterminer si les décisions concernant les activités pertinentes sont prises par voie de droits de vote ou d'arrangements contractuels et établir si la Banque contrôle l'entité structurée.

La Banque contrôle une société émettrice lorsqu'elle est exposée ou a droit à des rendements variables en raison de ses liens avec l'entité émettrice et qu'elle a la capacité d'exercer son pouvoir sur l'entité émettrice de manière à influencer sur le montant des rendements qu'elle obtient. Les trois éléments de contrôle sont les suivants :

- elle détient le pouvoir sur l'entité émettrice;
- elle est exposée ou à droit à des rendements variables en raison de ses liens avec l'entité émettrice;
- elle a la capacité d'exercer son pouvoir sur l'entité émettrice de manière à influencer sur le montant des rendements qu'elle obtient.

Cette définition du contrôle s'applique aux circonstances qui suivent :

- les droits de vote, ou des droits similaires, confèrent le pouvoir à la Banque, y compris dans les circonstances où la Banque ne détient pas la majorité des droits de vote ou qui mettent en jeu des droits de vote potentiels;
- lorsqu'une société émettrice a été conçue de telle manière que les droits de vote ne constituent pas le facteur déterminant pour établir qui contrôle l'entité (c'est-à-dire que les activités pertinentes sont dirigées au moyen d'accords contractuels);
- les circonstances impliquent une relation de mandataire;
- la Banque détient le contrôle sur des actifs spécifiés de la société émettrice.

La Banque ne contrôle pas une société émettrice lorsqu'elle agit à titre de mandataire. La Banque évalue si elle agit à titre de mandataire en déterminant si elle est principalement chargée d'agir pour le compte et au bénéfice d'une ou de plusieurs autres parties. Les facteurs considérés par la Banque aux fins de cette évaluation incluent la portée de son pouvoir décisionnel sur la société émettrice, les droits détenus par les autres parties, la rémunération à laquelle elle a droit et son exposition à la variabilité des rendements tirés d'autres intérêts qu'elle détient dans l'entité émettrice.

L'analyse s'effectue au moyen de techniques d'analyse qualitative et quantitative et s'appuie sur un certain nombre d'hypothèses liées à l'environnement dans lequel l'entité structurée exerce ses activités et sur le montant et la date de réalisation des flux de trésorerie futurs.

La Banque réévalue si elle contrôle une entité émettrice lorsque des faits et circonstances indiquent qu'un ou plusieurs des trois éléments de contrôle ont changé.

La direction doit recourir à son jugement pour déterminer s'il s'est produit un changement de contrôle.

En 2020, il ne s'est produit aucun événement ayant modifié le contrôle qui a obligé la Banque à revoir sa détermination du contrôle des fonds multicédants ou d'autres entités structurées.

Comme l'indique la note 15 afférente aux états financiers consolidés, ainsi que l'analyse des arrangements hors bilan, la Banque ne détient pas le contrôle des deux fonds multicédants canadiens émettant du papier commercial qu'elle parraine et n'est donc pas tenue de les consolider à l'état de la situation financière de la Banque. La Banque exerce un contrôle sur son fonds multicédant américain et consolide celui-ci dans son état consolidé de la situation financière.

Goodwill

Pour les besoins des tests de dépréciation, à compter de la date d'acquisition, le goodwill acquis dans un regroupement d'entreprises doit être affecté à chacun des groupes d'unités génératrices de trésorerie (« UGT ») de la Banque qui devraient bénéficier des synergies de l'acquisition en cause.

Le goodwill n'est pas amorti; il fait l'objet d'un test de dépréciation annuel ou lorsque des circonstances indiquent que la valeur comptable pourrait s'être dépréciée.

Le goodwill est soumis à un test de dépréciation chaque date de clôture pour déterminer s'il existe des indications de perte de valeur. Aux fins du test de dépréciation du goodwill, chaque UGT à laquelle un goodwill a été attribué reflète le niveau le moins élevé auquel le goodwill est surveillé aux fins de la gestion interne.

La Banque détermine la valeur comptable de l'UGT par application d'une approche aux fins du calcul des fonds propres réglementaires fondée sur les risques de crédit, de marché et d'exploitation et sur le levier financier, conformément à son attribution du capital aux fins de l'évaluation de la performance financière de ses secteurs d'activité. Une perte de valeur est comptabilisée si la valeur comptable d'une UGT est supérieure à sa valeur recouvrable. La valeur recouvrable correspond au plus élevé de la juste valeur diminuée des coûts de sortie et de la valeur d'utilité. Si la juste valeur diminuée des coûts de sortie ou la valeur d'utilité est supérieure à la valeur comptable, il n'est pas nécessaire de déterminer l'autre valeur. La valeur recouvrable de l'UGT a été déterminée au moyen de la méthode de la juste valeur diminuée des coûts de sortie. La Banque détermine cette valeur au moyen d'un modèle d'évaluation approprié, lequel tient compte de plusieurs facteurs, notamment du bénéfice net normalisé, des ratios cours/bénéfice et de la prime de contrôle. Ces calculs sont corroborés par des multiples de valorisation, les cours des actions des filiales cotées en Bourse ou d'autres indicateurs de la juste valeur disponibles. Les pertes de valeur eu égard au goodwill ne sont pas reprises.

La détermination de la valeur recouvrable des UGT et de la pertinence de certains événements ou circonstances en tant qu'indication objective de dépréciation est soumise à l'exercice d'un jugement important. L'appréciation du caractère recouvrable du goodwill demande un degré plus élevé de jugement afin de prendre en considération l'incertitude économique créée par la pandémie de COVID-19.

Le goodwill a été soumis à un test de dépréciation annuel selon cette méthodologie en date du 31 juillet 2020. Ce test n'a révélé aucune perte de valeur. De plus, aucune indication de dépréciation n'a été relevée au 31 octobre 2020.

Immobilisations incorporelles à durée d'utilité indéterminée

Les immobilisations incorporelles à durée d'utilité indéterminée ne sont pas amorties, mais sont soumises à un test de dépréciation annuellement et lorsque les circonstances indiquent que leur valeur comptable pourrait être dépréciée. Les immobilisations incorporelles sont soumises à un test de dépréciation chaque date de clôture pour déterminer s'il existe des indications de perte de valeur.

La valeur recouvrable correspond au plus élevé de la juste valeur diminuée des coûts de sortie et de la valeur d'utilité. Si la juste valeur diminuée des coûts de sortie ou la valeur d'utilité est supérieure à la valeur comptable, il n'est pas nécessaire de déterminer l'autre valeur. La Banque utilise la méthode de la valeur d'utilité pour déterminer la valeur recouvrable d'une immobilisation incorporelle. La Banque détermine la valeur d'utilité au moyen d'un modèle d'évaluation approprié, lequel tient compte de facteurs comme des projections de flux de trésorerie approuvés par la direction, un taux d'actualisation et un taux de croissance final. Une perte de valeur est comptabilisée si la valeur comptable de l'immobilisation incorporelle est supérieure à sa valeur recouvrable. Les pertes de valeur comptabilisées au cours des périodes antérieures sont réévaluées à la date de clôture afin de déterminer s'il existe une indication que la perte a diminué ou disparu. Une perte de valeur est reprise si les estimations utilisées pour évaluer la valeur recouvrable ont été modifiées. Une perte de valeur n'est reprise que dans la mesure où la valeur comptable de l'immobilisation incorporelle ne dépasse pas la valeur comptable qui aurait été déterminée si aucune perte de valeur n'avait été comptabilisée.

La valeur recouvrable est largement tributaire du taux d'actualisation et de la valeur terminale. La détermination de la valeur recouvrable d'une immobilisation incorporelle et de la pertinence de certains événements ou circonstances en tant qu'indication objective de dépréciation est soumise à l'exercice d'un jugement important. L'appréciation du caractère recouvrable des immobilisations incorporelles à durée d'utilité indéterminée demande un degré plus élevé de jugement afin de prendre en considération l'incertitude économique créée par la pandémie de COVID-19.

Les immobilisations incorporelles ont été soumises à un test de dépréciation annuel selon la méthodologie applicable au 31 juillet 2020. Ce test n'a révélé aucune perte de valeur. De plus, aucune indication de dépréciation n'a été relevée au 31 octobre 2020.

Décomptabilisation d'actifs financiers

Un actif financier est décomptabilisé lorsque les droits contractuels de recevoir des flux de trésorerie de l'actif ont expiré, ce qui a lieu lorsque l'emprunteur effectue le remboursement ou lorsque les modalités de l'actif sont modifiées de façon substantielle. Les actifs sont également décomptabilisés lorsque la Banque transfère les droits contractuels de recevoir des flux de trésorerie de l'actif financier ou qu'elle a pris en charge l'obligation de payer ces flux de trésorerie à un tiers indépendant et qu'elle a transféré la quasi-totalité des risques et des avantages inhérents à la propriété de cet actif à un tiers indépendant.

La direction doit recourir au jugement pour déterminer si un changement aux modalités d'un actif financier est considéré comme substantiel. En ce qui a trait aux prêts, cela comprend la nature du changement et l'ampleur des changements aux modalités, y compris le taux d'intérêt, le montant autorisé, le terme ou le type de couverture sous-jacente.

La direction doit également recourir au jugement pour déterminer, sur la base de circonstances et de faits particuliers, si la Banque a conservé ou transféré essentiellement tous les risques et les avantages inhérents à la propriété de l'actif financier. Si la quasi-totalité des risques et des avantages inhérents à la propriété de l'actif financier n'est ni conservée ni transférée, la Banque ne décomptabilise l'actif transféré que lorsqu'elle a cessé d'exercer un contrôle sur l'actif. Si la Banque conserve le contrôle sur l'actif, elle continuera de comptabiliser l'actif en proportion des liens conservés avec celui-ci.

La plupart des actifs transférés aux termes de mises en pension, de prêts de titres, d'opérations de titrisation de prêts hypothécaires à l'habitation entièrement assurés au Canada et d'opérations de titrisation de marges de crédit personnelles, de prêts sur cartes de crédit et de prêts automobiles ne remplissent pas les conditions nécessaires à la décomptabilisation. La Banque continue de présenter les actifs transférés comme des financements garantis à l'état consolidé de la situation financière.

En ce qui concerne la participation de la Banque au Compte d'urgence pour les entreprises canadiennes (le « CUEC ») et au Programme de crédit aux entreprises (le « PCE ») du gouvernement du Canada, la Banque a exercé son jugement afin de déterminer si les critères de décomptabilisation des actifs financiers aux termes de l'IFRS 9 étaient remplis.

De plus amples informations sur la décomptabilisation des actifs financiers sont présentées à la note 14 afférente aux états financiers consolidés.

Provisions

La Banque comptabilise une provision si, du fait d'un événement passé, la Banque a une obligation actuelle, juridique ou implicite, dont le montant peut être estimé de manière fiable, et s'il est probable qu'une sortie d'avantages économiques soit nécessaire pour éteindre l'obligation. Dans le présent contexte, probable signifie plus probable qu'improbable. Des jugements importants sont nécessaires pour déterminer si une obligation actuelle existe et pour estimer la probabilité, le calendrier et l'échéance de toute sortie de trésorerie future.

Dans le cours normal de leurs activités, la Banque et ses filiales font régulièrement l'objet de poursuites et de procédures réglementaires existantes ou éventuelles ou sont parties à des poursuites et procédures, y compris des actions intentées au nom de divers groupes de demandeurs. Étant donné que l'issue de ces litiges est difficile à prédire, la Banque ne peut se prononcer à ce sujet.

Des provisions pour frais juridiques sont constituées lorsqu'il devient probable que la Banque engagera des frais dans le cadre d'une poursuite et que le montant peut en être raisonnablement estimé. De telles provisions sont comptabilisées à la meilleure estimation du montant requis pour régler toute obligation relative à ces poursuites à la date de clôture, et ce, compte tenu des risques et incertitudes connexes à une telle obligation. L'estimation des montants requis est réalisée par la direction, de concert avec des experts internes et externes. Le coût réel du règlement de ces réclamations pourrait différer considérablement du montant des provisions pour frais juridiques. L'estimation de la Banque fait appel à une part de jugement considérable, compte tenu des différentes étapes que doivent suivre les procédures, du fait que l'obligation de la Banque, s'il en est,

n'est pas encore déterminée et du fait que les questions sous-jacentes peuvent parfois évoluer. Par conséquent, il se pourrait que l'issue définitive de ces poursuites ait une incidence considérable sur les résultats d'exploitation de la Banque pour l'une ou l'autre des périodes de présentation de l'information financière.

Contrats de location

L'IFRS 16 exige que la Banque pose des jugements qui ont une incidence sur le calcul des obligations locatives et des actifs au titre de droits d'utilisation. Les jugements clés comprennent : la détermination de la durée du contrat de location selon les modalités de celui-ci et la détermination du taux d'intérêt utilisé pour actualiser les flux de trésorerie futurs.

Détermination de la durée du contrat de location

La probabilité que la Banque exerce l'option de renouvellement d'un contrat de location est déterminée en évaluant si la Banque a la « certitude raisonnable » d'exercer cette option. La Banque aura la certitude raisonnable d'exercer une option lorsque des facteurs créeront un incitatif économique important de le faire. Cette évaluation fait appel à un niveau important de jugement, car elle est fondée sur les attentes actuelles concernant des décisions futures.

La Banque tient compte des critères suivants pour déterminer si elle a un incitatif économique entraînant la certitude raisonnable qu'elle exercera une option prévue : emplacements clés dans son réseau de succursales, emplacements où elle a affecté des dépenses importantes à la rénovation, apport au bénéficiaire, valeur des emplacements selon le contexte économique en vigueur et durée restante des contrats de location en place.

La durée du contrat de location commence à la date de début, c'est-à-dire à la date à partir de laquelle la Banque a le droit d'utiliser l'actif. La durée du contrat de location pourrait différer de la date d'expiration initiale lorsque des options de renouvellement ou de résiliation sont disponibles. La Banque doit exclure de la durée du contrat de location les périodes couvertes par des options de résiliation lorsqu'elle a la certitude raisonnable qu'elle exercera ladite option. De la même façon, la Banque doit tenir compte des périodes de renouvellement dans la durée du contrat de location lorsqu'elle a la certitude raisonnable d'exercer cette option.

La durée du contrat de location a une incidence sur le calcul de l'actif au titre du droit d'utilisation et de l'obligation locative. Plus la durée du contrat de location est longue, plus l'actif au titre du droit d'utilisation et l'obligation locative connexe ont une valeur élevée. Tout changement touchant le contexte économique pourrait influencer sur l'évaluation par la Banque du contrat de location, et toute modification de l'estimation des durées des contrats de location pourrait avoir une incidence significative sur les actifs au titre de droits d'utilisation et les obligations locatives de la Banque.

Taux d'actualisation

À la date de début, la Banque évalue l'obligation locative à la valeur actualisée des paiements de loyers futurs, déterminée selon son taux d'emprunt marginal. La Banque tient compte d'un large éventail de facteurs pour déterminer le taux d'actualisation approprié, notamment le risque de crédit de la Banque, la durée du contrat de location et l'environnement économique dans lequel le contrat de location a été conclu. Le taux d'emprunt marginal de la Banque prend en compte le coût du financement obtenu au moyen d'émissions de créances de gros, y compris des billets de premier rang non garantis. Dans le cas des contrats de location conclus par les filiales de la Banque situées à l'extérieur du Canada, les taux d'actualisation sont propres aux pays où lesdits contrats ont été conclus. La Banque prend en compte les sources d'information, les données et les estimations internes et externes afin d'établir la courbe du taux d'actualisation. Le recours à des estimations a donné lieu à l'exercice d'un jugement important pour déterminer le taux d'actualisation.

Prises de position futures en comptabilité

La Banque surveille de près les nouvelles normes comptables et les modifications de normes comptables existantes publiées par l'IASB, ainsi que les exigences édictées par d'autres organismes de réglementation, dont le BSIF. La Banque évalue actuellement l'incidence sur l'évaluation qu'aura l'adoption des nouvelles normes publiées par l'IASB sur ses états financiers consolidés ainsi que les autres choix qui seront offerts au moment de la transition.

En vigueur au 1^{er} novembre 2020

Définition d'une entreprise

Le 22 octobre 2018, l'IASB a publié des modifications de portée limitée à l'IFRS 3, *Regroupements d'entreprises*. Ces modifications aideront les sociétés à déterminer si une acquisition consiste en l'acquisition d'une entreprise ou d'un groupe d'actifs. Distinguer l'acquisition d'une entreprise de celle d'un groupe d'actifs est important, car l'acquéreur ne constate un goodwill que lorsqu'il acquiert une entreprise. Les modifications s'appliquent aux transactions dont la date d'acquisition a lieu à l'ouverture ou après l'ouverture du premier exercice ouvert à compter du 1^{er} janvier 2020. L'adoption anticipée est permise. Les modifications s'appliqueront de façon prospective aux nouvelles transactions survenues après le 1^{er} novembre 2020.

En vigueur au 1^{er} novembre 2021

Réforme des taux d'intérêt de référence

Le 27 août 2020, l'IASB a publié le document *Réforme des taux d'intérêt de référence, phase 2 (modifications d'IFRS 9, d'IAS 39, d'IFRS 7, d'IFRS 4 et d'IFRS 16)* (les « modifications »). Les modifications proposent une mesure de simplification permettant de comptabiliser les changements apportés à la base de détermination des flux de trésorerie contractuels des instruments financiers touchés par la réforme des taux d'intérêt de référence (la « réforme des TIO »). Aux termes de cette mesure de simplification, la Banque ne décomptabilisera ni n'ajustera la valeur comptable d'instruments financiers en raison de changements exigés par la réforme des TIO et elle mettra plutôt à jour le taux d'intérêt effectif de manière à refléter les changements aux taux d'intérêt de référence. La mesure de simplification sera utilisée lorsque le changement nécessaire découle directement de la réforme des TIO et que la nouvelle base de détermination des flux de trésorerie contractuels est équivalente à la base précédente sur le plan économique. Une mesure de simplification semblable sera appliquée à l'endroit des preneurs lorsque la comptabilisation des changements aux contrats de location est touchée par la réforme des TIO. Parallèlement, les modifications comportent aussi une exemption à l'égard de certaines exigences particulières visant la comptabilité de couverture. Ainsi, il ne devra pas être mis fin aux relations de couvertures existantes directement touchées par la réforme des TIO, et les nouvelles relations de couvertures qui ne sont pas admissibles selon les normes actuelles seront autorisées si les changements à la relation de couverture se situent à l'intérieur de l'étendue des modifications.

Aux termes des modifications, des informations supplémentaires doivent être fournies dans les états financiers afin de présenter les conséquences de la réforme sur les instruments financiers et la stratégie de gestion des risques. Pour la Banque, les modifications entrent en vigueur le 1^{er} novembre 2021 et peuvent être appliquées de manière anticipée. Les modifications s'appliquent rétrospectivement, mais la Banque n'est pas tenue de retravailler les informations comparatives. La Banque évalue actuellement l'incidence des modifications et les exigences connexes en matière d'information.

En vigueur au 1^{er} novembre 2023

Contrats d'assurance

Le 18 mai 2017, l'IASB a publié l'IFRS 17, *Contrats d'assurance*, qui établit un cadre d'évaluation et de présentation exhaustif et fondé sur des principes s'appliquant à tous les contrats d'assurance. La nouvelle norme remplacera l'IFRS 4, *Contrats d'assurance*, et exigera que les contrats d'assurance soient évalués au moyen des flux de trésorerie nécessaires à l'exécution actualisés et que les produits soient comptabilisés à mesure que les services seront rendus sur la période de couverture. La norme doit être adoptée rétrospectivement; si cela n'est pas possible, la méthode rétrospective modifiée ou la méthode de la juste valeur peuvent être utilisées.

Le 25 juin 2020, l'IASB a publié des modifications à l'IFRS 17, *Contrats d'assurance*. Les modifications sont conçues de manière à permettre aux sociétés d'expliquer plus facilement leur performance financière, de réduire leurs coûts grâce à la simplification de certaines exigences de la norme et de faciliter la transition en reportant de deux ans la date d'entrée en vigueur de la norme. La norme entrera en vigueur le 1^{er} novembre 2023 pour la Banque. Dans le cadre du projet de mise en œuvre de la norme en cours, la Banque tiendra compte des modifications à la portée, à la comptabilisation, à l'évaluation et à la présentation des contrats d'assurance. La Banque continue de surveiller de près l'évolution de cette norme et les discussions en cours au sein du secteur sur l'application de cette norme.

La mise en œuvre de l'IFRS 17 s'étirera sur plusieurs années et consistera en des mises à jour technologiques et en des changements aux politiques et aux procédures. La structure et la gouvernance du projet ont été établies en collaboration avec le Bureau de gestion des projets, en soutien au comité d'orientation des cadres supérieurs et aux comités des activités de projets. Les comités se composent de représentants du groupe Affaires financières mondiales, des Services actuariels d'Assurance mondiale, des Technologies de l'information et des Activités d'assurance. La Banque aura besoin de nouvelles technologies pour gérer ses activités d'assurance et préparer les informations additionnelles à fournir ainsi que pour établir les états financiers de l'entité juridique d'assurance distincte aux termes de la nouvelle norme. La Banque continue d'évaluer et d'élaborer ses méthodes comptables aux termes de l'IFRS 17 afin de quantifier l'incidence de la nouvelle norme.

Faits nouveaux en matière de réglementation

La Banque continue de surveiller et de réagir aux faits nouveaux en matière de réglementation portant sur divers sujets à l'échelle mondiale, de manière à ce que les fonctions de contrôle et les secteurs d'activité en tiennent compte dans les meilleurs délais et à ce que leur incidence sur les activités soit réduite au minimum. Un bref sommaire de certains faits nouveaux importants en matière de réglementation qui pourraient avoir des conséquences sur les activités de la Banque est présenté à la rubrique « Risque juridique et risque de conformité » du rapport annuel de la Banque pour l'exercice 2020 ainsi que ci-dessous. Ces éléments pourraient être mis à jour dans les rapports trimestriels.

Mesures réglementaires en réaction à la COVID-19

En mars 2020, le gouvernement du Canada et les organismes de réglementation des institutions financières ont adopté de nouvelles mesures et accordé des allègements économiques afin de soutenir la résilience du système financier et d'en assurer la capitalisation en réaction à la COVID-19. La Banque effectue un suivi attentif de ces mesures et allègements et elle participe à certains programmes gouvernementaux et réglementaires. Pour obtenir davantage de renseignements sur ces mesures et allègements ainsi que sur leurs conséquences sur les activités de la Banque, il y a lieu de se reporter à la page 25.

Les organismes de réglementation des régions où la Banque exerce ses activités continuent d'investir des efforts pour assurer la résilience opérationnelle des entreprises qu'ils régissent et la protection des consommateurs. Certains organismes de réglementation ont consacré plus d'attention à la présentation d'information sur les opérations, aux pratiques commerciales et à la cybersécurité.

Initiatives réglementaires touchant les services financiers au Canada

Les modifications à la *Loi sur la Société d'assurance-dépôts du Canada* viendront renforcer et moderniser la protection des dépôts. Ces modifications consistent notamment en la protection par la SADC des dépôts en devises et des dépôts à terme de plus de 5 ans, en la suppression de la protection des chèques de voyage et en la mise en place de nouvelles exigences pour la protection des dépôts en fiducie. Les modifications entrent en vigueur en deux étapes. La Banque a mis en œuvre la première étape en avril 2020. Le ministère des Finances a repoussé la mise en œuvre de la deuxième étape du 30 avril 2021 au 30 avril 2022 en raison de l'incidence de la COVID-19. La Banque est en voie de respecter ce calendrier.

Les Autorités canadiennes en valeurs mobilières ont publié les réformes axées sur le client en 2019, lesquelles visent à améliorer la relation client-personne inscrite et mettent particulièrement l'accent sur la connaissance du client, la connaissance du produit, la convenance, les conflits d'intérêts et l'information sur la relation. Le nouveau Manuel de réglementation en langage simple publié par l'Organisme canadien de réglementation du commerce des valeurs mobilières vise à rendre les règles plus faciles à comprendre ainsi qu'à apporter certaines modifications importantes. La Banque devra améliorer ses processus et sa documentation connexes aux activités de gestion de patrimoine pour se conformer à ces modifications. En raison des défis posés par la COVID-19, la date d'entrée en vigueur a été fixée au 31 décembre 2021 pour tous les éléments autres que les dispositions relatives aux conflits d'intérêts, qui entrent en vigueur le 30 juin 2021.

Le cadre fédéral de protection des consommateurs (projet de loi C-86), déposé en 2018, s'applique aux institutions financières fédérales et porte sur le renforcement des dispositions en matière de protection des consommateurs. Il prévoit des exigences visant à encourager les pratiques commerciales responsables et le traitement équitable des consommateurs. Un projet est actuellement mené au sein du Réseau canadien en vue de répondre à ces nouvelles exigences.

L'interdiction du paiement de commissions de suivi aux courtiers-exécutants par les Autorités canadiennes en valeurs mobilières entrera en vigueur le 1^{er} juin 2022, soit en même temps que les dispositions réglementaires mises en œuvre par les autorités de l'ensemble des provinces et territoires, hormis l'Ontario, qui interdisent les frais d'acquisition reportés rattachés aux titres d'organismes de placement collectif. Les incidences opérationnelles sur les gestionnaires d'organismes de placement collectif et les cabinets de courtiers-exécutants seront considérables et nécessiteront une collaboration entre les intervenants du secteur.

Limites de positions et règles transfrontières de la Commodity Futures Trading Commission (la « CFTC »)

La CFTC a adopté les règles définitives portant sur l'application transfrontière de certaines dispositions visant les courtiers en swaps de la Commodity Exchange Act. L'application transfrontière des dispositions visant les swaps aux États-Unis est une composante cruciale du programme de conformité de la Banque. La Banque est en bonne posture pour mettre en œuvre les changements qui entrèrent en vigueur le 14 septembre 2021.

La CFTC a approuvé les règles définitives visant les limites de positions quant à 25 dérivés sur marchandises et les contrats à terme réglés en trésorerie, les options sur les contrats à terme et les swaps équivalents sur le plan économique connexes. Les dates de conformité s'échelonnent de janvier 2022 à janvier 2023. La Banque évalue actuellement la portée et les conséquences de ces règles.

Réforme réglementaire au Royaume-Uni et dans l'Union européenne

Le Royaume-Uni a quitté officiellement l'Union européenne le 31 janvier 2020. Un accord politique a été conclu au sujet de la période de transition, laquelle s'étirera jusqu'au 31 décembre 2020. Toutes les lois de l'Union européenne continueront de s'appliquer au Royaume-Uni pendant cette période de transition.

La sortie du Royaume-Uni pourrait donner lieu à des changements considérables à la loi ou aux lois, ce qui pourrait se répercuter sur les activités, la situation financière ou les résultats d'exploitation de la Banque et nuire au coût du financement de la Banque en Europe. La Banque continue de suivre l'évolution de la situation afin de se préparer aux changements qui pourraient se répercuter sur ses activités au Royaume-Uni et ailleurs en Europe, et elle élabore et révisé actuellement ses plans d'urgence en conséquence.

Comité de Bâle sur le contrôle bancaire – parachèvement des réformes de Bâle III

En décembre 2017, le Groupe des gouverneurs et des responsables du contrôle bancaire, instance de gouvernance du Comité de Bâle sur le contrôle bancaire (le « CBCB »), a annoncé avoir convenu de fixer à 72,5 % le plancher de fonds propres et avoir parachévé les dernières réformes de Bâle III.

Les dernières réformes de Bâle III comportent les éléments suivants : une approche standard révisée du risque de crédit; des révisions de l'approche du risque de crédit fondée sur les notations internes; des révisions du dispositif d'ajustement de l'évaluation du crédit, incluant la suppression de l'approche fondée sur les modèles internes et l'introduction d'une approche standard révisée; une approche standard révisée du risque d'exploitation, qui remplacera à la fois les approches standards existantes et les approches de mesure avancée; des révisions de la mesure du ratio de levier et un volant de fonds propres lié au ratio de levier pour les banques d'importance systémique mondiale (« BIS^m »), qui prendra la forme d'un volant de fonds propres de T1 et sera fixé à 50 % du volant de fonds propres pondéré de la BIS^m; et un plancher global garantissant que les actifs pondérés en fonction des risques des banques issus des modèles internes ne puissent pas être inférieurs à 72,5 % des actifs pondérés en fonction des risques tels que calculés selon l'approche standard du dispositif de Bâle III. Les banques devront aussi déclarer leurs actifs pondérés en fonction des risques sur la base de ces approches standards révisées. Les nouvelles normes de Bâle III entreront en vigueur en 2022, y compris les règles portant sur la révision complète du portefeuille de négociation qui devaient initialement prendre effet en 2020. La période d'instauration progressive du plancher de fonds propres de 72,5 % commencera le 1^{er} janvier 2022 et prendra fin en janvier 2027.

En mars 2020, le Groupe des gouverneurs et des responsables du contrôle bancaire a annoncé un report dans la mise en application des réformes de Bâle III à l'échelle internationale. Ce délai a été accordé afin de permettre aux banques et aux superviseurs de bénéficier d'une capacité d'exploitation supplémentaire aux fins du traitement des priorités immédiates de stabilité financière par suite des effets de la COVID-19 sur le système bancaire mondial. Parallèlement à ce report, le BSIF a repoussé au premier trimestre de 2023 la mise en œuvre des dernières réformes de Bâle III publiées par le CBCB en décembre 2017. Cela comprend des modifications à l'approche standard du risque de crédit et à l'approche du risque de crédit fondée sur les notations internes, au cadre de gestion du risque d'exploitation et au cadre du ratio de levier, ainsi que l'application d'un nouveau plancher de fonds propres. Le BSIF a également repoussé au premier trimestre de 2023, au plus tôt, la mise en œuvre des exigences de communication financière révisées au titre du troisième pilier finalisées par le CBCB en décembre 2018, ce qui comprend les deuxième et troisième étapes du projet de communication financière au titre du troisième pilier du CBCB. De plus, l'entrée en vigueur des révisions définitives au cadre de gestion du risque de marché du CBCB (connu sous le nom de « révision complète du portefeuille de négociation ») publiées en janvier 2019 est repoussée au premier trimestre de 2024 par le BSIF. Ce calendrier prolongé prend en considération la complexité du cadre de révision complète du portefeuille de négociation et les améliorations aux infrastructures nécessaires pour s'y conformer. La date d'application prescrite par le BSIF quant au dispositif d'ajustement de l'évaluation du crédit est également prorogée au premier trimestre de 2024.

La Banque continuera de suivre l'évolution des développements ayant une incidence sur les exigences en matière de fonds propres réglementaires et de se préparer en conséquence.

Faits nouveaux en matière de réglementation sur la liquidité

Le ratio structurel de liquidité à long terme vise à réduire le risque de financement structurel en exigeant des banques qu'elles financent leurs activités au moyen de sources de financement stables suffisantes. Le ratio structurel de liquidité à long terme défini par le cadre de liquidité du BSIF comporte une exigence minimale selon laquelle il ne doit jamais se situer sous le seuil de 100 %. Cette exigence est entrée en vigueur en janvier 2020 et la déclaration du ratio sera exigée à compter du premier trimestre de 2021.

Réforme des taux d'intérêt de référence

En juillet 2017, la Financial Conduct Authority (la « FCA ») du Royaume-Uni, qui a commencé à réglementer le taux interbancaire offert à Londres (« TIOL ») en 2013, a annoncé qu'elle cesserait ses efforts pour maintenir le taux après le 31 décembre 2021. La FCA, en tant qu'administratrice du TIOL, ainsi que des organismes de réglementation d'autres territoires ont exhorté les marchés à abandonner l'utilisation du TIOL et des autres taux interbancaires offerts (les « TIO ») au profit de taux de rechange sans risque. Les taux de rechange sans risque sont intrinsèquement différents du TIOL et des autres taux interbancaires offerts puisqu'ils sont dépourvus de structure des échéances et de composante crédit. Ces différences compliquent la transition, ce qui fait en sorte que certains marchés, comme ceux fondés sur de nouveaux taux comme le Secured Overnight Funding Rate, progressent plus lentement.

La Banque a mis en place un programme à l'échelle de l'entreprise (le « programme de transition ») visant à assurer une transition en douceur du TIOL et d'autres TIO vers des taux sans risque. Le programme de transition s'est concentré sur la détermination et l'évaluation de notre exposition à divers taux d'intérêt de référence, sur la capacité de négocier des produits s'appuyant sur des taux sans risque de rechange et sur l'évaluation du libellé actuel de nos modifications contractuelles dans l'éventualité où le TIOL cesserait d'exister. Le programme de transition comporte également l'examen des contrats s'appuyant sur le TIOL et d'autres TIO en tenant compte de ceux qui se prolongeront au-delà de 2021 ainsi que l'évaluation des outils technologiques afin de s'assurer qu'ils sont adaptés à l'usage de taux de rechange sans risque. En somme, l'approche de la Banque consiste à envisager les risques liés à la transition dans le cadre d'un programme complet de changement visant à s'assurer que ses systèmes, ses processus et sa stratégie permettent l'abandon en douceur des taux traditionnels et qu'ils soutiennent les activités de négociation utilisant des taux de référence de rechange.

Dans le cadre de l'établissement de ces stratégies de transition, le programme de transition a tenu compte des recommandations formulées par des groupes du secteur et par des organismes de réglementation comme l'Alternative Reference Rate Committee des États-Unis et la FCA à l'égard du calendrier de déploiement des principales activités de transition, telles que la cessation de l'émission de certains produits qui se réfèrent au TIOL et l'ajout de clauses subsidiaires aux contrats se rapportant à certains instruments. Dans la foulée de la COVID-19, la FCA a accordé plus de temps aux entités pour atteindre certaines cibles, notamment dans le secteur des prêts, ce qui signifie que les prêts fondés sur le TIOL sont acceptables (dans certaines circonstances) jusqu'à la clôture du premier trimestre de 2021. Toutefois, la FCA a également affirmé que malgré la COVID-19, les entités doivent continuer de présumer que le TIOL – sous sa forme actuelle – ne sera plus disponible au-delà de 2021. La Banque se tient au fait des nouvelles provenant de l'ICE Benchmark Administration, de la FCA et du conseil de la Réserve fédérale sur ce qui se profile pour certains teneurs de marché et devises utilisant le TIOL, particulièrement le TIOL libellé en dollars américains, ainsi que des lignes directrices publiées par toute autorité de réglementation compétente portant sur la fin des émissions en 2021 de produits fondés sur le TIOL. Les efforts de la Banque pour réaliser la transition tiennent compte de ces recommandations réglementaires révisées, y compris celles de démontrer une préparation technologique en vue d'émettre et de négocier des produits fondés sur les taux sans risque, d'être en mesure de modifier et d'effectuer la transition des anciens contrats et transactions et de soutenir les clients par la voie d'un engagement sincère au sujet de la réforme des taux. La Banque a adhéré au ISDA IBOR Fallbacks Protocol le 22 octobre 2020, apportant du même coup son soutien à cet important outil sectoriel visant à assurer la transition des anciens produits dérivés.

L'International Accounting Standards Board (l'« IASB ») a examiné en deux phases l'incidence de la réforme des taux d'intérêt de référence sur l'information financière. La première phase porte sur les questions qui touchent l'information financière dans l'intervalle qui précède le remplacement d'un taux de référence actuel par un taux sans risque de rechange. La deuxième phase porte sur les questions qui pourraient toucher l'information financière au moment de ce remplacement. L'IASB a émis la première phase des modifications en septembre 2019, laquelle est entrée en vigueur pour la Banque le 1^{er} novembre 2019. L'IASB a émis la deuxième phase des modifications en août 2020. Celle-ci entrera en vigueur pour la Banque le 1^{er} novembre 2021, et pourra être appliquée de manière anticipée.

Utilisation de l'approche de mesure avancée pour le calcul des fonds propres requis en regard du risque d'exploitation

En janvier 2020, le BSIF a révisé ses exigences en matière de fonds propres en ce qui concerne le risque d'exploitation afin de s'aligner sur les révisions finales de Bâle III qui ont été publiées par le CBCB en décembre 2017. À compter du premier trimestre de 2023, les institutions devront utiliser l'approche standard de Bâle III révisée au titre du risque d'exploitation. Le BSIF compte tenir d'autres consultations sur la mise en œuvre nationale en 2023 des réformes finales de Bâle III.

En attendant, pour les exercices 2020, 2021 et 2022, les institutions qui ont été autorisées auparavant à utiliser l'approche de mesure avancée (« AMA ») de Bâle II pour le calcul des fonds propres requis en regard du risque d'exploitation devront déclarer leurs fonds propres selon l'approche standard de Bâle II actuelle.

Faits nouveaux en matière de réglementation sur le risque de taux d'intérêt

En mai 2019, le BSIF a mis à jour ses directives sur le risque de taux d'intérêt dans le portefeuille bancaire (« RTIPB »), lesquelles proposent un cadre de contrôle du risque permettant de cerner, d'évaluer et de gérer le risque de taux d'intérêt. La Banque a appliqué les directives en 2020, conformément aux exigences du BSIF.

Modifications à la Règle Volcker

Les modifications proposées à la Règle Volcker ont maintenant été approuvées par chacune des cinq autorités de réglementation américaines responsables de cette loi (c.-à-d. la FDIC, l'OCC, la Réserve fédérale, la CFTC et la SEC). Comme prévu, les modifications définitives allégeront les obligations réglementaires de certaines institutions financières, y compris les institutions bancaires étrangères telles que la Banque. Les modifications entrent en vigueur le 1^{er} janvier 2020 et la conformité entière à celles-ci est requise avant le 1^{er} janvier 2021.

Règlements canadiens sur la lutte contre le blanchiment d'argent

En juillet 2019, des modifications à la *Loi sur le recyclage des produits de la criminalité et le financement des activités terroristes* (Canada) ont été publiées à la suite d'une consultation exhaustive auprès du secteur. Les modifications entreront en vigueur graduellement et la majeure partie de celles-ci s'appliquera à compter de juin 2021. Ces modifications visent à accroître l'efficacité du régime canadien de lutte contre le blanchiment d'argent et le financement des activités terroristes et à améliorer la conformité aux normes internationales. Les nouvelles règles exigeront de la Banque qu'elle apporte des changements à ses processus, à ses technologies et à ses données afin de satisfaire aux exigences de présentation d'information du Centre d'analyse des opérations et déclarations financières du Canada (« CANAFE »). La Banque travaille activement à la mise en œuvre du nouveau régime en vue de protéger le système financier canadien et les collectivités.

Enquêtes visant les métaux

La Banque Scotia a conclu un accord de poursuite suspendue (APS) avec le Department of Justice (DOJ) des États-Unis. De plus, la Commodity Futures Trading Commission (CTFC) a pris trois arrêtés distincts contre la Banque Scotia (collectivement, les « arrêtés »). L'APS et les arrêtés (collectivement, les « règlements ») résolvent les enquêtes, dont il a déjà été question, menées par le DOJ et la CTFC à l'égard des activités et des pratiques de négociation de la Banque Scotia en ce qui a trait aux marchés des métaux et autres éléments de conduite connexes ainsi qu'à l'égard de la communication de la moyenne des cours acheteur et vendeur avant l'opération et du respect des normes s'y rapportant par les courtiers en swaps.

Aux termes des règlements, la Banque a versé au DOJ et à la CTFC une somme globale d'environ 127,5 millions de dollars américains et a convenu d'engager un contrôleur du respect des normes indépendant. Selon un des arrêtés, la CTFC suspendra la poursuite visant à retirer momentanément ou définitivement l'inscription provisoire de la Banque à titre de courtier en swaps à condition, entre autres, que la Banque mette en œuvre des mesures réparatrices.

Transactions avec des parties liées

Rémunération des principaux dirigeants

Les principaux dirigeants s'entendent des personnes qui ont l'autorité et la responsabilité de planifier, de superviser et de contrôler les activités de la Banque, tant directement qu'indirectement, à savoir notamment les administrateurs de la Banque, le président et chef de la direction, certaines personnes qui relèvent directement de ce dernier et les chefs de groupe.

T60 Rémunération des principaux dirigeants de la Banque

Pour les exercices clos les 31 octobre (en millions de dollars)	2020	2019
Salaires et incitatifs en trésorerie ¹⁾	19 \$	17 \$
Rémunération fondée sur des actions ²⁾	30	25
Prestations de retraite et autres ¹⁾	6	5
Total	55 \$	47 \$

1) Passés en charges au cours de l'exercice.

2) Attribuée au cours de l'exercice.

Les administrateurs peuvent affecter une partie ou la totalité de leurs jetons de présence à l'acquisition d'actions ordinaires de la Banque au prix du marché aux termes du Régime d'achat d'actions des administrateurs. Les administrateurs ne faisant pas partie de la direction peuvent choisir de recevoir la totalité ou une partie de leurs jetons de présence sous forme d'unités d'actions à dividende différé dont les droits sont acquis immédiatement. Se reporter à la note 26 « Rémunération fondée sur des actions » pour en savoir davantage sur ces régimes.

T61 Prêts et dépôts des principaux dirigeants

Les prêts sont actuellement consentis aux principaux dirigeants selon les modalités du marché.

Aux 31 octobre (en millions de dollars)	2020	2019
Prêts	15 \$	14 \$
Dépôts	11 \$	9 \$

Au 31 octobre 2020, le crédit consenti par la Banque à des entreprises contrôlées par des administrateurs s'élevait à 177,6 millions de dollars (31 octobre 2019 – 18,9 millions de dollars), tandis que l'encours prélevé se chiffrait à 115,9 millions de dollars (31 octobre 2019 – 3,3 millions de dollars).

Transactions avec des sociétés associées et des coentreprises

Dans le cours normal de ses activités, la Banque offre les services bancaires habituels à des sociétés associées ou liées et conclut des transactions avec celles-ci, selon des modalités analogues à celles qui sont offertes à des parties non liées. Les transactions qui sont éliminées au moment de la consolidation ne sont pas présentées dans les transactions avec des parties liées. Les transactions que la Banque conclut avec des sociétés associées et des coentreprises répondent aussi à la définition de transactions avec des parties liées et elles se présentent comme suit :

T62 Transactions avec des sociétés associées et des coentreprises

Aux 31 octobre et pour les exercices clos à ces dates (en millions de dollars)	2020	2019
Bénéfice net (perte nette)	(75)\$	(68)\$
Prêts	203	327
Dépôts	159	194
Garanties et engagements	23 \$	16 \$

Principaux régimes de retraite de la Banque Scotia

La Banque gère des actifs de 4,1 milliards de dollars (31 octobre 2019 – 4,1 milliards de dollars), ce qui représente une tranche des actifs des principaux régimes de retraite de la Banque Scotia, et elle a touché des commissions de 7,2 millions de dollars (31 octobre 2019 – 7,2 millions de dollars).

Surveillance et gouvernance

Les responsabilités en matière de surveillance du comité d'audit et de révision (le « CAR ») en ce qui a trait aux transactions entre parties liées comprennent la revue des politiques et des pratiques afin de cerner les transactions entre parties liées qui risquent d'avoir une incidence significative sur la Banque et l'examen des procédures censées garantir la conformité aux dispositions de la *Loi sur les banques* en ce qui concerne les transactions entre parties liées. Les exigences de la *Loi sur les banques* portent sur une gamme plus vaste de transactions entre parties liées que celles prévues dans les IFRS. La Banque a mis en place divers processus pour s'assurer que l'information sur les parties liées est détectée et signalée au CAR semestriellement. Elle fournit au CAR des rapports détaillés qui attestent sa conformité quant aux procédures qu'elle a établies.

Le service Audit interne de la Banque procède aux contrôles voulus pour fournir au CAR l'assurance raisonnable que les politiques et procédures de la Banque en matière de détection, d'autorisation et de présentation des transactions avec des parties liées sont bien conçues et appliquées efficacement.

Données supplémentaires

Renseignements par secteurs géographiques

T63 Bénéfice net par secteurs géographiques

Pour les exercices (en millions de dollars)	2020									2019 ¹⁾									2018 ¹⁾											
	États- Unis			Pérou			Antilles et Amérique centrale			Autres pays			Total			États- Unis			Pérou			Antilles et Amérique centrale			Autres pays			Total		
	Canada	Unis	Mexique	Pérou	Chili	Colombie	Amérique centrale	Autres pays	Total	Canada	Unis	Mexique	Pérou	Chili	Colombie	Amérique centrale	Autres pays	Total	Canada	Unis	Mexique	Pérou	Chili	Colombie	Amérique centrale	Autres pays	Total			
Revenus d'intérêts nets	8 515 \$	763 \$	1 661 \$	1 705 \$	1 415 \$	812 \$	1 734 \$	715 \$	17 320 \$	7 630 \$	720 \$	1 684 \$	1 576 \$	1 613 \$	1 017 \$	2 143 \$	794 \$	17 177 \$	7 780 \$	691 \$	1 561 \$	1 378 \$	1 117 \$	839 \$	2 028 \$	797 \$	16 191 \$			
Revenus autres que d'intérêts	8 085	1 375	724	605	677	449	753	1 348	14 016	7 304	1 189	671	790	806	567	1 048	1 482	13 857	6 805	843	613	662	565	484	968	1 644	12 584			
Dotation au compte de correction de valeur pour pertes sur créances	2 271	128	644	971	639	666	570	195	6 084	981	(16)	335	523	436	362	352	54	3 027	802	(34)	239	351	498	511	211	33	2 611			
Charges autres que d'intérêts	8 952	1 080	1 298	827	973	813	1 589	1 324	16 856	8 275	870	1 306	846	1 166	920	1 933	1 421	16 737	7 683	701	1 196	770	837	723	1 795	1 353	15 058			
Charge d'impôt sur le résultat	967	192	98	116	78	(74)	45	121	1 543	1 082	267	121	248	185	117	324	128	2 472	1 310	220	76	235	51	39	175	276	2 382			
Total partiel	4 410	738	345	396	402	(144)	283	423	6 853	4 596	788	593	749	632	185	582	673	8 798	4 790	647	663	684	296	50	815	779	8 724			
Bénéfice net attribuable aux participations ne donnant pas le contrôle dans des filiales	(28)	0	7	16	91	(87)	76	0	75	1	-	14	(11)	179	124	101	-	408	-	-	17	12	28	16	102	1	176			
Bénéfice net attribuable aux détenteurs de titres de capitaux propres de la Banque	4 438 \$	738 \$	338 \$	380 \$	311 \$	(57)\$	207 \$	423 \$	6 778 \$	4 595 \$	788 \$	579 \$	760 \$	453 \$	61 \$	481 \$	673 \$	8 390 \$	4 790 \$	647 \$	646 \$	672 \$	268 \$	34 \$	713 \$	778 \$	8 548 \$			
Ajustements	(76)	0	7	8	48	22	28	11	48	58	-	-	50	72	79	296	6	561	52	-	-	4	172	63	3	4	298			
Bénéfice net (perte nette) ajusté(e) attribuable aux détenteurs de titres de capitaux propres de la Banque	4 362 \$	738 \$	345 \$	388 \$	359 \$	(35)\$	235 \$	434 \$	6 826 \$	4 653 \$	788 \$	579 \$	810 \$	525 \$	140 \$	777 \$	679 \$	8 951 \$	4 842 \$	647 \$	646 \$	676 \$	440 \$	97 \$	716 \$	782 \$	8 846 \$			

1) Les montants des périodes précédentes ont été retraités aux fins de conformité avec la présentation adoptée pour la période à l'étude.

T64 Prêts et acceptations par secteurs géographiques

Aux 31 octobre (en milliards de dollars)	2020	2019	2018
Canada			
Provinces de l'Atlantique	21,5 \$	22,1 \$	21,9 \$
Québec	31,7	30,6	29,3
Ontario	217,7	203,0	185,7
Manitoba et Saskatchewan	18,2	17,9	17,3
Alberta	53,7	53,5	52,8
Colombie-Britannique	71,3	66,5	60,5
	414,1	393,6	367,5
États-Unis	44,0	44,3	41,8
Mexique	31,3	31,9	27,5
Pérou	22,1	21,7	20,1
Chili	46,9	45,6	43,8
Colombie	10,9	11,7	11,6
Autres pays			
Amérique latine	11,3	10,2	8,8
Europe	9,5	9,1	9,4
Antilles et Amérique centrale	23,3	30,2	31,1
Asie et autres	11,7	13,2	11,6
	55,8	62,7	60,9
	625,1 \$	611,5 \$	573,2 \$
Compte de correction de valeur pour pertes sur créance total	(7,7)	(5,1)	(5,1)
Total des prêts et des acceptations, déduction faite du compte de correction de valeur pour pertes sur créances	617,4 \$	606,4 \$	568,1 \$

T65 Montant brut des prêts douteux par secteurs géographiques

Aux 31 octobre (en millions de dollars)	2020	2019	2018
Canada	1 127 \$	1 133 \$	999 \$
États-Unis	116	94	80
Mexique	570	485	359
Pérou	824	642	581
Chili	775	844	753
Colombie	459	505	619
Autres pays	1 182	1 432	1 739
Total	5 053 \$	5 135 \$	5 130 \$

T66 Dotation au compte de correction de valeur au titre des instruments financiers dépréciés par secteurs géographiques

Pour les exercices (en millions de dollars)	2020	2019	2018
Canada	1 198 \$	984 \$	785 \$
États-Unis	6	(1)	(6)
Mexique	400	291	239
Pérou	484	446	349
Chili	582	403	275
Colombie	322	422	358
Autres pays	476	354	355
Total	3 468 \$	2 899 \$	2 355 \$

T67 Exposition au risque outre-frontière – pays choisis¹⁾

Aux 31 octobre (en millions de dollars)	Prêts	Transactions	Dépôts interbancaires	Titres d'administrations publiques et autres titres	Participations dans des filiales et sociétés affiliées	Autres	Total de 2020	Total de 2019
Asie								
Chine	1 134 \$	1 750 \$	491 \$	1 015 \$	65 \$	25 \$	4 480 \$	5 184 \$
Inde	1 293	59	–	–	–	8	1 360	1 812
Thaïlande	200	4	–	–	182	3	389	3 919
Singapour	2 784	1	13	–	–	98	2 896	2 049
Hong Kong	1 765	22	53	40	–	12	1 892	1 787
Japon	360	54	39	4 494	–	14	4 961	5 424
Autres pays d'Asie ²⁾	650	–	61	–	332	19	1 062	1 684
Total	8 186 \$	1 890 \$	657 \$	5 549 \$	579 \$	179 \$	17 040 \$	21 859 \$
Amérique latine								
Chili	4 481 \$	1 173 \$	2 687 \$	295 \$	5 270 \$	586 \$	14 492 \$	13 395 \$
Mexique	4 193	191	–	610	4 320	491	9 805	9 696
Brésil	7 787	1 492	6	11	282	241	9 819	9 025
Pérou	3 587	80	–	165	5 615	105	9 552	9 121
Colombie	2 065	220	–	164	1 051	7	3 507	2 953
Autres pays d'Amérique latine ³⁾	126	16	–	–	504	–	646	670
Total	22 239 \$	3 172 \$	2 693 \$	1 245 \$	17 042 \$	1 430 \$	47 821 \$	44 860 \$
Antilles et Amérique centrale								
Panama	4 267 \$	31 \$	58 \$	90 \$	284 \$	1 \$	4 731 \$	5 040 \$
Costa Rica	1 560	43	–	–	1 062	23	2 688	3 142
République dominicaine	937	4	316	–	808	24	2 089	1 753
Autres pays des Antilles et d'Amérique centrale ⁴⁾	1 206	155	3	–	1 404	1	2 769	3 779
Total	7 970 \$	233 \$	377 \$	90 \$	3 558 \$	49 \$	12 277 \$	13 714 \$
Au 31 octobre 2020	38 395 \$	5 295 \$	3 727 \$	6 884 \$	21 179 \$	1 658 \$	77 138 \$	
Au 31 octobre 2019	37 039 \$	6 250 \$	3 249 \$	6 944 \$	25 056 \$	1 895 \$	80 433 \$	

1) L'exposition au risque outre-frontière représente une réclamation contre un emprunteur situé dans un pays étranger, libellée dans une monnaie autre que la monnaie locale et établie en fonction du risque ultime.

2) Comprend l'Indonésie, Macao, la Malaisie, la Corée du Sud et Taïwan.

3) Comprend le Venezuela et l'Uruguay.

4) Comprend d'autres pays des Antilles dont la langue est l'anglais ou l'espagnol, comme les Bahamas, la Barbade, la Jamaïque, Trinité-et-Tobago et les Îles Turques et Caïques.

Risque de crédit

T68 Prêts et acceptations par catégories d'emprunteurs

Aux 31 octobre (en milliards de dollars)	2020	2019	2018
Prêts hypothécaires à l'habitation	284,7 \$	268,2 \$	253,4 \$
Prêts personnels	93,7	98,6	96,0
Prêts sur cartes de crédit	14,8	17,8	16,5
Prêts personnels	393,2 \$	384,6 \$	365,9 \$
Services financiers			
Non bancaires	25,7 \$	28,8 \$	24,6 \$
Bancaires ¹⁾	4,2	5,2	4,5
Commerce de gros et de détail	26,1	27,6	25,1
Immobilier et construction	37,7	32,4	29,2
Énergie ²⁾	16,4	16,6	14,8
Transport	10,4	9,5	9,3
Automobile	12,6	14,0	14,7
Agriculture	14,6	13,3	11,5
Hébergement et loisirs	5,1	4,4	4,0
Exploitation minière	6,3	6,8	5,5
Métaux	2,2	2,9	3,0
Services publics	12,6	10,8	9,7
Soins de santé	6,0	6,1	5,4
Technologies et médias	16,7	13,4	12,3
Produits chimiques ²⁾	1,7	2,4	1,9
Aliments et boissons	8,5	8,5	7,9
Produits forestiers	2,4	3,1	1,9
Autres ³⁾	17,6	16,0	16,9
Emprunteurs souverains ⁴⁾	5,1	5,1	5,1
Prêts aux entreprises et administrations publiques	231,9 \$	226,9 \$	207,3 \$
	625,1 \$	611,5 \$	573,2 \$
Compte de correction de valeur pour pertes sur créances total	(7,7)	(5,1)	(5,1)
Total des prêts et des acceptations, déduction faite du compte de correction de valeur pour pertes sur créances	617,4 \$	606,4 \$	568,1 \$

1) Institutions de dépôt et entreprises de négociation de titres.

2) Les montants de la période précédente ont été retraités aux fins de conformité avec la présentation adoptée pour la période à l'étude.

3) Le poste « Autres » a trait à des produits de financement à hauteur de 1,7 \$, à des services à hauteur de 2,8 \$ et à la gestion de patrimoine à hauteur de 4,5 \$ (2019 – 1,1 \$, 2,8 \$ et 3,4 \$, respectivement).

4) Comprend des banques centrales, des administrations publiques régionales et locales et des agences supranationales.

T69 Instruments de crédit hors bilan

Aux 31 octobre (en milliards de dollars)	2020	2019	2018
Engagements de crédit ¹⁾	235,4 \$	211,9 \$	197,4 \$
Lettres de crédit de soutien et lettres de garantie	34,8	35,6	35,4
Prêts de titres, engagements d'achat de titres et autres	54,9	52,2	53,7
Total	325,1 \$	299,7 \$	286,5 \$

1) Exclusion faite des engagements qui sont résiliables sans condition en tout temps au gré de la Banque.

T70 Variations du montant net des prêts douteux¹⁾

Pour les exercices (en millions de dollars)	2020	2019	2018
Montant brut des prêts douteux			
Solde à l'ouverture de l'exercice	5 135 \$	5 130 \$	5 070 \$
Ajouts nets			
Nouveaux ajouts	4 362	4 213	3 871
Connexes à l'acquisition	–	18	233
Déclassements	(96)	(45)	(168)
Paievements	(435)	(469)	(722)
Ventes	(10)	(58)	(72)
	3 821	3 659	3 142
Radiations			
Prêts hypothécaires à l'habitation	(97)	(99)	(219)
Prêts personnels	(1 611)	(1 818)	(1 441)
Prêts sur cartes de crédit	(1 163)	(1 325)	(1 104)
Prêts aux entreprises et aux administrations publiques	(534)	(274)	(276)
	(3 405)	(3 516)	(3 040)
Change et autres	(498)	(138)	(42)
Solde à la clôture de l'exercice	5 053 \$	5 135 \$	5 130 \$
Compte de correction de valeur pour pertes sur créances au titre des instruments financiers			
Solde à l'ouverture de l'exercice	1 595 \$	1 677 \$	1 756 \$
Dotation au compte de correction de valeur pour pertes sur créances	3 468	2 899	2 355
Radiations	(3 405)	(3 516)	(3 040)
Recouvrements			
Prêts hypothécaires à l'habitation	18	26	96
Prêts personnels	230	285	275
Prêts sur cartes de crédit	188	218	250
Prêts aux entreprises et aux administrations publiques	28	45	68
	464	574	689
Change et autres	(165)	(39)	(83)
Solde à la clôture de l'exercice	1 957 \$	1 595 \$	1 677 \$
Montant net des prêts douteux			
Solde à l'ouverture de l'exercice	3 540 \$	3 453 \$	3 314 \$
Variation nette du montant brut des prêts douteux	(82)	5	60
Variation nette du compte de correction de valeur pour pertes sur créances au titre des instruments financiers	(362)	82	79
Solde à la clôture de l'exercice	3 096 \$	3 540 \$	3 453 \$

1) Exclusion faite des prêts acquis aux termes de la garantie de la Federal Deposit Insurance Corporation (la « FDIC ») liés à l'acquisition de R-G Premier Bank of Puerto Rico réalisée avant 2018.

T71 Dotation au compte de correction de valeur pour pertes sur créances

Pour les exercices (en millions de dollars)	2020	2019	2018
Nouvelles dotations	4 031 \$	3 599 \$	3 267 \$
Reprises	(99)	(126)	(223)
Recouvrements	(464)	(574)	(689)
Dotation au compte de correction de valeur pour pertes sur créances – instruments financiers (étape 3)	3 468	2 899	2 355
Dotation au compte de correction de valeur pour pertes sur créances – prêts productifs (étapes 1 et 2)	2 616	128	256
Total de la dotation au compte de correction de valeur pour pertes sur créances	6 084 \$	3 027 \$	2 611 \$

T72 Dotation au compte de correction de valeur pour pertes sur créances au titre des instruments financiers dépréciés par catégories d'emprunteurs

Pour les exercices (en millions de dollars)	2020	2019	2018
Prêts hypothécaires à l'habitation	192 \$	59 \$	91 \$
Prêts personnels	1 651	1 480	1 198
Prêts sur cartes de crédit	968	1 078	833
Prêts personnels	2 811	2 617	2 122
Services financiers			
Non bancaires	5	–	1
Bancaires	–	–	–
Commerce de gros et de détail	137	85	92
Immobilier et construction	72	48	48
Énergie	104	–	(33)
Transport	64	8	8
Automobile	17	13	9
Agriculture	48	20	15
Hébergement et loisirs	1	–	(5)
Exploitation minière	1	1	(1)
Métaux	29	7	(7)
Services publics	15	14	20
Soins de santé	49	24	12
Technologies et médias	23	16	7
Produits chimiques	1	–	1
Aliments et boissons	25	25	17
Produits forestiers	12	5	5
Autres	52	19	(6)
Emprunteurs souverains	2	(3)	50
Entreprises et administrations publiques	657	282	233
Dotation au compte de correction de valeur au titre des instruments financiers	3 468 \$	2 899 \$	2 355 \$

T73 Prêts douteux par catégories d'emprunteurs

Aux 31 octobre (en millions de dollars)	2020			2019		
	Montant brut	Compte de correction de valeur pour pertes sur créances	Montant net	Montant brut	Compte de correction de valeur pour pertes sur créances	Montant net
Prêts hypothécaires à l'habitation	1 490 \$	392 \$	1 098 \$	1 830 \$	325 \$	1 505 \$
Prêts personnels	1 032	820	212	1 094	591	503
Prêts sur cartes de crédit	–	–	–	–	–	–
Prêts personnels	2 522 \$	1 212 \$	1 310 \$	2 924 \$	916 \$	2 008 \$
Services financiers						
Non bancaires	44	9	35	42	11	31
Bancaires	2	2	–	2	2	–
Commerce de gros et de détail	516	229	287	370	182	188
Immobilier et construction	268	62	206	344	84	260
Énergie	279	49	230	155	13	142
Transport	183	53	130	150	45	105
Automobile	47	25	22	49	25	24
Agriculture	263	98	165	250	69	181
Hébergement et loisirs	20	2	18	2	1	1
Exploitation minière	30	3	27	39	7	32
Métaux	120	39	81	56	28	28
Services publics	110	4	106	35	21	14
Soins de santé	68	22	46	92	22	70
Technologies et médias	34	10	24	33	11	22
Produits chimiques	6	2	4	14	5	9
Aliments et boissons	112	45	67	154	63	91
Produits forestiers	28	11	17	47	11	36
Autres	162	75	87	137	75	62
Emprunteurs souverains	239	5	234	240	4	236
Entreprises et administrations publiques	2 531 \$	745 \$	1 786 \$	2 211 \$	679 \$	1 532 \$
Total	5 053 \$	1 957 \$	3 096 \$	5 135 \$	1 595 \$	3 540 \$

T74 Total de l'exposition au risque de crédit par secteurs géographiques^(1,2)

Aux 31 octobre (en millions de dollars)	2020					2019
	Prêts autres qu'aux particuliers					Total
	Montants prélevés	Engagements non prélevés	Autres expositions ³⁾	Prêts aux particuliers	Total	
Canada	155 326 \$	52 851 \$	37 653 \$	375 579 \$	621 409 \$	549 233 \$
États-Unis	103 091	40 036	45 083	–	188 210	176 036
Chili	26 441	1 418	4 202	24 677	56 738	53 521
Mexique	22 800	1 175	3 005	12 207	39 187	37 969
Pérou	20 233	949	3 459	9 290	33 931	32 954
Colombie	5 615	348	981	6 179	13 123	13 673
Autres pays						
Europe	22 871	11 200	17 699	–	51 770	45 885
Antilles et Amérique centrale	15 924	1 720	1 160	12 616	31 420	38 636
Autres pays d'Amérique latine	11 588	1 077	392	590	13 647	12 402
Autres	22 835	4 646	7 269	39	34 789	33 215
Total	406 724 \$	115 420 \$	120 903 \$	441 177 \$	1 084 224 \$	993 524 \$
Au 31 octobre 2019	352 244 \$	100 161 \$	110 492 \$	430 627 \$	993 524 \$	

1) La répartition par secteurs géographiques se fonde sur le lieu du risque de crédit ultime. Comprend la totalité des portefeuilles exposés au risque de crédit et exclut les titres de capitaux propres et les autres actifs.

2) Ces montants représentent l'exposition en cas de défaut.

3) Comprend les instruments de crédit hors bilan tels que les lettres de crédit, les lettres de garantie, les dérivés, les actifs titrisés et les opérations de pension sur titres, déduction faite des garanties.

T75 Exposition au risque de crédit par échéances selon l'approche NI avancée^(1,2)

Durée à courir jusqu'à l'échéance aux 31 octobre (en millions de dollars)	2020				2019
	Montants prélevés	Engagements non prélevés	Autres expositions ³⁾	Total	Total
Prêts autres qu'aux particuliers					
Moins de 1 an	175 335 \$	42 177 \$	77 660 \$	295 172 \$	240 217 \$
De 1 an à 5 ans	145 976	67 858	24 237	238 071	212 909
Plus de 5 ans	21 580	1 825	8 939	32 344	34 307
Total des prêts autres qu'aux particuliers	342 891 \$	111 860 \$	110 836 \$	565 587 \$	487 433 \$
Prêts aux particuliers					
Moins de 1 an	33 067 \$	21 571 \$	– \$	54 638 \$	61 736 \$
De 1 an à 5 ans	215 271	–	–	215 271	192 344
Plus de 5 ans	14 892	–	–	14 892	15 488
Crédits renouvelables ⁴⁾	37 714	31 264	–	68 978	68 923
Total des prêts aux particuliers	300 944 \$	52 835 \$	– \$	353 779 \$	338 491 \$
Total	643 835 \$	164 695 \$	110 836 \$	919 366 \$	825 924 \$
Au 31 octobre 2019	578 331 \$	147 134 \$	100 459 \$	825 924 \$	

1) Durée à courir jusqu'à l'échéance des expositions au risque de crédit. Comprend la totalité des portefeuilles exposés au risque de crédit et exclut les titres de capitaux propres et les autres actifs.

2) Exposition en cas de défaut, compte non tenu des mesures d'atténuation du risque de crédit.

3) Comprend les instruments de crédit hors bilan tels que les lettres de crédit, les lettres de garantie, les actifs titrisés, les dérivés et les opérations de pension sur titres, déduction faite des garanties.

4) Cartes de crédit et lignes de crédit sans échéance déterminée.

T76 Total de l'exposition au risque de crédit et actifs pondérés en fonction des risques

Aux 31 octobre (en millions de dollars)	2020						2019	
	Approche NI avancée		Approche standard ¹⁾		Total		Total	
	Exposition en cas de défaut ²⁾	Actifs pondérés en fonction des risques	Exposition en cas de défaut ²⁾	Actifs pondérés en fonction des risques	Exposition en cas de défaut ²⁾	Actifs pondérés en fonction des risques	Exposition en cas de défaut ²⁾	Actifs pondérés en fonction des risques
Prêts autres qu'aux particuliers								
Exposition sur les sociétés								
Montants prélevés	169 334 \$	83 795 \$	53 013 \$	48 614 \$	222 347 \$	132 409 \$	225 411 \$	133 725 \$
Engagements non prélevés	102 141	35 033	3 482	3 399	105 623	38 432	96 710	37 299
Autres ³⁾	53 085	12 248	2 743	2 722	55 828	14 970	50 261	14 287
	324 560	131 076	59 238	54 735	383 798	185 811	372 382	185 311
Exposition sur les banques								
Montants prélevés	18 472	3 294	2 505	1 905	20 977	5 199	21 786	5 311
Engagements non prélevés	8 714	1 083	71	71	8 785	1 154	2 607	559
Autres ³⁾	10 989	1 343	62	62	11 051	1 405	9 844	1 210
	38 175	5 720	2 638	2 038	40 813	7 758	34 237	7 080
Exposition sur les emprunteurs souverains								
Montants prélevés	155 085	5 297	8 315	877	163 400	6 174	105 047	4 499
Engagements non prélevés	1 005	97	7	6	1 012	103	844	122
Autres ³⁾	4 550	52	–	–	4 550	52	2 992	65
	160 640	5 446	8 322	883	168 962	6 329	108 883	4 686
Total des prêts autres qu'aux particuliers								
Montants prélevés	342 891	92 386	63 833	51 396	406 724	143 782	352 244	143 535
Engagements non prélevés	111 860	36 213	3 560	3 476	115 420	39 689	100 161	37 980
Autres ³⁾	68 624	13 643	2 805	2 784	71 429	16 427	63 097	15 562
	523 375 \$	142 242 \$	70 198 \$	57 656 \$	593 573 \$	199 898 \$	515 502 \$	197 077 \$
Prêts aux particuliers								
Prêts hypothécaires à l'habitation aux particuliers								
Montants prélevés	233 647 \$	20 023 \$	47 715 \$	18 632 \$	281 362 \$	38 655 \$	265 100 \$	40 483 \$
	233 647	20 023	47 715	18 632	281 362	38 655	265 100	40 483
Marges de crédit garanties								
Montants prélevés	20 922	3 834	–	–	20 922	3 834	21 130	3 846
Engagements non prélevés	18 292	1 002	–	–	18 292	1 002	18 524	1 102
	39 214	4 836	–	–	39 214	4 836	39 654	4 948
Expositions sur les prêts renouvelables aux particuliers admissibles								
Montants prélevés	14 598	8 330	–	–	14 598	8 330	16 046	9 198
Engagements non prélevés	31 264	3 530	–	–	31 264	3 530	29 839	3 806
	45 862	11 860	–	–	45 862	11 860	45 885	13 004
Autres prêts aux particuliers								
Montants prélevés	31 777	15 593	39 683	29 015	71 460	44 608	77 508	49 327
Engagements non prélevés	3 279	1 043	–	–	3 279	1 043	2 480	776
	35 056	16 636	39 683	29 015	74 739	45 651	79 988	50 103
Total des prêts aux particuliers								
Montants prélevés	300 944	47 780	87 398	47 647	388 342	95 427	379 784	102 854
Engagements non prélevés	52 835	5 575	–	–	52 835	5 575	50 843	5 684
	353 779 \$	53 355 \$	87 398 \$	47 647 \$	441 177 \$	101 002 \$	430 627 \$	108 538 \$
Exposition sur les actifs titrisés								
Dérivés détenus à des fins de transaction	19 318	3 497	5 882	2 058	25 200	5 555	23 305	1 967
Dérivés au titre de l'ajustement de l'évaluation du crédit	22 894	5 506	1 380	1 380	24 274	6 886	24 090	8 040
	–	5 330	–	–	–	5 330	–	6 537
Total partiel	919 366 \$	209 930 \$	164 858 \$	108 741 \$	1 084 224 \$	318 671 \$	993 524 \$	322 159 \$
Capitaux propres	3 109	2 931	–	–	3 109	2 931	2 279	2 136
Autres actifs ⁴⁾	–	–	56 401	28 160	56 401	28 160	61 320	29 033
Total du risque de crédit avant le facteur scalaire	922 475 \$	212 861 \$	221 259 \$	136 901 \$	1 143 734 \$	349 762 \$	1 057 123 \$	353 328 \$
Ajout lié au facteur scalaire de 6 % ⁵⁾	–	12 242	–	–	–	12 242	–	12 103
Total du risque de crédit	922 475 \$	225 103 \$	221 259 \$	136 901 \$	1 143 734 \$	362 004 \$	1 057 123 \$	365 431 \$

1) Déduction faite des comptes de correction de valeur spécifiques pour pertes sur créances.

2) Montant en cours au titre de l'exposition liée à des éléments au bilan et montant équivalent de prêt au titre de l'exposition liée à des éléments hors bilan, compte non tenu des mesures d'atténuation du risque de crédit.

3) Les autres expositions comprennent les instruments de crédit hors bilan tels que les lettres de crédit, les lettres de garantie, les dérivés détenus à des fins autres que de transaction et les opérations de pension sur titres, déduction faite des garanties.

4) Les autres actifs incluent les montants liés aux contreparties centrales.

5) Le Comité de Bâle a imposé un facteur scalaire (6 %) s'appliquant aux actifs pondérés en fonction des risques pour les portefeuilles exposés au risque de crédit soumis aux notations internes.

Revenus et charges

T77 Analyse de la variation des revenus d'intérêts nets selon les volumes et les taux¹⁾

(en millions de dollars)	Augmentation (diminution) attribuable à la variation en 2020 c. 2019			Augmentation (diminution) attribuable à la variation en 2019 c. 2018		
	Du volume moyen	Du taux moyen	Variation nette	Du volume moyen	Du taux moyen	Variation nette
Revenus d'intérêts nets						
Total des actifs productifs	1 957 \$	(5 029)\$	(3 072)\$	2 938 \$	1 779 \$	4 717 \$
Total des passifs portant intérêt	1 300	(4 515)	(3 215)	1 191	2 539	3 730
Variation des revenus d'intérêts nets	657 \$	(514)\$	143 \$	1 747 \$	(760)\$	987 \$
Actifs						
Dépôts auprès d'autres banques	307 \$	(821)\$	(514)\$	(73)\$	142 \$	69 \$
Actifs détenus à des fins de transaction	28	140	168	25	96	121
Titres pris en pension	30	(246)	(216)	126	(70)	56
Titres de placement	390	(761)	(371)	155	191	346
Prêts						
Prêts hypothécaires à l'habitation	426	(634)	(208)	586	510	1 096
Prêts personnels	(108)	(607)	(715)	373	420	793
Prêts sur cartes de crédit	(212)	90	(122)	443	55	498
Prêts aux entreprises et aux administrations publiques	1 096	(2 190)	(1 094)	1 303	435	1 738
Total des prêts	1 202	(3 341)	(2 139)	2 705	1 420	4 125
Total des actifs productifs	1 957 \$	(5 029)\$	(3 072)\$	2 938 \$	1 779 \$	4 717 \$
Passifs						
Dépôts						
Dépôts de particuliers	176 \$	(721)\$	(545)\$	261 \$	243 \$	504 \$
Dépôts d'entreprises et d'administrations publiques	791	(2 952)	(2 161)	797	1 746	2 543
Dépôts d'autres banques	186	(620)	(434)	(36)	316	280
Total des dépôts	1 153	(4 293)	(3 140)	1 022	2 305	3 327
Obligations relatives aux titres mis en pension	58	(152)	(94)	47	41	88
Débiteures subordonnées	(8)	(46)	(54)	66	15	81
Autres passifs portant intérêt	97	(24)	73	56	178	234
Total des passifs portant intérêt	1 300 \$	(4 515)\$	(3 215)\$	1 191 \$	2 539 \$	3 730 \$

1) Les montants des exercices précédents ont été retraités afin d'ajuster la présentation des instruments financiers désignés comme étant à la juste valeur par le biais du résultat net, qui étaient auparavant inclus dans les dépôts.

T78 Charge d'impôt sur le résultat

Pour les exercices (en millions de dollars)	2020	2019	2018	2020 c. 2019
Impôt sur le résultat				
Charge d'impôt sur le résultat	1 543 \$	2 472 \$	2 382 \$	(37,6)%
Autres impôts				
Charges sociales	437	439	390	(0,5)
Taxe d'affaires et taxe sur le capital	517	515	464	0,4
Taxe de vente harmonisée et autres taxes	388	386	437	0,5
Total des autres impôts	1 342	1 340	1 291	0,1
Total de l'impôt sur le résultat et des autres impôts ¹⁾	2 885 \$	3 812 \$	3 673 \$	(24,3)%
Bénéfice net avant impôt sur le résultat	8 396 \$	11 270 \$	11 106 \$	(25,5)%
Taux d'impôt effectif (en pourcentage)	18,4	21,9	21,5	(3,5)
Total du taux d'impôt (en pourcentage) ²⁾	29,6	30,2	29,6	(0,6)

1) Ce montant se compose d'une tranche de 1 658 \$ en impôts canadiens (2019 - 1 998 \$; 2018 - 2 218 \$) et de 1 227 \$ en impôts étrangers (2019 - 1 814 \$; 2018 - 1 455 \$).

2) Total de l'impôt sur le résultat et des autres impôts en pourcentage du bénéfice net avant l'impôt sur le résultat et les autres impôts.

T79 Actifs sous administration et actifs sous gestion

(en milliards de dollars)

	2020	2019	2018
Actifs sous administration			
Particuliers			
Courtage au détail	154,3 \$	153,6 \$	146,5 \$
Gestion de placements et services fiduciaires	130,6	121,6	113,9
	284,9	275,2	260,4
Fonds communs de placement	195,5	205,3	187,5
Institutions	78,2	77,9	69,7
Total	558,6 \$	558,4 \$	517,6 \$
Actifs sous gestion			
Particuliers	60,8 \$	57,7 \$	54,7 \$
Fonds communs de placement	179,3	188,6	173,0
Institutions	51,6	55,3	52,9
Total	291,7 \$	301,6 \$	280,6 \$

T80 Évolution des actifs sous administration et des actifs sous gestion

Aux 31 octobre (en milliards de dollars)

	2020	2019	2018
Actifs sous administration			
Solde à l'ouverture de l'exercice	558,4 \$	517,6 \$	470,2 \$
Entrées (sorties) nettes ¹⁾	5,0	6,9	53,1
Incidence des variations des marchés, y compris la conversion des devises	(4,8)	33,9	(5,7)
Solde à la clôture de l'exercice ²⁾	558,6 \$	558,4 \$	517,6 \$

1) Comprend l'incidence des acquisitions et cessions d'entreprises d'un montant de (13,9) \$ (2019 – (3,1) \$; 2018 – 49,2 \$).

2) Les montants des périodes précédentes ont été retraités aux fins de conformité avec la présentation adoptée pour la période à l'étude.

Aux 31 octobre (en milliards de dollars)

	2020	2019	2018
Actifs sous gestion			
Solde à l'ouverture de l'exercice	301,6 \$	280,6 \$	206,7 \$
Entrées (sorties) nettes ¹⁾	(10,5)	13,8	72,8
Incidence des variations des marchés, y compris la conversion des devises	0,6	7,2	1,1
Solde à la clôture de l'exercice²⁾	291,7 \$	301,6 \$	280,6 \$

1) Comprend l'incidence des acquisitions et cessions d'entreprises d'un montant (13,9) \$ (2019 – néant; 2018 – 76,0 \$).

2) Les montants des périodes précédentes ont été retraités aux fins de conformité avec la présentation adoptée pour la période à l'étude.

T81 Honoraires versés aux auditeurs nommés par les actionnaires

Pour les exercices (en millions de dollars)

	2020	2019	2018
Services d'audit	25,6 \$	32,6 \$	28,7 \$
Services liés à l'audit	2,9	1,3	1,0
Services-conseils en fiscalité autres que d'audit	–	–	–
Divers services autres que d'audit	0,3	0,5	0,4
Total	28,8 \$	34,4 \$	30,1 \$

Informations trimestrielles choisies

T82 Informations trimestrielles choisies

	2020				2019			
	T4	T3	T2	T1	T4	T3	T2	T1
Pour les trimestres et à la clôture des trimestres								
Résultats d'exploitation (en millions de dollars)								
Revenus d'intérêts nets	4 258	4 253	4 417	4 392	4 336	4 374	4 193	4 274
Revenus autres que d'intérêts	3 247	3 481	3 539	3 749	3 632	3 285	3 610	3 330
Total des revenus	7 505	7 734	7 956	8 141	7 968	7 659	7 803	7 604
Dotation au compte de correction de valeur pour pertes sur créances	1 131	2 181	1 846	926	753	713	873	688
Charges autres que d'intérêts	4 057	4 018	4 363	4 418	4 311	4 209	4 046	4 171
Charge d'impôt sur le résultat	418	231	423	471	596	753	625	498
Bénéfice net	1 899	1 304	1 324	2 326	2 308	1 984	2 259	2 247
Bénéfice net attribuable aux actionnaires ordinaires	1 745	1 332	1 243	2 262	2 137	1 839	2 125	2 107
Performance d'exploitation								
Bénéfice de base par action (en dollars)	1,44	1,10	1,03	1,86	1,76	1,51	1,74	1,72
Bénéfice dilué par action (en dollars)	1,42	1,04	1,00	1,84	1,73	1,50	1,73	1,71
Rendement des capitaux propres (en pourcentage)	11,0	8,3	7,9	14,2	13,3	11,5	13,8	13,5
Ratio de productivité (en pourcentage)	54,1	52,0	54,8	54,3	54,1	55,0	51,8	54,9
Marge sur activités bancaires principales (en pourcentage) ¹⁾	2,22	2,10	2,35	2,45	2,40	2,45	2,45	2,45
Données tirées de l'état de la situation financière (en milliards de dollars)								
Trésorerie et dépôts auprès d'autres institutions financières	76,5	59,0	103,9	69,3	46,7	45,3	50,1	52,9
Actifs détenus à des fins de transaction	117,8	123,8	121,5	144,7	127,5	131,1	117,1	107,0
Prêts	603,3	613,4	625,2	592,3	592,5	589,2	583,8	566,1
Total des actifs	1 136,5	1 169,9	1 247,1	1 154,0	1 086,2	1 066,7	1 058,2	1 034,3
Dépôts	750,8	768,0	797,7	763,9	733,4	722,3	712,3	690,9
Actions ordinaires	62,8	62,9	64,3	63,5	63,6	63,5	63,6	62,5
Actions privilégiées et autre instrument de capitaux propres	5,3	5,3	3,6	3,9	3,9	3,9	3,9	3,9
Actifs sous administration	558,6	558,4	530,9	553,9	558,4	547,9	549,8	521,9
Actifs sous gestion	291,7	293,4	278,0	297,1	301,6	297,1	297,2	281,5
Mesures du capital et de la liquidité								
Ratio des actions ordinaires et assimilées de T1 (CET1) (en pourcentage)	11,8	11,3	10,9	11,4	11,1	11,2	11,1	11,1
Ratio de T1 (en pourcentage)	13,3	12,8	11,9	12,5	12,2	12,3	12,5	12,5
Ratio total des fonds propres (en pourcentage)	15,5	14,9	14,0	14,6	14,2	14,8	14,7	14,6
Ratio de levier (en pourcentage)	4,7	4,6	4,4	4,0	4,2	4,2	4,3	4,4
Actifs pondérés en fonction des risques (en milliards de dollars)	417,1	430,5	446,2	420,7	421,2	417,1	415,2	408,6
Ratio de liquidité à court terme (en pourcentage)	138	141	132	127	125	123	125	128
Qualité du crédit								
Montant net des prêts douteux (en millions de dollars)	3 096	3 361	3 473	3 233	3 540	3 559	3 695	3 607
Compte de correction de valeur pour pertes sur créances (en millions de dollars) ²⁾	7 820	7 403	6 079	5 095	5 145	5 273	5 376	5 199
Montant brut des prêts douteux en pourcentage des prêts et des acceptations	0,81	0,81	0,78	0,77	0,84	0,86	0,89	0,90
Montant net des prêts douteux en pourcentage des prêts et des acceptations	0,50	0,53	0,53	0,52	0,58	0,58	0,61	0,61
Dotation au compte de correction de valeur pour pertes sur créances en pourcentage de la moyenne du montant net des prêts et des acceptations (annualisé) ³⁾	0,73	1,36	1,19	0,61	0,50	0,48	0,61	0,47
Dotation au compte de correction de valeur pour pertes sur créances au titre des prêts douteux en pourcentage de la moyenne du montant net des prêts et des acceptations (annualisé) ³⁾	0,54	0,58	0,56	0,55	0,49	0,52	0,49	0,47
Radiations nettes en pourcentage de la moyenne du montant net des prêts et des acceptations (annualisé)	0,41	0,47	0,47	0,54	0,49	0,50	0,50	0,50
Résultats ajustés¹⁾								
Bénéfice net ajusté (en millions de dollars)	1 938	1 308	1 371	2 344	2 400	2 455	2 263	2 291
Bénéfice dilué ajusté par action (en dollars)	1,45	1,04	1,04	1,83	1,82	1,88	1,70	1,75
Rendement des capitaux propres ajusté (en pourcentage)	11,3	8,3	8,2	13,9	13,8	14,3	13,6	13,7
Ratio de productivité ajusté (en pourcentage)	53,3	51,4	54,0	53,4	52,7	51,7	52,3	54,1
Dotation au compte de correction de valeur pour pertes sur créances ajustée en pourcentage de la moyenne du montant net des prêts et des acceptations ³⁾	0,73	1,36	1,19	0,51	0,50	0,48	0,51	0,47
Données sur les actions ordinaires								
Cours des actions à la clôture (en dollars) (TSX)	55,35	55,01	55,80	72,28	75,54	70,46	73,78	74,80
Actions en circulation (en millions)								
Moyenne (de base)	1 211	1 211	1 212	1 214	1 218	1 221	1 224	1 226
Moyenne (dilué)	1 246	1 245	1 222	1 247	1 260	1 251	1 252	1 255
Clôture du trimestre	1 211	1 211	1 211	1 213	1 216	1 220	1 222	1 226
Dividendes versés par action (en dollars)	0,90	0,90	0,90	0,90	0,90	0,87	0,87	0,85
Rendement de l'action (en pourcentage) ⁴⁾	6,4	6,5	5,9	4,9	5,0	4,9	4,8	4,8
Capitalisation boursière (en milliards de dollars) (TSX)	67,1	66,6	67,6	87,7	91,9	86,0	90,2	91,7
Valeur comptable par action ordinaire (en dollars)	51,85	51,91	53,05	52,33	52,33	52,06	52,01	51,01
Ratio de la valeur de marché à la valeur comptable	1,1	1,1	1,1	1,4	1,4	1,4	1,4	1,5
Ratio cours-bénéfice (quatre derniers trimestres)	10,2	9,6	9,1	10,5	11,2	10,5	10,9	11,1

1) Le détail des mesures non conformes aux PCGR est présenté à la page 17.

2) Compte tenu du compte de correction de valeur pour pertes sur créances au titre de tous les actifs financiers : prêts, acceptations, éléments hors bilan, titres de créance et dépôts auprès d'autres institutions financières.

3) Compte tenu de la dotation au compte de correction de valeur pour pertes sur créances au titre de certains actifs financiers : prêts, acceptations et éléments hors bilan.

4) D'après la moyenne des cours les plus hauts et les plus bas de l'action ordinaire pour la période.

Statistiques des dix derniers exercices

T83 État consolidé de la situation financière

Aux 31 octobre (en millions de dollars)	2020 ¹⁾	2019 ¹⁾	2018 ¹⁾	2017	2016	2015	2014	2013	2012	2011
Actifs										
Trésorerie et dépôts auprès d'autres institutions financières	76 460 \$	46 720 \$	62 269 \$	59 663 \$	46 344 \$	73 927 \$	56 730 \$	53 338 \$	47 337 \$	38 723 \$
Métaux précieux	1 181	3 709	3 191	5 717	8 442	10 550	7 286	8 880	12 387	9 249
Actifs détenus à des fins de transaction										
Titres	108 331	112 664	85 474	78 652	87 287	78 380	95 363	84 196	74 639	62 192
Prêts	8 352	13 829	14 334	17 312	19 421	18 341	14 508	11 225	12 857	13 607
Autres	1 156	995	454	2 500	1 853	2 419	3 377	1 068	100	–
	117 839	127 488	100 262	98 464	108 561	99 140	113 248	96 489	87 596	75 799
Instruments financiers désignés comme étant à la juste valeur par le biais du résultat net	–	–	12	13	221	320	111	106	197	375
Titres pris en pension et titres empruntés	119 747	131 178	104 018	95 319	92 129	87 312	93 866	82 533	66 189	47 181
Instruments financiers dérivés	45 065	38 119	37 558	35 364	41 657	41 003	33 439	24 503	30 338	37 322
Titres de placement	111 389	82 359	78 396	69 269	72 919	43 216	38 662	34 319	33 376	30 176
Prêts										
Prêts hypothécaires à l'habitation	284 684	268 169	253 357	236 916	222 888	217 498	212 648	209 865	175 630	161 685
Prêts personnels	93 758	98 631	96 019	89 227	86 110	–	–	–	–	–
Prêts sur cartes de crédit	14 797	17 788	16 485	14 104	13 392	–	–	–	–	–
Prêts personnels et sur cartes de crédit	–	–	–	–	–	91 477	84 204	76 008	68 277	63 317
Prêts aux entreprises et aux administrations publiques	217 663	212 972	191 038	168 449	162 400	153 850	131 098	119 615	111 648	96 743
	610 902	597 560	556 899	508 696	484 790	462 825	427 950	405 488	355 555	321 745
Compte de correction de valeur pour pertes sur créances	7 639	5 077	5 065	4 327	4 626	4 197	3 641	3 273	2 977	2 689
	603 263	592 483	551 834	504 369	480 164	458 628	424 309	402 215	352 578	319 056
Autres										
Engagements de clients en contrepartie d'acceptations, déduction faite de la correction de valeur	14 228	13 896	16 329	13 560	11 978	10 296	9 876	10 556	8 932	8 172
Immobilisations corporelles ²⁾	5 897	2 669	2 684	2 381	2 520	2 286	2 272	2 214	2 218	2 504
Participations dans des sociétés associées	2 475	5 614	4 850	4 586	4 299	4 033	3 461	5 326	4 791	4 434
Goodwill et autres immobilisations incorporelles	17 015	17 465	17 719	12 106	12 141	11 449	10 884	10 704	8 692	7 639
Actifs d'impôt différé	2 185	1 570	1 938	1 713	2 021	2 034	1 763	1 938	2 273	2 214
Autres actifs	19 722	22 891	17 433	12 749	12 870	12 303	9 759	10 523	11 321	11 579
	61 522	64 105	60 953	47 095	45 829	42 401	38 015	41 261	38 227	36 542
	1 136 466 \$	1 086 161 \$	998 493 \$	915 273 \$	896 266 \$	856 497 \$	805 666 \$	743 644 \$	668 225 \$	594 423 \$
Passifs										
Dépôts										
Particuliers	246 135 \$	224 800 \$	214 545 \$	200 030 \$	199 302 \$	190 044 \$	175 163 \$	171 048 \$	138 051 \$	133 025 \$
Entreprises et administrations publiques	464 619	461 851	422 002	384 988	372 303	375 144	342 367	313 820	293 460	262 833
Autres institutions financières	40 084	46 739	39 987	40 349	40 272	35 731	36 487	33 019	34 178	25 376
	750 838	733 390	676 534	625 367	611 877	600 919	554 017	517 887	465 689	421 234
Instruments financiers désignés comme étant à la juste valeur par le biais du résultat net	18 899	12 235	8 188	4 663	1 459	1 486	465	174	157	101
Autres										
Acceptations	14 305	13 901	16 338	13 560	11 978	10 296	9 876	10 556	8 932	8 172
Obligations relatives aux titres vendus à découvert	31 902	30 404	32 087	30 766	23 312	20 212	27 050	24 977	18 622	15 450
Instruments financiers dérivés	42 247	40 222	37 967	34 200	42 387	45 270	36 438	29 267	35 323	40 236
Obligations relatives aux titres mis en pension et aux titres prêts	137 763	124 083	101 257	95 843	97 083	77 015	88 953	77 508	56 968	38 216
Débitures subordonnées	7 405	7 252	5 698	5 935	7 633	6 182	4 871	5 841	10 143	6 923
Instruments de fonds propres	–	–	–	–	–	–	–	–	–	2 003
Autres passifs ²⁾	62 604	54 482	52 744	43 314	42 716	41 638	34 785	32 047	32 726	29 848
	296 226	270 344	246 091	223 618	225 109	200 613	201 973	180 196	162 714	140 848
	1 065 963	1 015 969	930 813	853 648	838 445	803 018	756 455	698 257	628 560	562 183
Capitaux propres										
Capitaux propres attribuables aux actionnaires ordinaires										
Actions ordinaires	18 239	18 264	18 234	15 644	15 513	15 141	15 231	14 516	13 139	8 336
Résultats non distribués	46 345	44 439	41 414	38 117	34 752	31 316	28 609	25 068	21 775	18 421
Cumul des autres éléments du résultat global	(2 125)	570	992	1 577	2 240	2 455	949	388	(745)	(497)
Autres réserves	360	365	404	116	152	173	176	193	166	96
Total des capitaux propres attribuables aux actionnaires ordinaires	62 819	63 638	61 044	55 454	52 657	49 085	44 965	40 165	34 335	26 356
Actions privilégiées et autres instruments de capitaux propres	5 308	3 884	4 184	4 579	3 594	2 934	2 934	4 084	4 384	4 384
Total des capitaux propres attribuables aux détenteurs de titres de capitaux propres de la Banque	68 127	67 522	65 228	60 033	56 251	52 019	47 899	44 249	38 719	30 740
Participations ne donnant pas le contrôle										
Participations ne donnant pas le contrôle dans les filiales	2 376	2 670	2 452	1 592	1 570	1 460	1 312	1 138	946	626
Détenteurs d'instruments de fonds propres – composante capitaux propres	–	–	–	–	–	–	–	–	–	874
Total des capitaux propres	70 503	70 192	67 680	61 625	57 821	53 479	49 211	45 387	39 665	32 240
	1 136 466 \$	1 086 161 \$	998 493 \$	915 273 \$	896 266 \$	856 497 \$	805 666 \$	743 644 \$	668 225 \$	594 423 \$

1) Les montants pour les exercices clos le 31 octobre 2020, le 31 octobre 2019 et le 31 octobre 2018 ont été établis selon l'IFRS 9; les montants des périodes précédentes n'ont pas été retraités.

2) Les montants pour l'exercice clos le 31 octobre 2020 ont été établis selon l'IFRS 16; les montants des exercices précédents n'ont pas été retraités (se reporter aux notes 3 et 4).

T84 État consolidé du résultat net

Pour les exercices clos les 31 octobre (en millions de dollars)	2020	2019	2018	2017	2016	2015	2014	2013	2012	2011
Revenus										
Revenus d'intérêts¹⁾										
Prêts	26 977 \$	29 116 \$	24 991 \$	21 719 \$	20 419 \$	18 912 \$	18 176 \$	17 359 \$	15 606 \$	14 373 \$
Titres	2 035	2 238	1 771	1 403	1 237	922	921	1 000	1 045	986
Titres pris en pension et titres empruntés	286	502	446	283	158	161	180	190	221	221
Dépôts auprès d'autres institutions financières	414	928	859	522	394	292	263	279	287	275
	29 712	32 784	28 067	23 927	22 208	20 287	19 540	18 828	17 159	15 855
Charges d'intérêts										
Dépôts	10 731	13 871	10 544	7 878	6 793	6 070	6 173	6 397	6 117	5 589
Débitures subordonnées	240	294	214	226	232	187	204	339	381	369
Instruments de fonds propres	-	-	-	-	-	-	-	-	-	138
Autres ²⁾	1 421	1 442	1 118	788	891	938	858	742	691	745
	12 392	15 607	11 876	8 892	7 916	7 195	7 235	7 478	7 189	6 841
Revenus d'intérêts nets	17 320	17 177	16 191	15 035	14 292	13 092	12 305	11 350	9 970	9 014
Revenus autres que d'intérêts ^{1), 3)}	14 016	13 857	12 584	12 120	12 058	10 957	11 299	9 949	9 676	8 296
Total des revenus	31 336	31 034	28 775	27 155	26 350	24 049	23 604	21 299	19 646	17 310
Dotation au compte de correction de valeur pour pertes sur créances ¹⁾	6 084	3 027	2 611	2 249	2 412	1 942	1 703	1 288	1 252	1 076
Charges autres que d'intérêts ^{2), 3)}	16 856	16 737	15 058	14 630	14 540	13 041	12 601	11 664	10 436	9 481
Bénéfice avant impôt sur le résultat	8 396	11 270	11 106	10 276	9 398	9 066	9 300	8 347	7 958	6 753
Charge d'impôt sur le résultat	1 543	2 472	2 382	2 033	2 030	1 853	2 002	1 737	1 568	1 423
Bénéfice net	6 853 \$	8 798 \$	8 724 \$	8 243 \$	7 368 \$	7 213 \$	7 298 \$	6 610 \$	6 390 \$	5 330 \$
Bénéfice net attribuable aux participations ne donnant pas le contrôle	75 \$	408 \$	176 \$	238 \$	251 \$	199 \$	227 \$	231 \$	196 \$	149 \$
Participations ne donnant pas le contrôle dans des filiales	75	408	176	238	251	199	227	231	196	91
Détenteurs d'instruments de fonds propres – composante capitaux propres	-	-	-	-	-	-	-	-	-	58
Bénéfice net attribuable aux détenteurs de titres de capitaux propres de la Banque	6 778 \$	8 390 \$	8 548 \$	8 005 \$	7 117 \$	7 014 \$	7 071 \$	6 379 \$	6 194 \$	5 181 \$
Actionnaires privilégiés et porteurs d'autres instruments de capitaux propres	196	182	187	129	130	117	155	217	220	216
Actionnaires ordinaires	6 582 \$	8 208 \$	8 361 \$	7 876 \$	6 987 \$	6 897 \$	6 916 \$	6 162 \$	5 974 \$	4 965 \$
Bénéfice par action ordinaire (en dollars)										
De base	5,43 \$	6,72 \$	6,90 \$	6,55 \$	5,80 \$	5,70 \$	5,69 \$	5,15 \$	5,27 \$	4,63 \$
Dilué	5,30 \$	6,68 \$	6,82 \$	6,49 \$	5,77 \$	5,67 \$	5,66 \$	5,11 \$	5,18 \$	4,53 \$
Dividendes par action ordinaire (en dollars)	3,60 \$	3,49 \$	3,28 \$	3,05 \$	2,88 \$	2,72 \$	2,56 \$	2,39 \$	2,19 \$	2,05 \$

1) Les montants pour les exercices clos le 31 octobre 2020, le 31 octobre 2019 et le 31 octobre 2018 ont été établis selon l'IFRS 9; les montants des exercices précédents n'ont pas été retraités.

2) Les montants pour l'exercice clos le 31 octobre 2020 ont été établis selon l'IFRS 16; les montants des exercices précédents n'ont pas été retraités (se reporter aux notes 3 et 4 afférentes aux états financiers consolidés).

3) Les montants pour les exercices clos le 31 octobre 2020 et le 31 octobre 2019 ont été établis selon l'IFRS 15; les montants des exercices précédents n'ont pas été retraités (se reporter aux notes 3 et 4 afférentes aux états financiers consolidés).

T85 État consolidé des variations des capitaux propres

Pour les exercices clos les 31 octobre (en millions de dollars)

	2020	2019	2018	2017	2016	2015	2014
Actions ordinaires							
Solde à l'ouverture de l'exercice	18 264 \$	18 234 \$	15 644 \$	15 513 \$	15 141 \$	15 231 \$	14 516 \$
Emission d'actions	59	255	2 708	313	391	104	771
Rachat aux fins d'annulation	(84)	(225)	(1 118)	(182)	(19)	(194)	(56)
Solde à la clôture de l'exercice	18 239 \$	18 264 \$	18 234 \$	15 644 \$	15 513 \$	15 141 \$	15 231 \$
Résultats non distribués							
Solde à l'ouverture de l'exercice	44 439	41 414	38 117	34 752	31 316	28 609	25 315
Ajustements selon les IFRS	-	(58) ¹⁾	(564)	-	-	-	(247)
Solde retraités	44 439	41 356	37 553	34 752	31 316	28 609	25 068
Bénéfice net attribuable aux actionnaires ordinaires de la Banque	6 582	8 208	8 361	7 876	6 987	6 897	6 916
Dividendes sur les actions ordinaires	(4 363)	(4 260)	(3 985)	(3 668)	(3 468)	(3 289)	(3 110)
Achat d'actions aux fins d'annulation et prime au rachat d'actions	(330)	(850)	(514)	(827)	(61)	(761)	(264)
Autres	17	(15)	(1)	(16)	(22)	(140) ²⁾	(1)
Solde à la clôture de l'exercice	46 345 \$	44 439 \$	41 414 \$	38 117 \$	34 752 \$	31 316 \$	28 609 \$
Cumul des autres éléments du résultat global							
Solde à l'ouverture de l'exercice	570	992	1 577	2 240	2 455	949	545
Ajustements selon les IFRS	-	-	51	-	-	-	(157)
Solde retraités	570	992	1 628	2 240	2 455	949	388
Effet cumulatif de l'adoption des nouvelles méthodes comptables	-	-	-	-	-	(5) ³⁾	-
Autres éléments du résultat global	(2 668)	(422)	(693)	(663)	(215)	1 511	561
Autres	(27)	-	57	-	-	-	-
Solde à la clôture de l'exercice	(2 125) \$	570 \$	992 \$	1 577 \$	2 240 \$	2 455 \$	949 \$
Autres réserves							
Solde à l'ouverture de l'exercice	365	404	116	152	173	176	193
Paiements fondés sur des actions ⁴⁾	5	7	6	8	7	14	30
Autres	(10)	(46)	282	(44)	(28)	(17)	(47)
Solde à la clôture de l'exercice	360 \$	365 \$	404 \$	116 \$	152 \$	173 \$	176 \$
Total des capitaux propres attribuables aux actionnaires ordinaires	62 819 \$	63 638 \$	61 044 \$	55 454 \$	52 657 \$	49 085 \$	44 965 \$
Actions privilégiées et autres instruments de capitaux propres							
Solde à l'ouverture de l'exercice	3 884	4 184	4 579	3 594	2 934	2 934	4 084
Bénéfice net attribuable aux actionnaires privilégiés et aux porteurs d'autres instruments de capitaux propres de la Banque	196	182	187	129	130	117	155
Dividendes sur les actions privilégiées et les autres instruments de capitaux propres	(196)	(182)	(187)	(129)	(130)	(117)	(155)
Emission d'actions	1 689	-	300	1 560	1 350	-	-
Rachat d'actions	(265)	(300)	(695)	(575)	(690)	-	(1 150)
Solde à la clôture de l'exercice	5 308 \$	3 884 \$	4 184 \$	4 579 \$	3 594 \$	2 934 \$	2 934 \$
Participations ne donnant pas le contrôle							
Solde à l'ouverture de l'exercice	2 670	2 452	1 592	1 570	1 460	1 312	1 155
Ajustements selon les IFRS	-	-	(97)	-	-	-	(17)
Solde retraités	2 670	2 452	1 495	1 570	1 460	1 312	1 138
Bénéfice net attribuable aux participations ne donnant pas le contrôle	75	408	176	238	251	199	227
Distributions aux participations ne donnant pas le contrôle	(148)	(150)	(199)	(133)	(116)	(86)	(76)
Incidence des taux de change et autres	(221)	(40)	980	(83)	(25)	35	23
Solde à la clôture de l'exercice	2 376 \$	2 670 \$	2 452 \$	1 592 \$	1 570 \$	1 460 \$	1 312 \$
Total des capitaux propres à la clôture de l'exercice	70 503 \$	70 192 \$	67 680 \$	61 625 \$	57 821 \$	53 479 \$	49 211 \$

1) Se reporter à la note 4 afférente aux états financiers consolidés.

2) Comprend des ajustements rétrospectifs attribuables en grande partie à la conversion des devises à l'égard du compte de correction de valeur pour pertes sur créances au titre des périodes antérieures à 2013 (152 \$).

3) Pour refléter l'adoption des dispositions de l'IFRS 9 portant sur le risque de crédit propre à l'entité relativement aux passifs financiers désignés comme étant à la juste valeur par le biais du résultat net.

4) Représente des montants liés aux paiements fondés sur des actions (se reporter à la note 26 afférente aux états financiers consolidés).

T86 État consolidé du résultat global

Pour les exercices clos les 31 octobre (en millions de dollars)

	2020	2019	2018	2017	2016	2015	2014
Bénéfice net	6 853 \$	8 798 \$	8 724 \$	8 243 \$	7 368 \$	7 213 \$	7 298 \$
Autres éléments du résultat global, après impôt sur le résultat							
Éléments qui seront reclassés ultérieurement dans le bénéfice net							
Variation nette des profits (pertes) de change latents	(2 239)	(819)	(606)	(1 259)	396	1 855	889
Variation nette des profits (pertes) latents sur les titres (de créance et de capitaux propres) disponibles à la vente ¹⁾	s. o.	s. o.	s. o.	(55)	(172)	(480)	(38)
Variation nette de la juste valeur découlant de la variation des instruments de créance évalués à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global ¹⁾	293	105	(252)	s. o.	s. o.	s. o.	s. o.
Variation nette des profits (pertes) sur les instruments dérivés désignés comme couvertures de flux de trésorerie	(32)	708	(361)	(28)	258	55	(6)
Autres éléments du résultat global provenant des participations dans des sociétés associées	(2)	103	66	56	31	(9)	60
Éléments qui ne seront pas reclassés ultérieurement dans le bénéfice net							
Variation nette à la réévaluation de l'actif et du passif au titre des régimes d'avantages du personnel	(465)	(815)	318	592	(716)	(1)	(320)
Variation nette de la juste valeur découlant de la variation des instruments de capitaux propres désignés comme étant à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global ¹⁾	(85)	95	60	s. o.	s. o.	s. o.	s. o.
Variation nette de la juste valeur découlant de l'évolution du risque de crédit propre à l'entité relativement aux passifs financiers désignés comme étant à la juste valeur ²⁾	(298)	8	(22)	(21)	(16)	15	s. o.
Autres éléments du résultat global provenant des participations dans des sociétés associées	(8)	(10)	(7)	6	(10)	1	(2)
Autres éléments du résultat global	(2 836)	(625)	(804)	(709)	(229)	1 436	583
Résultat global	4 017 \$	8 173 \$	7 920 \$	7 534 \$	7 139 \$	8 649 \$	7 881 \$
Résultat global attribuable aux :							
Actionnaires ordinaires de la Banque	3 914 \$	7 786 \$	7 668 \$	7 213 \$	6 772 \$	8 408 \$	7 477 \$
Actionnaires privilégiés et autres détenteurs de titres de capitaux propres de la Banque	196	182	187	129	130	117	155
Participations ne donnant pas le contrôle dans des filiales	(93)	205	65	192	237	124	249
Détenteurs d'instruments de fonds propres de la Banque – composante capitaux propres	-	-	-	-	-	-	-
	4 017 \$	8 173 \$	7 920 \$	7 534 \$	7 139 \$	8 649 \$	7 881 \$

1) Les montants pour les exercices clos le 31 octobre 2020, le 31 octobre 2019 et le 31 octobre 2018 ont été établis selon l'IFRS 9; les montants des périodes précédentes n'ont pas été retraités.

2) Conformément aux exigences transitoires portant sur le risque de crédit propre à l'entité de l'IFRS 9, les montants comparatifs des exercices précédents n'ont pas été retraités pour rendre compte de l'adoption de cette norme en 2015.

2013	2012	2011
13 139 \$	8 336 \$	5 750 \$
1 377	4 803	2 586
–	–	–
14 516 \$	13 139 \$	8 336 \$
21 978	18 421	21 932
(203)	(144)	(6 248)
21 775	18 277	15 684
6 162	5 974	4 965
(2 858)	(2 493)	(2 200)
–	–	–
(11)	17	(28)
25 068 \$	21 775 \$	18 421 \$
(31)	(497)	(4 051)
(714)	32	4 320
(745)	(465)	269
–	–	–
1 133	(280)	(766)
–	–	–
388 \$	(745) \$	(497) \$
166	96	25
36	38	46
(9)	32	25
193 \$	166 \$	96 \$
40 165 \$	34 335 \$	26 356 \$
4 384	4 384	3 975
217	220	216
(217)	(220)	(216)
–	–	409
(300)	–	–
4 084 \$	4 384 \$	4 384 \$
1 743	1 500	579
(797)	(891)	936
946	609	1 515
231	196	149
(80)	(44)	(181)
41	185	17
1 138 \$	946 \$	1 500 \$
45 387 \$	39 665 \$	32 240 \$

2013	2012	2011
6 610 \$	6 390 \$	5 330 \$
346	149	(697)
110	151	(169)
s. o.	s. o.	s. o.
93	116	105
20	25	–
563	(747)	–
s. o.	s. o.	s. o.
s. o.	s. o.	s. o.
–	–	–
1 132	(306)	(761)
7 742 \$	6 084 \$	4 569 \$
7 298 \$	5 694 \$	4 199 \$
217	220	216
227	170	96
–	–	58
7 742 \$	6 084 \$	4 569 \$

T87 Autres statistiques

Pour les exercices clos les 31 octobre	2020	2019	2018	2017	2016	2015	2014
Performance d'exploitation							
Bénéfice de base par action (en dollars)	5,43	6,72	6,90	6,55	5,80	5,70	5,69
Bénéfice dilué par action (en dollars)	5,30	6,68	6,82	6,49	5,77	5,67	5,66
Rendement des capitaux propres (en pourcentage)	10,4	13,1	14,5	14,6	13,8	14,6	16,1
Ratio de productivité (en pourcentage)	53,8	53,9	52,3	53,9	55,2	54,2	53,4
Rendement des actifs (en pourcentage)	0,59	0,83	0,92	0,90	0,81	0,84	0,92
Marge sur activités bancaires principales (en pourcentage) ¹⁾	2,27	2,44	2,46	2,46	2,38	2,39	2,39
Mesures des fonds propres²⁾							
Ratio des actions ordinaires et assimilées de T1 (CET1) (en pourcentage)	11,8	11,1	11,1	11,5	11,0	10,3	10,8
Ratio de T1 (en pourcentage)	13,3	12,2	12,5	13,1	12,4	11,5	12,2
Ratio total des fonds propres (en pourcentage)	15,5	14,2	14,3	14,9	14,6	13,4	13,9
Ratio de levier (en pourcentage)	4,7	4,2	4,5	4,7	4,5	4,2	s. o.
Données sur les actions ordinaires							
Cours des actions à la clôture (en dollars) (TSX)	55,35	75,54	70,65	83,28	72,08	61,49	69,02
Nombre d'actions en circulation (en millions)	1 211	1 216	1 227	1 199	1 208	1 203	1 217
Dividendes versés par action (en dollars)	3,60	3,49	3,28	3,05	2,88	2,72	2,56
Rendement de l'action (en pourcentage) ³⁾	5,8	4,9	4,2	4,0	4,7	4,4	3,8
Ratio cours-bénéfice (quatre derniers trimestres)	10,2	11,2	10,2	12,7	12,4	10,8	12,1
Valeur comptable par action ordinaire (en dollars)	51,85	52,33	49,75	46,24	43,59	40,80	36,96
Autres données							
Total des actifs moyens (en millions de dollars)	1 160 584	1 056 063	945 683	912 619	913 844	860 607	795 641
Nombre de succursales et de bureaux	2 618	3 109	3 095	3 003	3 113	3 177	3 288
Nombre de salariés	92 001	101 813	97 021 ⁴⁾	87 761 ⁴⁾	88 901	89 214	86 932
Nombre de guichets automatiques bancaires	8 791	9 391	9 029	8 140	8 144	8 191	8 732

1) Se reporter à la page 17 pour une analyse des mesures non conformes aux PCGR.

2) Depuis le 1^{er} novembre 2012, les ratios de fonds propres réglementaires sont calculés conformément aux règles de l'accord de Bâle III. Les montants comparatifs des exercices 2012 et 2011 ont été déterminés selon les règles de l'accord de Bâle II.

3) D'après la moyenne des cours les plus hauts et les plus bas de l'action ordinaire pour l'exercice.

4) Les montants ont été retraités aux fins de conformité avec la présentation adoptée pour la période à l'étude.

2013	2012	2011
5,15	5,27	4,63
5,11	5,18	4,53
16,6	19,9	20,3
54,8	53,1	54,8
0,88	0,97	0,91
2,31	2,31	2,32
9,1	s. o.	s. o.
11,1	13,6	12,2
13,5	16,7	13,9
s. o.	s. o.	s. o.
63,39	54,25	52,53
1 209	1 184	1 089
2,39	2,19	2,05
4,1	4,2	3,7
12,3	10,3	11,3
33,23	28,99	24,20
748 901	659 538	586 101
3 330	3 123	2 926
86 690	81 497	75 362
8 471	7 341	6 260

RAPPORT DE LA DIRECTION SUR LE CONTRÔLE INTERNE À L'ÉGARD DE L'INFORMATION FINANCIÈRE

La responsabilité de l'établissement et du maintien d'un contrôle interne adéquat à l'égard de l'information financière incombe à la direction de La Banque de Nouvelle-Écosse (la « Banque »), et celle-ci a conçu un tel contrôle interne à l'égard de l'information financière de manière à fournir une assurance raisonnable que l'information financière est fiable et que les états financiers ont été établis, aux fins de la publication de l'information financière, conformément aux Normes internationales d'information financière publiées par l'International Accounting Standards Board.

La direction a évalué l'efficacité du contrôle interne à l'égard de l'information financière d'après les critères établis dans le rapport de 2013 *Internal Control – Integrated Framework*, lequel constitue un cadre reconnu et adéquat élaboré par le Committee of Sponsoring Organizations (le « COSO ») de la Treadway Commission.

En raison des limites qui lui sont inhérentes, il se peut que le contrôle interne à l'égard de l'information financière ne permette pas de prévenir ou de détecter certaines inexactitudes. De plus, toute projection du résultat d'une évaluation de son efficacité sur des périodes futures est exposée au risque que les contrôles deviennent inadéquats en raison de changements de situation ou d'une détérioration du niveau de respect des politiques ou des procédures.

La direction a évalué la conception et le fonctionnement du contrôle interne de la Banque à l'égard de l'information financière au 31 octobre 2020, et elle a conclu que le contrôle interne à l'égard de l'information financière est efficace. La direction n'a relevé aucune faiblesse importante à cet égard.

KPMG s.r.l./S.E.N.C.R.L., les auditeurs indépendants nommés par les actionnaires de la Banque, qui ont audité les états financiers consolidés, ont également audité le contrôle interne à l'égard de l'information financière et ils ont délivré le rapport ci-dessous.

Le président et chef de la direction,
Brian J. Porter

Le chef de groupe et chef des affaires financières,
Raj Viswanathan

Toronto, Canada
Le 1^{er} décembre 2020

RAPPORT DU CABINET D'EXPERTS-COMPTABLES INSCRIT ET INDÉPENDANT

Aux actionnaires de La Banque de Nouvelle-Écosse

Opinion sur le contrôle interne à l'égard de l'information financière

Nous avons effectué l'audit du contrôle interne à l'égard de l'information financière de La Banque de Nouvelle-Écosse au 31 octobre 2020, en nous fondant sur les critères établis dans le document *Internal Control – Integrated Framework (2013)* publié par le Committee of Sponsoring Organizations de la Treadway Commission. À notre avis, La Banque de Nouvelle-Écosse (la « Banque ») a maintenu, dans tous ses aspects significatifs, un contrôle interne efficace à l'égard de l'information financière au 31 octobre 2020, selon les critères établis dans le document *Internal Control – Integrated Framework (2013)* publié par le Committee of Sponsoring Organizations de la Treadway Commission.

Nous avons également effectué l'audit, conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada et aux normes du Public Company Accounting Oversight Board (PCAOB) des États-Unis, des états consolidés de la situation financière de la Banque aux 31 octobre 2020 et 2019 et des états consolidés du résultat net, des états consolidés du résultat global, des états consolidés des variations des capitaux propres et des tableaux consolidés des flux de trésorerie connexes de chacun des exercices compris dans la période de trois ans close le 31 octobre 2020, ainsi que des notes annexes (collectivement, les « états financiers consolidés »). Notre rapport daté du 1^{er} décembre 2020 exprime une opinion sans réserve sur ces états financiers consolidés.

Fondement de l'opinion

Le maintien d'un contrôle interne efficace à l'égard de l'information financière ainsi que l'appréciation incluse dans la section « Rapport de la direction sur le contrôle interne à l'égard de l'information financière » figurant plus haut, de l'efficacité du contrôle interne à l'égard de l'information financière incombent à la direction de la Banque. Notre responsabilité consiste à exprimer une opinion sur le contrôle interne à l'égard de l'information financière de la Banque, sur la base de notre audit. Nous sommes un cabinet d'experts-comptables inscrit auprès du PCAOB et nous sommes tenus d'être indépendants de la Banque conformément aux lois fédérales américaines sur les valeurs mobilières, et aux règles et règlements applicables de la Securities and Exchange Commission et du PCAOB.

Notre audit a été réalisé conformément aux normes du PCAOB. Ces normes requièrent que nous planifions et réalisons l'audit de façon à obtenir l'assurance raisonnable qu'un contrôle interne efficace à l'égard de l'information financière était maintenu, dans tous ses aspects significatifs. Notre audit du contrôle interne à l'égard de l'information financière a compris l'acquisition d'une compréhension du contrôle interne à l'égard de l'information financière, une évaluation du risque de l'existence d'une faiblesse significative, des tests et une évaluation de l'efficacité de la conception et du fonctionnement du contrôle interne en fonction de notre évaluation du risque, ainsi que la mise en œuvre des autres procédés que nous avons jugés nécessaires dans les circonstances. Nous estimons que notre audit constitue un fondement raisonnable à notre opinion.

Définition et limites du contrôle interne à l'égard de l'information financière

Le contrôle interne à l'égard de l'information financière d'une société est un processus conçu pour fournir l'assurance raisonnable que l'information financière est fiable et que les états financiers ont été établis, aux fins de la publication de l'information financière, conformément aux principes comptables généralement reconnus. Il comprend les politiques et procédures qui : 1) concernent la tenue de dossiers suffisamment détaillés qui donnent une image fidèle des opérations et des cessions d'actifs de la société, 2) fournissent une assurance raisonnable que les opérations sont enregistrées comme il se doit pour établir les états financiers conformément aux principes comptables généralement reconnus et que les encaissements et décaissements de la société ne sont faits qu'avec l'autorisation de la direction et du conseil d'administration de la société, et 3) fournissent une assurance raisonnable concernant la prévention ou la détection à temps de toute acquisition, utilisation ou cession non autorisée d'actifs de la société qui pourrait avoir une incidence significative sur les états financiers.

En raison des limites qui lui sont inhérentes, il se peut que le contrôle interne à l'égard de l'information financière ne permette pas de prévenir ou de détecter certaines anomalies. De plus, toute projection du résultat d'une évaluation de son efficacité sur des périodes futures comporte le risque que les contrôles deviennent inadéquats en raison de changements de situation ou que le niveau de respect des politiques ou des procédures diminue.

KPMG s.r.l./S.E.N.C.R.L.

Comptables professionnels agréés, experts-comptables autorisés
Toronto, Canada
Le 1^{er} décembre 2020

États financiers consolidés

Table des matières

- 148 Responsabilité de la direction à l'égard de l'information financière
- 149 Rapports des auditeurs du cabinet d'experts-comptables inscrit et indépendant
- 154 État consolidé de la situation financière
- 155 État consolidé du résultat net
- 156 État consolidé du résultat global
- 157 État consolidé des variations des capitaux propres
- 158 Tableau consolidé des flux de trésorerie
- 159 Notes afférentes aux états financiers consolidés de 2020

RESPONSABILITÉ DE LA DIRECTION À L'ÉGARD DE L'INFORMATION FINANCIÈRE

La responsabilité de l'intégrité et de la présentation d'une image fidèle de l'information financière contenue dans le présent rapport annuel incombe à la direction de La Banque de Nouvelle-Écosse (la « Banque »). Les présents états financiers consolidés ont été dressés selon les Normes internationales d'information financière publiées par l'International Accounting Standards Board. Les états financiers consolidés sont également conformes aux exigences comptables de la *Loi sur les banques*.

Les états financiers consolidés comprennent, au besoin, des montants qui sont établis selon les meilleures estimations et au meilleur jugement de la direction. L'information financière présentée ailleurs dans le présent rapport annuel est conforme à celle figurant dans les états financiers consolidés.

La direction reconnaît depuis toujours qu'il est important que la Banque maintienne et renforce les normes de conduite les plus élevées dans toutes ses activités, y compris l'établissement et la diffusion d'états qui donnent une image fidèle de sa situation financière. À cet égard, la direction a mis au point et maintient un système de comptabilité et de présentation de l'information qui prévoit les contrôles internes nécessaires, de sorte que les opérations sont correctement autorisées et comptabilisées, les biens, protégés contre un usage ou une cession non autorisés et les passifs, dûment comptabilisés. Le système prévoit aussi des politiques et des procédures écrites, le recrutement judicieux et la formation appropriée de salariés qualifiés, la mise en place de structures organisationnelles assurant une répartition précise et appropriée des tâches ainsi que la communication de politiques et de directives sur le Code d'éthique de la Banque Scotia à l'échelle de la Banque.

La direction, sous la supervision du président et chef de la direction et du chef de groupe et chef des affaires financières et en collaboration avec ces derniers, a mis en place un processus d'évaluation des contrôles et procédures de communication de l'information et du contrôle interne à l'égard de l'information financière conformément aux règlements sur les valeurs mobilières du Canada et des États-Unis.

Le système de contrôle interne est en outre renforcé par une équipe professionnelle d'auditeurs internes qui examinent périodiquement tous les aspects des activités de la Banque. De plus, le chef de l'audit de la Banque communique librement avec les membres du comité d'audit et de révision du conseil d'administration et les rencontre périodiquement. De plus, la fonction de conformité de la Banque maintient des politiques, des procédures et des programmes visant à assurer la conformité aux exigences réglementaires, notamment des règles établies en matière de conflit d'intérêts.

Le Bureau du surintendant des institutions financières Canada, dont le mandat consiste à protéger les droits et les intérêts des déposants et des créanciers de la Banque, procède à un examen des activités et des affaires de la Banque ainsi qu'à toute enquête à leur sujet qu'il peut juger nécessaire, pour déterminer si les dispositions de la *Loi sur les banques* sont observées et si la situation financière de la Banque est saine.

Les membres du comité d'audit et de révision, qui sont tous des administrateurs externes, examinent les états financiers consolidés, de concert avec la direction et les auditeurs indépendants, avant qu'ils soient approuvés par le conseil d'administration et présentés aux actionnaires de la Banque.

Les membres du comité d'audit et de révision examinent toutes les transactions avec des parties liées pouvant avoir une incidence importante sur la Banque et font état de leurs conclusions au conseil d'administration.

KPMG s.r.l./S.E.N.C.R.L., les auditeurs indépendants nommés par les actionnaires de la Banque, ont audité la situation financière consolidée de la Banque au 31 octobre 2020 et au 31 octobre 2019 ainsi que sa performance financière consolidée et ses flux de trésorerie consolidés pour chacun des exercices compris dans la période de trois ans close le 31 octobre 2020 établis conformément aux Normes internationales d'information financière publiées par l'International Accounting Standards Board selon les normes d'audit généralement reconnues du Canada et les normes du Public Company Accounting Oversight Board des États-Unis, de même que l'efficacité du contrôle interne à l'égard de l'information financière, et ils ont exprimé leurs opinions à l'issue de leurs audits dans les rapports adressés aux actionnaires. Les auditeurs nommés par les actionnaires communiquent librement avec les membres du comité d'audit et de révision, qu'ils rencontrent périodiquement afin de discuter de leurs audits, notamment de leurs conclusions en ce qui a trait à l'intégrité de l'information financière et comptable de la Banque et aux questions connexes.

Le président et chef de la direction,
Brian J. Porter

Le chef de groupe et chef des affaires financières,
Raj Viswanathan

Toronto, Canada
Le 1^{er} décembre 2020

RAPPORT DES AUDITEURS INDÉPENDANTS

Aux actionnaires de La Banque de Nouvelle-Écosse

Opinion

Nous avons effectué l'audit des états financiers consolidés de La Banque de Nouvelle-Écosse (la « Banque »), qui comprennent :

- les états consolidés de la situation financière au 31 octobre 2020 et au 31 octobre 2019;
- les états consolidés du résultat net pour chacun des exercices compris dans la période de trois ans close le 31 octobre 2020;
- les états consolidés du résultat global pour chacun des exercices compris dans la période de trois ans close le 31 octobre 2020;
- les états consolidés des variations des capitaux propres pour chacun des exercices compris dans la période de trois ans close le 31 octobre 2020;
- les tableaux consolidés des flux de trésorerie pour chacun des exercices compris dans la période de trois ans close le 31 octobre 2020;
- ainsi que les notes annexes, y compris le résumé des principales méthodes comptables;

(ci-après, les « états financiers consolidés »).

À notre avis, les états financiers consolidés donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière consolidée de la Banque au 31 octobre 2020 et au 31 octobre 2019, ainsi que de sa performance financière consolidée et de ses flux de trésorerie consolidés pour chacun des exercices compris dans la période de trois ans close le 31 octobre 2020, conformément aux Normes internationales d'information financière (« IFRS ») telles qu'elles ont été publiées par l'International Accounting Standards Board.

Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités des auditeurs à l'égard de l'audit des états financiers consolidés » de notre rapport des auditeurs.

Nous sommes indépendants de la Banque conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à notre audit des états financiers consolidés au Canada et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Questions clés de l'audit

Les questions clés de l'audit sont les questions qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes dans l'audit des états financiers consolidés de l'exercice clos le 31 octobre 2020. Ces questions ont été traitées dans le contexte de notre audit des états financiers consolidés pris dans leur ensemble et aux fins de la formation de notre opinion sur ceux-ci, et nous n'exprimons pas une opinion distincte sur ces questions.

Les questions clés de l'audit liées aux états financiers consolidés sont présentées dans les pages qui suivent.

i) **Appréciation du compte de correction de valeur pour pertes sur créances (le « CCPC ») au titre des actifs financiers**

Il y a lieu de se reporter aux notes 3 et 13 afférentes aux états financiers consolidés.

Le CCPC de la Banque se chiffrait à 7 639 millions de dollars au 31 octobre 2020. La Banque applique une méthode en trois étapes pour évaluer le CCPC en utilisant un modèle fondé sur les pertes sur créances attendues, comme l'exige l'IFRS 9, *Instruments financiers*. Le calcul du CCPC de la Banque s'appuie sur des modèles complexes. Le calcul du CCPC reflète des pondérations probabilistes qui tiennent compte de divers scénarios reposant sur le point de vue de la Banque à l'égard des prévisions sur des événements futurs et la conjoncture économique (hypothèses). La probabilité de défaut (« PD »), la perte en cas de défaut (« PCD ») et l'exposition en cas de défaut (« ECD ») sont des données employées dans l'estimation du CCPC dont la modélisation est étayée par des variables macroéconomiques qui sont le plus étroitement liées aux pertes sur créances du portefeuille pertinent. La Banque procède à une appréciation lorsqu'il y a eu une augmentation importante du risque de crédit après le montage ou en cas de défaut de l'actif financier. En pareils cas, un CCPC pour la durée de vie est comptabilisé. Sinon, un CCPC équivalant au montant des pertes sur créances attendues sur 12 mois est comptabilisé. L'estimation des pertes sur créances attendues de chaque étape et l'appréciation de l'importance des augmentations du risque de crédit tiennent compte d'informations portant sur des événements passés et les conditions actuelles ainsi que de prévisions portant sur des événements futurs et la conjoncture économique à venir. L'estimation et l'utilisation d'informations prospectives nécessitent l'exercice d'un jugement important. Des ajustements qualitatifs ou selon l'approche par superposition peuvent également être effectués par la Banque en ayant recours au jugement d'experts du crédit dans les cas où les données ou les modèles ne prennent pas en compte tous les facteurs de risque pertinents.

Nous avons déterminé que l'appréciation du CCPC constitue une question clé de l'audit. Des jugements importants de la part de l'auditeur ont été nécessaires du fait que des modèles complexes ont été utilisés. Il existe un degré élevé d'incertitude d'évaluation en raison des jugements importants inhérents aux méthodes employées par la Banque, comme les jugements liés aux informations prospectives, notamment l'incidence de la pandémie de COVID-19. Ces jugements ont une incidence sur certaines données et hypothèses ou sur certains ajustements qualitatifs et ajustements selon l'approche par superposition ainsi que lorsqu'une augmentation importante du risque de crédit a été observée. De plus, l'appréciation du CCPC a exigé beaucoup d'attention et des jugements complexes de la part de l'auditeur au moment d'appliquer les procédures d'audit et d'en évaluer les résultats. Pour ce faire, il faut des compétences spécialisées, une connaissance du secteur et une expérience pertinente.

Les principales procédures que nous avons mises en œuvre afin de traiter cette question clé de l'audit figurent ci-après. Avec la participation de nos spécialistes en risque de crédit, en économie et en technologies de l'information possédant des compétences spécialisées, une connaissance du secteur et une expérience pertinente, nous avons évalué la conception et testé l'efficacité de certains contrôles internes à l'égard du processus relatif au CCPC de la Banque. Ces contrôles portaient notamment sur 1) la validation périodique et la surveillance de la performance des modèles employés pour établir les principales données qui servent au calcul du CCPC, soit la PD, la PCD et l'ECD; 2) l'examen des variables macroéconomiques et des pondérations probabilistes des scénarios utilisés dans les modèles relatifs au CCPC; 3) une appréciation permettant de déterminer si le risque de crédit a augmenté de manière importante; 4) l'appréciation des ajustements qualitatifs ou selon l'approche par superposition; 5) les contrôles informatiques sur les données (la PD, la PCD et l'ECD) utilisées dans les modèles relatifs au CCPC sur lesquels repose le calcul du CCPC; et 6) la validation par la Banque du calcul du CCPC aux termes duquel les cadres supérieurs responsables de l'évaluation du risque de crédit font un examen critique des éléments des points 1 à 4 ci-dessus en s'appuyant sur le jugement d'experts du crédit. En outre, pour

les prêts autres qu'aux particuliers, nous avons testé certains contrôles internes relatifs à l'examen des prêts, y compris la détermination des cotes de risque des prêts et les radiations. Nous avons fait appel à des spécialistes en risque de crédit, en économie et en technologies de l'information possédant des compétences spécialisées, une connaissance du secteur et une expérience pertinente qui nous ont aidés 1) à évaluer la méthodologie et les variables macroéconomiques qui sous-tendent certaines données de modèles, y compris la détermination d'une augmentation importante du risque de crédit par l'appréciation de la conformité à l'IFRS 9 et la revue des calculs réalisés à l'occasion des tests de surveillance des modèles concernant certaines données et seuils utilisés à l'occasion d'une augmentation importante du risque de crédit; 2) à recalculer un échantillon de modèles relatifs aux pertes sur créances attendues et les données connexes; 3) à évaluer les scénarios et les hypothèses de résultat selon une pondération probabiliste utilisés dans le calcul du CCPC en appréciant le caractère approprié des variables macroéconomiques sous-jacentes, y compris l'examen de données de rechange pour certaines variables; et 4) à apprécier les ajustements qualitatifs ou les ajustements selon l'approche par superposition en nous appuyant sur notre connaissance du secteur et notre jugement en matière de crédit dans l'appréciation du caractère approprié des paramètres sous-jacents de la Banque. En outre, pour les prêts autres qu'aux particuliers sélectionnés, nous avons évalué les cotes de risque de crédit attribuées par la Banque aux prêts en fonction de l'échelle d'évaluation du risque des emprunteurs de la Banque et du jugement de la Banque à savoir s'il y a eu une augmentation importante du risque de crédit en comparant la cote du risque de crédit attribuée avec celle attribuée au moment du montage, et ce, en tenant compte des politiques de la Banque.

ii) Appréciation de l'évaluation de la juste valeur de certains instruments financiers

Il y a lieu de se reporter aux notes 3 et 7 afférentes aux états financiers consolidés.

La Banque affichait des actifs financiers de 243 830 millions de dollars et des passifs financiers de 93 121 millions de dollars évalués à la juste valeur sur une base récurrente au 31 octobre 2020. Lorsque les instruments financiers sont négociés sur un marché inactif ou lorsque des modèles internes sont utilisés dans une situation où il n'existe pas de paramètres observables, la direction doit porter des jugements importants pour la réalisation de son évaluation. Les techniques d'évaluation utilisées pour déterminer la juste valeur des instruments financiers comprennent les modèles internes et la valeur liquidative. Les données non observables importantes utilisées dans les techniques d'évaluation de la Banque comprennent les évaluations du commandité selon les états financiers (valeur liquidative), la volatilité des taux d'intérêt et des capitaux propres (volatilité) et la corrélation d'actions uniques (corrélation).

Nous avons déterminé que l'appréciation de l'évaluation de la juste valeur de certains instruments financiers constitue une question clé de l'audit. Des jugements importants de la part de l'auditeur ont été nécessaires en raison du degré élevé d'incertitude d'estimation liée à la juste valeur de certains actifs financiers et passifs financiers. Des jugements importants et subjectifs de la part de l'auditeur ont été nécessaires pour évaluer les résultats des procédures d'audit relatives aux techniques d'évaluation, notamment les données non observables importantes et les méthodes employées dans l'élaboration des modèles internes.

Les principales procédures que nous avons mises en œuvre afin de traiter cette question clé de l'audit figurent ci-après. Avec la participation de nos spécialistes en évaluation et en technologies de l'information possédant des compétences spécialisées, une connaissance du secteur et une expérience pertinente, nous avons évalué la conception et testé l'efficacité de certains contrôles internes à l'égard des processus de la Banque servant à déterminer la juste valeur de certains instruments financiers. Ces contrôles portaient notamment sur 1) la validation initiale et périodique des modèles; 2) l'examen des données non observables importantes utilisées dans les modèles; 3) la vérification indépendante des prix, y compris l'appréciation des sources d'établissement des prix; et 4) la séparation des tâches et des contrôles d'accès. Avec la participation de spécialistes en évaluation possédant des compétences spécialisées, une connaissance du secteur et une expérience pertinente, nous avons testé la juste valeur d'un échantillon de certains instruments financiers. Selon la nature des instruments financiers, nous avons effectué ce test en comparant les données non observables importantes à des renseignements provenant de sources externes ou en formulant une estimation indépendante de la juste valeur et en la comparant à la juste valeur déterminée par la Banque.

iii) Appréciation des provisions fiscales incertaines

Il y a lieu de se reporter aux notes 3 et 27 afférentes aux états financiers consolidés.

La Banque constitue des provisions à l'égard de positions fiscales incertaines, lesquelles provisions, à son avis, reflètent adéquatement le risque lié aux positions fiscales faisant l'objet d'entretiens, de contrôles, de différends ou d'appels avec les autorités fiscales ou qui sont autrement considérées comme étant incertaines. Ces provisions sont constituées selon la meilleure estimation de la Banque.

Nous avons déterminé que l'appréciation des provisions fiscales incertaines constitue une question clé de l'audit en raison du degré élevé de subjectivité et des jugements complexes de la part de l'auditeur qui sont requis dans l'appréciation de l'interprétation faite par la Banque de la législation fiscale et de sa meilleure estimation de la résolution finale des positions fiscales. Ainsi, pour appliquer les procédures d'audit et en évaluer les résultats, il faut des compétences spécialisées, une connaissance du secteur et une expérience pertinente.

Les principales procédures que nous avons mises en œuvre afin de traiter cette question clé de l'audit figurent ci-après. Avec la participation de nos spécialistes en fiscalité possédant des compétences spécialisées, une connaissance du secteur et une expérience pertinente, nous avons évalué la conception et testé l'efficacité de certains contrôles internes à l'égard du processus relatif aux incertitudes relatives à l'impôt de la Banque. Ces contrôles portaient notamment sur 1) l'identification d'incertitudes relatives à l'impôt, y compris l'interprétation des changements apportés aux lois fiscales; et 2) la détermination de la meilleure estimation de la provision requise pour régler ces incertitudes relatives à l'impôt. Nous avons fait appel à des spécialistes en fiscalité possédant des compétences et des connaissances spécialisées qui ont aidé 1) à apprécier l'interprétation des lois fiscales faite par la Banque en établissant une appréciation indépendante fondée sur notre compréhension et notre interprétation des lois fiscales et en prenant en considération leur incidence sur l'évaluation, le cas échéant, des provisions fiscales incertaines; 2) à interpréter et à évaluer les conseils obtenus par la Banque auprès de spécialistes externes et à soupeser leur incidence sur l'évaluation, le cas échéant, des provisions fiscales incertaines; et 3) à examiner la correspondance avec les autorités fiscales compétentes et les documents sur des règlements de litiges, y compris l'appréciation de l'incidence sur l'expiration des délais de prescription.

Autres informations

La responsabilité des autres informations incombe à la direction. Les autres informations se composent :

- des informations contenues dans le rapport de gestion déposé auprès des commissions des valeurs mobilières canadiennes compétentes;
- des informations contenues dans un document qui s'intitule « Rapport annuel 2020 », autres que les états financiers consolidés et le rapport des auditeurs sur ces états.

Notre opinion sur les états financiers consolidés ne s'étend pas aux autres informations et nous n'exprimons et n'exprimerons aucune forme d'assurance que ce soit sur ces informations.

En ce qui concerne notre audit des états financiers consolidés, notre responsabilité consiste à lire les autres informations identifiées ci-dessus et, ce faisant, à apprécier s'il existe une incohérence significative entre celles-ci et les états financiers consolidés ou la connaissance que nous avons acquise au cours de l'audit, et à demeurer attentifs aux éléments indiquant que les autres informations semblent comporter une anomalie significative.

Nous avons obtenu les informations contenues dans le rapport de gestion et le rapport annuel 2020 déposés auprès des commissions des valeurs mobilières canadiennes compétentes à la date du présent rapport des auditeurs. Si, à la lumière des travaux que nous avons effectués sur ces autres informations, nous concluons à la présence d'une anomalie significative dans ces autres informations, nous sommes tenus de signaler ce fait dans le rapport des auditeurs. Nous n'avons rien à signaler à cet égard.

Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance à l'égard des états financiers consolidés

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers consolidés conformément aux IFRS telles qu'elles ont été publiées par l'International Accounting Standards Board, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers consolidés exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers consolidés, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité de la Banque à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider la Banque ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière de la Banque.

Responsabilités des auditeurs à l'égard de l'audit des états financiers consolidés

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers consolidés pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport des auditeurs contenant notre opinion.

L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister.

Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers consolidés prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit.

En outre :

- nous identifions et évaluons les risques que les états financiers consolidés comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne;
- nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de la Banque;
- nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière;
- nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité de l'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de la Banque à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport des auditeurs sur les informations fournies dans les états financiers consolidés au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport des auditeurs. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener la Banque à cesser son exploitation;
- nous évaluons la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états financiers consolidés, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers consolidés représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle;
- nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit;
- nous fournissons aux responsables de la gouvernance une déclaration précisant que nous nous sommes conformés aux règles de déontologie pertinentes concernant l'indépendance, et leur communiquons toutes les relations et les autres facteurs qui peuvent raisonnablement être considérés comme susceptibles d'avoir des incidences sur notre indépendance ainsi que les sauvegardes connexes, s'il y a lieu;
- nous obtenons des éléments probants suffisants et appropriés concernant l'information financière des entités et activités de la Banque pour exprimer une opinion sur les états financiers consolidés. Nous sommes responsables de la direction, de la supervision et de la réalisation de l'audit du groupe, et assumons l'entière responsabilité de notre opinion d'audit;
- parmi les questions communiquées aux responsables de la gouvernance, nous déterminons quelles ont été les plus importantes dans l'audit des états financiers consolidés de la période considérée : ce sont les questions clés de l'audit. Nous décrivons ces questions dans notre rapport des auditeurs, sauf si des textes légaux ou réglementaires en empêchent la publication ou si, dans des circonstances extrêmement rares, nous déterminons que nous ne devrions pas communiquer une question dans notre rapport des auditeurs parce que l'on peut raisonnablement s'attendre à ce que les conséquences néfastes de la communication de cette question dépassent les avantages pour l'intérêt public.

KPMG s.r.l. / SENCRL

Comptables professionnels agréés, experts-comptables autorisés

L'associé responsable de la mission d'audit au terme de laquelle le présent rapport des auditeurs est délivré est Reinhard Dotzlaw.

Toronto, Canada

Le 1^{er} décembre 2020

RAPPORT DU CABINET D'EXPERTS-COMPTABLES INSCRIT ET INDÉPENDANT

Aux actionnaires de La Banque de Nouvelle-Écosse

Opinion sur les états financiers consolidés

Nous avons effectué l'audit des états consolidés de la situation financière ci-joints de La Banque de Nouvelle-Écosse (la « Banque ») aux 31 octobre 2020 et 2019, des états consolidés du résultat net, des états consolidés du résultat global, des états consolidés des variations des capitaux propres et des tableaux consolidés des flux de trésorerie connexes pour chacun des exercices compris dans la période de trois ans close le 31 octobre 2020, ainsi que des notes annexes (collectivement, les « états financiers consolidés »). À notre avis, les états financiers consolidés donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de la Banque aux 31 octobre 2020 et 2019, ainsi que de sa performance financière et de ses flux de trésorerie pour chacun des exercices compris dans la période de trois ans close le 31 octobre 2020, conformément aux Normes internationales d'information financière (« IFRS ») telles qu'elles ont été publiées par l'International Accounting Standards Board.

Nous avons également effectué l'audit, conformément aux normes du Public Company Accounting Oversight Board (PCAOB) des États-Unis, du contrôle interne à l'égard de l'information financière de la Banque au 31 octobre 2020, en nous fondant sur les critères établis dans le document *Internal Control – Integrated Framework (2013)* publié par le Committee of Sponsoring Organizations de la Treadway Commission, et dans notre rapport daté du 1^{er} décembre 2020, nous avons exprimé une opinion sans réserve sur l'efficacité du contrôle interne à l'égard de l'information financière de la Banque.

Fondement de l'opinion

La responsabilité de ces états financiers consolidés incombe à la direction de la Banque. Notre responsabilité consiste à exprimer une opinion sur les états financiers consolidés, sur la base de nos audits. Nous sommes un cabinet d'experts-comptables inscrit auprès du PCAOB et nous sommes tenus d'être indépendants de la Banque conformément aux lois fédérales américaines sur les valeurs mobilières, et aux règles et règlements applicables de la Securities and Exchange Commission et du PCAOB.

Nos audits ont été réalisés conformément aux normes du PCAOB. Ces normes requièrent que nous planifions et réalisons l'audit de façon à obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers consolidés ne comportent pas d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. Nos audits impliquent la mise en œuvre de procédures en vue d'évaluer le risque que les états financiers consolidés comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, ainsi que la mise en œuvre de procédures en réponse à ces risques. Ces procédures comprennent le contrôle par sondage d'éléments probants concernant les montants et les informations fournis dans les états financiers consolidés. Nos audits comportent également l'évaluation des principes comptables suivis et des estimations importantes faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers consolidés. Nous estimons que nos audits constituent un fondement raisonnable à notre opinion.

Questions critiques de l'audit

Les questions critiques de l'audit communiquées ci-après sont les éléments découlant de l'audit des états financiers consolidés de la période considérée qui ont été communiqués au comité d'audit et de révision, ou qui doivent l'être, et qui : 1) portent sur les comptes ou les informations à fournir qui sont significatifs en ce qui a trait aux états financiers consolidés et 2) font intervenir des jugements particulièrement difficiles, subjectifs ou complexes de notre part. La communication de questions critiques de l'audit ne modifie en rien notre opinion sur les états financiers consolidés pris dans leur ensemble et, en communiquant les questions critiques de l'audit ci-après, nous n'exprimons pas d'opinion distincte sur les questions critiques de l'audit ou sur les comptes ou informations fournies auxquels elles se rapportent.

i) Appréciation du compte de correction de valeur pour pertes sur créances (le « CCPC ») au titre des actifs financiers

Il y a lieu de se reporter aux notes 3 et 13 afférentes aux états financiers consolidés.

Le CCPC de la Banque se chiffrait à 7 639 millions de dollars au 31 octobre 2020. La Banque applique une méthode en trois étapes pour évaluer le CCPC en utilisant un modèle fondé sur les pertes sur créances attendues, comme l'exige l'IFRS 9, *Instruments financiers*. Le calcul du CCPC de la Banque s'appuie sur des modèles complexes. Le calcul du CCPC reflète des pondérations probabilistes qui tiennent compte de divers scénarios reposant sur le point de vue de la Banque à l'égard des prévisions sur des événements futurs et de la conjoncture économique (hypothèses). La probabilité de défaut (« PD »), la perte en cas de défaut (« PCD ») et l'exposition en cas de défaut (« ECD ») sont des données employées dans l'estimation du CCPC dont la modélisation est étayée par des variables macroéconomiques qui sont le plus étroitement liées aux pertes sur créances du portefeuille pertinent. La Banque procède à une appréciation lorsqu'il y a eu une augmentation importante du risque de crédit après le montage ou en cas de défaut de l'actif financier. En pareils cas, un CCPC pour la durée de vie est comptabilisé. Sinon, un CCPC équivalant au montant des pertes sur créances attendues sur 12 mois est comptabilisé. L'estimation des pertes sur créances attendues de chaque étape et l'appréciation de l'importance des augmentations du risque de crédit tiennent compte d'informations portant sur des événements passés et les conditions actuelles ainsi que de prévisions portant sur des événements futurs et la conjoncture économique à venir. L'estimation et l'utilisation d'informations prospectives nécessitent l'exercice d'un jugement important. Des ajustements qualitatifs ou selon l'approche par superposition peuvent également être effectués par la Banque en ayant recours au jugement d'experts du crédit dans les cas où les données ou les modèles ne prennent pas en compte tous les facteurs de risque pertinents.

Nous avons déterminé que l'appréciation du CCPC constitue une question critique de l'audit. Des jugements importants de la part de l'auditeur ont été nécessaires du fait que des modèles complexes ont été utilisés. Il existe un degré élevé d'incertitude d'évaluation en raison des jugements importants inhérents aux méthodes employées par la Banque, comme les jugements liés aux informations prospectives, notamment l'incidence de la pandémie de COVID-19. Ces jugements ont une incidence sur certaines données et hypothèses ou sur certains ajustements qualitatifs et ajustements selon l'approche par superposition ainsi que lorsqu'une augmentation importante du risque de crédit a été observée. De plus, l'appréciation du CCPC a exigé beaucoup d'attention et des jugements complexes de la part de l'auditeur au moment d'appliquer les procédures d'audit et d'en évaluer les résultats. Pour ce faire, il faut des compétences spécialisées, une connaissance du secteur et une expérience pertinente.

Les principales procédures que nous avons mises en œuvre afin de traiter cette question critique de l'audit figurent ci-après. Avec la participation de nos spécialistes en risque de crédit, en économie et en technologies de l'information possédant des compétences spécialisées, une connaissance du secteur et une expérience pertinente, nous avons évalué la conception et testé l'efficacité de certains contrôles internes à l'égard du processus relatif au CCPC de la Banque. Ces contrôles portaient notamment sur 1) la validation périodique et la surveillance de la performance des modèles employés pour établir les principales données qui servent au calcul du CCPC, soit la PD, la PCD et l'ECD; 2) l'examen des variables macroéconomiques et des pondérations probabilistes des scénarios utilisés dans les modèles relatifs au CCPC; 3) une appréciation permettant de

déterminer si le risque de crédit a augmenté de manière importante; 4) l'appréciation des ajustements qualitatifs ou selon l'approche par superposition; 5) les contrôles informatiques sur les données (la PD, la PCD et l'ECD) utilisées dans les modèles relatifs au CCPC sur lesquels repose le calcul du CCPC; et 6) la validation par la Banque du calcul du CCPC aux termes duquel les cadres supérieurs responsables de l'évaluation du risque de crédit font un examen critique des éléments des points 1 à 4 ci-dessus en s'appuyant sur le jugement d'experts du crédit. En outre, pour les prêts autres qu'aux particuliers, nous avons testé certains contrôles internes relatifs à l'examen des prêts, y compris la détermination des cotes de risque des prêts et les radiations. Nous avons fait appel à des spécialistes en risque de crédit, en économie et en technologies de l'information possédant des compétences spécialisées, une connaissance du secteur et une expérience pertinente qui nous ont aidés 1) à évaluer la méthodologie et les variables macroéconomiques qui sous-tendent certaines données de modèles, y compris la détermination d'une augmentation importante du risque de crédit par l'appréciation de la conformité à l'IFRS 9 et la revue des calculs réalisés à l'occasion des tests de surveillance des modèles concernant certaines données et seuils utilisés à l'occasion d'une augmentation importante du risque de crédit; 2) à recalculer un échantillon de modèles relatifs aux pertes sur créances attendues et les données connexes; 3) à évaluer les scénarios et les hypothèses de résultat selon une pondération probabiliste utilisés dans le calcul du CCPC en appréciant le caractère approprié des variables macroéconomiques sous-jacentes, y compris l'examen de données de rechange pour certaines variables; et 4) à apprécier les ajustements qualitatifs ou les ajustements selon l'approche par superposition en nous appuyant sur notre connaissance du secteur et notre jugement en matière de crédit dans l'appréciation du caractère approprié des paramètres sous-jacents de la Banque. En outre, pour les prêts autres qu'aux particuliers sélectionnés, nous avons évalué les cotes de risque de crédit attribuées par la Banque aux prêts en fonction de l'échelle d'évaluation du risque des emprunteurs de la Banque et du jugement de la Banque à savoir s'il y a eu une augmentation importante du risque de crédit en comparant la cote du risque de crédit attribuée avec celle attribuée au moment du montage, et ce, en tenant compte des politiques de la Banque.

ii) Appréciation de l'évaluation de la juste valeur de certains instruments financiers

Il y a lieu de se reporter aux notes 3 et 7 afférentes aux états financiers consolidés.

La Banque affichait des actifs financiers de 243 830 millions de dollars et des passifs financiers de 93 121 millions de dollars évalués à la juste valeur sur une base récurrente au 31 octobre 2020. Lorsque les instruments financiers sont négociés sur un marché inactif ou lorsque des modèles internes sont utilisés dans une situation où il n'existe pas de paramètres observables, la direction doit porter des jugements importants pour la réalisation de son évaluation. Les techniques d'évaluation utilisées pour déterminer la juste valeur des instruments financiers comprennent les modèles internes et la valeur liquidative. Les données non observables importantes utilisées dans les techniques d'évaluation de la Banque comprennent les évaluations du commandité selon les états financiers (valeur liquidative), la volatilité des taux d'intérêt et des capitaux propres (volatilité) et la corrélation d'actions uniques (corrélation).

Nous avons déterminé que l'appréciation de l'évaluation de la juste valeur de certains instruments financiers constitue une question critique de l'audit. Des jugements importants de la part de l'auditeur ont été nécessaires en raison du degré élevé d'incertitude d'estimation liée à la juste valeur de certains actifs financiers et passifs financiers. Des jugements importants et subjectifs de la part de l'auditeur ont été nécessaires pour évaluer les résultats des procédures d'audit relatives aux techniques d'évaluation, notamment les données non observables importantes et les méthodes employées dans l'élaboration des modèles internes.

Les principales procédures que nous avons mises en œuvre afin de traiter cette question critique de l'audit figurent ci-après. Avec la participation de nos spécialistes en évaluation et en technologies de l'information possédant des compétences spécialisées, une connaissance du secteur et une expérience pertinente, nous avons évalué la conception et testé l'efficacité de certains contrôles internes à l'égard des processus de la Banque servant à déterminer la juste valeur de certains instruments financiers. Ces contrôles portaient notamment sur 1) la validation initiale et périodique des modèles; 2) l'examen des données non observables importantes utilisées dans les modèles; 3) la vérification indépendante des prix, y compris l'appréciation des sources d'établissement des prix; et 4) la séparation des tâches et des contrôles d'accès. Avec la participation de spécialistes en évaluation possédant des compétences spécialisées, une connaissance du secteur et une expérience pertinente, nous avons testé la juste valeur d'un échantillon de certains instruments financiers. Selon la nature des instruments financiers, nous avons effectué ce test en comparant les données non observables importantes à des renseignements provenant de sources externes ou en formulant une estimation indépendante de la juste valeur et en la comparant à la juste valeur déterminée par la Banque.

iii) Appréciation des provisions fiscales incertaines

Il y a lieu de se reporter aux notes 3 et 27 afférentes aux états financiers consolidés.

La Banque constitue des provisions à l'égard de positions fiscales incertaines, lesquelles provisions, à son avis, reflètent adéquatement le risque lié aux positions fiscales faisant l'objet d'entretiens, de contrôles, de différends ou d'appels avec les autorités fiscales ou qui sont autrement considérées comme étant incertaines. Ces provisions sont constituées selon la meilleure estimation de la Banque.

Nous avons déterminé que l'appréciation des provisions fiscales incertaines constitue une question critique de l'audit en raison du degré élevé de subjectivité et des jugements complexes de la part de l'auditeur qui sont requis dans l'appréciation de l'interprétation faite par la Banque de la législation fiscale et de sa meilleure estimation de la résolution finale des positions fiscales. Ainsi, pour appliquer les procédures d'audit et en évaluer les résultats, il faut des compétences spécialisées, une connaissance du secteur et une expérience pertinente.

Les principales procédures que nous avons mises en œuvre afin de traiter cette question critique de l'audit figurent ci-après. Avec la participation de nos spécialistes en fiscalité possédant des compétences spécialisées, une connaissance du secteur et une expérience pertinente, nous avons évalué la conception et testé l'efficacité de certains contrôles internes à l'égard du processus relatif aux incertitudes relatives à l'impôt de la Banque. Ces contrôles portaient notamment sur 1) l'identification d'incertitudes relatives à l'impôt, y compris l'interprétation des changements apportés aux lois fiscales; et 2) la détermination de la meilleure estimation de la provision requise pour régler ces incertitudes relatives à l'impôt. Nous avons fait appel à des spécialistes en fiscalité possédant des compétences et des connaissances spécialisées qui ont aidé 1) à apprécier l'interprétation des lois fiscales faite par la Banque en établissant une appréciation indépendante fondée sur notre compréhension et notre interprétation des lois fiscales et en prenant en considération leur incidence sur l'évaluation, le cas échéant, des provisions fiscales incertaines; 2) à interpréter et à évaluer les conseils obtenus par la Banque auprès de spécialistes externes et à soupeser leur incidence sur l'évaluation, le cas échéant, des provisions fiscales incertaines; et 3) à examiner la correspondance avec les autorités fiscales compétentes et les documents sur des règlements de litiges, y compris l'appréciation de l'incidence sur l'expiration des délais de prescription.

KPMG s.r.l. / SENCRL.

Comptables professionnels agréés, experts-comptables autorisés

Nous sommes les auditeurs de la Banque depuis 2006 et nous avons été co-auditeurs au cours des 14 années précédentes.

Toronto, Canada

Le 1^{er} décembre 2020

État consolidé de la situation financière

Aux 31 octobre (en millions de dollars)

	Note	2020	2019
Actifs			
Trésorerie et dépôts auprès d'autres institutions financières	6	76 460 \$	46 720 \$
Métaux précieux		1 181	3 709
Actifs détenus à des fins de transaction			
Titres	8 a)	108 331	112 664
Prêts	8 b)	8 352	13 829
Autres		1 156	995
		117 839	127 488
Titres pris en pension et titres empruntés		119 747	131 178
Instruments financiers dérivés	10	45 065	38 119
Titres de placement	12	111 389	82 359
Prêts			
Prêts hypothécaires à l'habitation	13	284 684	268 169
Prêts personnels	13	93 758	98 631
Prêts sur cartes de crédit	13	14 797	17 788
Prêts aux entreprises et aux administrations publiques	13	217 663	212 972
		610 902	597 560
Compte de correction de valeur pour pertes sur créances	13 e)	7 639	5 077
		603 263	592 483
Autres			
Engagements de clients en contrepartie d'acceptations, déduction faite de la correction de valeur		14 228	13 896
Immobilisations corporelles ¹⁾	16	5 897	2 669
Participations dans des sociétés associées	17	2 475	5 614
Goodwill et autres immobilisations incorporelles	18	17 015	17 465
Actifs d'impôt différé	27 c)	2 185	1 570
Autres actifs	19	19 722	22 891
		61 522	64 105
		1 136 466 \$	1 086 161 \$
Passifs			
Dépôts			
Dépôts de particuliers	20	246 135 \$	224 800 \$
Dépôts d'entreprises et d'administrations publiques	20	464 619	461 851
Dépôts d'autres institutions financières	20	40 084	46 739
		750 838	733 390
Instruments financiers désignés comme étant à la juste valeur par le biais du résultat net	9	18 899	12 235
Autres			
Acceptations		14 305	13 901
Obligations relatives aux titres vendus à découvert		31 902	30 404
Instruments financiers dérivés	10	42 247	40 222
Obligations relatives aux titres mis en pension et aux titres prêtés		137 763	124 083
Débiteures subordonnées	21	7 405	7 252
Autres passifs ¹⁾	22	62 604	54 482
		296 226	270 344
		1 065 963	1 015 969
Capitaux propres			
Capitaux propres attribuables aux actionnaires ordinaires			
Actions ordinaires	24 a)	18 239	18 264
Résultats non distribués		46 345	44 439
Cumul des autres éléments du résultat global		(2 125)	570
Autres réserves		360	365
Total des capitaux propres attribuables aux actionnaires ordinaires		62 819	63 638
Actions privilégiées et autres instruments de capitaux propres	24 b)	5 308	3 884
Total des capitaux propres attribuables aux détenteurs de titres de capitaux propres de la Banque		68 127	67 522
Participations ne donnant pas le contrôle dans des filiales	31 b)	2 376	2 670
		70 503	70 192
		1 136 466 \$	1 086 161 \$

1) Les montants pour l'exercice clos le 31 octobre 2020 ont été établis selon l'IFRS 16; les montants des périodes précédentes n'ont pas été retraités (se reporter aux notes 3 et 4).

Aaron W. Regent
Président du conseil

Brian J. Porter
Président et chef de la direction

Les notes ci-jointes font partie intégrante des présents états financiers consolidés.

État consolidé du résultat net

Pour les exercices clos les 31 octobre (en millions de dollars)

	Note	2020	2019	2018
Revenus				
Revenus d'intérêts¹⁾				
Prêts	32	26 977 \$	29 116 \$	24 991 \$
Titres		2 035	2 238	1 771
Titres pris en pension et titres empruntés		286	502	446
Dépôts auprès d'autres institutions financières		414	928	859
		29 712	32 784	28 067
Charges d'intérêts				
Dépôts	32	10 731	13 871	10 544
Débitures subordonnées		240	294	214
Autres ²⁾		1 421	1 442	1 118
		12 392	15 607	11 876
		17 320	17 177	16 191
Revenus d'intérêts nets				
Revenus autres que d'intérêts				
Revenus sur cartes ³⁾		789	977	1 105
Frais liés aux services bancaires		1 540	1 812	1 705
Commissions de crédit		1 348	1 316	1 191
Fonds communs de placement		1 945	1 849	1 714
Commissions de courtage		902	876	895
Frais de gestion de placements et frais de fiducie		946	1 050	732
Commissions de placement et autres honoraires de services-conseils		690	497	514
Opérations de change à des fins autres que de transaction		708	667	622
Revenus tirés des activités de transaction	33	2 411	1 488	1 420
Profit net sur la vente de titres de placement	12 e)	607	351	146
Revenu net découlant de participations dans des sociétés associées	17	242	650	559
Revenus d'assurance, déduction faite des sinistres		497	676	686
Autres honoraires et commissions		688	949	841
Autres		703	699	454
		14 016	13 857	12 584
		31 336	31 034	28 775
Dotation au compte de correction de valeur pour pertes sur créances	13 e)	6 084	3 027	2 611
		25 252	28 007	26 164
Charges autres que d'intérêts				
Salaires et avantages du personnel		8 624	8 443	7 455
Locaux et technologie ²⁾		2 408	2 807	2 577
Amortissements des immobilisations corporelles et incorporelles ²⁾		1 546	1 053	848
Communications		418	459	447
Publicité et prospection		445	625	581
Honoraires		753	861	881
Taxe d'affaires et taxe sur le capital		517	515	464
Autres ³⁾		2 145	1 974	1 805
		16 856	16 737	15 058
Bénéfice avant impôt sur le résultat		8 396	11 270	11 106
Charge d'impôt sur le résultat	27	1 543	2 472	2 382
Bénéfice net		6 853 \$	8 798 \$	8 724 \$
Bénéfice net attribuable aux participations ne donnant pas le contrôle dans des filiales	31 b)	75	408	176
Bénéfice net attribuable aux détenteurs de titres de capitaux propres de la Banque		6 778 \$	8 390 \$	8 548 \$
Actionnaires privilégiés et détenteurs d'autres instruments de capitaux propres		196	182	187
Actionnaires ordinaires		6 582 \$	8 208 \$	8 361 \$
Bénéfice par action ordinaire (en dollars)				
De base	34	5,43 \$	6,72 \$	6,90 \$
Dilué	34	5,30	6,68	6,82
Dividendes payés par action ordinaire (en dollars)	24 a)	3,60	3,49	3,28

1) Comprend des revenus d'intérêts sur les actifs financiers évalués au coût amorti et à la JVAÉRG, calculés au moyen de la méthode du taux d'intérêt effectif, de 29 173 \$ pour l'exercice clos le 31 octobre 2020 (31 octobre 2019 – 32 436 \$; 31 octobre 2018 – 27 854 \$).

2) Les montants pour l'exercice clos le 31 octobre 2020 ont été établis selon l'IFRS 16; les montants des périodes précédentes n'ont pas été retraités (se reporter aux notes 3 et 4).

3) Les montants pour les exercices clos le 31 octobre 2020 et le 31 octobre 2019 ont été établis selon l'IFRS 15; les montants des exercices précédents n'ont pas été retraités (se reporter aux notes 3 et 4).

Les notes ci-jointes font partie intégrante des présents états financiers consolidés.

État consolidé du résultat global

Pour les exercices clos les 31 octobre (en millions de dollars)

	2020	2019	2018
Bénéfice net	6 853 \$	8 798 \$	8 724 \$
Autres éléments du résultat global			
Éléments qui seront reclassés ultérieurement dans le bénéfice net			
Variation nette des profits (pertes) de change latents :			
Profits (pertes) de change latents, montant net	(2 433)	(626)	(406)
Profits (pertes) sur les couvertures d'investissements nets dans des établissements à l'étranger, montant net	347	(232)	(281)
Charge (économie) d'impôt sur le résultat :			
Profits (pertes) de change latents, montant net	62	21	(7)
Profits (pertes) sur les couvertures d'investissements nets dans des établissements à l'étranger, montant net	91	(60)	(74)
	(2 239)	(819)	(606)
Variation nette de la juste valeur découlant de la variation des instruments de créance évalués à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global :			
Profits (pertes) liés à la juste valeur, montant net	1 495	1 265	(605)
Reclassement du montant net des (profits) pertes dans le bénéfice net	(1 091)	(1 150)	281
Charge (économie) d'impôt sur le résultat :			
Profits (pertes) liés à la juste valeur, montant net	387	308	(145)
Reclassement du montant net des (profits) pertes dans le bénéfice net	(276)	(298)	73
	293	105	(252)
Variation nette des profits (pertes) sur les instruments dérivés désignés comme couvertures de flux de trésorerie :			
Profits (pertes) sur les instruments dérivés désignés comme couvertures de flux de trésorerie, montant net	2 543	361	(1 181)
Reclassement du montant net des (profits) pertes dans le bénéfice net	(2 604)	596	695
Charge (économie) d'impôt sur le résultat :			
Profits (pertes) sur les instruments dérivés désignés comme couvertures de flux de trésorerie, montant net	689	86	(307)
Reclassement du montant net des (profits) pertes dans le bénéfice net	(718)	163	182
	(32)	708	(361)
Autres éléments du résultat global provenant des participations dans des sociétés associées	(2)	103	66
Éléments qui ne seront pas reclassés ultérieurement dans le bénéfice net			
Variation nette à la réévaluation de l'actif et du passif au titre des régimes d'avantages du personnel :			
Gains (pertes) actuariels sur les régimes d'avantages du personnel	(620)	(1 096)	444
Charge (économie) d'impôt sur le résultat	(155)	(281)	126
	(465)	(815)	318
Variation nette de la juste valeur découlant de la variation des instruments de capitaux propres désignés comme étant à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global :			
Profits (pertes) liés à la juste valeur, montant net	(122)	121	75
Charge (économie) d'impôt sur le résultat	(37)	26	15
	(85)	95	60
Variation nette de la juste valeur découlant de l'évolution du risque de crédit propre à la Banque quant aux passifs financiers désignés comme étant à la juste valeur :			
Variation de la juste valeur découlant de l'évolution du risque de crédit propre à la Banque quant aux passifs financiers désignés comme étant à la juste valeur	(404)	11	(30)
Charge (économie) d'impôt sur le résultat	(106)	3	(8)
	(298)	8	(22)
Autres éléments du résultat global provenant des participations dans des sociétés associées	(8)	(10)	(7)
Autres éléments du résultat global	(2 836)	(625)	(804)
Résultat global	4 017 \$	8 173 \$	7 920 \$
Résultat global attribuable aux participations ne donnant pas le contrôle	(93)	205	65
Résultat global attribuable aux détenteurs de titres de capitaux propres de la Banque	4 110 \$	7 968 \$	7 855 \$
Actionnaires privilégiés et détenteurs d'autres instruments de capitaux propres	196	182	187
Actionnaires ordinaires	3 914 \$	7 786 \$	7 668 \$

Les notes ci-jointes font partie intégrante des présents états financiers consolidés.

État consolidé des variations des capitaux propres

Cumul des autres éléments du résultat global

	Actions ordinaires (note 24)		Résultats non distribués ¹⁾		Écarts de conversion		Titres disponibles à la vente		Instruments de créance (JVAERG)		Instruments de capitaux propres (JVAERG)		Couverture de flux de trésorerie		Autres réserves		Capitaux propres attribuables aux actionnaires ordinaires		Instruments de capitaux propres (note 24)		Total des capitaux propres attribuables aux détenteurs de titres de capitaux propres		Participations ne donnant pas le contrôle dans des filiales		Total	
	18 264 \$	44 439 \$	6 582	800 \$	37 \$	(55)\$	650 \$	(862)\$	365 \$	63 638 \$	3 884 \$	67 522 \$	2 670 \$	70 192 \$												
Solde au 31 octobre 2019	18 264 \$	44 439 \$	6 582	800 \$	37 \$	(55)\$	650 \$	(862)\$	365 \$	63 638 \$	3 884 \$	67 522 \$	2 670 \$	70 192 \$												
Bénéfice net	-	6 582	-	(2 128)	-	(81)	(11)	(741)	-	6 582	196	6 778	75	6 853												
Autres éléments du résultat global	-	-	-	-	293	(81)	(11)	(741)	-	(2 668)	-	(2 668)	(168)	(2 836)												
Total du résultat global	-	6 582	-	(2 128)	293	(81)	(11)	(741)	-	3 914	196	4 110	(93)	4 017												
Actions et instruments émis	59	-	-	-	-	-	-	(9)	-	50	1 689	1 739	-	1 739												
Actions rachetées	(84)	(330)	-	-	-	-	-	-	-	(414)	(265)	(679)	-	(679)												
Dividendes et distributions versés aux détenteurs de titres de capitaux propres	-	(4 363)	-	-	-	-	-	-	-	(4 363)	(196)	(4 559)	(148)	(4 707)												
Paielements fondés sur des actions ³⁾	-	-	-	-	-	-	-	5	-	5	-	5	-	5												
Autres	-	17	-	-	-	(27)	-	(1)	-	(11)	-	(11)	(53) ⁴⁾	(64)												
Solde au 31 octobre 2020	18 239 \$	46 345 \$	17	(1 328)	330 \$	(163)\$	639 \$	(1 603)\$	360 \$	62 819 \$	5 308 \$	68 127 \$	2 376 \$	70 503 \$												
Solde au 31 octobre 2018	18 234 \$	41 414 \$	(58)	1 441 \$	(68)\$	(126)\$	(121)\$	(134)\$	404 \$	61 044 \$	4 184 \$	65 228 \$	2 452 \$	67 680 \$												
Incidence cumulative de l'adoption de l'IFRS 15 ⁵⁾	-	-	-	-	-	-	-	-	-	(58)	-	(58)	-	(58)												
Solde au 1^{er} novembre 2018	18 234	41 356	8 208	1 441	(68)	(126)	(121)	(134)	404	60 986	4 184	65 170	2 452	67 622												
Bénéfice net	-	8 208	-	(641)	-	-	-	-	-	8 208	182	8 390	408	8 798												
Autres éléments du résultat global	-	-	-	-	105	71	771	(728)	-	(422)	-	(422)	(203)	(625)												
Total du résultat global	-	8 208	-	(641)	105	71	771	(728)	-	7 786	182	7 968	205	8 173												
Actions émises	255	-	-	-	-	-	-	(37)	-	218	-	218	-	218												
Actions rachetées	(225)	(850)	-	-	-	-	-	-	-	(1 075)	(300)	(1 375)	-	(1 375)												
Dividendes et distributions versés aux détenteurs de titres de capitaux propres	-	(4 260)	-	-	-	-	-	-	-	(4 260)	(182)	(4 442)	(150)	(4 592)												
Paielements fondés sur des actions ³⁾	-	-	-	-	-	-	-	7	-	7	-	7	-	7												
Autres	-	(15)	-	-	-	-	-	(9)	-	(24)	-	(24)	163 ⁴⁾	139												
Solde au 31 octobre 2019	18 264 \$	44 439 \$	17	(1 328)	330 \$	(163)\$	639 \$	(1 603)\$	365 \$	63 638 \$	5 308 \$	68 127 \$	2 376 \$	70 192 \$												
Solde au 31 octobre 2017	15 644 \$	38 117 \$	(564)	1 861 \$	-	-	235 \$	(473)\$	116 \$	55 454 \$	4 579 \$	60 033 \$	1 592 \$	61 625 \$												
Incidence cumulative de l'adoption de l'IFRS 9	-	-	-	-	46	(179)	-	-	-	(513)	-	(513)	(97)	(610)												
Solde au 1^{er} novembre 2017	15 644	37 553	8 361	1 861	184	(179)	235	(473)	116	54 941	4 579	59 520	1 495	61 015												
Bénéfice net	-	8 361	-	(477)	-	-	-	-	-	8 361	187	8 548	176	8 724												
Autres éléments du résultat global	-	-	-	-	(252)	53	(356)	339	-	(693)	-	(693)	(111)	(804)												
Total du résultat global	-	8 361	-	(477)	(252)	53	(356)	339	-	7 668	187	7 855	65	7 920												
Actions émises	2 708	-	(514)	-	-	-	-	(19)	-	2 689	300	2 989	-	2 989												
Actions rachetées	(118)	-	-	-	-	-	-	-	-	(632)	(695)	(1 327)	-	(1 327)												
Dividendes et distributions versés aux détenteurs de titres de capitaux propres	-	(3 985)	-	-	-	-	-	-	-	(3 985)	(187)	(4 172)	(199)	(4 371)												
Paielements fondés sur des actions ³⁾	-	-	-	-	-	-	-	6	-	6	-	6	-	6												
Autres	-	(1)	-	57	-	-	-	301 ⁴⁾	-	357	-	357	1 091 ⁴⁾	1 448												
Solde au 31 octobre 2018	18 234 \$	41 414 \$	17	(1 328)	330 \$	(163)\$	639 \$	(1 603)\$	404 \$	61 044 \$	4 184 \$	65 228 \$	2 452 \$	67 680 \$												

1) Comprend des résultats non distribués de 64 \$ (2019 - 61 \$; 2018 - 62 \$) liés à une société associée étrangère, qui est soumise à des restrictions réglementaires locales.

2) Comprend la quote-part des sociétés associées, les avantages du personnel et le risque de crédit, propre à la Banque.

3) Représente des montants liés aux paiements fondés sur des actions (se reporter à la note 26).

4) Comprend les variations des participations ne donnant pas le contrôle découlant des regroupements d'entreprises et d'autres transactions connexes.

5) Se reporter à la note 4 pour obtenir un résumé des ajustements apportés à l'application initiale de l'IFRS 15.

Les notes ci-jointes font partie intégrante des présents états financiers consolidés.

Tableau consolidé des flux de trésorerie

Rentrées (sorties) nettes de trésorerie pour les exercices clos les 31 octobre (en millions de dollars)

	2020 ¹⁾	2019	2018
Flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation			
Bénéfice net	6 853 \$	8 798 \$	8 724 \$
Ajustements pour :			
Revenus d'intérêts nets	(17 320)	(17 177)	(16 191)
Amortissements des immobilisations corporelles et incorporelles	1 546	1 053	848
Dotations au compte de correction de valeur pour pertes sur créances	6 084	3 027	2 611
Charges dont le paiement est fondé sur des actions et réglé en titres de capitaux propres	5	7	6
Profit net sur la vente de titres de placement	(607)	(351)	(146)
(Profit net) perte nette sur les cessions	(307)	125	–
Revenu net découlant de participations dans des sociétés associées	(242)	(650)	(559)
Charge d'impôt sur le résultat	1 543	2 472	2 382
Variations des actifs et des passifs d'exploitation :			
Actifs détenus à des fins de transaction	9 945	(27 514)	111
Titres pris en pension et titres empruntés	12 781	(27 235)	(7 721)
Prêts	(25 486)	(44 337)	(31 848)
Dépôts	27 982	60 705	40 338
Obligations relatives aux titres vendus à découvert	1 195	(1 694)	239
Obligations relatives aux titres mis en pension et aux titres prêtés	11 722	22 727	4 387
Instruments financiers dérivés, montant net	(1 949)	1 964	440
Autres, montant net	7 527	(8 881)	(188)
Dividendes reçus	824	520	332
Intérêts reçus	29 572	32 696	27 384
Intérêts versés	(13 042)	(15 322)	(11 400)
Impôt sur le résultat payé	(1 962)	(2 958)	(1 938)
Rentrées (sorties) nettes de trésorerie liées aux activités d'exploitation	56 664	(12 025)	17 811
Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement			
Dépôts portant intérêt auprès d'autres institutions financières	(30 346)	18 014	(704)
Achat de titres de placement	(147 629)	(89 018)	(91 896)
Produit de la vente et de la venue à échéance de titres de placement	119 033	86 956	84 336
Acquisition/cession de filiales, de sociétés associées ou d'unités d'exploitation, déduction faite de la trésorerie acquise	3 938	20	(3 862)
Immobilisations corporelles, déduction faite des sorties	(771)	(186)	(416)
Autres, montant net	(684)	(568)	(1 183)
Rentrées (sorties) nettes de trésorerie liées aux activités d'investissement	(56 459)	15 218	(13 725)
Flux de trésorerie liés aux activités de financement			
Produit tiré de l'émission de débentures subordonnées	–	3 250	–
Remboursement et rachat de débentures subordonnées	(9)	(1 771)	(233)
Produit de l'émission d'actions privilégiées et d'autres instruments de capitaux propres	1 689	–	300
Rachat d'actions privilégiées	(265)	(300)	(695)
Produit de l'émission d'actions ordinaires	59	255	1 830
Actions ordinaires rachetées aux fins d'annulation	(414)	(1 075)	(632)
Dividendes et distributions versés en trésorerie	(4 559)	(4 442)	(4 172)
Distributions aux participations ne donnant pas le contrôle	(148)	(150)	(199)
Paiement d'obligations locatives	(345)	–	–
Autres, montant net	4 135	2 945	931
Rentrées (sorties) nettes de trésorerie liées aux activités de financement	143	(1 288)	(2 870)
Effet des variations des cours de change sur la trésorerie et les équivalents de trésorerie	(129)	2	(44)
Variation nette de la trésorerie et des équivalents de trésorerie	219	1 907	1 172
Trésorerie et équivalents de trésorerie à l'ouverture de l'exercice ²⁾	10 904	8 997	7 825
Trésorerie et équivalents de trésorerie à la clôture de l'exercice ²⁾	11 123 \$	10 904 \$	8 997 \$

1) Les montants pour l'exercice clos le 31 octobre 2020 ont été établis selon l'IFRS 16; les montants des périodes précédentes n'ont pas été retraités (se reporter aux notes 3 et 4).

2) Représente la trésorerie et les dépôts sans intérêt auprès d'autres institutions financières (se reporter à la note 6).

Les notes ci-jointes font partie intégrante des présents états financiers consolidés.

Notes afférentes aux états financiers consolidés de 2020

Table des matières

Page	Note		Page	Note	
160	1	Entité présentant l'information financière	212	19	Autres actifs
160	2	Base d'établissement	212	20	Dépôts
161	3	Principales méthodes comptables	213	21	Déventures subordonnées
177	4	Transition à l'IFRS 16 et à l'IFRS 15	213	22	Autres passifs
177	5	Prises de position futures en comptabilité	214	23	Provisions
178	6	Trésorerie et dépôts auprès d'autres institutions financières	214	24	Actions ordinaires, actions privilégiées et autres instruments de capitaux propres
178	7	Juste valeur des instruments financiers	217	25	Gestion des fonds propres
184	8	Actifs détenus à des fins de transaction	217	26	Paiements fondés sur des actions
185	9	Instruments financiers désignés comme étant à la juste valeur par le biais du résultat net	220	27	Impôt sur le résultat
186	10	Instruments financiers dérivés	222	28	Avantages du personnel
194	11	Compensation d'actifs et de passifs financiers	227	29	Secteurs d'exploitation
195	12	Titres de placement	230	30	Transactions avec des parties liées
197	13	Prêts, prêts douteux et compte de correction de valeur pour pertes sur créances	231	31	Principales filiales et participations ne donnant pas le contrôle dans des filiales
206	14	Décomptabilisation d'actifs financiers	232	32	Revenus et charges d'intérêts
206	15	Entités structurées	232	33	Revenus tirés des activités de transaction
209	16	Immobilisations corporelles	233	34	Résultat par action
210	17	Participations dans des sociétés associées	233	35	Garanties, engagements et actifs donnés en nantissement
210	18	Goodwill et autres immobilisations incorporelles	235	36	Instruments financiers – gestion des risques
			242	37	Acquisitions et cessions

1 Entité présentant l'information financière

La Banque de Nouvelle-Écosse (la « Banque ») est une banque à charte de l'annexe I en vertu de la *Loi sur les banques* (Canada) (la « *Loi sur les banques* ») et elle est régie par le Bureau du surintendant des institutions financières (le « BSIF »). La Banque est un fournisseur international de services financiers qui offre une vaste gamme de produits et de services, dont des services bancaires aux particuliers, aux entreprises et aux sociétés ainsi que des services bancaires d'investissement. Le siège social de la Banque est situé au 1709 Hollis Street, Halifax (Nouvelle-Écosse), au Canada, et les bureaux de la direction sont situés au Scotia Plaza, 44 King Street West, Toronto (Ontario), au Canada. Les actions ordinaires de la Banque sont inscrites à la Bourse de Toronto et à la Bourse de New York.

2 Base d'établissement

Déclaration de conformité

Les présents états financiers consolidés ont été établis conformément aux Normes internationales d'information financière (les « IFRS »), telles qu'elles sont publiées par l'International Accounting Standards Board (l'« IASB »), et aux exigences comptables du BSIF, selon l'article 308 de la *Loi sur les banques*. L'article 308 stipule que, à moins d'indication contraire par le BSIF, les états financiers doivent être établis selon les IFRS.

La publication des états financiers consolidés pour l'exercice clos le 31 octobre 2020 a été autorisée par le conseil d'administration le 1^{er} décembre 2020.

Certains montants comparatifs ont été retraités aux fins de conformité avec le mode de présentation adopté pour l'exercice à l'étude.

Base d'évaluation

Les états financiers consolidés ont été établis au coût historique, sauf pour ce qui est des éléments significatifs ci-après, lesquels sont présentés à la juste valeur dans l'état consolidé de la situation financière :

- actifs et passifs financiers évalués à la juste valeur par le biais du résultat net;
- actifs et passifs financiers désignés comme étant à la juste valeur par le biais du résultat net;
- instruments financiers dérivés;
- instruments de capitaux propres désignés comme étant à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global;
- instruments de créance évalués à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global.

Monnaie fonctionnelle et monnaie de présentation

Les présents états financiers consolidés sont présentés en dollars canadiens, soit la monnaie fonctionnelle de la Banque. Sauf indication contraire, toutes les informations financières présentées en dollars canadiens ont été arrondies au million de dollars près.

Utilisation d'estimations, utilisation d'hypothèses et recours au jugement par la direction

Les méthodes comptables de la Banque exigent que l'on fasse des estimations, pose des hypothèses et ait recours au jugement quant à des questions qui sont, de par leur nature, incertaines. La Banque a mis en place des procédures visant à s'assurer que les méthodes comptables sont appliquées de manière uniforme. Les estimations et les hypothèses sous-jacentes sont revues de façon continue. Les changements d'estimations comptables sont comptabilisés dans l'exercice au cours duquel ils surviennent.

Utilisation d'estimations et d'hypothèses

L'établissement des présents états financiers consolidés conformément aux IFRS exige que la direction fasse des estimations et pose des hypothèses qui influent sur la valeur comptable des actifs et des passifs à la date des états financiers consolidés ainsi que des autres éléments du résultat global et des revenus et des charges de la période. Les estimations établies par la direction sont fondées sur l'expérience passée et sur d'autres hypothèses qui sont jugées raisonnables. Parmi les principaux domaines d'incertitude relatifs aux estimations, mentionnons le compte de correction de valeur pour pertes sur créances, la juste valeur des instruments financiers (y compris les instruments dérivés), l'impôt sur le résultat des sociétés, les avantages du personnel, le goodwill et les immobilisations incorporelles, la juste valeur de tous les actifs et passifs identifiables découlant des regroupements d'entreprises, la dépréciation d'actifs non financiers, la décomptabilisation d'actifs et de passifs financiers ainsi que les provisions. La pandémie de COVID-19 à l'échelle mondiale a eu et ne cesse d'avoir des répercussions importantes sur les marchés dans lesquels la Banque exerce ses activités. Les gouvernements partout dans le monde ont instauré un certain nombre de mesures visant à contenir l'épidémie, notamment la fermeture d'entreprises, des restrictions de voyage, la mise en quarantaine et l'annulation de rassemblements et d'événements. Ces mesures ont conduit à une volatilité et à une incertitude accrues sur les marchés des capitaux. Il en a découlé une augmentation de l'incertitude en ce qui a trait aux principaux domaines d'incertitude relatifs aux estimations. La Banque a eu recours à des estimations, hypothèses et jugements qui reflètent cette incertitude. Bien qu'il s'agisse des meilleures estimations et hypothèses de la direction, les résultats réels pourraient différer de celles-ci et d'autres estimations.

Jugements importants

Dans le cadre de la préparation des présents états financiers consolidés, la direction doit effectuer d'importants jugements quant au classement et à la présentation des transactions et des instruments, ainsi qu'à la comptabilisation des liens avec d'autres entités.

Les secteurs suivants ont fait l'objet d'estimations, d'hypothèses et de jugements importants qui sont analysés aux notes afférentes aux états financiers consolidés indiquées ci-après :

Compte de correction de valeur pour pertes sur créances	Note 3
Juste valeur des instruments financiers	Note 13 d)
Impôt sur le résultat	Note 3
Avantages du personnel	Note 7
Goodwill et immobilisations incorporelles	Note 3
Juste valeur de tous les actifs et passifs identifiables découlant des regroupements d'entreprises	Note 27
Dépréciation de titres de placement	Note 3
Dépréciation d'actifs non financiers	Note 28
Entités structurées	Note 3
Contrôle de fait d'autres entités	Note 3
Décomptabilisation d'actifs et de passifs financiers	Note 18
Provisions	Note 3
	Note 31
	Note 3
	Note 14
	Note 3
	Note 23

3 Principales méthodes comptables

Les principales méthodes comptables suivies dans le cadre de l'établissement des états financiers consolidés, y compris toute exigence comptable supplémentaire fixée par le BSIF, comme il est indiqué ci-dessous, ont été appliquées de manière uniforme à toutes les périodes présentées dans les présents états financiers consolidés, à l'exception de l'adoption de l'IFRS 16 en date du 1^{er} novembre 2019 et de l'IFRS 15 en date du 1^{er} novembre 2018 (se reporter à la note 4).

Méthode de consolidation

Les états financiers consolidés comprennent les actifs, les passifs, la performance financière et les flux de trésorerie de la Banque et ceux de ses filiales, après élimination des transactions et des soldes intragroupe. Les filiales sont des entreprises contrôlées par la Banque et ne comprennent pas les sociétés associées et les partenariats. Les filiales de la Banque peuvent être classées dans les entités contrôlées au moyen de droits de vote ou les entités structurées. La Banque consolide une filiale à partir de la date à laquelle elle en obtient le contrôle. La Banque contrôle une société émettrice lorsqu'elle est exposée ou a droit à des rendements variables en raison de ses liens avec l'entité émettrice et qu'elle a la capacité d'exercer son pouvoir sur l'entité émettrice de manière à influencer sur le montant des rendements qu'elle obtient. La Banque contrôle une entité émettrice si et seulement si les trois éléments suivants sont réunis :

- elle détient le pouvoir sur l'entité émettrice;
- elle est exposée ou a droit à des rendements variables en raison de ses liens avec l'entité émettrice;
- elle a la capacité d'exercer son pouvoir sur l'entité émettrice de manière à influencer sur le montant des rendements qu'elle obtient.

La Banque ne contrôle pas une entité émettrice lorsqu'elle agit comme mandataire. Un mandataire est une partie principalement chargée d'agir pour le compte et au bénéfice d'une ou de plusieurs autres parties. La Banque réévalue si elle contrôle une entité émettrice lorsque des faits et circonstances indiquent qu'un ou plusieurs des éléments de contrôle ont changé.

Filiales – droits de vote

Le contrôle est présumé lorsque la participation de la Banque est constituée de plus de 50 % des droits de vote d'une entité, sauf si d'autres facteurs indiquent que la Banque ne contrôle pas l'entité même si elle détient plus de 50 % des droits de vote.

La Banque peut consolider une entité lorsqu'elle détient moins de 50 % des droits de vote si elle possède au moins une des caractéristiques de pouvoir suivantes :

- le pouvoir sur plus de la moitié des droits de vote en vertu d'un accord;
- le pouvoir de diriger les politiques financières et d'exploitation de l'entité en vertu d'un texte réglementaire ou d'un contrat;
- le pouvoir de nommer ou de démettre la majorité des membres du conseil d'administration ou de l'organe de direction équivalent, si le contrôle de l'entité est exercé par ce conseil ou cet organe;
- le pouvoir de diriger les politiques financières et d'exploitation de l'entité compte tenu du nombre de droits de vote qu'elle détient par rapport au nombre des droits détenus respectivement par les autres détenteurs de droits de vote et à leur dispersion et de la tendance du vote aux assemblées des actionnaires (c.-à-d. contrôle de fait).

Les participations ne donnant pas le contrôle sont présentées à l'état consolidé de la situation financière dans les capitaux propres, de façon distincte des capitaux propres attribuables aux détenteurs de titres capitaux propres de la Banque. Les cessions partielles et les acquisitions supplémentaires de participations dans une filiale qui ne donnent pas lieu à un changement de contrôle sont comptabilisées à titre de transactions sur titres de capitaux propres avec les détenteurs de participations ne donnant pas le contrôle. Toute différence entre la valeur comptable de la participation et le montant de la transaction est comptabilisée à titre d'ajustement des résultats non distribués.

Entités structurées

Les entités structurées sont créées pour réaliser certains objectifs bien définis et sont conçues de telle manière que les droits de vote ou droits similaires ne constituent pas le facteur déterminant pour établir qui contrôle l'entité. La Banque peut en devenir participante au stade de la formation ou à une date ultérieure. La Banque contrôle une société émettrice lorsqu'elle est exposée ou a droit à des rendements variables en raison de ses liens avec l'entité émettrice et qu'elle a la capacité d'exercer son pouvoir sur l'entité émettrice de manière à influencer sur le montant des rendements qu'elle obtient.

La Banque consolide toutes les entités structurées qu'elle contrôle.

Participations dans des sociétés associées

Une société associée est une entité ayant des politiques financières et d'exploitation sur lesquelles la Banque exerce une influence notable, mais non le contrôle. Ordinairement, la Banque est présumée avoir une influence notable lorsqu'elle détient entre 20 % et 50 % des droits de vote. La Banque peut aussi exercer une influence notable par voie d'une représentation au sein du conseil d'administration. L'effet des droits de vote potentiels qui sont actuellement exerçables ou convertibles est pris en considération au moment d'apprécier si la Banque détient une influence notable.

Les participations dans des sociétés associées sont initialement inscrites au coût, qui englobe le prix d'achat ainsi que les autres frais directement attribuables à l'achat. Les sociétés associées sont comptabilisées selon la méthode de la mise en équivalence, laquelle reflète la quote-part de la Banque dans la hausse ou la baisse du résultat postérieurement à l'acquisition et les autres variations des capitaux propres de la société associée. S'il y a perte d'influence notable et que la participation ne vise plus une société associée, celle-ci cesse d'être comptabilisée selon la méthode de la mise en équivalence à compter de la date de perte d'influence notable. Si l'intérêt conservé à la date de perte d'influence notable vise un actif financier, celui-ci est évalué à la juste valeur, et la différence entre la juste valeur et la valeur comptable est comptabilisée dans les « Profits (pertes) latents » à l'état consolidé du résultat net.

Les participations dans des sociétés associées font l'objet d'un test de dépréciation chaque date de clôture ou plus fréquemment si des événements ou des changements de situation indiquent l'existence d'indications objectives de dépréciation.

Aux fins de l'application de la méthode de la mise en équivalence à un placement dont la période de communication de l'information est différente de celle de la Banque, des ajustements sont apportés pour tenir compte de l'incidence des événements ou transactions importants, s'il en est, survenant entre la date de clôture du placement et celle de la Banque.

Partenariats

Un partenariat est une entreprise sur laquelle deux parties ou plus exercent un contrôle conjoint. Le contrôle conjoint n'existe que dans le cas où les décisions concernant les activités pertinentes, à savoir celles qui ont une incidence importante sur les rendements de l'entreprise, requièrent le consentement unanime des parties partageant le contrôle. Les participations dans des partenariats sont classées soit comme des entreprises communes, soit comme des coentreprises, en fonction des droits et des obligations contractuels de chaque investisseur, peu importe la forme juridique du partenariat.

À l'instar des participations dans des sociétés associées, les participations dans des coentreprises sont initialement constatées au coût et sont comptabilisées selon la méthode de la mise en équivalence, laquelle reflète la quote-part de la Banque dans la hausse ou la baisse du résultat postérieurement à l'acquisition et les autres variations des capitaux propres de la coentreprise. Les participations dans des coentreprises font l'objet d'un test de dépréciation chaque date de clôture ou plus fréquemment si des événements ou des changements de situation indiquent l'existence d'indications objectives de dépréciation.

S'il y a perte de contrôle conjoint qui ne donne pas lieu à une influence notable sur la coentreprise, celle-ci cesse d'être comptabilisée selon la méthode de la mise en équivalence à compter de la date de perte de contrôle conjoint. Si l'intérêt conservé dans l'ancienne coentreprise à la date de perte de contrôle conjoint vise un actif financier, celui-ci est évalué à la juste valeur, et la différence entre la juste valeur et la valeur comptable est comptabilisée dans les « Profits (pertes) latents » à l'état consolidé du résultat net.

En ce qui a trait aux entreprises communes, la Banque comptabilise ses droits directs ainsi que sa quote-part des actifs, des passifs, des produits et des charges détenus conjointement dans les entreprises communes. Ces montants ont été inclus dans les états financiers consolidés aux postes appropriés.

Conversion des devises

Les états financiers de chacun des établissements à l'étranger de la Banque sont évalués dans leur monnaie fonctionnelle, soit la monnaie de l'environnement économique principal de chaque établissement.

Les profits et les pertes de change liés aux éléments monétaires de la Banque sont comptabilisés à l'état consolidé du résultat net dans les « Revenus autres que d'intérêts ». Les revenus et les charges libellés en monnaie étrangère sont convertis aux cours de change moyens. Les éléments non monétaires libellés en monnaie étrangère qui sont évalués au coût historique sont convertis dans la monnaie de fonctionnement aux cours historiques. Les éléments non monétaires en monnaie étrangère qui sont évalués à la juste valeur sont convertis dans la monnaie de fonctionnement au cours de change à la date à laquelle cette juste valeur a été déterminée. Les profits et les pertes de change sur les éléments non monétaires sont comptabilisés dans l'état consolidé du résultat net ou l'état consolidé du résultat global tout comme le profit ou la perte sur les éléments non monétaires.

Les profits et les pertes latents qui résultent de la conversion des résultats des établissements à l'étranger sont portés au crédit ou au débit de la « Variation nette des profits (pertes) de change latents », sous « Autres éléments du résultat global » à l'état consolidé du résultat global; il en va de même pour les profits ou les pertes découlant des couvertures de ces positions nettes des investissements dans la mesure où elles sont efficaces. Lors de la sortie ou de la sortie partielle (selon les critères établis) d'un établissement à l'étranger, une proportion appropriée des écarts de conversion précédemment comptabilisés dans les autres éléments du résultat global est comptabilisée à l'état consolidé du résultat net.

Actifs et passifs financiers

Comptabilisation et évaluation initiale

À la date de la création ou de l'acquisition, la Banque comptabilise les prêts, les titres de créance et de capitaux propres, les dépôts et les débiteurs subordonnés à la juste valeur de la contrepartie payée. Les achats ou les ventes normalisés d'actifs financiers sont comptabilisés à la date de règlement. Tous les autres actifs et passifs financiers, y compris les instruments dérivés, sont comptabilisés initialement à la date de la transaction, soit la date à laquelle la Banque devient partie aux dispositions contractuelles de l'instrument.

L'évaluation initiale d'un actif ou d'un passif financier se fait à la juste valeur majorée des coûts de transaction directement attribuables à l'achat ou à l'émission. Les coûts de transaction liés à des instruments évalués à la juste valeur par le biais du résultat net sont comptabilisés immédiatement en résultat net.

Classement et évaluation, décomptabilisation et dépréciation des instruments financiers

Classement et évaluation

Classement et évaluation des actifs financiers

Les actifs financiers sont classés dans l'une des catégories d'évaluation suivantes :

- au coût amorti;
- à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global (JVAÉRG);
- à la juste valeur par le biais du résultat net (JVRN);
- classés par choix à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global (capitaux propres seulement);
- désignés à la JVRN.

Les actifs financiers comprennent à la fois les instruments de créance et de capitaux propres.

Instruments de créance

Les instruments de créance, y compris les prêts et les titres de créance, sont classés dans l'une des catégories d'évaluation suivantes :

- au coût amorti;
- à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global (JVAÉRG);
- à la juste valeur par le biais du résultat net (JVRN);
- désignés à la JVRN.

Le classement des instruments de créance se fonde sur :

- le modèle économique en fonction duquel l'actif est détenu;
- les caractéristiques des flux de trésorerie contractuels de l'instrument.

Évaluation du modèle économique

L'évaluation du modèle économique implique de déterminer la façon dont les actifs financiers sont gérés de manière à réaliser des flux de trésorerie. L'évaluation du modèle économique de la Banque repose sur les catégories suivantes :

- détenus en vue de la perception : l'objectif du modèle économique est de détenir des actifs et d'en percevoir les flux de trésorerie contractuels. Toute vente d'actifs n'est qu'accessoire à l'objectif du modèle;
- détenus en vue de la perception et de la vente : la perception des flux de trésorerie contractuels et les ventes sont essentielles à l'atteinte des objectifs du modèle économique;
- autre modèle économique : le modèle économique ne cadre pas avec les modèles « détenus en vue de la perception » et « détenus en vue de la perception et de la vente ».

La Banque évalue le modèle économique au niveau d'un portefeuille qui reflète la façon dont les groupes d'actifs sont collectivement gérés en vue d'atteindre un objectif économique donné. Pour faire l'évaluation du modèle économique, la Banque tient compte des facteurs suivants :

- la manière dont la performance des actifs dans un portefeuille est évaluée et présentée aux chefs de groupe et aux autres décideurs clés au sein des secteurs d'activité de la Banque;
- la manière dont est établie la rémunération des dirigeants des secteurs d'activité de la Banque qui gèrent les actifs;
- si les actifs sont détenus à des fins de transaction, c'est-à-dire les actifs que la Banque acquiert ou contracte en vue de les vendre ou de les racheter dans un proche avenir ou qu'elle détient dans un portefeuille au sein duquel ils sont gérés ensemble pour une prise de profits ou de positions à court terme;
- les risques qui ont une incidence sur la performance des actifs au sein du modèle économique et la façon dont ces risques sont gérés;
- la fréquence et le volume des ventes au cours des périodes antérieures ainsi que les attentes quant aux ventes futures.

Évaluation des caractéristiques des flux de trésorerie contractuels

L'évaluation des caractéristiques des flux de trésorerie contractuels implique d'évaluer les modalités contractuelles d'un instrument pour déterminer s'il génère des flux de trésorerie qui concordent avec un contrat de prêt de base. Les flux de trésorerie contractuels concordent avec un contrat de prêt de base s'ils représentent des flux de trésorerie qui correspondent uniquement à des remboursements de principal et à des versements d'intérêts sur le principal restant dû (le « critère RPVI »).

Le principal correspond à la juste valeur de l'instrument lors de la comptabilisation initiale. Le principal peut varier au cours de la durée de vie de l'instrument en fonction des remboursements ou de l'amortissement d'une surcote ou d'une décote.

Les intérêts correspondent à la contrepartie payée au titre de la valeur temps de l'argent et du risque de crédit associé au principal restant dû ainsi que des autres risques et frais de base qui se rattachent à un prêt (risque de liquidité et frais d'administration), et ils prévoient aussi une marge bénéficiaire.

Si la Banque décèle des modalités contractuelles qui pourraient modifier considérablement les flux de trésorerie d'un instrument de manière à ce qu'ils ne concordent plus avec un contrat de prêt de base, l'actif financier connexe est classé et évalué à la JVRN.

Instruments de créance évalués au coût amorti

Les instruments de créance sont évalués au coût amorti s'ils sont détenus au sein d'un modèle économique dont l'objectif est la détention à des fins de perception des flux de trésorerie contractuels lorsque ceux-ci correspondent uniquement à des remboursements de principal et à des versements d'intérêts sur le principal restant dû. Après leur évaluation initiale, les instruments de créance de cette catégorie sont comptabilisés au coût amorti. Les revenus d'intérêts gagnés sur ces instruments sont comptabilisés dans les revenus d'intérêts selon la méthode du taux d'intérêt effectif. Le taux d'intérêt effectif est le taux qui actualise les décaissements ou encaissements de trésorerie futurs estimés sur la durée de vie prévue de l'actif financier de manière à obtenir la valeur comptable brute d'un actif financier. Le coût amorti est évalué en tenant compte de toute décote ou surcote à l'acquisition, des coûts de transaction et des frais qui font partie intégrante du taux d'intérêt effectif.

La dépréciation des instruments de créance évalués au coût amorti est calculée à l'aide du modèle fondé sur les pertes sur créances attendues. Les prêts et les titres de créance évalués au coût amorti sont présentés déduction faite du compte de correction de valeur pour pertes sur créances à l'état de la situation financière.

Instruments de créance évalués à la JVAÉRG

Les instruments de créance sont évalués à la JVAÉRG s'ils sont détenus au sein d'un modèle économique dont l'objectif est la détention à des fins de perception des flux de trésorerie contractuels et de vente d'actifs financiers lorsque les flux de trésorerie des actifs correspondent à des paiements qui constituent uniquement des remboursements de principal et des versements d'intérêts sur le principal restant dû. Après la comptabilisation initiale, les profits et les pertes latents sur les instruments de créance évalués à la JVAÉRG sont comptabilisés dans les autres éléments du résultat global, à moins que l'instrument ne soit désigné comme étant dans une relation de comptabilité de couverture de juste valeur. Lorsque l'instrument est désigné comme étant dans une relation de comptabilité de couverture de juste valeur, toute variation de la juste valeur découlant de changements du risque couvert est comptabilisée dans les « Revenus autres que d'intérêts » à l'état consolidé du résultat net, tout comme les variations de la juste valeur de l'instrument de couverture. Lors de leur décomptabilisation, les profits et les pertes réalisés sont reclassés depuis les « Autres éléments du résultat global » vers les « Revenus autres que d'intérêts » à l'état consolidé du résultat net. Les profits et pertes de change liés au coût amorti de l'instrument de créance sont comptabilisés dans l'état consolidé du résultat net. Les surcotes, décotes et coûts de transaction connexes sont amortis sur la durée de vie prévue de l'instrument dans les « Revenus d'intérêts » à l'état consolidé du résultat net, au moyen de la méthode du taux d'intérêt effectif.

La dépréciation des instruments de créance évalués à la JVAÉRG est déterminée à l'aide du modèle fondé sur les pertes sur créances attendues. Le compte de correction de valeur pour pertes sur créances au titre des instruments de créance évalués à la JVAÉRG ne réduit pas la valeur comptable de l'actif présenté à l'état consolidé de la situation financière, qui reste à sa juste valeur. Un montant correspondant au compte de correction de valeur qui découlerait du fait que les actifs sont évalués au coût amorti est plutôt comptabilisé dans les autres éléments du résultat global, une charge correspondante étant inscrite au poste « Dotation au compte de correction de valeur pour pertes sur créances » à l'état consolidé du résultat net. Le compte de correction de valeur cumulé comptabilisé dans les autres éléments du résultat global est recyclé à l'état consolidé du résultat net lors de la décomptabilisation des instruments de créance.

Instruments de créance évalués à la JVRN

Les instruments de créance sont évalués à la JVRN si :

- i) les actifs sont détenus à des fins de transaction;
- ii) les actifs sont détenus dans un portefeuille géré sur la base de la juste valeur;
- iii) les flux de trésorerie découlant des actifs ne correspondent pas à des paiements qui constituent uniquement des remboursements de principal et des versements d'intérêts.

Ces instruments sont évalués à la juste valeur à l'état consolidé de la situation financière, et les coûts de transaction sont immédiatement comptabilisés à l'état consolidé du résultat net dans les « Revenus autres que d'intérêts ». Les profits et les pertes réalisés et latents sont comptabilisés comme composante des « Revenus autres que d'intérêts » à l'état consolidé du résultat net.

Instruments de créance désignés comme étant à la JVRN

Les actifs financiers classés dans cette catégorie sont ceux qui ont été désignés ainsi par la Banque au moment de leur comptabilisation initiale et, une fois effectuée, la désignation est irrévocable. La désignation à la JVRN est possible uniquement pour les actifs financiers pour lesquels une estimation fiable de la juste valeur peut être obtenue. Les actifs financiers sont désignés comme étant à la JVRN si, ce faisant, une non-concordance comptable qui serait autrement survenue se trouve considérablement réduite ou éliminée.

Les actifs financiers désignés comme étant à la JVRN sont comptabilisés à la juste valeur dans l'état consolidé de la situation financière. Les variations de la juste valeur sont comptabilisées dans les « Revenus autres que d'intérêts » à l'état consolidé du résultat net.

Instruments de capitaux propres

Les instruments de capitaux propres sont classés dans l'une des catégories d'évaluation suivantes :

- à la juste valeur par le biais du résultat net (JVRN);
- classés par choix à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global (JVAÉRG).

Instruments de capitaux propres évalués à la JVRN

Les instruments de capitaux propres sont évalués à la JVRN, à moins qu'il n'ait été choisi de les désigner comme étant à la JVAÉRG lors de l'achat, les coûts de transaction étant comptabilisés immédiatement comme composante des « Revenus autres que d'intérêts » à l'état consolidé du résultat net. Après la comptabilisation initiale, les variations de la juste valeur et les dividendes reçus sont comptabilisés dans les « Revenus autres que d'intérêts » à l'état consolidé du résultat net.

Instruments de capitaux propres évalués à la JVAÉRG

Au moment de la comptabilisation initiale, la Banque peut faire le choix irrévocable de classer ses instruments de capitaux propres détenus à des fins autres que de transaction à la JVAÉRG. Ce choix est fait pour certains placements en titres de capitaux propres détenus à des fins stratégiques ou de placement à long terme. Ce choix est fait instrument par instrument et ne peut être fait pour les instruments de capitaux propres détenus à des fins de transaction.

Les profits et les pertes sur ces instruments, y compris lors de leur vente ou de leur décomptabilisation, sont comptabilisés dans les autres éléments du résultat global et ne sont pas reclassés à l'état consolidé du résultat net par la suite. Par conséquent, il n'y a aucune exigence de dépréciation particulière. Les dividendes reçus sont comptabilisés dans les « Revenus d'intérêts » à l'état consolidé du résultat net. Tous les coûts de transaction engagés lors de l'achat du titre sont ajoutés au coût de base du titre et ne sont pas reclassés à l'état consolidé du résultat net lors de la vente du titre.

Classement et évaluation des passifs financiers

Les passifs financiers sont classés dans l'une des catégories d'évaluation suivantes :

- à la juste valeur par le biais du résultat net (JVRN);
- coût amorti;
- désignés à la JVRN.

Passifs financiers évalués à la JVRN

Les passifs financiers évalués à la JVRN sont détenus principalement en vue de leur rachat à court terme ou font partie d'un portefeuille d'instruments financiers déterminés qui sont gérés ensemble et qui présentent des indications d'un profil récent de prises de bénéfices à court terme. Les passifs financiers sont comptabilisés à la date de transaction et sont comptabilisés à la juste valeur, les variations de la juste valeur et les profits ou les pertes étant comptabilisés à l'état consolidé du résultat net dans les « Revenus autres que d'intérêts ». Les coûts de transaction sont comptabilisés en charges à mesure qu'ils sont engagés.

Passifs financiers évalués au coût amorti

Les dépôts, les billets subordonnés et les débentures sont comptabilisés au coût amorti. Les intérêts sur les dépôts, calculés selon la méthode du taux d'intérêt effectif, sont comptabilisés comme des charges d'intérêts. Les intérêts sur les billets subordonnés et les débentures, y compris les coûts de transaction inscrits à l'actif, sont comptabilisés selon la méthode du taux d'intérêt effectif en tant que charges d'intérêts.

Passifs financiers désignés comme étant à la JVRN

Les passifs financiers classés dans cette catégorie sont ceux qui ont été désignés ainsi par la Banque au moment de leur comptabilisation initiale et, une fois effectuée, la désignation est irrévocable. La désignation à la JVRN est possible uniquement pour les passifs financiers pour lesquels une estimation fiable de la juste valeur peut être obtenue.

Les passifs financiers sont désignés comme étant à la JVRN lorsque l'un des critères suivants est respecté :

- La désignation élimine ou réduit considérablement une non-concordance comptable qui serait autrement survenue.
- La gestion d'un groupe de passifs financiers et l'appréciation de leur performance sont effectuées sur la base de la juste valeur conformément à une stratégie de gestion des risques établie par écrit.
- Le passif financier comprend un ou plusieurs dérivés incorporés qui modifient significativement les flux de trésorerie autrement nécessaires.

Les passifs financiers désignés comme étant à la JVRN sont comptabilisés à la juste valeur à l'état consolidé de la situation financière. Toutes les variations de la juste valeur sont également comptabilisées dans les « Revenus autres que d'intérêts » à l'état consolidé du résultat net, sauf pour ce qui est des variations de la juste valeur découlant de l'évolution du risque de crédit propre à la Banque, qui sont comptabilisées dans les autres éléments du résultat global. Les variations de la juste valeur découlant de l'évolution du risque de crédit propre à la Banque ne sont pas reclassées ultérieurement à l'état consolidé du résultat net lors de la décomptabilisation ou de l'extinction des passifs.

Détermination de la juste valeur

La juste valeur d'un actif financier ou d'un passif financier s'entend du prix qui serait reçu pour la vente d'un actif ou payé pour le transfert d'un passif lors d'une transaction normale entre des intervenants du marché sur le marché principal ou, à défaut, le marché le plus avantageux auquel la Banque a accès à la date d'évaluation.

La Banque évalue les instruments comptabilisés à la juste valeur à l'aide de prix cotés sur des marchés, lorsque de tels prix sont disponibles. L'utilisation de prix cotés non ajustés sur des marchés pour des instruments identiques donne lieu à une évaluation de niveau 1. Lorsque de tels prix cotés ne sont pas disponibles, la Banque utilise autant que possible des données observables dans ses modèles d'évaluation. Lorsque toutes les données importantes sont observables, il s'agit alors d'une évaluation de niveau 2. Les évaluations qui nécessitent l'utilisation de nombreuses données non observables sont considérées comme étant de niveau 3.

Les profits ou les pertes survenus au moment de la conclusion du contrat ne sont constatés que lorsque l'évaluation repose sur des données de marché observables; autrement, ils sont différés et amortis sur la durée de vie du contrat en cause ou jusqu'à ce que les données d'évaluation deviennent observables.

L'IFRS 13, *Évaluation de la juste valeur*, permet une exception d'évaluation aux termes de laquelle une entité peut déterminer la juste valeur d'un groupe d'actifs et de passifs financiers assortis de risques qui se compensent en fonction de la vente ou du transfert de son exposition nette à un ou à plusieurs risques particuliers. La Banque a adopté cette exception au moyen d'un choix de méthode comptable. En conséquence, les justes valeurs de certains portefeuilles d'instruments financiers sont déterminées en fonction de l'exposition nette de ces instruments à des risques de marché, de crédit ou de financement particuliers.

Lors de la détermination de la juste valeur de certains instruments ou portefeuilles d'instruments, des ajustements ou des réserves pour moins-value pourraient être nécessaires pour en arriver à une représentation plus précise de la juste valeur. Ces ajustements sont effectués au titre du risque de crédit, des écarts entre les cours acheteurs et les cours vendeurs, de paramètres non observables, de restrictions sur les prix sur des marchés inactifs ou illiquides et de frais de financement applicables.

Décomptabilisation d'actifs et de passifs financiers

Décomptabilisation d'actifs financiers

Un actif financier est décomptabilisé lorsque les droits contractuels de recevoir des flux de trésorerie de l'actif sont expirés, que la Banque a transféré les droits contractuels de recevoir des flux de trésorerie de l'actif financier ou qu'elle a pris en charge l'obligation de rembourser ces flux de trésorerie à un tiers indépendant, ou qu'elle a transféré la quasi-totalité des risques et des avantages inhérents à la propriété de cet actif à un tiers indépendant. La direction détermine si elle a transféré la quasi-totalité des risques et des avantages inhérents à la propriété en comparant, sur une base quantitative, le montant de la variabilité des flux de trésorerie avant et après le transfert. Si la variabilité des flux de trésorerie demeure similaire pour l'essentiel après le transfert, la Banque a conservé la quasi-totalité des risques et des avantages inhérents à la propriété.

Si la quasi-totalité des risques et des avantages inhérents à la propriété de l'actif financier n'est ni conservée ni transférée, la Banque ne décomptabilise l'actif transféré que lorsqu'elle a cessé d'exercer un contrôle sur l'actif. Le contrôle sur l'actif correspond à la capacité pratique de vendre l'actif transféré. Si la Banque conserve le contrôle sur l'actif, elle continuera de comptabiliser l'actif en proportion des liens conservés avec celui-ci. Ces liens conservés peuvent prendre la forme d'un placement dans des tranches de premier rang ou des tranches subordonnées de billets émis par des entités structurées non consolidées.

Au moment de la décomptabilisation d'un actif financier, l'écart entre la valeur comptable et la somme de i) la contrepartie reçue (y compris tout nouvel actif obtenu après déduction de tout nouveau passif repris) et de ii) tout profit ou perte cumulé comptabilisé dans les autres éléments du résultat global doit être comptabilisé dans l'état consolidé du résultat net.

Les transferts d'actifs financiers qui ne satisfont pas aux critères de décomptabilisation sont présentés comme des financements garantis à l'état consolidé de la situation financière.

Les critères de décomptabilisation s'appliquent au transfert d'une partie d'un actif plutôt que de l'actif entier uniquement si cette partie comprend des flux de trésorerie identifiés de manière spécifique comme provenant de l'actif, une part parfaitement proportionnelle des flux de trésorerie provenant de l'actif, ou une part parfaitement proportionnelle des flux de trésorerie spécifiquement identifiés comme provenant de l'actif.

Décomptabilisation de passifs financiers

Un passif financier est décomptabilisé lorsque l'obligation aux termes du passif est éteinte, qu'elle est annulée ou qu'elle arrive à expiration. Si un passif financier existant est remplacé par un autre provenant de la même contrepartie dont les modalités sont substantiellement différentes, ou que les modalités du passif existant ont fait l'objet d'une modification substantielle, cet échange ou cette modification sont traités comme une décomptabilisation du passif financier original et la comptabilisation d'un nouveau passif financier à la juste valeur. La différence entre les valeurs comptables respectives du passif existant et du nouveau passif est comptabilisée dans l'état consolidé du résultat net comme profit ou perte.

Dépréciation

Champ d'application

La Banque applique une méthode en trois étapes pour évaluer le compte de correction de valeur pour pertes sur créances utilisant un modèle fondé sur les pertes sur créances attendues, comme l'exige l'IFRS 9, pour les catégories suivantes d'instruments financiers qui ne sont pas évalués à la juste valeur par le biais du résultat net :

- les actifs financiers au coût amorti;
- les titres de créance classés comme étant à la JVAÉRG;
- les engagements de prêt hors bilan;
- les contrats de garantie financière.

Modèle de dépréciation fondé sur les pertes sur créances attendues

Les calculs du compte de correction de valeur pour pertes sur créances de la Banque correspondent aux extraits de modèles utilisant un certain nombre d'hypothèses sous-jacentes à l'égard du choix de données d'entrée variables et de leurs interdépendances. Le modèle de dépréciation fondé sur les pertes sur créances attendues reflète la valeur actualisée de toute insuffisance des flux de trésorerie relative à des cas de défaillance d'un instrument financier, que ce soit i) pour les 12 mois à venir ou ii) pour sa durée de vie attendue, selon la détérioration de la qualité de son crédit depuis sa comptabilisation initiale. Le compte de correction de valeur pour pertes sur créances reflète un montant objectif et fondé sur des pondérations probabilistes qui tiennent compte de divers scénarios fondés sur des projections raisonnables et justifiables.

Le modèle de dépréciation calcule les comptes de correction de valeur pour pertes sur créances à l'aide d'une approche en trois étapes fondée sur l'importance de la détérioration de la qualité du crédit d'un actif financier depuis sa comptabilisation initiale :

- Étape 1 – Pour les instruments financiers dont le risque de crédit n'a pas augmenté significativement depuis la comptabilisation initiale, un montant correspondant aux pertes sur créances attendues pour une période de 12 mois est comptabilisé. Les pertes sur créances attendues sont calculées par application d'une probabilité de défaut équivalant à la probabilité qu'une défaillance survienne au cours des 12 mois à venir. Pour ce qui est des instruments dont l'échéance est inférieure à 12 mois, une probabilité de défaut correspondant à l'échéance restante est utilisée.

- Étape 2 – Lorsqu’une augmentation importante du risque de crédit a été constatée pour un instrument financier après sa comptabilisation initiale, mais qu’il n’est pas considéré comme étant en défaut, celui-ci est inclus dans la deuxième étape. À ce moment, les pertes sur créances attendues sont calculées par application d’une probabilité de défaut sur la durée de vie restante estimée de l’instrument financier.
- Étape 3 – Les instruments financiers qui sont considérés être en défaut sont pris en compte à cette étape. Comme pour la deuxième étape, le compte de correction de valeur pour pertes sur créances tient compte des pertes sur créances attendues sur leur durée de vie.

Évaluation des pertes sur créances attendues

Les données d’entrée relatives à la probabilité de défaut (« PD »), à l’exposition en cas de défaut (« ECD ») et à la perte en cas de défaut (« PCD ») utilisées pour estimer les pertes sur créances attendues sont modélisées en se fondant sur les facteurs macroéconomiques qui sont le plus étroitement liés aux pertes sur créances du portefeuille pertinent.

Ces paramètres ou données d’entrée statistiques sont décrits ci-dessous :

- PD – La probabilité de défaut correspond à une estimation de la probabilité qu’une situation de défaut survienne dans un horizon donné. Un défaut peut ne survenir qu’à un certain moment au cours de la durée de vie restante estimée si la facilité n’a pas été décomptabilisée auparavant et qu’elle se trouve toujours dans le portefeuille.
- ECD – L’exposition en cas de défaut correspond à une estimation de l’exposition à une date de défaut future prenant en compte les changements attendus de l’exposition après la date de clôture, y compris les remboursements du principal et des intérêts, qu’ils soient prévus par contrat ou autrement, les prélèvements attendus sur les facilités engagées et les intérêts courus sur les paiements en défaut.
- PCD – La perte en cas de défaut correspond à une estimation de la perte découlant d’un cas de défaut à un moment donné. Elle se fonde sur l’écart entre les flux de trésorerie contractuels dus et ceux que le prêteur s’attendrait à recevoir, y compris à la suite de la réalisation d’une garantie. Elle s’exprime généralement en pourcentage de l’ECD.

Informations prospectives

L’estimation des pertes attendues de chaque étape et l’appréciation de l’importance des augmentations du risque de crédit tiennent compte d’informations portant sur des événements passés et les conditions actuelles ainsi que de prévisions raisonnables et justifiables portant sur des événements futurs et la conjoncture économique à venir. L’estimation et l’utilisation d’informations prospectives pourraient nécessiter l’exercice d’un jugement important.

Facteurs macroéconomiques

Dans ses modèles, la Banque s’appuie sur une grande variété d’informations économiques prospectives comme données d’entrée, notamment la croissance du PIB, les taux de chômage, les taux d’intérêt des banques centrales et les indices de prix de l’immobilier. Les données d’entrée et les modèles utilisés pour calculer les pertes sur créances attendues pourraient ne pas toujours rendre compte de toutes les caractéristiques du marché à la date des états financiers. Des ajustements qualitatifs ou des ajustements selon l’approche par superposition peuvent être effectués temporairement en ayant recours au jugement d’experts du crédit.

Scénarios prospectifs divers

La Banque établit son compte de correction de valeur pour pertes sur créances à l’aide de quatre scénarios prospectifs fondés sur des pondérations probabilistes. La Banque tient compte de sources d’information et de données tant internes qu’externes pour obtenir des prévisions et projections objectives. Elle prépare les scénarios au moyen des prévisions générées par Études économiques de la Banque Scotia. Les prévisions sont obtenues à l’aide de modèles internes et externes qui sont modifiés au besoin par Études économiques de la Banque Scotia pour formuler un aperçu d’un « scénario de base » de la tendance future la plus probable des variables économiques pertinentes ainsi qu’un éventail représentatif d’autres scénarios de prévisions possibles. Le processus nécessite la mise au point de deux scénarios économiques additionnels et la prise en compte des probabilités relatives de chaque résultat.

Le « scénario de base » représente le résultat le plus probable et est conforme aux renseignements utilisés par la Banque à d’autres fins, comme la planification stratégique et l’établissement des budgets. Les autres scénarios représentent des résultats plus optimistes et pessimistes. La Banque a repéré et documenté les principaux inducteurs de risque de crédit et de pertes sur créances pour chaque portefeuille d’instruments financiers et, grâce à une analyse des données historiques, a estimé les relations entre les variables macroéconomiques, le risque de crédit et les pertes sur créances.

Appréciation d’une augmentation importante du risque de crédit

Chaque date de clôture, la Banque évalue s’il y a eu une augmentation importante de l’exposition au risque de crédit depuis la comptabilisation initiale en comparant le risque de défaillance sur la durée de vie attendue restante à compter de la date de clôture au risque de défaillance à compter de la date de la comptabilisation initiale. L’appréciation prend en compte les renseignements quantitatifs et qualitatifs propres à chaque emprunteur, sans tenir compte des garanties, ainsi que l’incidence des facteurs macroéconomiques prospectifs.

Habituellement, l’appréciation d’une augmentation importante du risque de crédit à l’égard des portefeuilles de prêts aux particuliers et de prêts autres qu’aux particuliers tient compte des perspectives macroéconomiques, du jugement de la direction, des défauts et de la surveillance. Les facteurs macroéconomiques prospectifs forment une composante clé des perspectives macroéconomiques. L’importance et la pertinence de chaque facteur macroéconomique particulier dépendent du type de produit, des caractéristiques des instruments financiers, de l’emprunteur ainsi que de la région géographique. Les modèles quantitatifs ne parviennent pas toujours à saisir toutes les informations raisonnables et justifiables qui pourraient indiquer qu’il y a eu une augmentation importante du risque de crédit. Les facteurs qualitatifs peuvent être évalués pour pallier cette lacune, notamment dans les situations où il y a des modifications aux critères d’approbation du crédit pour un groupe donné d’emprunteurs, des changements à la composition du portefeuille et des désastres naturels ayant des répercussions sur certains portefeuilles. En ce qui concerne les défauts et la surveillance, il existe une présomption réfutable d’augmentation importante du risque de crédit de l’instrument financier depuis la comptabilisation initiale lorsque les paiements contractuels sont en souffrance depuis plus de 30 jours.

Portefeuille de prêts aux particuliers – Pour les expositions liées aux prêts aux particuliers, une augmentation importante du risque de crédit ne peut être appréciée en utilisant les informations prospectives pour un seul compte. Par conséquent, l’appréciation doit être effectuée pour le secteur. Des seuils de migration sectorielle existent pour chaque modèle de PD par produit et tiennent compte de la variation proportionnelle de la PD ainsi que la variation absolue de PD. Les seuils utilisés pour la migration de PD sont passés en revue et évalués au moins une fois par année, à moins qu’il y ait une modification importante des pratiques de gestion du risque de crédit. Dans ce cas, l’appréciation est devancée.

Portefeuille de prêts autres qu’aux particuliers – La Banque utilise une échelle de notation de risque (notation interne, ou NI) pour ses expositions liées aux prêts autres qu’aux particuliers. Une NI est assignée à chaque exposition liée aux prêts autres qu’aux particuliers pour rendre compte de la probabilité de défaut de l’emprunteur. Des informations prospectives propres à un emprunteur ou non (c.-à-d. macroéconomiques) sont prises en compte et reflétées dans la NI. Une augmentation importante du risque de crédit est évaluée en se fondant sur la migration des expositions parmi les NI.

Durée de vie attendue

Pour évaluer les pertes sur créances attendues, la Banque tient compte de la période contractuelle maximale l’exposant au risque de crédit. Toutes les modalités contractuelles sont prises en compte au moment de déterminer la durée de vie attendue, y compris les options de remboursement anticipé, de prolongation et de renouvellement. Dans le cas de certaines facilités de crédit renouvelable, telles les cartes de crédit, la durée de vie attendue est estimée en fonction de la période au cours de laquelle la Banque est exposée au risque de crédit et de la manière dont les pertes sur créances sont atténuées par des mesures de gestion des risques.

Présentation du compte de correction de valeur pour pertes sur créances à l'état de la situation financière

- Actifs financiers évalués au coût amorti : en déduction de la valeur comptable brute des actifs financiers.
- Instruments de créance évalués à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global : aucune correction de valeur n'est comptabilisée à l'état de la situation financière, car la valeur comptable de ces actifs correspond à leur juste valeur. Le compte de correction de valeur est toutefois établi et présenté dans le cumul des autres éléments du résultat global.
- Risques de crédit hors bilan tels que les engagements de prêts non prélevés, les lettres de crédit et les lettres de garantie : à titre de provision dans les autres passifs.

Actifs financiers modifiés

Si les modalités d'un actif financier sont modifiées ou si un actif financier existant est remplacé par un nouvel actif, une évaluation est effectuée pour déterminer si l'actif financier existant doit être décomptabilisé. Lorsqu'une modification n'entraîne pas de décomptabilisation, la date de création continue d'être utilisée pour déterminer s'il y a eu augmentation importante du risque de crédit. Lorsque la modification entraîne une décomptabilisation, le nouvel actif financier est comptabilisé à sa juste valeur à la date de modification. La date de modification correspond également à la date de création de ce nouvel actif.

La Banque peut modifier les modalités contractuelles des prêts pour des raisons commerciales ou des raisons de crédit. Les modalités d'un prêt en règle peuvent être modifiées pour des raisons commerciales afin d'offrir une tarification concurrentielle aux emprunteurs. Les prêts sont également modifiés pour des raisons de crédit dans le cas où les modalités contractuelles sont modifiées de manière à accorder des conditions avantageuses à un emprunteur qui pourrait être en difficulté financière.

Toutes les modifications de modalités contractuelles d'actifs financiers peuvent donner lieu à la décomptabilisation de l'actif d'origine lorsque les changements des modalités des prêts sont considérés comme étant importants. Ces modalités comprennent le taux d'intérêt, le montant autorisé, la durée ou le type de garantie sous-jacente. Le prêt initial est décomptabilisé et le nouveau prêt est comptabilisé à sa juste valeur. La différence entre la valeur comptable de l'actif décomptabilisé et la juste valeur du nouvel actif est comptabilisée à l'état du résultat net.

En ce qui concerne tous les prêts, productifs ou dépréciés, dont le changement de modalités n'a pas donné lieu à une décomptabilisation, la valeur comptable brute du prêt modifié est recalculée en fonction de la valeur actualisée des flux de trésorerie modifiés établie selon le taux d'intérêt effectif initial. Tout profit ou toute perte découlant de la modification est comptabilisé au poste « Dotation au compte de correction de valeur pour pertes sur créances » à l'état consolidé du résultat net.

Définition de défaut

La Banque considère qu'un instrument financier est en défaut lorsqu'un ou plusieurs événements générateurs de pertes sont survenus après la date de comptabilisation initiale de l'instrument et que cet événement a une incidence négative sur les flux de trésorerie futurs estimatifs attendus de l'instrument pouvant être estimés d'une manière fiable. Cela comprend des événements qui indiquent :

- des difficultés financières importantes de l'emprunteur;
- un défaut ou un retard de paiement des intérêts ou du principal;
- une probabilité élevée de faillite ou de restructuration financière de l'emprunteur;
- une diminution évaluable des flux de trésorerie futurs estimatifs provenant du prêt ou des actifs sous-jacents au prêt.

La Banque considère qu'un actif financier est en défaut et le classe comme étant douteux lorsqu'il est en souffrance depuis plus de 90 jours, sauf pour ce qui est des créances sur cartes de crédit qui sont considérées comme étant en défaut lorsqu'elles sont en souffrance depuis 180 jours, à moins que des informations raisonnables et justifiables ne démontrent qu'un critère de retard plus élevé pour constater un défaut est approprié.

Politique de radiation

La Banque radie un instrument financier douteux (et le compte de correction de valeur connexe), en tout ou en partie, lorsque son recouvrement est peu probable. Dans le cas des actifs financiers garantis, cette radiation survient généralement après la réception du produit de la réalisation du titre, s'il en est. Si la valeur de réalisation nette de la garantie connexe a été déterminée et qu'il n'existe aucune attente raisonnable de recouvrement futur, la radiation peut survenir plus tôt. Les créances sur cartes de crédit en souffrance depuis 180 jours sont radiées. Au cours des périodes subséquentes, tout recouvrement de montants précédemment radiés est porté au crédit de la dotation au compte de correction de valeur pour pertes sur créances à l'état consolidé du résultat net.

Prêts acquis

Tous les prêts acquis sont initialement évalués à la juste valeur à la date de l'acquisition. Par conséquent, aucune correction de valeur pour pertes sur créances n'est comptabilisée à l'état consolidé de la situation financière à la date de l'acquisition. Les prêts acquis appartiennent à l'une des deux catégories suivantes : prêts productifs ou prêts dépréciés dès leur acquisition.

Les prêts productifs acquis sont comptabilisés de la même manière que les prêts productifs consentis et ils sont traités à l'étape 1 à la date d'acquisition. Ils feront l'objet d'une correction de valeur pour pertes sur créances sur 12 mois qui sera comptabilisée à titre de dotation au compte de correction de valeur pour pertes sur créances à l'état consolidé du résultat net. L'ajustement de la juste valeur établi pour ces prêts à la date d'acquisition est amorti par imputation aux revenus d'intérêts sur la durée de ces prêts.

Les prêts acquis dépréciés dès leur acquisition sont traités à l'étape 3 et peuvent toujours faire l'objet d'un compte de correction de valeur pour pertes sur créances à l'égard de toute leur durée. Toute variation des flux de trésorerie attendus depuis la date de l'acquisition donne lieu à une dotation supplémentaire au compte de correction de valeur pour pertes sur créances à l'état consolidé du résultat net ou à une reprise sur ce compte, selon le cas, à la clôture de toutes les périodes de présentation de l'information financière postérieures à la date d'acquisition.

Compensation d'instruments financiers

Les actifs financiers et passifs financiers se rapportant à la même contrepartie sont compensés, et le solde net est présenté dans l'état consolidé de la situation financière s'il existe un droit juridiquement exécutoire de compenser les montants comptabilisés et s'il existe une intention soit de régler le montant net, soit de réaliser l'actif et de régler le passif simultanément. Lorsque des actifs financiers et des passifs financiers sont compensés à l'état consolidé de la situation financière, les éléments de revenus et de charges connexes sont également compensés à l'état consolidé du résultat net, sauf si une norme comptable applicable interdit expressément une telle compensation.

Trésorerie et dépôts auprès d'autres institutions financières

La trésorerie et les dépôts auprès d'autres institutions financières comprennent de la trésorerie, des équivalents de trésorerie, des dépôts à vue auprès de banques et d'autres institutions financières et des placements très liquides facilement convertibles en trésorerie, qui sont soumis à un risque négligeable de changement de valeur. Ces placements comportent une échéance d'au plus trois mois à compter de la date d'acquisition.

Métaux précieux

Les métaux précieux sont comptabilisés à la juste valeur diminuée des coûts de sortie, et toute variation de la valeur est portée au débit ou au crédit des « Revenus autres que d'intérêts – Revenus tirés des activités de transaction » dans l'état consolidé du résultat net.

Titres pris en pension et titres mis en pension

Les titres pris en pension (les « prises en pension ») supposent que la Banque achète des titres d'une contrepartie et qu'une entente est conclue pour revendre les titres à un prix fixe à une date ultérieure. Étant donné que la Banque revend les titres à un prix fixe à une date ultérieure, les risques et les avantages n'ont pas été transférés à la Banque. La Banque a le droit de liquider les titres achetés en cas de défaut d'une contrepartie.

Pour leur part, les titres mis en pension (les « mises en pension ») supposent que la Banque vend des titres à une contrepartie et qu'une entente est conclue pour racheter simultanément les titres à un prix fixe à une date ultérieure. Étant donné que la Banque rachète les titres à un prix fixe à une date ultérieure, les risques et les avantages n'ont pas été transférés de la Banque. La contrepartie a le droit d'utiliser la garantie donnée par la Banque en cas de défaut.

Ces ententes sont traitées comme un accord de financement garanti et sont initialement comptabilisées au coût amorti. La partie qui débourse le montant prend possession des titres garantissant le financement et ayant une valeur de marché égale ou supérieure au capital prêté. Les titres reçus aux termes de prises en pension et les titres livrés aux termes de mises en pension ne sont pas comptabilisés à l'état consolidé de la situation financière ou décomptabilisés de celui-ci à moins que les risques et avantages liés au droit de propriété aient été obtenus ou abandonnés. Les revenus d'intérêts et les charges d'intérêts connexes sont comptabilisés selon la méthode de la comptabilité d'engagement au moyen de la méthode du taux d'intérêt effectif dans les « Revenus d'intérêts » à l'état consolidé du résultat net.

Obligations relatives aux titres vendus à découvert

Les obligations relatives aux titres vendus à découvert surviennent dans le cadre d'activités de négociation ou de tenue de marché aux termes desquelles des titres de créance et des titres de capitaux propres sont vendus sans que les titres en question soient détenus.

De même, si des titres pris en pension sont par la suite vendus à des tiers, l'obligation de restituer les titres est comptabilisée comme une vente à découvert à l'état consolidé de la situation financière. Ces passifs détenus à des fins de transaction sont évalués à la juste valeur, et les profits et pertes sont inclus dans les « Revenus autres que d'intérêts – Revenus tirés des activités de transaction » dans l'état consolidé du résultat net. Les charges d'intérêts sur les titres de créance vendus à découvert sont inscrites dans les « Charges d'intérêts – Autres » à l'état consolidé du résultat net.

Prêts et emprunts de titres

Les transactions de prêts et d'emprunts de titres sont généralement garanties par des titres ou de la trésorerie. Le transfert de titres aux contreparties n'est reflété dans l'état consolidé de la situation financière que lorsque les risques et avantages inhérents à la propriété sont également transférés. La Banque comptabilise les garanties en trésorerie données ou reçues dans les « Titres mis en pension » ou les « Titres pris en pension », respectivement. L'intérêt sur les garanties en trésorerie données ou reçues est comptabilisé dans les « Revenus d'intérêts – Titres pris en pension et titres empruntés » ou les « Charges d'intérêts – Autres », respectivement. Les frais reçus ou payés sont comptabilisés respectivement dans les « Revenus tirés des frais et des commissions » ou les « Charges liées aux frais et aux commissions » dans l'état consolidé du résultat net.

Les titres empruntés ne sont pas comptabilisés dans l'état consolidé de la situation financière, sauf s'ils sont alors vendus à des tiers, auquel cas l'obligation visant à restituer les titres est comptabilisée comme un passif détenu à des fins de transaction et elle est évaluée à la juste valeur, les profits et les pertes étant inclus dans les « Revenus autres que d'intérêts – Revenus tirés des activités de transaction » dans l'état consolidé du résultat net.

Instruments dérivés

Les instruments dérivés sont des contrats dont la valeur est dérivée des taux d'intérêt, des taux de change, du prix de marchandises, du cours de titres de capitaux propres ou d'autres variables financières. La plupart des instruments dérivés peuvent être regroupés sous les appellations suivantes : contrats de taux d'intérêt, contrats de change, contrats sur l'or, contrats sur marchandises, contrats sur titres de capitaux propres ou dérivés de crédit. Les instruments dérivés sont des contrats négociés soit en bourse, soit de gré à gré. Les contrats négociés de gré à gré incluent les swaps, les contrats à terme de gré à gré et les options.

La Banque a recours à de tels dérivés aux fins de transaction de même qu'aux fins de la gestion des risques (c.-à-d. pour gérer l'exposition de la Banque aux risques de taux d'intérêt et de change ainsi qu'à d'autres risques). La Banque entreprend des activités de transaction afin de répondre aux besoins de ses clients de même qu'en vue de générer des revenus tirés des activités de transaction pour son propre compte.

Les dérivés incorporés à d'autres passifs financiers ou contrats hôtes sont traités comme des dérivés séparés lorsque les conditions suivantes sont réunies :

- leurs caractéristiques économiques et risques ne sont pas liés étroitement à ceux du contrat hôte;
- un instrument séparé assorti des mêmes modalités que le dérivé incorporé répondrait à la définition d'un dérivé;
- le contrat combiné n'est pas détenu à des fins de transaction ni désigné comme étant à la juste valeur par le biais du résultat net.

Lorsqu'un dérivé incorporé peut être séparé du contrat hôte, mais que sa juste valeur, soit à la date de l'acquisition ou à la date de clôture, ne peut être évaluée séparément de manière fiable, le contrat combiné est évalué à la juste valeur. Tous les dérivés incorporés sont présentés sur une base combinée avec leur contrat hôte, bien qu'ils soient séparés aux fins d'évaluation quand les conditions de séparation sont réunies. Les variations subséquentes de la juste valeur des dérivés incorporés sont comptabilisées dans les « Revenus autres que d'intérêts » à l'état consolidé du résultat net.

Tous les dérivés, y compris les dérivés incorporés qui doivent être comptabilisés séparément, sont comptabilisés à la juste valeur à l'état consolidé de la situation financière. L'établissement de la juste valeur des dérivés tient compte du risque de crédit, des frais de financement estimatifs et des coûts directs continus sur la durée des instruments. Les profits ou les pertes sur les dérivés survenus au moment de la mise en place du contrat ne sont constatés que lorsque l'évaluation repose uniquement sur des données de marché observables; autrement, ils sont différés et amortis sur la durée de vie du contrat en cause ou jusqu'à ce que les données d'évaluation deviennent observables.

Les profits et les pertes résultant des variations des justes valeurs des dérivés utilisés à des fins de transaction sont inscrits dans les « Revenus autres que d'intérêts – Revenus tirés des activités de transaction » dans l'état consolidé du résultat net.

Les variations de la juste valeur des dérivés utilisés à des fins autres que de transaction qui ne sont pas admissibles à la comptabilité de couverture sont comptabilisées dans les « Revenus autres que d'intérêts – Autres » dans l'état consolidé du résultat net. Lorsque des instruments dérivés sont utilisés pour gérer la volatilité des paiements fondés sur des actions, ces instruments dérivés sont inscrits à leur juste valeur et toute variation de la juste valeur en lien avec les unités couvertes est comptabilisée dans les « Charges autres que d'intérêts – Salaires et avantages du personnel » dans l'état consolidé du résultat net.

Les variations de la juste valeur des dérivés qui sont admissibles à la comptabilité de couverture sont comptabilisées dans les « Revenus autres que d'intérêts – Autres » dans l'état consolidé du résultat net pour ce qui est des couvertures de juste valeur, et dans les « Autres éléments du résultat global » dans l'état consolidé du résultat global pour ce qui est des couvertures de flux de trésorerie et des couvertures d'investissement net.

Comptabilité de couverture

La Banque a décidé de continuer d'appliquer les exigences relatives à la comptabilité de couverture de l'IAS 39. Également, la Banque a mis en œuvre les exigences de l'IFRS 9 en matière de présentation d'informations additionnelles sur la comptabilité de couverture se rapportant aux modifications de l'IFRS 7, *Instruments financiers : Informations à fournir*. En outre, la Banque a aussi adopté de manière anticipée les modifications de la première phase à l'IAS 39 et à l'IFRS 7 (les « modifications ») le 1^{er} novembre 2019. L'IASB a publié les modifications le 26 septembre 2019 en ce qui a trait aux relations de couverture qui sont directement touchées par la réforme des taux d'intérêt de référence (la « réforme ») au cours de la période antérieure au remplacement des taux d'intérêt de référence.

La Banque consigne en bonne et due forme toutes les relations de couverture, de même que son objectif de gestion du risque et sa stratégie pour la mise en œuvre des diverses opérations de couverture, à la naissance de la relation. Les éléments documentés au titre des couvertures portent notamment sur l'actif, le passif, la transaction prévue visée par un engagement ferme ou dont la réalisation est éminemment probable et faisant l'objet de la couverture, la nature du risque couvert, l'instrument de couverture utilisé et la méthode servant à évaluer l'efficacité de la couverture.

La Banque détermine aussi en bonne et due forme, à la fois à la date d'entrée en vigueur de l'opération de couverture et sur une base permanente, si les instruments dérivés utilisés dans le cadre des opérations de couverture contribuent de manière très efficace à compenser les variations de la juste valeur ou des flux de trésorerie des éléments couverts à l'intérieur d'une fourchette de 80 % à 125 %. Cette appréciation comprend une comparaison des conditions essentielles de l'élément couvert et de l'élément de couverture, ainsi qu'une analyse de régression, afin de déterminer i) s'il est attendu que la relation de couverture soit très efficace par la suite (appréciation prospective de l'efficacité); et ii) si la couverture était très efficace durant la période désignée (appréciation rétrospective de l'efficacité). Lors de l'appréciation prospective de l'efficacité d'une relation de couverture directement touchée par la réforme, la Banque suppose que le taux d'intérêt de référence n'est pas modifié par suite de la réforme. Lors de l'appréciation rétrospective de l'efficacité de la couverture, lorsque la relation de couverture directement touchée par la réforme se trouve à l'extérieur de la fourchette de 80 % à 125 % uniquement en raison de la réforme, la Banque continuera d'appliquer la comptabilité de couverture tant que les autres exigences à cet effet seront remplies. Toute inefficacité d'une couverture est évaluée et comptabilisée dans les « Revenus autres que d'intérêts – Autres » à l'état consolidé du résultat net.

Il existe trois types de couvertures : i) les couvertures de juste valeur, ii) les couvertures de flux de trésorerie et iii) les couvertures d'investissement net.

Couvertures de juste valeur

Dans une couverture de juste valeur, la variation de la juste valeur de l'instrument de couverture est contrebalancée dans l'état consolidé du résultat net par la variation de la juste valeur de l'élément couvert attribuable au risque couvert. Pour ce qui est des couvertures abandonnées, l'élément couvert n'est plus ajusté pour tenir compte des variations de la juste valeur. Le cumul de l'ajustement de la juste valeur de l'élément couvert est amorti dans les « Revenus d'intérêts » sur la durée restante jusqu'à l'échéance ou radié des « Revenus d'intérêts » directement si l'élément couvert cesse d'exister. La Banque utilise des couvertures de juste valeur essentiellement pour convertir le taux fixe des instruments financiers en taux variable. Les éléments couverts comprennent les titres de créance, les prêts, les passifs dépôts et les débiteures subordonnées. Les instruments de couverture comprennent des swaps de taux d'intérêt dans une même monnaie et les swaps de taux d'intérêt dans différentes monnaies.

Couvertures de flux de trésorerie

Dans une couverture de flux de trésorerie, la variation de la juste valeur de l'instrument de couverture, dans la mesure où il est efficace, est inscrite dans les autres éléments du résultat global jusqu'à ce que les profits et pertes sur l'élément couvert soient comptabilisés dans le résultat net. Pour ce qui est des couvertures abandonnées, le cumul du profit ou de la perte latent comptabilisé dans les autres éléments du résultat global est reclassé dans les « Revenus d'intérêts » ou dans les « Salaires et avantages du personnel » étant donné que la variabilité des flux de trésorerie de l'élément couvert a une incidence sur le résultat net. Toutefois, si l'élément couvert est décomptabilisé ou si on ne s'attend plus à ce que la transaction prévue se réalise, le profit ou la perte latent est reclassé immédiatement dans les « Revenus d'intérêts » ou dans les « Salaires et avantages du personnel ». La Banque utilise des couvertures de flux de trésorerie essentiellement pour couvrir la variabilité des flux de trésorerie ayant trait aux instruments financiers à taux variable et les revenus et les charges prévus dont la réalisation est éminemment probable. Les éléments couverts comprennent les titres de créance, les prêts, les passifs dépôts, les débiteures subordonnées et les transactions prévues dont la réalisation est éminemment probable. Les instruments de couverture comprennent des swaps de taux d'intérêt dans une même monnaie, des swaps de taux d'intérêt dans différentes monnaies, des swaps sur rendement total, des contrats de change à terme et des actifs et passifs libellés en monnaies étrangères.

En ce qui a trait aux couvertures de flux de trésorerie de transactions prévues qui sont directement touchées par la réforme, la Banque suppose que le taux d'intérêt de référence ne sera pas modifié par suite de la réforme aux fins de l'appréciation servant à déterminer si les transactions sont hautement probables ou s'il est toujours attendu que les transactions se produisent.

Couvertures d'investissement net

Dans une couverture d'investissement net, la variation de la juste valeur de l'instrument de couverture, dans la mesure où il est efficace, est inscrite dans les autres éléments du résultat global jusqu'à ce que les écarts de conversion correspondants au titre de l'investissement net couvert soient comptabilisés en résultat. La Banque désigne les passifs libellés en monnaies étrangères et les contrats de change à terme en tant qu'instruments de couverture pour gérer l'exposition aux monnaies étrangères et l'incidence sur les ratios de capital découlant des activités à l'étranger.

Immobilisations corporelles

Terrains, bâtiments et matériel

Les terrains sont comptabilisés au coût. Les immeubles (y compris les agencements), le matériel et les améliorations locatives sont comptabilisés au coût diminué de l'amortissement cumulé et des pertes de valeur cumulées, s'il en est. Le coût comprend les dépenses qui sont directement attribuables à l'acquisition de l'actif. L'amortissement est calculé selon le mode linéaire sur la durée d'utilité estimée de l'actif correspondant moins toute valeur résiduelle, comme suit : immeubles – 40 ans; agencements – 15 ans; matériel – de 3 ans à 10 ans; et améliorations locatives – durée du bail déterminée par la Banque. L'amortissement est comptabilisé dans les « Charges autres que d'intérêts – Amortissements des immobilisations corporelles et incorporelles » à l'état consolidé du résultat net. Les modes d'amortissement, les durées d'utilité et les valeurs résiduelles sont réévalués à la fin de chaque exercice et ajustés au besoin.

Si les principales composantes des immeubles et du matériel sont assorties de durées d'utilité différentes, elles sont comptabilisées séparément et amorties sur la durée d'utilité estimative de chaque composante.

Les profits nets et les pertes nettes découlant de la sortie sont comptabilisés dans les « Revenus autres que d'intérêts – Autres » à l'état consolidé du résultat net de l'exercice au cours duquel la sortie survient.

Immeubles de placement

Les immeubles de placement sont détenus pour en retirer des loyers ou pour valoriser le capital, ou les deux. La Banque détient certains immeubles de placement qu'elle présente à l'état consolidé de la situation financière en tant qu'immobilisations corporelles.

Les immeubles de placement sont comptabilisés au coût diminué de l'amortissement cumulé et des pertes de valeur cumulées. Ils sont amortis linéairement sur une durée d'utilité estimative de 40 ans. Les modes d'amortissement, les durées d'utilité et les valeurs résiduelles sont réévalués à la fin de chaque exercice et ajustés au besoin.

Actifs détenus en vue de la vente

Les actifs non financiers et non courants (ainsi que les groupes destinés à être vendus) sont considérés comme étant détenus en vue de la vente si leur valeur comptable sera recouvrée principalement par le biais d'une transaction de vente plutôt que de leur utilisation continue. Ces actifs satisfont aux critères de classement dans les actifs détenus en vue de la vente s'ils sont disponibles à la vente immédiatement dans leur état actuel et que leur vente dans les 12 mois est considérée comme très probable.

Les actifs non financiers et non courants classés comme étant détenus en vue de la vente sont évalués au moins élevé de leur valeur comptable et de leur juste valeur (diminuée des coûts de sortie) et sont présentés dans les « Autres actifs » à l'état consolidé de la situation financière. Toute perte de valeur subséquente pour ramener l'élément à la juste valeur diminuée des coûts de sortie est comptabilisée dans les « Revenus autres que d'intérêts » à l'état consolidé du résultat net. Toute hausse subséquente de la juste valeur diminuée des coûts de sortie, dans la mesure où celle-ci n'est pas supérieure à la perte de valeur cumulative, est également comptabilisée dans les « Revenus autres que d'intérêts », tout comme les profits ou pertes réalisés à la sortie.

Les actifs non financiers acquis en contrepartie de prêts dans le cadre d'une réalisation ordonnée sont comptabilisés dans les actifs détenus en vue de la vente ou les actifs détenus pour être utilisés. Si l'actif acquis ne peut être considéré comme étant détenu en vue de la vente, il est considéré comme étant détenu pour être utilisé. Il est alors initialement évalué au coût, qui correspond à la valeur comptable du prêt, et comptabilisé comme un actif semblable acquis dans le cours normal des activités.

Regroupements d'entreprises et goodwill

La Banque a recours à la méthode de l'acquisition pour la comptabilisation des acquisitions de filiales. Elle considère que la date d'acquisition correspond à la date à laquelle le contrôle est obtenu et la contrepartie des actifs acquis et des passifs repris de la filiale, légalement transférée. Le coût d'une acquisition est évalué à la juste valeur de la contrepartie payée. La juste valeur de la contrepartie transférée par la Banque dans le cadre d'un regroupement d'entreprises correspond à la somme de la juste valeur à la date d'acquisition des actifs transférés par la Banque, des passifs engagés par la Banque envers les anciens propriétaires de la société acquise de même que des participations, y compris les options, s'il en est, émises par la Banque. La Banque comptabilise la juste valeur à la date d'acquisition de toute participation auparavant détenue dans la filiale et de la contrepartie conditionnelle comme faisant partie de la contrepartie transférée en échange de l'acquisition. Un profit ou une perte sur les participations auparavant détenues dans une entreprise acquise, s'il en est, est comptabilisé dans les « Revenus autres que d'intérêts – Autres » à l'état consolidé du résultat net.

En règle générale, les actifs identifiables acquis (y compris les immobilisations incorporelles) et les passifs repris (y compris les passifs éventuels) sont évalués à la juste valeur à la date d'acquisition. La Banque comptabilise les immobilisations incorporelles identifiables, peu importe si la société acquise comptabilisait ou non ces immobilisations avant le regroupement. Les participations ne donnant pas le contrôle, le cas échéant, sont comptabilisées en fonction de leur quote-part de la juste valeur des actifs et des passifs identifiables, sauf indication contraire. Lorsque la Banque a l'obligation d'acquérir une participation ne donnant pas le contrôle en contrepartie de trésorerie ou d'un autre actif financier, une tranche de la participation ne donnant pas le contrôle est comptabilisée à titre de passif financier en fonction de la meilleure estimation de la valeur actualisée du montant de remboursement que puisse établir la direction. Lorsque la Banque est en droit de régler l'acquisition d'une participation ne donnant pas le contrôle en émettant de ses propres actions ordinaires, aucun passif financier n'est inscrit.

Tout excédent du coût de l'acquisition par rapport à la part de la Banque de la juste valeur nette des actifs identifiables acquis et des passifs identifiables repris est comptabilisé à titre de goodwill. Si le coût de l'acquisition est inférieur à la juste valeur de la quote-part revenant à la Banque des actifs identifiables acquis et des passifs identifiables repris, le profit qui en résulte est immédiatement comptabilisé dans les « Revenus autres que d'intérêts – Autres » à l'état consolidé du résultat net.

Au cours de la période d'évaluation (qui ne doit pas excéder un an à compter de la date d'acquisition), la Banque peut, de manière rétrospective, ajuster les montants comptabilisés à la date d'acquisition afin de refléter les informations nouvelles obtenues à propos des faits et des circonstances qui prévalaient à la date d'acquisition.

La Banque passe les coûts liés aux acquisitions en charges dans les périodes au cours desquelles les coûts sont engagés et les services, rendus.

Après l'acquisition, la Banque comptabilise les actifs et les passifs constatés dans le cadre d'un regroupement d'entreprises de la manière décrite ci-après :

- jusqu'à ce qu'ils soient réglés, les passifs éventuels sont évalués au montant qui ferait l'objet d'une provision ou au montant initialement comptabilisé, si celui-ci est plus élevé, les variations étant comptabilisées dans l'état consolidé du résultat net;
- les actifs compensatoires sont évalués de la même manière que l'élément auquel la compensation est liée;
- les contreparties éventuelles classées dans les passifs sont évaluées à la juste valeur et toute variation est constatée dans l'état consolidé du résultat net;
- les passifs relatifs aux détenteurs de la participation ne donnant pas le contrôle sont réévalués à la fin de chaque période de présentation de l'information financière, la variation correspondante étant comptabilisée en capitaux propres.

Après la comptabilisation initiale du goodwill acquis dans le cadre d'un regroupement d'entreprises, le goodwill dans son ensemble est évalué au coût diminué des pertes de valeur cumulées. Le goodwill n'est pas amorti; il fait l'objet d'un test de dépréciation annuel ou lorsque des circonstances indiquent que la valeur comptable pourrait s'être dépréciée.

Le goodwill est soumis à un test de dépréciation chaque date de clôture pour déterminer s'il existe des indications de perte de valeur. Aux fins du test de dépréciation, le goodwill acquis dans le cadre d'un regroupement d'entreprises est attribué à chaque groupe d'unités génératrices de trésorerie (« UGT ») de la Banque qui devrait bénéficier de l'acquisition, et ce, à la date de l'acquisition. Les UGT auxquelles le goodwill a été attribué sont regroupées afin que le test de dépréciation ait lieu au niveau le moins élevé auquel le goodwill est surveillé aux fins de la gestion interne. Une dépréciation du goodwill au niveau d'une filiale ne se traduit pas nécessairement par une dépréciation pour la Banque au niveau consolidé.

La Banque détermine la valeur comptable de l'UGT par l'application d'une approche aux fins du calcul des fonds propres réglementaires fondée sur les risques de crédit, de marché et d'exploitation et sur le levier financier, conformément à son attribution du capital aux fins de l'évaluation de la performance financière de ses secteurs d'activité. La valeur recouvrable correspond au plus élevé de la juste valeur diminuée des coûts de sortie et de la valeur d'utilité. Si la juste valeur diminuée des coûts de sortie ou la valeur d'utilité est supérieure à la valeur comptable, il n'est pas nécessaire de déterminer l'autre valeur. La valeur recouvrable de l'UGT est déterminée selon la méthode de la juste valeur diminuée des coûts de sortie. La détermination des données entrant dans l'estimation de la juste valeur diminuée des coûts de sortie nécessite l'exercice d'un jugement important. La Banque détermine la juste valeur diminuée des coûts de sortie au moyen d'un modèle d'évaluation approprié, lequel tient compte

de plusieurs facteurs, notamment du bénéfice net normalisé, des primes de contrôle et des ratios cours/bénéfice. Ces calculs sont corroborés par des multiples de valorisation, les cours des actions des filiales cotées en Bourse ou d'autres indicateurs de la juste valeur disponibles. Une perte de valeur est comptabilisée si la valeur comptable de l'UGT est supérieure à la valeur recouvrable. Les pertes de valeur eu égard au goodwill ne sont pas reprises.

Immobilisations incorporelles

Les immobilisations incorporelles représentent des actifs non monétaires identifiables et elles sont acquises séparément ou dans le cadre d'un regroupement d'entreprises, ou encore générées en interne. Les immobilisations incorporelles de la Banque se composent essentiellement des logiciels, des relations clients, des immobilisations incorporelles au titre des contrats, des immobilisations incorporelles au titre des dépôts de base et des contrats de gestion de fonds.

Le coût des immobilisations incorporelles acquises séparément comprend leur prix d'achat et les coûts directement attribuables à leur préparation pour leur utilisation prévue. Les immobilisations incorporelles acquises dans le cadre d'un regroupement d'entreprises sont initialement comptabilisées à la juste valeur.

Le coût des immobilisations incorporelles générées en interne comprend tous les coûts directement attribuables à la création, à la production et à la préparation des actifs en vue de leur exploitation de la manière envisagée par la direction.

Après leur comptabilisation initiale, les immobilisations incorporelles sont comptabilisées au coût diminué de l'amortissement cumulé et des pertes de valeur cumulées.

Les immobilisations incorporelles ayant une durée d'utilité déterminée sont initialement évaluées au coût et amorties linéairement sur leur durée d'utilité comme suit : logiciels – de 5 ans à 10 ans; et autres immobilisations incorporelles – de 5 ans à 20 ans. L'amortissement est comptabilisé dans les « Charges d'exploitation – Amortissements des immobilisations corporelles et incorporelles » à l'état consolidé du résultat net. Les immobilisations incorporelles étant considérées comme des actifs non financiers, le modèle d'amortissement des actifs non financiers est appliqué. Les immobilisations incorporelles à durée d'utilité indéterminée ne sont pas amorties, mais sont soumises à un test de dépréciation annuel et lorsque les circonstances indiquent que leur valeur comptable pourrait être dépréciée.

Dépréciation d'actifs non financiers

La valeur comptable des actifs non financiers de la Banque, à l'exception du goodwill, des immobilisations incorporelles à durée indéterminée et des actifs d'impôt différé traités séparément, fait l'objet d'un test chaque date de clôture en vue de déterminer s'il existe une indication de dépréciation. Aux fins du test de dépréciation, les actifs non financiers qui ne peuvent être évalués individuellement sont regroupés dans le plus petit groupe identifiable d'actifs dont l'utilisation continue génère des entrées de trésorerie qui sont largement indépendantes des entrées de trésorerie générées par d'autres actifs ou groupes d'actifs.

S'il existe une indication de dépréciation, la Banque estime la valeur recouvrable de l'actif. La valeur recouvrable d'un actif ou d'une UGT est la valeur la plus élevée entre sa valeur d'utilité et sa juste valeur diminuée des coûts de sortie. Les actifs non sectoriels de la Banque ne génèrent pas d'entrées de trésorerie distinctes. S'il existe une indication qu'un actif non sectoriel pourrait s'être déprécié, la Banque détermine la valeur recouvrable de l'UGT à laquelle l'actif non sectoriel appartient.

Une perte de valeur est comptabilisée si la valeur comptable d'un actif ou d'une UGT est supérieure à sa valeur recouvrable. Les pertes de valeur des activités poursuivies sont comptabilisées à l'état consolidé du résultat net dans les catégories de charges correspondant à la nature de l'actif déprécié. Les pertes de valeur comptabilisées au cours des périodes antérieures sont réévaluées à la date de clôture afin de déterminer s'il existe une indication que la perte a diminué ou disparu. Une perte de valeur est reprise si les estimations utilisées pour déterminer la valeur recouvrable ont été modifiées. Une perte de valeur n'est reprise que dans la mesure où la valeur comptable de l'actif ne dépasse pas la valeur comptable qui aurait été déterminée, déduction faite des amortissements, si aucune perte de valeur n'avait été comptabilisée. Ces reprises sont comptabilisées dans l'état consolidé du résultat net.

La détermination de la valeur recouvrable des actifs non financiers et de la pertinence de certains événements ou circonstances en tant qu'indication objective de dépréciation est soumise à l'exercice d'un jugement important.

Impôt sur le résultat

La Banque utilise la méthode du report variable pour la comptabilisation de l'impôt sur le résultat. Aux termes de cette méthode, les actifs et les passifs d'impôt différé représentent l'impôt cumulatif applicable aux différences temporelles, qui s'entendent des différences entre la valeur comptable et la valeur fiscale des actifs et des passifs. Des actifs d'impôt différé sont comptabilisés uniquement dans la mesure où il est probable qu'il existera des bénéfices imposables suffisants pour y appliquer les actifs d'impôt différé.

Les actifs et passifs d'impôt différé sont évalués aux taux d'impôt adoptés ou quasi adoptés qui devraient s'appliquer au bénéfice imposable des exercices au cours desquels on s'attend à ce que les différences temporelles soient recouvrées ou réglées.

Les actifs et les passifs d'impôt différé et d'impôt exigible ne sont compensés que s'ils surviennent dans le même groupe fiscal et que la Banque a le droit juridique et l'intention de régler le montant net ou de réaliser l'actif et de régler le passif simultanément.

La Banque constitue des provisions à l'égard de positions fiscales incertaines, lesquelles provisions, à son avis, reflètent adéquatement le risque lié aux positions fiscales faisant l'objet d'entretiens, de contrôles, de différends ou d'appels avec les autorités fiscales ou qui sont autrement considérées comme étant incertaines. Ces provisions sont constituées selon la meilleure estimation de la Banque quant au montant qui devrait être payé, compte tenu de tous les facteurs pertinents, lesquels sont réévalués chaque date de clôture.

L'impôt sur le résultat est comptabilisé dans l'état consolidé du résultat net, sauf s'il a trait à des éléments comptabilisés dans les autres éléments du résultat global ou directement dans les capitaux propres, auquel cas il est comptabilisé au même poste que l'élément connexe.

Contrats de location

En vigueur au 1^{er} novembre 2019

À la passation d'un contrat, la Banque apprécie si celui-ci est ou contient un contrat de location. Un contrat est un contrat de location s'il confère le droit de contrôler l'utilisation d'un bien déterminé pour un certain temps moyennant une contrepartie.

En tant que preneur

À la date de début du contrat de location, la Banque comptabilise un actif au titre du droit d'utilisation et une obligation locative.

Actif

Un actif au titre du droit d'utilisation est un actif qui représente le droit du preneur d'utiliser le bien sous-jacent pour la durée du contrat de location. L'actif au titre du droit d'utilisation est évalué initialement au coût, lequel se fonde sur le montant initial de l'obligation locative, majoré de tous les coûts directs engagés et de tous les paiements de loyers versés à la date de début ou avant cette date, déduction faite des incitatifs à la location reçus, ainsi que des coûts estimatifs de démantèlement.

L'actif au titre du droit d'utilisation est ensuite évalué au coût diminué du cumul de l'amortissement et du cumul des pertes de valeur, s'il en est. L'actif au titre du droit d'utilisation est amorti selon le mode linéaire sur la période allant de la date de début jusqu'au terme de sa durée d'utilité, ou jusqu'au terme de la durée du contrat de location s'il est antérieur. L'amortissement est comptabilisé dans les amortissements des immobilisations corporelles et incorporelles à l'état consolidé du résultat net. En outre, l'actif au titre du droit d'utilisation est ajusté en fonction de certaines réévaluations de l'obligation locative.

Obligation

À la date de début, la Banque évalue initialement l'obligation locative à la valeur actualisée des paiements de loyers futurs, déterminée selon son taux d'emprunt marginal. Le taux d'actualisation de la Banque est fondé sur le taux d'emprunt s'appliquant à ses emprunts assortis d'échéances qui correspondent à la durée du contrat de location. Le taux d'actualisation dépend également du risque de crédit de la Banque et de l'environnement économique dans lequel le contrat de location est conclu. L'obligation locative est ensuite évaluée au coût amorti selon la méthode du taux d'intérêt effectif. Elle est réévaluée si la Banque modifie son appréciation de la question à savoir si elle exercera une option d'achat, de prolongation ou de résiliation. Les charges d'intérêts sont comptabilisées dans le poste « Charges d'intérêts – Autres » de l'état consolidé du résultat net.

Lorsque l'obligation locative est réévaluée de cette manière, un ajustement correspondant est apporté à la valeur comptable de l'actif au titre du droit d'utilisation ou est comptabilisé en résultat net si cette valeur comptable a été ramenée à zéro.

Présentation

La Banque présente les actifs au titre de droits d'utilisation dans les « Immobilisations corporelles » tandis que les obligations locatives sont présentées dans les « Autres passifs » à l'état consolidé de la situation financière.

Transactions de cession-bail

Lorsque la Banque conclut une transaction de cession-bail (à titre de vendeur et de preneur) qui est considérée comme une vente, la Banque décomptabilise l'actif, applique le modèle de comptabilisation par le preneur à la transaction de cession-bail et évalue l'actif au titre du droit d'utilisation au coût. Le profit ou la perte comptabilisé à l'égard de cette transaction est inscrit dans les autres revenus autres que d'intérêts à l'état consolidé du résultat net. Lorsque le transfert n'est pas considéré comme une vente, la Banque continue de comptabiliser l'actif sous-jacent et inscrit un passif financier à l'égard de tout montant reçu de l'acheteur et bailleur.

Contrats de location à court terme et contrats de location dont le bien sous-jacent est de faible valeur

La Banque a choisi de ne pas comptabiliser d'actifs au titre de droits d'utilisation et d'obligations locatives pour les contrats de location à court terme ayant une durée de 12 mois ou moins, ainsi que pour les contrats dont le bien sous-jacent est de faible valeur. La Banque comptabilise en charges le paiement au titre de la location associé à ces contrats selon le mode linéaire sur la durée du contrat de location.

Détermination de la durée du contrat de location

La probabilité que la Banque exerce l'option de renouvellement d'un contrat de location est déterminée en évaluant si la Banque a la « certitude raisonnable » d'exercer cette option. La Banque aura la certitude raisonnable d'exercer une option lorsque des facteurs créeront un incitatif économique important de le faire. Cette évaluation fait appel à un niveau important de jugement, car elle est fondée sur les attentes actuelles concernant des décisions futures.

La Banque tient compte des critères suivants pour déterminer si elle a un incitatif économique entraînant la certitude raisonnable qu'elle exercera une option prévue : emplacements clés dans son réseau de succursales, emplacements où elle a affecté des dépenses importantes à la rénovation, apport au bénéfice, valeur des emplacements selon le contexte économique en vigueur et durée restante des contrats de location en place.

En vigueur avant le 1^{er} novembre 2019

La Banque en tant que bailleur

Les actifs loués à des clients aux termes de conventions qui transfèrent la quasi-totalité des risques et avantages inhérents à la propriété, avec ou sans le titre juridique ultime, sont classés dans les contrats de location-financement et présentés dans les « Prêts » à l'état consolidé de la situation financière. Les actifs loués en vertu d'un contrat de location-financement sont décomptabilisés, et la Banque comptabilise une créance qui correspond à la valeur actualisée des paiements minimaux au titre de la location, actualisés au taux d'intérêt implicite du contrat. Les coûts directs initialement engagés au titre de la négociation et de la conclusion d'un contrat de location-financement sont intégrés à la créance par le biais du taux d'actualisation appliqué au contrat. Les revenus au titre des contrats de location-financement sont comptabilisés sur la durée du contrat sur la base d'une formule traduisant un taux de rentabilité périodique constant de l'investissement net dans le contrat de location-financement. Les revenus au titre des contrats de location-financement sont pris en compte au poste « Revenus d'intérêts – Prêts » de l'état consolidé du résultat net.

Les actifs loués à des clients aux termes de conventions qui ne transfèrent pas la quasi-totalité des risques et avantages inhérents à la propriété sont classés dans les contrats de location simple. Les actifs loués sont inscrits dans les « Immobilisations corporelles » à l'état consolidé de la situation financière de la Banque. Les loyers sont comptabilisés linéairement sur la durée du contrat dans les « Revenus autres que d'intérêts – Autres » à l'état consolidé du résultat net. Les coûts directs initialement engagés au titre de la négociation et de la conclusion d'un contrat de location simple sont intégrés à la valeur comptable de l'actif loué et passés en charges linéairement sur la durée du contrat.

La Banque en tant que preneur

Les actifs détenus en vertu de contrats de location-financement sont initialement comptabilisés dans les « Immobilisations corporelles » à l'état consolidé de la situation financière, à un montant équivalant à la juste valeur de l'actif loué ou à la valeur actualisée des paiements minimaux au titre de la location, si celle-ci est inférieure. L'obligation au titre des contrats de location-financement correspondante est incluse dans les

« Autres passifs » à l'état consolidé de la situation financière. Le taux d'actualisation servant au calcul de la valeur actualisée des paiements minimaux au titre de la location est le taux d'intérêt implicite du contrat. Les loyers conditionnels sont passés en charges dans les périodes au cours desquelles ils sont engagés.

Les loyers au titre des contrats de location simple sont passés en charges linéairement sur la durée du contrat, qui débute dès que le preneur contrôle l'utilisation physique de l'actif. Les incitatifs à la location sont traités comme une réduction des charges locatives et sont également comptabilisés linéairement sur la durée du contrat. Les loyers conditionnels découlant des contrats de location simple sont passés en charges dans les périodes au cours desquelles ils sont engagés.

Cession-bail

La Banque comptabilise immédiatement en résultat net les profits et les pertes sur les transactions de cession-bail visant un actif non financier à la juste valeur de marché qui font en sorte que la Banque conserve un contrat de location simple (aux termes duquel l'acheteur/le bailleur conserve la quasi-totalité des risques et des avantages inhérents à la propriété). Si la transaction de cession-bail donne lieu à un contrat de location-financement, le profit sur cession, s'il en est, est différé et comptabilisé en résultat net sur la durée résiduelle du contrat.

Améliorations locatives

Les améliorations locatives sont des investissements visant à adapter les immeubles et les bureaux visés par des contrats de location simple en vue de leur utilisation prévue. La valeur actualisée des coûts estimatifs de remise en état nécessaires pour restaurer un bien loué à sa condition initiale à la fin du contrat, si nécessaire, est inscrite à l'actif dans le total des coûts des améliorations locatives. Parallèlement, un passif correspondant est comptabilisé afin de refléter l'obligation engagée. Les coûts de rétablissement sont comptabilisés en résultat net par le biais de l'amortissement des améliorations locatives inscrites à l'actif sur leur durée d'utilité estimative.

Provisions

Une provision est comptabilisée, notamment au titre de la restructuration, si, du fait d'un événement passé, la Banque a une obligation actuelle, juridique ou implicite, dont le montant peut être estimé de manière fiable, et qu'il est probable qu'une sortie d'avantages économiques soit nécessaire pour éteindre l'obligation.

Le montant de la provision correspond à la meilleure estimation de la Banque quant à la contrepartie nécessaire pour régler l'obligation, compte tenu des risques et incertitudes connexes. Lorsque l'effet de la valeur temps de l'argent est significatif, le montant de la provision représente la valeur actualisée des flux de trésorerie futurs prévus actualisés à un taux avant impôt qui reflète les appréciations actuelles par le marché de la valeur temps de l'argent et, le cas échéant, des risques propres à ce passif. L'augmentation de la provision pour refléter l'écoulement du temps est comptabilisée dans les « Charges d'intérêts – Autres » à l'état consolidé du résultat net.

Contrats d'assurance

Les primes brutes au titre des contrats d'assurance-vie sont comptabilisées en revenus lorsqu'elles deviennent exigibles. Les primes brutes au titre des autres contrats d'assurance, principalement des contrats d'assurance dommages, sont comptabilisées en revenus sur la durée des contrats. Les primes non gagnées représentent la partie des primes souscrites pour l'exercice visé ayant trait à la période de risque après la date de clôture. Les recouvrements au titre des demandes de règlement sont comptabilisés en résultat net dans la même période que les sinistres connexes.

Les demandes de règlement brutes au titre des contrats d'assurance-vie reflètent le coût de toutes les demandes survenues durant l'exercice. Les demandes de règlement brutes au titre des contrats d'assurance dommages comprennent les demandes réglées et les variations des passifs au titre des demandes non réglées. Les primes d'assurance cédées à des réassureurs sont passées en charges dans la même période que les primes des contrats d'assurance directs auxquels elles se rapportent.

Garanties

Une garantie s'entend d'un contrat qui peut obliger éventuellement la Banque à faire des paiements spécifiés de manière à rembourser le porteur pour une perte subie par celui-ci si un débiteur donné omet de verser un paiement exigible aux termes des modalités initiales ou modifiées d'un instrument d'emprunt. Les garanties comprennent les lettres de crédit de soutien, les lettres de garantie, les indemnisations, les rehaussements de crédit et d'autres contrats similaires. Les garanties admissibles à titre de dérivés sont comptabilisées conformément à la méthode visant les instruments dérivés. Dans le cas des garanties qui ne peuvent être admissibles à titre de dérivés, un passif est comptabilisé pour tenir compte de la juste valeur de l'obligation prise en charge à l'origine. La juste valeur de l'obligation à l'origine est généralement fondée sur les flux de trésorerie actualisés de la prime à recevoir au titre de la garantie, ce qui engendre un actif correspondant. Après la comptabilisation initiale, ces garanties sont comptabilisées selon le plus élevé du montant initial, diminué de l'amortissement pour tenir compte des commissions gagnées au cours de la période, et de la meilleure estimation du montant nécessaire à l'extinction de toute obligation financière résultant de la garantie. Toute augmentation du passif est comptabilisée à l'état consolidé du résultat net.

Avantages du personnel

La Banque offre des régimes de retraite et d'autres régimes d'avantages aux salariés admissibles au Canada et dans d'autres pays où elle exerce ses activités. Les régimes de retraite offerts prennent la forme de régimes de retraite à prestations définies (lesquelles sont, en règle générale, établies en fonction du nombre d'années de service du salarié et de la rémunération moyenne à la retraite) et de régimes de retraite à cotisations définies (en vertu desquels la Banque verse des cotisations définies et n'a aucune obligation juridique ou implicite de verser des cotisations supplémentaires). La Banque offre également d'autres avantages, qui comprennent des soins de santé, des soins dentaires et de l'assurance-vie postérieurs au départ à la retraite, de même que des avantages à long terme, notamment des prestations d'invalidité de longue durée.

Régimes de retraite à prestations définies et autres régimes d'avantages postérieurs au départ à la retraite

Le coût de ces avantages du personnel est établi annuellement par calculs actuariels selon la méthode des unités de crédit projetées. Les calculs sont effectués à partir des meilleures estimations de la direction quant à diverses hypothèses, notamment en ce qui a trait au taux d'actualisation, à la rémunération future, aux coûts des soins de santé, à la mortalité ainsi qu'à l'âge de départ à la retraite des salariés. L'hypothèse la plus importante est le taux d'actualisation utilisé pour établir l'obligation au titre des prestations définies, qui est fondé sur le taux de rendement d'obligations de sociétés de première qualité dont les durées sont les mêmes que celles des obligations de la Banque. Des taux distincts pour déterminer la charge annuelle au titre des prestations et l'obligation au titre des prestations définies sont utilisés au Canada et aux États-Unis. Ces taux sont établis d'après les rendements d'obligations de premier ordre émises par des sociétés dont la durée jusqu'à l'échéance concorde avec celle des diverses composantes de la charge annuelle au titre des prestations. Le taux d'actualisation utilisé pour déterminer la charge annuelle au titre des prestations de tous les autres régimes est le même que celui utilisé pour déterminer l'obligation au titre des prestations définies.

L'actif net ou le passif net de la Banque au titre des régimes d'avantages du personnel est calculé séparément pour chacun des régimes et il correspond à la différence entre la valeur actualisée des prestations futures acquises par les membres du personnel en échange de leurs services pour les périodes antérieures et la juste valeur des actifs des régimes. L'actif net ou le passif net est inclus dans les « Autres actifs » ou dans les « Autres passifs », selon le cas, à l'état consolidé de la situation financière. Lorsque le montant net figurant dans l'état consolidé de la situation financière est un actif, le montant de l'actif comptabilisé ne peut dépasser la valeur actualisée des avantages économiques disponibles, soit sous forme de remboursements futurs du régime, soit sous forme de diminutions des cotisations futures au régime.

Le coût des services rendus au cours de l'exercice, le montant net des charges (revenus) d'intérêts, le coût (crédit au titre) des services passés, le profit (la perte) au règlement et les frais de gestion sont comptabilisés en résultat net. Le montant net des charges (revenus) d'intérêts est déterminé au moyen de l'application du taux d'actualisation au montant net de l'actif ou du passif au titre des prestations définies. Lorsque les prestations d'un régime sont bonifiées (ou réduites), le coût des services passés ou un crédit connexe est porté immédiatement au résultat net.

Les réévaluations découlant des gains et des pertes actuariels, de l'incidence du plafonnement de l'actif et de l'excédent du rendement des actifs des régimes sur les revenus d'intérêts sur la juste valeur des actifs sont comptabilisées immédiatement à l'état consolidé de la situation financière, une charge ou un crédit étant inscrit dans l'état du résultat global (autres éléments du résultat global) de la période au cours de laquelle ils surviennent. Les montants comptabilisés dans les autres éléments du résultat global ne sont pas transférés à l'état consolidé du résultat net.

Autres avantages du personnel à long terme

Les autres avantages du personnel à long terme sont comptabilisés de la même façon que les régimes de retraite à prestations définies et les autres régimes d'avantages postérieurs au départ à la retraite précités, sauf que les réévaluations sont comptabilisées dans l'état consolidé du résultat net dans la période au cours de laquelle ils surviennent.

Régimes à cotisations définies

Les coûts de ces régimes correspondent aux cotisations payables par la Banque aux comptes des employés au titre des services rendus au cours de la période et passées en charges.

Avantages du personnel à court terme

Les avantages du personnel à court terme sont comptabilisés en charges à mesure que les services correspondants sont rendus et un passif non actualisé est calculé, après déduction des paiements effectués.

Intérêts et revenus et charges d'intérêts assimilés

Les revenus d'intérêts et les charges d'intérêts liés à tous les instruments financiers portant intérêt qui sont détenus à des fins autres que de transaction sont comptabilisés dans les revenus d'intérêts nets selon la méthode du taux d'intérêt effectif. Le taux d'intérêt effectif est le taux qui actualise exactement les décaissements ou encaissements de trésorerie futurs sur la durée de vie prévue de l'instrument financier ou, selon le cas, sur une période plus courte de manière à obtenir la valeur comptable brute de l'actif ou du passif financier. Le calcul prend en considération toutes les modalités contractuelles de l'instrument financier (par exemple, les options de paiement anticipé) et inclut les commissions ou les coûts marginaux directement imputables à l'instrument et faisant partie intégrante du taux d'intérêt effectif, mais ne tient pas compte des pertes sur créances futures.

Les variations découlant de l'évaluation à la valeur de marché des instruments financiers détenus à des fins de transaction, y compris les revenus d'intérêts ou les charges d'intérêts connexes, sont comptabilisées dans les « Revenus autres que d'intérêts – Revenus tirés des activités de transaction ».

Si la Banque révisé ses estimations de décaissements ou d'encaissements, elle ajuste la valeur comptable des instruments financiers portant intérêt qui sont évalués au coût amorti ou classés comme étant à la JVAÉRG. La Banque calcule la valeur comptable ajustée à l'aide du taux d'intérêt effectif initial et comptabilise la variation de la valeur comptable dans les « Revenus autres que d'intérêts » à l'état consolidé du résultat net.

Dès que la valeur comptable d'un actif financier ou d'un groupe d'actifs financiers similaires a été dépréciée à la suite d'une perte de valeur, les revenus d'intérêts continuent d'être comptabilisés en fonction du taux d'intérêt effectif net inhérent au placement.

Les coûts de montage de prêts sont différés et amortis dans les revenus d'intérêts au moyen de la méthode du taux d'intérêt effectif sur la durée prévue du prêt. Les commissions de montage de prêts sont comptabilisées dans les revenus d'intérêts de la période correspondant à la durée du prêt ou de l'engagement. Les frais liés au remboursement anticipé des prêts hypothécaires sont constatés dans les revenus d'intérêts à la réception, à moins qu'ils ne soient associés à de légères modifications apportées aux modalités du prêt hypothécaire, auquel cas les frais sont différés et amortis sur la durée résiduelle du prêt hypothécaire initial selon la méthode du taux d'intérêt effectif.

Les commissions de syndication de prêts sont différées et amorties dans les revenus d'intérêts sur la durée du prêt si le rendement conservé par la Banque est inférieur à celui de prêteurs comparables faisant partie du consortium.

Les commissions d'engagement de prêts visant des prêts susceptibles d'être utilisés et les autres commissions de crédit sont différées (de même que les autres coûts marginaux) et prises en compte dans les revenus d'intérêts tirés du prêt. Lorsqu'il est peu probable qu'un prêt sera utilisé, la commission d'engagement de prêt est comptabilisée dans les revenus autres que d'intérêts.

Revenus tirés des frais et des commissions

Les revenus sont comptabilisés une fois que le client de la Banque a obtenu le contrôle du service. Il y a transfert du contrôle lorsque le client de la Banque a la capacité de décider de l'utilisation des services bancaires et d'en retirer des avantages et lorsque les obligations de prestation contractuelles envers le client ont été remplies. La Banque comptabilise les revenus avant déduction des charges lorsqu'elle agit pour son propre compte dans la prestation d'un service au client et après déduction des charges lorsqu'elle agit comme mandataire pour ces services. Pour déterminer si la Banque agit pour son propre compte ou comme mandataire, une part importante de jugement est nécessaire sur la question de savoir si cette dernière a le contrôle de ces services avant que ceux-ci ne soient transférés au client. De temps à autre, la Banque peut recevoir une contrepartie variable, comme des commissions de performance. Ces commissions ne sont comptabilisées que lorsqu'il est hautement probable que la Banque n'aura pas besoin de contrepasser un montant important de revenus une fois que l'incertitude relative à la contrepartie réelle reçue sera levée. L'estimation de ces commissions fait appel au jugement.

Les revenus sur cartes comprennent les commissions d'interchange, les frais annuels et les autres frais sur cartes. Les commissions d'interchange sont comptabilisées lors de l'achat de biens et de services par le client et elles correspondent à un pourcentage du montant de la transaction tel

qu'il est établi par le réseau de paiement. Les commissions d'interchange sont comptabilisées à la date de la transaction. La Banque présente les commissions d'interchange déduction faite des frais d'association de réseau engagés et des frais de récompense pour les cartes associées. Les frais annuels sont constatés en résultat sur 12 mois. Les autres frais sur cartes sont fondés sur les transactions et sont constatés à la date de la transaction.

La Banque exploite divers programmes de fidélisation qui permettent à la clientèle d'accumuler des points lorsqu'ils utilisent les produits et les services de la Banque. La direction doit faire appel à son jugement pour estimer le passif lié aux points qui seront échangés. Le passif est réduit selon le coût des points échangés et il fait l'objet d'une réévaluation visant à refléter le coût prévu de l'échange. Lorsque le client peut échanger les points contre des crédits, le coût du programme de fidélisation est présenté déduction faite des frais sur cartes. Lorsque les points ne peuvent être échangés que contre des biens ou des services, une partie des revenus d'interchange est attribuée aux primes de fidélité comptabilisées au moment de l'échange contre des récompenses. Le coût connexe de ces points est comptabilisé dans les charges autres que d'intérêts.

La norme comptable suivante s'appliquait aux programmes de fidélisation de la clientèle avant le 1^{er} novembre 2018 : les clients échangeaient leurs points cadeaux contre des biens ou des services gratuits ou à moindre coût, si certaines conditions étaient remplies. La contrepartie reçue était répartie entre les biens vendus ou les services rendus et les points cadeaux émis, et la contrepartie affectée aux points cadeaux correspondait à leur juste valeur. La juste valeur des points cadeaux était généralement établie au moyen de prix de détail équivalents pour une gamme de cadeaux dont l'échange était attendu. La juste valeur des points cadeaux attribués était différée dans les autres passifs et comptabilisée dans les « Revenus tirés des services bancaires » lorsque les points étaient échangés ou qu'ils expiraient. La direction faisait appel à son jugement lorsqu'elle déterminait le taux d'échange entrant dans l'estimation des points devant être échangés.

Les frais liés aux services bancaires comprennent les frais gagnés sur les activités de dépôt de particuliers, d'entreprises et d'administrations publiques. Les frais liés aux dépôts de particuliers comprennent les frais de tenue de compte et divers services liés aux transactions. Les frais liés aux dépôts d'entreprises et d'administrations publiques comprennent les services de gestion des dépôts et de la trésorerie liés aux entreprises ainsi que d'autres services de gestion de la trésorerie. Ces frais sont constatés à la date de la transaction ou au fur et à mesure que les services sont fournis aux clients.

Les commissions de crédit comprennent les commissions perçues pour la prestation de services au titre des lettres de crédit et de garanties, des engagements de prêt, des acceptations bancaires et des ententes de syndication de prêts. Ces commissions sont constatées à la date de la transaction ou au fur et à mesure que les services sont fournis sur la base des ententes contractuelles avec les clients.

Les honoraires liés aux fonds communs de placement comprennent les frais de gestion et d'administration gagnés dans le cadre des activités de gestion de patrimoine de la Banque. Ces frais sont calculés en pourcentage de la valeur liquidative du fonds et sont comptabilisés à mesure que les services sont rendus. De temps à autre, la Banque peut également comptabiliser des commissions de performance provenant de certains fonds. Ces commissions ne sont comptabilisées que lorsqu'il est fortement improbable qu'un important ajustement à la baisse des revenus se produise.

Les commissions de courtage se rapportent aux commissions gagnées pour la prestation de services de courtage de plein exercice et à escompte aux clients. Ces commissions sont convenues contractuellement et peuvent être basées sur des actifs ou liées à des transactions individuelles. Elles sont constatées au fur et à mesure que les services sont fournis aux clients ou à la date de la transaction.

Les frais de gestion de placements et frais de fiducie comprennent les services administratifs, les services de fiducie et d'autres services de placement fournis aux clients. Ces frais sont convenus contractuellement et peuvent être liés à la valeur du portefeuille ou à des transactions individuelles. Ces frais sont constatés au fur et à mesure que les services sont fournis aux clients, dans la mesure où il est fortement improbable qu'un important ajustement à la baisse des revenus se produise.

Les commissions de placement et autres honoraires de services-conseils ont trait aux commissions et aux honoraires gagnés pour les services fournis aux clients relativement au placement de titres de créance et de capitaux propres. Ces commissions et honoraires comprennent également les services aux clients dans le cadre de fusions, d'acquisitions, de restructurations financières et d'autres activités de financement d'entreprises. Ces commissions et honoraires sont constatés lorsque le service a été rendu ou que des jalons contractuels ont été franchis. Les commissions d'exécution et d'achèvement sont des contreparties variables qui dépendent habituellement de la conclusion fructueuse d'une transaction.

Les autres honoraires et commissions comprennent les commissions perçues sur la vente de produits d'assurance de tiers aux clients de la Banque. Ces honoraires et commissions sont constatés lorsque l'obligation de prestation est remplie.

Charges liées aux frais et aux commissions

Les charges liées aux frais et aux commissions ont trait à des frais au titre de transactions et de services qui sont passés en charges lorsque les services sont reçus.

Revenus de dividendes

Les revenus de dividendes sur les titres de capitaux propres sont comptabilisés lorsque le droit de la Banque d'en recevoir le paiement est établi, soit à la date ex-dividende en ce qui a trait aux titres cotés en bourse.

Paiements fondés sur des actions

Les paiements fondés sur des actions attribués à des salariés sont constatés à titre de charge de rémunération à l'état consolidé du résultat net sur la période d'acquisition des droits selon le nombre d'attributions dont les droits devraient devenir acquis, compte tenu de l'incidence des renoncations prévues. Pour ce qui est des attributions qui sont accordées en tranches, chacune des tranches est reconnue comme une attribution distincte et amortie séparément.

Les droits à l'appréciation d'actions et autres droits qui sont réglés en trésorerie sont classés dans les passifs. Les attributions classées dans les passifs sont réévaluées à la juste valeur à chaque date de clôture tant et aussi longtemps qu'elles sont en circulation, les variations de la juste valeur étant comptabilisées dans la « Charge de rémunération » de la période. Le passif, qui est passé en charges sur la durée d'acquisition des droits, tient compte de la réévaluation de la juste valeur et d'un taux de renoncations révisé, en fonction des droits qui devraient être acquis.

Les options sur actions attribuées aux salariés qui sont assorties d'une composante alternative de droits à l'appréciation d'actions donnent aux salariés le droit d'exercer leurs options soit pour recevoir des actions, soit pour recevoir de la trésorerie. Ces options sont classées comme des passifs et sont réévaluées à la juste valeur chaque date de clôture tant et aussi longtemps qu'elles demeurent en circulation. Si une option est exercée, ce qui par le fait même annule la composante alternative de droits à l'appréciation d'actions, le produit de l'exercice ainsi que la charge à payer et l'impôt connexe sont inscrits dans les « Capitaux propres – Actions ordinaires » à l'état consolidé de la situation financière.

Les options sur actions classiques et autres attributions qui doivent être réglées en contrepartie d'actions sont classées comme des attributions réglées en titres de capitaux propres. Celles-ci sont passées en charges en fonction de leur juste valeur à la date d'attribution avec une augmentation correspondante dans les « Capitaux propres – Autres réserves » à l'état consolidé de la situation financière. Si une option est exercée, le produit de l'exercice ainsi que le montant comptabilisé dans les « Capitaux propres – Autres réserves » est porté dans les « Capitaux propres – Actions ordinaires » à l'état consolidé de la situation financière.

Pour ce qui est de la composante alternative de droits à l'appréciation d'actions, des droits à l'appréciation d'actions et des options sur actions classiques, la Banque estime leur juste valeur en recourant à un modèle d'évaluation des options. Ce modèle utilise des données telles que le prix d'exercice de l'option, le cours de l'action, le taux d'intérêt sans risque, les dividendes attendus, la volatilité attendue (laquelle est calculée en utilisant une pondération égale de la volatilité implicite et de la volatilité historique) et les comportements particuliers des salariés en matière d'exercice d'options, selon des données statistiques. Pour ce qui est des autres attributions, la juste valeur correspond au cours du marché des actions ordinaires de la Banque à la date de clôture.

Lorsque des instruments dérivés sont utilisés pour couvrir sur le plan économique la rémunération fondée sur des actions, les profits et pertes connexes découlant de l'évaluation à la valeur de marché sont pris en compte dans les « Charges autres que d'intérêts – Salaires et avantages sociaux » à l'état consolidé du résultat net.

Toute renonciation volontaire à une composante alternative de droits à l'appréciation d'actions dans le cadre de laquelle le salarié conserve l'option sur actions correspondante sans qu'il n'y ait de changement à la juste valeur globale de l'attribution entraîne un reclassement du passif comptabilisé ainsi que de l'impôt connexe dans les « Capitaux propres – Autres réserves » à l'état consolidé de la situation financière. Ce reclassement est évalué à la juste valeur des attributions ayant fait l'objet d'une renonciation à la date de cette renonciation. Après les renoncations volontaires, les attributions sont comptabilisées à titre d'options sur actions classiques en fonction de la juste valeur à la date de la renonciation.

Dividendes sur les actions

Les dividendes sur les actions ordinaires et privilégiées et les autres instruments de capitaux propres sont comptabilisés comme un passif et portés en réduction des capitaux propres au moment où ils sont déclarés et ne sont plus à la discrétion de la Banque.

Information sectorielle

La détermination des secteurs d'exploitation repose sur le point de vue interne de la direction. Les secteurs d'exploitation sont ceux dont les résultats d'exploitation sont régulièrement examinés par le principal décideur en matière d'exploitation de la Banque en vue de prendre des décisions sur les ressources à affecter au secteur et d'évaluer la performance de celui-ci. La Banque compte quatre secteurs d'exploitation, à savoir : Réseau canadien, Opérations internationales, Gestion de patrimoine mondiale et Services bancaires et marchés mondiaux. La catégorie Autres regroupe des secteurs d'exploitation de moindre envergure comprenant la Trésorerie du Groupe et d'autres postes se rapportant au siège social qui ne sont pas attribués à un secteur d'exploitation. Ces secteurs d'exploitation offrent différents produits et services et sont gérés séparément, en fonction de la structure de gestion et de présentation de l'information interne de la Banque.

Les résultats de ces secteurs se fondent sur les systèmes internes d'information financière de la Banque. Les méthodes comptables qu'appliquent ces secteurs sont généralement les mêmes que celles qui sont suivies par la Banque dans l'établissement des états financiers consolidés. La seule différence importante en matière de mesure comptable a trait aux revenus exonérés d'impôt et au revenu provenant de sociétés associées, dont la valeur est majorée en fonction d'une base de mise en équivalence fiscale avant impôt dans le cas des secteurs en cause. Cette différence de mesure permet de comparer les revenus imposables à ceux qui sont exonérés d'impôt.

En raison de la complexité des rouages de la Banque, il faut recourir à diverses estimations et à diverses méthodes de ventilation dans l'établissement de l'information financière sectorielle. La valeur de financement des actifs et des passifs est établie aux fins des prix de cession interne aux prix du marché de gros, et les charges du siège social sont réparties entre chacun des secteurs d'une manière équitable en fonction de divers paramètres. De même, le capital est réparti entre les secteurs selon une méthode fondée sur le risque. Les transactions conclues entre les secteurs sont inscrites dans les résultats de chacun d'eux comme si elles avaient été conclues avec un tiers et sont éliminées au moment de la consolidation.

Résultat par action

Le résultat de base par action est obtenu en divisant le bénéfice net de la période attribuable aux actionnaires ordinaires de la Banque par le nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation au cours de la période visée.

Le résultat dilué par action est obtenu en divisant le bénéfice net ajusté de la période attribuable aux actionnaires ordinaires par le nombre moyen pondéré d'actions ordinaires, après dilution, en circulation au cours de la période visée. Dans le calcul du résultat dilué par action, le résultat est ajusté pour tenir compte des variations des revenus et des charges qui pourraient découler de l'émission d'actions dilutives. Le nombre moyen pondéré dilué d'actions ordinaires en circulation pour la période rend compte de la dilution qui pourrait survenir si des options, des titres ou d'autres contrats conférant à leurs détenteurs le droit d'obtenir des actions ordinaires avaient été en circulation depuis l'ouverture de la période (ou à une date ultérieure) jusqu'à la clôture de la période (ou à une date antérieure). Les instruments qui sont estimés avoir eu un effet antidilutif au cours de la période sont exclus du calcul du résultat dilué par action.

Le résultat est ajusté en fonction du montant après impôt des distributions liées aux instruments de fonds propres dilutifs qui ont été comptabilisés au cours de la période. Pour ce qui est de la composante alternative de droits à l'appréciation d'actions qui est inscrite dans les passifs, la réévaluation après impôt incluse dans les « Salaires et avantages sociaux », déduction faite des couvertures connexes, est ajustée pour tenir compte de la charge comme si ces droits avaient été classés dans les capitaux propres.

Dans le cas des options dont le paiement est fondé sur des actions, le nombre d'actions supplémentaires prises en compte dans le calcul du résultat dilué par action est déterminé à l'aide de la méthode du rachat d'actions. Selon cette méthode, le nombre net d'actions ordinaires supplémentaires est déterminé en posant comme hypothèse que les options sur actions dans le cours sont exercées et que le produit est affecté au rachat d'actions ordinaires au cours moyen en vigueur durant la période.

Le nombre d'actions supplémentaires liées à des instruments de fonds propres qui pourraient donner lieu à une émission d'actions ordinaires est établi selon les modalités du contrat. Lors de la survenance des éventualités précisées dans les instruments liés aux fonds propres d'urgence en cas de non-viabilité (les « FPUNV »), le nombre d'actions ordinaires supplémentaires liées aux débetures subordonnées FPUNV, d'autres titres de fonds propres de T1 subordonnées FPUNV et d'actions privilégiées FPUNV repose sur une formule de conversion automatique comme il est décrit dans les suppléments de prospectus.

4 Transition à l'IFRS 16 et à l'IFRS 15

IFRS 16

Le 1^{er} novembre 2019, la Banque a adopté l'IFRS 16, *Contrats de location*. La nouvelle norme remplace la norme précédente, soit l'IAS 17, *Contrats de location*. L'IFRS 16 a pour résultat que les preneurs doivent comptabiliser la plupart de leurs contrats de location entrant dans le champ d'application de la norme d'une façon semblable aux contrats de location-financement aux termes de l'IAS 17. La comptabilisation en ce qui a trait aux bailleurs demeure sensiblement la même aux termes de l'IFRS 16.

L'IFRS 16 s'applique à tous les contrats de location, à l'exception des actifs entrant dans le champ d'application de l'IAS 38, *Immobilisations incorporelles*. L'IFRS 16 exige que les preneurs comptabilisent des actifs au titre de droits d'utilisation et les obligations locatives correspondantes au bilan. Les actifs au titre de droits d'utilisation sont amortis sur la durée du contrat de location et les obligations locatives sont évaluées au coût amorti.

Ajustement transitoire

La Banque a appliqué l'IFRS 16 au moyen de la méthode rétrospective modifiée et elle s'est prévalu du droit de ne pas retraiter les périodes comparatives.

La Banque s'est prévalu des droits transitoires suivants aux termes de la méthode rétrospective modifiée :

- évaluer les actifs au titre de droits d'utilisation à la date de première application aux mêmes montants que les obligations locatives, ajustés selon les paiements au titre de la location payés d'avance ou à payer;
- ne pas appliquer l'IFRS 16 aux contrats de location simple dont la durée résiduelle est inférieure à 12 mois (contrats de location à court terme) ou aux contrats de location de faible valeur;
- ne pas appliquer l'IFRS 16 aux contrats de location visant des immobilisations incorporelles.

À l'adoption de l'IFRS 16 le 1^{er} novembre 2019, la Banque a comptabilisé une augmentation des « Immobilisations corporelles » de 3 620 millions de dollars (soit l'augmentation nette des actifs au titre de droits d'utilisation) et des « Autres passifs » de 3 648 millions de dollars, en raison des obligations locatives comptabilisées. L'écart entre l'augmentation des actifs au titre de droits d'utilisation et celle des obligations locatives découle principalement des incitatifs à la location visant les immeubles loués par la Banque. Les capitaux propres d'ouverture n'ont pas été touchés. Le montant des obligations locatives plus haut diffère du montant des engagements au titre des contrats de location simple présentés à la note 35 c) afférente aux états financiers consolidés contenus dans le rapport annuel 2019 en raison principalement d'une hausse imputable à des options de renouvellement que la Banque a la certitude raisonnable d'exercer, contrebalancée dans une certaine mesure par les engagements au titre de contrats de location simple n'ayant pas encore commencé et l'incidence de l'actualisation des obligations locatives. La Banque a utilisé son taux d'emprunt marginal au 1^{er} novembre 2019 pour évaluer les obligations locatives. Le taux d'emprunt marginal moyen pondéré utilisé a été de 3,5 %.

IFRS 15

Le 1^{er} novembre 2018, la Banque a adopté l'IFRS 15, *Produits des activités ordinaires tirés de contrats conclus avec des clients*, qui précise comment et quand les revenus sont constatés, sans toutefois avoir d'incidence sur la constatation des revenus liés aux instruments financiers qui entrent dans le champ d'application de l'IFRS 9. La nouvelle norme a remplacé la norme précédente, soit l'IAS 18, *Produits des activités ordinaires*, et propose un modèle unique en cinq étapes fondé sur des principes s'appliquant à tous les contrats conclus avec des clients et servant à déterminer si l'obligation de prestation de l'entité consiste à fournir elle-même les services (c.-à-d., agir pour son propre compte) ou à prendre des dispositions pour qu'une autre partie fournisse ces services (c.-à-d., agir à titre de mandataire). La Banque a adopté l'IFRS 15 au moyen de la méthode rétrospective modifiée et, par conséquent, les montants des périodes comparatives n'ont pas été retraités. La Banque a comptabilisé l'effet cumulatif de l'ajustement visant à réduire le solde d'ouverture des résultats non distribués au 1^{er} novembre 2018 de 58 millions de dollars (après impôt). Cet ajustement se rapportait principalement à certains coûts qui n'étaient plus admissibles au report aux termes de la nouvelle norme ainsi qu'à la réévaluation de certains passifs au coût de l'exécution. Pour l'exercice clos le 31 octobre 2019, l'incidence de l'IFRS 15 s'est traduite par une diminution des revenus autres que d'intérêts et des charges autres que d'intérêts d'environ 209 millions de dollars, ce qui correspond surtout à certaines primes de fidélité précédemment comptabilisées dans les charges autres que d'intérêts qui sont maintenant portées en réduction des revenus autres que d'intérêts.

5 Prises de position futures en comptabilité

La Banque surveille de près les nouvelles normes comptables et les modifications de normes comptables existantes publiées par l'IASB, ainsi que les exigences édictées par d'autres organismes de réglementation, dont le BSIF. La Banque évalue actuellement l'incidence sur l'évaluation qu'aura l'adoption des nouvelles normes publiées par l'IASB sur ses états financiers consolidés ainsi que les autres choix qui seront offerts au moment de la transition.

En vigueur au 1^{er} novembre 2020

Définition d'une entreprise

Le 22 octobre 2018, l'IASB a publié des modifications de portée limitée à l'IFRS 3, *Regroupements d'entreprises*. Ces modifications aideront les sociétés à déterminer si une acquisition consiste en l'acquisition d'une entreprise ou d'un groupe d'actifs. Distinguer l'acquisition d'une entreprise de celle d'un groupe d'actifs est important, car l'acquéreur ne constate un goodwill que lorsqu'il acquiert une entreprise. Les modifications s'appliquent aux transactions dont la date d'acquisition a lieu à l'ouverture ou après l'ouverture du premier exercice ouvert à compter du 1^{er} janvier 2020. L'adoption anticipée est permise. Les modifications s'appliqueront de façon prospective aux nouvelles transactions survenues après le 1^{er} novembre 2020.

En vigueur au 1^{er} novembre 2021

Réforme des taux d'intérêt de référence

Le 27 août 2020, l'IASB a publié le document *Réforme des taux d'intérêt de référence, phase 2 (modifications d'IFRS 9, d'IAS 39, d'IFRS 7, d'IFRS 4 et d'IFRS 16)* (les « modifications »). Les modifications proposent une mesure de simplification permettant de comptabiliser les changements apportés à la base de détermination des flux de trésorerie contractuels des instruments financiers touchés par la réforme des taux d'intérêt de référence (la « réforme des TIO »). Aux termes de cette mesure de simplification, la Banque ne décomptabilisera ni n'ajustera la valeur comptable d'instruments financiers en raison de changements exigés par la réforme des TIO et elle mettra plutôt à jour le taux d'intérêt effectif de manière à refléter les changements aux taux d'intérêt de référence. La mesure de simplification sera utilisée lorsque le changement nécessaire découle directement de la réforme des TIO et que la nouvelle base de détermination des flux de trésorerie contractuels est équivalente à la base précédente sur le plan économique. Une mesure de simplification semblable sera appliquée à l'endroit des preneurs lorsque la comptabilisation

des changements aux contrats de location est touchée par la réforme des TIO. Parallèlement, les modifications comportent aussi une exemption à l'égard de certaines exigences particulières visant la comptabilité de couverture. Ainsi, il ne devra pas être mis fin aux relations de couvertures existantes directement touchées par la réforme des TIO et les nouvelles relations de couvertures qui ne sont pas admissibles selon les normes actuelles seront autorisées si les changements à la relation de couverture se situent à l'intérieur de l'étendue des modifications.

Aux termes des modifications, des informations supplémentaires doivent être fournies dans les états financiers afin de présenter les conséquences de la réforme sur les instruments financiers et la stratégie de gestion des risques. Pour la Banque, les modifications entrent en vigueur le 1^{er} novembre 2021 et peuvent être appliquées de manière anticipée. Les modifications s'appliquent rétrospectivement, mais la Banque n'est pas tenue de retraiter les informations comparatives. La Banque a établi un programme à l'échelle de l'entreprise visant à s'assurer que la transition des TIO aux taux de rechange est harmonieuse, lequel programme est axé sur la quantification des expositions, la prestation de fonctionnalités de négociation, l'évaluation des contrats existants et l'évaluation des technologies. La Banque passe en revue les contrats s'appuyant sur les TIO en s'intéressant aux contrats dont la durée va au-delà de 2021. Le plan de transition tient compte de directives de groupes du secteur et d'organismes de réglementation. La Banque évalue actuellement l'incidence et l'étendue des exigences en matière d'information au titre de ces modifications.

En vigueur au 1^{er} novembre 2023

Contrats d'assurance

Le 18 mai 2017, l'IASB a publié l'IFRS 17, *Contrats d'assurance*, qui établit un cadre d'évaluation et de présentation exhaustif et fondé sur des principes s'appliquant à tous les contrats d'assurance. La nouvelle norme remplacera l'IFRS 4, *Contrats d'assurance*, et exigera que les contrats d'assurance soient évalués au moyen des flux de trésorerie nécessaires à l'exécution actualisés et que les produits soient comptabilisés à mesure que les services seront rendus sur la période de couverture. La norme doit être adoptée rétrospectivement; si cela n'est pas possible, la méthode rétrospective modifiée ou la méthode de la juste valeur peuvent être utilisées.

Le 25 juin 2020, l'IASB a publié des modifications à l'IFRS 17, *Contrats d'assurance*. Les modifications sont conçues de manière à permettre aux sociétés d'expliquer plus facilement leur performance financière, de réduire leurs coûts grâce à la simplification de certaines exigences de la norme et de faciliter la transition en reportant de deux ans la date d'entrée en vigueur de la norme. La norme entrera en vigueur le 1^{er} novembre 2023 pour la Banque. Dans le cadre du projet de mise en œuvre de la norme en cours, la Banque tiendra compte des modifications à la portée, à la comptabilisation, à l'évaluation et à la présentation des contrats d'assurance. La Banque continue de surveiller de près l'évolution de cette norme et les discussions en cours au sein du secteur sur l'application de cette norme.

La mise en œuvre de l'IFRS 17 s'étirera sur plusieurs années et consistera en des mises à jour technologiques et en des changements aux politiques et aux procédures. La structure et la gouvernance du projet ont été établies en collaboration avec le Bureau de gestion des projets, en soutien au comité d'orientation des cadres supérieurs et aux comités des activités de projets. Les comités se composent de représentants du groupe Affaires financières mondiales, des Services actuariels d'Assurance mondiale, des Technologies de l'information et des Activités d'assurance. La Banque aura besoin de nouvelles technologies pour gérer ses activités d'assurance et préparer les informations additionnelles à fournir ainsi que pour établir les états financiers de l'entité juridique d'assurance distincte aux termes de la nouvelle norme. La Banque continue d'évaluer et d'élaborer ses méthodes comptables aux termes de l'IFRS 17 afin de quantifier l'incidence de la nouvelle norme.

6 Trésorerie et dépôts auprès d'autres institutions financières

Aux 31 octobre (en millions de dollars)

	2020	2019
Trésorerie et dépôts sans intérêt auprès d'autres institutions financières	11 123 \$	10 904 \$
Dépôts portant intérêt auprès d'autres institutions financières	65 337	35 816
Total	76 460 \$¹⁾	46 720 \$ ¹⁾

1) Déduction faite de comptes de correction de valeur de 1 \$ (2019 – 3 \$).

Le montant des soldes que la Banque doit maintenir auprès des banques centrales, d'autres organismes de réglementation et de certaines contreparties totalisait 7 121 millions de dollars (2019 – 9 401 millions de dollars), et ces soldes sont inclus dans les montants présentés ci-dessus.

7 Juste valeur des instruments financiers

Détermination de la juste valeur

Le calcul de la juste valeur se fonde sur la conjoncture du marché à un moment précis et peut donc ne pas refléter la juste valeur future. La Banque a mis en place des contrôles et des processus afin de s'assurer que l'évaluation des instruments financiers est effectuée de façon appropriée.

La meilleure indication de la juste valeur d'un instrument financier est fournie par le prix observable dans un marché actif. L'utilisation de prix cotés non ajustés sur des marchés pour des instruments identiques donne lieu à une évaluation de niveau 1. Dans la mesure du possible, les évaluations sont fondées sur des prix cotés ou des données observables sur des marchés actifs. Un processus de vérification indépendante des prix est entrepris en vue d'évaluer la fiabilité et l'exactitude des prix et des données entrant dans l'évaluation de la juste valeur. Le processus de vérification indépendante des prix est mis en œuvre par des groupes de vérification des prix qui sont indépendants de l'entreprise. La Banque tient une liste de sources d'établissement des prix qui sont utilisées dans le cadre du processus de vérification indépendante des prix. Ces sources comprennent notamment des courtiers et des services d'établissement des prix par consensus. Les politiques d'évaluation liées au processus de vérification indépendante des prix requièrent que toutes les sources d'établissement des prix ou des taux soient externes à la Banque. Périodiquement, une évaluation indépendante des sources d'établissement des prix ou des taux est effectuée afin de déterminer la présence sur le marché ainsi que la représentation sur ceux-ci.

Il n'est pas toujours possible d'obtenir un cours pour une opération de gré à gré, tout comme lorsque l'opération est effectuée sur un marché qui n'est pas liquide ou actif. Dans de telles circonstances, des modèles internes qui optimisent le recours à des données observables sont utilisés pour estimer la juste valeur. La technique d'évaluation choisie tient compte de tous les facteurs que des intervenants du marché utiliseraient pour fixer le prix de la transaction. Lorsque toutes les données d'entrée importantes sont observables, il s'agit alors d'une évaluation de niveau 2. Les instruments financiers négociés sur un marché peu actif sont évalués à l'aide des cours indicatifs, de la valeur actualisée des flux de trésorerie ou d'autres méthodes d'évaluation. Habituellement, les estimations de la juste valeur ne tiennent pas compte des liquidations ou des ventes forcées.

Lorsque les instruments financiers sont négociés sur un marché inactif ou lorsque des modèles sont utilisés dans une situation où il n'existe pas de paramètres observables, la direction doit poser des jugements importants dans son évaluation. Les évaluations qui nécessitent l'utilisation de nombreuses données non observables sont considérées comme étant de niveau 3.

Les données et les techniques d'évaluation utilisées pour déterminer la juste valeur des instruments financiers sont détaillées ci-dessous. Pour ce qui est des instruments de niveau 3, ces informations additionnelles figurent à la page 183 dans l'analyse de sensibilité du niveau 3.

La Banque présume que la juste valeur de la trésorerie et des dépôts auprès d'autres banques, des titres pris en pension et des titres empruntés, des engagements de clients en contrepartie d'acceptations, des obligations relatives aux titres mis en pension et aux titres prêtés, des acceptations et des obligations relatives aux titres vendus à découvert se rapproche de leur valeur comptable, soit parce qu'il s'agit d'éléments à court terme, soit parce que leur prix ou taux est fréquemment modifié en fonction des taux en vigueur sur le marché.

Prêts détenus à des fins de transaction

Les prêts sur métaux précieux (essentiellement l'or et l'argent) détenus à des fins de transaction sont évalués au moyen d'un modèle d'actualisation des flux de trésorerie en fonction de données d'entrée observables sur le marché, y compris le prix au comptant et le prix à terme des métaux précieux de même que les courbes de taux d'intérêt (niveau 2). Les autres prêts détenus à des fins de transaction qui servent de couverture aux swaps de crédit sur rendement total liés à des prêts sont évalués en fonction de prix fixés par consensus obtenus auprès de services indépendants de fixation des prix approuvés par la Banque (niveau 2).

Titres émis ou garantis par le gouvernement

La juste valeur des titres de créance émis ou garantis par le gouvernement est essentiellement fondée sur les prix cotés non ajustés sur des marchés actifs, s'il en est (niveau 1). Lorsque de tels cours ne sont pas disponibles, la juste valeur est déterminée au moyen de prix de transactions récentes ou encore de prix fournis par des courtiers ou des services de fixation des prix (niveau 2).

Dans le cas des titres qui ne sont pas négociés activement, la Banque a recours à un modèle d'actualisation des flux de trésorerie, en tenant compte du rendement effectif d'un instrument similaire ajusté en fonction de facteurs propres au risque de l'instrument comme les écarts de crédit et les modalités prévues au contrat (niveau 2).

Titres de sociétés et autres titres de créance

Les titres de sociétés et autres titres de créance sont évalués au moyen de prix cotés non ajustés provenant de fournisseurs de données de marché indépendants ou de courtiers tiers (niveau 1). Lorsque les prix ne sont pas disponibles sur une base constante, les plus récentes données disponibles sont utilisées et vérifiées par une approche d'évaluation fondée sur les rendements (niveau 2). Dans certains cas, le prix des titres est calculé au moyen de rendements interpolés pour des obligations similaires (niveau 2). La Banque a recours à des modèles de fixation des prix fondés sur des données d'entrée observables confirmées par le marché, comme les écarts de crédit, les courbes de taux d'intérêt et les taux de récupération (niveau 2). Ces données d'entrée sont vérifiées mensuellement au moyen d'un processus d'évaluation indépendante des prix.

Dans le cas de certains titres pour lesquels il n'existe aucun marché actif, aucun prix établi par consensus ni aucun prix indicatif ou exécutable fourni par des tiers, la Banque s'appuie sur les prix provenant de fournisseurs tiers ou sur des modèles internes d'établissement des prix et ne peut facilement observer les données de marché utilisées pour établir le prix de ces instruments (niveau 3).

Titres hypothécaires

La juste valeur des titres hypothécaires résidentiels est surtout déterminée au moyen de prix fournis par des courtiers tiers et des fournisseurs indépendants de données de marché, lorsque le marché est plus actif (niveau 2). Lorsque le marché n'est pas actif, on utilise un modèle interne d'établissement des prix (niveau 3).

Titres de capitaux propres

La juste valeur des titres de capitaux propres est déterminée au moyen de prix cotés non ajustés sur des marchés actifs, s'il en est (niveau 1). Pour les titres de capitaux propres qui sont négociés moins fréquemment, la juste valeur est déterminée en fonction du plus récent cours de marché. Lorsqu'il existe un écart important entre le prix d'achat et le prix de vente, la juste valeur est déterminée en fonction du cours de titres similaires (niveau 2).

Lorsque les cours sur des marchés actifs ne sont pas accessibles facilement, comme c'est le cas pour les titres de capitaux propres d'entités non cotées, la juste valeur correspond à un multiple du bénéfice sous-jacent ou à un pourcentage des actifs sous-jacents tiré des états du commandité tiers (niveau 3).

Fonds de revenu

La juste valeur des fonds de revenu est fondée sur des prix cotés non ajustés observables, s'il en est (niveau 1). Lorsqu'il n'existe aucun cours de marché ou aucun cours sur un marché actif, la juste valeur est établie en fonction de la valeur liquidative la plus récente, des états financiers du fonds et d'autres informations financières obtenues auprès de gestionnaires de fonds tiers au niveau du fonds (niveau 2).

Instruments dérivés

Les justes valeurs des instruments dérivés négociés en bourse sont fondées sur des prix cotés non ajustés sur des marchés (niveau 1), alors que celles des instruments dérivés négociés de gré à gré ou négociés sur un marché inactif sont déterminées en fonction de modèles de fixation des prix, lesquels reposent sur des données d'entrée comme les cours de marché et les prix contractuels courants des instruments sous-jacents, ainsi que la valeur temps et la courbe de rendement, ou de facteurs de volatilité sous-jacents aux positions (niveau 2). L'établissement de la juste valeur des dérivés tient compte du risque de crédit, des frais de financement estimatifs et des coûts directs continus sur la durée des instruments.

Les produits dérivés évalués au moyen de techniques d'évaluation à l'aide de données non observables comprennent surtout les swaps de taux d'intérêt et les options, les swaps de devises et les contrats de change à terme. Les techniques d'évaluation les plus fréquentes comprennent les modèles de tarification de gré à gré et de swap, utilisant les calculs de la valeur actualisée. Les modèles intègrent diverses données dont le cours de change, les taux à terme et les courbes de taux d'intérêt (niveau 2).

Les produits dérivés évalués selon une méthode d'évaluation reposant sur d'importantes données d'entrée non observables sont les contrats à long terme (swaps de taux d'intérêt et de devises, contrats de change à terme, contrats d'options et certains swaps sur défaillance) et d'autres produits dérivés visant un groupe d'actifs, de marchandises ou de monnaies. Ces modèles intègrent certaines données non observables importantes telles que la volatilité et la corrélation (niveau 3).

Prêts

La juste valeur estimative des prêts comptabilisés au coût amorti tient compte des variations du niveau général des taux d'intérêt et de la solvabilité des emprunteurs depuis le montage ou l'achat des prêts. Les méthodes d'évaluation particulières qui ont été utilisées sont les suivantes :

- Pour les prêts hypothécaires à l'habitation à taux fixe canadiens, la juste valeur est déterminée en actualisant les flux de trésorerie contractuels futurs prévus, compte tenu des remboursements anticipés attendus et selon la meilleure estimation de la direction quant aux taux d'intérêt moyens offerts sur le marché pour des prêts hypothécaires comportant des modalités résiduelles similaires (niveau 3).

États financiers consolidés

- Pour les prêts aux entreprises et aux administrations publiques à taux fixe, la juste valeur est déterminée en actualisant les flux de trésorerie contractuels futurs prévus selon des taux d'intérêt déterminés au moyen des courbes appropriées de swaps de devises pour le reste de la durée à courir, ajustées pour tenir compte des pertes sur créances prévues liées au portefeuille (niveau 3).
- Pour tous les autres prêts à taux fixe, la juste valeur est déterminée en actualisant les flux de trésorerie contractuels futurs selon des taux d'intérêt déterminés au moyen des courbes appropriées de swaps de devises pour le reste de la durée à courir (niveau 3).
- La juste valeur de tous les prêts à taux variable est présumée être égale à la valeur comptable.

La juste valeur des prêts n'est pas ajustée pour tenir compte de la protection de crédit, s'il en est, acquise par la Banque afin d'atténuer le risque de crédit.

Dépôts

Il est présumé que la juste valeur des dépôts payables à vue ou à préavis et des dépôts à taux variable payables à une date déterminée est égale à la valeur comptable.

La juste valeur estimative des dépôts à taux fixe payables de particuliers au Canada est obtenue en actualisant les sorties de trésorerie futures contractuelles prévues en fonction des meilleures estimations de la direction quant aux taux d'intérêt moyens pratiqués sur le marché pour des dépôts comportant des durées à courir jusqu'à l'échéance similaires (niveau 2).

La juste valeur des dépôts aux termes du programme des Obligations hypothécaires du Canada (« OHC ») est déterminée en actualisant les flux de trésorerie contractuels futurs prévus au moyen de données d'entrée observables du marché (niveau 2).

La juste valeur de tous les autres dépôts à taux fixe est obtenue en actualisant les flux de trésorerie contractuels futurs prévus selon des taux d'intérêt déterminés au moyen des courbes appropriées de swaps de devises pour le reste de la durée à courir (niveau 2).

En ce qui a trait aux billets structurés contenant des dérivés incorporés qui sont séparés de billets classiques, la juste valeur des dérivés incorporés est établie au moyen de modèles d'évaluation du prix des options dont les données d'entrée sont similaires à celles d'autres dérivés sur taux d'intérêt ou sur actions (niveau 2). La juste valeur de certains dérivés incorporés est déterminée en fonction des valeurs liquidatives (niveau 3).

Débitures subordonnées et autres passifs

La juste valeur des débitures subordonnées, y compris les débitures émises par des filiales qui sont incluses dans les autres passifs, est établie d'après le cours du marché, s'il en est, ou d'après le prix actuel sur le marché pour des titres de créance comportant des modalités et des risques similaires (niveau 2). La juste valeur des autres passifs est déterminée selon la méthode des flux de trésorerie contractuels actualisés en fonction des courbes de swaps de devises appropriées pour la durée résiduelle (niveau 2).

Juste valeur des instruments financiers

Le tableau qui suit indique la juste valeur des instruments financiers de la Banque, établie à l'aide des méthodes d'évaluation et des hypothèses décrites plus haut. Les justes valeurs présentées ne tiennent pas compte des actifs non financiers comme les immobilisations corporelles, les participations dans des sociétés associées, les métaux précieux ainsi que le goodwill et autres immobilisations incorporelles.

	2020		2019	
	Juste valeur totale	Valeur comptable totale	Juste valeur totale	Valeur comptable totale
Aux 31 octobre (en millions de dollars)				
Actifs				
Trésorerie et dépôts auprès d'autres institutions financières	76 460 \$	76 460 \$	46 720 \$	46 720 \$
Actifs détenus à des fins de transaction	117 839	117 839	127 488	127 488
Titres pris en pension et titres empruntés	119 747	119 747	131 178	131 178
Instruments financiers dérivés	45 065	45 065	38 119	38 119
Titres de placement – JVAÉRG et JVRN	79 745	79 745	60 514	60 514
Titres de placement – Coût amorti	32 129	31 644	22 000	21 845
Prêts	612 368	603 263	600 155	592 483
Engagements de clients en contrepartie d'acceptations	14 228	14 228	13 896	13 896
Autres actifs financiers	12 700	12 700	15 142	15 142
Passifs				
Dépôts	755 395	750 838	735 270	733 390
Instruments financiers désignés comme étant à la juste valeur par le biais du résultat net	18 899	18 899	12 235	12 235
Acceptations	14 305	14 305	13 901	13 901
Obligations liées aux titres vendus à découvert	31 902	31 902	30 404	30 404
Instruments financiers dérivés	42 247	42 247	40 222	40 222
Obligations relatives aux titres mis en pension et aux titres prêtés	137 763	137 763	124 083	124 083
Débitures subordonnées	7 827	7 405	7 553	7 252
Autres passifs financiers	43 776	42 660	38 338	37 713

Les fluctuations des taux d'intérêt, des écarts de crédit et des coûts liés à la liquidité constituent la principale cause des variations de la juste valeur des instruments financiers de la Banque, ce qui se traduit par un écart favorable ou défavorable par rapport à la valeur comptable. En ce qui a trait aux instruments financiers de la Banque qui sont inscrits au coût ou au coût amorti, la valeur comptable n'est pas ajustée en fonction des augmentations ou des diminutions de la juste valeur découlant des fluctuations du marché, y compris celles attribuables aux fluctuations des taux d'intérêt. La valeur comptable des titres de placement à la JVAÉRG, des instruments dérivés et des instruments financiers évalués ou désignés comme étant à la JVRN est continuellement ajustée en fonction de la juste valeur.

Hiérarchie des justes valeurs

Le tableau qui suit présente la hiérarchie des justes valeurs des instruments comptabilisés à la juste valeur de façon récurrente et des instruments qui ne sont pas comptabilisés à la juste valeur.

Aux 31 octobre (en millions de dollars)	2020				2019			
	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	Total	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	Total
Instruments comptabilisés à la juste valeur de façon récurrente								
Actifs :								
Métaux précieux¹⁾	– \$	1 181 \$	– \$	1 181 \$	– \$	3 709 \$	– \$	3 709 \$
Actifs détenus à des fins de transaction								
Prêts	–	8 352	–	8 352	–	13 829	–	13 829
Titres de créance émis ou garantis par le gouvernement du Canada	9 154	3 882	–	13 036	9 345	1 828	–	11 173
Titres de créance d'administrations publiques provinciales et municipales canadiennes	–	9 320	–	9 320	–	7 615	–	7 615
Titres de créance du Trésor américain et d'autres administrations publiques américaines	5 182	–	–	5 182	8 604	–	–	8 604
Titres de créance d'administrations publiques étrangères	9 230	3 415	–	12 645	6 058	3 224	–	9 282
Titres de sociétés et autres titres de créance	–	10 570	18	10 588	–	10 523	17	10 540
Fonds de revenu	121	–	–	121	73	–	–	73
Titres de capitaux propres	57 078	361	–	57 439	65 215	161	1	65 377
Autres ²⁾	1 156	–	–	1 156	995	–	–	995
	81 921 \$	37 081 \$	18 \$	119 020 \$	90 290 \$	40 889 \$	18 \$	131 197 \$
Titres de placement³⁾								
Titres de créance émis ou garantis par le gouvernement du Canada	1 728 \$	15 100 \$	– \$	16 828 \$	8 464 \$	3 917 \$	– \$	12 381 \$
Titres de créance d'administrations publiques provinciales et municipales canadiennes	93	17 454	–	17 547	197	3 044	–	3 241
Titres de créance du Trésor américain et d'autres administrations publiques américaines	11 930	1 299	–	13 229	16 117	3 772	–	19 889
Titres de créance d'administrations publiques étrangères	14 101	13 798	23	27 922	10 973	9 608	30	20 611
Titres de sociétés et autres titres de créance	265	850	23	1 138	230	1 784	21	2 035
Titres de capitaux propres	1 954	263	864	3 081	1 204	284	869	2 357
	30 071 \$	48 764 \$	910 \$	79 745 \$	37 185 \$	22 409 \$	920 \$	60 514 \$
Instruments financiers dérivés								
Contrats de taux d'intérêt	– \$	21 013 \$	4 \$	21 017 \$	– \$	16 621 \$	15 \$	16 636 \$
Contrats de change et sur l'or	–	17 943	–	17 943	8	17 309	–	17 317
Contrats sur titres de capitaux propres	290	2 655	3	2 948	599	1 394	2	1 995
Dérivés de crédit	–	480	–	480	–	406	–	406
Contrats sur marchandises	–	2 677	–	2 677	6	1 759	–	1 765
	290 \$	44 768 \$	7 \$	45 065 \$	613 \$	37 489 \$	17 \$	38 119 \$
Passifs :								
Dépôts⁴⁾								
Passifs financiers désignés comme étant à la juste valeur par le biais du résultat net	–	18 899	–	18 899	–	12 235	–	12 235
Obligations liées aux titres vendus à découvert	25 584	6 318	–	31 902	26 669	3 735	–	30 404
Instruments financiers dérivés								
Contrats de taux d'intérêt	–	16 937	17	16 954	–	13 867	71	13 938
Contrats de change et sur l'or	–	19 511	–	19 511	–	20 350	–	20 350
Contrats sur titres de capitaux propres	599	2 133	2	2 734	530	2 557	6	3 093
Dérivés de crédit	–	53	–	53	–	38	–	38
Contrats sur marchandises	–	2 995	–	2 995	–	2 803	–	2 803
	599 \$	41 629 \$	19 \$	42 247 \$	530 \$	39 615 \$	77 \$	40 222 \$
Instruments non comptabilisés à la juste valeur⁵⁾ :								
Actifs :								
Titres de placement – coût amorti	4 946 \$	26 864 \$	319 \$	32 129 \$	5 495 \$	16 377 \$	128 \$	22 000 \$
Prêts ⁶⁾	–	–	374 767	374 767	–	–	351 832	351 832
Passifs :								
Dépôts ⁶⁾	–	307 457	–	307 457	–	318 091	–	318 091
Débiteures subordonnées	–	7 827	–	7 827	–	7 553	–	7 553
Autres passifs	–	26 831	–	26 831	–	23 141	–	23 141

1) La juste valeur des métaux précieux se fonde sur les cours du marché et les prix au comptant à terme, s'il y a lieu.

2) Représente les actifs liés à l'énergie.

3) Compte non tenu des titres de créance évalués au coût amorti de 31 644 \$ (31 octobre 2019 – 21 845 \$).

4) Ces montants représentent des dérivés incorporés qui sont séparés de billets structurés.

5) Ces montants représentent la juste valeur des actifs financiers et des passifs financiers dont la valeur comptable ne constitue pas une approximation raisonnable de la juste valeur.

6) Représente des instruments à taux fixe.

Variations de la juste valeur des instruments de niveau 3

Les instruments financiers classés au niveau 3 de la hiérarchie des justes valeurs au 31 octobre 2020 englobent des obligations de gouvernements étrangers, des obligations de sociétés structurées, des placements dans des titres de capitaux propres d'entités non cotées et des dérivés complexes.

Le tableau qui suit résume les variations se rapportant aux instruments de niveau 3 comptabilisés à la juste valeur pour l'exercice clos le 31 octobre 2020.

Les soldes positifs représentent des actifs, alors que les soldes négatifs représentent des passifs. En conséquence, les montants positifs indiquent des achats d'actifs ou des règlements de passifs, alors que les montants négatifs indiquent des ventes d'actifs ou des émissions de passifs.

	Au 31 octobre 2020						Variation des profits (pertes) latents comptabilisés en résultat pour les instruments toujours détenus ¹⁾
	Juste valeur au 1 ^{er} novembre 2019	Profits (pertes) comptabilisés en résultat	Profits (pertes) comptabilisés dans les AÉRG	Achats/ émissions	Ventes/ règlements	Transferts vers/ depuis le niveau 3	
(en millions de dollars)							
Métaux précieux	– \$	1 \$	– \$	23 \$	(24)\$	– \$	– \$
Actifs détenus à des fins de transaction							
Prêts	–	1	–	22	(23)	–	–
Titres de sociétés et autres titres de créance	17	5	–	–	(4)	–	18
Titres de capitaux propres	1	–	–	–	(1)	–	–
	18	6	–	22	(28)	–	18
Titres de placement							
Titres de créance d'administrations publiques étrangères	30	–	(2)	–	(5)	–	23
Titres de sociétés et autres titres de créance	21	–	(2)	4	–	–	23
Titres de capitaux propres	869	13	11	253	(254)	(28)	864
	920	13	7	257	(259)	(28)	910
Instruments financiers dérivés – actifs							
Contrats de taux d'intérêt	15	(1)	–	14	(1)	(23)	4
Contrats sur titres de capitaux propres	2	2	–	1	–	(2)	3
Instruments financiers dérivés – passifs							
Contrats de taux d'intérêt	(71)	8	–	(30)	31	45	(17)
Contrats sur titres de capitaux propres	(6)	5	–	(6)	2	3	(2)
	(60)	14	–	(21)	32	23	(12)
Total	878 \$	34 \$	7 \$	281 \$	(279)\$	(5)\$	916 \$

1) Ces montants représentent les profits et pertes découlant des variations de la juste valeur des instruments de niveau 3 toujours détenus à la clôture de la période qui sont comptabilisés à l'état consolidé du résultat net.

2) Certains profits et pertes latents sur les actifs et les passifs dérivés sont compensés en grande partie par les variations découlant de l'évaluation à la valeur de marché d'autres instruments pris en compte dans les « Revenus tirés des activités de transaction » à l'état consolidé du résultat net, ces instruments agissant comme couverture économique à l'égard de certains actifs et passifs dérivés.

3) Certaines pertes latentes sur les dérivés sur taux d'intérêt sont compensées en grande partie par les variations découlant de l'évaluation à la valeur de marché de dérivés incorporés à certains passifs déposé à l'état consolidé du résultat net.

Le tableau qui suit résume les variations se rapportant aux instruments de niveau 3 comptabilisés à la juste valeur pour l'exercice clos le 31 octobre 2019.

	Au 31 octobre 2019						Juste valeur au 31 octobre 2019
	Juste valeur au 1 ^{er} novembre 2018	Profits (pertes) comptabilisés en résultat ¹⁾	Profits (pertes) comptabilisés dans les AÉRG	Achats/ émissions	Ventes/ règlements	Transferts vers/ depuis le niveau 3	
(en millions de dollars)							
Métaux précieux	16 \$	– \$	– \$	25 \$	(41)\$	– \$	– \$
Actifs détenus à des fins de transaction	18	2	–	2	(8)	4	18
Titres de placement	770	43	38	277	(174)	(34)	920
Instruments financiers dérivés	41	(61)	–	(35)	(1)	(4)	(60)

1) Les profits ou les pertes se rapportant à des éléments de niveau 3 peuvent être compensés par des profits ou des pertes se rapportant à des couvertures connexes de niveaux 1 ou 2.

Transferts importants

Des transferts importants peuvent survenir entre les niveaux de la hiérarchie des justes valeurs lorsque de nouvelles informations ou des informations supplémentaires visant les données servant à l'évaluation ainsi que leur précision ou leur caractère observable deviennent disponibles. La Banque constate les transferts entre les niveaux de la hiérarchie des justes valeurs à la date de clôture de l'exercice où les transferts ont lieu. Les transferts vers ou depuis le niveau 3 se produisent principalement à la suite de changements dans le caractère observable, les méthodes d'évaluation ou l'importance des données observables servant à l'évaluation.

Il n'y a eu aucun transfert important vers ou depuis le niveau 3 au cours des exercices clos le 31 octobre 2020 et le 31 octobre 2019.

Analyse de sensibilité du niveau 3

Le tableau suivant présente de l'information sur les importantes données non observables utilisées dans l'évaluation des instruments financiers classés au niveau 3 de la hiérarchie des justes valeurs.

	Techniques d'évaluation	Importantes données non observables	Fourchette d'estimations des données non observables ¹⁾	Variation de la juste valeur en raison d'hypothèses de rechange raisonnablement possibles (en millions de dollars)
Titres de placement				
Titres de capitaux propres d'entités non cotées ²⁾	Titres comparables sur le marché	Évaluations du commandité selon les états financiers Taux de capitalisation	97 % 3 %	(36)/36
Instruments financiers dérivés				
Contrats de taux d'intérêt	Modèle d'établissement du prix des options	Volatilité des taux d'intérêt	36 % - 146 %	(2)/2
Contrats sur titres de capitaux propres	Modèle d'établissement du prix des options	Volatilité des capitaux propres Corrélation d'actions uniques	2 % - 188 % (65)% - 98 %	(7)/7

1) La fourchette d'estimations représente les données les moins élevées et les plus élevées réellement utilisées pour établir la juste valeur des instruments financiers, par catégories d'instruments financiers.

2) L'évaluation des titres de capitaux propres d'entités non cotées est effectuée au moyen de la valeur liquidative fournie par les gestionnaires de fonds. Les valeurs liquidatives ne sont pas considérées comme observables, puisque la Banque ne peut remettre ces instruments pour rachat à cette valeur. La fourchette d'estimation de la valeur liquidative par part ou du prix par action n'a pas été présentée pour ces instruments étant donné que l'évaluation n'est pas effectuée à l'aide d'un modèle.

La Banque exerce son jugement pour déterminer quelles données non observables sont utilisées pour calculer la juste valeur des instruments de niveau 3.

La section qui suit présente les données non observables importantes des instruments de niveau 3.

Évaluations du commandité selon les états financiers

Les valeurs des actifs fournies par le commandité représentent la juste valeur des placements dans des titres de capitaux propres d'entités non cotées.

Corrélation

La corrélation d'un dérivé de crédit ou d'un instrument d'emprunt s'entend de la probabilité qu'une seule défaillance entraîne une succession de défaillances. Elle influe sur la distribution des défaillances dans le portefeuille et, par conséquent, sur l'évaluation d'instruments comme les tranches de titres adossés à des créances avec flux groupés. Une corrélation plus élevée peut se traduire par une hausse ou par une baisse de la juste valeur, en fonction du rang de l'instrument.

La corrélation est prise en compte dans l'établissement du prix des dérivés liés aux capitaux propres lorsque la relation entre la variation des prix de deux ou plus des actifs sous-jacents est pertinente.

Volatilité

La volatilité est une mesure de la variation du prix d'un titre. La volatilité historique correspond souvent à la déviation standard annualisée de la variation du prix quotidien pour une période donnée. La volatilité implicite est la volatilité qui, lorsqu'elle est utilisée dans le cadre d'un modèle d'établissement du prix des options, se traduit par une valeur équivalant à la valeur de marché courante de l'option.

8 Actifs détenus à des fins de transaction

a) Titres détenus à des fins de transaction

Le tableau qui suit présente une analyse de la valeur comptable des titres détenus à des fins de transaction :

Au 31 octobre 2020 (en millions de dollars)	Durée à courir jusqu'à l'échéance						Valeur comptable
	Moins de trois mois	De trois à douze mois	De un an à cinq ans	De cinq à dix ans	Plus de dix ans	Aucune échéance déterminée	
Titres détenus à des fins de transaction							
Titres de créance émis ou garantis par le gouvernement du Canada	938 \$	1 180 \$	5 708 \$	1 915 \$	3 295 \$	– \$	13 036 \$
Titres de créance d'administrations publiques provinciales et municipales canadiennes	562	818	2 026	1 107	4 807	–	9 320
Titres de créance du Trésor américain et d'autres administrations publiques américaines	461	93	3 846	644	138	–	5 182
Titres de créance d'administrations publiques étrangères	3 708	3 864	3 715	1 039	319	–	12 645
Actions ordinaires	–	–	–	–	–	57 178	57 178
Autres	261	1 968	6 013	1 458	887	383	10 970
Total	5 930 \$	7 923 \$	21 308 \$	6 163 \$	9 446 \$	57 561 \$	108 331 \$
Total par monnaies (en dollars canadiens)							
Dollar canadien	1 640 \$	2 362 \$	7 402 \$	3 577 \$	8 406 \$	20 637 \$	44 024 \$
Dollar américain	1 249	1 340	10 150	1 212	707	25 600	40 258
Peso mexicain	1 188	1 074	1 727	77	54	282	4 402
Autres devises	1 853	3 147	2 029	1 297	279	11 042	19 647
Total des titres détenus à des fins de transaction	5 930 \$	7 923 \$	21 308 \$	6 163 \$	9 446 \$	57 561 \$	108 331 \$

Au 31 octobre 2019 (en millions de dollars)	Durée à courir jusqu'à l'échéance						Valeur comptable
	Moins de trois mois	De trois à douze mois	De un an à cinq ans	De cinq à dix ans	Plus de dix ans	Aucune échéance déterminée	
Titres détenus à des fins de transaction							
Titres de créance émis ou garantis par le gouvernement du Canada	1 338 \$	1 097 \$	4 990 \$	1 363 \$	2 385 \$	– \$	11 173 \$
Titres de créance d'administrations publiques provinciales et municipales canadiennes	810	944	1 257	687	3 917	–	7 615
Titres de créance du Trésor américain et d'autres administrations publiques américaines	455	306	6 013	1 627	203	–	8 604
Titres de créance d'administrations publiques étrangères	3 237	2 047	2 655	1 084	259	–	9 282
Actions ordinaires	–	–	–	–	–	65 450	65 450
Autres	734	1 527	6 309	1 398	560	12	10 540
Total	6 574 \$	5 921 \$	21 224 \$	6 159 \$	7 324 \$	65 462 \$	112 664 \$
Total par devises (en dollars canadiens)							
Dollar canadien	1 246 \$	2 429 \$	8 042 \$	2 595 \$	6 602 \$	18 990 \$	39 904 \$
Dollar américain	606	1 085	8 802	2 462	465	27 952	41 372
Peso mexicain	378	458	1 494	96	60	507	2 993
Autres devises	4 344	1 949	2 886	1 006	197	18 013	28 395
Total des titres détenus à des fins de transaction	6 574 \$	5 921 \$	21 224 \$	6 159 \$	7 324 \$	65 462 \$	112 664 \$

b) Prêts détenus à des fins de transaction

Le tableau qui suit présente la répartition par secteurs géographiques des prêts détenus à des fins de transaction :

Aux 31 octobre (en millions de dollars)	2020	2019
Prêts détenus à des fins de transaction^{1), 2)}		
États-Unis ³⁾	6 227 \$	8 112 \$
Europe ⁴⁾	1 075	3 414
Asie-Pacifique ⁴⁾	141	1 339
Canada ⁴⁾	266	434
Autres ⁴⁾	643	530
Total	8 352 \$	13 829 \$

1) La répartition par secteurs géographiques des prêts détenus à des fins de transaction se fonde sur le lieu d'origine du risque ultime de l'actif sous-jacent.

2) Les prêts sont libellés en dollars américains.

3) Comprend des prêts détenus à des fins de transaction servant de couverture à des swaps de crédit sur rendement total liés à des prêts s'établissant à 5 396 \$ (2019 – 5 559 \$), tandis que le reste a trait aux activités de transactions sur métaux précieux et aux activités de prêt à court terme.

4) Ces prêts ont essentiellement trait aux activités de transactions sur métaux précieux et aux activités de prêt à court terme.

9 Instruments financiers désignés comme étant à la juste valeur par le biais du résultat net

Conformément à sa stratégie de gestion des risques, la Banque a choisi de désigner certains passifs au titre de billets de premier rang comme étant à la juste valeur par le biais du résultat net afin de réduire la non-concordance en matière de comptabilisation entre les variations de ces instruments et les variations de la juste valeur des dérivés connexes, de même que les passifs financiers hybrides contenant un ou plusieurs dérivés incorporés qui ne sont pas étroitement liés au contrat hôte. Les variations de la juste valeur des passifs financiers découlant de l'évolution du risque de crédit propre à la Banque sont comptabilisées dans les autres éléments du résultat global, sans reclassement ultérieur en résultat net.

Le cumul des ajustements de la juste valeur découlant du risque de crédit propre à la Banque est déterminé à un moment donné au moyen d'une comparaison de la valeur des flux de trésorerie futurs attendus sur la durée de ces passifs actualisée au taux de financement effectif de la Banque et de la valeur des flux de trésorerie futurs attendus actualisée à un taux de référence.

Le tableau ci-dessous présente la juste valeur des passifs financiers désignés comme étant à la juste valeur par le biais du résultat net et les variations de la juste valeur.

31 octobre (en millions de dollars)	Juste valeur		Variations de la juste valeur		Cumul des variations de la juste valeur ¹⁾	
	Aux		Pour les exercices clos les			
	2020	2019	2020	2019	2020	2019
Passifs						
Passifs au titre de billets de premier rang ²⁾	18 899 \$	12 235 \$	651 \$	(1 230)\$	199 \$	(452)\$

1) Le cumul des variations de la juste valeur est évalué à compter de la date de comptabilisation initiale des instruments.

2) Les variations de la juste valeur découlant de l'évolution du risque de crédit propre à la Banque sont comptabilisées dans les « Autres éléments du résultat global ». Les autres variations de la juste valeur sont comptabilisées sous « Revenus autres que d'intérêts – Revenus tirés des activités de transaction ». Les variations de la juste valeur compensatoires découlant des dérivés connexes sont également comptabilisées sous « Revenus autres que d'intérêts – Revenus tirés des activités de transaction ».

Le tableau suivant présente les variations de la juste valeur des passifs financiers désignés comme étant à la juste valeur par le biais du résultat net attribuables à l'évolution du risque de crédit propre à la Banque ainsi que le montant à l'échéance contractuelle et la valeur comptable de ces passifs.

(en millions de dollars)	Passifs au titre de billets de premier rang				
	Montant à l'échéance contractuelle ¹⁾	Valeur comptable	Écart entre la valeur comptable et le montant à l'échéance contractuelle	Variations de la juste valeur attribuables à l'évolution du risque de crédit propre à la Banque pour la période comptabilisées dans les autres éléments du résultat global	Cumul des variations de la juste valeur attribuables à l'évolution du risque de crédit propre à la Banque ¹⁾
Au 31 octobre 2020	19 098 \$	18 899 \$	199 \$	(404)\$	(459)\$
Au 31 octobre 2019	11 783 \$	12 235 \$	(452)\$	11 \$	(55)\$

1) Le cumul des variations de la juste valeur est comptabilisé à compter de la date de comptabilisation initiale de l'instrument.

10 Instruments financiers dérivés

a) Montants notionnels¹⁾

Le tableau qui suit indique le total des montants notionnels des instruments dérivés non réglés par types et ventilés selon que la Banque les utilise à des fins de transaction ou les désigne dans des relations de couverture. Les montants notionnels de ces contrats représentent le volume d'instruments dérivés non réglés et non pas le profit ou la perte éventuel afférent au risque de marché ou au risque de crédit de ces instruments. Les dérivés de crédit classés dans la catégorie « Autres contrats dérivés » se composent principalement de swaps sur défaillance achetés ou vendus. Dans une moindre mesure, cette catégorie comprend également des swaps sur rendement total liés à des prêts et à des titres de créance. Les instruments dérivés liés aux métaux précieux autres que l'or et aux autres produits de base tels que l'énergie et les métaux communs sont classés dans les « Autres contrats dérivés – autres ».

Aux 31 octobre (en millions de dollars)	2020			2019		
	Transaction	Couverture	Total	Transaction	Couverture	Total
Contrats de taux d'intérêt						
Cotés en bourse						
Contrats à terme standardisés	111 065 \$	– \$	111 065 \$	130 310 \$	– \$	130 310 \$
Options achetées	2 047	–	2 047	11 287	–	11 287
Options vendues	–	–	–	3 699	–	3 699
	113 112	–	113 112	145 296	–	145 296
De gré à gré						
Contrats de garantie de taux	7 573	–	7 573	8 184	–	8 184
Swaps	380 118	27 987	408 105	413 261	34 718	447 979
Options achetées	26 167	–	26 167	27 356	–	27 356
Options vendues	29 343	–	29 343	29 617	–	29 617
	443 201	27 987	471 188	478 418	34 718	513 136
De gré à gré (réglés par l'intermédiaire de contreparties centrales)						
Contrats de garantie de taux	598 653	–	598 653	529 893	–	529 893
Swaps	2 960 778	236 603	3 197 381	3 154 442	249 610	3 404 052
Options achetées	–	–	–	–	–	–
Options vendues	–	–	–	–	–	–
	3 559 431	236 603	3 796 034	3 684 335	249 610	3 933 945
Total	4 115 744 \$	264 590 \$	4 380 334 \$	4 308 049 \$	284 328 \$	4 592 377 \$
Contrats de change et sur l'or						
Cotés en bourse						
Contrats à terme standardisés	9 548 \$	– \$	9 548 \$	8 368 \$	– \$	8 368 \$
Options achetées	258	–	258	686	–	686
Options vendues	187	–	187	417	–	417
	9 993	–	9 993	9 471	–	9 471
De gré à gré						
Au comptant et à terme	354 235	19 114	373 349	431 547	37 582	469 129
Swaps	457 942	78 433	536 375	383 708	68 793	452 501
Options achetées	33 754	–	33 754	44 890	–	44 890
Options vendues	32 613	–	32 613	44 936	–	44 936
	878 544	97 547	976 091	905 081	106 375	1 011 456
De gré à gré (réglés par l'intermédiaire de contreparties centrales)						
Au comptant et à terme	27 579	–	27 579	25 724	–	25 724
Swaps	–	–	–	–	–	–
Options achetées	–	–	–	–	–	–
Options vendues	–	–	–	–	–	–
	27 579	–	27 579	25 724	–	25 724
Total	916 116 \$	97 547 \$	1 013 663 \$	940 276 \$	106 375 \$	1 046 651 \$
Autres contrats dérivés						
Cotés en bourse						
Capitaux propres	45 099 \$	– \$	45 099 \$	40 095 \$	– \$	40 095 \$
Crédit	–	–	–	–	–	–
Marchandises et autres contrats	27 083	–	27 083	69 416	–	69 416
	72 182	–	72 182	109 511	–	109 511
De gré à gré						
Capitaux propres	82 343	582	82 925	91 869	726	92 595
Crédit	23 666	–	23 666	18 678	–	18 678
Marchandises et autres contrats	37 887	–	37 887	61 257	–	61 257
	143 896	582	144 478	171 804	726	172 530
De gré à gré (réglés par l'intermédiaire de contreparties centrales)						
Capitaux propres	–	–	–	–	–	–
Crédit	10 485	–	10 485	8 053	–	8 053
Marchandises et autres contrats	234	–	234	411	–	411
	10 719	–	10 719	8 464	–	8 464
Total	226 797 \$	582 \$	227 379 \$	289 779 \$	726 \$	290 505 \$
Total des montants notionnels des contrats en cours	5 258 657 \$	362 719 \$	5 621 376 \$	5 538 104 \$	391 429 \$	5 929 533 \$

1) Le montant notionnel représente le montant auquel un taux ou un prix est appliqué en vue de l'établissement des flux de trésorerie à échanger.

b) Durée à courir jusqu'à l'échéance

Le tableau qui suit présente un sommaire de la durée à courir jusqu'à l'échéance des montants notionnels des instruments financiers dérivés de la Banque par types :

Au 31 octobre 2020 (en millions de dollars)	Moins de un an	De un an à cinq ans	Plus de cinq ans	Total
Contrats de taux d'intérêt				
Contrats à terme standardisés	63 381 \$	47 648 \$	36 \$	111 065 \$
Contrats de garantie de taux	493 676	105 747	6 803	606 226
Swaps	1 204 974	1 617 615	782 897	3 605 486
Options achetées	9 596	17 011	1 607	28 214
Options vendues	5 784	15 919	7 640	29 343
	1 777 411	1 803 940	798 983	4 380 334
Contrats de change et sur l'or				
Contrats à terme standardisés	7 144	2 404	–	9 548
Au comptant et à terme	373 511	22 353	5 064	400 928
Swaps	111 610	256 789	167 976	536 375
Options achetées	28 329	5 615	68	34 012
Options vendues	29 989	2 811	–	32 800
	550 583	289 972	173 108	1 013 663
Autres contrats dérivés				
Capitaux propres	81 897	45 083	1 044	128 024
Crédit	19 910	8 965	5 276	34 151
Marchandises et autres contrats	48 970	15 896	338	65 204
	150 777	69 944	6 658	227 379
Total	2 478 771 \$	2 163 856 \$	978 749 \$	5 621 376 \$

Au 31 octobre 2019 (en millions de dollars)	Moins de un an	De un an à cinq ans	Plus de cinq ans	Total
Contrats de taux d'intérêt				
Contrats à terme standardisés	81 584 \$	48 087 \$	639 \$	130 310 \$
Contrats de garantie de taux	414 294	117 694	6 089	538 077
Swaps	1 182 231	1 781 124	888 676	3 852 031
Options achetées	19 633	16 813	2 197	38 643
Options vendues	8 408	19 148	5 760	33 316
	1 706 150	1 982 866	903 361	4 592 377
Contrats de change et sur l'or				
Contrats à terme standardisés	6 574	1 762	32	8 368
Au comptant et à terme	465 712	25 605	3 536	494 853
Swaps	104 706	206 695	141 100	452 501
Options achetées	39 105	6 218	253	45 576
Options vendues	40 628	4 493	232	45 353
	656 725	244 773	145 153	1 046 651
Autres contrats dérivés				
Capitaux propres	75 388	54 045	3 257	132 690
Crédit	13 562	11 418	1 751	26 731
Marchandises et autres contrats	93 950	36 603	531	131 084
	182 900	102 066	5 539	290 505
Total	2 545 775 \$	2 329 705 \$	1 054 053 \$	5 929 533 \$

c) Risque de crédit

Tout comme les autres actifs financiers, les instruments dérivés sont exposés au risque de crédit, qui découle de la possibilité que les contreparties manquent à leurs obligations envers la Banque. Toutefois, alors que le risque de crédit relatif aux autres actifs financiers correspond au montant du principal, déduction faite de tout compte de correction de valeur pour pertes sur créances applicable, le risque de crédit associé aux instruments dérivés ne correspond normalement qu'à une faible fraction du montant notionnel de l'instrument dérivé.

De façon générale, les contrats dérivés exposent la Banque au risque de pertes sur créances si les variations des taux du marché influent négativement sur la position d'une contrepartie et si celle-ci manque à son engagement de paiement. En conséquence, l'exposition au risque de crédit associée aux instruments dérivés correspond à la juste valeur positive de l'instrument.

Les instruments dérivés négociés de gré à gré présentent généralement un risque de crédit plus élevé que les instruments négociés sur un marché organisé. La variation nette de la valeur des contrats négociés en bourse est normalement réglée quotidiennement en trésorerie. Les détenteurs de ces contrats se tournent vers un marché organisé pour l'exécution de ces derniers.

La Banque s'efforce de limiter le risque de crédit en négociant avec des contreparties qu'elle considère comme solvables, et les contreparties de grande qualité représentaient une proportion considérable de l'exposition au risque de crédit découlant des transactions sur produits dérivés de la Banque au 31 octobre 2020. Pour contrôler le risque de crédit lié aux produits dérivés, la Banque met en œuvre des mesures et processus de

gestion du risque de crédit similaires aux approches utilisées dans les activités de prêt aux fins de l'évaluation et de l'approbation du risque. La Banque a recours à une mesure du risque, soit l'exposition future éventuelle pour les dérivés, afin d'évaluer l'utilisation par rapport aux limites de crédit établies pour la contrepartie. L'exposition future éventuelle mesure l'incidence de l'évolution du marché sur l'exposition aux dérivés tout au long de la durée de vie des transactions avec des contreparties. En outre, l'exposition future éventuelle tient compte de facteurs d'atténuation du risque comme la compensation et le nantissement. Les limites et l'utilisation de l'exposition future éventuelle pour les contreparties aux dérivés sont autorisées et surveillées par l'unité de gestion du risque de la Banque.

La Banque obtient le droit de compensation au moyen d'accords généraux de compensation conclus avec des contreparties [des accords généraux standards de l'International Swaps and Derivatives Association (« ISDA »), en règle générale], lesquels prévoient le règlement net unique de l'ensemble des opérations couvertes par l'accord en cas de défaut ou de résiliation anticipée d'une opération. De cette manière, le risque de crédit associé aux contrats favorables faisant l'objet de l'accord général de compensation n'est éliminé que dans la mesure où les contrats défavorables conclus avec la même contrepartie ne sont réglés qu'après la réalisation des contrats favorables.

Le nantissement est généralement documenté sous la forme d'une annexe sur le soutien du crédit (« ASC ») de l'ISDA, dont les modalités peuvent varier en fonction de l'opinion qu'a chaque partie de la solvabilité de l'autre. Les ASC peuvent exiger qu'une partie fournisse une marge initiale au début de chaque opération. Elles prévoient aussi la possibilité de faire un appel de marge de variation si le risque total lié à l'évaluation à la valeur de marché et non garanti dépasse un seuil préétabli. Une marge de variation peut être unilatérale (ce qui signifie que seule une partie est appelée à fournir une garantie) ou bilatérale (ce qui signifie que l'une ou l'autre des parties peut fournir une garantie, selon celle qui est dans le cours). L'ASC détaillera également les types de garanties que chaque partie juge acceptables et les ajustements qui s'appliqueront à chaque type de garanties. Les modalités de l'accord général de compensation et des ASC de l'ISDA sont prises en compte dans le calcul du risque de crédit de contrepartie (se reporter également à la page 94 du rapport annuel 2020).

Les instruments dérivés utilisés par la Banque comprennent les dérivés de crédit dans ses portefeuilles de placement et de prêts. La Banque accorde de la protection de crédit comme solution de rechange à la prise en charge d'un risque découlant d'une participation dans des actifs constitués d'obligations ou de prêts, tandis qu'elle obtient de la protection de crédit pour gérer ou atténuer les risques de crédit.

Le tableau qui suit présente un sommaire du risque de crédit de la Banque lié aux instruments financiers dérivés. Le montant exposé au risque de crédit (« MERC ») représente le coût de remplacement estimatif, ou la juste valeur positive, de tous les contrats. Le MERC tient compte de l'incidence de l'accord général de compensation ou de la garantie conclue¹. Le MERC ne reflète pas les pertes réelles ou prévues.

Le risque de crédit équivalent (« RCÉ ») correspond à l'exposition en cas de défaut (« ECD ») prescrite par le Bureau du surintendant des institutions financières Canada (BSIF) dans sa ligne directrice sur les exigences en matière de suffisance des fonds propres. L'actif pondéré en fonction des risques est obtenu en multipliant le RCÉ par les exigences en matière de capital (« K »), celles-ci étant multipliées par 12,5 et établies en fonction de la probabilité de défaut (« PD »), de la perte en cas de défaut (« PCD »), de l'échéance et des facteurs de corrélation déterminés. Le poste « Autres contrats dérivés – Autres » comprend les instruments dérivés liés aux métaux précieux autres que l'or et aux autres marchandises, notamment les dérivés sur l'énergie et les métaux communs.

	2020				2019			
	Montant notionnel	Montant exposé au risque de crédit (MERC) ¹⁾	Risque de crédit équivalent (RCÉ) ¹⁾	Actifs pondérés en fonction des risques	Montant notionnel	Montant exposé au risque de crédit (MERC) ¹⁾	Risque de crédit équivalent (RCÉ) ¹⁾	Actifs pondérés en fonction des risques
Aux 31 octobre (en millions de dollars)								
Contrats de taux d'intérêt								
Contrats à terme standardisés	111 065 \$	– \$	46 \$	– \$	130 310 \$	– \$	39 \$	– \$
Contrats de garantie de taux	606 226	52	129	45	538 077	49	249	127
Swaps	3 605 486	7 418	8 343	2 610	3 852 031	5 345	6 369	2 145
Options achetées	28 214	78	46	13	38 643	42	43	19
Options vendues	29 343	–	21	6	33 316	–	26	10
	4 380 334	7 548	8 585	2 674	4 592 377	5 436	6 726	2 301
Contrats de change et sur l'or								
Contrats à terme standardisés	9 548	–	42	–	8 368	–	39	–
Au comptant et à terme	400 928	1 492	3 821	1 170	494 853	3 594	4 990	1 797
Swaps	536 375	775	6 313	1 680	452 501	2 188	7 015	2 678
Options achetées	34 012	933	467	242	45 576	755	284	157
Options vendues	32 800	–	18	2	45 353	–	35	8
	1 013 663	3 200	10 661	3 094	1 046 651	6 537	12 363	4 640
Autres contrats dérivés								
Capitaux propres	128 024	1 098	7 091	1 004	132 690	698	7 882	1 166
Crédit	34 151	270	458	116	26 731	167	295	98
Marchandises et autres contrats	65 204	868	3 629	592	131 084	693	4 775	513
	227 379	2 236	11 178	1 712	290 505	1 558	12 952	1 777
Ajustement d'évaluation du crédit	–	–	–	5 330	–	–	–	6 537
Total des instruments dérivés	5 621 376 \$	12 984 \$	30 424 \$	12 810 \$	5 929 533 \$	13 531 \$	32 041 \$	15 255 \$
Montants réglés par l'intermédiaire de contreparties centrales²⁾								
Cotés en bourse	195 287	–	4 194	95	264 278	–	5 811	128
De gré à gré	3 834 332	–	872	17	3 968 133	–	1 084	22
	4 029 619 \$	– \$	5 066 \$	112 \$	4 232 411 \$	– \$	6 895 \$	150 \$

1) Les montants sont présentés compte non tenu des garanties et des accords généraux de compensation par produits. Les montants liés aux accords généraux de compensation et aux garanties ont totalisé 32 081 \$ (2019 – 24 588 \$) pour le MERC et 66 686 \$ (2019 – 62 521 \$) pour le RCÉ.

2) Les montants sont inclus dans le total des instruments dérivés présentés ci-dessus. Les montants comprennent les expositions réglées directement par l'intermédiaire de contreparties centrales de même que les expositions réglées par l'intermédiaire de membres de compensation des contreparties centrales.

¹ Les décotes réglementaires conformément aux lignes directrices Normes de fonds propres (NFP) du BSIF sont appliquées aux soldes de garantie de la mesure du MERC.

d) Juste valeur

Le tableau qui suit indique la juste valeur des instruments dérivés par types, ventilés selon que la Banque les détient à des fins de transaction ou les désigne dans une relation de couverture.

Aux 31 octobre (en millions de dollars)	2020		2020		2019	
	Juste valeur moyenne		Juste valeur à la clôture de l'exercice		Juste valeur à la clôture de l'exercice ¹⁾	
	Favorable	Défavorable	Favorable	Défavorable	Favorable	Défavorable
À des fins de transaction						
Contrats de taux d'intérêt						
Contrats de garantie de taux	168 \$	8 \$	138 \$	– \$	108 \$	9 \$
Swaps	16 301	13 004	18 007	13 044	14 719	11 617
Options	83	135	89	80	47	173
	16 552	13 147	18 234	13 124	14 874	11 799
Contrats de change et sur l'or						
Contrats à terme de gré à gré	8 187	7 441	4 048	3 448	5 790	5 592
Swaps	11 630	14 574	9 931	12 934	8 932	10 781
Options	1 090	934	984	752	761	714
	20 907	22 949	14 963	17 134	15 483	17 087
Autres contrats dérivés						
Capitaux propres	2 987	3 546	2 940	2 732	1 961	3 093
Crédit	618	37	480	53	406	38
Marchandises et autres contrats	3 878	4 653	2 677	2 995	1 765	2 803
	7 483	8 236	6 097	5 780	4 132	5 934
Évaluation à la valeur de marché des instruments dérivés détenus à des fins de transaction	44 942 \$	44 332 \$	39 294 \$	36 038 \$	34 489 \$	34 820 \$
Couvertures						
Contrats de taux d'intérêt						
Swaps			2 783 \$	3 830 \$	1 762 \$	2 139 \$
Contrats de change et sur l'or						
Contrats à terme de gré à gré			198	220	214	269
Swaps			2 782	2 157	1 620	2 994
			2 980 \$	2 377 \$	1 834 \$	3 263 \$
Autres contrats dérivés						
Capitaux propres			8 \$	2 \$	34 \$	– \$
Évaluation à la valeur de marché des instruments dérivés détenus à des fins de couverture			5 771 \$	6 209 \$	3 630 \$	5 402 \$
Total des instruments financiers dérivés figurant dans l'état de la situation financière			45 065 \$	42 247 \$	38 119 \$	40 222 \$
Moins : incidence des accords généraux de compensation et des garanties ²⁾			32 081	32 081	24 588	24 588
Instruments financiers dérivés, montant net ²⁾			12 984 \$	10 166 \$	13 531 \$	15 634 \$

1) La juste valeur moyenne de l'évaluation à la valeur de marché des instruments dérivés détenus à des fins de transaction s'est établie comme suit pour l'exercice clos le 31 octobre 2019 : favorable dans une mesure de 32 559 \$ et défavorable dans une mesure de 33 300 \$. Les montants de la juste valeur moyenne se fondent sur les 13 derniers soldes de fin de mois.

2) Les montants des accords généraux de compensation sont fondés sur les exigences de fonds propres prescrites par le Comité de Bâle sur le contrôle bancaire (« CBCB ») et par le BSIF. Ces critères autorisent la compensation lorsqu'il y a des contrats juridiquement exécutoires qui prévoient un règlement net en cas de défaut, de faillite, de liquidation ou d'autres circonstances similaires.

e) Activités de couverture

La Banque gère le risque de taux d'intérêt, le risque de change et le risque sur actions au moyen d'opérations de couverture.

Risque de taux d'intérêt

Des swaps de taux d'intérêt dans une même monnaie sont utilisés pour couvrir l'exposition au risque de taux d'intérêt. Pour ce qui est des couvertures de juste valeur du risque de taux d'intérêt, l'exposition aux taux d'intérêt découlant d'actifs et de passifs à taux fixe est convertie pour passer d'une exposition à un taux fixe à une exposition à un taux variable. Pour ce qui est des couvertures de flux de trésorerie du risque de taux d'intérêt, l'exposition aux taux d'intérêt découlant d'actifs et de passifs à taux variables est convertie pour passer d'une exposition à un taux variable à une exposition à un taux fixe. La Banque couvre généralement le risque de taux d'intérêt seulement jusqu'à concurrence des taux d'intérêt de référence. Le total des flux de trésorerie d'intérêts comprend habituellement un écart en plus du taux de référence.

Risque de change

Pour ce qui est des couvertures de juste valeur, des swaps de taux d'intérêt dans différentes monnaies et des swaps de taux d'intérêt dans une même monnaie sont utilisés pour gérer le risque de change conjointement avec le risque de taux d'intérêt. Des swaps de taux d'intérêt dans différentes monnaies ou une combinaison de swaps de taux d'intérêt dans différentes monnaies et de swaps de taux d'intérêt dans une même monnaie sont surtout utilisés pour convertir l'exposition de change à taux fixe à une exposition à taux variable dans la monnaie fonctionnelle. Pour ce qui est des couvertures de change et de taux d'intérêt, le risque de taux d'intérêt est généralement couvert seulement jusqu'à concurrence des taux d'intérêt de référence.

Pour ce qui est des couvertures de flux de trésorerie, des swaps de taux d'intérêt dans différentes monnaies, des swaps de taux d'intérêt dans une même monnaie, des contrats de change à terme et des actifs et passifs en monnaie étrangère sont utilisés pour gérer le risque de change, ou une exposition combinée au risque de change et au risque de taux d'intérêt. Des swaps de taux d'intérêt dans différentes monnaies sont utilisés pour compenser l'exposition au risque de change en échangeant les flux de trésorerie d'intérêts dans une monnaie par des flux de trésorerie d'intérêts dans une autre monnaie. Des swaps de taux d'intérêt dans une même monnaie peuvent servir conjointement avec des swaps de taux d'intérêt dans différentes monnaies à convertir l'exposition au change ou à faire passer une exposition dans la monnaie fonctionnelle d'un taux variable à un taux fixe. Des contrats de change à terme et des actifs et passifs libellés en monnaie étrangère sont utilisés pour compenser l'exposition découlant

des flux de trésorerie hautement probables, y compris les contreparties d'achats futurs pour les acquisitions d'entreprises et le produit de la vente tiré des cessions d'entreprises libellés dans une monnaie étrangère. Pour ce qui est des couvertures de change et de taux d'intérêt, le risque de taux d'intérêt est généralement couvert seulement jusqu'à concurrence des taux d'intérêt de référence.

En ce qui concerne les couvertures d'investissement net, la Banque désigne les passifs libellés en monnaie étrangère et les contrats de change à terme en tant qu'instruments de couverture pour gérer l'exposition aux monnaies étrangères. Les passifs non dérivés désignés sont libellés dans la monnaie fonctionnelle de l'investissement net de manière à ce que l'incidence de la conversion des monnaies de l'investissement net soit compensée par l'incidence de change des passifs désignés. Les contrats de change à terme sont structurés de manière à vendre la monnaie fonctionnelle de l'investissement net en échange de la monnaie fonctionnelle de la Banque.

Risque sur actions

Le risque sur actions est créé par les régimes de rémunération fondée sur des actions de la Banque offerts aux employés. Pour ce qui est des couvertures de flux de trésorerie, des swaps sur rendement total sont principalement utilisés pour compenser l'exposition aux actions en échangeant les paiements d'intérêts contre les paiements fondés sur les rendements des actions sous-jacentes.

Pour tous les risques relevés ci-dessus, la relation économique et le ratio de couverture sont déterminés au moyen d'une évaluation qualitative et quantitative. Cette évaluation intègre la comparaison des conditions essentielles de l'élément de couverture et de l'élément couvert ainsi qu'une analyse de régression. Pour ce qui est de l'analyse de régression, une relation de couverture est considérée comme étant hautement efficace lorsque tous les critères suivants sont respectés : la corrélation entre les variables dans la régression est d'au moins 0,8; la pente de la droite de régression se situe dans une fourchette de 0,8 à 1,25; et le niveau de confiance de la pente est d'au moins 95 %. Les principales sources d'inefficacité de la couverture comprennent les éléments suivants :

- l'utilisation de différentes courbes d'actualisation pour évaluer l'élément couvert et le dérivé de couverture dans les couvertures de juste valeur, afin de refléter le risque de crédit réduit des dérivés garantis;
- les différences dans la teneur du taux d'intérêt de référence sous-jacent, la fréquence de réinitialisation/de règlement et l'écart variable entre les instruments de couverture et l'élément couvert.

La Banque a décidé de continuer d'appliquer les exigences relatives à la comptabilité de couverture de l'IAS 39. Toutefois, elle a appliqué les exigences d'information supplémentaires relatives à la comptabilité de couverture exigées par les modifications de l'IFRS 7, *Instruments financiers : Informations à fournir*, qui se rapportent à l'IFRS 9.

Le tableau ci-après présente un sommaire des montants notionnels des dérivés et des valeurs comptables de la trésorerie et des passifs dépôts désignés comme instruments de couverture.

	2020				2019			
	Montants notionnels ¹⁾				Montants notionnels ¹⁾			
	Durée à courir jusqu'à l'échéance				Durée à courir jusqu'à l'échéance			
	Moins de un an	De un an à cinq ans	Plus de 5 ans	Total	Moins de un an	De un an à cinq ans	Plus de 5 ans	Total
Aux 31 octobre (en millions de dollars)								
Couvertures de juste valeur								
Risque de taux d'intérêt – swaps	41 972 \$	115 479 \$	14 873 \$	172 324 \$	26 742 \$	111 077 \$	13 546 \$	151 365 \$
Risque de change/risque de taux d'intérêt – swaps	–	116	107	223	689	66	–	755
Couvertures des flux de trésorerie								
Risque de taux d'intérêt – swaps	11 990	33 580	11 920	57 490	14 952	71 785	16 646	103 383
Risque de change/risque de taux d'intérêt – swaps	17 082	33 516	5 720	56 318	2 630	26 325	4 000	32 955
Risque de change								
Swaps	25 787	61 137	15 166	102 090	35 982	62 381	12 015	110 378
Contrats de change à terme	3 000	–	–	3 000	13 129	–	–	13 129
Trésorerie	71	–	–	71	70	–	–	70
Risque sur actions – swaps sur rendement total	171	411	–	582	216	510	–	726
Couvertures d'investissement net								
Risque de change								
Contrats de change à terme	16 114	–	–	16 114	24 453	–	–	24 453
Passifs dépôts	6 150	–	–	6 150	6 080	–	–	6 080
Total	122 337 \$	244 239 \$	47 786 \$	414 362 \$	124 943 \$	272 144 \$	46 207 \$	443 294 \$

1) Les montants notionnels se rapportant à des dérivés qui couvrent plusieurs risques visant tant des actifs que des passifs sont inclus dans plus d'une catégorie.

Le tableau qui suit présente le taux ou le prix moyen des principaux instruments de couverture.

Aux 31 octobre	2020			2019		
	Taux ou prix moyen ¹⁾			Taux ou prix moyen ¹⁾		
	Taux d'intérêt fixe	Taux de change	Prix	Taux d'intérêt fixe	Taux de change	Prix
Couvertures de juste valeur						
Risque de taux d'intérêt – swaps	1,71 %	s. o.	s. o.	2,11 %	s. o.	s. o.
Risque de change/risque de taux d'intérêt – swaps						
\$ CA-\$ US	– %	–	s. o.	2,22 %	1,29	s. o.
\$ CA-euro	– %	–	s. o.	3,02 %	1,33	s. o.
Couvertures de flux de trésorerie						
Risque de taux d'intérêt – swaps	2,10 %	s. o.	s. o.	2,22 %	s. o.	s. o.
Risque de change/risque de taux d'intérêt – swaps						
\$ CA-\$ US	1,30 %	1,32	s. o.	1,85 %	1,28	s. o.
Risque de change						
Swaps						
\$ CA-\$ US	s. o.	1,31	s. o.	s. o.	1,31	s. o.
\$ CA-euro	s. o.	1,49	s. o.	s. o.	1,48	s. o.
\$ CA-livre sterling	s. o.	1,72	s. o.	s. o.	1,71	s. o.
Contrats de change à terme						
\$ CA-\$ US	s. o.	1,33	s. o.	s. o.	1,32	s. o.
Risque sur actions – swaps sur rendement total	s. o.	s. o.	75,40 \$	s. o.	s. o.	76,35 \$
Couvertures d'investissement net						
Risque de change – contrats de change à terme						
\$ CA-\$ US	s. o.	1,34	s. o.	s. o.	1,33	s. o.
MXN-\$ CA	s. o.	16,60	s. o.	s. o.	15,58	s. o.
PEN-\$ CA	s. o.	2,64	s. o.	s. o.	2,56	s. o.
THB-\$ CA	s. o.	22,86	s. o.	s. o.	23,56	s. o.

1) Le taux ou le prix moyen est calculé globalement pour toutes les relations de couverture de la Banque, y compris les couvertures d'actifs et de passifs. La majorité des couvertures de la Banque ont une durée restante avant l'échéance de moins de 5 ans.

Les tableaux suivants renferment des renseignements sur les éléments désignés comme des instruments de couverture, les éléments couverts et l'inefficacité se rapportant aux couvertures de juste valeur.

Pour l'exercice clos le 31 octobre 2020 (en millions de dollars)	Valeur comptable des instruments de couverture ¹⁾		Inefficacité de la couverture ²⁾			Montants cumulés des profits (pertes) liés aux ajustements de la couverture de juste valeur sur l'élément couvert ⁴⁾		
	Actifs	Passifs	Profits (pertes) sur l'instrument de couverture utilisé pour calculer l'inefficacité de la couverture	Profits (pertes) sur l'élément couvert utilisé pour calculer l'inefficacité de la couverture	Inefficacité comptabilisée dans les revenus autres que d'intérêts – autres	Valeur comptable de l'élément couvert ³⁾	Couvertures actives	Couvertures abandonnées
Couvertures de juste valeur								
Risque de taux d'intérêt – swaps	1 742 \$	(2 456)\$	(392)\$	377 \$	(15)\$			
Titres de placement			(622)	610	(12)	40 785 \$	1 049 \$	249 \$
Prêts			(913)	898	(15)	71 081	994	48
Passifs dépôts			996	(985)	11	(59 084)	(846)	(545)
Débentures subordonnées			147	(146)	1	(5 638)	(93)	(77)
Risque de change/risque de taux d'intérêt – swaps	22	(1)	(1)	–	(1)			
Titres de placement			(1)	–	(1)	221	1	–
Total	1 764 \$	(2 457)\$	(393)\$	377 \$	(16)\$	47 365 \$	1 105 \$	(325)\$

1) Ce montant comprend des profits/pertes latents qui sont comptabilisés dans les instruments financiers dérivés sous les actifs et les passifs, respectivement, à l'état consolidé de la situation financière.

2) Comprend l'inefficacité liée aux couvertures abandonnées au cours de l'exercice clos le 31 octobre 2020.

3) Ce montant représente la valeur comptable à l'état consolidé de la situation financière et comprend le coût amorti avant le compte de correction de valeur pour pertes sur créance, plus l'ajustement de la couverture de la juste valeur, à l'exception des titres de placement qui sont évalués à la juste valeur.

4) Ce montant représente le montant cumulé des ajustements de couvertures de juste valeur et est une composante de la valeur comptable de l'élément couvert.

Pour l'exercice clos le 31 octobre 2019 (en millions de dollars)	Valeur comptable des instruments de couverture ¹⁾		Inefficacité de la couverture ²⁾			Montants cumulés des profits (pertes) liés aux ajustements de la couverture de juste valeur sur l'élément couvert ⁴⁾		
	Actifs	Passifs	Profits (pertes) sur l'instrument de couverture utilisé pour calculer l'inefficacité de la couverture	Profits (pertes) sur l'élément couvert utilisé pour calculer l'inefficacité de la couverture	Inefficacité comptabilisée dans les revenus autres que d'intérêts – autres	Valeur comptable de l'élément couvert ³⁾	Couvertures actives	Couvertures abandonnées
Couvertures de juste valeur								
Risque de taux d'intérêt – swaps	760 \$	(1 296)\$	582 \$	(562)\$	20 \$			
Titres de placement			(879)	892	13	25 576 \$	682 \$	112 \$
Prêts			(491)	491	–	57 711	294	(112)
Passifs dépôts			1 872	(1 865)	7	(54 727)	(324)	(252)
Débitures subordonnées			80	(80)	–	(5 500)	(48)	27
Risque de change/risque de taux d'intérêt – swaps								
	8	(23)	5	(5)	–			
Titres de placement			2	(2)	–	247	4	–
Passifs dépôts			3	(3)	–	(267)	–	–
Total	768 \$	(1 319)\$	587 \$	(567)\$	20 \$	23 040 \$	608 \$	(225)\$

1) Ce montant comprend des profits/pertes latents qui sont comptabilisés dans les instruments financiers dérivés sous les actifs et les passifs, respectivement, à l'état consolidé de la situation financière.

2) Comprend l'inefficacité liée aux couvertures abandonnées au cours de l'exercice clos le 31 octobre 2019.

3) Ce montant représente la valeur comptable à l'état consolidé de la situation financière et comprend le coût amorti avant le compte de correction de valeur pour pertes sur créance, plus l'ajustement de la couverture de la juste valeur, à l'exception des titres de placement qui sont évalués à la juste valeur.

4) Ce montant représente le montant cumulé des ajustements de couvertures de juste valeur et est une composante de la valeur comptable de l'élément couvert.

Les tableaux suivants renferment de l'information sur les éléments désignés comme des instruments de couverture, les éléments couverts et l'inefficacité se rapportant aux couvertures de flux de trésorerie et aux couvertures d'investissement net.

Pour l'exercice clos le 31 octobre 2020 (en millions de dollars)	Valeur comptable des instruments de couverture ¹⁾		Inefficacité de la couverture ²⁾		
	Actifs	Passifs	Profits (pertes) sur l'instrument de couverture utilisé pour calculer l'inefficacité de la couverture	Profits (pertes) sur le dérivé hypothétique utilisé pour calculer l'inefficacité de la couverture ³⁾	Inefficacité comptabilisée dans les revenus autres que d'intérêts – autres ⁴⁾
Couvertures des flux de trésorerie					
Risque de taux d'intérêt – swaps	684 \$	(1 575)\$	62 \$	58 \$	(2)\$
Risque de change/risque de taux d'intérêt – swaps	1 347	(570)	896	908	13
Risque de change					
Swaps	1 770	(1 385)	1 298	1 276	(2)
Contrats de change à terme	17	(12)	464	464	(1)
Trésorerie	71	–	4	4	–
Risque sur actions – swaps sur rendement total	8	(2)	(173)	(173)	–
	3 897	(3 544)	2 551	2 537	8
Couvertures d'investissement net					
Risque de change					
Contrats de change à terme	181	(208)	(77)	(77)	–
Passifs dépôts	s. o.	(6 150)	(70)	(70)	–
	181	(6 358)	(147)	(147)	–
Total	4 078 \$	(9 902)\$	2 404 \$	2 390 \$	8 \$

1) Ce montant comprend des profits/pertes latents au titre des instruments dérivés qui sont comptabilisés dans les instruments financiers dérivés sous les actifs et les passifs, respectivement, à l'état consolidé de la situation financière.

2) Comprend l'inefficacité liée aux couvertures abandonnées au cours de l'exercice clos le 31 octobre 2020.

3) Pour les couvertures de flux de trésorerie, des dérivés hypothétiques ayant des modalités critiques correspondant à celles des éléments couverts sous-jacents sont utilisés pour évaluer l'inefficacité des couvertures.

4) Pour les couvertures de flux de trésorerie, l'inefficacité est constatée dans l'état consolidé du résultat net uniquement lorsque les variations cumulatives totales de l'instrument de couverture dépassent les variations cumulatives du dérivé hypothétique.

Pour l'exercice clos le 31 octobre 2019 (en millions de dollars)	Valeur comptable des instruments de couverture ¹⁾		Inefficacité de la couverture ²⁾		
	Actifs	Passifs	Profits (pertes) sur l'instrument de couverture utilisé pour calculer l'inefficacité de la couverture	Profits (pertes) sur le dérivé hypothétique utilisé pour calculer l'inefficacité de la couverture ³⁾	Inefficacité comptabilisée dans les revenus autres que d'intérêts – autres ⁴⁾
Couvertures des flux de trésorerie					
Risque de taux d'intérêt – swaps	897 \$	(1 208)\$	525 \$	518 \$	(7)\$
Risque de change/risque de taux d'intérêt – swaps	380	(524)	756	759	7
Risque de change					
Swaps	1 337	(2 082)	(1 050)	(1 055)	(1)
Contrats de change à terme	38	(57)	49	44	3
Trésorerie	70	–	–	–	–
Risque sur actions – swaps sur rendement total	34	–	83	83	–
	2 756	(3 871)	363	349	2
Couvertures d'investissement net					
Risque de change					
Contrats de change à terme	176	(212)	(388)	(388)	–
Passifs dépôts	s. o.	(6 080)	(2)	(2)	–
	176	(6 292)	(390)	(390)	–
Total	2 932 \$	(10 163)\$	(27)\$	(41)\$	2 \$

- 1) Ce montant comprend des profits/pertes latents au titre des instruments dérivés qui sont comptabilisés dans les instruments financiers dérivés sous les actifs et les passifs, respectivement, à l'état consolidé de la situation financière.
- 2) Comprend l'inefficacité liée aux couvertures abandonnées au cours de l'exercice clos le 31 octobre 2019.
- 3) Pour les couvertures de flux de trésorerie, des dérivés hypothétiques ayant des modalités critiques correspondant à celles des éléments couverts sous-jacents sont utilisés pour évaluer l'inefficacité des couvertures.
- 4) Pour les couvertures de flux de trésorerie, l'inefficacité est constatée dans l'état consolidé du résultat net uniquement lorsque les variations cumulatives totales de l'instrument de couverture dépassent les variations cumulatives du dérivé hypothétique.

Les tableaux suivants renferment de l'information sur l'incidence des couvertures de flux de trésorerie et d'investissement net sur l'état consolidé des autres éléments du résultat global, avant impôt.

Pour l'exercice clos le 31 octobre 2020 (en millions de dollars)	Cumul des AÉRG au 1 ^{er} novembre 2019	Profits nets (pertes nettes) comptabilisés dans les AÉRG	Montants reclassés dans le résultat net étant donné que l'élément couvert influe sur le résultat net ¹⁾	Montants reclassés dans le résultat net pour les couvertures de transactions prévues qui ne sont plus susceptibles de se produire ¹⁾	Profits nets (pertes nettes) compris dans l'actif/le passif non financier en raison d'une transaction prévue couverte	Cumul des AÉRG au 31 octobre 2020	Solde dans la réserve au titre des couvertures de flux de trésorerie/ compte des écarts de conversion latents au 31 octobre 2020	
							Couvertures actives	Couvertures abandonnées
Couvertures de flux de trésorerie								
Risque de taux d'intérêt	463 \$	64 \$	(115)\$	– \$	– \$	412 \$	(457)\$	869 \$
Risque de change/risque de taux d'intérêt	208	883	(37)	–	–	1 054	875	179
Risque de change	99	1 769	(2 574)	–	–	(706)	(708)	2
Risque sur actions	21	(173)	122	–	–	(30)	(30)	–
	791	2 543	(2 604)	–	–	730	(320)	1 050
Couvertures d'investissement net								
Risque de change	(3 483)	(147)	494	–	–	(3 136)	(3 067)	(69)
Total	(2 692)\$	2 396 \$	(2 110)\$	– \$	– \$	(2 406)\$	(3 387)\$	981 \$

- 1) Les montants reclassés des réserves au titre des couvertures de flux de trésorerie et d'investissement net au bénéfice net sont comptabilisés sous « Revenus autres que d'intérêts – Autres », à l'exception de l'amortissement, qui est comptabilisé sous « Revenus d'intérêts ».

Pour l'exercice clos le 31 octobre 2019 (en millions de dollars)	Cumul des AÉRG au 1 ^{er} novembre 2018	Profits nets (pertes nettes) comptabilisés dans les AÉRG	Montants reclassés dans le résultat net étant donné que l'élément couvert influe sur le résultat net ¹⁾	Montants reclassés dans le résultat net pour les couvertures de transactions prévues qui ne sont plus susceptibles de se produire ¹⁾	Profits nets (pertes nettes) compris dans l'actif/le passif non financier en raison d'une transaction prévue couverte	Cumul des AÉRG au 31 octobre 2019	Solde dans la réserve au titre des couvertures de flux de trésorerie/ compte des écarts de conversion latents au 31 octobre 2019	
							Couvertures actives	Couvertures abandonnées
Couvertures de flux de trésorerie								
Risque de taux d'intérêt	(154)\$	532 \$	85 \$	– \$	– \$	463 \$	(148)\$	611 \$
Risque de change/risque de taux d'intérêt	(450)	749	(91)	–	–	208	260	(52)
Risque de change	445	(1 003)	672	(4)	(11)	99	91	8
Risque sur actions	(7)	83	(55)	–	–	21	21	–
	(166)	361	611	(4)	(11)	791	224	567
Couvertures d'investissement net								
Risque de change	(3 251)	(390)	158	–	–	(3 483)	(3 408)	(75)
Total	(3 417)\$	(29)\$	769 \$	(4)\$	(11)\$	(2 692)\$	(3 184)\$	492 \$

- 1) Les montants reclassés des réserves au titre des couvertures de flux de trésorerie et d'investissement net au bénéfice net sont comptabilisés sous « Revenus autres que d'intérêts – Autres ».

À l'heure actuelle, les relations de couverture de la Banque s'appuyant sur le TIOL libellé en dollars américains et le TIOL libellé en livres sterling et qui seront en vigueur au-delà du 31 décembre 2021 sont présumées être directement touchées par la réforme des taux d'intérêt de référence et sont donc soumises aux exigences des modifications. Le tableau suivant présente un sommaire des dérivés de couverture de la Banque au 31 octobre 2020 relatifs aux couvertures directement touchées par la réforme.

Indice des taux d'intérêt de référence ²⁾	Montants notionnels des dérivés de couverture échéant après décembre 2021 (en milliards de dollars) ¹⁾	
	31 octobre 2020	31 octobre 2019
TIOL libellé en dollars américains	105,2	81,4
TIOL libellé en livres sterling	4,9	3,3
Total	110,1	84,7

- 1) En ce qui a trait aux swaps de devises dont les deux branches s'appuient sur des taux directement touchés par la réforme des taux d'intérêt de référence, une branche en dollars canadiens est ajoutée pour créer deux relations de couverture distinctes et le montant notionnel pertinent de chaque branche est inclus dans le tableau ci-dessus.
- 2) Le taux EURIBOR est exclu du tableau car, en date du quatrième trimestre de 2020, il n'était plus prévu que ce taux de référence soit abandonné.

Les taux d'intérêt de référence particuliers touchés par la réforme, ainsi que la vitesse à laquelle les marchés passeront des TIO en vigueur aux taux de référence de rechange, varieront selon les différents taux, territoires et types de produits. La Banque fait donc preuve de jugement dans l'analyse des attentes des marchés, afin de cibler les taux d'intérêt de référence et les couvertures connexes touchés par la réforme.

11 Compensation d'actifs et de passifs financiers

La Banque peut présenter certains actifs et passifs financiers, comme l'illustre le tableau suivant, sur une base nette à l'état consolidé de la situation financière, conformément aux critères énoncés à la note 3, *Principales méthodes comptables*.

Les tableaux suivants présentent l'incidence de la compensation sur l'état consolidé de la situation financière de la Banque, ainsi que l'incidence financière de la compensation d'instruments qui sont visés par des accords généraux de compensation juridiquement exécutoires ou par des accords semblables, mais qui ne peuvent être compensés à l'état consolidé de la situation financière, ainsi que de garanties disponibles sous forme de trésorerie et d'instruments financiers.

Au 31 octobre 2020 (en millions de dollars)

Types d'actifs financiers	Instruments financiers comptabilisés, montant brut	Instruments financiers comptabilisés, montant brut, et compensés à l'état consolidé de la situation financière	Instruments financiers présentés à l'état consolidé de la situation financière, montant net	Montants connexes non compensés à l'état consolidé de la situation financière		
				Incidence des accords généraux de compensation et accords semblables ¹⁾	Garantie ²⁾	Montant net ³⁾
Instruments financiers dérivés	45 333 \$	(268)\$	45 065 \$	(27 003)\$	(5 328)\$	12 734 \$
Titres pris en pension et titres empruntés	141 861	(22 114) ⁴⁾	119 747	(9 690)	(107 241)	2 816
Total	187 194 \$	(22 382)\$	164 812 \$	(36 693)\$	(112 569)\$	15 550 \$
Types de passifs financiers						
Instruments financiers dérivés	42 515 \$	(268)\$	42 247 \$	(27 003)\$	(9 058)\$	6 186 \$
Obligations relatives aux titres mis en pension et aux titres prêtés	159 877	(22 114) ⁴⁾	137 763	(9 690)	(122 440)	5 633
Total	202 392 \$	(22 382)\$	180 010 \$	(36 693)\$	(131 498)\$	11 819 \$

Au 31 octobre 2019 (en millions de dollars)

Types d'actifs financiers	Instruments financiers comptabilisés, montant brut	Instruments financiers comptabilisés, montant brut, et compensés à l'état consolidé de la situation financière	Instruments financiers présentés à l'état consolidé de la situation financière, montant net	Montants connexes non compensés à l'état consolidé de la situation financière		
				Incidence des accords généraux de compensation et accords semblables ¹⁾	Garantie ²⁾	Montant net ³⁾
Instruments financiers dérivés	38 448 \$	(329)\$	38 119 \$	(21 395)\$	(3 474)\$	13 250 \$
Titres pris en pension et titres empruntés	139 571	(8 393)	131 178	(8 709)	(120 199)	2 270
Total	178 019 \$	(8 722)\$	169 297 \$	(30 104)\$	(123 673)\$	15 520 \$
Types de passifs financiers						
Instruments financiers dérivés	40 551 \$	(329)\$	40 222 \$	(21 395)\$	(8 986)\$	9 841 \$
Obligations relatives aux titres mis en pension et aux titres prêtés	132 476	(8 393)	124 083	(8 709)	(107 732)	7 642
Total	173 027 \$	(8 722)\$	164 305 \$	(30 104)\$	(116 718)\$	17 483 \$

- 1) Ces montants sont visés par un accord général de compensation ou un accord semblable, mais n'ont pas été compensés dans l'état consolidé de la situation financière puisqu'ils ne réunissaient pas les critères de règlement net ou simultané, ou encore parce que le droit de compensation n'existe qu'advenant une défaillance de la contrepartie.
- 2) Trésorerie et instruments financiers donnés ou reçus en garantie eu égard au total des actifs et des passifs financiers, y compris ceux qui n'ont pas été compensés à l'état consolidé de la situation financière. Ces montants sont présentés à la juste valeur, et le droit de compensation n'existe qu'advenant une défaillance de la contrepartie.
- 3) Ne représente pas l'exposition réelle de la Banque au risque de crédit, puisque celle-ci a recours à diverses stratégies d'atténuation du risque de crédit en plus d'accords de compensation et d'accords de garantie.
- 4) Certaines ententes de prise en pension et de mise en pension de titres sont devenues admissibles à la compensation au cours de la période à l'étude avec la même contrepartie dans le cours normal des activités, ainsi qu'en cas de défaut, d'insolvabilité ou de faillite.

12 Titres de placement

Le tableau qui suit présente les valeurs comptables des titres de placement de la Banque par catégorie d'évaluation.

Aux 31 octobre (en millions de dollars)	2020	2019
Titres de créance évalués à la JVAÉRG	76 638 \$	58 157 \$
Titres de créance évalués au coût amorti	31 644	21 845
Titres de capitaux propres désignés comme étant à la JVAÉRG	1 859	1 561
Titres de capitaux propres évalués à la JVRN	1 222	796
Titres de créance évalués à la JVRN	26	–
Total des titres de placement	111 389 \$	82 359 \$

a) Titres de créance évalués à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global (JVAÉRG)

Aux 31 octobre (en millions de dollars)	2020				2019			
	Coût	Profits bruts latents	Pertes brutes latentes	Juste valeur	Coût	Profits bruts latents	Pertes brutes latentes	Juste valeur
Titres de créance émis ou garantis par une administration publique fédérale canadienne	16 374 \$	454 \$	– \$	16 828 \$	12 176 \$	216 \$	11 \$	12 381 \$
Titres de créance d'administrations publiques provinciales et municipales canadiennes	17 295	253	1	17 547	3 203	42	4	3 241
Titres de créance du Trésor américain et d'autres administrations publiques américaines	12 634	595	–	13 229	19 527	384	22	19 889
Titres de créance d'autres administrations publiques étrangères	27 643	274	17	27 900	20 543	87	19	20 611
Autres titres de créance	1 115	19	–	1 134	2 012	24	1	2 035
Total	75 061 \$	1 595 \$	18 \$	76 638 \$	57 461 \$	753 \$	57 \$	58 157 \$

b) Titres de créance évalués au coût amorti

Aux 31 octobre (en millions de dollars)	2020		2019	
	Juste valeur	Valeur comptable ¹⁾	Juste valeur	Valeur comptable ¹⁾
Titres de créance émis ou garantis par une administration publique provinciale ou fédérale canadienne	17 955 \$	17 819 \$	7 575 \$	7 580 \$
Titres de créance du Trésor américain et d'autres administrations publiques américaines	11 048	10 726	9 419	9 279
Titres de créance d'autres administrations publiques étrangères	1 766	1 744	1 979	1 970
Titres de créance de sociétés	1 360	1 355	3 027	3 016
Total	32 129 \$	31 644 \$	22 000 \$	21 845 \$

1) Les soldes sont présentés déduction faite de comptes de correction de valeur négligeables.

c) Titres de capitaux propres désignés comme étant à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global (JVAÉRG)

La Banque a désigné certains titres de capitaux propres comme étant à la JVAÉRG, qui sont présentés dans le tableau suivant, puisque ces placements sont détenus à des fins stratégiques.

Au 31 octobre 2020 (en millions de dollars)	Coût	Profits bruts latents	Pertes brutes latentes	Juste valeur
Instruments de capitaux propres privilégiés	11 \$	– \$	3 \$	8 \$
Actions ordinaires	1 735	228	112	1 851
Total	1 746 \$	228 \$	115 \$	1 859 \$

Au 31 octobre 2019 (en millions de dollars)	Coût	Profits bruts latents	Pertes brutes latentes	Juste valeur
Instruments de capitaux propres privilégiés	146 \$	– \$	53 \$	93 \$
Actions ordinaires	1 262	223	17	1 468
Total	1 408 \$	223 \$	70 \$	1 561 \$

Des revenus de dividendes sur les titres de capitaux propres désignés comme étant à la JVAÉRG de 66 millions de dollars pour l'exercice clos le 31 octobre 2020 (2019 – 56 millions de dollars) ont été constatés dans les revenus d'intérêts.

Au cours de l'exercice clos le 31 octobre 2020, la Banque a cédé certains titres de capitaux propres désignés comme étant à la JVAÉRG d'une juste valeur de 646 millions de dollars (2019 – 314 millions de dollars). Ces cessions ont entraîné une perte cumulative de 101 millions de dollars (2019 – 36 millions de dollars) qui demeure dans les autres éléments du résultat global.

d) Les tableaux qui suivent présentent une analyse de la valeur comptable des titres de placement :

Au 31 octobre 2020 (en millions de dollars)	Durée à courir jusqu'à l'échéance					Aucune échéance déterminée	Valeur comptable
	Moins de trois mois	De trois à douze mois	De un an à cinq ans	De cinq à dix ans	Plus de dix ans		
Juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global							
<i>Instruments de créance</i>							
Titres de créance émis ou garantis par le gouvernement du Canada	113 \$	2 363 \$	12 158 \$	941 \$	1 253 \$	– \$	16 828 \$
Rendement ¹⁾ (en %)	1,0	1,3	1,0	1,5	3,5	–	1,2
Titres de créance d'administrations publiques provinciales et municipales canadiennes	349	1 521	13 966	1 711	–	–	17 547
Rendement ¹⁾ (en %)	1,1	0,6	1,0	1,5	–	–	1,0
Titres de créance du Trésor américain et d'autres administrations publiques américaines	1 878	3 469	6 144	849	889	–	13 229
Rendement ¹⁾ (en %)	1,7	2,4	2,2	0,4	1,2	–	2,0
Titres de créance d'administrations publiques étrangères	5 196	8 933	11 525	2 048	198	–	27 900
Rendement ¹⁾ (en %)	0,8	1,0	1,6	1,9	2,5	–	1,3
Autres titres de créance	261	244	572	38	19	–	1 134
Rendement ¹⁾ (en %)	(0,7)	1,4	1,3	(0,3)	5,9	–	0,8
	7 797	16 530	44 365	5 587	2 359	–	76 638
<i>Instruments de capitaux propres</i>							
Instruments de capitaux propres privilégiés	–	–	–	–	–	8	8
Actions ordinaires	–	–	–	–	–	1 851	1 851
						1 859	1 859
Total des titres à la JVAÉRG	7 797	16 530	44 365	5 587	2 359	1 859	78 497
Coût amorti							
Titres de créance émis ou garantis par une administration publique provinciale ou fédérale canadienne	1 048	5 452	10 553	761	5	–	17 819
Titres de créance du Trésor américain et d'autres administrations publiques américaines	1 199	929	822	10	7 766	–	10 726
Titres de créance d'administrations publiques étrangères	164	870	367	268	75	–	1 744
Titres de créance de sociétés	487	621	243	4	–	–	1 355
	2 898	7 872	11 985	1 043	7 846	–	31 644
Juste valeur par le biais du résultat net							
Titres de capitaux propres	–	–	–	–	–	1 222	1 222
Instruments de créance	–	–	26	–	–	–	26
Total des titres de placement	10 695 \$	24 402 \$	56 376 \$	6 630 \$	10 205 \$	3 081 \$	111 389 \$
Total par devises (en dollars canadiens équivalents)							
Dollar canadien	1 151 \$	8 466 \$	32 302 \$	2 955 \$	1 277 \$	1 101 \$	47 252 \$
Dollar américain	4 088	7 157	18 171	2 258	8 655	1 463	41 792
Peso mexicain	267	850	1 459	198	–	17	2 791
Autres devises	5 189	7 929	4 444	1 219	273	500	19 554
Total des titres de placement	10 695 \$	24 402 \$	56 376 \$	6 630 \$	10 205 \$	3 081 \$	111 389 \$

1) Représente le rendement moyen pondéré des titres à revenu fixe.

Durée à courir jusqu'à l'échéance

Au 31 octobre 2019 (en millions de dollars)	Moins de trois mois	De trois à douze mois	De un an à cinq ans	De cinq à dix ans	Plus de dix ans	Aucune échéance déterminée	Valeur comptable
Juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global							
<i>Instruments de créance</i>							
Titres de créance émis ou garantis par le gouvernement du Canada	2 018 \$	766 \$	7 097 \$	1 153 \$	1 347 \$	– \$	12 381 \$
<i>Rendement¹⁾ (en %)</i>	1,7	1,9	1,8	1,8	3,3	–	1,9
Titres de créance d'administrations publiques provinciales et municipales canadiennes	255	379	2 300	307	–	–	3 241
<i>Rendement¹⁾ (en %)</i>	1,4	1,8	2,2	2,3	–	–	2,1
Titres de créance du Trésor américain et d'autres administrations publiques américaines	645	2 885	9 634	3 377	3 348	–	19 889
<i>Rendement¹⁾ (en %)</i>	2,0	2,1	2,2	2,3	2,4	–	2,2
Titres de créance d'administrations publiques étrangères	6 176	6 958	5 444	1 830	203	–	20 611
<i>Rendement¹⁾ (en %)</i>	1,4	1,3	3,8	3,8	3,4	–	2,2
Autres titres de créance	221	385	1 408	–	21	–	2 035
<i>Rendement¹⁾ (en %)</i>	1,9	2,2	2,2	–	5,9	–	2,2
	9 315	11 373	25 883	6 667	4 919	–	58 157
<i>Instruments de capitaux propres</i>							
Instruments de capitaux propres privilégiés	–	–	–	–	–	93	93
Actions ordinaires	–	–	–	–	–	1 468	1 468
						1 561	1 561
Total des titres à la JVAÉRG	9 315	11 373	25 883	6 667	4 919	1 561	59 718
Coût amorti							
Titres de créance émis ou garantis par une administration publique provinciale ou fédérale canadienne	321	1 407	5 580	267	5	–	7 580
Titres de créance du Trésor américain et d'autres administrations publiques américaines	395	656	2 231	7	5 990	–	9 279
Titres de créance d'administrations publiques étrangères	189	384	811	490	96	–	1 970
Titres de créance de sociétés	114	1 088	1 710	66	38	–	3 016
	1 019	3 535	10 332	830	6 129	–	21 845
Juste valeur par le biais du résultat net							
Titres de capitaux propres	–	–	–	–	–	796	796
Instruments de créance	–	–	–	–	–	–	–
Total des titres de placement	10 334 \$	14 908 \$	36 215 \$	7 497 \$	11 048 \$	2 357 \$	82 359 \$
Total par devises (en dollars canadiens équivalents)							
Dollar canadien	2 117 \$	1 095 \$	13 029 \$	1 482 \$	1 208 \$	1 183 \$	20 114 \$
Dollar américain	1 716	7 271	19 520	3 977	9 513	675	42 672
Peso mexicain	97	187	964	305	–	16	1 569
Autres devises	6 404	6 355	2 702	1 733	327	483	18 004
Total des titres de placement	10 334 \$	14 908 \$	36 215 \$	7 497 \$	11 048 \$	2 357 \$	82 359 \$

1) Représente le rendement moyen pondéré des titres à revenu fixe.

e) Profit net sur la vente de titres de placement

Le tableau qui suit présente le profit net sur les titres de placement :

Pour les exercices clos les 31 octobre (en millions de dollars)	2020	2019	2018
Titres de créance évalués au coût amorti	13 \$	34 \$	– \$
Titres de créance évalués à la JVAÉRG	594	317	146
Profit net sur la vente de titres de placement	607 \$	351 \$	146 \$

13 Prêts, prêts douteux et compte de correction de valeur pour pertes sur créances**a) Prêts au coût amorti**

Aux 31 octobre (en millions de dollars)	2020			2019		
	Prêts, montant brut	Compte de correction de valeur pour pertes sur créances	Valeur comptable nette	Prêts, montant brut	Compte de correction de valeur pour pertes sur créances	Valeur comptable nette
Prêts hypothécaires à l'habitation	284 684 \$	884 \$	283 800 \$	268 169 \$	680 \$	267 489 \$
Prêts personnels	93 758	3 155	90 603	98 631	2 065	96 566
Prêts sur cartes de crédit	14 797	1 886	12 911	17 788	1 255	16 533
Prêts aux entreprises et aux administrations publiques	217 663	1 714	215 949	212 972	1 077	211 895
Total	610 902 \$	7 639 \$	603 263 \$	597 560 \$	5 077 \$	592 483 \$

b) Prêts et acceptations en cours par secteurs géographiques¹⁾

Aux 31 octobre (en millions de dollars)	2020	2019
Canada		
Prêts hypothécaires à l'habitation	245 044 \$	226 609 \$
Prêts personnels	73 919	75 478
Prêts sur cartes de crédit	6 399	7 758
Prêts aux entreprises et aux administrations publiques	74 590	69 933
	399 952	379 778
États-Unis		
Prêts personnels	823	715
Prêts aux entreprises et aux administrations publiques	43 126	43 615
	43 949	44 330
Mexique		
Prêts hypothécaires à l'habitation	9 160	8 915
Prêts personnels	3 038	3 741
Prêts sur cartes de crédit	659	815
Prêts aux entreprises et aux administrations publiques	18 356	18 326
	31 213	31 797
Chili		
Prêts hypothécaires à l'habitation	17 231	16 105
Prêts personnels	5 187	5 833
Prêts sur cartes de crédit	2 307	2 737
Prêts aux entreprises et aux administrations publiques	22 135	20 955
	46 860	45 630
Pérou		
Prêts hypothécaires à l'habitation	2 935	2 863
Prêts personnels	4 773	4 847
Prêts sur cartes de crédit	1 823	2 192
Prêts aux entreprises et aux administrations publiques	12 587	11 804
	22 118	21 706
Colombie		
Prêts hypothécaires à l'habitation	2 114	2 322
Prêts personnels	2 201	2 800
Prêts sur cartes de crédit	1 923	2 213
Prêts aux entreprises et aux administrations publiques	4 654	4 338
	10 892	11 673
Autres pays		
Prêts hypothécaires à l'habitation	8 200	11 355
Prêts personnels	3 817	5 217
Prêts sur cartes de crédit	1 686	2 073
Prêts aux entreprises et aux administrations publiques	42 215	44 001
	55 918	62 646
Total des prêts	610 902	597 560
Acceptations ²⁾	14 228	13 896
Total des prêts et des acceptations ³⁾	625 130	611 456
Compte de correction de valeur pour pertes sur créances	(7 716)	(5 083)
Total des prêts et des acceptations, déduction faite du compte de correction de valeur pour pertes sur créances	617 414 \$	606 373 \$

1) La répartition par secteurs géographiques se fonde sur le lieu où se situe l'immeuble en ce qui a trait aux prêts hypothécaires à l'habitation; autrement, sur le lieu de résidence de l'emprunteur.

2) Une proportion de 0,5 % des emprunteurs réside à l'extérieur du Canada.

3) Les prêts et les acceptations étaient libellés en dollars américains à hauteur de 114 788 \$ (2019 – 117 099 \$), en pesos chiliens à hauteur de 36 812 \$ (2019 – 35 721 \$), en pesos mexicains à hauteur de 23 654 \$ (2019 – 25 060 \$) et dans d'autres devises à hauteur de 49 652 \$ (2019 – 52 741 \$).

c) Échéances des prêts

Au 31 octobre 2020 (en millions de dollars)	Durée à courir jusqu'à l'échéance					Sensibilité aux taux d'intérêt				
	Moins de un an	De un an à cinq ans	De cinq à dix ans	Plus de dix ans	Aucune échéance déterminée	Total	Taux variable	Taux fixe	Aucune sensibilité aux taux	Total
Prêts hypothécaires à l'habitation	44 076 \$	207 998 \$	13 216 \$	16 796 \$	2 598 \$	284 684 \$	51 462 \$	230 590 \$	2 632 \$	284 684 \$
Prêts personnels	15 307	34 190	4 406	873	38 982	93 758	42 284	49 088	2 386	93 758
Prêts sur cartes de crédit	–	–	–	–	14 797	14 797	–	14 797	–	14 797
Prêts aux entreprises et aux administrations publiques	107 393	98 383	4 854	1 969	5 064	217 663	143 895	71 187	2 581	217 663
Total	166 776 \$	340 571 \$	22 476 \$	19 638 \$	61 441 \$	610 902 \$	237 641 \$	365 662 \$	7 599 \$	610 902 \$
Compte de correction de valeur pour pertes sur créances	–	–	–	–	(7 639)	(7 639)	–	–	(7 639)	(7 639)
Total des prêts, après déduction du compte de correction de valeur pour pertes sur créances	166 776 \$	340 571 \$	22 476 \$	19 638 \$	53 802 \$	603 263 \$	237 641 \$	365 662 \$	(40) \$	603 263 \$

Au 31 octobre 2019

(en millions de dollars)	Durée à courir jusqu'à l'échéance					Sensibilité aux taux d'intérêt				
	Moins de un an	De un an à cinq ans	De cinq à dix ans	Plus de dix ans	Aucune échéance déterminée	Total	Taux variable	Taux fixe	Aucune sensibilité aux taux	Total
Prêts hypothécaires à l'habitation	50 316 \$	184 541 \$	11 141 \$	19 780 \$	2 391 \$	268 169 \$	49 676 \$	216 036 \$	2 457 \$	268 169 \$
Prêts personnels	17 737	36 223	4 975	762	38 934	98 631	42 373	55 169	1 089	98 631
Prêts sur cartes de crédit	–	–	–	–	17 788	17 788	–	17 788	–	17 788
Prêts aux entreprises et aux administrations publiques	101 010	97 492	7 235	727	6 508	212 972	155 627	55 167	2 178	212 972
Total	169 063 \$	318 256 \$	23 351 \$	21 269 \$	65 621 \$	597 560 \$	247 676 \$	344 160 \$	5 724 \$	597 560 \$
Compte de correction de valeur pour pertes sur créances	–	–	–	–	(5 077)	(5 077)	–	–	(5 077)	(5 077)
Total des prêts, après déduction du compte de correction de valeur pour pertes sur créances	169 063 \$	318 256 \$	23 351 \$	21 269 \$	60 544 \$	592 483 \$	247 676 \$	344 160 \$	647 \$	592 483 \$

d) Prêts douteux^{1), 2)}

Aux 31 octobre (en millions de dollars)	2020			2019		
	Prêts douteux, montant brut ¹⁾	Compte de correction de valeur pour pertes sur créances	Montant net	Prêts douteux, montant brut ¹⁾	Compte de correction de valeur pour pertes sur créances	Montant net
Prêts hypothécaires à l'habitation	1 490 \$	392 \$	1 098 \$	1 830 \$	325 \$	1 505 \$
Prêts personnels	1 032	820	212	1 094	591	503
Prêts sur cartes de crédit	–	–	–	–	–	–
Prêts aux entreprises et aux administrations publiques	2 531	745	1 786	2 211	679	1 532
Total	5 053 \$	1 957 \$	3 096 \$	5 135 \$	1 595 \$	3 540 \$
Par secteurs géographiques						
Canada	1 127 \$	487	640	1 133 \$	375	758
États-Unis	116	4	112	94	5	89
Mexique	570	222	348	485	178	307
Pérou	824	498	326	642	332	310
Chili	775	233	542	844	180	664
Colombie	459	102	357	505	151	354
Autres pays	1 182	411	771	1 432	374	1 058
Total	5 053 \$	1 957	3 096	5 135 \$	1 595	3 540

1) Les revenus d'intérêts comptabilisés à l'égard des prêts douteux au cours de l'exercice clos le 31 octobre 2020 ont totalisé 47 \$ (2019 – 51 \$).

2) Des revenus d'intérêts supplémentaires d'environ 310 \$ auraient été comptabilisés si les prêts susmentionnés n'avaient pas été classés dans les prêts douteux (2019 – 384 \$).

e) Compte de correction de valeur pour pertes sur créances

i) Principales données d'entrée et hypothèses clés

L'évaluation du compte de correction de valeur pour pertes sur créances de la Banque se fait selon une méthode en trois étapes fondée sur l'ampleur de la détérioration de la qualité du crédit depuis la comptabilisation initiale. Le résultat est obtenu à l'aide de modèles complexes utilisant un certain nombre d'hypothèses sous-jacentes à l'égard du choix de données d'entrée variables et de leur interdépendance. Les principaux facteurs comprennent notamment :

- la modification de la notation de risque de l'emprunteur ou de l'instrument en raison de l'évolution de la qualité de leur crédit;
- la variation des volumes de transaction;
- l'évolution du contexte macroéconomique dont tiennent compte les variables utilisées dans les modèles (notamment, la croissance du PIB, les taux de chômage, les prix des marchandises et les indices de prix de l'immobilier) qui sont le plus étroitement liées aux pertes sur créances du portefeuille pertinent;
- la modification des scénarios macroéconomiques et la pondération des probabilités au sein de chaque scénario;
- la migration des emprunteurs entre les trois étapes.

La Banque établit son compte de correction de valeur pour pertes sur créances à l'aide de quatre scénarios prospectifs fondés sur des pondérations probabilistes (scénario de base, scénario optimiste, scénario pessimiste et scénario pessimiste à mode dégressif). La Banque tient compte de sources d'information et de données tant internes qu'externes pour obtenir des prévisions et projections objectives qui serviront à établir le compte de correction de valeur pour pertes sur créances. Elle prépare les scénarios au moyen des prévisions générées par Études économiques de la Banque Scotia. Les prévisions sont générées à l'aide de modèles dont les résultats sont ensuite modifiés au besoin par Études économiques de la Banque Scotia pour formuler un aperçu d'un « scénario de base » de la tendance future des scénarios économiques la plus probable. La mise au point du scénario de base et des scénarios de remplacement est supervisée par un comité de gouvernance qui est constitué de parties prenantes internes provenant de l'ensemble de la Banque. Le scénario de base définitif et les scénarios de remplacement découlent d'examen et de contrôles importants, et ils prennent en compte des jugements lors de la détermination tant des prévisions des scénarios que des pondérations probabilistes qui leur sont attribuées.

ii) Principales variables macroéconomiques

Les données d'entrée et les modèles utilisés pour calculer les pertes sur créances attendues pourraient ne pas toujours rendre compte de toutes les caractéristiques du marché à la date des états financiers. Des ajustements qualitatifs ou des ajustements selon l'approche par superposition peuvent être effectués pour certains portefeuilles ou territoires à titre d'ajustements temporaires dans les cas où, du point de vue de la Banque, les données d'entrée, les hypothèses ou les techniques de modélisation ne prennent pas en compte tous les facteurs de risque pertinents, notamment la survenance de perturbations économiques ou politiques.

La Banque a tenu compte des conséquences sans précédent de la COVID-19 ainsi que de l'incertitude considérable qui l'entoure en ce qui a trait à la situation actuelle et aux perspectives, notamment quant au moment de la reprise économique, au ralentissement de l'économie qui se poursuit dans le monde entier dans le contexte actuel de confinement et à l'incertitude relative à la réouverture, dans le choix des hypothèses servant à évaluer les pertes sur créances attendues pour l'exercice à l'étude.

La Banque a eu recours au jugement d'experts en matière de crédit, notamment en ce qui concerne la prise en compte des importants programmes d'aide gouvernementale, tant au pays qu'à l'étranger, dans l'appréciation de la détérioration du crédit sous-jacent et du passage de soldes à des étapes ultérieures. La Banque a tenu compte d'informations quantitatives et qualitatives dans l'évaluation de toute augmentation considérable du risque de crédit. Il a été estimé que l'utilisation d'un mécanisme de report de paiement ne constituait pas nécessairement un déclencheur immédiat de migration d'un compte à une étape ultérieure, comme il est stipulé par l'IASB et par les directives réglementaires. Les premières constatations relatives au comportement en matière de paiement dans les cas de prêts arrivant à échéance au cours de l'exercice ont été prises en compte dans l'appréciation des changements quant au risque qu'un défaut se produise au cours de la durée de vie attendue des instruments financiers au moment de déterminer la ventilation en étapes. Il s'agit d'une donnée clé dans l'évaluation de la migration.

Les modèles de la Banque sont calibrés de manière à utiliser la performance passée et des informations prospectives macroéconomiques comme données. La Banque a créé un scénario de base et trois scénarios de remplacement prospectifs. Les scénarios de la Banque s'appuient sur différentes périodes de redressement selon lesquelles l'économie pourrait se rétablir soit de manière plus immédiate (en forme de V), soit à moyen terme (en forme de W), soit à plus long terme (en forme de L). Au cours de l'exercice à l'étude, la Banque a accru la pondération des scénarios pessimistes lorsqu'elle a calculé le compte de correction de valeur pour pertes sur créances.

Le scénario de base se fonde sur la prévision selon laquelle l'économie globale connaîtra une reprise graduelle en forme de V, même si la croissance et l'emploi dans certains secteurs afficheront d'importantes disparités. Bien qu'il soit prévu que certains secteurs se redressent entièrement au cours des quelques prochains trimestres, d'autres devraient stagner à des niveaux inférieurs à ceux observés avant la pandémie. Ce type de progression de l'activité au sein d'un secteur est désigné comme une reprise en forme de K. Bien que cette éventualité ne soit pas intégrée expressément dans le scénario de base, elle est prise en compte au moyen de l'importante augmentation du risque à l'aide du jugement d'experts du crédit.

Le tableau suivant présente certaines des principales variables macroéconomiques utilisées pour estimer le compte de correction de valeur pour pertes sur créances. Dans le cas du scénario de base et des scénarios optimistes et pessimistes, les projections sont présentées pour les 12 prochains mois et pour la période prévisionnelle restante, ce qui constitue une projection à moyen terme.

	Scénario de base		Autre scénario – optimiste		Autre scénario – pessimiste		Autre scénario – pessimiste – mode dégressif ¹⁾	
	12 prochains mois	Période prévisionnelle restante	12 prochains mois	Période prévisionnelle restante	12 prochains mois	Période prévisionnelle restante	12 prochains mois	Période prévisionnelle restante
31 octobre 2020								
Canada								
Croissance réelle du PIB, variation annuelle (%)	3,1	2,2	4,7	2,7	-2,0	3,8	-10,8	6,4
Taux de chômage moyen (%)	7,3	5,5	6,7	4,7	9,9	5,8	14,1	7,1
Taux à un jour cible moyen de la Banque du Canada (%)	0,3	0,8	0,5	1,2	0,3	0,4	0,3	0,3
IPI – Indice des prix de l'immobilier, variation annuelle (%)	0,4	2,8	1,9	3,3	-6,3	4,6	-15,2	6,8
Taux de change moyen \$ US / \$ CA	1,30	1,25	1,30	1,25	1,37	1,27	1,40	1,33
États-Unis								
Croissance réelle du PIB, variation annuelle (%)	2,5	2,2	3,6	2,4	-0,5	3,1	-7,4	5,2
Taux de chômage moyen (%)	6,3	3,5	6,1	3,3	8,1	4,1	10,5	7,0
Mexique								
Croissance réelle du PIB, variation annuelle (%)	1,0	2,3	2,5	2,6	-1,8	3,1	-8,7	5,3
Taux de chômage moyen (%)	7,3	4,5	6,8	3,9	9,9	4,9	14,1	6,2
Chili								
Croissance réelle du PIB, variation annuelle (%)	3,8	2,6	5,6	3,2	0,8	3,4	-6,2	5,6
Taux de chômage moyen (%)	12,1	7,3	11,6	6,9	14,7	7,7	18,9	8,9
Pérou								
Croissance réelle du PIB, variation annuelle (%)	3,7	3,8	5,0	4,4	2,9	4,4	-3,5	6,3
Taux de chômage moyen (%)	12,4	8,1	11,3	6,3	14,2	8,5	18,5	9,7
Colombie								
Croissance réelle du PIB, variation annuelle (%)	1,9	3,5	3,0	4,0	1,1	4,0	-5,2	6,0
Taux de chômage moyen (%)	14,4	8,2	13,6	6,8	16,2	8,7	20,5	9,8
Antilles								
Croissance réelle du PIB, variation annuelle (%)	2,2	4,1	3,3	4,4	1,0	4,7	-6,6	5,9
Monde								
Prix du pétrole WTI moyen, \$ US/b	48	58	52	68	42	54	37	38
Prix du cuivre moyen, \$ US/lb	3,00	3,19	3,09	3,42	2,79	3,06	2,66	2,64
Croissance mondiale du PIB, variation annuelle (%)	4,44	3,28	5,63	3,72	2,36	3,91	-2,67	5,34

1) Le compte de correction de valeur pour pertes sur créances au 31 octobre 2019 a été établi à l'aide de trois scénarios fondés sur des pondérations probabilistes (scénario de base, scénario optimiste et scénario pessimiste). Au premier trimestre de 2020, la Banque a ajouté un autre scénario pessimiste, à mode dégressif, à sa méthode d'évaluation.

	Scénario de base		Autre scénario – optimiste		Autre scénario – pessimiste	
	12 prochains mois	Période prévisionnelle restante	12 prochains mois	Période prévisionnelle restante	12 prochains mois	Période prévisionnelle restante
31 octobre 2019 ¹⁾						
Canada						
Croissance réelle du PIB, variation annuelle (%)	1,9	1,8	2,4	2,5	1,3	1,2
Taux de chômage moyen (%)	5,8	5,8	5,6	4,6	6,1	7,0
Taux à un jour cible moyen de la Banque du Canada (%)	1,4	2,3	1,6	3,5	1,2	1,2
IPI – Indice des prix de l'immobilier, variation annuelle (%)	2,3	4,3	2,7	5,2	2,0	3,4
Taux de change moyen \$ US / \$ CA	1,29	1,22	1,28	1,19	1,30	1,26
États-Unis						
Croissance réelle du PIB, variation annuelle (%)	1,8	1,8	2,3	2,5	1,4	1,2
Taux de chômage moyen (%)	3,9	4,1	3,7	3,6	4,0	4,6
Mexique						
Croissance réelle du PIB, variation annuelle (%)	0,5	1,8	1,0	2,7	0,0	0,9
Taux de chômage moyen (%)	3,9	4,4	3,7	3,6	4,0	5,2
Chili						
Croissance réelle du PIB, variation annuelle (%)	3,3	3,0	4,5	4,9	2,2	1,2
Taux de chômage moyen (%)	6,4	5,8	6,0	3,1	6,9	8,4
Pérou						
Croissance réelle du PIB, variation annuelle (%)	3,4	3,6	4,3	4,7	2,5	2,6
Taux de chômage moyen (%)	6,5	6,7	6,0	5,1	7,0	8,3
Colombie						
Croissance réelle du PIB, variation annuelle (%)	3,4	3,4	4,5	4,5	2,3	2,4
Taux de chômage moyen (%)	9,4	8,3	8,7	6,5	10,0	10,1
Antilles						
Croissance réelle du PIB, variation annuelle (%)	3,9	4,1	5,1	5,3	2,8	2,8
Monde						
Prix du pétrole WTI moyen, \$ US/b	54	59	56	73	53	48
Prix du cuivre moyen, \$ US/lb	2,74	3,14	2,78	3,49	2,70	2,85
Croissance mondiale du PIB, pondérée selon la PPA, variation annuelle (%)	3,03	3,51	3,91	4,63	2,14	2,41

1) Le compte de correction de valeur pour pertes sur créances au 31 octobre 2019 a été établi à l'aide de trois scénarios fondés sur des pondérations probabilistes (scénario de base, scénario optimiste et scénario pessimiste). Au premier trimestre de 2020, la Banque a ajouté un scénario pessimiste, à mode dégressif, à sa méthode d'évaluation.

iii) Sensibilité

La pondération de ces divers scénarios a accru notre compte de correction de valeur pour pertes sur créances présenté au titre des actifs financiers pris en compte aux étapes 1 et 2, par rapport à notre scénario de base, pour le faire passer à 5 863 millions de dollars (2019 – 3 551 millions de dollars), par rapport à 5 407 millions de dollars (2019 – 3 534 millions de dollars). En utilisant uniquement notre scénario pessimiste à mode dégressif pour évaluer le compte de correction de valeur pour pertes sur créances à l'égard de ces actifs, notre compte de correction de valeur pour pertes sur créances au titre des instruments financiers productifs serait supérieur de 1 944 millions de dollars au compte de correction de valeur pour pertes sur créances présenté au 31 octobre 2020 (2019 – 164 millions de dollars). Les résultats réels différeront puisque ce scénario ne tient pas compte de la migration des expositions ni des changements qui surviendraient dans le portefeuille en raison des mesures d'atténuation des risques et d'autres facteurs.

Selon nos scénarios actuels fondés sur des pondérations probabilistes, si tous nos actifs financiers productifs en étaient à l'étape 1, reflétant des pertes sur créances attendues pour une période de 12 mois, le compte de correction de valeur pour pertes sur créances serait inférieur de 495 millions de dollars (2019 – 450 millions de dollars) au compte de correction de valeur pour pertes sur créances présenté au titre des actifs financiers productifs.

iv) Compte de correction de valeur pour pertes sur créances

(en millions de dollars)	Solde au 1 ^{er} novembre 2019	Dotation au compte de correction de valeur pour pertes sur créances	Radiations nettes	Autres, y compris les écarts de conversion	Solde au 31 octobre 2020
Prêts hypothécaires à l'habitation	680 \$	418 \$	(79)\$	(135)\$	884 \$
Prêts personnels	2 065	2 632	(1 381)	(161)	3 155
Prêts sur cartes de crédit	1 255	1 672	(975)	(66)	1 886
Prêts aux entreprises et aux administrations publiques	1 139	1 362	(506)	(103)	1 892
	5 139 \$	6 084 \$	(2 941)\$	(465)\$	7 817 \$
Présentés dans :					
Compte de correction de valeur pour pertes sur créances au titre des prêts	5 077 \$				7 639 \$
Compte de correction de valeur pour pertes sur créances au titre des acceptations	6				77
Compte de correction de valeur pour pertes sur créances au titre de l'exposition au risque lié à des éléments hors bilan	56				101

(en millions de dollars)	Solde au 1 ^{er} novembre 2018	Dotation au compte de correction de valeur pour pertes sur créances	Radiations nettes	Autres, y compris les écarts de conversion	Solde au 31 octobre 2019
Prêts hypothécaires à l'habitation	678 \$	104 \$	(74)\$	(28)\$	680 \$
Prêts personnels	2 109	1 489	(1 534)	1	2 065
Prêts sur cartes de crédit	1 213	1 161	(1 105)	(14)	1 255
Prêts aux entreprises et aux administrations publiques	1 147	274	(229)	(53)	1 139
	5 147 \$	3 028 \$	(2 942)\$	(94)\$	5 139 \$
Présentés dans :					
Compte de correction de valeur pour pertes sur créances au titre des prêts	5 065 \$				5 077 \$
Compte de correction de valeur pour pertes sur créances au titre des acceptations	8				6
Compte de correction de valeur pour pertes sur créances au titre de l'exposition au risque lié à des éléments hors bilan	74				56

Compte de correction de valeur pour pertes sur créances au titre des prêts

Au 31 octobre 2020 (en millions de dollars)	Étape 1	Étape 2	Étape 3	Total
Prêts hypothécaires à l'habitation	190 \$	302 \$	392 \$	884 \$
Prêts personnels	864	1 471	820	3 155
Prêts sur cartes de crédit	501	1 385	–	1 886
Prêts aux entreprises et aux administrations publiques	409	560	745	1 714
Total ¹⁾	1 964 \$	3 718 \$	1 957 \$	7 639 \$

1) Compte non tenu du compte de correction de valeur pour pertes sur créances au titre des autres actifs financiers, y compris les acceptations, les titres de placement, les dépôts auprès d'autres banques et les risques de crédit liés à des éléments hors bilan, totalisant 181 \$.

Au 31 octobre 2019 (en millions de dollars)	Étape 1	Étape 2	Étape 3	Total
Prêts hypothécaires à l'habitation	126 \$	229 \$	325 \$	680 \$
Prêts personnels	609	865	591	2 065
Prêts sur cartes de crédit	424	831	–	1 255
Prêts aux entreprises et aux administrations publiques	153	245	679	1 077
Total ¹⁾	1 312 \$	2 170 \$	1 595 \$	5 077 \$

1) Compte non tenu du compte de correction de valeur pour pertes sur créances au titre des autres actifs financiers, y compris les acceptations, les titres de placement, les dépôts auprès d'autres banques et les risques de crédit liés à des éléments hors bilan, totalisant 68 \$.

Le tableau qui suit présente les variations du compte de correction de valeur pour pertes sur créances au titre des prêts.

(en millions de dollars)	Au 31 octobre 2020				Au 31 octobre 2019			
	Étape 1	Étape 2	Étape 3	Total	Étape 1	Étape 2	Étape 3	Total
Prêts hypothécaires à l'habitation								
Solde à l'ouverture de l'exercice	126 \$	229 \$	325 \$	680 \$	112 \$	206 \$	360 \$	678 \$
Dotation au compte de correction de valeur pour pertes sur créances								
Réévaluation ¹⁾	(20)	150	237	367	(88)	27	117	56
Actifs financiers nouvellement montés ou acquis	39	–	–	39	58	–	–	58
Décomptabilisation d'actifs financiers et d'actifs arrivés à échéance	(4)	(14)	–	(18)	(1)	(9)	–	(10)
Changements de modèles et de méthodes	7	6	17	30	–	–	–	–
Transférés vers (depuis) :								
Étape 1	111	(90)	(21)	–	61	(52)	(9)	–
Étape 2	(18)	101	(83)	–	(15)	108	(93)	–
Étape 3	–	(42)	42	–	–	(44)	44	–
Radiations, montant brut	–	–	(97)	(97)	–	–	(100)	(100)
Recouvrements	–	–	18	18	–	–	26	26
Variations des taux de change et autres variations ⁶⁾	(51)	(38)	(46)	(135)	(1)	(7)	(20)	(28)
Solde à la clôture de l'exercice ²⁾	190 \$	302 \$	392 \$	884 \$	126 \$	229 \$	325 \$	680 \$
Prêts personnels								
Solde à l'ouverture de l'exercice	609 \$	865 \$	591 \$	2 065 \$	578 \$	887 \$	644 \$	2 109 \$
Dotation au compte de correction de valeur pour pertes sur créances								
Réévaluation ¹⁾	(559)	1 582	1 373	2 396	(597)	561	1 246	1 210
Actifs financiers nouvellement montés ou acquis	424	–	–	424	460	–	–	460
Décomptabilisation d'actifs financiers et d'actifs arrivés à échéance	(92)	(161)	–	(253)	(81)	(100)	–	(181)
Changements de modèles et de méthodes	16	33	16	65	–	–	–	–
Transférés vers (depuis) :								
Étape 1	832	(821)	(11)	–	458	(450)	(8)	–
Étape 2	(282)	358	(76)	–	(198)	281	(83)	–
Étape 3	(6)	(343)	349	–	(4)	(321)	325	–
Radiations, montant brut	–	–	(1 611)	(1 611)	–	–	(1 818)	(1 818)
Recouvrements	–	–	230	230	–	–	284	284
Variations des taux de change et autres variations ⁶⁾	(78)	(42)	(41)	(161)	(7)	7	1	1
Solde à la clôture de l'exercice ²⁾	864 \$	1 471 \$	820 \$	3 155 \$	609 \$	865 \$	591 \$	2 065 \$
Prêts sur cartes de crédit								
Solde à l'ouverture de l'exercice	424 \$	831 \$	– \$	1 255 \$	401 \$	812 \$	– \$	1 213 \$
Dotation au compte de correction de valeur pour pertes sur créances								
Réévaluation ¹⁾	(213)	1 174	661	1 622	(356)	543	785	972
Actifs financiers nouvellement montés ou acquis	155	–	–	155	312	–	–	312
Décomptabilisation d'actifs financiers et d'actifs arrivés à échéance	(72)	(68)	–	(140)	(59)	(64)	–	(123)
Changements de modèles et de méthodes	6	29	–	35	–	–	–	–
Transférés vers (depuis) :								
Étape 1	365	(365)	–	–	263	(263)	–	–
Étape 2	(146)	146	–	–	(131)	131	–	–
Étape 3	–	(307)	307	–	–	(293)	293	–
Radiations, montant brut	–	–	(1 163)	(1 163)	–	–	(1 324)	(1 324)
Recouvrements	–	–	188	188	–	–	219	219
Variations des taux de change et autres variations ⁶⁾	(18)	(55)	7	(66)	(6)	(35)	27	(14)
Solde à la clôture de l'exercice ²⁾	501 \$	1 385 \$	– \$	1 886 \$	424 \$	831 \$	– \$	1 255 \$
Prêts aux entreprises et aux administrations publiques								
Solde à l'ouverture de l'exercice	191 \$	263 \$	679 \$	1 133 \$	173 \$	291 \$	675 \$	1 139 \$
Dotation au compte de correction de valeur pour pertes sur créances								
Réévaluation ¹⁾	146	467	647	1 260	(47)	50	305	308
Actifs financiers nouvellement montés ou acquis	315	–	–	315	178	–	–	178
Décomptabilisation d'actifs financiers et d'actifs arrivés à échéance	(200)	(72)	(16)	(288)	(141)	(27)	(27)	(195)
Changements de modèles et de méthodes	11	2	–	13	(9)	(5)	–	(14)
Transférés vers (depuis) :								
Étape 1	48	(48)	–	–	55	(55)	–	–
Étape 2	(28)	31	(3)	–	(15)	18	(3)	–
Étape 3	(2)	(27)	29	–	–	(7)	7	–
Radiations, montant brut	–	–	(534)	(534)	–	–	(274)	(274)
Recouvrements	–	–	28	28	–	–	45	45
Variations des taux de change et autres variations	(3)	(24)	(85)	(112)	(3)	(2)	(49)	(54)
Solde à la clôture de la période incluant l'exposition au risque lié à des éléments hors bilan ²⁾	478 \$	592 \$	745 \$	1 815 \$	191 \$	263 \$	679 \$	1 133 \$
Moins : Compte de correction de valeur pour pertes sur créances au titre de l'exposition au risque lié à des éléments hors bilan ^{2),3)}	69	32	–	101	38	18	–	56
Solde à la clôture de l'exercice ²⁾	409 \$	560 \$	745 \$	1 714 \$	153 \$	245 \$	679 \$	1 077 \$

1) Comprend les variations de risque de crédit qui découlent des augmentations importantes du risque de crédit, les variations du risque de crédit qui ne découlent pas des transferts entre les étapes, les changements dans les données et les hypothèses des modèles ainsi que les changements découlant des prélèvements au titre des engagements non prélevés.

2) Les revenus d'intérêts sur les prêts douteux pour les prêts hypothécaires à l'habitation, les prêts personnels, les prêts sur cartes de crédit et les prêts aux entreprises et aux administrations publiques ont totalisé 310 \$ (2019 – 384 \$).

3) Le compte de correction de valeur pour pertes sur créances au titre de l'exposition au risque lié à des éléments hors bilan est comptabilisé dans les autres passifs à l'état consolidé de la situation financière.

4) Le compte de correction de valeur pour pertes sur créances au titre des acceptations est porté en diminution de l'actif financier à l'état consolidé de la situation financière.

5) Au cours de l'exercice clos le 31 octobre 2020, les modalités contractuelles de certains actifs financiers ont été modifiées et la modification n'a pas entraîné de décomptabilisation. La juste valeur des prêts qui ont été modifiés à la deuxième étape et à la troisième étape, avant la modification, s'est chiffrée à 7 539 \$ et à 463 \$, respectivement.

6) Les cessions sont incluses dans les variations des taux de change et autres variations.

f) Valeur comptable des expositions en fonction de la notation de risque

Notation de PD (en millions de dollars)	Au 31 octobre 2020				Au 31 octobre 2019			
	Étape 1	Étape 2	Étape 3 ¹⁾	Total	Étape 1	Étape 2	Étape 3 ¹⁾	Total
Très faible	167 233 \$	1 892 \$	– \$	169 125 \$	151 824 \$	405 \$	– \$	152 229 \$
Faible	61 988	1 495	–	63 483	61 317	489	–	61 806
Moyenne	10 914	2 071	–	12 985	14 476	1 059	–	15 535
Élevée	1 197	3 435	–	4 632	1 404	3 309	–	4 713
Très élevée	13	596	–	609	11	1 728	–	1 739
Prêts n'ayant pas fait l'objet d'une notation ²⁾	28 787	3 573	–	32 360	26 497	3 820	–	30 317
Défaut	–	–	1 490	1 490	–	–	1 830	1 830
Total	270 132	13 062	1 490	284 684	255 529	10 810	1 830	268 169
Compte de correction de valeur pour pertes sur créances	190	302	392	884	126	229	325	680
Valeur comptable	269 942 \$	12 760 \$	1 098 \$	283 800 \$	255 403 \$	10 581 \$	1 505 \$	267 489 \$

1) L'étape 3 comprend des prêts dépréciés acquis ou montés.

2) Les portefeuilles pour lesquels la « probabilité de défaut » du compte client n'a pas été déterminée ont été inclus dans la catégorie des prêts n'ayant pas fait l'objet d'une notation.

Notation de PD (en millions de dollars)	Au 31 octobre 2020				Au 31 octobre 2019			
	Étape 1	Étape 2	Étape 3 ¹⁾	Total	Étape 1	Étape 2	Étape 3 ¹⁾	Total
Très faible	29 557 \$	499 \$	– \$	30 056 \$	29 988 \$	92 \$	– \$	30 080 \$
Faible	25 508	1 793	–	27 301	26 928	263	–	27 191
Moyenne	6 619	2 779	–	9 398	8 961	396	–	9 357
Élevée	5 809	2 964	–	8 773	7 472	3 617	–	11 089
Très élevée	318	1 367	–	1 685	44	1 604	–	1 648
Prêts n'ayant pas fait l'objet d'une notation ²⁾	13 629	1 884	–	15 513	15 973	2 199	–	18 172
Défaut	–	–	1 032	1 032	–	–	1 094	1 094
Total	81 440	11 286	1 032	93 758	89 366	8 171	1 094	98 631
Compte de correction de valeur pour pertes sur créances	864	1 471	820	3 155	609	865	591	2 065
Valeur comptable	80 576 \$	9 815 \$	212 \$	90 603 \$	88 757 \$	7 306 \$	503 \$	96 566 \$

1) L'étape 3 comprend des prêts dépréciés acquis ou montés.

2) Les portefeuilles pour lesquels la « probabilité de défaut » du compte client n'a pas été déterminée ont été inclus dans la catégorie des prêts n'ayant pas fait l'objet d'une notation.

Notation de PD (en millions de dollars)	Au 31 octobre 2020				Au 31 octobre 2019			
	Étape 1	Étape 2	Étape 3	Total	Étape 1	Étape 2	Étape 3	Total
Très faible	1 318 \$	20 \$	– \$	1 338 \$	1 509 \$	9 \$	– \$	1 518 \$
Faible	1 971	184	–	2 155	2 580	17	–	2 597
Moyenne	2 416	393	–	2 809	3 688	34	–	3 722
Élevée	2 229	1 799	–	4 028	3 139	1 424	–	4 563
Très élevée	41	843	–	884	23	735	–	758
Prêts n'ayant pas fait l'objet d'une notation ¹⁾	2 414	1 169	–	3 583	3 217	1 413	–	4 630
Défaut	–	–	–	–	–	–	–	–
Total	10 389	4 408	–	14 797	14 156	3 632	–	17 788
Compte de correction de valeur pour pertes sur créances	501	1 385	–	1 886	424	831	–	1 255
Valeur comptable	9 888 \$	3 023 \$	– \$	12 911 \$	13 732 \$	2 801 \$	– \$	16 533 \$

1) Les portefeuilles pour lesquels la « probabilité de défaut » du compte client n'a pas été déterminée ont été inclus dans la catégorie des prêts n'ayant pas fait l'objet d'une notation.

Notation de PD (en millions de dollars)	Au 31 octobre 2020				Au 31 octobre 2019			
	Étape 1	Étape 2	Étape 3	Total	Étape 1	Étape 2	Étape 3	Total
Très faible	85 242 \$	6 \$	– \$	85 248 \$	77 614 \$	1 \$	– \$	77 615 \$
Faible	16 775	39	–	16 814	17 787	–	–	17 787
Moyenne	5 739	123	–	5 862	6 218	80	–	6 298
Élevée	2 201	705	–	2 906	2 408	462	–	2 870
Très élevée	3	134	–	137	12	64	–	76
Prêts n'ayant pas fait l'objet d'une notation ¹⁾	11 113	4 501	–	15 614	11 167	2 673	–	13 840
Défaut	–	–	–	–	–	–	–	–
Valeur comptable	121 073 \$	5 508 \$	– \$	126 581 \$	115 206 \$	3 280 \$	– \$	118 486 \$

1) Les portefeuilles pour lesquels la « probabilité de défaut » du compte client n'a pas été déterminée ont été inclus dans la catégorie des prêts n'ayant pas fait l'objet d'une notation.

Prêts aux entreprises et aux administrations publiques Notation de PD (en millions de dollars)	Au 31 octobre 2020				Au 31 octobre 2019			
	Étape 1	Étape 2	Étape 3 ¹⁾	Total	Étape 1	Étape 2	Étape 3 ¹⁾	Total
Première qualité	105 757 \$	1 290 \$	– \$	107 047 \$	105 033 \$	1 025 \$	– \$	106 058 \$
Qualité inférieure	93 998	8 840	–	102 838	93 117	6 527	–	99 644
Sous surveillance	47	3 101	–	3 148	53	2 957	–	3 010
Prêts n'ayant pas fait l'objet d'une notation ²⁾	2 063	36	–	2 099	1 962	87	–	2 049
Défaut	–	–	2 531	2 531	–	–	2 211	2 211
Total	201 865	13 267	2 531	217 663	200 165	10 596	2 211	212 972
Compte de correction de valeur pour pertes sur créances	409	560	745	1 714	153	245	679	1 077
Valeur comptable	201 456 \$	12 707 \$	1 786 \$	215 949 \$	200 012 \$	10 351 \$	1 532 \$	211 895 \$

1) L'étape 3 comprend des prêts dépréciés acquis ou montés.

2) Les portefeuilles pour lesquels la « probabilité de défaut » du compte client n'a pas été déterminée ont été inclus dans la catégorie des prêts n'ayant pas fait l'objet d'une notation.

Engagements non prélevés – prêts aux entreprises et aux administrations publiques Notation de PD (en millions de dollars)	Au 31 octobre 2020				Au 31 octobre 2019			
	Étape 1	Étape 2	Étape 3 ¹⁾	Total	Étape 1	Étape 2	Étape 3 ¹⁾	Total
Première qualité	182 580 \$	1 280 \$	– \$	183 860 \$	176 926 \$	980 \$	– \$	177 906 \$
Qualité inférieure	59 600	4 336	–	63 936	55 238	4 225	–	59 463
Sous surveillance	6	1 704	–	1 710	8	774	–	782
Prêts n'ayant pas fait l'objet d'une notation ²⁾	3 702	309	–	4 011	1 808	207	–	2 015
Défaut	–	–	161	161	–	–	153	153
Total	245 888	7 629	161	253 678	233 980	6 186	153	240 319
Compte de correction de valeur pour pertes sur créances	69	32	–	101	38	18	–	56
Valeur comptable	245 819 \$	7 597 \$	161 \$	253 577 \$	233 942 \$	6 168 \$	153 \$	240 263 \$

1) L'étape 3 comprend des prêts dépréciés acquis ou montés.

2) Les portefeuilles pour lesquels la « probabilité de défaut » du compte client n'a pas été déterminée ont été inclus dans la catégorie des prêts n'ayant pas fait l'objet d'une notation.

g) Prêts en souffrance autres que les prêts douteux¹⁾

Un prêt est considéré comme en souffrance lorsque la contrepartie n'a pas effectué un paiement à la date d'échéance contractuelle. Le tableau qui suit présente la valeur comptable des prêts en souffrance qui ne sont pas classés dans les prêts douteux parce qu'ils sont en souffrance depuis moins de 90 jours ou qu'ils sont entièrement garantis et que les mesures de recouvrement devraient raisonnablement permettre d'obtenir leur remboursement ou faire en sorte que le prêt cesse d'être considéré comme douteux selon la politique de la Banque. Lorsque les emprunteurs ont choisi de participer à des programmes de report de paiement en raison de la COVID-19, les reports des paiements ne constituent pas des défauts de paiement et ces prêts demeurent dans la même catégorie du classement chronologique pendant la période de report.

Aux 31 octobre (en millions de dollars)	2020 ²⁾				2019			
	De 31 à 60 jours	De 61 à 90 jours	91 jours et plus ³⁾	Total	De 31 à 60 jours	De 61 à 90 jours	91 jours et plus ³⁾	Total
Prêts hypothécaires à l'habitation	663 \$	282 \$	– \$	945 \$	1 128 \$	526 \$	– \$	1 654 \$
Prêts personnels	604	273	–	877	624	330	–	954
Prêts sur cartes de crédit	401	166	277	844	278	179	417	874
Prêts aux entreprises et aux administrations publiques	288	103	–	391	188	89	–	277
Total	1 956 \$	824 \$	277 \$	3 057 \$	2 218 \$	1 124 \$	417 \$	3 759 \$

1) Les prêts en souffrance depuis 30 jours ou moins ne sont pas présentés dans cette analyse, étant donné qu'ils ne sont pas considérés comme en souffrance sur le plan administratif.

2) En ce qui a trait aux prêts pour lesquels des reports de paiement ont été accordés, les reports de paiements ne constituent pas des défauts de paiement et ces prêts demeurent dans la même catégorie du classement chronologique pendant la période de report. Une fois la période de report terminée, le calcul normal des retards de paiement reprend.

3) Tous les prêts en souffrance depuis plus de 90 jours sont considérés comme douteux, sauf pour ce qui est des créances sur cartes de crédit, qui sont considérées comme étant des prêts douteux lorsqu'elles sont en souffrance depuis 180 jours.

h) Prêts dépréciés dès leur acquisition

Certains actifs financiers, notamment les prêts, sont dépréciés dès leur comptabilisation initiale au moment de leur acquisition ou de leur montage. Le tableau qui suit présente les détails de ces actifs :

Aux 31 octobre (en millions de dollars)	2020	2019
Solde du principal impayé ¹⁾	393 \$	489 \$
Ajustements de la juste valeur au titre du crédit	(93)	(125)
Valeur comptable	300	364
Compte de correction de valeur à l'étape 3	(10)	(9)
Valeur comptable, déduction faite du compte de correction de valeur connexe	290 \$	355 \$

1) Représente le montant de l'encours en principal, déduction faite des radiations.

14 Décomptabilisation d'actifs financiers

Titrisation des prêts hypothécaires à l'habitation

La Banque titrise des prêts hypothécaires à l'habitation entièrement assurés, qu'ils soient montés par la Banque ou par des tiers, en créant des titres hypothécaires (des « TH ») aux termes du Programme des TH de la *Loi nationale sur l'habitation* (le « Programme des TH LNH ») cautionné par la Société canadienne d'hypothèque et de logement (la « SCHL »). Les TH créés aux termes de ce programme sont vendus à la Fiducie du Canada pour l'habitation (la « FCH »), organisme gouvernemental, dans le cadre du Programme des Obligations hypothécaires du Canada (« OHC »), ou encore à des tiers investisseurs. La FCH émet des titres en faveur de tiers investisseurs.

Dans le cadre des mesures prises en réaction à la pandémie de COVID-19, le gouvernement du Canada a lancé le Programme d'achat de prêts hypothécaires assurés (le « PAPHA ») afin de fournir du financement supplémentaire aux banques et aux prêteurs hypothécaires et ainsi leur permettre de continuer de prêter aux Canadiens. Dans le cadre de ce programme, la SCHL a acheté des groupes de prêts hypothécaires garantis.

La vente de prêts hypothécaires dans le cadre des programmes susmentionnés ne satisfait pas aux exigences de décomptabilisation, la Banque conservant le risque de remboursement par anticipation et le risque de taux d'intérêt associés à ces prêts, lesquels risques constituent la quasi-totalité des risques et des avantages liés aux actifs transférés.

Les prêts hypothécaires transférés demeurent pris en compte sous « Prêts hypothécaires à l'habitation » dans l'état consolidé de la situation financière. Le produit en trésorerie tiré du transfert est traité comme un emprunt garanti et est comptabilisé sous « Dépôts – Entreprises et administrations publiques » dans l'état consolidé de la situation financière.

La valeur comptable des actifs transférés qui ne réunissent pas les critères de décomptabilisation et des passifs connexes est présentée ci-après :

Aux 31 octobre (en millions de dollars)	2020 ¹⁾	2019 ¹⁾
Actifs		
Valeur comptable des prêts hypothécaires à l'habitation	20 586 \$	20 885 \$
Autres actifs connexes ²⁾	9 548	4 364
Passifs		
Valeur comptable des passifs connexes	27 819	22 786

1) La juste valeur des actifs transférés s'établissait à 29 415 \$ (2019 – 25 453 \$) et la juste valeur des passifs connexes, à 28 920 \$ (2019 – 25 112 \$), ce qui correspond à une position nette de 495 \$ (2019 – 341 \$).

2) Ces montants comprennent les fonds détenus en fiducie et les actifs de placement autorisés par la FCH, y compris les opérations de pension sur titres hypothécaires, acquis aux termes du compte de réinvestissement du capital que la Banque doit maintenir afin de pouvoir participer aux programmes.

Titrisation de marges de crédit personnelles, de prêts sur cartes de crédit et de prêts automobiles

La Banque titrise une partie de ses créances sur cartes de crédit et sur prêts automobiles et elle titrisait auparavant une partie de ses créances sur marges de crédit personnelles au moyen d'entités structurées consolidées. Ces créances demeurent prises en compte dans les « Prêts personnels » et les « Prêts sur cartes de crédit » à l'état consolidé de la situation financière. De plus amples renseignements sont fournis à la note 15.

Titres mis en pension et titres prêtés

La Banque conclut des transactions de mise en pension et de prêt de titres dans le cadre desquelles elle transfère des actifs en s'engageant à les racheter à une date ultérieure et conserve la quasi-totalité des risques et des avantages liés à la propriété des actifs transférés. Les actifs transférés demeurent inscrits à l'état consolidé de la situation financière.

Le tableau qui suit présente la valeur comptable des actifs transférés et des passifs connexes :

Aux 31 octobre (en millions de dollars)	2020 ¹⁾	2019 ¹⁾
Valeur comptable des actifs connexes à ce qui suit :		
Titres mis en pension ²⁾	121 918 \$	110 879 \$
Titres prêtés	53 082	50 300
Total	175 000	161 179
Valeur comptable des passifs connexes ³⁾	137 763 \$	124 083 \$

1) La juste valeur des actifs transférés s'établissait à 175 000 \$ (2019 – 161 179 \$) et la juste valeur des passifs connexes, à 137 763 \$ (2019 – 124 083 \$), ce qui correspond à une position nette de 37 237 \$ (2019 – 37 096 \$).

2) Compte non tenu du surnantissement des actifs.

3) Les passifs au titre des conventions de prêt de titres ne comprennent que les montants liés aux garanties en trésorerie reçues. Dans la plupart des cas, les garanties sont données sous forme de titres.

Lien conservé avec des actifs financiers transférés admissibles à la décomptabilisation

Les prêts consentis par la Banque aux termes du Compte d'urgence pour les entreprises canadiennes (CUEC) sont décomptabilisés de l'état consolidé de la situation financière de la Banque étant donné que le programme satisfait aux critères de transfert de flux de trésorerie de l'IFRS 9 pour la décomptabilisation d'actifs financiers.

Au 31 octobre 2020, la Banque avait décomptabilisé 3 milliards de dollars de prêts CUEC. La banque conserve un lien avec ces prêts décomptabilisés car elle administre ces prêts au nom d'EDC. Le niveau approprié de frais d'administration des prêts a été comptabilisé.

15 Entités structurées

a) Entités structurées consolidées

Fonds multicédants américain

Le fonds multicédants parrainé par la Banque aux États-Unis achète des actifs financiers de première qualité auprès de tiers indépendants (les « vendeurs ») au moyen de fonds obtenus par l'émission de papier commercial adossé à des actifs bénéficiant d'une cote élevée. Les vendeurs continuent de gérer les actifs financiers et de fournir des rehaussements de crédit au moyen de protections par surnantissement et de réserves de trésorerie.

Chacun des actifs achetés par le fonds multicédants est financé par une facilité de trésorerie qui lui est propre, fournie par la Banque sous la forme d'une convention d'achat d'actifs liquides (une « CAAL »). L'objet premier de la facilité de trésorerie de sûreté consiste à fournir une source de financement de rechange dans l'éventualité où le fonds multicédants se trouverait dans l'incapacité d'émettre du papier commercial adossé à des actifs sur le marché. L'agent administratif peut exiger de la Banque, en sa qualité de fournisseur de trésorerie, qu'elle s'exécute conformément aux CAAL applicables, auquel cas la Banque est tenue d'acheter une participation dans les actifs connexes détenus par le fonds multicédants. La Banque n'est pas tenue de s'exécuter conformément aux CAAL si le fonds multicédants lui-même devient insolvable.

Les conventions de liquidités que la Banque a conclues avec le fonds multicédants exigent de celle-ci qu'elle finance la valeur nominale intégrale des actifs, y compris les actifs en souffrance, s'il en est, du fonds multicédants. Cette facilité sert à éponger les pertes relatives aux actifs en souffrance, s'il en est, qui sont en sus des pertes assumées par les rehaussements de crédit propres à des actifs particuliers. En outre, la Banque détient les billets subordonnés émis par le fonds multicédants.

L'exposition de la Banque liée au fonds multicédants américain aux termes de la CAAL, y compris l'obligation d'acheter des actifs en souffrance et le placement de la Banque dans le billet subordonné du fonds multicédants, oblige la Banque à éponger les pertes qui pourraient être importantes au regard de celui-ci, ce qui, de concert avec sa capacité de diriger les activités du fonds multicédants, fait en sorte que la Banque consolide le fonds multicédants américain.

La majorité des actifs du fonds multicédants sont inclus dans les « Prêts aux entreprises et aux administrations publiques » à l'état consolidé de la situation financière de la Banque.

Des restrictions contractuelles existent à l'égard de la capacité du fonds multicédants américain consolidé par la Banque de transférer des fonds à cette dernière. La Banque ne peut accéder aux actifs du fonds multicédants aux termes des accords pertinents. La Banque n'a aucun droit à l'égard des actifs du fonds multicédants. Dans le cours normal des activités, les actifs du fonds multicédants ne peuvent servir qu'à régler les obligations de ce dernier.

Structures de financement bancaire

La Banque a recours à des structures de financement pour faciliter le financement économique de ses propres activités, y compris l'émission d'obligations sécurisées et de billets. Au cours de l'exercice, ces structures comprenaient la Société en commandite garante d'obligations sécurisées Banque Scotia, la Fiducie de créances Halifax, Trillium Credit Card Trust II et les fiducies Securitized Term Auto Receivables Trust 2016-1, 2017-1, 2017-2, 2018-1, 2018-2, 2019-1 et 2019-CRT.

Les activités de ces entités structurées se limitent généralement à la détention de participations dans un groupe d'actifs ou de créances générés par la Banque.

Ces entités structurées sont consolidées, la Banque ayant le pouvoir décisionnel et la capacité d'utiliser son pouvoir pour influencer sur les rendements de la Banque.

Société en commandite garante d'obligations sécurisées Banque Scotia

La Banque a un programme enregistré d'obligations sécurisées au moyen duquel elle émet des titres de créance garantis par la Société en commandite garante d'obligations sécurisées Banque Scotia (la « société en commandite »). Dans le cadre de ce programme, la Société en commandite achète des prêts hypothécaires à l'habitation non assurés auprès de la Banque, au moyen de financement fourni par cette dernière.

Au 31 octobre 2020, des obligations sécurisées de 30,5 milliards de dollars (2019 – 26,0 milliards de dollars) étaient en circulation et prises en compte dans les « Dépôts d'entreprises et d'administrations publiques » à l'état consolidé de la situation financière. L'augmentation des obligations sécurisées découle des nouvelles émissions qui ont eu lieu au cours de l'exercice. Les obligations sécurisées en circulation de la Banque sont libellées en dollars américains, en dollars australiens, en livres sterling, en francs suisses et en euros. Au 31 octobre 2020, les actifs donnés en nantissement à l'égard de ces obligations sécurisées étaient des prêts hypothécaires à l'habitation non assurés libellés en dollars canadiens de 31,5 milliards de dollars (2019 – 27,2 milliards de dollars). Ces montants excluent les activités liées aux obligations sécurisées libellées en dollars canadiens détenues par la Banque et éliminées lors de la consolidation, ou transférées à la Banque du Canada dans le cadre de son programme de prise en pension à plus d'un jour et incluses dans les « Obligations relatives aux titres mis en pension et aux titres prêtés » à l'état consolidé de la situation financière.

Fiducie de titrisation de marges de crédit personnelles

La Banque titrisait auparavant une partie de ses créances sur marges de crédit personnelles non garanties canadiennes (les « créances ») au moyen de la Fiducie de créances Halifax (« Halifax »), entité structurée parrainée par la Banque. Halifax a émis des billets en faveur d'investisseurs tiers, et le produit a été affecté à l'acquisition de participations conjointes dans des créances montées par la Banque. Le recours des porteurs de billets se limitait aux participations achetées.

La Banque était responsable de l'administration des créances transférées et des fonctions administratives d'Halifax. Les créances titrisées de la Banque en circulation aux termes de ce programme sont arrivées à échéance en février 2020. Au 31 octobre 2020, des créances de néant étaient en cours et incluses dans les « Dépôts – Entreprises et administrations publiques » à l'état consolidé de la situation financière (2019 – 0,5 milliard de dollars) et les actifs donnés en garantie à l'égard de ces billets s'établissaient à néant (2019 – 0,6 milliard de dollars).

Fiducie de titrisation de créances sur cartes de crédit

La Banque titrise une partie de ses créances sur cartes de crédit canadiennes (les « créances ») au moyen de Trillium Credit Card Trust II (« Trillium »), entité structurée parrainée par la Banque. Trillium émet des billets de premier rang et subordonnés en faveur d'investisseurs tiers et elle émettait auparavant des billets subordonnés en faveur de la Banque. Le produit de ces émissions est affecté à l'achat de participations en copropriété dans des créances montées par la Banque. Le recours des porteurs de billets se limite à la participation achetée.

La Banque est responsable de l'administration des créances transférées et des fonctions administratives de Trillium. Au 31 octobre 2020, des billets de catégorie A de 1,7 milliard de dollars américains (2,3 milliards de dollars canadiens) (2019 – 2,5 milliards de dollars américains, soit 3,2 milliards de dollars canadiens) et des billets subordonnés de catégories B et C de 148 millions de dollars américains (197 millions de dollars canadiens) (2019 – 109 millions de dollars américains, soit 143 millions de dollars canadiens) étaient en circulation et inclus dans les « Dépôts – Dépôts d'entreprises et d'administrations publiques » à l'état consolidé de la situation financière. Au 31 octobre 2020, les actifs donnés en nantissement à l'égard de ces billets étaient constitués de créances sur cartes de crédit libellées en dollars canadiens s'élevant à 2,6 milliards de dollars (2019 – 3,7 milliards de dollars).

Fiducies de titrisation de créances sur prêts automobiles

La Banque titrise une partie de ses créances sur prêts automobiles canadiens (les « créances ») au moyen des Securitized Term Auto Receivables Trust 2017-2, 2018-1, 2018-2, 2019-1 et 2019-CRT (les « entités START »), chaque entité étant une entité structurée parrainée par la Banque. Les

États financiers consolidés

entités START émettent des billets de premier rang et subordonnés en faveur de la Banque ou d'investisseurs tiers et le produit de ces émissions est affecté à l'acquisition d'un groupe choisi de créances indirectes sur prêts automobiles aux particuliers auprès de la Banque. Le recours des porteurs de billets se limite aux créances.

La Banque est responsable de l'administration des créances transférées et des fonctions administratives des entités START. Au 31 octobre 2020, les billets de premier rang et subordonnés globaux émis en faveur de tiers en circulation et inclus dans les « Dépôts – Dépôts d'entreprises et d'administrations publiques » à l'état consolidé de la situation financière s'élevaient à 0,7 milliard de dollars américains (0,9 milliard de dollars canadiens) (2019 – 1,4 milliard de dollars américains, soit 1,8 milliard de dollars canadiens). Au 31 octobre 2020, les actifs donnés en nantissement à l'égard de ces billets étaient des créances sur prêts automobiles canadiennes libellées en dollars canadiens s'élevant à 2 milliards de dollars (2019 – 2,3 milliards de dollars).

Autres

Les actifs des autres entités structurées consolidées sont composés de titres, de dépôts auprès d'autres banques et d'autres actifs visant à répondre aux besoins de la Banque et à ceux de ses clients.

b) Entités structurées non consolidées

Le tableau qui suit présente des renseignements sur les autres entités structurées dans lesquelles la Banque détient une participation importante, mais sur lesquelles elle n'exerce pas le contrôle et que, par conséquent, elle ne consolide pas. En règle générale, il y a participation importante si la Banque est exposée à 10 % ou plus du risque de perte maximal de l'entité structurée non consolidée.

(en millions de dollars)	Au 31 octobre 2020			
	Fonds multicédants canadiens gérés par la Banque	Entités de financement structuré	Structures de financement par fonds propres	Total
Total des actifs (inscrits dans les états financiers de l'entité structurée)	3 097 \$	3 106 \$	833 \$	7 036 \$
Actifs comptabilisés dans les états financiers de la Banque				
Titres détenus à des fins de transaction	1	2	–	3
Titres de placement	–	1 192	10	1 202
Prêts ¹⁾	–	820	59	879
	1	2 014	69	2 084
Passifs comptabilisés dans les états financiers de la Banque				
Dépôts d'entreprises et d'administrations publiques	–	–	833	833
Instruments financiers dérivés	–	–	–	–
	–	–	833	833
Risque de perte maximal de la Banque	3 098 \$	2 014 \$	69 \$	5 181 \$
	Au 31 octobre 2019			
(en millions de dollars)	Fonds multicédants canadiens gérés par la Banque	Entités de financement structuré	Structures de financement par fonds propres	Total
Total des actifs (inscrits dans les états financiers de l'entité structurée)	2 576 \$	3 114 \$	833 \$	6 523 \$
Actifs comptabilisés dans les états financiers de la Banque				
Titres détenus à des fins de transaction	3	–	–	3
Titres de placement	–	1 124	10	1 134
Prêts ¹⁾	–	1 070	44	1 114
	3	2 194	54	2 251
Passifs comptabilisés dans les états financiers de la Banque				
Dépôts d'entreprises et d'administrations publiques	–	–	779	779
Instruments financiers dérivés	1	–	–	1
	1	–	779	780
Risque de perte maximal de la Banque	2 579 \$	2 194 \$	54 \$	4 827 \$

1) Les soldes des prêts sont présentés déduction faite du compte de correction de valeur pour pertes sur créances.

Le risque de perte maximal de la Banque représente le montant notionnel des garanties, des facilités de trésorerie et des autres mécanismes de soutien au crédit offerts à l'entité structurée, le montant exposé au risque de crédit de certains contrats dérivés conclus avec les entités et le montant investi lorsque la Banque détient une participation dans l'entité structurée. La Banque a inscrit un montant de 2,1 milliards de dollars (2019 – 2,2 milliards de dollars) à son état consolidé de la situation financière au 31 octobre 2020 au titre du risque de perte maximal total, montant qui correspond essentiellement à sa participation dans les entités structurées.

Fonds multicédants canadiens gérés par la Banque

La Banque parraine deux fonds multicédants canadiens. Les fonds multicédants achètent des actifs auprès de tiers indépendants (les « vendeurs ») au moyen de fonds obtenus par l'émission de papier commercial adossé à des actifs. Les vendeurs continuent de gérer les actifs et de fournir des rehaussements de crédit au moyen de protections par surnantissement et de réserves de trésorerie. La Banque ne détient aucun droit sur ces actifs, étant donné qu'ils sont disponibles pour couvrir les obligations des programmes respectifs, mais elle gère, contre rémunération, les

programmes de vente de papier commercial. Pour assurer le remboursement du papier commercial en temps opportun, chaque groupe d'actifs financé par les fonds multicédants est assorti d'une CAAL qui lui est propre, conclue avec la Banque. Aux termes de la CAAL, la Banque, en sa qualité de fournisseur de trésorerie, est tenue d'acheter les actifs qui ne sont pas en souffrance, lesquels sont transférés par le fonds multicédants au coût initialement payé par celui-ci, comme l'indique le tableau ci-dessus. Aux termes des conventions de liquidités, la Banque n'est habituellement pas tenue d'acheter les actifs en souffrance. De plus, la Banque n'a fourni aucun rehaussement de crédit pour l'ensemble du programme au titre de ces fonds multicédants. La Banque fournit des facilités de trésorerie supplémentaires à ces fonds multicédants jusqu'à concurrence de 1,1 milliard de dollars (2019 – 1,2 milliard de dollars) en fonction de leurs acquisitions futures d'actifs.

Bien que la Banque détienne le pouvoir sur les activités pertinentes de ces fonds, son exposition à la variabilité des rendements est limitée; par conséquent, elle ne consolide pas les deux fonds multicédants canadiens.

Entités de financement structuré

La Banque détient une participation dans des entités structurées utilisées pour aider les sociétés clientes à obtenir du financement économique au moyen de leurs structures de titrisation. Pour ces types de structures, la Banque peut agir en tant qu'administrateur, investisseur ou une combinaison des deux.

Structures de financement par fonds propres

Ces entités sont conçues pour transférer le risque de crédit de la Banque aux porteurs de titres. En conséquence, la Banque n'est pas exposée ni n'a droit à des rendements variables en raison de ses liens avec ces entités.

c) Autres entités parrainées par la Banque non consolidées

La Banque parraine des entités structurées non consolidées, y compris des fonds communs de placement, dans lesquelles elle détient une participation négligeable ou inexistante à la date de clôture. La Banque parraine une entité lorsqu'elle est très impliquée dans la conception et la formation initiales de l'entité structurée et que l'entité utilise le nom de la Banque pour promouvoir les instruments, qui sont soutenus par la réputation et l'obligation de la Banque. La Banque tient également compte d'autres facteurs, comme sa participation continue et son obligation de déterminer si, en substance, elle parraine l'entité. La Banque estime que les fonds communs de placement et les sociétés de son groupe constituent des entités parrainées.

Le tableau qui suit fournit de l'information sur les revenus des entités parrainées par la Banque non consolidées.

Aux 31 octobre (en millions de dollars)	2020			2019		
	Fonds ¹⁾	Sociétés du groupe Scotia	Total	Fonds ¹⁾	Sociétés du groupe Scotia	Total
Revenus	2 165 \$	– \$	2 165 \$	2 189 \$	1 \$	2 190 \$

1) Comprend les fonds communs de placement, les autres fonds et les fiducies.

La quasi-totalité des revenus tirés des fonds communs de placement et des sociétés du groupe Scotia est présentée à titre de revenus autres que d'intérêts – fonds communs de placement.

16 Immobilisations corporelles

(en millions de dollars)	Terrains et bâtiments	Matériel	Actifs technologiques	Améliorations locatives	Actifs au titre de droits d'utilisation	Total
Coût						
Solde au 31 octobre 2018	1 883 \$	2 101 \$	2 296 \$	1 585 \$	– \$	7 865 \$
Acquisitions	61	82	44	48	–	235
Entrées	560	139	166	60	–	925
Sorties	(631)	(171)	(66)	(85)	–	(953)
Écarts de conversion et autres	(130)	3	(68)	7	–	(188)
Solde au 31 octobre 2019	1 743 \$	2 154 \$	2 372 \$	1 615 \$	– \$	7 884 \$
Incidence de l'application initiale de l'IFRS 16 ¹⁾	–	–	–	–	3 620	3 620
Acquisitions	–	4	1	10	–	15
Entrées	109	262	117	151	259	898
Sorties	(205)	(407)	(113)	(114)	(93)	(932)
Écarts de conversion et autres	(28)	(77)	9	(2)	–	(98)
Solde au 31 octobre 2020	1 619 \$	1 936 \$	2 386 \$	1 660 \$	3 786 \$	11 387 \$
Cumul des amortissements						
Solde au 31 octobre 2018	705 \$	1 669 \$	1 848 \$	959 \$	– \$	5 181 \$
Amortissement	56	83	179	84	–	402
Sorties	(134)	(58)	(68)	(75)	–	(335)
Écarts de conversion et autres	45	(63)	(24)	9	–	(33)
Solde au 31 octobre 2019	672 \$	1 631 \$	1 935 \$	977 \$	– \$	5 215 \$
Amortissement	42	111	153	91	400	797
Sorties	(84)	(321)	(71)	(49)	(9)	(534)
Écarts de conversion et autres	(10)	50	(47)	5	14	12
Solde au 31 octobre 2020	620 \$	1 471 \$	1 970 \$	1 024 \$	405 \$	5 490 \$
Valeur comptable nette						
Solde au 31 octobre 2019	1 071 \$	523 \$	437 \$	638 \$	– \$	2 669 \$ ²⁾
Solde au 31 octobre 2020	999 \$	465 \$	416 \$	636 \$	3 381 \$	5 897 \$ ²⁾

1) Se reporter à la note 4, Transition à l'IFRS 16.

2) Comprend des immeubles de placement de 43 \$ (2019 – 38 \$).

17 Participations dans des sociétés associées

La Banque a des participations importantes avec les sociétés associées qui suivent :

Aux 31 octobre (en millions de dollars)	2020					2019
	Pays de constitution	Nature des activités	Pourcentage de participation	Date des états financiers ¹⁾	Valeur comptable	Valeur comptable
Thanachart Bank Public Company Limited ²⁾	Thaïlande	Services bancaires	–	–	– \$	3 554 \$
Division des Services Financiers de Canadian Tire ³⁾	Canada	Services financiers	20,00 %	30 septembre 2020	534	529
Bank of Xi'an Co. Ltd. ⁴⁾	Chine	Services bancaires	17,99 %	30 septembre 2020	926	815
Maduro & Curiel's Bank N.V. ⁵⁾	Curaçao	Services bancaires	48,10 %	30 septembre 2020	355	327

1) Reflète la date des plus récents états financiers. Lorsqu'ils sont disponibles, des états financiers dressés par la direction de la société associée ou d'autres informations publiées sont utilisés pour estimer les variations au chapitre de la participation de la Banque depuis les plus récents états financiers.

2) Se reporter à la note 37, « Acquisitions et cessions ».

3) Canadian Tire a une option lui permettant de vendre à la Banque une participation supplémentaire de 29 % avant la fin de la période allant jusqu'au 10^e anniversaire (1^{er} octobre 2024) à la juste valeur alors en vigueur, laquelle pourra être réglée, au gré de la Banque, au moyen de l'émission d'actions ordinaires ou de trésorerie. Après le 1^{er} octobre 2024, pendant six mois, la Banque pourra revendre sa participation à Canadian Tire à la juste valeur alors en vigueur.

4) Selon le cours à la Bourse de Shanghai, le placement de la Banque dans Bank of Xi'an Co. Ltd. s'élevait à 818 \$ au 31 octobre 2020 (31 octobre 2019 – 1 021 \$).

5) L'organisme de réglementation local oblige les institutions financières à constituer des réserves à l'égard des risques bancaires généraux. Ces réserves, qui ne sont pas requises aux termes des IFRS, représentent des résultats non distribués liés à une société associée à l'étranger, lesquels sont soumis à des restrictions réglementaires locales. Au 31 octobre 2020, ces réserves s'élevaient à 64 \$ (2019 – 61 \$).

Le tableau qui suit présente le sommaire de l'information financière des principales sociétés associées de la Banque :

(en millions de dollars)	Pour la période de douze mois close ¹⁾		Au 31 octobre 2020	
	Revenus	Bénéfice net	Total des actifs	Total des passifs
Division des Services Financiers de Canadian Tire	1 183 \$	301 \$	7 035 \$	6 017 \$
Bank of Xi'an Co. Ltd.	1 317	511	60 392	55 459
Maduro & Curiel's Bank N.V.	334	80	6 117	5 396

(en millions de dollars)	Pour la période de douze mois close ¹⁾		Au 31 octobre 2019	
	Revenus	Bénéfice net	Total des actifs	Total des passifs
Thanachart Bank Public Company Limited	2 050 \$	627 \$	46 475 \$	39 827 \$
Division des Services Financiers de Canadian Tire	1 218	364	6 370	5 382
Bank of Xi'an Co. Ltd.	1 295	496	49 556	45 225
Maduro & Curiel's Bank N.V.	371	115	5 677	4 982

1) Reflète les plus récents états financiers disponibles.

18 Goodwill et autres immobilisations incorporelles

Goodwill

Le tableau qui suit présente les variations de la valeur comptable du goodwill par unités génératrices de trésorerie (« UGT ») :

(en millions de dollars)	Réseau canadien	Gestion de patrimoine mondiale	Services bancaires et marchés mondiaux	Amérique latine	Antilles et Amérique centrale	Total
Solde au 31 octobre 2018	5 095 \$	– \$	260 \$	3 454 \$	1 198 \$	10 007 \$
Acquisitions	–	–	–	–	250	250
Sorties ¹⁾	–	–	–	(36)	(453)	(489)
Écarts de conversion et autres	(2)	–	–	(146)	11	(137)
Solde au 31 octobre 2019	5 093	–	260	3 272	1 006	9 631
Reclassement attribuable à la restructuration des secteurs d'activité	(3 403)	3 628	–	(225)	–	–
Acquisitions	–	–	–	–	–	–
Sorties ¹⁾	–	–	(21)	(47)	(67)	(135)
Écarts de conversion et autres	–	(14)	1	(168)	(36)	(217)
Solde au 31 octobre 2020	1 690 \$	3 614 \$	240 \$	2 832 \$	903 \$	9 279 \$

1) Comprend les réductions progressives.

UGT Gestion de patrimoine mondiale

En date du 1^{er} novembre 2019, la Banque a établi la Gestion de patrimoine mondiale comme secteur d'activité distinct. Les résultats des activités de gestion de patrimoine qui étaient auparavant présentés dans les résultats du Réseau canadien et des Opérations internationales sont dorénavant présentés séparément pour ce nouveau secteur d'activité.

Test de dépréciation du goodwill

Le goodwill acquis dans le cadre de regroupements d'entreprises est attribué à chacun des groupes d'UGT de la Banque qui devraient bénéficier des synergies de l'acquisition en cause. Le goodwill fait l'objet d'un test de dépréciation annuellement, ou plus fréquemment si des événements ou des circonstances peuvent donner lieu à une baisse de la valeur recouvrable de l'UGT en deçà de sa valeur comptable.

La Banque détermine la valeur comptable de l'UGT par application d'une approche aux fins du calcul des fonds propres réglementaires fondée sur les risques de crédit, de marché et d'exploitation et sur le levier financier, conformément à son attribution du capital aux fins de l'évaluation de la performance financière de ses secteurs d'activité. La valeur recouvrable correspond à la juste valeur diminuée des coûts de sortie ou à la valeur d'utilité si celle-ci est plus élevée. La valeur recouvrable de l'UGT a été déterminée au moyen de la méthode de la juste valeur diminuée des coûts de sortie. Afin de déterminer cette valeur pour l'UGT, la Banque a appliqué des ratios cours/bénéfice au bénéfice net normalisé des quatre trimestres les plus récents à la date du test, le résultat obtenu étant majoré d'une prime de contrôle fondée sur la moyenne pondérée sur cinq ans de la prime à l'acquisition versée pour des entreprises comparables, et les coûts de sortie sont portés en diminution de la juste valeur de l'UGT. La valeur recouvrable ainsi obtenue est ensuite comparée à la valeur comptable appropriée pour cerner toute dépréciation. Des ratios cours/bénéfice de 10,0 fois à 11,5 fois (2019 – de 10,5 fois à 12,5 fois) ont été utilisés.

La juste valeur diminuée des coûts de sortie de l'UGT est sensible aux variations du bénéfice net, des ratios cours/bénéfice et des primes de contrôle.

Le goodwill a été soumis à un test de dépréciation annuel en date du 31 juillet 2020 et du 31 juillet 2019, et aucune perte de valeur n'a été relevée.

La direction est d'avis que des variations négatives raisonnables de l'une ou l'autre des principales hypothèses utilisées pour établir la valeur recouvrable de l'UGT ne donneraient pas lieu à une dépréciation. Aucune variation négative importante n'a été relevée en date du 31 octobre 2020.

Immobilisations incorporelles

Les immobilisations incorporelles sont composées d'actifs à durée d'utilité indéterminée et d'actifs à durée d'utilité déterminée. Les actifs à durée d'utilité indéterminée sont principalement composés de contrats de gestion de fonds. Les contrats de gestion de fonds visent la gestion de fonds à capital variable. Les actifs à durée d'utilité déterminée sont composés d'actifs comme des logiciels, des relations clients et des dépôts de base représentant des immobilisations incorporelles.

(en millions de dollars)	Durée déterminée		Durée indéterminée		Total
	Logiciels	Autres immobilisations incorporelles	Contrats de gestion de fonds ¹⁾	Autres immobilisations incorporelles	
Coût					
Solde au 31 octobre 2018	3 946 \$	2 016 \$	4 415 \$	166 \$	10 543 \$
Acquisitions	–	151	–	–	151
Entrées	705	23	–	–	728
Sorties	(113)	–	–	–	(113)
Écarts de conversion et autres	(13)	(59)	–	–	(72)
Solde au 31 octobre 2019	4 525 \$	2 131 \$	4 415 \$	166 \$	11 237 \$
Acquisitions	–	–	–	–	–
Entrées	723	2	–	–	725
Sorties	(198)	(59)	–	–	(257)
Écarts de conversion et autres	(59)	(101)	–	–	(160)
Solde au 31 octobre 2020	4 991 \$	1 973 \$	4 415 \$	166 \$	11 545 \$
Cumul de l'amortissement					
Solde au 31 octobre 2018	1 705 \$	1 126 \$	– \$	– \$	2 831 \$
Amortissement	535	116	–	–	651
Sorties	(102)	–	–	–	(102)
Écarts de conversion et autres	31	(8)	–	–	23
Solde au 31 octobre 2019	2 169 \$	1 234 \$	– \$	– \$	3 403 \$
Amortissement	625	124	–	–	749
Sorties	(191)	(55)	–	–	(246)
Écarts de conversion et autres	(22)	(75)	–	–	(97)
Solde au 31 octobre 2020	2 581 \$	1 228 \$	– \$	– \$	3 809 \$
Valeur comptable nette					
Au 31 octobre 2019	2 356 \$ ²⁾	897 \$	4 415 \$	166 \$	7 834 \$
Au 31 octobre 2020	2 410 \$²⁾	745 \$	4 415 \$	166 \$	7 736 \$

1) Les contrats de gestion de fonds sont attribuables à Patrimoine Hollis inc. (auparavant Patrimoine Dundee inc.), à Gestion financière MD Inc. et à Jarislowsky, Fraser Limitée.

2) Les logiciels comprennent des logiciels achetés de 507 \$ (2019 – 404 \$), des logiciels développés en interne de 1 337 \$ (2019 – 1 363 \$) et des logiciels en cours d'élaboration non amortissables de 566 \$ (2019 – 589 \$).

Test de dépréciation des immobilisations incorporelles à durée d'utilité indéterminée

Les immobilisations incorporelles à durée d'utilité indéterminée ne sont pas amorties. Elles sont plutôt soumises à un test de dépréciation annuellement, ou plus fréquemment si des événements ou des changements de situation indiquent que l'immobilisation pourrait avoir subi une dépréciation. Dans le cadre du test de dépréciation, la valeur comptable de l'immobilisation incorporelle à durée d'utilité indéterminée est comparée à sa valeur recouvrable. La valeur recouvrable des contrats de gestion de fonds est calculée en fonction de la valeur d'utilité, au moyen

États financiers consolidés

de la méthode des bénéficiaires excédentaires multipériodes. Cette méthode utilise les projections de flux de trésorerie figurant aux budgets financiers qu'a approuvés la direction, lesquelles sont fondées sur des hypothèses clés liées à l'appréciation du marché, aux ventes nettes de fonds et aux marges d'exploitation, compte tenu de l'expérience passée et des attentes du marché. Les prévisions de flux de trésorerie portent sur une période de cinq ans, un taux de croissance final se situant dans une fourchette de 3 % à 5 % (2019 – 3 % à 5 %) étant appliqué par la suite. Ces flux de trésorerie ont été actualisés à des taux allant de 10 % à 12 % (2019 – 10 % à 12 %) selon la nature de l'immobilisation incorporelle au titre du contrat de gestion de fonds.

Les immobilisations incorporelles à durée d'utilité indéterminée ont été soumises à un test de dépréciation annuel en date du 31 juillet 2020 et du 31 juillet 2019, et aucune dépréciation n'a été relevée.

La direction est d'avis qu'un changement négatif raisonnable de toute hypothèse clé utilisée pour déterminer la valeur recouvrable ne donnerait pas lieu à une dépréciation. Aucune variation négative importante n'a été relevée en date du 31 octobre 2020.

19 Autres actifs

Aux 31 octobre (en millions de dollars)

	2020	2019
Intérêts courus	2 812 \$	2 790 \$
Débiteurs et montants payés d'avance	2 026	2 298
Actifs d'impôt exigible	1 520	1 534
Dérivés de dépôt sur marges	4 912	5 560
Actifs au titre des fonds distincts	2 248	2 405
Actifs des régimes de retraite (note 28)	260	422
Montants à recevoir de courtiers et de clients	2 347	1 161
Autres	3 597	6 721
Total	19 722 \$	22 891 \$

20 Dépôts

Aux 31 octobre (en millions de dollars)	2020				2019	
	Payables à vue ¹⁾		Payables sur préavis ²⁾	Payables à une date déterminée ³⁾	Total	
	Portant intérêt	Sans intérêt				
Particuliers	8 630 \$	9 359 \$	149 500 \$	78 646 \$	246 135 \$	224 800 \$
Entreprises et administrations publiques	140 934	30 939	39 318	253 428	464 619	461 851
Autres institutions financières	8 355	532	1 255	29 942	40 084	46 739
Total	157 919 \$	40 830 \$	190 073 \$⁴⁾	362 016 \$	750 838 \$	733 390 \$
Ventilation :						
Canada	110 050 \$	21 882 \$	160 381 \$	249 276 \$	541 589 \$	503 158 \$
États-Unis	31 410	855	36	28 446	60 747	75 675
Royaume-Uni	–	–	248	14 729	14 977	20 310
Mexique	8	5 393	7 229	12 664	25 294	23 672
Pérou	5 930	60	5 555	6 149	17 694	18 738
Chili	4 153	5 932	143	13 364	23 592	22 714
Colombie	30	608	4 764	3 906	9 308	9 846
Autres pays	6 338	6 100	11 717	33 482	57 637	59 277
Total⁵⁾	157 919 \$	40 830 \$	190 073 \$	362 016 \$	750 838 \$	733 390 \$

1) Les dépôts payables à vue s'entendent de tous les dépôts pour lesquels la Banque ne reçoit pas d'avis de retrait, soit généralement des comptes de chèques.

2) Les dépôts payables sur préavis s'entendent de tous les dépôts pour lesquels la Banque exige un avis de retrait, soit généralement des comptes d'épargne.

3) Dépôts venant à échéance à une date déterminée, soit généralement des dépôts à terme, des certificats de placement garanti et des instruments analogues.

4) Comprend des dépôts sans intérêt de 158 \$ (2019 – 137 \$).

5) Les dépôts libellés en dollars américains totalisaient 215 836 \$ (2019 – 250 886 \$), les dépôts libellés en pesos chiliens s'élevaient à 21 099 \$ (2019 – 21 021 \$), les dépôts libellés en pesos mexicains s'élevaient à 22 765 \$ (2019 – 21 039 \$) et les dépôts libellés dans d'autres devises se chiffraient à 83 706 \$ (2019 – 83 837 \$).

Le tableau suivant présente les échéances contractuelles des dépôts à terme au Canada de plus de 100 000 \$¹⁾.

(en millions de dollars)	Moins de trois mois	De trois à six mois	De six à douze mois	De un an à cinq ans	Plus de cinq ans	Total
Au 31 octobre 2020	38 739 \$	22 498 \$	30 850 \$	92 589 \$	18 072 \$	202 748 \$
Au 31 octobre 2019	48 411 \$	23 797 \$	43 377 \$	91 687 \$	14 616 \$	221 888 \$

1) La majeure partie des dépôts à terme provenant de l'étranger dépassent 100 000 \$.

21 Débentures subordonnées

Ces débentures, qui représentent des obligations directes non garanties de la Banque, sont subordonnées aux droits des déposants et autres créanciers de la Banque. Au besoin, la Banque conclut des swaps de taux d'intérêt et de devises pour couvrir les risques connexes.

Aux 31 octobre (en millions de dollars)			2020	2019
Échéance	Taux d'intérêt (%)	Modalités ¹⁾	Valeur comptable ²⁾	Valeur comptable ²⁾
Juin 2025	8,90	Remboursables en tout temps.	251 \$	256 \$
Décembre 2025 ³⁾	3,367	Le 20 octobre 2020, la Banque a annoncé son intention de racheter ces billets le 8 décembre 2020 à un prix d'achat correspondant à 100 % du montant en principal majoré des intérêts courus à la date de rachat.	732	730
Décembre 2025 ³⁾	4,50	1 250 millions de dollars américains. L'intérêt sera payable en versements semestriels à terme échu le 16 juin et le 16 décembre de chaque année.	1 665	1 643
Mars 2027 ³⁾	2,58	Remboursables à compter du 30 mars 2022. Après cette date, l'intérêt sera payable à un taux annuel égal au taux des acceptations bancaires de trois mois majoré de 1,19 %.	1 267	1 239
Janvier 2029 ³⁾	3,89	Remboursables à compter du 18 janvier 2024. Après cette date, l'intérêt sera payable à un taux annuel égal au taux des acceptations bancaires de trois mois majoré de 1,58 %.	1 844	1 788
Juillet 2029 ³⁾	2,836	Remboursables à compter du 3 juillet 2024. Après cette date, l'intérêt sera payable à un taux annuel égal au taux des acceptations bancaires de trois mois majoré de 1,18 %.	1 544	1 487
Août 2085 ⁴⁾	Variable	76 millions de dollars américains portant intérêt à un taux variable égal au TIOL en dollars américains de six mois majoré de 0,125 %. Remboursables à toute date de paiement d'intérêt.	102	109
			7 405 \$	7 252 \$

- Conformément aux dispositions de la ligne directrice du Bureau du surintendant des institutions financières Canada sur la suffisance des capitaux propres, tous les remboursements sont assujettis à l'approbation des autorités de réglementation et aux modalités du prospectus concerné.
- Il est possible que la valeur comptable des débentures subordonnées soit différente de leur valeur nominale en raison des ajustements de la couverture de la juste valeur relatifs à la comptabilité de couverture et des ajustements liés aux débentures subordonnées détenues dans le cadre des activités de tenue de marché.
- Ces débentures sont assorties des dispositions relatives aux fonds propres d'urgence en cas de non-viabilité (« FPUNV »). Aux termes de ces dispositions, les débentures sont convertibles en un nombre variable d'actions ordinaires si le BSIF annonce que la Banque n'est plus viable, ou sur le point de ne plus l'être, ou si l'administration fédérale ou une administration provinciale canadienne annonce publiquement que la Banque a accepté ou convenu d'accepter une injection de capitaux, ou une aide équivalente, de la part de l'administration fédérale ou d'une administration provinciale ou d'une subdivision politique ou d'un agent de celle-ci, sans laquelle le BSIF aurait déterminé la Banque non viable. Si une telle conversion devait avoir lieu, les débentures seraient alors converties en actions ordinaires selon une formule de conversion automatique correspondant à 150 % de la valeur nominale majorée des intérêts courus et impayés, divisée par le prix de conversion. Le prix de conversion correspond i) au prix plancher de 5,00 \$ ou, le cas échéant, l'équivalent en dollars américains de 5,00 \$ (sous réserve, dans tous les cas, d'ajustements à la survenance de certains événements décrits dans les suppléments de prospectus respectifs) ou, s'il est supérieur, ii) au cours actuel des actions ordinaires de la Banque au moment de l'événement déclencheur (moyenne pondérée sur 10 jours), converti en dollars américains à partir de dollars canadiens, le cas échéant.
- Au cours de l'exercice, la Banque a racheté aux fins d'annulation des débentures subordonnées d'un montant d'environ 7 millions de dollars américains arrivant à échéance en 2085.

22 Autres passifs

Aux 31 octobre (en millions de dollars)	2020	2019 ¹⁾
Intérêts courus	2 244 \$	2 902 \$
Obligations locatives ²⁾	3 475	–
Créditeurs et charges à payer	5 441	5 924
Passifs d'impôt exigible	743	342
Passifs d'impôt différé (note 27)	1 073	1 307
Certificats et lingots d'or et d'argent	1 112	4 124
Comptes sur marge et en garantie	8 622	5 826
Passifs au titre des fonds distincts	2 248	2 405
Montants à payer à des courtiers et à des clients	624	377
Provisions (note 23)	125	210
Compte de correction de valeur pour pertes sur créances au titre d'éléments ne figurant pas à l'état de la situation financière (note 13)	101	56
Passifs au titre des prestations de retraite (note 28)	2 202	1 692
Autres passifs de filiales et d'entités structurées	25 938	22 626
Autres	8 656	6 691
Total	62 604 \$	54 482 \$

- Les montants des périodes précédentes ont été retraités aux fins de conformité avec la présentation adoptée pour la période à l'étude.
- Représente la valeur actualisée des obligations locatives.

Le tableau ci-dessous présente les échéances des obligations locatives non actualisées selon les paiements au titre de la location devant être effectués après la date de clôture.

Au 31 octobre (en millions de dollars)	2020
Moins de un an	451 \$
De un à deux ans	434
De deux à trois ans	420
De trois à quatre ans	403
De quatre à cinq ans	367
Plus de cinq ans	2 080
Total	4 155 \$

23 Provisions

(en millions de dollars)

Au 1 ^{er} novembre 2018	157 \$
Provisions constituées durant l'exercice	125
Provisions utilisées/libérées durant l'exercice	(72)
Solde au 31 octobre 2019	210 \$
Provisions constituées durant l'exercice	244
Provisions utilisées/libérées durant l'exercice	(329)
Solde au 31 octobre 2020	125 \$

Dans le cours normal de leurs activités, la Banque et ses filiales font régulièrement l'objet de poursuites et de procédures réglementaires existantes ou éventuelles ou sont parties à des poursuites et procédures, y compris des actions intentées au nom de divers groupes de demandeurs. Étant donné que l'issue de ces litiges est difficile à prédire, la Banque ne peut se prononcer à ce sujet. Toutefois, à sa connaissance, la direction ne croit pas actuellement que les obligations, s'il en est, découlant de litiges en cours ou de procédures réglementaires auront un effet défavorable important sur l'état consolidé de la situation financière ou sur les résultats d'exploitation de la Banque.

Des provisions pour frais juridiques sont constituées lorsqu'il devient probable que la Banque engagera des frais dans le cadre d'une poursuite et que le montant peut en être raisonnablement estimé. De telles provisions sont comptabilisées à la meilleure estimation du montant requis pour régler toute obligation relative à ces poursuites à la date de clôture, et ce, compte tenu des risques et incertitudes connexes à une telle obligation. L'estimation des montants requis est réalisée par la direction, de concert avec des experts internes et externes. Le coût réel du règlement de ces réclamations pourrait différer considérablement du montant des provisions pour frais juridiques. L'estimation de la Banque fait appel à une part de jugement considérable, compte tenu des différentes étapes que doivent suivre les procédures, du fait que l'obligation de la Banque, s'il en est, n'est pas encore déterminée et du fait que les questions sous-jacentes peuvent parfois évoluer. Par conséquent, il se pourrait que l'issue définitive de ces poursuites ait une incidence considérable sur les résultats d'exploitation de la Banque pour l'une ou l'autre des périodes de présentation de l'information financière.

Par ailleurs, au cours de l'exercice, la Banque Scotia a conclu un accord de poursuite suspendue (APS) avec le Department of Justice (DOJ) des États-Unis. De plus, la Commodity Futures Trading Commission (CTFC) a pris trois arrêtés distincts contre la Banque Scotia (collectivement, les « arrêtés »). L'APS et les arrêtés (collectivement, les « règlements ») résolvent les enquêtes, dont il a déjà été question, menées par le DOJ et la CTFC à l'égard des activités et des pratiques de négociation de la Banque Scotia en ce qui a trait aux marchés des métaux et autres éléments de conduite connexes ainsi qu'à l'égard de la communication de la moyenne des cours acheteur et vendeur avant l'opération et du respect des normes s'y rapportant par les courtiers en swaps.

Aux termes des règlements, la Banque a versé au DOJ et à la CTFC une somme globale d'environ 127,5 millions de dollars américains et a convenu d'engager un contrôleur du respect des normes indépendant. Selon un des arrêtés, la CTFC suspendra la poursuite visant à retirer momentanément ou définitivement l'inscription provisoire de la Banque à titre de courtier en swaps à condition, entre autres, que la Banque mette en œuvre des mesures réparatrices.

24 Actions ordinaires, actions privilégiées et autres instruments de capitaux propres**a) Actions ordinaires**

Autorisées :

Un nombre illimité d'actions ordinaires sans valeur nominale.

Émises et entièrement libérées :

Aux 31 octobre (en millions de dollars)	2020		2019	
	Nombre d'actions	Montant	Nombre d'actions	Montant
En circulation à l'ouverture de l'exercice	1 216 132 250	18 264 \$	1 227 027 624	18 234 \$
Émises au titre de paiements fondés sur des actions, montant net (note 26)	941 847	59	4 111 476	253
Émises dans le cadre de l'acquisition d'une filiale ou d'une société associée	—	—	21 250	2
Rachetées et annulées aux termes de l'offre de rachat dans le cours normal des activités	(5 594 800)	(84)	(15 028 100)	(225)
En circulation à la clôture de l'exercice	1 211 479 297¹⁾	18 239 \$	1 216 132 250 ¹⁾	18 264 \$

1) Dans le cours normal de ses activités, la filiale de courtage réglementée de la Banque achète et vend des actions ordinaires de la Banque afin de faciliter les activités de transaction et les activités liées aux clients institutionnels. Au cours de l'exercice 2020, 20 290 297 actions ont été achetées et vendues (2019 – 16 818 144).

Dividende

Les dividendes versés sur les actions ordinaires se sont établis à 4 363 millions de dollars (3,60 \$ par action) pour l'exercice 2020 et à 4 260 millions de dollars (3,49 \$ par action) pour l'exercice 2019. Lors de sa réunion du 30 novembre 2020, le conseil d'administration a approuvé un dividende trimestriel de 0,90 \$ par action ordinaire. Ce dividende trimestriel sera versé le 27 janvier 2021 aux actionnaires inscrits à la fermeture des bureaux le 5 janvier 2021. Se reporter à la note 24 c) – Restrictions sur le paiement de dividendes et le rachat d'actions.

Offre de rachat dans le cours normal des activités

Le 30 mai 2019, la Banque a annoncé que le BSIF et la Bourse de Toronto avaient approuvé une offre de rachat dans le cours normal des activités (l'« offre de 2019 »), aux termes de laquelle elle pouvait racheter aux fins d'annulation jusqu'à 24 millions de ses actions ordinaires. Les rachats aux termes de l'offre de 2019 ont débuté le 4 juin 2019 et ont pris fin le 3 juin 2020. Aux termes de l'offre de 2019, la Banque a racheté et annulé de façon cumulative environ 11,8 millions d'actions ordinaires à un prix moyen de 72,41 \$ l'action.

Au cours de l'exercice clos le 31 octobre 2020, la Banque a racheté puis annulé environ 5,6 millions d'actions ordinaires (2019 – 15 millions d'actions ordinaires) au prix moyen pondéré en fonction du volume de 73,95 \$ l'action (2019 – 71,51 \$), pour un montant total de 414 millions de dollars (2019 – 1 075 millions de dollars).

Le 13 mars 2020, le BSIF a indiqué aux institutions de dépôts fédérales de suspendre tout rachat d'actions ordinaires dans le cadre des mesures en réaction à la pandémie de COVID-19. La Banque n'a pas d'offre de rachat dans le cours normal des activités en vigueur à l'heure actuelle.

Fonds propres d'urgence en cas de non-viabilité (« FPUNV »)

Le nombre maximal d'actions ordinaires pouvant être émises à la conversion de débetures convertibles FPUNV, d'autres titres de fonds propres de T1 subordonnés FPUNV et d'actions privilégiées FPUNV au 31 octobre 2020 s'établissait à 3 237 millions d'actions ordinaires (2019 – 2 810 millions d'actions ordinaires), en fonction du prix plancher et compte non tenu de l'incidence des intérêts courus et impayés et des dividendes déclarés et impayés, le cas échéant [se reporter à la note 21, « Débetures subordonnées », et à la note 24 b), « Actions privilégiées et autres instruments de capitaux propres », pour un complément d'information].

b) Actions privilégiées et autres instruments de capitaux propres

Actions privilégiées

Autorisées :

Un nombre illimité d'actions privilégiées sans valeur nominale.

Émises et entièrement libérées :

Aux 31 octobre (en millions de dollars)	2020				2019			
	Nombre d'actions	Montant	Dividendes déclarés par action ¹⁾	Caractéristique de conversion	Nombre d'actions	Montant	Dividendes déclarés par action ¹⁾	Caractéristique de conversion
Actions privilégiées^{a)}								
Série 30 ^{b)}	–	–	0,227500	Série 31	6 142 738	154	0,455000	Série 31
Série 31 ^{b)}	–	–	0,331828	Série 30	4 457 262	111	0,657072	Série 30
Série 32 ^{c),d)}	11 161 422	279	0,515752	Série 33	11 161 422	279	0,515752	Série 33
Série 33 ^{c),d)}	5 184 345	130	0,579323	Série 32	5 184 345	130	0,742073	Série 32
Série 34 ^{c),e),f)}	14 000 000	350	1,375000	Série 35	14 000 000	350	1,375000	Série 35
Série 36 ^{c),e),g)}	20 000 000	500	1,375000	Série 37	20 000 000	500	1,375000	Série 37
Série 38 ^{c),e),h)}	20 000 000	500	1,212500	Série 39	20 000 000	500	1,212500	Série 39
Série 40 ^{c),e),i)}	12 000 000	300	1,212500	Série 41	12 000 000	300	1,271475	Série 41
Total des actions privilégiées	82 345 767	2 059 \$			92 945 767	2 324 \$		

1) Dividendes déclarés pour la période allant du 1^{er} novembre 2019 au 31 octobre 2020.

Modalités des actions privilégiées

	Date d'émission initiale	Prix d'émission	Dividende initial	Date de versement du dividende initial	Écart de taux révisé	Date de rachat	Prix de rachat
Actions privilégiées^{a)}							
Série 30 ^{b)}	12 avril 2010	25,00	0,282200	28 juillet 2010	1,00 %	27 avril 2020	25,00
Série 31 ^{b)}	26 avril 2015	25,00	0,095500	29 juillet 2015	1,00 %	27 avril 2020	25,00
Série 32 ^{c),d)}	28 février 2011	25,00	0,215410	27 avril 2011	1,34 %	2 février 2021	25,00
Série 33 ^{c),d)}	2 février 2016	25,00	0,105690	27 avril 2016	1,34 %	2 février 2016 au 2 février 2021	25,50
Série 34 ^{c),e),f)}	17 décembre 2015	25,00	0,497300	27 avril 2016	4,51 %	26 avril 2021	25,00
Série 36 ^{c),e),g)}	14 mars 2016	25,00	0,508600	27 juillet 2016	4,72 %	26 juillet 2021	25,00
Série 38 ^{c),e),h)}	16 septembre 2016	25,00	0,441800	27 janvier 2017	4,19 %	27 janvier 2022	25,00
Série 40 ^{c),e),i)}	12 octobre 2018	25,00	0,362100	29 janvier 2019	2,43 %	27 janvier 2024	25,00

- a) Les dividendes privilégiés non cumulatifs en trésorerie sur les actions de toutes les séries sont payables trimestriellement lorsqu'ils sont déclarés par le conseil d'administration, le cas échéant. Les dividendes sur les actions privilégiées à dividende non cumulatif et à taux révisé tous les cinq ans (de série 32) et sur les actions privilégiées à dividende non cumulatif et à taux révisé tous les cinq ans représentant des fonds propres d'urgence en cas de non-viabilité (« FPUNV ») (de séries 34, 36, 38 et 40) sont versés au taux applicable pour la première période à taux fixe de cinq ans se terminant un jour avant la date de rachat. Après la première période à taux fixe de cinq ans, et après révision tous les cinq ans par la suite, les dividendes sur ces actions privilégiées à taux révisé seront déterminés par la somme des taux du gouvernement du Canada sur cinq ans et de l'écart de taux révisé, multipliée par 25,00 \$. S'ils sont à payer, les dividendes en trésorerie privilégiés non cumulatifs sur les actions privilégiées de séries 33, 35, 37, 39 et 41 sont payables trimestriellement lorsque de tels dividendes sont déclarés par le conseil d'administration, le cas échéant. Les dividendes sur les actions privilégiées à dividende non cumulatif et à taux révisé tous les cinq ans (de série 33) et sur les actions privilégiées à dividende non cumulatif et à taux révisé tous les cinq ans représentant des FPUNV (de séries 35, 37, 39 et 41) sont payables selon un taux égal à la somme du taux des bons du Trésor à trois mois du gouvernement du Canada et de l'écart de taux révisé des actions privilégiées converties, multipliée par 25,00 \$. Pour chacun des exercices considérés, la Banque a versé la totalité des dividendes non cumulatifs sur ses actions privilégiées.
- b) Le 27 avril 2020, la Banque a racheté la totalité des actions privilégiées à dividende non cumulatif de séries 30 et 31 en circulation et a versé un dividende de 0,227500 \$ et de 0,331828 \$ par action, respectivement.
- c) Les détenteurs d'actions privilégiées à taux fixe révisé (séries 32, 34, 36, 38 et 40) pourront choisir de convertir leurs actions en un nombre égal d'actions privilégiées à taux variable d'une série appropriée à la date de conversion de la série à taux révisé applicable et tous les cinq ans par la suite. Les détenteurs d'actions privilégiées à taux variable révisé (séries 33, 35, 37, 39 et 41, si elles sont en circulation) ont l'option réciproque de convertir leurs actions en actions privilégiées à taux fixe révisé de la série appropriée. En ce qui a trait aux séries 32 et 33; 34 et 35; 36 et 37; 38 et 39; et 40 et 41, si la Banque détermine que les choix reçus de se prévaloir de cette option de conversion auront pour résultat que le nombre d'actions privilégiées à taux fixe ou à taux variable de ces séries émises et en circulation deviendra inférieur à 1 000 000 à la date de conversion applicable, toutes les actions privilégiées de cette série émises et en circulation seront automatiquement converties à la date de conversion applicable en un nombre équivalent d'actions privilégiées de l'autre série appropriée.
- d) Les détenteurs d'actions privilégiées à dividende non cumulatif et à taux révisé tous les cinq ans de série 32 auront le droit de convertir leurs actions en un nombre égal d'actions privilégiées de série 33 à dividende non cumulatif et à taux variable le 2 février 2021 et chaque 2 février tous les cinq ans par la suite. Sous réserve de l'approbation des autorités de réglementation, les actions privilégiées de série 32 pourront être rachetées par la Banque le 2 février 2021 et tous les cinq ans par la suite, moyennant un paiement de 25,00 \$ par action, majoré des dividendes déclarés qui n'auront pas été versés. Sous réserve de l'approbation des autorités de réglementation, les actions privilégiées à dividende non cumulatif de série 33 pourront être rachetées par la Banque moyennant un paiement de i) 25,00 \$ par action, majoré des dividendes déclarés qui n'auront pas été versés à la date alors fixée pour le rachat si ce rachat a lieu le 2 février 2021 et le 2 février tous les cinq ans par la suite, ou de ii) 25,50 \$ par action, majoré des dividendes déclarés qui n'auront pas été versés à la date alors fixée pour le rachat si ce rachat a lieu à toute autre date après le 2 février 2016.
- e) Ces actions privilégiées sont assorties des dispositions relatives aux FPUNV nécessaires à leur classement en tant qu'instruments de fonds propres réglementaires de T1 conformément à Bâle III.
- f) Les détenteurs d'actions privilégiées à dividende non cumulatif et à taux révisé tous les cinq ans de série 34 (FPUNV) auront le droit de convertir leurs actions en un nombre égal d'actions privilégiées à dividende non cumulatif de série 35 et à taux variable le 26 avril 2021 et chaque 26 avril tous les cinq ans par la suite. Sous réserve de l'approbation des autorités de réglementation, la Banque pourra racheter les actions privilégiées de série 34 le 26 avril 2021 et tous les cinq ans par la suite et les actions privilégiées de série 35 (FPUNV), le cas échéant, le 26 avril 2026 et tous les cinq ans par la suite, moyennant un paiement de 25,00 \$ par action, majoré des dividendes déclarés qui n'auront pas été versés.
- g) Les détenteurs d'actions privilégiées à dividende non cumulatif et à taux révisé tous les cinq ans de série 36 (FPUNV) auront le droit de convertir leurs actions en un nombre égal d'actions privilégiées à dividende non cumulatif de série 37 et à taux variable (FPUNV) le 26 juillet 2021 et chaque 26 juillet tous les cinq ans par la suite. Sous réserve de l'approbation des autorités de réglementation, la Banque pourra racheter les actions privilégiées de série 36 le 26 juillet 2021 et tous les cinq ans par la suite et les actions privilégiées de série 37, le cas échéant, le 26 juillet 2026 et tous les cinq ans par la suite, moyennant un paiement de 25,00 \$ par action, majoré des dividendes déclarés qui n'auront pas été versés.
- h) Les détenteurs d'actions privilégiées à dividende non cumulatif et à taux révisé tous les cinq ans de série 38 (FPUNV) auront le droit de convertir leurs actions en un nombre égal d'actions privilégiées à dividende non cumulatif de série 39 et à taux variable (FPUNV) le 27 janvier 2022 et chaque 27 janvier tous les cinq ans par la suite. Sous réserve de l'approbation des autorités de réglementation, la Banque pourra racheter les actions privilégiées de série 38 le 27 janvier 2022 et tous les cinq ans par la suite et les actions privilégiées de série 39, le cas échéant, le 27 janvier 2027 et tous les cinq ans par la suite, moyennant un paiement de 25,00 \$ par action, majoré des dividendes déclarés qui n'auront pas été versés.
- i) Les détenteurs d'actions privilégiées à dividende non cumulatif et à taux révisé tous les cinq ans de série 40 (FPUNV) auront le droit de convertir leurs actions en un nombre équivalent d'actions privilégiées à dividende non cumulatif et à taux variable de série 41 (FPUNV) le 27 janvier 2024 et chaque 27 janvier tous les cinq ans par la suite. Sous réserve de l'approbation des autorités de réglementation, la Banque pourra racheter les actions privilégiées de série 40 le 27 janvier 2024 et tous les cinq ans par la suite, et les actions privilégiées de série 41, le cas échéant, le 27 janvier 2029 et tous les cinq ans par la suite, moyennant un paiement de 25,00 \$ par action, majoré de tous les dividendes déclarés qui n'auront pas été versés.

Aux termes des provisions relatives aux FPUNV, les actions privilégiées FPUNV de séries 34, 35, 36, 37, 38, 39, 40 et 41 en circulation peuvent être converties en un nombre variable d'actions ordinaires si le BSIF annonce que la Banque n'est plus viable ou sur le point de ne plus l'être, ou que l'administration fédérale ou une administration provinciale canadienne annonce publiquement que la Banque a accepté ou convenu d'accepter une injection de capitaux, ou une aide équivalente, de la part de l'administration fédérale ou d'une administration provinciale ou d'une subdivision politique ou d'un agent de celle-ci, sans laquelle le BSIF aurait déterminé la Banque non viable. Si une telle conversion devait avoir lieu, les actions privilégiées FPUNV de séries 34, 35, 36, 37, 38, 39, 40 et 41 en circulation seraient alors converties en actions ordinaires selon une formule de conversion automatique correspondant à 100 % multiplié par la valeur de l'action de 25,00 \$, majoré des dividendes déclarés et impayés, divisé par le prix de conversion. Le prix de conversion correspond i) au prix plancher de 5,00 \$ (sous réserve d'ajustements à la survenance de certains événements décrits dans les suppléments de prospectus respectifs) ou, s'il est supérieur, ii) au cours actuel des actions ordinaires de la Banque au moment de l'événement déclencheur (moyenne pondérée sur 10 jours).

Autres instruments de capitaux propres

Les autres instruments de capitaux propres comprennent les titres de fonds propres de T1 subordonnés (FPUNV).

Date d'émission initiale	Montant notionnel (en millions de dollars)	Date de révision du taux	Taux d'intérêt	Fréquence des paiements	Taux d'intérêt après la révision du taux	Fréquence de rachat après la révision du taux	2020		2019	
							Montant	Distributions payées par billet ¹⁾	Montant	Distributions payées par billet ¹⁾
12 octobre 2017	1 250 \$ US	12 octobre 2022	4,65 %	Semestrielle	TIOL ²⁾ + 2,648 %	Trimestrielle	1 560 \$	46,50 \$ US	1 560 \$	46,50 \$ US
4 juin 2020	1 250 \$ US	4 juin 2025	4,90 %	Trimestrielle	Taux du Trésor américain ³⁾ + 4,551 %	Tous les cinq ans	1 689 \$	12,25 \$ US	–	–
Total des autres instruments de capitaux propres							3 249 \$		1 560 \$	

1) Distributions payées du 1^{er} novembre 2019 au 31 octobre 2020 selon une valeur nominale de 1 000 \$ US.

2) TIOL en dollars américains de trois mois.

3) Taux du Trésor américain de cinq ans alors en vigueur.

Les modalités supplémentaires des titres sont les suivantes :

- 1) Bien que l'intérêt soit payable sur les titres lorsqu'il devient exigible, la Banque peut, à son gré et moyennant un avis, annuler les paiements d'intérêts. Se reporter à la note 24 c) – Restrictions sur le paiement de dividendes et le rachat d'actions.
- 2) Chaque titre est rachetable au gré de la Banque 5 ans après son émission et chaque trimestre ou période de cinq ans par la suite, selon le cas. Les titres sont également rachetables par suite d'un événement réglementaire ou fiscal décrit dans les documents de placement. Tous les rachats sont assujettis à l'approbation des organismes de réglementation et sont réalisés selon un prix de rachat équivalent à la valeur nominale majorée de l'intérêt cumulé et impayé (à moins d'annulation).
- 3) Les titres ont égalité de rang entre eux et ils représentent des obligations non garanties directes de la Banque et sont subordonnés à tout autre endettement subordonné de la Banque.

Les provisions relatives aux FPUNV exigent la conversion de ces titres en un nombre variable d'actions ordinaires si le BSIF annonce publiquement que la Banque n'est plus viable ou sur le point de ne plus l'être, ou que l'administration fédérale ou une administration provinciale canadienne annonce publiquement que la Banque a accepté ou convenu d'accepter une injection de capitaux, ou une aide équivalente, de la part de l'administration fédérale ou d'une administration provinciale ou d'une subdivision politique ou d'un agent de celle-ci, sans laquelle le BSIF aurait déterminé la Banque non viable. Si une telle conversion devait avoir lieu, les autres titres de fonds propres de T1 subordonnés (FPUNV) en circulation seraient alors convertis en actions ordinaires selon une formule de conversion automatique correspondant à 125 % de la valeur nominale majorée des intérêts courus et impayés, divisée par le prix de conversion. Le prix de conversion correspond i) à l'équivalent en dollars américains de 5,00 \$ (sous réserve d'ajustements à la survenance de certains événements décrits dans les suppléments de prospectus respectifs) ou, s'il est supérieur, ii) à l'équivalent en dollars américains du cours actuel des actions ordinaires de la Banque au moment de l'événement déclencheur (moyenne pondérée sur 10 jours). L'équivalent en dollars américains du prix plancher et du cours actuel est fondé sur le taux de change entre le dollar canadien et le dollar américain le jour précédant l'événement déclencheur.

La Banque a déterminé que les instruments de capitaux propres ci-dessus sont des instruments composés qui comportent une composante capitaux propres et une composante passif. À l'émission, la juste valeur de la composante passif est initialement évaluée, et tout reliquat est attribué à la composante capitaux propres. À la date d'émission, la Banque a attribué une valeur négligeable à la composante passif des titres et, par conséquent, le produit reçu lors de leur émission a été pris en compte dans les capitaux propres. La Banque suivra l'évolution des facteurs qui pourraient influencer sur la valeur de la composante passif.

Au cours de l'exercice clos le 31 octobre 2020, la Banque a payé des intérêts globaux de 73 millions de dollars américains (2019 – 58 millions de dollars américains) à l'égard de ces titres.

c) Restrictions sur le paiement de dividendes et le rachat d'actions

Aux termes de la *Loi sur les banques*, il est interdit à la Banque de déclarer des dividendes sur ses actions ordinaires ou privilégiées ou de racheter, d'acheter ou d'annuler d'une autre façon les actions en question si une telle déclaration de dividendes ou un tel retrait d'actions la placent en contravention des dispositions concernant la suffisance des fonds propres, la liquidité ou toute autre directive de réglementation émanant de la *Loi sur les banques*.

Dans le cas où les distributions en trésorerie applicables sur les titres fiduciaires de la Banque Scotia ne sont pas versées à une date régulière, la Banque s'est engagée à ne pas déclarer de dividendes d'aucune sorte sur ses actions privilégiées ou ordinaires jusqu'au versement intégral de telles distributions ou jusqu'au douzième mois suivant le non-paiement de telles distributions. De façon semblable, si la Banque ne déclare aucun dividende régulier sur ses actions privilégiées ou ordinaires directement émises et en circulation, aucune distribution en trésorerie ne sera versée sur les titres fiduciaires de la Banque Scotia.

Si les distributions sur les autres titres de fonds propres de T1 subordonnés (FPUNV) de la Banque ne sont pas payées en totalité, la Banque s'engage à ne déclarer aucun dividende sur ses actions ordinaires ou privilégiées et à ne pas racheter, acheter ou annuler d'une autre manière les actions en question jusqu'au mois suivant la date à laquelle ces distributions sont payées en totalité.

Advenant le cas où les dividendes auxquels les porteurs d'actions privilégiées ont droit n'ont pas été versés ou qu'il y a insuffisance de fonds réservés à cette fin, la Banque a choisi de ne pas déclarer de dividendes sur les actions ordinaires ou de racheter, d'acheter ou d'annuler d'une autre manière ses actions ordinaires.

À l'heure actuelle, les restrictions mentionnées ci-dessus n'ont pas d'incidence sur le versement des dividendes sur les actions privilégiées ou sur l'annulation d'actions privilégiées. Toutefois, le 13 mars 2020, le BSIF a indiqué aux institutions de dépôts fédérales de suspendre tout rachat d'actions ordinaires et toute hausse de dividendes sur leurs actions ordinaires dans le cadre des mesures en réaction à la pandémie de COVID-19.

25 Gestion des fonds propres

La principale autorité de réglementation à laquelle la Banque doit se conformer à l'égard de la suffisance de ses fonds propres consolidés est le Bureau du surintendant des institutions financières Canada (le « BSIF »). Les règles en matière de suffisance des fonds propres au Canada sont conformes dans une large mesure aux normes internationales fixées par le Comité de Bâle sur le contrôle bancaire (le « CBCB »). Le BSIF exige que les institutions de dépôt canadiennes appliquent la totalité des réformes stipulées dans l'accord de Bâle III pour 2019, et atteignent des ratios minimaux de 7 %, de 8,5 % et de 10,5 % pour ce qui est des actions ordinaires et assimilées de T1, des fonds propres de T1 et du total des fonds propres, respectivement. Le BSIF a également déterminé que la Banque est une banque d'importance systémique intérieure (« BISi ») et a haussé de 1 % ses ratios minimaux de fonds propres pour toutes les catégories de fonds propres en date du 1^{er} janvier 2016, conformément aux exigences régissant les banques d'importance systémique mondiale.

De plus, le BSIF s'attend à ce que les BISi maintiennent une réserve pour stabilité intérieure de 1,0 % au 31 octobre 2020, ce qui donne lieu aux cibles actuelles, compte tenu de tous les volants, pour le ratio des actions ordinaires et assimilées de T1, le ratio de T1 et le ratio total des fonds propres de 9,0 %, de 10,5 % et de 12,5 %, respectivement. Outre les exigences de fonds propres fondées sur le risque, les réformes de Bâle III introduisent un ratio de levier simple, qui n'est pas basé sur le risque et qui vient compléter les exigences de fonds propres fondées sur le risque. Les institutions doivent maintenir un ratio de levier supérieur au ratio minimum de 3 %.

Les ratios de fonds propres réglementaires sont présentés ci-après :

Aux 31 octobre (en millions de dollars)

	2020	2019
Fonds propres		
Actions ordinaires et assimilées de T1	49 165 \$	46 578 \$
Fonds propres de T1, montant net	55 362	51 304
Fonds propres réglementaires totaux	64 512	59 850
Actifs/expositions pondérés en fonction des risques entrant dans le calcul des ratios de fonds propres		
Actifs pondérés en fonction des risques ¹⁾	417 138 \$	421 185 \$
Risque de levier	1 170 290	1 230 648
Ratios de fonds propres		
Ratio des actions ordinaires et assimilées de T1	11,8 %	11,1 %
Ratio de T1	13,3 %	12,2 %
Ratio total des fonds propres	15,5 %	14,2 %
Ratio de levier	4,7 %	4,2 %

1) Le BSIF a prescrit un niveau plancher de fonds propres à l'intention des institutions qui utilisent l'approche avancée fondée sur les notations internes aux fins du calcul du risque de crédit. La majoration liée au niveau plancher de fonds propres de Bâle II est déterminée au moyen de la comparaison d'une exigence de fonds propres aux termes de l'approche standard de Bâle II aux fins du calcul du risque de crédit, en plus des exigences du BSIF à l'égard du risque de marché et des actifs pondérés en fonction des risques pour ajustement de l'évaluation du crédit. Toute insuffisance de l'exigence de fonds propres aux termes de Bâle III par rapport au niveau plancher de fonds propres aux termes de Bâle II est ajoutée aux actifs pondérés en fonction des risques. Selon cette exigence de plancher de fonds propres réglementaires aux termes de Bâle II, la Banque n'avait pas de majoration liée au plancher de fonds propres au 31 octobre 2020 (31 octobre 2019 – néant).

Au 31 octobre 2020, la Banque dépassait largement les ratios minimaux de fonds propres établis par le BSIF, y compris les exigences au titre de la réserve pour stabilité intérieure.

26 Paiements fondés sur des actions

a) Régime d'options sur actions

La Banque attribue des options sur actions aux termes du Régime d'options sur actions à l'intention des salariés ainsi que des droits à l'appréciation d'actions (les « DAA ») autonomes. Des options permettant d'acheter des actions ordinaires ou de recevoir un paiement équivalent en trésorerie, selon le cas, peuvent être attribuées à certains salariés. Le prix d'exercice doit correspondre au cours de clôture des actions ordinaires de la Banque à la Bourse de Toronto le jour de bourse précédant la date de l'attribution ou au cours moyen pondéré en fonction du volume à la Bourse de Toronto pour les cinq jours de bourse précédant immédiatement la date de l'attribution, selon le plus élevé des deux.

Ces options sur actions émises depuis décembre 2014 deviennent acquises à 50 % à la fin de la troisième année et l'autre tranche de 50 % devient acquise à la fin de la quatrième année. Cette modification est de nature prospective et n'a pas d'incidence sur les attributions des périodes antérieures. Les options peuvent être exercées au plus tard 10 ans après la date d'attribution. Si la date d'expiration tombe à l'intérieur d'une période de blocage aux fins d'opérations d'initiés, cette date sera reportée de 10 jours ouvrables après la fin de la période de blocage. Comme l'ont approuvé les actionnaires, 129 millions d'actions ordinaires au total ont été réservées en vue de leur émission aux termes du Régime d'options sur actions à l'intention des salariés. De ce nombre, 112 millions d'actions ordinaires ont été émises à l'exercice d'options et 12 millions d'actions ordinaires ont été réservées aux fins des options en circulation, ce qui laisse 5 millions d'actions ordinaires pouvant être émises au titre des options. Les options en circulation arrivent à échéance entre le 6 décembre 2020 et le 5 décembre 2029.

Le coût de ces options est constaté en fonction de l'acquisition progressive des droits, sauf si le salarié est admissible à la retraite avant la date d'acquisition des droits liés à une tranche, auquel cas le coût est constaté entre la date d'attribution et la date à laquelle le salarié est admissible à la retraite.

Le régime d'options sur actions comprend les éléments suivants :

- Composantes alternatives de droits à l'appréciation d'actions

Les options sur actions attribuées aux salariés du 2 décembre 2005 au 1^{er} novembre 2009 sont assorties de composantes alternatives DAA permettant aux salariés d'exercer soit les options sur actions, soit les composantes alternatives DAA et, par conséquent, de recevoir la valeur intrinsèque des options sur actions en trésorerie. Au 31 octobre 2020, il n'y avait aucune composante alternative DAA en circulation (2019 – néant). L'obligation liée aux paiements fondés sur des actions au titre des composantes alternatives DAA acquises s'établissait à néant au 31 octobre 2020 (2019 – néant). Au 31 octobre 2020, la valeur intrinsèque de cette obligation s'établissait à néant (2019 – néant).

En 2020, un avantage de néant (2019 – 0,1 million de dollars) a été comptabilisé dans les « Salaires et avantages du personnel » à l'état consolidé du résultat net.

• **Options sur actions**

Les options sur actions attribuées aux salariés à compter de décembre 2009 sont classées dans les capitaux propres, ce qui veut dire qu'elles doivent être réglées en actions et ne sont pas assorties de la composante alternative DAA.

Le montant comptabilisé dans les « Capitaux propres – Autres réserves » au titre des options sur actions acquises s'établissait à 130 millions de dollars au 31 octobre 2020 (2019 – 133 millions de dollars).

En 2020, une charge de 6 millions de dollars (2019 – 6 millions de dollars) a été comptabilisée dans les « Salaires et avantages du personnel » à l'état consolidé du résultat net. Au 31 octobre 2020, les coûts de rémunération non comptabilisés futurs au titre des options sur actions non acquises s'élevaient à 4 millions de dollars (2019 – 5 millions de dollars), montant qui sera comptabilisé sur une période moyenne pondérée de 2,01 ans (2019 – 2,11 ans).

• **Droits à l'appréciation d'actions**

Des DAA autonomes sont attribués en lieu et place d'options sur actions à certains salariés résidant dans des pays dont les lois peuvent empêcher la Banque d'émettre des actions. Lorsqu'un DAA est exercé, la Banque verse en trésorerie le montant qui correspond à l'appréciation du cours de ses actions ordinaires depuis la date d'attribution.

Au cours de l'exercice 2020, 83 050 DAA ont été attribués (2019 – 70 554). Au 31 octobre 2020, 704 439 DAA étaient en circulation (2019 – 805 481), et les droits visant 698 533 DAA étaient acquis (2019 – 801 116).

L'obligation liée aux paiements fondés sur des actions comptabilisée au titre des DAA acquis s'établissait à 2 millions de dollars au 31 octobre 2020 (2019 – 10 millions de dollars). Au 31 octobre 2020, la valeur intrinsèque de cette obligation se chiffrait à néant (2019 – 16 millions de dollars).

En 2020, un avantage de 3 millions de dollars (2019 – charge de 2 millions de dollars) a été enregistrée dans les « Salaires et avantages du personnel » à l'état consolidé du résultat net. Cet avantage tient compte de pertes de 5 millions de dollars (2019 – profits de 5 millions de dollars) découlant d'instruments dérivés utilisés pour gérer la volatilité de la rémunération fondée sur des actions.

Détermination des justes valeurs

L'obligation liée aux paiements fondés sur des actions et la charge correspondante liée aux DAA et aux options assorties de la composante alternative DAA ont été quantifiées au moyen du modèle d'évaluation des options Black-Scholes, en fonction des hypothèses moyennes pondérées et de la juste valeur par attribution résultante qui suivent :

Aux 31 octobre	2020	2019
Hypothèses		
Taux d'intérêt sans risque (%)	0,25 % - 0,45 %	1,48 % - 1,88 %
Rendement prévu de l'action	6,30 %	4,50 %
Volatilité prévue	21,30 % - 31,40 %	13,00 % - 26,10 %
Durée prévue de l'option	0,00 - 6,10 années	0,00 - 4,74 années
Juste valeur		
Juste valeur moyenne pondérée	2,78 \$	13,49 \$

La charge de rémunération fondée sur des actions liée aux options sur actions (qui ne sont pas assorties de la composante alternative DAA) a été quantifiée au moyen du modèle d'évaluation des options Black-Scholes à la date de l'attribution. Les attributions d'options sur actions des exercices 2020 et 2019 ont été évaluées à la juste valeur en fonction des hypothèses moyennes pondérées et de la juste valeur par attribution résultante qui suivent :

	Attributions de 2020	Attributions de 2019
Hypothèses		
Taux d'intérêt sans risque (%)	1,61 %	2,01 %
Rendement prévu de l'action	4,55 %	4,49 %
Volatilité prévue	13,37 %	15,64 %
Durée prévue de l'option	6,7 années	6,67 années
Juste valeur		
Juste valeur moyenne pondérée	3,81 \$	5,01 \$

Le taux d'intérêt sans risque est fondé sur les taux des bons du Trésor canadiens interpolés en fonction de l'échéance correspondant à la durée prévue jusqu'à l'exercice des options. Le rendement prévu de l'action est fondé sur les dividendes historiques. La volatilité prévue est déterminée au moyen de la volatilité historique de la rémunération. Aux fins de la comptabilité, la Banque a recours à une moyenne du consensus du marché quant à la volatilité implicite des options sur ses actions ordinaires négociées et à la volatilité historique.

Les tableaux qui suivent présentent des détails sur le Régime d'options sur actions à l'intention des salariés de la Banque¹⁾ :

	2020		2019	
	Nombre d'options sur actions (en milliers)	Prix d'exercice moyen pondéré	Nombre d'options sur actions (en milliers)	Prix d'exercice moyen pondéré
Aux 31 octobre				
En circulation à l'ouverture de l'exercice	11 509	64,35 \$	14 140	60,02 \$
Attribuées	1 594	74,34	1 549	72,28
Exercées en tant qu'options	(942)	53,50	(4 111)	52,51
Exercées en tant que composantes alternatives DAA	(37)	61,30	(51)	55,19
Renonciations	(293)	70,23	(18)	75,20
Échéances	(39)	61,55	–	33,89
En circulation à la clôture de l'exercice ²⁾	11 792	66,44 \$	11 509	64,35 \$
Exerçables à la clôture de l'exercice ²⁾	7 337	61,08 \$	7 318	59,20 \$
Disponibles aux fins d'attribution	5 628		6 853	

	Options en circulation			Options exerçables	
	Nombre d'options sur actions (en milliers)	Durée contractuelle moyenne pondérée restante (en années)	Prix d'exercice moyen pondéré	Nombre d'options sur actions (en milliers)	Prix d'exercice moyen pondéré
Au 31 octobre 2020					
Fourchette des prix d'exercice					
De 49,93 \$ à 55,21 \$	905	1,08	49,99 \$	905	49,99 \$
De 55,63 \$ à 60,67 \$	4 702	2,73	59,89 \$	4 702	59,89 \$
De 63,98 \$ à 81,81 \$	6 185	6,96	73,82 \$	1 730	70,10 \$
	11 792	4,82	66,44 \$	7 337	61,08 \$

1) Compte non tenu des composantes alternatives DAA.

2) Comprend des options composées d'aucune composante alternative DAA (2019 – néant) et de 10 000 options initialement émises aux termes des régimes de Patrimoine Hollis (2019 – 130 000).

b) Régimes d'actionnariat des salariés

Les salariés admissibles peuvent cotiser jusqu'à concurrence d'un pourcentage déterminé de leur salaire en vue de l'achat d'actions ordinaires de la Banque. En règle générale, la Banque verse de son côté un montant correspondant allant de 50 % à 60 % des cotisations admissibles, selon la région, jusqu'à concurrence d'un plafond en dollars, lequel est passé en charges dans les « Salaires et avantages du personnel ». En 2020, les cotisations de la Banque ont totalisé 71 millions de dollars (2019 – 66 millions de dollars). Les cotisations, qui sont utilisées pour acheter des actions ordinaires sur le marché libre, ne se traduisent pas par une charge ultérieure pour la Banque en raison de l'appréciation du cours des actions.

Au 31 octobre 2020, 17 millions d'actions ordinaires étaient détenues aux termes des régimes d'actionnariat des salariés (2019 – 15 millions). Les actions détenues aux termes des régimes d'actionnariat des employés sont incluses dans les actions en circulation aux fins du calcul du bénéfice de base et du bénéfice dilué par action de la Banque.

c) Autres régimes de rémunération fondée sur des actions

Les autres régimes de rémunération fondée sur des actions utilisent des unités notionnelles dont la valeur correspond au cours des actions ordinaires de la Banque à la Bourse de Toronto. La plupart des attributions d'unités cumulent des équivalents de dividendes sous la forme d'unités supplémentaires fondées sur les dividendes versés sur les actions ordinaires de la Banque. Ces régimes sont réglés en trésorerie et, par conséquent, sont classés dans les passifs. Les variations de la valeur des unités découlant des fluctuations du cours des actions de la Banque ont une incidence sur la charge de rémunération fondée sur des actions de la Banque. Comme il est décrit ci-dessous, la valeur des unités d'actions liées à la performance varie également en fonction de la performance de la Banque. Au moment de l'exercice ou du rachat, des paiements sont versés aux salariés, la charge à payer étant réduite d'autant.

En 2020, une charge totale de 294 millions de dollars (2019 – 269 millions de dollars) a été enregistrée dans les « Salaires et avantages du personnel » à l'état consolidé du résultat net à l'égard de ces régimes. Cette charge comprend des pertes sur les instruments dérivés utilisés pour couvrir la volatilité de la rémunération fondée sur des actions de 180 millions de dollars (2019 – profits de 55 millions de dollars).

Au 31 octobre 2020, le passif lié à la rémunération fondée sur des actions comptabilisé au titre des attributions acquises dans le cadre de ces régimes s'établissait à 534 millions de dollars (2019 – 735 millions de dollars).

Ces autres régimes de rémunération fondée sur des actions sont décrits ci-dessous :

Régime d'unités d'actions à dividende différé (« UADD »)

Aux termes du Régime UADD, les hauts dirigeants admissibles peuvent choisir de recevoir la totalité ou une partie des primes en trésorerie devant leur être versées en vertu du Programme d'intéressement annuel (que la Banque passe en charges au poste « Salaires et avantages du personnel » dans l'état consolidé du résultat net) sous forme d'unités d'actions à dividende différé dont les droits sont acquis immédiatement. En outre, le régime d'UADD permet aux cadres supérieurs admissibles de la Banque de participer à des attributions qui ne sont pas liées aux choix effectués en vertu du Programme d'intéressement annuel. Ces attributions font l'objet de calendriers d'acquisition des droits distincts. Les unités peuvent être rachetées, contre trésorerie, uniquement lorsque le dirigeant cesse de travailler pour la Banque, et elles doivent être rachetées au plus tard le 31 décembre de l'exercice suivant un tel événement. Au 31 octobre 2020, 1 239 755 unités (2019 – 1 024 416) avaient été attribuées et étaient en circulation et les droits visant 762 568 unités étaient acquis (2019 – 792 273).

Régime d'unités d'actions à dividende différé à l'intention des administrateurs (« UADDA »)

Aux termes du Régime UADDA, les administrateurs ne faisant pas partie de la direction de la Banque peuvent choisir de recevoir la totalité ou une partie de leurs honoraires pour l'exercice visé (que la Banque passe en charges au poste « Autres frais » dans l'état consolidé du résultat net) sous forme d'unités d'actions à dividende différé dont les droits sont acquis immédiatement. Les unités peuvent être rachetées, contre trésorerie, uniquement lorsque l'administrateur quitte volontairement son poste ou part à la retraite, et elles doivent être rachetées au plus tard le 31 décembre de l'exercice suivant. Au 31 octobre 2020, 253 960 unités étaient en circulation (2019 – 243 537).

Régime de souscription d'unités d'actions restreintes (« SUAR »)

Aux termes du Régime SUAR, certains salariés reçoivent une prime sous forme d'unités d'actions restreintes dont les droits, à l'égard de la majeure partie des attributions, sont acquis après trois ans. Certaines attributions sont assorties d'un calendrier d'acquisition des droits graduel. Au

moment de l'acquisition des droits, toutes les unités sont payées aux salariés en trésorerie. La charge de rémunération fondée sur des actions est constatée de façon linéaire sur le délai d'acquisition des droits, sauf si le salarié est admissible à la retraite avant la date d'acquisition, auquel cas la charge est constatée entre la date d'attribution et la date à laquelle le salarié est admissible à la retraite. Au 31 octobre 2020, 3 641 678 unités avaient été attribuées et étaient en circulation (2019 – 3 234 439), et les droits visant 2 571 388 unités étaient acquis (2019 – 2 147 611).

Régime d'unités d'actions liées à la performance (« UAP »)

Les dirigeants admissibles se voient attribuer des unités d'actions liées à la performance dont les droits, dans la plupart des cas, deviennent acquis après une période de trois ans. Certaines attributions sont assorties d'un calendrier d'acquisition des droits graduel qui comprend le calcul d'un facteur de performance précis. Les attributions d'UAP sont soumises à des critères de performance mesurés sur une période de trois ans, aux termes desquels un multiplicateur est appliqué, lequel a une incidence sur le nombre additionnel d'unités à remettre aux salariés. Ces mesures de la performance sur trois ans tiennent compte du rendement sur les capitaux propres par rapport au chiffre cible et au chiffre total de la performance pour les actionnaires en comparaison d'un groupe de sociétés comparables avant l'attribution. Afin d'estimer l'incidence du multiplicateur, la Banque utilise la moyenne des montants de tous les résultats possibles, pondérés par leurs probabilités respectives. La charge de rémunération fondée sur des actions est constatée sur le délai d'acquisition des droits, sauf si le salarié est admissible à la retraite avant la date d'acquisition, auquel cas la charge est constatée entre la date d'attribution et la date à laquelle le salarié est admissible à la retraite. Cette charge varie en fonction de l'évolution du cours de l'action de la Banque et de la performance obtenue par la Banque par rapport aux mesures de la performance établies. Le paiement des unités aux salariés est effectué en trésorerie au moment de l'acquisition des droits. Au 31 octobre 2020, 7 786 944 unités (2019 – 7 634 641) étaient en circulation et soumises à des critères de performance, et les droits visant 5 982 171 unités étaient acquis (2019 – 6 007 448).

Régime de paiements différés

Aux termes du Régime de paiements différés, une partie des primes attribuées aux salariés des Services bancaires et marchés mondiaux au cours de l'exercice 2017 et antérieurement (montants comptabilisés et passés en charges au cours de l'exercice auquel ils se rapportent) est versée aux salariés admissibles sous forme d'unités. Par la suite, ces unités sont payées en trésorerie aux salariés au cours de chacun des trois exercices suivants. Les variations de la valeur des unités découlant des fluctuations du cours des actions ordinaires de la Banque sont passées en charges de la même manière que les autres régimes de rémunération fondée sur des actions classés dans le passif de la Banque sous « Salaires et avantages du personnel » dans l'état consolidé du résultat net. Au 31 octobre 2020, 168 580 unités étaient en circulation (2019 – 558 100). L'attribution la plus récente dans le cadre de ce régime a été effectuée le 30 novembre 2017 et aucune autre attribution ne sera effectuée.

27 Impôt sur le résultat

La Banque a constaté l'impôt sur le résultat suivant dans ses états financiers consolidés pour les exercices clos les 31 octobre :

a) Composantes de la charge d'impôt sur le résultat

Pour les exercices clos les 31 octobre (en millions de dollars)

	2020	2019	2018
Charge d'impôt sur le résultat inscrite à l'état consolidé du résultat net			
Impôt sur le résultat exigible			
Canada			
Impôt fédéral	635 \$	525 \$	797 \$
Impôt provincial	529	444	633
Ajustements liés aux périodes antérieures	(29)	5	(25)
Étranger	1 053	1 215	994
Ajustements liés aux périodes antérieures	24	(48)	(14)
	2 212	2 141	2 385
Impôt sur le résultat différé			
Canada			
Impôt fédéral	(159)	174	34
Impôt provincial	(97)	103	16
Étranger	(413)	54	(53)
	(669)	331	(3)
Total de la charge d'impôt sur le résultat inscrite à l'état consolidé du résultat net	1 543 \$	2 472 \$	2 382 \$
Charge d'impôt sur le résultat inscrite à l'état consolidé des variations des capitaux propres			
Impôt sur le résultat exigible	149 \$	(108)\$	(136)\$
Impôt sur le résultat différé	(212)	60	(193)
	(63)	(48)	(329)
Présenté dans :			
Autres éléments du résultat global	(63)	(33)	(145)
Résultats non distribués	–	(18)	(194)
Cumul des autres éléments du résultat global	–	–	18
Actions ordinaires	–	–	(10)
Autres réserves	–	3	2
Total de la charge d'impôt sur le résultat inscrite à l'état consolidé des variations des capitaux propres	(63)	(48)	(329)
Total de la charge d'impôt sur le résultat	1 480 \$	2 424 \$	2 053 \$
Éléments de la charge d'impôt sur le résultat inscrite à l'état consolidé du résultat net			
Charge (économie) d'impôt différé au titre de la naissance/du renversement de différences temporaires	(672)\$	329 \$	64 \$
Charge (économie) d'impôt différé au titre des modifications de taux d'impôt	3	2	(2)
Charge (économie) d'impôt différé liée aux pertes fiscales non comptabilisées, aux crédits d'impôt et aux différences temporaires	–	–	(65)
	(669)\$	331 \$	(3)\$

b) Rapprochement avec le taux d'impôt prévu par la loi

L'impôt sur le résultat comptabilisé à l'état consolidé du résultat net diffère pour les raisons suivantes du montant que la Banque aurait obtenu si elle avait appliqué le taux d'impôt combiné fédéral et provincial prévu par la loi :

Pour les exercices clos les 31 octobre (en millions de dollars)	2020		2019		2018	
	Montant	Pourcentage du bénéfice avant impôt	Montant	Pourcentage du bénéfice avant impôt	Montant	Pourcentage du bénéfice avant impôt
Impôt sur le résultat au taux prévu par la loi au Canada	2 209 \$	26,3 %	2 983 \$	26,5 %	2 943 \$	26,5 %
Augmentation (diminution) de l'impôt sur le résultat imputable aux éléments suivants :						
Diminution du taux d'impôt moyen applicable aux filiales et aux succursales à l'étranger	(489)	(5,8)	(300)	(2,7)	(439)	(3,9)
Bénéfice non imposable provenant des titres	(207)	(2,4)	(221)	(2,0)	(90)	(0,8)
Incidence sur l'impôt sur le résultat différé des modifications du taux d'impôt quasi adoptées	3	–	2	–	(2)	–
Autres, montant net	27	0,3	8	0,1	(30)	(0,3)
Total de l'impôt sur le résultat et taux d'impôt effectif	1 543 \$	18,4 %	2 472 \$	21,9 %	2 382 \$	21,5 %

c) Impôt différé

Le tableau qui suit présente les principales composantes des actifs et des passifs d'impôt différé de la Banque :

31 octobre (en millions de dollars)	État du résultat net		État de la situation financière	
	Pour les exercices clos les		Aux	
	2020	2019	2020	2019
Actifs d'impôt différé :				
Reports prospectifs de pertes	60 \$	48 \$	226 \$	286 \$
Compte de correction de valeur pour pertes sur créances	(718)	(13)	1 380	767
Rémunération différée	44	34	164	208
Revenus différés	112	15	352	475
Immobilisations corporelles	(35)	112	368	321
Prestations de retraite et autres avantages postérieurs au départ à la retraite	(52)	(44)	980	853
Titres	(26)	(14)	187	161
Obligations locatives	49	–	827	–
Autres	(78)	(195)	650	633
Total des actifs d'impôt différé	(644)\$	(57)\$	5 134 \$	3 704 \$
Passifs d'impôt différé :				
Couvertures de flux de trésorerie	– \$	– \$	360 \$	317 \$
Rémunération différée	(25)	(48)	121	109
Revenus différés	(15)	(31)	15	178
Immobilisations corporelles	158	(20)	849	132
Prestations de retraite et autres avantages postérieurs au départ à la retraite	(7)	(67)	90	150
Titres	(40)	(12)	201	158
Participation dans des filiales et des sociétés associées	82	(116)	98	180
Immobilisations incorporelles	(1)	(5)	1 837	1 836
Autres	(127)	(89)	451	381
Total des passifs d'impôt différé	25 \$	(388)\$	4 022 \$	3 441 \$
Actifs (passifs) d'impôt différé, montant net ¹⁾	(669)\$	331 \$	1 112 \$	263 \$

1) Aux fins de la présentation de l'état consolidé de la situation financière, les actifs et les passifs d'impôt différé sont évalués par entités juridiques. Par conséquent, le montant net des actifs d'impôt différé, soit 1 112 \$ (2019 – 263 \$), est composé d'actifs d'impôt différé de 2 185 \$ (2019 – 1 570 \$) et de passifs d'impôt différé de 1 073 \$ (2019 – 1 307 \$) à l'état consolidé de la situation financière.

Le tableau qui suit présente les principales variations du montant net d'impôt différé :

Pour les exercices clos les 31 octobre (en millions de dollars)	2020	2019
Solde à l'ouverture de l'exercice	263 \$	733 \$
Économie (charge) d'impôt différé de l'exercice comptabilisée dans le résultat net	669	(331)
Économie (charge) d'impôt différé de l'exercice comptabilisée dans les capitaux propres	212	(60)
Acquis dans le cadre de regroupements d'entreprises	–	(56)
Sortie dans le cadre de cessions	9	–
Autres	(41)	(23)
Solde à la clôture de l'exercice	1 112 \$	263 \$

L'impôt lié aux différences temporaires ainsi que les pertes fiscales et crédits d'impôt inutilisés pour lesquels aucun actif d'impôt différé n'a été comptabilisé à l'état consolidé de la situation financière ont totalisé 15 millions de dollars (31 octobre 2019 – 40 millions de dollars). Le montant se rapportant aux pertes non comptabilisées se chiffre à 15 millions de dollars. Ces pertes expireront comme suit : 6 millions de dollars en 2021, et 9 millions de dollars en 2023.

Les actifs d'impôt différé nets comprennent des avantages fiscaux de 177 millions de dollars (2019 – 52 millions de dollars) comptabilisés à l'égard de certaines filiales au Canada et à l'étranger qui ont subi des pertes durant l'exercice à l'étude ou l'exercice précédent. Pour déterminer si elle doit comptabiliser ces avantages fiscaux, la Banque s'est appuyée sur des prévisions des bénéfices imposables futurs.

Les différences temporaires imposables liées aux participations dans des filiales, aux sociétés associées et aux participations dans des coentreprises pour lesquelles des passifs d'impôt différé n'ont pas été comptabilisés au 31 octobre 2020 s'élèvent à environ 35 milliards de dollars (2019 – 36 milliards de dollars).

Nouvelles cotisations liées aux déductions pour dividendes

Depuis 2016, la Banque a reçu des avis de nouvelle cotisation totalisant 808 millions de dollars au titre de l'impôt et des intérêts par suite du refus de l'Agence du revenu du Canada de permettre la déduction de certains dividendes canadiens reçus au cours des années d'imposition 2011-2014. En juin 2020, la Banque a reçu un avis de nouvelle cotisation de 217 millions de dollars au titre de l'impôt et des intérêts se rapportant à certains dividendes canadiens reçus au cours de l'année d'imposition 2015. Les modalités des dividendes visés par ces avis de nouvelle cotisation sont semblables à celles couvertes de façon prospective par les règles présentées en 2015 et en 2018. La Banque est convaincue que ses déclarations fiscales étaient appropriées et conformes aux dispositions pertinentes de la *Loi de l'impôt sur le revenu* du Canada et elle a l'intention de défendre vigoureusement sa position.

28 Avantages du personnel

La Banque parraine un certain nombre de régimes d'avantages du personnel, y compris des régimes de retraite (à prestations définies et à cotisations définies) et d'autres régimes d'avantages (avantages postérieurs au départ à la retraite et autres avantages du personnel à long terme) à l'intention de la majorité de ses salariés dans le monde. Les informations présentées ci-après sont liées aux principaux régimes de la Banque. D'autres régimes administrés par certaines filiales de la Banque ne sont pas considérés comme importants et ne sont pas pris en compte dans les présentes informations.

Régimes de retraite mondiaux

Les principaux régimes de retraite de la Banque sont offerts au Canada, aux États-Unis, au Mexique, au Royaume-Uni, en Irlande, en Jamaïque, à Trinité-et-Tobago et dans d'autres pays des Antilles où la Banque exerce des activités. La Banque s'appuie sur une structure de gouvernance solide et bien établie afin de gérer ces obligations mondiales. La politique en matière d'investissements de chacun des principaux régimes est réévaluée périodiquement, et tous les régimes sont conformes aux lois et aux règlements locaux.

Les évaluations actuarielles aux fins de la capitalisation des régimes de retraite capitalisés de la Banque sont réalisées conformément aux lois applicables. L'évaluation actuarielle détermine la situation de capitalisation des régimes selon l'hypothèse de la continuité de l'exploitation et selon les dispositions légales, en plus de déterminer les cotisations nécessaires. Les régimes sont capitalisés conformément aux lois régissant les régimes de retraite et aux politiques de capitalisation de la Banque de manière à pouvoir honorer les prestations futures prévues dans les dispositions des régimes. Les hypothèses utilisées aux fins des évaluations de capitalisation sont établies par les actuaires indépendants des régimes à la lumière des exigences des normes de pratique actuarielle de même que des statuts.

Régime de retraite de la Banque Scotia (Canada)

Le plus important régime de retraite de la Banque est le Régime de retraite de la Banque Scotia (le « RRBS ») au Canada, lequel comprend un volet à prestations définies fermé. Les employés embauchés au Canada à compter du 1^{er} mai 2018 participent au volet à cotisations définies seulement. En sa qualité de gestionnaire du RRBS, la Banque a mis en place des politiques et une structure de gouvernance bien définie afin d'assurer la conformité avec les exigences législatives et réglementaires du BSIF et de l'Agence du revenu du Canada. La Banque a formé divers comités qui assurent la supervision du RRBS et prennent les décisions relatives à son administration. Certains comités sont également responsables de l'investissement des actifs du fonds du RRBS ainsi que de la surveillance des gestionnaires de placement et de la performance.

- Le comité des ressources humaines (le « CRH ») du conseil approuve la charte du comité d'administration et de placements des régimes (le « CAPR »), examine les rapports et approuve la politique en matière d'investissements. En outre, le CRH examine les modifications au RRBS et formule ses recommandations en la matière au conseil d'administration.
- Le CAPR recommande la politique en matière d'investissements au CRH, nomme et surveille les gestionnaires de placement et examine les rapports des auditeurs et des actuaires. Le CAPR surveille également l'administration des prestations de retraite des participants. Le CAPR est constitué de membres indépendants.
- Le comité fiduciaire principal (le « CFP ») de la Banque Scotia investit les actifs conformément à la politique en matière d'investissements et à toutes les lois applicables. Le CFP confie des mandats précis aux gestionnaires de portefeuille.
- Le comité des régimes de capitalisation collectifs (le « CRCC ») est responsable de l'administration et des placements du volet à cotisations définies du RRBS, y compris la sélection et le suivi des possibilités de placements offertes aux participants au volet à cotisations définies.

Les évaluations actuarielles aux fins de la capitalisation du RRBS sont réalisées annuellement, la plus récente ayant été réalisée au 1^{er} novembre 2019. Les cotisations au RRBS sont fonction de cette évaluation et sont présentées dans le tableau sous le point b) plus loin. Les hypothèses utilisées aux fins des évaluations de capitalisation sont établies par les actuaires indépendants des régimes à la lumière des exigences de l'Institut canadien des actuaires et des lois applicables.

Autres régimes d'avantages

Les autres régimes d'avantages principaux sont offerts au Canada, aux États-Unis, au Mexique, en Uruguay, au Royaume-Uni, en Jamaïque, à Trinité-et-Tobago, en Colombie et dans d'autres pays des Antilles où la Banque exerce des activités. Les autres régimes d'avantages les plus importants offerts par la Banque sont au Canada.

Hypothèses clés

L'information financière sur les régimes de retraite et autres régimes d'avantages figurant ci-après repose sur diverses hypothèses, la plus importante concernant le taux d'actualisation utilisé pour établir l'obligation au titre des prestations définies, qui est fondé sur le taux de rendement d'obligations de sociétés de première qualité dont les durées sont les mêmes que celles des obligations de la Banque. Des taux d'actualisation distincts sont utilisés pour déterminer la charge annuelle au titre des prestations au Canada et aux États-Unis. Ces taux sont établis d'après les rendements d'obligations de premier ordre émises par des sociétés dont la durée jusqu'à l'échéance concorde avec celle des diverses composantes de la charge annuelle au titre des prestations. Le taux d'actualisation utilisé pour déterminer la charge annuelle au titre des prestations de tous les autres régimes demeure le même que celui utilisé pour déterminer l'obligation au titre des prestations définies. Les autres hypothèses établies par la direction sont tributaires du contexte des marchés, de l'expérience propre à chaque régime, des pratiques exemplaires et des attentes. Les hypothèses clés moyennes pondérées utilisées par la Banque pour évaluer l'obligation et la charge au titre des prestations des principaux régimes de la Banque sont résumées dans le tableau sous le point f) plus loin.

Gestion du risque

Les régimes de retraite à prestations définies et autres régimes d'avantages exposent la Banque à divers risques, les plus importants étant le risque de taux d'intérêt, le risque lié aux investissements, le risque de longévité et le risque de hausse du coût des soins de santé. Ces risques pourraient donner lieu à une hausse de la charge et de l'obligation au titre des prestations définies, dans la mesure où :

- les taux d'actualisation fléchissent;
- les rendements des actifs des régimes sont inférieurs aux attentes;
- les participants aux régimes vivent plus longtemps que prévu;
- le coût des soins de santé est plus élevé que prévu.

Outre la structure de gouvernance et les politiques en place, la Banque gère les risques au moyen d'une surveillance régulière de l'évolution du marché et de la performance des actifs investis. La Banque surveille aussi régulièrement l'évolution de la réglementation, des lois et des tendances démographiques, et modifie la stratégie en matière d'investissements ou la conception des régimes au besoin.

a) Taille relative des obligations et des actifs des régimes

	Régimes de retraite			Autres régimes d'avantages	
	Canada			Canada	Autres pays
	RRBS	Autres	Autres pays		
Pour l'exercice clos le 31 octobre 2020					
Pourcentage du total des obligations au titre des prestations	72 %	15 %	13 %	56 %	44 %
Pourcentage du total des actifs des régimes	72 %	10 %	18 %	0 %	100 %
Pourcentage du total de la charge au titre des prestations ¹⁾	78 %	20 %	2 %	36 %	64 %
	Régimes de retraite			Autres régimes d'avantages	
	Canada			Canada	Autres pays
	RRBS	Autres	Autres pays		
Pour l'exercice clos le 31 octobre 2019					
Pourcentage du total des obligations au titre des prestations	70 %	15 %	15 %	54 %	46 %
Pourcentage du total des actifs des régimes	71 %	9 %	20 %	1 %	99 %
Pourcentage du total de la charge au titre des prestations ¹⁾	75 %	22 %	3 %	40 %	60 %

1) Ne comprend pas les éléments extraordinaires liés à la charge au titre des prestations comme le coût des services passés et les charges liées aux compressions et aux règlements.

b) Paiements et cotisations en trésorerie

Le tableau suivant présente les cotisations et paiements en trésorerie de la Banque au titre de ses principaux régimes en 2020 et pour les deux exercices précédents.

Cotisations aux principaux régimes pour les exercices clos les 31 octobre (en millions de dollars)	2020	2019	2018
Régimes de retraite à prestations définies (cotisations en trésorerie liées à la capitalisation des régimes, y compris les paiements de prestations aux bénéficiaires aux termes des ententes de retraite non capitalisées) :			
RRBS (exclusion faite du volet à cotisations définies)	218 \$	196 \$	238 \$
Autres régimes	158	53	78
Autres régimes d'avantages (cotisations en trésorerie, surtout sous forme de paiements de prestations aux bénéficiaires)	53	78	61
Régimes de retraite à cotisations définies et autres régimes d'avantages (cotisations en trésorerie)	90	69	41
Total des cotisations ¹⁾	519 \$	396 \$	418 \$

1) Selon les estimations préliminaires, la Banque prévoit effectuer des cotisations de 295 \$ au titre du RRBS (exclusion faite du volet à cotisations définies), de 59 \$ au titre des autres régimes de retraite à prestations définies, de 62 \$ au titre des autres régimes d'avantages et de 107 \$ au titre de tous les régimes à cotisations définies pour l'exercice qui sera clos le 31 octobre 2021.

c) Régimes capitalisés et non capitalisés

L'excédent (insuffisance) de la juste valeur des actifs par rapport à l'obligation au titre des prestations à la clôture de l'exercice comprend les montants suivants liés à des régimes qui ne sont pas capitalisés et à des régimes qui sont capitalisés en totalité ou en partie.

	Régimes de retraite			Autres régimes d'avantages		
	2020	2019	2018	2020	2019	2018
Aux 31 octobre (en millions de dollars)						
Obligation au titre des prestations						
Obligation au titre des prestations des régimes qui ne sont pas capitalisés	476 \$	459 \$	400 \$	1 139 \$	1 157 \$	1 101 \$
Obligation au titre des prestations des régimes qui sont capitalisés en totalité ou en partie	9 873	9 248	7 868	281	300	273
Situation de capitalisation						
Obligation au titre des prestations des régimes qui sont capitalisés en totalité ou en partie	9 873 \$	9 248 \$	7 868 \$	281 \$	300 \$	273 \$
Juste valeur des actifs	8 541	8 439	8 037	158	193	240
Excédent (insuffisance) de la juste valeur des actifs par rapport à l'obligation au titre des prestations des régimes qui sont capitalisés en totalité ou en partie	(1 332)\$	(809)\$	169 \$	(123)\$	(107)\$	(33)\$
Obligation au titre des prestations des régimes qui ne sont pas capitalisés	476	459	400	1 139	1 157	1 101
Excédent (insuffisance) de la juste valeur des actifs par rapport au total de l'obligation au titre des prestations	(1 808)\$	(1 268)\$	(231)\$	(1 262)\$	(1 264)\$	(1 134)\$
Incidence des restrictions quant à la composition des portefeuilles d'actifs et de l'exigence de capitalisation minimale	(134)	(2)	(2)	-	-	-
Actif (passif) net à la clôture de l'exercice	(1 942)\$	(1 270)\$	(233)\$	(1 262)\$	(1 264)\$	(1 134)\$

d) Informations financières

Les tableaux suivants présentent des informations financières sur les principaux régimes de la Banque.

	Régimes de retraite			Autres régimes d'avantages		
	2020	2019	2018	2020	2019	2018
Pour les exercices clos les 31 octobre (en millions de dollars)						
Variation de l'obligation au titre des prestations						
Obligation au titre des prestations à l'ouverture de l'exercice	9 707 \$	8 268 \$	8 842 \$	1 457 \$	1 374 \$	1 658 \$
Coût des services rendus au cours de l'exercice	369	291	334	28	26	30
Coût financier afférent à l'obligation au titre des prestations	290	331	309	62	72	70
Cotisations des salariés	26	25	22	-	-	-
Prestations versées	(467)	(770)	(1 012)	(75)	(96)	(90)
Perte (gain) actuariel	531	1 590	(495)	(17)	120	(96)
Coût des services passés	-	7	5	(7)	(9)	(196) ²⁾
Acquisition d'entreprises	-	(4)	264	(6)	1	6
Règlements	(115)	(2)	(2)	-	(45)	-
Variation de change	8	(29)	1	(22)	14	(8)
Obligation au titre des prestations à la clôture de l'exercice	10 349 \$	9 707 \$	8 268 \$	1 420 \$	1 457 \$	1 374 \$
Variation de la juste valeur des actifs						
Juste valeur des actifs à l'ouverture de l'exercice	8 439	8 037	8 329	193	240	266
Revenus d'intérêts liés à la juste valeur des actifs	268	331	305	15	23	20
Rendement des actifs des régimes en sus des revenus d'intérêts liés à la juste valeur des actifs	46	634	(166)	(13)	(16)	(11)
Cotisations de l'employeur	376	249	316	53	78	61
Cotisations des salariés	26	25	22	-	-	-
Prestations versées	(467)	(770)	(1 012)	(75)	(96)	(90)
Frais de gestion	(14)	(17)	(14)	-	-	-
Acquisition d'entreprises	-	-	251	-	-	-
Règlements	(105)	(2)	(2)	-	(46)	-
Change	(28)	(48)	8	(15)	10	(6)
Juste valeur des actifs à la clôture de l'exercice	8 541 \$	8 439 \$	8 037 \$	158 \$	193 \$	240 \$
Situation de capitalisation						
Excédent (insuffisance) de la juste valeur des actifs par rapport à l'obligation au titre des prestations à la clôture de l'exercice	(1 808)	(1 268)	(231)	(1 262)	(1 264)	(1 134)
Incidence des restrictions quant à la composition des portefeuilles d'actifs et de l'exigence de capitalisation minimale ¹⁾	(134)	(2)	(2)	-	-	-
Actif (passif) net à la clôture de l'exercice	(1 942)\$	(1 270)\$	(233)\$	(1 262)\$	(1 264)\$	(1 134)\$
Ventilation :						
Autres actifs inscrits à l'état consolidé de la situation financière de la Banque	260	422	360	-	-	-
Autres passifs inscrits à l'état consolidé de la situation financière de la Banque	(2 202)	(1 692)	(593)	(1 262)	(1 264)	(1 134)
Actif (passif) net à la clôture de l'exercice	(1 942)\$	(1 270)\$	(233)\$	(1 262)\$	(1 264)\$	(1 134)\$
Charge au titre des prestations de l'exercice						
Coût des services rendus au cours de l'exercice	369	291	334	28	26	30
Charges (revenus) d'intérêts, montant net	22	-	7	47	49	50
Frais de gestion	17	14	12	-	-	-
Coût des services passés	-	7	5	(7)	(9)	(196) ²⁾
Montant (du profit) de la perte sur règlement comptabilisé	(10)	-	-	-	1	-
Réévaluation d'autres avantages à long terme	-	-	-	-	(5)	(10)
Charge (revenus) au titre des prestations inscrite à l'état consolidé du résultat net	398 \$	312 \$	358 \$	68 \$	62 \$	(126)\$
Charge au titre des prestations liées aux régimes à cotisations définies	89 \$	66 \$	41 \$	1 \$	3 \$	- \$
Réévaluations						
(Rendement) des actifs des régimes en sus des revenus d'intérêts liés à la juste valeur des actifs	(46)	(634)	166	13	17	11
Perte (gain) actuariel sur l'obligation au titre des prestations	531	1 590	(495)	(17)	124	(86)
Variation des restrictions quant à la composition des portefeuilles d'actifs	139	-	(40)	-	-	-
Réévaluations comptabilisées dans les autres éléments du résultat global	624 \$	956 \$	(369)\$	(4)\$	141 \$	(75)\$
Total du coût au titre des prestations	1 111 \$	1 334 \$	30 \$	65 \$	206 \$	(201)\$
Information complémentaire sur le rendement réel des actifs et les (gains) et les pertes actuariels						
Rendement réel des actifs (déduction faite des frais de gestion)	300 \$	948 \$	125 \$	2 \$	7 \$	9 \$
(Gains) et pertes actuariels découlant de variations d'hypothèses démographiques	(65)	(5)	(148)	(53)	(35)	(23)
(Gains) et pertes actuariels découlant de variations d'hypothèses financières	524	1 496	(548)	49	150	(92)
(Gains) et pertes actuariels découlant de variations de données liées à l'expérience	72	99	201	(13)	5	19
Information complémentaire sur la juste valeur des actifs des régimes de retraite investis						
Titres de la Banque Scotia (actions, obligations)	293	392	377	21	-	3
Biens immobiliers occupés par la Banque Scotia	4	4	4	-	-	-
Variation du plafond de l'actif/du passif déficitaire						
Plafond de l'actif/du passif déficitaire à la clôture de l'exercice précédent	2	2	39	-	-	-
Coût financier	-	-	3	-	-	-
Réévaluations	139	-	(40)	-	-	-
Conversion des devises	(7)	-	-	-	-	-
Plafond de l'actif/du passif déficitaire à la clôture de l'exercice	134 \$	2 \$	2 \$	- \$	- \$	- \$

1) L'actif constaté ne peut excéder la valeur actualisée des avantages économiques pouvant découler d'une réduction des cotisations futures à un régime et de la possibilité de payer les charges des régimes à partir du fonds.

2) Au premier trimestre de l'exercice 2018, les coûts des services rendus des autres régimes d'avantages comprennent une diminution de 203 millions de dollars liée aux modifications du régime d'avantages postérieurs au départ à la retraite de la Banque.

e) Profil d'échéances de l'obligation au titre des prestations définies

La durée moyenne pondérée du total de l'obligation au titre des prestations s'établissait à 15,9 ans au 31 octobre 2020 (2019 – 15,7 ans; 2018 – 14,4 ans).

Pour les exercices clos les 31 octobre	Régimes de retraite			Autres régimes d'avantages		
	2020	2019	2018	2020	2019	2018
Ventilation de l'obligation au titre des prestations (en pourcentage)						
Canada						
Participants actifs	55 %	53 %	57 %	6 %	6 %	9 %
Participants inactifs et retraités	45 %	47 %	43 %	94 %	94 %	91 %
Total	100 %	100 %	100 %	100 %	100 %	100 %
Mexique						
Participants actifs	25 %	25 %	26 %	49 %	49 %	54 %
Participants inactifs et retraités	75 %	75 %	74 %	51 %	51 %	46 %
Total	100 %	100 %	100 %	100 %	100 %	100 %
États-Unis						
Participants actifs	40 %	42 %	45 %	34 %	38 %	34 %
Participants inactifs et retraités	60 %	58 %	55 %	66 %	62 %	66 %
Total	100 %	100 %	100 %	100 %	100 %	100 %

f) Hypothèses clés (%)

Les hypothèses clés moyennes pondérées utilisées par la Banque pour évaluer l'obligation et la charge au titre des prestations pour tous les principaux régimes de la Banque sont résumées dans le tableau qui suit :

Pour les exercices clos les 31 octobre	Régimes de retraite			Autres régimes d'avantages		
	2020	2019	2018	2020	2019	2018
Obligation au titre des prestations à la clôture de l'exercice						
Taux d'actualisation – tous les régimes	3,08 %	3,32 %	4,35 %	4,44 %	4,71 %	5,54 %
Taux d'actualisation – régimes canadiens seulement	2,80 %	3,10 %	4,10 %	2,57 %	2,98 %	3,96 %
Taux de croissance de la rémunération future ¹⁾	2,74 %	2,70 %	2,80 %	4,31 %	3,86 %	3,83 %
Charge (revenus) au titre des prestations pour l'exercice						
Taux d'actualisation – tous les régimes						
Taux d'actualisation pour les obligations au titre des prestations définies	3,32 %	4,35 %	3,90 %	4,71 %	5,54 %	4,86 %
Taux d'actualisation pour les charges d'intérêts nettes	3,06 %	4,09 %	3,55 %	4,54 %	5,37 %	4,60 %
Taux d'actualisation pour les coûts des services rendus	3,38 %	4,41 %	4,04 %	4,83 %	5,78 %	5,11 %
Taux d'actualisation pour les intérêts sur les coûts des services rendus	3,20 %	4,14 %	3,77 %	4,72 %	5,67 %	5,04 %
Taux d'actualisation – régimes canadiens seulement						
Taux d'actualisation pour les obligations au titre des prestations définies	3,10 %	4,10 %	3,60 %	2,98 %	3,96 %	3,53 %
Taux d'actualisation pour les charges d'intérêts nettes	2,80 %	3,80 %	3,20 %	2,71 %	3,70 %	3,18 %
Taux d'actualisation pour les coûts des services rendus	3,10 %	4,10 %	3,70 %	3,08 %	4,07 %	3,76 %
Taux d'actualisation pour les intérêts sur les coûts des services rendus	2,90 %	3,80 %	3,40 %	2,89 %	3,88 %	3,66 %
Taux de croissance de la rémunération future ¹⁾	2,70 %	2,80 %	2,76 %	3,86 %	3,83 %	4,07 %
Taux tendanciels du coût des soins de santé à la clôture de l'exercice						
Taux de départ	s. o.	s. o.	s. o.	5,75 %	5,80 %	5,81 %
Taux final	s. o.	s. o.	s. o.	4,72 %	4,69 %	4,66 %
Exercice au cours duquel le taux final sera atteint	s. o.	s. o.	s. o.	2040	2040	2040
Espérance de vie présumée au Canada (en années)						
Espérance de vie à 65 ans des retraités actuels – hommes	23,4	23,4	23,3	23,4	23,4	23,3
Espérance de vie à 65 ans des retraités actuels – femmes	24,5	24,5	24,4	24,5	24,5	24,4
Espérance de vie à 65 ans des futurs retraités actuellement âgés de 45 ans – hommes	24,4	24,3	24,3	24,4	24,3	24,3
Espérance de vie à 65 ans des futurs retraités actuellement âgés de 45 ans – femmes	25,4	25,3	25,3	25,4	25,3	25,3
Espérance de vie présumée au Mexique (en années)						
Espérance de vie à 65 ans des retraités actuels – hommes	21,3	21,3	21,3	21,3	21,3	21,3
Espérance de vie à 65 ans des retraités actuels – femmes	23,8	23,8	23,8	23,8	23,8	23,8
Espérance de vie à 65 ans des futurs retraités actuellement âgés de 45 ans – hommes	21,7	21,7	21,7	21,7	21,7	21,7
Espérance de vie à 65 ans des futurs retraités actuellement âgés de 45 ans – femmes	24,0	24,0	24,0	24,0	24,0	24,0
Espérance de vie présumée aux États-Unis (en années)						
Espérance de vie à 65 ans des retraités actuels – hommes	21,7	21,9	22,7	21,7	21,9	22,7
Espérance de vie à 65 ans des retraités actuels – femmes	23,1	23,3	24,4	23,1	23,3	24,4
Espérance de vie à 65 ans des futurs retraités actuellement âgés de 45 ans – hommes	23,1	23,4	24,3	23,1	23,4	24,3
Espérance de vie à 65 ans des futurs retraités actuellement âgés de 45 ans – femmes	24,5	24,9	25,9	24,5	24,9	25,9

1) Les taux moyens pondérés de croissance de la rémunération future présentés pour les autres régimes d'avantages ne tiennent pas compte des régimes flexibles d'avantages postérieurs au départ à la retraite canadiens mis en place au cours de l'exercice 2005, ces régimes ne subissant pas l'incidence de la croissance de la rémunération future.

g) Analyse de sensibilité

L'analyse de sensibilité représente l'incidence de la modification d'une hypothèse, les autres hypothèses demeurant inchangées. Aux fins de l'analyse de sensibilité, la valeur actualisée de l'obligation au titre des prestations définies a été calculée au moyen de la méthode des unités de crédit projetées à la clôture de la période de présentation de l'information, méthode qui est aussi utilisée pour le calcul de l'obligation au titre des prestations définies comptabilisée à l'état de la situation financière.

	Régimes de retraite		Autres régimes d'avantages	
	Obligation au titre des prestations	Charge au titre des prestations	Obligation au titre des prestations	Charge au titre des prestations
Pour l'exercice clos le 31 octobre 2020 (en millions de dollars)				
Incidence des changements suivants :				
Baisse de 1 % du taux d'actualisation	1 856 \$	118 \$	202 \$	6 \$
Hausse de 0,25 % du taux de croissance de la rémunération future	94	11	1	–
Hausse de 1 % du taux tendanciel du coût des soins de santé	s. o.	s. o.	137	14
Baisse de 1 % du taux tendanciel du coût des soins de santé	s. o.	s. o.	(111)	(11)
Hausse de 1 an de l'espérance de vie au Canada	210	12	25	1
Hausse de 1 an de l'espérance de vie au Mexique	3	–	5	–
Hausse de 1 an de l'espérance de vie aux États-Unis	4	–	5	–

h) Actifs

De façon générale, les investissements des actifs des principaux régimes de retraite de la Banque visent l'optimisation à long terme du rendement global prévu, selon un niveau de risque acceptable eu égard à l'obligation au titre des prestations. La composition des portefeuilles d'actifs constitue un facteur clé de la gestion du risque lié aux investissements à long terme. La diversification des investissements des actifs des régimes par types d'actifs et par secteurs géographiques favorise l'atténuation du risque et réduit au minimum l'incidence des baisses relatives à un type d'actif, à une région ou à un type d'investissement donné. Les gestionnaires de portefeuilles, y compris les gestionnaires apparentés, se voient habituellement confier des mandats précis pour chaque type d'actif.

Les lignes directrices liées à la composition des portefeuilles d'actifs des régimes de retraite sont établies à long terme et elles sont consignées dans la politique en matière d'investissements de chacun des régimes. De façon générale, la politique en matière de composition des portefeuilles d'actifs tient également compte de la nature de l'obligation au titre des prestations des régimes. Les lois imposent certaines restrictions quant à la composition des portefeuilles d'actifs. Par exemple, des limites sont généralement fixées en ce qui a trait à la concentration d'un investissement donné. D'autres limites relatives à la concentration et à la qualité des investissements sont prévues dans les politiques en matière d'investissements. Les dérivés ne sont pas une composante importante de la stratégie d'investissement et ils ne peuvent être utilisés sans autorisation à des fins précises. À l'heure actuelle, les instruments dérivés servent essentiellement de couvertures des fluctuations des monnaies étrangères. Les lignes directrices relatives à la composition des portefeuilles d'actifs sont évaluées au moins une fois l'an et, au besoin, elles sont modifiées en fonction des conditions et des occasions sur le marché. Cependant, les importants transferts de types d'actifs sont peu fréquents et ils reflètent normalement un changement dans la situation d'un régime de retraite (p. ex. des modifications au régime) ou dans la stratégie de placement. La composition réelle des portefeuilles d'actifs fait l'objet d'un examen périodique, et on détermine s'il est nécessaire qu'elle soit rééquilibrée en fonction de la composition cible, habituellement sur une base semestrielle. De façon générale, les autres régimes d'avantages sociaux de la Banque ne sont pas capitalisés, à l'exception de certains programmes au Mexique.

Les tableaux qui suivent présentent les répartitions moyennes pondérées réelles et cibles des actifs des principaux régimes de la Banque aux 31 octobre, par types d'actifs :

Types d'actifs (en pourcentage)	Régimes de retraite			Autres régimes d'avantages		
	Réel 2020	Réel 2019	Réel 2018	Réel 2020	Réel 2019	Réel 2018
Trésorerie et équivalents de trésorerie	2 %	3 %	4 %	1 %	1 %	1 %
Placements en titres de capitaux propres						
Négoiés sur un marché actif	29 %	33 %	36 %	40 %	42 %	42 %
Non négociés en bourse	10 %	10 %	12 %	– %	– %	2 %
	39 %	43 %	48 %	40 %	42 %	44 %
Placements en instruments à revenu fixe						
Négoiés sur un marché actif	5 %	13 %	9 %	59 %	57 %	34 %
Non négociés en bourse	41 %	30 %	29 %	– %	– %	21 %
	46 %	43 %	38 %	59 %	57 %	55 %
Biens immobiliers						
Négoiés sur un marché actif	– %	– %	– %	– %	– %	– %
Non négociés en bourse	1 %	1 %	1 %	– %	– %	– %
	1 %	1 %	1 %	– %	– %	– %
Autres						
Négoiés sur un marché actif	3 %	– %	– %	– %	– %	– %
Non négociés en bourse	9 %	10 %	9 %	– %	– %	– %
	12 %	10 %	9 %	– %	– %	– %
Total	100 %	100 %	100 %	100 %	100 %	100 %

Répartition cible des actifs au 31 octobre 2020
Types d'actifs (en pourcentage)

	Régimes de retraite	Autres régimes d'avantages
Trésorerie et équivalents de trésorerie	– %	– %
Placements en titres de capitaux propres	43 %	44 %
Placements en instruments à revenu fixe	45 %	56 %
Biens immobiliers	2 %	– %
Autres	10 %	– %
Total	100 %	100 %

29 Secteurs d'exploitation

La Banque Scotia est une institution de services financiers diversifiée qui offre une vaste gamme de produits et de services financiers aux particuliers, aux entreprises et aux sociétés dans le monde entier. Les activités de la Banque sont regroupées en quatre secteurs d'activité, à savoir le Réseau canadien, les Opérations internationales, les Services bancaires et marchés mondiaux et la Gestion de patrimoine mondiale. Les autres secteurs d'exploitation de moindre envergure sont pris en compte dans le secteur Autres. Les résultats de ces secteurs se fondent sur les systèmes internes d'information financière de la Banque. Les méthodes comptables qu'appliquent ces secteurs sont généralement les mêmes que celles suivies dans l'établissement des états financiers consolidés, tel qu'il en est fait mention à la note 3. Les différences importantes en matière de mesure comptable sont les suivantes :

- Les ajustements de normalisation fiscale liés à la majoration des revenus provenant des sociétés associées. Ces ajustements normalisent le taux d'impôt effectif des divisions en vue de mieux présenter l'apport des sociétés associées aux résultats des divisions.
- La majoration des revenus d'intérêts nets exonérés d'impôt et revenus autres que d'intérêts jusqu'à un montant équivalent avant impôt pour les secteurs en cause.

Ces différences de mesure permettent de comparer les revenus d'intérêts nets et les revenus autres que d'intérêts imposables à ceux qui sont exonérés d'impôt.

Changements apportés aux secteurs d'exploitation le 1^{er} novembre 2019

Le 1^{er} novembre 2019, la Gestion de patrimoine mondiale a été constituée en un quatrième secteur d'activité. Les activités canadiennes et internationales de la Gestion de patrimoine mondiale qui étaient auparavant présentées dans les résultats du Réseau canadien et des Opérations internationales, respectivement, sont incluses dans les résultats de la Gestion de patrimoine mondiale. Les informations financières comparatives historiques des secteurs ont été retraitées de manière à refléter cette réorganisation. Les informations financières historiques retraitées des secteurs Réseau canadien, Opérations internationales et Autres n'ont pas eu d'incidence sur les informations financières consolidées déjà présentées par la Banque.

Le nombre total d'unités génératrices de trésorerie (UGT) aux fins des tests de dépréciation du goodwill au 1^{er} novembre 2019 a été porté à cinq UGT (quatre UGT au 31 octobre 2019) en raison de la création de la nouvelle UGT Gestion de patrimoine mondiale (l'« UGT GPM »). Un montant de 3,4 milliards de dollars du goodwill en lien avec les activités de gestion de patrimoine a été transféré de l'UGT Réseau canadien à l'UGT GPM. Au 1^{er} novembre 2019, la Banque a déterminé que le goodwill attribué à l'UGT GPM n'était pas déprécié.

Les résultats et les actifs et passifs moyens de la Banque Scotia, par secteurs d'exploitation, sont présentés ci-après :

Pour l'exercice clos le 31 octobre 2020

	Réseau canadien	Opérations internationales	Gestion de patrimoine mondiale	Services bancaires et marchés mondiaux	Autres ^(1,2)	Total
Base de mise en équivalence fiscale (en millions de dollars)						
Revenus d'intérêts nets ³⁾	7 838 \$	7 603 \$	575 \$	1 435 \$	(131)\$	17 320 \$
Revenus autres que d'intérêts ^(4,5)	2 461	3 207	4 009	3 947	392	14 016
Total des revenus	10 299	10 810	4 584	5 382	261	31 336
Dotation au compte de correction de valeur pour pertes sur créances	2 073	3 613	7	390	1	6 084
Amortissements	633	525	170	156	62	1 546
Charges autres que d'intérêts	4 178	5 418	2 708	2 317	689	15 310
Charge d'impôt sur le résultat	879	182	437	564	(519)	1 543
Bénéfice net	2 536 \$	1 072 \$	1 262 \$	1 955 \$	28 \$	6 853 \$
Bénéfice net attribuable aux participations ne donnant pas le contrôle dans des filiales	–	92	10	–	(27)	75
Bénéfice net attribuable aux détenteurs de titres de capitaux propres de la Banque	2 536	980	1 252	1 955	55	6 778
Représenté par :						
Bénéfice net attribuable aux détenteurs de titres de capitaux propres de la Banque – activités cédées ⁽⁶⁾	–	60	–	–	–	60
Bénéfice net attribuable aux détenteurs de titres de capitaux propres de la Banque – activités autres que les activités cédées	2 536	920	1 252	1 955	55	6 718
Actifs moyens (en milliards de dollars)	359	206	26	412	158	1 161
Passifs moyens (en milliards de dollars)	277	155	39	379	240	1 090

1) Comprend les résultats provenant de tous les autres secteurs d'exploitation de moindre envergure ainsi que les ajustements du siège social, tels que l'élimination de la majoration des revenus exonérés d'impôt incluse dans les revenus d'intérêts nets, dans les revenus autres que d'intérêts et dans la charge d'impôt sur le résultat pour l'exercice clos le 31 octobre 2020 de 275 \$ pour parvenir aux montants présentés dans l'état consolidé du résultat net, ainsi que les écarts entre les montants réels des coûts engagés et de ceux imputés aux secteurs d'exploitation.

2) Le bénéfice net attribuable aux détenteurs de titres de capitaux propres comprend un profit net sur les cessions de 354 \$ (298 \$ avant impôt).

3) Les revenus d'intérêts sont présentés après déduction des charges d'intérêts, la direction évaluant la performance essentiellement au moyen des revenus d'intérêts nets.

4) Les revenus sur cartes et les frais liés aux services bancaires sont principalement gagnés dans le Réseau canadien et les Opérations internationales. Les honoraires liés aux fonds communs de placement, les commissions de courtage ainsi que les frais de gestion de placements et honoraires de gestion de fiducies sont principalement gagnés dans le secteur Gestion de patrimoine mondiale. Les commissions de placement et autres honoraires de services-conseils sont principalement gagnés dans les Services bancaires et marchés mondiaux.

5) Comprend le revenu net (sur une base de mise en équivalence fiscale) décollant des participations dans des sociétés associées de 56 \$ pour le Réseau canadien, de 243 \$ pour les Opérations internationales, de 13 \$ pour la Gestion de patrimoine mondiale et de (70)\$ pour le secteur Autres.

6) Se reporter à la note 37 pour obtenir de plus amples renseignements sur les cessions réalisées ayant une incidence sur l'exercice à l'étude.

États financiers consolidés

Pour l'exercice clos le 31 octobre 2019

Base de mise en équivalence fiscale (en millions de dollars)	Réseau canadien	Opérations internationales	Gestion de patrimoine mondiale	Services bancaires et marchés mondiaux	Autres ^{1,2)}	Total
Revenus d'intérêts nets ³⁾	7 848 \$	8 353 \$	564 \$	1 396 \$	(984)\$	17 177 \$
Revenus autres que d'intérêts ^{4),5)}	2 616	4 366	3 937	3 084	(146)	13 857
Total des revenus	10 464	12 719	4 501	4 480	(1 130)	31 034
Dotation au compte de correction de valeur pour pertes sur créances	972	2 076	–	(22)	1	3 027
Amortissements	441	379	126	91	16	1 053
Charges autres que d'intérêts	4 331	6 217	2 779	2 372	(15)	15 684
Charge d'impôt sur le résultat	1 232	909	412	505	(586)	2 472
Bénéfice net	3 488 \$	3 138 \$	1 184 \$	1 534 \$	(546)\$	8 798 \$
Bénéfice net attribuable aux participations ne donnant pas le contrôle dans des filiales	–	373	18	–	17	408
Bénéfice net attribuable aux détenteurs de titres de capitaux propres de la Banque	3 488	2 765	1 166	1 534	(563)	8 390
Représenté par :						
Bénéfice net attribuable aux détenteurs de titres de capitaux propres de la Banque – activités cédées ⁶⁾	–	630	17	–	–	647
Bénéfice net attribuable aux détenteurs de titres de capitaux propres de la Banque – activités autres que les activités cédées	3 488	2 135	1 149	1 534	(563)	7 743
Actifs moyens (en milliards de dollars)	340	201	25	372	118	1 056
Passifs moyens (en milliards de dollars)	255	153	32	304	243	987

- 1) Comprend les résultats provenant de tous les autres secteurs d'exploitation de moindre envergure ainsi que les ajustements du siège social, tels que l'élimination de la majoration des revenus exonérés d'impôt incluse dans les revenus d'intérêts nets, dans les revenus autres que d'intérêts et dans la charge d'impôt sur le résultat pour l'exercice clos le 31 octobre 2019 de 181 \$ pour parvenir aux montants présentés dans l'état consolidé du résultat net, ainsi que les écarts entre les montants réels des coûts engagés et de ceux imputés aux secteurs d'exploitation.
- 2) Le bénéfice net attribuable aux détenteurs de titres de capitaux propres comprend une perte nette sur les cessions de 308 \$ (148 \$ avant impôt).
- 3) Les revenus d'intérêts sont présentés après déduction des charges d'intérêts, la direction évaluant la performance essentiellement au moyen des revenus d'intérêts nets.
- 4) Les revenus sur cartes et les frais liés aux services bancaires sont principalement gagnés dans le Réseau canadien et les Opérations internationales. Les honoraires liés aux fonds communs de placement, les commissions de courtage ainsi que les frais de gestion de placements et honoraires de gestion de fiducies sont principalement gagnés dans le secteur Gestion de patrimoine mondiale. Les commissions de placement et autres honoraires de services-conseils sont principalement gagnés dans les Services bancaires et marchés mondiaux.
- 5) Comprend le revenu net (sur une base de mise en équivalence fiscale) découlant des participations dans des sociétés associées de 65 \$ pour le Réseau canadien, de 753 \$ pour les Opérations internationales, de 10 \$ pour la Gestion de patrimoine mondiale et de (178)\$ pour le secteur Autres.
- 6) Se reporter à la note 37 pour obtenir de plus amples renseignements sur les cessions réalisées ayant une incidence sur l'exercice à l'étude.

Pour l'exercice clos le 31 octobre 2018

Base de mise en équivalence fiscale (en millions de dollars)	Réseau canadien	Opérations internationales	Gestion de patrimoine mondiale	Services bancaires et marchés mondiaux	Autres ¹⁾	Total
Revenus d'intérêts nets ²⁾	7 504 \$	7 218 \$	498 \$	1 454 \$	(483)\$	16 191 \$
Revenus autres que d'intérêts ³⁾	2 907	3 475	3 486	3 074	(358)	12 584
Total des revenus	10 411	10 693	3 984	4 528	(841)	28 775
Dotation au compte de correction de valeur pour pertes sur créances	790	1 868	3	(50)	–	2 611
Amortissements	385	288	92	68	15	848
Charges autres que d'intérêts	4 426	5 412	2 467	2 165	(260)	14 210
Charge d'impôt sur le résultat	1 251	617	376	587	(449)	2 382
Bénéfice net	3 559 \$	2 508 \$	1 046 \$	1 758 \$	(147)\$	8 724 \$
Bénéfice net attribuable aux participations ne donnant pas le contrôle dans des filiales	–	162	14	–	–	176
Bénéfice net attribuable aux détenteurs de titres de capitaux propres de la Banque	3 559	2 346	1 032	1 758	(147)	8 548
Représenté par :						
Bénéfice net attribuable aux détenteurs de titres de capitaux propres de la Banque – activités cédées ⁴⁾	–	565	31	–	–	596
Bénéfice net attribuable aux détenteurs de titres de capitaux propres de la Banque – activités autres que les activités cédées	3 559	1 781	1 001	1 758	(147)	7 952
Actifs moyens (en milliards de dollars)	327	165	17	321	116	946
Passifs moyens (en milliards de dollars)	234	127	24	265	232	882

- 1) Comprend les résultats provenant de tous les autres secteurs d'exploitation de moindre envergure ainsi que les ajustements du siège social, tels que l'élimination de la majoration des revenus exonérés d'impôt incluse dans les revenus d'intérêts nets, dans les revenus autres que d'intérêts et dans la charge d'impôt sur le résultat pour l'exercice clos le 31 octobre 2018 de 112 \$ pour parvenir aux montants présentés dans l'état consolidé du résultat net, ainsi que les écarts entre les montants réels des coûts engagés et de ceux imputés aux secteurs d'exploitation.
- 2) Les revenus d'intérêts sont présentés après déduction des charges d'intérêts, la direction évaluant la performance essentiellement au moyen des revenus d'intérêts nets.
- 3) Comprend le revenu net (sur une base de mise en équivalence fiscale) découlant des participations dans des sociétés associées de 93 \$ pour le Réseau canadien, de 629 \$ pour les Opérations internationales, de 14 \$ pour la Gestion de patrimoine mondiale et de (177)\$ pour le secteur Autres.
- 4) Se reporter à la note 37 pour obtenir de plus amples renseignements sur les cessions réalisées ayant une incidence sur l'exercice à l'étude.

Répartition par secteurs géographiques

Les tableaux qui suivent présentent un résumé des résultats financiers de la Banque par secteurs géographiques. Les revenus et les charges qui n'ont pas été attribués à des secteurs d'exploitation précis sont pris en compte dans les « Ajustements du siège social ».

Pour l'exercice clos le 31 octobre 2020 (en millions de dollars) ^{1), 2)}	Canada	États-Unis	Mexique	Pérou	Chili	Colombie	Antilles et Amérique centrale	Autres pays	Total
Revenus d'intérêts nets	8 515 \$	763 \$	1 661 \$	1 705 \$	1 415 \$	812 \$	1 734 \$	715 \$	17 320 \$
Revenus autres que d'intérêts ¹⁾	8 085	1 375	724	605	677	449	753	1 348	14 016
Total des revenus ²⁾	16 600	2 138	2 385	2 310	2 092	1 261	2 487	2 063	31 336
Dotation au compte de correction de valeur pour pertes sur créances	2 271	128	644	971	639	666	570	195	6 084
Charges autres que d'intérêts	8 952	1 080	1 298	827	973	813	1 589	1 324	16 856
Charge d'impôt sur le résultat	967	192	98	116	78	(74)	45	121	1 543
Total partiel	4 410	738	345	396	402	(144)	283	423	6 853
Bénéfice net attribuable aux participations ne donnant pas le contrôle dans des filiales	(28)	–	7	16	91	(87)	76	–	75
Bénéfice net attribuable aux détenteurs de titres de capitaux propres de la Banque	4 438 \$	738 \$	338 \$	380 \$	311 \$	(57)\$	207 \$	423 \$	6 778 \$
Total des actifs moyens (en milliards de dollars)	689 \$	164 \$	41 \$	31 \$	52 \$	14 \$	35 \$	135 \$	1 161 \$

1) Comprend un revenu net découlant des participations dans des sociétés associées de (15) \$ pour le Canada, de 5 \$ pour le Pérou, de 3 \$ pour le Chili, de 55 \$ pour les Antilles et l'Amérique centrale et de 194 \$ pour les autres pays.

2) Les revenus sont attribués aux pays en fonction de l'endroit où les services sont rendus ou de l'endroit où les actifs sont inscrits.

Pour l'exercice clos le 31 octobre 2019 (en millions de dollars) ^{1), 2)}	Canada	États-Unis	Mexique	Pérou	Chili	Colombie	Antilles et Amérique centrale	Autres pays	Total
Revenus d'intérêts nets	7 630 \$	720 \$	1 684 \$	1 576 \$	1 613 \$	1 017 \$	2 143 \$	794 \$	17 177 \$
Revenus autres que d'intérêts ¹⁾	7 304	1 189	671	790	806	567	1 048	1 482	13 857
Total des revenus ³⁾	14 934	1 909	2 355	2 366	2 419	1 584	3 191	2 276	31 034
Dotation au compte de correction de valeur pour pertes sur créances	981	(16)	335	523	436	362	352	54	3 027
Charges autres que d'intérêts	8 275	870	1 306	846	1 166	920	1 933	1 421	16 737
Charge d'impôt sur le résultat	1 082	267	121	248	185	117	324	128	2 472
Total partiel	4 596	788	593	749	632	185	582	673	8 798
Bénéfice net attribuable aux participations ne donnant pas le contrôle dans des filiales	1	–	14	(11)	179	124	101	–	408
Bénéfice net attribuable aux détenteurs de titres de capitaux propres de la Banque	4 595 \$	788 \$	579 \$	760 \$	453 \$	61 \$	481 \$	673 \$	8 390 \$
Total des actifs moyens (en milliards de dollars)	607 \$	149 \$	37 \$	28 \$	51 \$	13 \$	42 \$	129 \$	1 056 \$

1) Comprend un revenu net découlant des participations dans des sociétés associées de (114)\$ pour le Canada, de 7 \$ pour le Pérou, de 69 \$ pour les Antilles et l'Amérique centrale et de 867 \$ pour les autres pays.

2) Les montants des périodes précédentes ont été retraités aux fins de conformité avec la présentation adoptée pour la période à l'étude.

3) Les revenus sont attribués aux pays en fonction de l'endroit où les services sont rendus ou de l'endroit où les actifs sont inscrits.

États financiers consolidés

Pour l'exercice clos le 31 octobre 2018 (en millions de dollars) ^{1), 2)}	Canada	États-Unis	Mexique	Pérou	Chili	Colombie	Antilles et Amérique centrale	Autres pays	Total
Revenus d'intérêts nets	7 780 \$	691 \$	1 561 \$	1 378 \$	1 117 \$	839 \$	2 028 \$	797 \$	16 191 \$
Revenus autres que d'intérêts ¹⁾	6 805	843	613	662	565	484	968	1 644	12 584
Total des revenus ³⁾	14 585	1 534	2 174	2 040	1 682	1 323	2 996	2 441	28 775
Dotation au compte de correction de valeur pour pertes sur créances	802	(34)	239	351	498	511	211	33	2 611
Charges autres que d'intérêts	7 683	701	1 196	770	837	723	1 795	1 353	15 058
Charge d'impôt sur le résultat	1 310	220	76	235	51	39	175	276	2 382
Total partiel	4 790	647	663	684	296	50	815	779	8 724
Bénéfice net attribuable aux participations ne donnant pas le contrôle dans des filiales	–	–	17	12	28	16	102	1	176
Bénéfice net attribuable aux détenteurs de titres de capitaux propres de la Banque	4 790 \$	647 \$	646 \$	672 \$	268 \$	34 \$	713 \$	778 \$	8 548 \$
Total des actifs moyens (en milliards de dollars)	565 \$	119 \$	32 \$	24 \$	33 \$	12 \$	40 \$	121 \$	946 \$

1) Comprend un revenu net découlant des participations dans des sociétés associées de 93 \$ pour le Canada, de 9 \$ pour le Pérou, de 58 \$ pour les Antilles et l'Amérique centrale et de 576 \$ pour les autres pays.

2) Les montants des périodes précédentes ont été retraités aux fins de conformité avec la présentation adoptée pour la période à l'étude.

3) Les revenus sont attribués aux pays en fonction de l'endroit où les services sont rendus ou de l'endroit où les actifs sont inscrits.

30 Transactions avec des parties liées

Rémunération des principaux dirigeants de la Banque

Les principaux dirigeants s'entendent des personnes qui ont l'autorité et la responsabilité de planifier, de superviser et de contrôler les activités de la Banque, tant directement qu'indirectement, à savoir notamment les administrateurs de la Banque, le président et chef de la direction, certaines personnes qui relèvent directement de ce dernier et les chefs de groupe.

Pour les exercices clos les 31 octobre (en millions de dollars)

	2020	2019
Salaires et incitatifs en trésorerie ¹⁾	19 \$	17 \$
Rémunération fondée sur des actions ²⁾	30	25
Prestations de retraite et autres ¹⁾	6	5
Total	55 \$	47 \$

1) Passés en charges au cours de l'exercice.

2) Attribuée au cours de l'exercice.

Les administrateurs peuvent affecter une partie ou la totalité de leurs jetons de présence à l'acquisition d'actions ordinaires de la Banque au prix du marché aux termes du Régime d'achat d'actions des administrateurs. Les administrateurs ne faisant pas partie de la direction peuvent choisir de recevoir la totalité ou une partie de leurs jetons de présence sous forme d'unités d'actions à dividende différé dont les droits sont acquis immédiatement. Se reporter à la note 26 pour en savoir davantage sur ces régimes.

Prêts et dépôts des principaux dirigeants

Aux 31 octobre (en millions de dollars)

	2020	2019
Prêts	15 \$	14 \$
Dépôts	11 \$	9 \$

Au 31 octobre 2020, le crédit consenti pouvant être versé par la Banque à des entreprises contrôlées par des administrateurs s'élevait à 177,6 millions de dollars (2019 – 18,9 millions de dollars), tandis que l'encours prélevé se chiffrait à 115,9 millions de dollars (2019 – 3,3 millions de dollars).

Transactions avec des sociétés associées et des coentreprises

Dans le cours normal de ses activités, la Banque offre les services bancaires habituels à des sociétés associées ou liées et conclut des transactions avec celles-ci selon des modalités analogues à celles qui sont offertes à des parties non liées. Les transactions qui sont éliminées au moment de la consolidation ne sont pas présentées dans les transactions avec des parties liées. Les transactions que la Banque conclut avec des sociétés associées et des coentreprises répondent aussi à la définition de transactions avec des parties liées et elles ont été comptabilisées comme suit :

Aux 31 octobre et pour les exercices clos à ces dates (en millions de dollars)

	2020	2019	2018
Bénéfice net (perte nette)	(75)\$	(68)\$	(64)\$
Prêts	203	327	702
Dépôts	159	194	151
Garanties et engagements	23	16	123

Principaux régimes de retraite de la Banque Scotia

La Banque gère des actifs de 4,1 milliards de dollars (2019 – 4,1 milliards de dollars), ce qui représente une tranche des actifs des principaux régimes de retraite de la Banque Scotia, et elle a touché des commissions de 7,2 millions de dollars (2019 – 7,2 millions de dollars).

31 Principales filiales et participations ne donnant pas le contrôle dans des filiales

a) Principales filiales¹⁾

Le tableau qui suit présente certaines des filiales en exploitation détenues, directement ou indirectement, par la Banque. Toutes ces filiales sont prises en compte dans les états financiers consolidés de la Banque.

Aux 31 octobre (en millions de dollars)	Siège social	Valeur comptable des actions	
		2020	2019
<u>Au Canada</u>			
Gestion d'actifs 1832 S.E.C.	Toronto (Ontario)	1 562 \$	1 691 \$
BNS Investments Inc.	Toronto (Ontario)	14 510	14 292
Compagnie Montréal Trust du Canada	Montréal (Québec)		
Société de fiducie Banque de Nouvelle-Écosse	Toronto (Ontario)	155	127
Compagnie Trust National	Stratford (Ontario)	359	449
Roynat Inc.	Calgary (Alberta)	409	439
Scotia Capitaux Inc.	Toronto (Ontario)	2 338	1 634
Avantage Concessionnaire Scotia inc.	Burnaby (Colombie-Britannique)	614	642
Société Hypothécaire Scotia	Toronto (Ontario)	760	675
Placements Scotia Inc.	Toronto (Ontario)	49	47
Banque Tangerine	Toronto (Ontario)	3 264	3 629
Jarislowsky, Fraser Limitée	Montréal (Québec)	957	952
Gestion financière MD Inc.	Ottawa (Ontario)	2 645	2 639
<u>À l'étranger</u>			
Scotiabank Colpatría S.A. (51 %)	Bogota, Colombie	1 004	1 251
The Bank of Nova Scotia Berhad	Kuala Lumpur, Malaisie	332	326
BNS International (Bahamas) Limited ²⁾	Nassau, Bahamas	18 510	19 824
BNS Asia Limited	Singapour		
The Bank of Nova Scotia Trust Company (Bahamas) Limited	Nassau, Bahamas		
Grupo BNS de Costa Rica, S.A.	San Jose, Costa Rica		
Scotiabank & Trust (Cayman) Ltd.	Grand Caïman, Îles Caïmans		
Scotiabank (Bahamas) Limited	Nassau, Bahamas		
Scotiabank (British Virgin Islands) Limited ³⁾	Road Town, Tortola, I.V.B.		
Scotiabank (Hong Kong) Limited	Hong Kong, Chine		
Scotiabank (Ireland) Designated Activity Company	Dublin, Irlande		
Scotiabank (Turks and Caicos) Ltd.	Providenciales, Îles Turques et Caïques		
BNS International (Panama) S.A.	Ville de Panama, Panama		
Grupo Financiero Scotiabank Inverlat, S.A. de C.V. (97,4 %)	Ville de Mexico, Mexique	4 320	4 512
Nova Scotia Inversiones Limitada	Santiago, Chili	5 255	5 096
Scotiabank Chile S.A. (76,01 %)	Santiago, Chili		
Scotia Holdings (US) Inc. ⁴⁾	New York (New York)		
Scotia Capital (USA) Inc. ^{4),5)}	New York (New York)		
Scotiabank Brasil S.A. Banco Multiplo	Sao Paulo, Brésil	282	382
Scotiabank Caribbean Holdings Ltd.	Bridgetown, Barbade	1 842	1 842
Scotia Group Jamaica Limited (71,8 %)	Kingston, Jamaïque		
The Bank of Nova Scotia Jamaica Limited	Kingston, Jamaïque		
Scotia Investments Jamaica Limited	Kingston, Jamaïque		
Scotiabank (Belize) Ltd.	Belize City, Belize		
Scotiabank Trinidad and Tobago Limited (50,9 %)	Port of Spain, Trinité-et-Tobago		
Scotiabank (Panama) S.A.	Ville de Panama, Panama		
Scotiabank Uruguay S.A.	Montevideo, Uruguay	472	489
Scotiabank de Puerto Rico ³⁾	San Juan, Porto Rico	–	1 017
Scotiabank El Salvador, S.A. ³⁾	San Salvador, El Salvador	–	325
Scotiabank Europe plc	Londres, Royaume-Uni	2 505	2 418
Scotiabank Peru Holding S.A.	Lima, Pérou	5 677	5 676
Scotiabank Peru S.A.A. (98,05 %)	Lima, Pérou		
Profuturo AFP S.A.	Lima, Pérou		
Scotiabank Republica Dominicana, S.A. – Banco Multiple ⁶⁾	Saint-Domingue, République dominicaine	808	402
Scotiabank Barbados Limited	Bridgetown, Barbade	219	–

1) À moins d'indication contraire, la Banque (ou la société mère immédiate d'une entité) détient 100 % des actions avec droit de vote en circulation de chacune des filiales.

2) Auparavant, The Bank of Nova Scotia International Limited. Avec prise d'effet le 5 avril 2019, le nom a été changé pour BNS International (Bahamas) Limited.

3) Ces filiales ont été cédées au cours de l'exercice.

4) La valeur comptable de cette filiale est prise en compte avec celle de BNS Investments Inc., sa société mère.

5) La valeur comptable de cette filiale est prise en compte avec celle de Scotia Holdings (US) Inc., sa société mère.

6) Auparavant, Banco Dominicano del Progreso, S.A. – Banco Multiple. Avec prise d'effet le 1^{er} juin 2020, la dénomination a été modifiée pour Scotiabank Republica Dominicana, S.A. – Banco Multiple.

La date de clôture de l'exercice des filiales peut différer de celle de la Banque, soit le 31 octobre. Ces différences peuvent découler de divers facteurs, notamment d'exigences locales en matière de communication de l'information ou de lois fiscales. Conformément à ses méthodes comptables, la Banque apporte des ajustements, si ceux-ci sont importants, au titre des filiales ayant une date de clôture d'exercice différente aux fins de leur inclusion dans les états financiers consolidés de la Banque.

b) Participations ne donnant pas le contrôle dans des filiales

Les principales participations ne donnant pas le contrôle dans des filiales de la Banque sont les suivantes :

	Pour les exercices indiqués				
	2020			2019	
	Pourcentage de la participation ne donnant pas le contrôle	Participations ne donnant pas le contrôle dans des filiales	Dividendes versés aux participations ne donnant pas le contrôle	Participations ne donnant pas le contrôle dans des filiales	Dividendes versés aux participations ne donnant pas le contrôle
Scotiabank Chile S.A. ¹⁾	24,0 %	1 050 \$	71 \$	1 017 \$	38 \$
Scotiabank Colpatría S.A. ²⁾	49,0 %	387	13	564	12
Scotia Group Jamaica Limited	28,2 %	288	14	323	40
Scotiabank Trinidad and Tobago Limited	49,1 %	381	50	380	52
Autres	0,1%– 49,0 % ³⁾	270	–	386	8
Total		2 376 \$	148 \$	2 670 \$	150 \$

- 1) Les détenteurs de participations ne donnant pas le contrôle dans Scotiabank Chile S.A. ont le droit de vendre à tout moment en tout ou en partie leur participation à la Banque à la juste valeur de marché, et la Banque peut régler ce montant à son gré au moyen de l'émission d'actions ordinaires ou en trésorerie.
- 2) Les détenteurs de participations ne donnant pas le contrôle dans Scotiabank Colpatría S.A. ont le droit de vendre leur participation à la Banque après le septième anniversaire (soit le 17 janvier 2019) et à des intervalles convenus par la suite à la juste valeur de marché, au gré de la Banque, au moyen de l'émission d'actions ordinaires ou en trésorerie.
- 3) Fourchette de pourcentage de participation ne donnant pas le contrôle en ce qui a trait à d'autres filiales.

Le tableau suivant résume l'information financière des filiales de la Banque ayant d'importantes participations ne donnant pas le contrôle :

(en millions de dollars)	Au 31 octobre 2020 et pour l'exercice clos à cette date				Au 31 octobre 2019 et pour l'exercice clos à cette date			
	Revenus	Total du résultat global	Total des actifs	Total des passifs	Revenus	Total du résultat global	Total des actifs	Total des passifs
Total	4 098 \$	(136)\$	89 808 \$	82 107 \$	4 700 \$	313 \$	86 435 \$	78 851 \$

32 Revenus et charges d'intérêts

Pour les exercices clos les 31 octobre (en millions de dollars)

	2020		2019		2018	
	Revenus d'intérêts	Charges d'intérêts	Revenus d'intérêts	Charges d'intérêts	Revenus d'intérêts	Charges d'intérêts
Évalués au coût amorti ¹⁾	28 113 \$	12 211 \$	30 996 \$	15 575 \$	26 649 \$	11 757 \$
Évalués à la JVAÉRG ¹⁾	1 060	–	1 440	–	1 205	–
	29 173	12 211	32 436	15 575	27 854	11 757
Autres	539 ²⁾	181 ³⁾	348 ²⁾	32	213 ²⁾	119
Total	29 712 \$	12 392 \$	32 784 \$	15 607 \$	28 067 \$	11 876 \$

- 1) Les revenus et charges d'intérêts sur les actifs et passifs financiers sont calculés au moyen de la méthode du taux d'intérêt effectif.
- 2) Comprend les revenus de dividendes sur les titres de capitaux propres.
- 3) Les intérêts sur les obligations locatives ont été de 117 \$, les montants des périodes précédentes n'ont pas été retraités (se reporter aux notes 3 et 4).

33 Revenus tirés des activités de transaction

Le tableau ci-dessous présente la ventilation des revenus tirés des activités de transaction.

Pour les exercices indiqués (en millions de dollars)

	2020	2019	2018
Revenus se rapportant aux activités de transaction (non calculés selon la BMEF)¹⁾			
Revenus d'intérêts nets			
Revenus autres que d'intérêts	112 \$	67 \$	130 \$
Revenus tirés des activités de transaction	2 411	1 488	1 420
Autres honoraires et commissions	205	379	405
Total présenté	2 728 \$	1 934 \$	1 955 \$
Revenus se rapportant aux activités de transaction par produits (non calculés selon la BMEF)			
Taux d'intérêt et crédit	1 552 \$	644 \$	559 \$
Titres de capitaux propres	371	532	686
Change	396	273	299
Marchandises	263	216	230
Autres	146	269	181
Total des revenus se rapportant aux activités de transaction (non calculés selon la BMEF)	2 728 \$	1 934 \$	1 955 \$

- 1) Les revenus se rapportant aux activités de transaction se composent des revenus d'intérêts nets et des revenus autres que d'intérêts. Les profits et les pertes latents sur les titres détenus, les profits et les pertes réalisés à l'achat et à la vente de titres, les frais et les commissions liés aux activités de prêt et d'emprunt de titres ainsi que les profits et les pertes sur les dérivés détenus à des fins de transaction sont pris en compte. Les commissions de placement et autres honoraires de services-conseils, qui sont présentés de façon distincte dans l'état consolidé du résultat net, sont exclus. Calculés selon la BMEF, les revenus se rapportant aux activités de transaction ont totalisé 2 988 \$ (2019 – 2 098 \$; 2018 – 2 056 \$).

34 Résultat par action

Pour les exercices clos les 31 octobre (en millions de dollars)

	2020	2019	2018
Bénéfice de base par action ordinaire			
Bénéfice net attribuable aux actionnaires ordinaires	6 582 \$	8 208 \$	8 361 \$
Nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation (en millions)	1 212	1 222	1 213
Bénéfice de base par action ordinaire ¹⁾ (en dollars)	5,43 \$	6,72 \$	6,90 \$
Bénéfice dilué par action ordinaire			
Bénéfice net attribuable aux actionnaires ordinaires	6 582 \$	8 208 \$	8 361 \$
Incidence dilutive des options au titre de paiements fondés sur des actions et autres ²⁾	6	142	16
Bénéfice net attribuable aux actionnaires ordinaires (dilué)	6 588 \$	8 350 \$	8 377 \$
Nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation (en millions)	1 212	1 222	1 213
Incidence dilutive des options au titre de paiements fondés sur des actions et autres ²⁾ (en millions)	31	29	16
Nombre moyen pondéré dilué d'actions ordinaires en circulation (en millions)	1 243	1 251	1 229
Bénéfice dilué par action ordinaire ¹⁾ (en dollars)	5,30 \$	6,68 \$	6,82 \$

1) Le bénéfice par action est exprimé en dollars et il est fondé sur le nombre d'actions en circulation.

2) Certaines composantes alternatives de droits à l'appréciation d'actions ou options ainsi que des options de vente et d'achat liées à l'acquisition pouvant être réglées au gré de la Banque au moyen de l'émission d'actions ordinaires étaient antidilutives et, par conséquent, n'ont pas été incluses dans le calcul du bénéfice dilué par action.

35 Garanties, engagements et actifs donnés en nantissement

a) Garanties

La Banque conclut divers types de garanties et d'ententes d'indemnisation dans le cours normal de ses activités. Une garantie s'entend d'une entente avec une contrepartie aux termes de laquelle un paiement devra être effectué advenant des événements déclencheurs définis. Les garanties et engagements d'indemnisation que la Banque propose à sa clientèle et à d'autres parties sont présentés ci-dessous.

Aux 31 octobre (en millions de dollars)	2020	2019
	Plafond des paiements futurs éventuels ¹⁾	Plafond des paiements futurs éventuels ¹⁾
Lettres de crédit de soutien et lettres de garantie	34 836 \$	35 577 \$
Facilités de trésorerie	4 248	3 758
Instruments dérivés	4 866	7 104
Engagements d'indemnisation	1 390	583

1) Le plafond des paiements futurs éventuels représente les garanties qui peuvent être quantifiées, mais il exclut les autres garanties qui ne peuvent l'être. Étant donné que bon nombre de ces garanties ne seront pas exercées et que le plafond des paiements futurs éventuels indiqué ci-dessus ne tient pas compte d'un recouvrement possible par voie de recours ou de dispositions constitutives d'une sûreté prévus dans la garantie, les montants susmentionnés ne sont pas représentatifs des besoins futurs de trésorerie, du risque de crédit ni des pertes prévues de la Banque découlant de ces arrangements.

i) Lettres de crédit de soutien et lettres de garantie

Les lettres de crédit de soutien et lettres de garantie sont des instruments irrévocables émis par la Banque pour le compte d'un client, aux termes desquelles la Banque s'engage à effectuer des paiements à un tiers si le client n'est pas en mesure de le faire. En règle générale, l'échéance de ces garanties n'excède pas quatre ans. Les types et les montants de garantie additionnelle détenue par la Banque pour ces garanties sont habituellement identiques à ceux qui sont exigés pour les prêts. Au 31 octobre 2020, un montant de 4 millions de dollars (2019 – 4 millions de dollars) était inscrit dans les « Autres passifs » à l'état consolidé de la situation financière au titre de ces garanties.

ii) Facilités de trésorerie

Les facilités de trésorerie de sûreté sont des facilités de liquidité engagées et elles sont fournies à des fonds multicédants émettant du papier commercial adossé à des actifs, lesquels sont gérés par la Banque. Ces facilités représentent habituellement une source de financement de rechange, advenant qu'une perturbation du marché empêche un fonds multicédant d'émettre du papier commercial ou que certaines conditions convenues ou mesures de performance ne soient pas respectées. Ces facilités ont habituellement une échéance maximale de trois ans.

iii) Instruments dérivés

La Banque conclut des contrats sur produits dérivés de crédit aux termes desquels la contrepartie est compensée pour les pertes sur un actif désigné, habituellement un prêt ou une obligation, advenant un événement déclencheur défini. La Banque conclut également des options aux termes desquelles la contrepartie reçoit le droit, mais non l'obligation, de vendre une quantité donnée d'un instrument financier à un prix prédéterminé à une date fixée d'avance ou avant cette date. Ces options sont habituellement liées à des taux d'intérêt, à des taux de change, à des prix de marchandises ou à des cours d'actions. En règle générale, une société ou une administration publique est la contrepartie aux contrats sur produits dérivés de crédit et aux options qui réunissent les caractéristiques des garanties décrites ci-dessus. Le plafond des paiements futurs éventuels présenté dans le tableau ci-dessus se rapporte aux contrats sur produits dérivés de crédit, aux options de vente et aux plachers. Par contre, il exclut certains contrats sur produits dérivés tels que les plafonds, la nature de ces contrats empêchant la quantification du plafond des paiements futurs éventuels. Au 31 octobre 2020, un montant de 805 millions de dollars (2019 – 617 millions de dollars) était inscrit dans les « Passifs liés aux instruments dérivés » à l'état consolidé de la situation financière relativement à ces instruments dérivés.

iv) Engagements d'indemnisation

Dans le cours normal de ses activités, la Banque conclut de nombreux contrats prévoyant des dispositions d'indemnisation, dont des contrats d'achat, des conventions de service, des contrats de licence de marques, des contrats d'administrateur ou de haut dirigeant, des contrats d'entiercement, des ventes d'actifs ou d'entreprises, des ententes d'impartition, des contrats de location, des conventions de systèmes de compensation, des mécanismes de prêt de titres et des transactions structurées. La Banque ne peut estimer le plafond des paiements futurs

qu'elle peut être appelée à verser, et elle n'a jamais versé de paiements appréciables aux termes de ces engagements d'indemnisation. Au 31 octobre 2020, un montant de 1 million de dollars (2019 – 2 millions de dollars) était inscrit dans les « Autres passifs » à l'état consolidé de la situation financière au titre des engagements d'indemnisation.

b) Autres engagements indirects

Dans le cours normal des activités, divers autres engagements indirects sont en cours, lesquels ne sont pas reflétés à l'état consolidé de la situation financière. Ces engagements peuvent prendre diverses formes, notamment :

- des lettres de crédit commerciales aux termes desquelles la Banque s'engage à honorer les traites présentées par un tiers après l'exécution de certaines activités;
- des engagements de crédit, qui représentent une promesse de rendre disponible, à certaines conditions, un crédit sous forme de prêt ou d'autres instruments de crédit d'un montant et d'une durée déterminés;
- le prêt de titres lorsque la Banque, à titre de mandant ou de mandataire, consent à prêter des titres à un emprunteur. L'emprunteur doit garantir le prêt de titres en tout temps par l'affectation de biens suffisants. La valeur de marché des biens affectés en garantie est surveillée et comparée aux sommes dues aux termes du prêt et, s'il y a lieu, la Banque obtient une garantie additionnelle;
- des engagements d'achat de titres aux termes desquels la Banque s'engage à financer des placements futurs.

Ces instruments financiers sont assujettis aux normes habituelles en matière de crédit, de contrôle financier et de surveillance.

Le tableau ci-dessous donne une répartition détaillée des autres engagements indirects de la Banque, représentés par les montants contractuels des engagements ou contrats s'y rattachant qui ne sont pas reflétés à l'état consolidé de la situation financière.

Aux 31 octobre (en millions de dollars)	2020	2019
Lettres de crédit commerciales	682 \$	811 \$
Engagements de crédit ¹⁾		
Échéance initiale d'au plus un an	85 997	70 862
Échéance initiale de plus de un an	149 377	141 011
Prêts de titres	53 082	50 300
Engagements d'achat de titres et autres engagements	1 095	1 142
Total	290 233 \$	264 126 \$

1) Comprend les facilités de trésorerie.

c) Actifs donnés en nantissement et mise en pension de titres

Dans le cours normal de ses activités, la Banque donne des titres et d'autres actifs en nantissement de passifs. Des titres sont par ailleurs mis en pension. La valeur comptable des actifs donnés en nantissement et le détail des activités connexes sont présentés ci-dessous :

Aux 31 octobre (en millions de dollars)	2020	2019
Actifs donnés en nantissement aux entités suivantes :		
Banque du Canada ¹⁾	168 \$	164 \$
Administrations publiques et banques centrales étrangères ¹⁾	4 165	4 505
Systèmes de compensation et de paiement et dépositaires ¹⁾	1 353	1 221
Actifs donnés en nantissement au titre de transactions sur instruments dérivés négociés en bourse	5 356	3 579
Actifs donnés en nantissement au titre de transactions sur instruments dérivés négociés de gré à gré	16 997	13 491
Actifs donnés en nantissement à titre de garantie pour les emprunts et prêts de titres	136 193	123 760
Actifs donnés en nantissement au titre du programme d'obligations sécurisées (note 15) ²⁾	31 484	27 154
Actifs donnés en nantissement au titre d'autres programmes de titrisation (note 15)	4 600	6 683
Actifs donnés en nantissement aux termes des programmes de la SCHL (note 14)	30 134	25 249
Autres	1 420	1 047
Total des actifs donnés en nantissement	231 870 \$	206 853 \$
Obligations relatives aux titres mis en pension ³⁾	121 918	110 879
Total⁴⁾	353 788 \$	317 732 \$

1) Comprend les actifs donnés en nantissement aux fins de participation dans des systèmes de compensation et de paiement ou en vue d'avoir accès à des dépositaires ou aux installations de banques centrales dans des territoires étrangers.

2) Exclut les prêts hypothécaires liés aux obligations sécurisées détenues par la Banque ou transférées à la Banque du Canada dans le cadre de son programme de prise en pension à plus d'un jour.

3) Comprend le programme de prise en pension à plus d'un jour de la Banque du Canada.

4) Comprend les actifs qui ont été reçus de contreparties dans le cours normal des activités dans le cadre de transactions de financement ou de transactions sur dérivés.

d) Autres contrats à exécuter

Avec prise d'effet en juillet 2018, la Banque a conclu un contrat de 800 millions de dollars sur 20 ans visant les droits sur le nom d'un aréna.

La Banque et ses filiales ont aussi conclu d'autres contrats à exécuter à long terme relativement à des services impartis. Les ententes d'impartition importantes sont assorties de taux variables fondés sur l'utilisation et sont résiliables moyennant préavis.

36 Instruments financiers – gestion des risques

Les principales activités commerciales de la Banque donnent lieu à un état de la situation financière composé essentiellement d'instruments financiers. De plus, la Banque a recours à des instruments financiers dérivés détenus à des fins de transaction ou de couverture. Les principaux risques financiers découlant de la transaction d'instruments financiers comprennent le risque de crédit, le risque de liquidité et le risque de marché. Le cadre de gestion du risque élaboré par la Banque pour contrôler, évaluer et gérer ces risques est le même que celui qui était en place au 31 octobre 2020 :

- des pratiques exhaustives de gestion du risque déterminent la tolérance de la Banque au risque, établissent les plafonds et contrôles selon lesquels la Banque et ses filiales peuvent exercer leurs activités et tiennent compte des exigences des autorités de réglementation. Le conseil d'administration de la Banque (le « conseil ») approuve ces politiques, soit directement, soit par l'intermédiaire de son comité de gestion du risque;
- des lignes directrices sont élaborées afin de clarifier les plafonds inhérents au risque et les conditions aux termes desquelles les politiques de gestion du risque de la Banque doivent être mises en œuvre;
- des processus sont mis en place afin de permettre la définition, l'évaluation, la documentation, la communication et le contrôle des risques. Des normes établissent l'étendue et les attentes en matière de qualité de l'information nécessaire à la prise de décision;
- l'observation des politiques, des plafonds et des lignes directrices en matière de gestion du risque est évaluée et contrôlée, et des rapports à cet effet sont produits afin de veiller à ce que les objectifs établis soient atteints.

De plus amples détails sur la juste valeur des instruments financiers et sur la façon dont ces montants sont établis sont fournis à la note 7. La note 10 fournit des détails sur les modalités des instruments financiers dérivés de la Banque, notamment les montants notionnels, la durée à courir jusqu'à l'échéance, le risque de crédit et la juste valeur des instruments dérivés utilisés dans le cadre des activités de transaction et de couverture.

a) Risque de crédit

Le risque de crédit est le risque qu'une perte soit subie si un emprunteur ou une contrepartie n'honore pas ses obligations financières ou contractuelles envers la Banque. Le groupe Gestion du risque global détermine l'appétence au risque et élabore la politique sur le risque de crédit de la Banque, et celles-ci sont examinées et approuvées respectivement tous les ans et tous les deux ans par le conseil d'administration.

L'appétence au risque de crédit définit les marchés cibles et le seuil de tolérance à l'égard du risque qui sont établis à l'échelle de la Banque, lesquels sont ensuite redéfinis en fonction de chaque secteur d'activité. L'appétence au risque de crédit a pour objectifs de veiller à ce que pour la Banque, y compris chacun des secteurs d'activité :

- les marchés cibles et les produits offerts soient bien définis;
- les paramètres de risque à l'égard de l'octroi de nouveaux prêts et de l'ensemble des portefeuilles soient bien précisés;
- les opérations, notamment le montage, la syndication, la vente de prêts et les couvertures, soient gérées de manière à s'assurer que les objectifs du portefeuille global sont atteints.

La politique de gestion du risque de crédit énonce, entre autres choses, les systèmes d'évaluation du risque de crédit et les paramètres estimatifs connexes, la délégation de pouvoir sur la question de l'octroi de crédit ainsi que la méthode de calcul du compte de correction de valeur pour pertes sur créances. Elle fait partie intégrante des politiques et procédures à l'échelle de la Banque qui englobent la gouvernance, la gestion du risque et la structure du contrôle.

Les systèmes de notation du risque de crédit de la Banque permettent d'établir les paramètres estimatifs clés du risque de crédit, lesquels mesurent le risque de crédit et le risque inhérent à une transaction. Pour les expositions autres qu'envers les portefeuilles de prêts aux particuliers, les paramètres sont associés à chaque facilité de crédit au moyen d'une notation pour l'emprunteur et d'une notation pour la transaction. Le risque inhérent à l'emprunteur est évalué à l'aide de méthodes propres à un secteur du marché ou à un secteur d'activité donné. Le risque inhérent aux facilités accordées à un emprunteur donné est évalué à la lumière de la structure des facilités et des garanties. En ce qui concerne les portefeuilles de prêts aux particuliers, les modèles propres à des produits attribuent les comptes à des groupes homogènes selon l'historique de crédit interne et externe de l'emprunteur et pour la facilité. Cette méthode permet de bien différencier les risques et d'estimer, d'une manière appropriée et uniforme, les caractéristiques de la perte éventuelle au niveau du modèle et des groupes. Il y a lieu de se reporter à la note 10 c) pour obtenir plus de détails sur le risque de crédit se rapportant aux dérivés.

i) Expositions au risque de crédit

Les expositions au risque de crédit présentées ci-dessous sont fondées sur des approches conformes au cadre de Bâle appliquées par la Banque, c'est-à-dire les expositions sujettes à une exigence de fonds propres en regard du risque de crédit. Tous les portefeuilles canadiens, américains et européens d'une importance significative sont soumis à l'approche avancée fondée sur les notations internes (l'« approche NI avancée »), et il en est de même pour une proportion importante des portefeuilles de sociétés et d'entreprises à l'échelle internationale. L'approche standard est appliquée aux autres portefeuilles, y compris à d'autres portefeuilles individuels. Aux termes de l'approche NI avancée, la Banque utilise des paramètres estimatifs internes du risque fondés sur des données historiques en ce qui a trait à la probabilité de défaut (« PD »), à la perte en cas de défaut (« PCD ») et à l'exposition en cas de défaut (« ECD »), lesquelles expressions sont définies comme suit :

- ECD : correspond normalement à l'exposition brute prévue, soit le montant en cours au titre de l'exposition liée à des éléments figurant à l'état de la situation financière et le montant équivalent de prêt au titre de l'exposition liée à des éléments ne figurant pas à l'état de la situation financière.
- PD : correspond à la probabilité, exprimée en pourcentage, que l'emprunteur se trouve en situation de défaut dans un horizon de un an.
- PCD : correspond à la gravité de la perte sur une facilité dans l'éventualité où l'emprunteur se trouve en situation de défaut, exprimée en pourcentage de l'exposition en cas de défaut.

Aux termes de l'approche standard, le risque de crédit est estimé selon les pondérations de risque définies par le cadre de Bâle, en fonction soit des évaluations du crédit effectuées par des agences de notation externes, soit du type de contrepartie en ce qui a trait aux expositions autres qu'envers les prêts aux particuliers et du type de produit pour les expositions envers les prêts aux particuliers. Les pondérations de risque aux fins de l'approche standard tiennent également compte d'autres facteurs tels que les provisions spécifiques pour les expositions en défaut, les garanties admissibles et le ratio prêt/valeur pour les expositions liées aux prêts aux particuliers garantis par des biens immeubles.

États financiers consolidés

Aux 31 octobre (en millions de dollars)

Catégories	2020				2019
	Exposition en cas de défaut ¹⁾				Total
	Montants prélevés ²⁾	Engagements non prélevés	Autres expositions ³⁾	Total	
Par types de contreparties					
Prêts autres qu'aux particuliers					
Portefeuille de prêts soumis à l'approche NI avancée					
Sociétés	170 514 \$	102 141 \$	86 342 \$	358 997 \$	344 032 \$
Autres banques	18 472	8 714	15 934	43 120	38 726
Emprunteurs souverains	233 839	1 005	8 560	243 404	182 086
	422 825	111 860	110 836	645 521	564 844
Portefeuille de prêts soumis à l'approche standard					
Sociétés	53 013	3 482	10 005	66 500	66 472
Autres banques	2 505	71	62	2 638	2 211
Emprunteurs souverains	8 315	7	–	8 322	6 781
	63 833	3 560	10 067	77 460	75 464
Total – prêts autres qu'aux particuliers	486 658 \$	115 420 \$	120 903 \$	722 981 \$	640 308 \$
Prêts aux particuliers					
Portefeuille de prêts soumis à l'approche NI avancée					
Prêts garantis par des biens immeubles	174 635	18 292	–	192 927	179 916
Expositions renouvelables admissibles	14 598	31 264	–	45 862	45 885
Autres prêts aux particuliers	31 777	3 279	–	35 056	35 279
	221 010 \$	52 835 \$	– \$	273 845 \$	261 080 \$
Portefeuille de prêts soumis à l'approche standard					
Prêts garantis par des biens immeubles	47 715	–	–	47 715	47 427
Autres prêts aux particuliers	39 683	–	–	39 683	44 709
	87 398	–	–	87 398	92 136
Total des prêts aux particuliers	308 408 \$	52 835 \$	– \$	361 243 \$	353 216 \$
Total	795 066 \$	168 255 \$	120 903 \$	1 084 224 \$	993 524 \$
Par secteurs géographiques⁴⁾					
Canada	478 070 \$	105 686 \$	37 653 \$	621 409 \$	549 233 \$
États-Unis	103 091	40 036	45 083	188 210	176 036
Chili	51 118	1 418	4 202	56 738	53 521
Mexique	35 007	1 175	3 005	39 187	37 969
Pérou	29 523	949	3 459	33 931	32 954
Colombie	11 794	348	981	13 123	13 673
Autres pays					
Europe	22 871	11 200	17 699	51 770	45 885
Antilles	28 540	1 720	1 160	31 420	38 636
Amérique latine (autres)	12 178	1 077	392	13 647	12 402
Autres pays	22 874	4 646	7 269	34 789	33 215
Total	795 066 \$	168 255 \$	120 903 \$	1 084 224 \$	993 524 \$

1) L'exposition en cas de défaut est présentée après application des mesures d'atténuation du risque de crédit. L'exposition ne tient pas compte des titres de capitaux propres ni des autres actifs.

2) Les montants prélevés au titre des prêts autres qu'aux particuliers comprennent les prêts, les acceptations, les dépôts auprès d'autres institutions financières et les titres de créance à la JVAÉRG. Les montants prélevés liés aux portefeuilles de prêts aux particuliers comprennent les prêts hypothécaires à l'habitation, les prêts sur cartes de crédit, les marges de crédit et les autres prêts personnels.

3) Les expositions liées aux prêts autres qu'aux particuliers comprennent les instruments de crédit ne figurant pas à l'état de la situation financière tels que les lettres de crédit, les lettres de garantie, les titrisations, y compris les protections contre les premières pertes de 27,6 millions de dollars (2019 – néant), les instruments dérivés et les transactions de pension sur titres (prises en pension, mises en pension ainsi que prêts et emprunts de titres), déduction faite des garanties connexes. Ne s'applique pas aux expositions envers les prêts aux particuliers.

4) La répartition par secteurs géographiques se fonde sur le lieu du risque de crédit ultime.

Catégories d'actifs inscrits à l'état consolidé de la situation financière, ventilées selon leur exposition au risque de crédit

Le tableau ci-dessous présente les catégories d'actifs inscrites à l'état de la situation financière qui sont incluses dans les différentes catégories d'exposition aux risques aux termes de l'accord de Bâle III, telles que celles-ci sont présentées dans le sommaire des expositions au risque de crédit des présents états financiers consolidés. Il présente également les autres expositions au risque de marché ou d'autres actifs qui ne sont pas soumis au risque de marché et au risque de crédit, ainsi qu'un rapprochement avec l'état consolidé de la situation financière. Les expositions au risque de crédit au titre de certains actifs comme la trésorerie, les métaux précieux, les titres de placement (actions) et d'autres actifs ne sont pas prises en compte dans le tableau sur le sommaire des expositions au risque de crédit. Les expositions au risque de crédit excluent également certains actifs détenus à des fins de transaction et tous les actifs des filiales d'assurance de la Banque.

	Expositions au risque de crédit						Autres expositions			
	Montants prélevés		Autres expositions				Expositions au risque de marché		Total	
	Prêts autres qu'aux particuliers	Prêts aux particuliers	Titrisation	Opérations de pension sur titres	Instruments dérivés négociés de gré à gré	Capitaux propres	Égaleme ¹ soumises au risque de crédit	Autres ¹		
Au 31 octobre 2020 (en millions de dollars)										
Trésorerie et dépôts auprès d'autres institutions financières	73 406 \$	– \$	– \$	– \$	– \$	– \$	– \$	– \$	76 460 \$	
Métaux précieux	–	–	–	–	–	–	–	1 181	1 181	
Actifs détenus à des fins de transaction										
Titres	–	–	–	–	–	–	108 331	–	108 331	
Prêts	1 640	–	–	177	–	–	1 470	6 535	8 352	
Autres	–	–	–	–	–	–	–	1 156	1 156	
Actifs financiers désignés comme étant à la juste valeur par le biais du résultat net	–	–	–	–	–	–	–	–	–	
Titres pris en pension et titres empruntés	–	–	–	119 747	–	–	–	–	119 747	
Instruments financiers dérivés	–	–	–	–	45 065	–	–	–	45 065	
Titres de placement	105 811	–	–	–	–	3 056	–	–	111 389	
Prêts										
Prêts hypothécaires à l'habitation ²⁾	83 606	200 985	–	–	–	–	–	–	284 684	
Prêts personnels	–	91 435	2 314	–	–	–	–	–	93 758	
Prêts sur cartes de crédit	–	12 347	93	–	–	–	–	–	14 797	
Prêts aux entreprises et aux administrations publiques	206 607	3 649	6 974	–	–	–	–	–	217 663	
Compte de correction de valeur pour pertes sur créances ³⁾	(561)	(944)	–	–	–	–	–	–	(7 639)	
Engagements de clients en contrepartie d'acceptations	14 305	–	–	–	–	–	–	–	14 228	
Immobilisations corporelles	–	–	–	–	–	–	–	–	5 897	
Participation dans des sociétés associées	–	–	–	–	–	–	–	–	2 475	
Goodwill et autres immobilisations incorporelles	–	–	–	–	–	–	–	–	17 015	
Autres (y compris les actifs d'impôt différé)	1 844	936	–	10	–	–	–	–	21 907	
Total	486 658 \$	308 408 \$	9 381 \$	119 934 \$	45 065 \$	3 056 \$	40 764 \$	117 203 \$	46 761 \$	1 136 466 \$

1) Comprendent les actifs des filiales d'assurance de la Banque et tous les autres actifs qui ne sont pas soumis aux risques de marché et de crédit.

2) Comprend des prêts hypothécaires de 85,4 milliards de dollars garantis par la Société canadienne d'hypothèques et de logement, dont une tranche de 90 % de prêts hypothécaires assurés par le secteur privé.

3) Les montants des expositions aux prêts soumis à l'approche NI avancée sont comptabilisés avant les comptes de correction de valeur pour pertes sur créances et les montants des expositions aux prêts soumis à l'approche standard sont comptabilisés déduction faite des comptes de correction de valeur pour pertes sur créances.

	Expositions au risque de crédit						Autres expositions			
	Montants prélevés		Autres expositions				Expositions au risque de marché		Total	
	Prêts autres qu'aux particuliers	Prêts aux particuliers	Titrisation	Opérations de pension sur titres	Instruments dérivés négociés de gré à gré	Capitaux propres	Égaleme ¹ soumises au risque de crédit	Autres ¹		
Au 31 octobre 2019 (en millions de dollars)										
Trésorerie et dépôts auprès d'autres institutions financières	43 392 \$	– \$	– \$	– \$	– \$	– \$	– \$	– \$	46 720 \$	
Métaux précieux	–	–	–	–	–	–	–	3 709	3 709	
Actifs détenus à des fins de transaction										
Titres	21	–	–	–	–	–	–	112 643	112 664	
Prêts	7 255	145	–	–	–	–	6 779	6 429	13 829	
Autres	–	–	–	–	–	–	–	995	995	
Actifs financiers désignés comme étant à la juste valeur par le biais du résultat net	–	–	–	–	–	–	–	–	–	
Titres pris en pension et titres empruntés	–	–	–	131 173	–	–	–	–	131 178	
Instruments financiers dérivés	–	–	–	–	38 119	–	–	–	38 119	
Titres de placement	78 235	–	–	–	–	2 279	–	–	82 359	
Prêts										
Prêts hypothécaires à l'habitation ²⁾	80 777	187 284	–	–	–	–	–	–	268 169	
Prêts personnels	–	97 253	1 366	–	–	–	–	–	98 631	
Prêts sur cartes de crédit	–	14 033	575	–	–	–	–	–	17 788	
Prêts aux entreprises et aux administrations publiques	202 935	3 461	6 255	–	–	–	–	–	212 972	
Compte de correction de valeur pour pertes sur créances ³⁾	(583)	(708)	–	–	–	–	–	–	(3 786)	
Engagements de clients en contrepartie d'acceptations	13 902	–	–	–	–	–	–	–	13 896	
Immobilisations corporelles	–	–	–	–	–	–	–	–	2 669	
Participation dans des sociétés associées	–	–	–	–	–	–	–	–	5 614	
Goodwill et autres immobilisations incorporelles	–	–	–	–	–	–	–	–	17 465	
Autres (y compris les actifs d'impôt différé)	3 721	905	–	62	–	–	–	–	24 461	
Total	429 655 \$	302 373 \$	8 196 \$	131 235 \$	38 119 \$	2 279 \$	41 268 \$	123 776 \$	50 528 \$	1 086 161 \$

1) Comprendent les actifs des filiales d'assurance de la Banque et tous les autres actifs qui ne sont pas soumis aux risques de marché et de crédit.

2) Comprend des prêts hypothécaires de 81,5 milliards de dollars garantis par la Société canadienne d'hypothèques et de logement, dont une tranche de 90 % de prêts hypothécaires assurés par le secteur privé.

3) Les montants des expositions aux prêts soumis à l'approche NI avancée sont comptabilisés avant les comptes de correction de valeur pour pertes sur créances et les montants des expositions aux prêts soumis à l'approche standard sont comptabilisés déduction faite des comptes de correction de valeur pour pertes sur créances.

ii) Qualité du crédit relative aux prêts autres qu'aux particuliers

Les décisions en matière de crédit sont fondées sur l'évaluation du risque de crédit de l'emprunteur ou de la contrepartie. Parmi les principaux facteurs dont l'évaluation tient compte, mentionnons l'équipe de direction de l'emprunteur, les résultats financiers actuels et prévus ainsi que les antécédents en matière de crédit de l'emprunteur, le secteur au sein duquel l'emprunteur exerce ses activités, les tendances économiques et le risque géopolitique. Les unités d'exploitation de la Banque et le groupe Gestion du risque global passent régulièrement en revue la qualité du crédit du portefeuille de prêts à l'échelle de la Banque afin d'évaluer si des tendances économiques ou des événements particuliers peuvent avoir une incidence sur le rendement du portefeuille.

Le portefeuille de prêts autres qu'aux particuliers de la Banque est bien diversifié par secteurs. Au 31 octobre 2020 et au 31 octobre 2019, une proportion considérable du portefeuille de prêts aux entreprises et aux sociétés autorisées était constituée de prêts évalués en interne selon une notation qui correspondrait, en règle générale, à une notation de première qualité de la part d'agences de notation externes. Les concentrations du risque de crédit n'affichent aucune variation importante par rapport au 31 octobre 2019.

Des notations internes (« NI ») sont utilisées afin de définir le risque de défaut d'un emprunteur. Le tableau qui suit présente les notations internes attribuées aux emprunteurs par la Banque et les notations équivalentes des agences de notation externes.

Notations internes et notations externes équivalentes¹⁾

Notations externes équivalentes					
S&P	Moody's	DBRS	Notation interne	Code de notation interne	Fourchette de PD ²⁾
De AAA à AA+	De Aaa à Aa1	De AAA à AA (élevé)		99 – 98	0,0000 % – 0,0428 %
De AA à A+	De Aa2 à A1	De AA à A (élevé)		95	0,0428 % – 0,1159 %
De A à A-	De A2 à A3	De A à A (bas)	Première qualité	90	0,0512 % – 0,1271 %
BBB+	Baa1	BBB (élevé)		87	0,0800 % – 0,2027 %
BBB	Baa2	BBB		85	0,1143 % – 0,2950 %
BBB-	Baa3	BBB (bas)		83	0,1632 % – 0,4293 %
BB+	Ba1	BB (élevé)		80	0,2638 % – 0,4731 %
BB	Ba2	BB		77	0,4264 % – 0,5215 %
BB-	Ba3	BB (bas)	Qualité inférieure	75	0,5215 % – 0,6892 %
B+	B1	B (élevé)		73	0,6892 % – 1,3282 %
De B à B-	De B2 à B3	De B à B (bas)		70	1,3282 % – 2,5597 %
CCC+	Caa1	–		65	2,5597 % – 9,3860 %
CCC	Caa2	–	Sous surveillance	60	9,3860 % – 17,8585 %
De CCC- à CC	De Caa3 à Ca	–		40	17,8585 % – 34,4434 %
–	–	–		30	34,4434 % – 58,6885 %
Défaut		Défaut		21	100 %

1) S'applique au portefeuille de prêts autres qu'aux particuliers.

2) Les fourchettes de PD chevauchent les catégories de codes de notation interne étant donné que la Banque utilise deux systèmes de notation du risque pour les portefeuilles soumis à l'approche NI avancée, et que chaque système de notation des risques possède son propre système de correspondance de la NI avec la PD.

Exposition du portefeuille de prêts autres qu'aux particuliers soumis à l'approche NI avancée

Le tableau qui suit présente la qualité du crédit du portefeuille de prêts autres qu'aux particuliers soumis à l'approche NI avancée, selon les catégories de risque des notations internes attribuées aux emprunteurs :

Aux 31 octobre (en millions de dollars) — Catégories de notations internes	2020					2019
	Exposition en cas de défaut ¹⁾					Total
	Code de NI	Montants prélevés	Engagements non prélevés	Autres expositions ²⁾	Total	
Première qualité	99 – 98	105 322 \$	2 803 \$	19 409 \$	127 534 \$	90 373 \$
	95	49 979	10 825	21 978	82 782	61 929
	90	26 423	20 272	24 086	70 781	68 016
	87	28 435	21 333	14 136	63 904	59 294
	85	19 728	16 560	9 685	45 973	49 291
	83	29 893	14 181	9 895	53 969	44 253
Qualité inférieure	80	26 095	11 992	4 422	42 509	48 807
	77	23 794	6 732	3 182	33 708	29 938
	75	19 321	4 029	2 177	25 527	21 049
	73	7 864	1 525	937	10 326	8 539
	70	3 288	1 009	258	4 555	3 485
Sous surveillance	65	981	104	139	1 224	727
	60	1 169	324	309	1 802	1 198
	40	357	72	77	506	616
	30	109	–	–	109	225
Défaut	21	1 313	99	143	1 555	990
Total		344 071 \$	111 860 \$	110 833 \$	566 764 \$	488 730 \$
Prêts hypothécaires à l'habitation assortis de garanties consenties par des administrations publiques ³⁾		78 754	–	–	78 754	76 114
Total		422 825 \$	111 860 \$	110 833 \$	645 518 \$	564 844 \$

1) Compte tenu des mesures d'atténuation du risque de crédit.

2) Comprend des instruments de crédit ne figurant pas à l'état de la situation financière tels que des lettres de crédit, des lettres de garantie, des titrisations, exclusion faite de la protection contre les premières pertes de 3,5 millions de dollars (2019 – néant), des dérivés et des transactions de pension sur titres (prises en pension, mises en pension et prêts et emprunts de titres), déduction faite des garanties connexes.

3) Ces expositions sont classées à titre d'expositions aux emprunteurs souverains et font partie de la catégorie des prêts autres qu'aux particuliers.

Portefeuille de prêts autres qu'aux particuliers soumis à l'approche standard

Le portefeuille de prêts autres qu'aux particuliers soumis à l'approche standard a recours à des notations de crédit externes des emprunteurs (par ex., S&P, Moody's, DBRS, etc.), si elles sont disponibles, pour calculer les fonds propres réglementaires liés au risque de crédit. Les expositions sont pondérées en fonction des risques selon des pourcentages prescrits et un processus de mise en correspondance défini par les Normes de fonds propres du BSIF. Au 31 octobre 2020, le portefeuille de prêts autres qu'aux particuliers soumis à l'approche standard se composait de montants élevés, d'engagements non prélevés et d'autres expositions liées à des prêts à des sociétés, à des banques et à des emprunteurs souverains totalisant 77 milliards de dollars (31 octobre 2019 – 75 milliards de dollars). Au sein de ce portefeuille, la majeure partie des expositions liées aux prêts à des sociétés et à des entreprises se rapporte à des contreparties non cotées, principalement au Canada et dans les pays de l'Alliance du Pacifique.

iii) Qualité du crédit relative aux prêts aux particuliers

Les portefeuilles de prêts aux particuliers de la Banque se composent de prêts d'un montant relativement peu élevé à un grand nombre d'emprunteurs. Ces portefeuilles sont répartis dans tout le Canada ainsi que dans un grand nombre de pays. En raison de leur nature, ces portefeuilles sont donc très diversifiés. Par ailleurs, au 31 octobre 2020, une tranche de 38 % du portefeuille de prêts hypothécaires à l'habitation du Réseau canadien était assurée, et le ratio prêt/valeur moyen de la tranche non assurée du portefeuille s'établissait à 52 %.

Portefeuille de prêts aux particuliers soumis à l'approche NI avancée

Les données du tableau qui suit présentent la répartition de l'exposition liée au portefeuille de prêts aux particuliers soumis à l'approche NI avancée pour chaque fourchette de PD, par catégories d'actifs.

Aux 31 octobre (en millions de dollars)	2020					2019	
	Exposition en cas de défaut ¹⁾						
	Prêts garantis par des biens immeubles						
Notation de PD	Fourchette de PD	Prêts hypothécaires	MCHH	Prêts renouvelables admissibles	Autres prêts aux particuliers	Total	Total
Extrêmement faible	0,0000 % – 0,0499 %	– \$	– \$	14 293 \$	692 \$	14 985 \$	12 792 \$
Très faible	0,0500 % – 0,1999 %	50 136	33 190	9 565	6 223	99 114	92 440
Faible	0,2000 % – 0,9999 %	94 313	4 884	11 484	18 664	129 345	121 184
Moyenne faible	1,0000 % – 2,9999 %	7 969	740	5 484	5 969	20 162	22 015
Moyenne	3,0000 % – 9,9999 %	671	181	4 134	2 712	7 698	9 039
Élevée	10,0000 % – 19,9999 %	262	111	245	13	631	886
Très élevée	20,0000 % – 99,9999 %	172	36	567	613	1 388	2 107
Défaut	100 %	190	72	90	170	522	617
Total		153 713 \$	39 214 \$	45 862 \$	35 056 \$	273 845 \$	261 080 \$

1) Compte tenu des mesures d'atténuation du risque de crédit.

Portefeuille de prêts aux particuliers soumis à l'approche standard

Au 31 octobre 2020, le portefeuille de prêts aux particuliers soumis à l'approche standard se chiffrait à 87 milliards de dollars (2019 – 92 milliards de dollars) et se composait de prêts hypothécaires à l'habitation, de prêts personnels, de prêts sur cartes de crédit et de marges de crédit consenties à des particuliers, principalement en Amérique latine et aux Antilles. Une tranche de 48 milliards de dollars (2019 – 47 milliards de dollars) du portefeuille total de prêts aux particuliers soumis à l'approche standard correspondait à des prêts hypothécaires et à des prêts garantis par des biens immeubles résidentiels, la plupart de ceux-ci ayant un ratio prêt/valeur inférieur à 80 %.

iv) Garanties

Garanties détenues

Dans le cours normal de ses activités, la Banque réduit son exposition au risque de contrepartie en obtenant des garanties relativement à ses activités en lien avec les marchés financiers. La liste qui suit présente des exemples de modalités usuelles en matière de garanties pour les transactions de cette nature :

- Les risques et les avantages liés aux actifs donnés en nantissement incombent à l'emprunteur sur garantie.
- Des garanties supplémentaires sont exigées lorsque la valeur de marché de l'opération dépasse le seuil convenu avec l'emprunteur sur garantie.
- La Banque est habituellement autorisée à vendre ou à redonner en nantissement les garanties qu'elle reçoit; ce droit dépend cependant de l'entente aux termes de laquelle chacune des garanties est donnée.
- Une fois l'obligation acquittée, la Banque doit rendre les actifs donnés en nantissement, sauf lorsque la Banque est autorisée à vendre ou à redonner en nantissement les garanties reçues. La Banque doit alors rendre un actif comparable à l'emprunteur sur garantie.

Au 31 octobre 2020, la valeur de marché des garanties acceptées sous forme de trésorerie et de titres pouvant être vendues ou redonnées en nantissement par la Banque se chiffrait à environ 176 milliards de dollars (2019 – 167 milliards de dollars). Ces garanties sont détenues principalement dans le cadre de prises en pension, de prêts sur marge, de prêts de titres ainsi que de transactions sur dérivés. La Banque emprunte aussi des titres aux termes d'ententes d'emprunt de titres standard, qu'elle est en mesure de redonner en nantissement. Compte tenu de ces titres empruntés, la valeur de marché des garanties acceptées sous forme de titres pouvant être vendues ou redonnées en nantissement se chiffrait à environ 208 milliards de dollars (2019 – 211 milliards de dollars), dont une tranche d'environ 37 milliards de dollars n'a pas été vendue ou redonnée en nantissement (2019 – 27 milliards de dollars).

Garanties données

Dans le cours normal de ses activités, la Banque donne en nantissement des titres et d'autres actifs afin de garantir des obligations, de participer à des systèmes de compensation ou de règlement ou encore d'exercer des activités à l'étranger. La nature et l'envergure des nantisements d'actifs de la Banque sont présentées en détail à la note 35 c). Les nantisements d'actifs sont exécutés selon les modalités habituelles et usuelles applicables aux activités normales visant des dérivés, aux activités de financement de titres de même qu'aux autres activités d'emprunt. La Banque met en œuvre des contrôles de gestion des risques en ce qui a trait au nantissement d'actifs.

Actifs acquis en échange de prêts

La valeur comptable des actifs acquis en échange de prêts se chiffrait à 301 millions de dollars au 31 octobre 2020 (2019 – 372 millions de dollars). Ces actifs étaient essentiellement composés de biens immobiliers classés comme détenus en vue de la vente ou détenus pour être utilisés, selon le cas.

b) Risque de liquidité

Le risque de liquidité désigne le risque que la Banque ne puisse remplir ses obligations financières dans les délais prévus, à un prix raisonnable. Le risque de liquidité de la Banque fait l'objet de contrôles de gestion du risque exhaustifs et il est géré dans le cadre des politiques et des plafonds approuvés par le conseil d'administration. Celui-ci reçoit des rapports sur le risque et sur les résultats obtenus par rapport aux plafonds approuvés. Le comité de gestion de l'actif et du passif (« CGAP ») supervise le risque de liquidité pour la haute direction.

Les éléments clés du cadre de gestion du risque de liquidité de la Banque sont les suivants :

- établissement de plafonds pour la mesure et la gestion du risque de liquidité, y compris des plafonds à l'égard des sorties de fonds nettes maximales par devise pouvant être effectuées au cours d'une période à court terme donnée;
- diversification prudente des activités de financement de gros au moyen de divers programmes de financement afin d'accéder aux marchés des capitaux internationaux et de gérer son profil d'échéance, lorsque cela est nécessaire;
- maintien d'un bloc considérable d'actifs liquides aux fins du soutien des activités. De façon générale, la Banque peut vendre ces actifs ou les donner en nantissement en vue d'honorer ses obligations;
- essais dans des conditions critiques visant la liquidité, y compris des scénarios à l'échelle de la Banque et à l'échelle mondiale ainsi qu'une combinaison de scénarios systémiques et spécifiques à la Banque;
- plan d'urgence en matière de liquidité.

Les établissements de la Banque à l'étranger ont des cadres de gestion de la liquidité qui sont semblables à celui de la Banque. En ce qui a trait au risque de liquidité, les dépôts locaux sont gérés en fonction des cadres de gestion locaux et des exigences réglementaires locales.

i) Engagements de crédit

Dans le cours normal de ses activités, la Banque contracte des engagements de crédit qui représentent une promesse de rendre un crédit disponible à certaines conditions, sous forme de prêts ou d'autres instruments de crédit d'un montant et d'une durée déterminés. Ces engagements, qui ne sont pas reflétés dans l'état consolidé de la situation financière, sont assujettis aux normes habituelles en matière de crédit de même qu'aux procédures usuelles de contrôle financier et de contrôle du risque.

ii) Instruments dérivés

La Banque est exposée au risque de liquidité lorsqu'elle a recours à des instruments dérivés pour répondre aux besoins des clients, pour générer des revenus de ses activités de transaction, pour gérer les risques de marché et de crédit liés à ses activités d'octroi de prêts, de financement et de placement ainsi que pour réduire le coût de son capital. Un sommaire du profil d'échéance des montants notionnels des instruments dérivés de la Banque est présenté à la note 10 b).

c) Risque de marché

Le risque de marché découle des fluctuations des prix et des taux du marché (notamment les taux d'intérêt, les écarts de crédit, le cours des actions, les cours de change et le prix des marchandises), des corrélations entre ces éléments et de l'ampleur de leur volatilité. Le risque de marché fait l'objet de contrôles de gestion du risque exhaustifs et il est géré au moyen du cadre de politiques et de plafonds à l'égard du risque de marché approuvé par le conseil d'administration. Le CGAP et le comité de gestion du risque de marché et d'application des politiques veillent à l'application du cadre établi par le conseil et surveillent les risques de marché auxquels la Banque est exposée ainsi que les activités qui donnent lieu à ces risques.

La Banque fait appel à un certain nombre de mesures et de modèles pour mesurer et contrôler le risque de marché. Les mesures utilisées sont choisies en fonction d'une évaluation de la nature des risques que comporte une activité donnée. Les principales techniques d'évaluation sont la valeur à risque (« VaR »), les simulations de crise, l'analyse de sensibilité et les modèles de simulation. Le conseil d'administration passe en revue les résultats de ces mesures sur une base trimestrielle. Les modèles sont validés séparément par la Banque avant leur mise en œuvre et ils font l'objet d'un examen périodique officiel.

La VaR est une mesure statistique qui sert à estimer la perte de valeur potentielle des positions vendeur de la Banque attribuable aux fluctuations défavorables des cours du marché sur un horizon temporel déterminé et selon un seuil de confiance donné. La qualité de la VaR de la Banque est validée par des évaluations rétroactives régulières, au cours desquelles la VaR est comparée aux résultats nets hypothétique et réel. À titre de complément à la VaR, la Banque a aussi recours à des simulations de crise afin d'évaluer l'incidence, sur les portefeuilles de transaction, de mouvements anormalement amples dans les facteurs du marché et de périodes d'inactivité prolongée. Le programme de simulations de crise est conçu de manière à déterminer les principaux risques et à faire en sorte que le capital de la Banque puisse absorber les pertes potentielles résultant d'événements anormaux. La Banque soumet ses portefeuilles de transaction à un ensemble de simulations de crise chaque jour, chaque semaine et chaque mois.

En ce qui a trait au portefeuille de prêts détenus à des fins de transaction, l'analyse de sensibilité permet d'évaluer l'effet des variations des facteurs de risque, comme les prix et la volatilité, sur les produits financiers et les portefeuilles. En ce qui a trait au portefeuille de titres détenus à des fins autres que de transaction, l'analyse de sensibilité permet d'évaluer l'effet des variations des taux d'intérêt sur les résultats courants et sur la valeur économique des capitaux propres. Les modèles de simulation selon différents scénarios sont particulièrement importants au regard de la gestion du risque inhérent aux produits de dépôt, de prêt et de placement que la Banque offre aux particuliers.

i) Risque de taux d'intérêt lié au portefeuille de titres détenus à des fins autres que de transaction

Le risque de taux d'intérêt correspond au risque de perte imputable aux variations du degré, de la forme et de l'inclinaison de la courbe de rendement, à la volatilité des taux d'intérêt et aux changements dans les préférences des clients (p. ex. les taux de remboursement anticipé des prêts hypothécaires). La Banque gère activement son exposition au risque de taux d'intérêt en vue de protéger et d'améliorer les revenus d'intérêts nets dans les limites du cadre de tolérance au risque. Le risque de taux d'intérêt découlant des activités de financement et de placement de la Banque est géré conformément aux politiques et aux plafonds globaux approuvés par le conseil, qui visent à contrôler le risque auquel sont assujettis les revenus d'intérêts nets et la valeur économique des capitaux propres. Le plafond relatif au bénéfice mesure l'incidence d'une variation donnée des taux d'intérêt sur les revenus d'intérêts nets de la Banque au cours des douze prochains mois, tandis que celui qui est lié à la valeur économique mesure l'incidence d'une variation donnée des taux d'intérêt sur la valeur actualisée des actifs nets de la Banque. Ces calculs sont fondés sur des modèles qui prennent en considération un certain nombre de données et qui sont à bilan constant, et ils ne tiennent compte d'aucune hypothèse quant aux mesures d'atténuation du risque que la direction pourrait prendre.

Sensibilité aux taux d'intérêt

Compte tenu des positions de la Banque en matière de taux d'intérêt, le tableau qui suit indique l'incidence pro forma après impôt sur les revenus d'intérêts nets au cours des douze prochains mois et sur la valeur économique des capitaux propres de la Banque d'une hausse ou d'une baisse immédiate et durable de 100 points de base des taux d'intérêt, pour les principales devises telles quelles ont été déterminées par la Banque. Compte tenu du contexte actuel où les taux d'intérêt sont faibles, depuis le deuxième trimestre de 2020, les revenus d'intérêts nets et la valeur économique dans le cas d'un scénario de choc baissier sont évalués en fonction d'une baisse de 25 points de base au lieu de la baisse habituelle de 100 points de base, afin de tenir compte du fait que certains taux ont été ramenés à zéro.

Aux 31 octobre (en millions de dollars)	2020						2019		
	Revenus d'intérêts nets			Valeur économique des capitaux propres			Revenus d'intérêts nets	Valeur économique	
	Dollar canadien	Autres devises	Total	Dollar canadien	Autres devises	Total			
+ 100 points de base	(38)\$	172 \$	134 \$	(524)\$	14 \$	(510)\$	+ 100 points de base	(273)\$	(1 448)\$
- 25 points de base	6 \$	(44)\$	(38)\$	83 \$	(20)\$	63 \$	- 100 points de base	267 \$	1 173 \$

ii) Risque de change lié aux instruments détenus à des fins autres que de transaction

Le risque de change correspond au risque de perte découlant de la fluctuation des cours au comptant et des cours à terme et de la volatilité des taux de change. Aussi appelé « risque de change structurel », le risque de change lié aux instruments détenus à des fins autres que de transaction découle essentiellement des placements nets de la Banque dans des établissements à l'étranger autonomes, et il est assujéti à un plafond approuvé par le conseil d'administration. Ce plafond tient compte de la volatilité éventuelle des capitaux propres et de l'incidence éventuelle des fluctuations des taux de change sur les ratios de fonds propres. Chaque trimestre, le CGAP examine l'exposition de la Banque à ces placements nets. La Banque peut couvrir en totalité ou en partie cette exposition par le financement des placements dans la même monnaie ou au moyen d'autres instruments financiers, notamment des produits dérivés.

La Banque est exposée au risque de change sur le bénéfice de ses établissements à l'étranger. Pour gérer ce risque, la Banque prévoit ses revenus et ses charges en monnaies étrangères, qui sont principalement libellés en dollars américains, sur un certain nombre de trimestres futurs. Le CGAP évalue aussi les données économiques et effectue des prévisions afin de déterminer quelle tranche des revenus et des dépenses estimatifs futurs en monnaies étrangères doit être couverte. Les instruments de couverture comprennent généralement les contrats au comptant et à terme sur devises ainsi que les options sur devises et les swaps de devises.

En l'absence de couverture, au 31 octobre 2020, une hausse (baisse) de 1 % du dollar canadien par rapport à toutes les monnaies dans lesquelles la Banque exerce ses activités entraînerait une diminution (augmentation) de son résultat annuel avant impôt d'environ 66 millions de dollars (31 octobre 2019 – 64 millions de dollars), principalement en raison de sa position en dollars américains. Au 31 octobre 2020, compte tenu des activités de couverture, une variation similaire du dollar canadien donnerait lieu à une augmentation (diminution) d'environ 354 millions de dollars (2019 – 374 millions de dollars) des pertes de change latentes dans le cumul des autres éléments du résultat global figurant dans les capitaux propres.

iii) Risque sur actions détenues à des fins autres que de transaction

Le risque sur actions correspond au risque de perte découlant de fluctuations défavorables du cours des titres de capitaux propres. Le risque sur actions est souvent divisé en deux catégories : le risque sur actions général, qui désigne la sensibilité d'un instrument ou de la valeur d'un portefeuille aux fluctuations du cours de l'ensemble des titres de capitaux propres, et le risque lié à des titres particuliers, qui désigne la partie de la volatilité du cours d'un instrument de capitaux propres donné qui est déterminée selon les caractéristiques propres à l'entité.

La Banque est exposée au risque sur actions par l'intermédiaire de ses portefeuilles de placement en titres de capitaux propres, lesquels portefeuilles font l'objet de plafonds en matière de portefeuilles, de VaR et de simulations de crise approuvés par le conseil d'administration. Les placements en titres de capitaux propres comprennent des actions ordinaires ou privilégiées et un portefeuille diversifié de fonds gérés par des tiers.

La plupart des portefeuilles de placement en titres de capitaux propres de la Banque sont gérés par la Trésorerie du Groupe sous l'orientation stratégique du CGAP. La Trésorerie du Groupe délègue la gestion d'une partie des portefeuilles de titres de capitaux propres et de titres de nature semblable à d'autres gestionnaires de fonds externes afin de bénéficier de leur expertise dans des créneaux et des produits déterminés.

La juste valeur des titres de capitaux propres désignés comme étant à la JVAÉRG est présentée à la note 12.

iv) Gestion du risque lié au portefeuille de titres détenus à des fins de transaction

Les politiques, processus et contrôles de la Banque à l'égard de ses activités de transaction sont conçus de manière à établir un équilibre entre l'exploitation rentable des occasions de transaction et la gestion de la volatilité des résultats, dans un cadre de pratiques saines et prudentes. Les activités de transaction sont surtout axées sur le client.

Le risque de marché découlant des activités de transaction de la Banque est géré conformément aux politiques et aux plafonds approuvés par le conseil d'administration, y compris les plafonds globaux établis au moyen de la VaR et de simulations de crise.

Les portefeuilles de transaction sont évalués à la valeur de marché conformément aux politiques d'évaluation de la Banque. Les positions sont évaluées à la valeur de marché quotidiennement, et les évaluations sont examinées de façon régulière et indépendante par les services administratifs ou par les unités du groupe Gestion du risque global et des finances. En outre, ces unités établissent des rapports sur le résultat net, sur la VaR et sur le respect des plafonds établis. Elles remettent ces rapports aux dirigeants des secteurs d'activité et à la haute direction, qui les évaluent et y donnent suite au besoin. La Banque calcule la VaR chaque jour selon un niveau de confiance de 99 % et une période de détention de un jour. Par conséquent, il est prévu qu'une fois par tranche de 100 jours, les positions des portefeuilles de transaction subiront une perte supérieure à celle prévue par la VaR. La Banque calcule la VaR du risque de marché général à l'aide de simulations historiques fondées sur 300 jours de données du marché. Pour la VaR liée au risque propre à la dette, la Banque a recours à un rééchantillonnage historique. Le tableau ci-dessous présente la VaR de la Banque par facteurs de risque :

(en millions de dollars)	Pour l'exercice clos le 31 octobre 2020				Au 31 octobre 2019
	Au 31 octobre 2020	Moyenne	Haut	Bas	
Écart de crédit majoré des taux d'intérêt	11,5 \$	22,1 \$	60,8 \$	9,4 \$	13,8 \$
Écart de crédit	11,1	18,5	55,0	6,2	8,0
Taux d'intérêt	11,4	11,2	18,0	4,8	7,2
Titres de capitaux propres	3,1	6,5	27,4	1,8	3,4
Change	4,6	3,5	10,3	1,4	2,7
Marchandises	5,0	5,4	9,1	2,2	3,1
Propre à la dette	5,2	5,9	14,1	2,5	3,3
Effet de la diversification	(14,8)	(19,5)	s. o.	s. o.	(10,9)
VaR à l'échelle de la Banque	14,6 \$	23,9 \$	63,6 \$	10,1 \$	15,4 \$
VaR ayant subi une simulation de crise à l'échelle de la Banque	37,0 \$	38,7 \$	61,3 \$	14,9 \$	45,9 \$

Le tableau qui suit présente les exigences en matière de fonds propres liées au risque de marché au 31 octobre 2020.

(en millions de dollars)	
VaR à l'échelle de la Banque	157 \$
VaR ayant subi une simulation de crise à l'échelle de la Banque	119
Exigence de fonds propres incrémentale	227
Approche standard	83
Total du capital – risque de marché	586 \$ ¹⁾

1) Équivalent à 7 327 millions de dollars d'actifs pondérés en fonction des risques (2019 – 8 674 millions de dollars).

d) Risque d'exploitation

Le risque d'exploitation s'entend du risque de subir des pertes attribuables à des ressources humaines ou à l'inadéquation ou à l'échec de procédures et de systèmes internes ou encore, à des événements déclencheurs externes. Il inclut la gestion du risque lié aux tiers et le risque juridique, mais non le risque stratégique et le risque de réputation. De plus, il est présent d'une façon ou d'une autre dans chacune des activités commerciales et de soutien de la Banque, et il peut provenir de tiers à qui des activités ont été sous-traitées. Il peut donner lieu à des pertes financières, à des sanctions réglementaires ainsi qu'à des atteintes à la réputation de la Banque. Le cadre de gestion du risque d'exploitation de la Banque trace les grandes lignes de la stratégie structurée employée par la Banque pour une gestion efficace du risque d'exploitation de l'ensemble de ses activités alignée sur les pratiques exemplaires et les obligations réglementaires.

37 Acquisitions et cessions**Acquisitions****Acquisitions réalisées ayant une incidence sur l'exercice précédent****Banco Dominicano del Progreso, République dominicaine**

Le 1^{er} mars 2019, la Banque a acquis 97,44 % des actions avec droit de vote de Banco Dominicano del Progreso, qui exerce ses activités en République dominicaine, en contrepartie d'un montant en trésorerie total de 440 millions de dollars. Les activités acquises sont prises en compte dans le secteur Opérations internationales.

La juste valeur des actifs identifiables acquis et des passifs identifiables repris de Banco Dominicano del Progreso, en République dominicaine, à la date d'acquisition s'établissait comme suit :

(en millions de dollars)

Total des actifs nets acquis ¹⁾	176
Goodwill découlant de l'acquisition	271
Passifs d'impôt différé	(3)
Participation ne donnant pas le contrôle	(4)
Contrepartie totale transférée à l'acquisition	440 \$

1) Comprend des immobilisations incorporelles à durée d'utilité déterminée de 26 millions de dollars se rapportant à des dépôts de base et des relations clients.

Le goodwill de 271 millions de dollars inscrit à l'acquisition reflète principalement les synergies découlant de la fusion et de la simplification des activités de la Banque en République dominicaine à la suite de l'acquisition des activités de Banco Dominicano del Progreso.

Banco Cencosud, Pérou

Le 1^{er} mars 2019, la Banque a acquis 51 % des actions avec droit de vote de Banco Cencosud, au Pérou, en contrepartie d'un montant en trésorerie total de 133 millions de dollars. La Banque et Banco Cencosud géreront conjointement les activités de cartes de crédit et elles offriront en partenariat d'autres produits et services pendant une période de 15 ans. À l'acquisition, la Banque a comptabilisé des actifs de 562 millions de dollars (essentiellement des prêts et des immobilisations incorporelles), des passifs de 386 millions de dollars (essentiellement des dépôts) et une participation ne donnant pas le contrôle de 43 millions de dollars. Les immobilisations incorporelles de 123 millions de dollars découlant d'une acquisition se rapportent à un contrat d'exclusivité de 15 ans. Les activités acquises sont prises en compte dans le secteur Opérations internationales.

Incidence globale sur le résultat consolidé

Pour l'exercice clos le 31 octobre 2019, ces deux acquisitions ont contribué aux revenus à hauteur de 217 millions de dollars au total et entraîné une perte nette de 64 millions de dollars au total. La principale cause de la perte nette est la comptabilisation d'une dotation au compte de correction de valeur pour pertes sur créances de 151 millions de dollars (106 millions de dollars après impôt) relativement aux actifs financiers performants acquis, conformément à l'IFRS 9.

Cessions**Cessions réalisées ayant une incidence sur la période à l'étude****Thanachart Bank, Thaïlande**

Le 3 décembre 2019, la Banque a mené à terme la vente visant à réduire sa participation de 49 % dans Thanachart Bank Public Company Limited (« TBank ») en Thaïlande, lors de l'obtention de l'approbation des organismes de réglementation et de la satisfaction des conditions de clôture.

Dans le cadre des ententes conclues avec ING Groep N.V., TBank, Thanachart Capital Public Co., Ltd. et TMB Bank Public Company Limited (« TMB ») en août 2019, la Banque a vendu sa participation de 49 % dans TBank en échange de trésorerie et d'une participation d'environ 6 % sous forme d'actions ordinaires de TMB. En vertu des ententes, TBank est devenue une filiale entièrement détenue de TMB. Les actions de TMB détenues par la Banque sont classées en tant que titres de placement évalués à la juste valeur par le biais du résultat net.

La valeur comptable de la participation de 49 % de la Banque dans TBank de 3,6 milliards de dollars a été décomptabilisée à la date de clôture et un profit net d'environ 426 millions de dollars avant impôt (414 millions de dollars après impôt) a été inscrit dans les « Revenus autres que d'intérêts – Autres » dans le secteur Autres. Cette transaction a accru le ratio des actions ordinaires et assimilées de T1 de la Banque d'environ 36 points de base.

Dans l'ensemble, la transaction a permis à la Banque de conserver des participations de 49 % dans deux filiales de TBank, qui sont classées à titre de participations dans des sociétés associées et que la Banque comptabilise selon la méthode de la mise en équivalence.

Activités liées aux caisses de retraite en Colombie

Le 13 décembre 2019, la Banque a finalisé la vente de sa participation de 51 % dans AFP Colfondos à une société affiliée d'AFP Habitat, lors de l'obtention de l'approbation des organismes de réglementation et de la satisfaction des conditions de clôture.

Tous les actifs et les passifs connexes à ces activités, d'environ 240 millions de dollars et 53 millions de dollars respectivement, ont été décomptabilisés à la date de clôture et une perte totale d'environ 112 millions de dollars après l'impôt et les participations ne donnant pas le contrôle (2020 – 48 millions de dollars; 2019 – 64 millions de dollars) a été comptabilisée dans les « Revenus autres que d'intérêts – Autres » dans le secteur Autres.

Dans l'état consolidé des variations des capitaux propres, un profit de 27 millions de dollars après impôt a été reclassé des AÉRG aux résultats non distribués relativement à des titres de placement désignés comme étant à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global, ce qui a eu pour résultat que l'incidence nette de la vente a correspondu à une perte nette de 85 millions de dollars.

Activités à Porto Rico et dans les îles Vierges des États-Unis

Le 31 décembre 2019, la Banque a mené à terme la vente de ses activités à Porto Rico et dans les îles Vierges des États-Unis à Oriental Bank, filiale d'OFG Bancorp, lors de l'obtention de l'approbation des organismes de réglementation et de la satisfaction des conditions de clôture.

Tous les actifs et les passifs connexes à ces activités, d'environ 4 800 millions de dollars et 4 166 millions de dollars respectivement, ont été décomptabilisés à la date de clôture et une perte totale d'environ 424 millions de dollars après l'impôt (2020 – 22 millions de dollars; 2019 – 402 millions de dollars) a été comptabilisée dans les « Revenus autres que d'intérêts – Autres » dans le secteur Autres.

Cette transaction a accru le ratio des actions ordinaires et assimilées de T1 de la Banque d'environ sept points de base.

Activités d'assurance et de services bancaires au Salvador

Le 31 janvier 2020, la Banque a mené à terme la vente de ses activités liées aux services bancaires et aux assurances au Salvador, y compris Scotiabank El Salvador, ses filiales et Scotia Seguros, à Imperia Intercontinental Inc., lors de l'obtention de l'approbation des organismes de réglementation et de la satisfaction des conditions de clôture.

Tous les actifs et les passifs connexes à ces activités, d'environ 2 796 millions de dollars et 2 481 millions de dollars respectivement, ont été décomptabilisés à la date de clôture et une perte totale d'environ 164 millions de dollars après l'impôt (2020 – 28 millions de dollars; 2019 – 136 millions de dollars) a été comptabilisée dans les « Revenus autres que d'intérêts – Autres » dans le secteur Autres. Cette transaction a accru le ratio des actions ordinaires et assimilées de T1 de la Banque d'environ quatre points de base.

Activités dans les îles Vierges britanniques

Le 31 mai 2020, la Banque a finalisé la vente de ses activités bancaires dans les îles Vierges britanniques à Republic Financial Holdings Limited, lors de l'obtention de l'approbation des organismes de réglementation et de la satisfaction des conditions de clôture.

Tous les actifs et les passifs connexes à ces activités, d'environ 631 millions de dollars et 537 millions de dollars respectivement, ont été décomptabilisés à la date de clôture et un profit total d'environ 48 millions de dollars après impôt a été inscrit dans les « Revenus autres que d'intérêts – Autres » dans le secteur Autres. Cette transaction a accru le ratio des actions ordinaires et assimilées de T1 de la Banque d'environ deux points de base.

Cessions effectuées ayant une incidence sur l'exercice précédent

Activités liées aux caisses de retraite et aux assurances en République dominicaine

Le 30 avril 2019, la Banque a conclu la vente de Scotia Crecer AFP et de Scotia Seguros, soit ses activités liées aux caisses de retraite et aux assurances en République dominicaine, à Grupo Rizek lors de l'obtention de l'approbation des organismes de réglementation et de la satisfaction des conditions de clôture.

Tous les actifs et les passifs connexes à ces activités, d'environ 111 millions de dollars et 26 millions de dollars respectivement, ont été décomptabilisés à la date de clôture et un profit net d'environ 273 millions de dollars après impôt a été inscrit dans les « Revenus autres que d'intérêts – Autres » et comptabilisé dans le secteur Autres.

Activités liées aux services bancaires dans les Antilles

Le 27 novembre 2018, la Banque a annoncé qu'elle avait conclu une entente visant la vente de ses activités bancaires dans neuf marchés secondaires dans les Antilles. Par la suite, la Banque n'a pas pu finaliser la transaction dans deux marchés (Antigua-et-Barbuda et Guyana), tandis que les sept autres marchés (Anguilla, Dominique, Grenade, Saint-Kitts-et-Nevis, Sainte-Lucie, Saint-Martin et Saint-Vincent-et-les Grenadines) ont été vendus à Republic Financial Holdings Limited le 31 octobre 2019, lors de l'obtention de l'approbation des organismes de réglementation et de la satisfaction des conditions de clôture.

Tous les actifs et les passifs connexes à ces activités, d'environ 2 086 millions de dollars et 2 069 millions de dollars respectivement, ont été décomptabilisés à la date de clôture et un profit net d'environ 38 millions de dollars après impôt a été inscrit dans les « Revenus autres que d'intérêts – Autres » et comptabilisé dans le secteur Autres.

Cessions annoncées qui devraient se réaliser ultérieurement

Activités au Belize

Le 22 juin 2020, la Banque a annoncé la vente de sa participation entièrement détenue dans Scotiabank (Belize) Ltd. à Caribbean Investment Holdings Limited. Cette transaction est assujettie à l'approbation des organismes de réglementation et à la satisfaction des conditions de clôture usuelles. La cession n'a pas d'incidence importante pour la Banque.

Activités à Antigua-et-Barbuda

Le 13 octobre 2020, la Banque a annoncé qu'elle avait conclu une entente visant la vente de ses activités bancaires à Antigua-et-Barbuda à Eastern Caribbean Amalgamated Bank Limited. Cette transaction est assujettie à l'approbation des organismes de réglementation et à la satisfaction des conditions de clôture usuelles. La cession n'a pas d'incidence importante pour la Banque.

Réduction progressive des activités liées aux métaux

Conformément à sa stratégie et comme il a été annoncé le 28 avril 2020, la Banque a pris la décision de réduire progressivement ses activités liées aux métaux. La Banque a inscrit une perte d'environ 70 millions de dollars au cours de l'exercice, laquelle se rapportait au goodwill et à d'autres coûts liés à la réduction progressive.

Information à l'intention des actionnaires

Assemblée annuelle

Les actionnaires sont invités à assister à la 189^e Assemblée annuelle des actionnaires ordinaires, qui se tiendra le 13 avril 2021 à compter de 9 h (HAE). La clôture des registres aux fins de la détermination des actionnaires qui ont le droit de recevoir un avis et de voter à l'assemblée aura lieu à la fermeture des bureaux le 16 février 2021. Veuillez consulter notre site Web au <https://www.scotiabank.com/ca/fr/qui-nous-sommes/investisseurs-et-actionnaires/rapport-annuel-et-assemblee-annuelle.html> pour obtenir des mises à jour concernant l'assemblée.

Renseignements sur le portefeuille d'actions et les dividendes

Les actionnaires peuvent obtenir des renseignements sur leur portefeuille d'actions et les dividendes en communiquant avec l'Agent des transferts.

Service de dépôt direct

Les actionnaires qui le désirent peuvent faire déposer les dividendes qui leur sont distribués directement dans leurs comptes tenus par des institutions financières membres de l'Association canadienne des paiements. Pour ce faire, il suffit d'écrire à l'Agent des transferts.

Régime de dividendes et d'achat d'actions

Le régime de réinvestissement de dividendes et d'achat d'actions de la Banque Scotia permet aux actionnaires ordinaires et privilégiés d'acquiescer d'autres actions ordinaires en réinvestissant leurs dividendes en trésorerie sans avoir à acquiescer de courtage ou d'administration. Les actionnaires admissibles ont également la possibilité d'affecter, au cours de chaque exercice, une somme ne dépassant pas 20 000 \$ à l'achat d'actions ordinaires supplémentaires de la Banque. Tous les frais liés à la gestion du régime sont à la charge de la Banque. Pour obtenir des renseignements supplémentaires sur le régime, il suffit de communiquer avec l'Agent des transferts.

Inscription boursière

Les actions ordinaires de la Banque sont inscrites à la Bourse de Toronto et à la Bourse de New York.

Les actions privilégiées de la Banque des séries 32, 33, 34, 36, 38 et 40 sont inscrites à la cote de la Bourse de Toronto.

Symboles boursiers

ACTIONS	SYMBOLES BOURSISERS	CODES CUSIP
Actions ordinaires	BNS	064149 10 7
Actions privilégiées de série 32	BNS.PR.Z	064149 61 0
Actions privilégiées de série 33	BNS.PR.F	064149 59 4
Actions privilégiées de série 34	BNS.PR.E	064149 55 2
Actions privilégiées de série 36	BNS.PR.G	064151 20 2
Actions privilégiées de série 38	BNS.PR.H	064151 11 1
Actions privilégiées de série 40	BNS.PR.I	06415E 30 3

Dates de paiement des dividendes pour 2021

Dates de clôture des registres et de paiement des dividendes déclarés sur les actions ordinaires et privilégiées, sous réserve de l'approbation du conseil d'administration.

DATES DE CLÔTURE DES REGISTRES	DATES DE PAIEMENT
5 janvier	27 janvier
6 avril	28 avril
6 juillet	28 juillet
5 octobre	27 octobre

Cours au jour de l'évaluation

Aux fins de l'impôt sur le résultat au Canada, le cours des actions ordinaires de La Banque de Nouvelle-Écosse a été établi à 31,13 \$ par action le 22 décembre 1971, jour de l'évaluation, ce qui correspond au cours de 2,594 \$ déterminé à la suite du fractionnement d'actions à raison de deux pour un survenu en 1976, du fractionnement d'actions à raison de trois pour un survenu en 1984 et du fractionnement d'actions à raison de deux pour un survenu en 1998. Le dividende en actions de 2004 n'a pas eu d'incidence sur la valeur au jour de l'évaluation. Les actions reçues dans le cadre de ce dividende en actions ne sont pas incluses dans le groupe des actions émises avant 1972.

Envoi de documents en plusieurs exemplaires

Certains actionnaires inscrits de La Banque de Nouvelle-Écosse reçoivent plus d'un exemplaire des documents qui leur sont destinés, par exemple le présent rapport annuel. Bien que nous nous efforcions de l'éviter, une telle duplication de l'information pourrait survenir si vos portefeuilles d'actions sont inscrits sous plus d'un nom ou plus d'une adresse. Si vous désirez mettre fin à des envois multiples que vous n'avez pas demandés, veuillez communiquer avec l'Agent des transferts afin de regrouper les comptes.

Notations de crédit

DÉPÔTS/TITRES DE CRÉANCE DE PREMIER RANG TRADITIONNELS

DBRS	AA
Fitch	AA
Moody's	Aa2
Standard & Poor's	A+

TITRES DE CRÉANCE DE PREMIER RANG¹⁾

DBRS	AA (bas)
Fitch	AA -
Moody's	A2
Standard & Poor's	A-

DÉPÔTS À COURT TERME/PAPIER COMMERCIAL

DBRS	R-1 (élevé)
Fitch	F1+
Moody's	P-1
Standard & Poor's	A-1

DÉBENTURES SUBORDONNÉES²⁾

DBRS	A (élevé)
Fitch	A
Moody's	Baa1
Standard & Poor's	A-

DÉBENTURES SUBORDONNÉES (FPUNV)

DBRS	A (bas)
Fitch	-
Moody's	Baa1
Standard & Poor's	BBB+

ACTIONS PRIVILÉGIÉES À DIVIDENDE NON CUMULATIF²⁾

DBRS	Pfd-2 (élevé)
Moody's	Baa3 (hyb)
Standard & Poor's	BBB/P-2 ³⁾

ACTIONS PRIVILÉGIÉES À DIVIDENDE NON CUMULATIF (FPUNV)

DBRS	Pfd-2
Moody's	Baa3 (hyb)
Standard & Poor's	BBB/P-2 (bas) ³⁾

1) Sujets au régime de recapitalisation interne des banques canadiennes.

2) À l'exception des instruments sans composante de fonds propres d'urgence en cas de non-viabilité.

3) Selon l'échelle canadienne.

Les notations de crédit sont l'un des facteurs qui ont une incidence sur la capacité de la Banque à accéder aux marchés financiers et sur les modalités selon lesquelles elle peut conclure des opérations sur des instruments dérivés ou des opérations de couverture ainsi qu'obtenir des emprunts. Les notations de crédit et les perspectives qu'attribuent les agences de notation à la Banque sont fondées sur leurs propres opinions et méthodes.

La Banque bénéficie toujours de notations de crédit élevées, ses dépôts et titres de créance de premier rang traditionnels ayant obtenu les cotes suivantes : AA par DBRS, Aa2 par Moody's, AA par Fitch et A+ par Standard & Poor's (S&P). Les titres de créance de premier rang sujets à la recapitalisation de la Banque ont obtenu les notes AA (bas) par DBRS, A2 par Moody's, AA- par Fitch et A- par S&P. La perspective accordée à la Banque par DBRS, Moody's et S&P est « stable », tandis que celle accordée par Fitch est « négative ».

Le 3 avril 2020, Fitch a rehaussé d'un cran la notation des obligations non convertibles aux fins de recapitalisation interne, dont celle des titres de créance de premier rang traditionnels et des obligations de premier rang à court terme (moins de 400 jours), ainsi que les notations de contrepartie à des dérivés et celles des dépôts à long terme de la Banque pour les porter à « AA », et a abaissé d'un cran la notation des débentures subordonnées traditionnelles (non FPUNV), pour la porter à « A », reconnaissant l'augmentation de la capacité totale d'absorption des pertes (la « TLAC ») et d'autres réserves pour dettes subordonnées admissibles à un niveau suffisant aux fins de recapitalisation selon un scénario de résolution. Parallèlement à celle d'autres banques canadiennes, la perspective accordée par Fitch est passée de « stable » à « négative » en raison des perturbations de l'activité économique et des marchés financiers ayant découlé de la pandémie de COVID-19.

Glossaire

Acceptation bancaire : Titre de créance à court terme négociable, garanti contre commission par la banque de l'émetteur.

Actifs pondérés en fonction des risques : Composés de trois grandes catégories, à savoir le risque de crédit, le risque de marché et le risque d'exploitation, lesquels sont évalués conformément au cadre de l'accord de Bâle III. Les actifs pondérés en fonction des risques de crédit sont fondés sur des formules stipulées dans le cadre de l'accord de Bâle III en fonction du degré de risque de crédit pour chaque catégorie de contreparties. Les instruments ne figurant pas à l'état de la situation financière sont convertis en équivalents figurant à l'état de la situation financière selon des facteurs de conversion précis, avant l'application des mesures de pondération du risque pertinentes. La Banque a recours tant à des modèles internes qu'à des approches standard pour calculer le capital lié au risque de marché et le capital lié au risque d'exploitation. La conversion de ces exigences en matière de capital en actifs pondérés en fonction des risques équivalents est effectuée au moyen de la multiplication par un facteur de 12,5.

Actifs sous administration (« ASA ») : Actifs administrés par la Banque dont les propriétaires réels sont les clients et qui ne sont donc pas comptabilisés dans l'état consolidé de la situation financière de la Banque. Les services fournis à l'égard des ASA sont de nature administrative, et comprennent les services d'administration fiduciaire, de garde, de dépôt de titres, de perception et de distribution de revenus, de règlements de négociation de titres, de production de rapports pour les clients, ainsi que d'autres services semblables.

Actifs sous gestion (« ASG ») : Actifs gérés par la Banque de façon discrétionnaire à l'égard desquels la Banque touche des honoraires de gestion. Les ASG sont la propriété réelle des clients et ne sont donc pas comptabilisés dans l'état consolidé de la situation financière de la Banque. Certains ASG sont également des actifs administrés et sont donc parfois inclus dans les actifs sous administration.

Alliance du Pacifique : Alliance composée du Chili, de la Colombie, du Mexique et du Pérou.

Autres instruments visés par la TLAC : Actions et passifs prescrits qui sont assujettis à une conversion en actions ordinaires aux termes de la *Loi sur la SADC* et qui répondent à tous les critères d'admissibilité énoncés dans les lignes directrices portant sur la TLAC.

BSIF : Bureau du surintendant des institutions financières Canada, qui constitue l'autorité de réglementation des banques canadiennes.

Base de mise en équivalence fiscale (« BMEF ») : La Banque analyse les revenus d'intérêts nets, les revenus autres que d'intérêts et le total des revenus sur une base de mise en équivalence fiscale (« BMEF »). Cette méthode consiste à majorer les revenus exonérés d'impôt gagnés sur certains titres et comptabilisés dans les revenus d'intérêts nets ou dans les revenus autres que d'intérêts jusqu'à un montant équivalent avant impôt. Une augmentation correspondante est inscrite à la charge d'impôt sur le résultat, ce qui signifie qu'il n'y a aucune incidence sur le bénéfice net. La direction est d'avis que cette méthode permet d'établir une comparaison uniforme des revenus d'intérêts nets et des revenus autres que d'intérêts découlant de sources imposables et de ceux provenant de sources non imposables et qu'elle favorise l'utilisation d'une méthode cohérente de mesure. Bien que d'autres banques utilisent également la BMEF, la méthode qu'elles utilisent pourrait ne pas être comparable à celle de la Banque. Aux fins de la présentation de l'information sectorielle, les revenus et la charge d'impôt sur le résultat des secteurs sont majorés jusqu'à un montant imposable équivalent. L'élimination de la majoration au titre de la BMEF est inscrite dans le secteur Autres.

Capital : Capitaux propres attribuables aux actionnaires ordinaires, actions privilégiées à dividende non cumulatif et autres instruments de capitaux propres, instruments de fonds propres et débetures subordonnées. Le capital contribue à la croissance de l'actif, constitue un coussin contre les pertes sur prêts et protège les déposants.

Compte de correction de valeur pour pertes sur créances : Montant mis en réserve qui, de l'avis de la direction, suffit à absorber toutes les pertes sur créances du portefeuille de prêts de la Banque. Le compte de correction de valeur pour pertes sur créances inclut des comptes individuels et collectifs.

Contrat à terme standardisé : Engagement d'achat ou de vente d'un montant fixé de marchandises, de titres ou de monnaies étrangères à une date et à un prix stipulés d'avance. Les contrats à terme standardisés sont négociés sur des bourses reconnues. Les profits ou pertes sur ces contrats sont réglés chaque jour en fonction des cours de clôture.

Contrat de change à terme : Engagement d'achat ou de vente d'un montant donné d'une monnaie à une date fixe et à un taux de change stipulé d'avance.

Contrat de garantie de taux : Contrat négocié entre deux parties en vertu duquel un taux d'intérêt fixé s'applique à un montant notionnel pour une période prédéterminée. L'écart entre le taux établi par contrat et le taux en vigueur sur le marché est versé en trésorerie à la date de règlement. Ce genre de contrat offre une protection contre les fluctuations futures des taux d'intérêt ou permet d'en tirer parti.

Courbe de rendement : Représentation graphique de la structure par échéance des taux d'intérêt où sont tracées des courbes de taux de rendement de titres obligataires de même ordre selon leur terme jusqu'à échéance.

Couverture : Protection contre l'exposition aux risques de prix, de taux d'intérêt ou de change au moyen de positions qui devraient permettre de compenser les variations des conditions du marché.

Entité structurée : Entité créée pour réaliser un objectif précis et bien défini. Une entité structurée peut prendre la forme d'une société, d'une fiducie, d'une société de personnes ou d'une entité sans personnalité juridique. Les entités structurées sont souvent créées avec des clauses juridiques qui imposent des limites strictes et quelquefois permanentes au pouvoir de décision de l'organe de direction, du fiduciaire ou de la direction quant aux transactions de l'entité.

Évaluation à la valeur de marché : Évaluation à la juste valeur de certains instruments financiers à la date de l'état consolidé de la situation financière.

Instruments de crédit structuré : Vaste gamme de produits financiers qui comprend les titres adossés à des créances avec flux groupés, les titres adossés à des prêts avec flux groupés, les véhicules de placement structuré et les titres adossés à des actifs. Ces instruments représentent des placements dans des groupes d'actifs adossés à des créances, dont la valeur est avant tout tributaire du rendement des groupes sous-jacents.

Instrument ne figurant pas à l'état de la situation financière : Engagement de crédit indirect, y compris les engagements de crédit en vertu desquels aucune somme n'a été prélevée et les instruments dérivés.

Juste valeur : Prix qui serait reçu pour la vente d'un actif ou payé pour le transfert d'un passif lors d'une transaction normale entre des intervenants du marché, survenant soit sur le marché principal soit, en l'absence de marché principal, sur le marché le plus avantageux auquel la Banque a accès à la date d'évaluation.

Lettre de crédit de soutien et lettre de garantie : Engagement écrit que prend la Banque, à la demande d'un client, pour garantir le paiement à un tiers relativement aux obligations du client à l'endroit de ce tiers.

Levier d'exploitation : Paramètre financier servant à mesurer le taux de croissance du total des revenus moins le taux de croissance des charges d'exploitation.

Marge sur activités bancaires principales : Ratio correspondant aux revenus d'intérêts nets sur les actifs productifs moyens, exclusion faite des acceptations bancaires et du total des actifs moyens liés au groupe Marché des capitaux mondiaux des Services bancaires et marchés mondiaux. Cette méthode est conséquente avec le fait que les intérêts nets tirés des activités de transaction sont comptabilisés dans les « Revenus tirés des activités de transaction », qui sont inclus dans les « Revenus autres que d'intérêts ».

Mise en pension : Ou encore « Obligation relative aux titres mis en pension », soit une transaction à court terme dans le cadre de laquelle la Banque vend des titres, généralement des obligations d'administrations publiques, à un client et convient au même moment de les lui racheter à une date et à un prix déterminés. Il s'agit d'une forme de financement à court terme.

Montant notionnel : Montant prévu au contrat ou montant en principal devant servir à déterminer le paiement de certains instruments et dérivés ne figurant pas à l'état de la situation financière tels que des contrats de garantie de taux, des swaps de taux d'intérêt et des swaps de devises. Ce montant est dit « notionnel » parce qu'il ne fait pas lui-même l'objet d'un échange, mais constitue uniquement une référence pour le calcul des montants qui changent effectivement de main.

Obligation sécurisée : Créance de la Banque pour laquelle le paiement de tous les montants de principal et d'intérêts est inconditionnellement et irrévocablement garanti par une société en commandite et est garanti par le nantissement du portefeuille d'obligations couvertes. Les actifs du portefeuille d'obligations sécurisées détenues par la société en commandite se composent respectivement de prêts hypothécaires à l'habitation non garantis de premier rang au Canada et de prêts hypothécaires à l'habitation de premier rang au Canada garantis aux termes de l'assurance prêt hypothécaire de la SCHL, ainsi que de leur sûreté connexe.

Option : Contrat entre un acheteur et un vendeur conférant à l'acheteur de l'option le droit, mais non l'obligation, d'acheter ou de vendre une marchandise, un instrument financier ou une monnaie en particulier à un prix ou à un taux préétabli, au plus tard à une date future convenue d'avance.

Point de base : Unité de mesure équivalant à un centième de un pour cent.

Prêt douteux : Prêt dont la Banque n'est plus raisonnablement assurée de recouvrer les intérêts et le principal à la date prévue, dont un paiement prévu par contrat est en souffrance à la fin d'une période prescrite ou dont le client est considéré comme étant en faillite. Ce type de prêts ne comprend pas les prêts garantis par la Federal Deposit Insurance Corporation (la « FDIC »).

Prise en pension : Ou encore « titres pris en pension », soit une transaction à court terme dans le cadre de laquelle la Banque achète des titres, généralement des obligations d'administrations publiques, auprès d'un client et convient au même moment de les lui revendre à une date et à un prix déterminés. Il s'agit d'une forme de prêt garanti à court terme.

Produit dérivé : Contrat financier dont la valeur est fonction d'un prix, d'un taux d'intérêt, d'un taux de change ou d'un indice boursier sous-jacent. Les contrats à terme standardisés, les options et les swaps sont tous des instruments dérivés.

Ratio de liquidité à court terme : Ratio des actifs liquides de haute qualité par rapport aux sorties nettes de trésorerie dans l'hypothèse d'une crise de liquidité qui durerait 30 jours, selon la ligne directrice Normes de liquidité du BSIF.

Ratio de levier : Ratio correspondant aux fonds propres de T1 aux termes de Bâle III divisés par une mesure du risque de levier qui tient compte des actifs inscrits à l'état de la situation financière et des engagements ne figurant pas à l'état de la situation financière, des dérivés et des cessions temporaires de titres, selon la définition qui est donnée dans les lignes directrices sur les exigences de levier du BSIF.

Ratio de productivité : Mesure de l'efficacité de la Banque utilisée par la direction. Ce ratio exprime les charges d'exploitation en pourcentage du total des revenus. Une diminution de ce ratio indique une hausse de la productivité.

Ratio des actions ordinaires et assimilées de T1, ratio de T1 et ratio total des fonds propres : Aux termes des règles de Bâle III, trois principaux ratios de fonds propres réglementaires sont utilisés pour évaluer la suffisance des fonds propres, à savoir un ratio des actions ordinaires et assimilées de T1, un ratio de T1 et un ratio total des fonds propres, lesquels sont déterminés en divisant ces catégories de fonds propres par leurs actifs pondérés en fonction des risques respectifs.

Bâle III a introduit une nouvelle catégorie de fonds propres, à savoir les « actions ordinaires et assimilées de T1 », qui sont principalement constituées des capitaux propres attribuables aux actionnaires ordinaires après les ajustements réglementaires. Ces ajustements réglementaires portent notamment sur le goodwill, les immobilisations incorporelles compte tenu des passifs d'impôt différé, les actifs d'impôt différé qui sont tributaires de la rentabilité future, les actifs nets de régimes de retraite à prestations définies, l'insuffisance des provisions pour pertes sur créances attendues et les placements importants dans les capitaux propres attribuables aux actionnaires ordinaires d'autres institutions financières.

Les fonds propres de T1 comprennent les actions ordinaires et assimilées de T1 et les fonds propres de T1 supplémentaires, qui se composent principalement d'actions privilégiées à dividende non cumulatif admissibles, d'autres titres de fonds propres de T1 subordonnés non cumulatifs et d'instruments non admissibles faisant l'objet d'un retrait graduel. Les fonds propres de T2 se composent surtout de débiteures subordonnées admissibles ou de débiteures non admissibles faisant l'objet d'un retrait graduel et des comptes de correction de valeur pour pertes sur créances admissibles.

Le total des fonds propres comprend les actions ordinaires et assimilées de T1, les fonds propres de T1 et les fonds propres de T2.

Rendement des capitaux propres : Bénéfice net attribuable aux actionnaires ordinaires exprimé en pourcentage des capitaux propres moyens attribuables aux actionnaires ordinaires. En ce qui concerne les secteurs d'activité principaux de la Banque, cette dernière attribue le capital, qui correspond à environ 9,5 % des exigences de fonds propres ordinaires aux termes de Bâle III, en fonction des risques de crédit, de marché et d'exploitation et du levier propres à chaque secteur d'activité. Le rendement des capitaux propres des secteurs d'activité correspond à un ratio du bénéfice net attribuable aux actionnaires ordinaires du secteur d'activité par rapport au capital attribué.

Swap : Un swap de taux d'intérêt est un contrat visant l'échange de flux de paiements d'intérêts, habituellement un taux variable contre un taux fixe, pour une période donnée et portant sur un montant notionnel. Un swap de devises est un contrat visant l'échange de paiements dans différentes monnaies, sur des périodes déterminées à l'avance.

TLAC : Capacité totale d'absorption des pertes.

Titrisation : Procédé dans le cadre duquel des actifs financiers (généralement des prêts) sont cédés à une fiducie qui émet habituellement différentes catégories de titres adossés à des actifs à des investisseurs afin de financer l'achat de prêts.

Valeur à risque (« VaR ») : Estimation de la perte de valeur qui, à l'intérieur d'un intervalle de confiance déterminé, pourrait éventuellement découler du fait que la Banque maintienne une position pendant une période déterminée.

Glossaire de l'accord de Bâle III

Paramètres du risque de crédit

Exposition en cas de défaut (« ECD ») : Correspond normalement à l'exposition brute prévue, soit le montant de l'exposition liée à des éléments figurant à l'état de la situation financière et le montant équivalent de prêt au titre de l'exposition liée à des éléments ne figurant pas à l'état de la situation financière en cas de défaut.

Probabilité de défaut (« PD ») : Correspond à la probabilité, exprimée en pourcentage, qu'un emprunteur se trouve en situation de défaut dans un horizon de un an.

Perte en cas de défaut (« PCD ») : Correspond à la gravité de la perte sur une facilité dans l'éventualité où l'emprunteur se trouve en situation de défaut, exprimée en pourcentage de l'exposition en cas de défaut.

Types d'expositions au risque

Expositions non liées aux particuliers

Exposition sur les entreprises : Correspond à un titre de créance d'une société, d'une société de personnes ou d'une entreprise individuelle.

Exposition sur les banques : Correspond à un titre de créance d'une banque ou de l'équivalent [y compris certains organismes publics (« OP ») auxquels le même traitement que celui pour les banques est appliqué].

Exposition sur les emprunteurs souverains : Correspond à un titre de créance d'un État souverain, d'une banque centrale, de certaines banques multilatérales de développement ou de certains OP auxquels le même traitement que celui pour les emprunteurs souverains est appliqué.

Titrisation : Placement figurant à l'état de la situation financière dans des titres adossés à des actifs, des titres adossés à des titres hypothécaires, des titres adossés à des prêts avec flux groupés ou des titres adossés à des créances avec flux groupés; facilités de trésorerie ne figurant pas à l'état de la situation financière visant des fonds multicédants parrainés par la Banque ou par des tiers; et rehaussements de crédit.

Expositions liées aux particuliers

Prêts hypothécaires à l'habitation : Prêts à des particuliers sur des biens immobiliers résidentiels (quatre unités ou moins).

Marges de crédit garanties : Marges de crédit personnelles renouvelables adossées à des biens immobiliers résidentiels.

Expositions renouvelables sur la clientèle de détail admissibles : Cartes de crédit et marges de crédit non garanties consenties à des particuliers.

Autres prêts aux particuliers : Tous les autres prêts personnels.

Sous-catégories d'expositions au risque

Montants prélevés : Montant en cours des prêts, des contrats de location, des acceptations, des dépôts auprès d'autres institutions financières et des titres de créance à la JVAÉRG.

Engagements non prélevés : Tranche non utilisée des marges de crédit consenties.

Autres expositions au risque

Transactions de pension sur titres : Prises en pension, mises en pension et prêts et emprunts de titres.

Dérivés de gré à gré : Instruments financiers négociés par l'intermédiaire d'un réseau de courtiers plutôt qu'en bourse.

Autres éléments ne figurant pas à l'état de la situation financière : Effets remplaçant directement des instruments de crédit tels que les lettres de crédit de soutien, les lettres de garantie, les lettres de crédit commercial et les lettres et garanties de bonne exécution.

Contrats dérivés négociés en bourse : Contrats dérivés (par ex., contrats à terme standardisés et options) qui sont négociés sur un marché à terme organisé. Parmi ceux-ci, on retrouve les contrats à terme standardisés (position acheteur et position vendeur), les options achetées et les options vendues.

Contreparties centrales admissibles : Contreparties centrales agréées qui sont en conformité avec les normes de l'Organisation internationale des commissions de valeurs (« OICV ») et qui peuvent aider leurs banques de compensation membres à provisionner adéquatement les expositions aux contreparties centrales.

Corrélation de valeur entre actifs (CVA) : Les règles de Bâle III ont accru la pondération des risques de certaines institutions financières au titre des sociétés non financières en introduisant une mesure de corrélation de valeur entre actifs. Le facteur de corrélation pris en compte dans la formule pondérée des risques est multiplié par cette CVA, qui correspond à 1,25 pour toutes les expositions aux institutions financières réglementées dont l'actif total est supérieur ou égal à 100 milliards de dollars américains et pour toutes les expositions aux institutions financières non réglementées.

Risque de corrélation défavorable (RCD) particulier : Ce risque survient lorsque l'exposition à une contrepartie donnée affiche une corrélation positive avec probabilité de défaut de la contrepartie en raison de la nature de la transaction avec cette contrepartie.

Niveau plancher de fonds propres réglementaires aux termes de Bâle II : Depuis l'introduction de Bâle II en 2008, le BSIF a prescrit un niveau plancher de fonds propres réglementaires fixé à l'intention des institutions qui utilisent l'approche avancée fondée sur les notations internes aux fins du traitement du risque de crédit. Depuis le deuxième trimestre de 2018, la majoration liée au niveau plancher de fonds propres réglementaires de Bâle II est déterminée par comparaison avec une exigence de fonds propres calculée conformément à l'approche standard de Bâle II aux fins du risque de crédit. Les nouvelles exigences en matière de plancher de fonds propres aux termes de Bâle II comprennent également les actifs pondérés en fonction des risques pour le risque de marché et l'ajustement de l'évaluation du crédit. Toute insuffisance de l'exigence de fonds propres aux termes de Bâle III par rapport au niveau plancher de fonds propres aux termes de Bâle II est ajoutée aux actifs pondérés en fonction des risques.

Renseignements supplémentaires

DIRECTION GÉNÉRALE

Banque Scotia

Scotia Plaza
44 King Street West, Toronto (Ontario)
Canada M5H 1H1
Téléphone : 416-866-6161
Courriel : email@scotiabank.com

POUR DE PLUS AMPLES RENSEIGNEMENTS

Centre service clientèle

1-800-4-SCOTIA

Investisseurs

Analystes financiers, gestionnaires de portefeuille et autres investisseurs institutionnels

Banque Scotia
Scotia Plaza, 44 King Street West, Toronto (Ontario)
Canada M5H 1H1
Téléphone : 416-775-0798
Courriel : investor.relations@scotiabank.com

En ligne

Pour obtenir des renseignements sur les produits et sur la société, de l'information financière et de l'information à l'intention des actionnaires, veuillez consulter le site banquescotia.com.

Communications mondiales

Banque Scotia
44 King Street West, Toronto (Ontario)
Canada M5H 1H1
Courriel : corporate.communications@scotiabank.com

Services aux actionnaires

Agent des transferts et agent principal des registres

Société de fiducie Computershare du Canada
100 University Avenue, 8th Floor, Toronto (Ontario)
Canada M5J 2Y1
Téléphone : 1-877-982-8767
Télécopieur : 1-888-453-0330
Courriel : service@computershare.com

Coagent de transferts (États-Unis)

Computershare Trust Company N.A.
À l'attention de Services de transfert de titres
Service de livraison le jour suivant : 462 South 4th Street, Louisville, KY 40202
Service de courrier régulier : P.O. Box 505005, Louisville, KY 40233-5005
Téléphone : 303-262-0600 ou 1-800-962-4284

Secrétariat général

Banque Scotia
Scotia Plaza, 44 King Street West, Toronto (Ontario)
Canada M5H 1H1
Téléphone : 416-866-3672
Courriel : corporate.secretary@scotiabank.com



La Banque Scotia compte parmi les chefs de file du secteur bancaire dans les Amériques. Dans l'esprit de notre mission d'entreprise, « *pour l'avenir de tous* », et animés par nos valeurs, nous contribuons à la réussite de nos clients, de leur famille et de leur collectivité en offrant des conseils et une vaste gamme de produits et de services.

Nous servons les clients et stimulons la croissance grâce à notre engagement qui repose sur les trois piliers suivants :

PRIORITÉ AU CLIENT

En faisant des clients notre priorité, nous les aidons à améliorer leur situation actuelle et future.

ÉQUIPE GAGNANTE

Notre équipe engagée et axée sur les résultats évolue dans une culture inclusive, de haut rendement.

CHEF DE FILE DANS LES AMÉRIQUES

En nous concentrant sur six marchés principaux et en tirant profit de notre expertise, nous sommes en mesure d'établir les priorités de nos investissements visant la croissance à long terme.

NOTRE RAISON D'ÊTRE

Les fondements
de notre existence
Notre portée

NOTRE MISSION

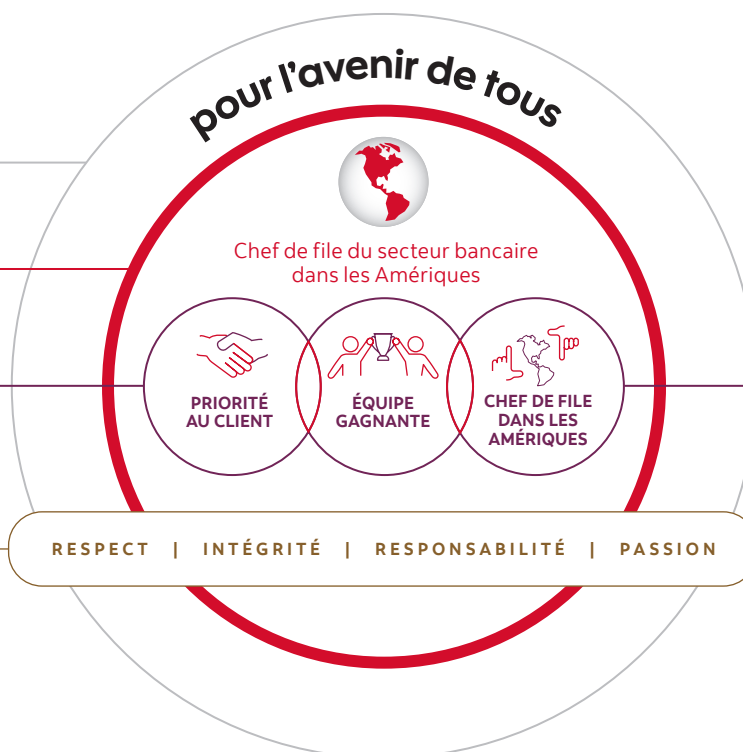
Nos aspirations

NOS PRINCIPAUX PILIERS

Notre façon de faire

NOS VALEURS

Notre sens moral





En partenariat avec MLSE et Second Harvest, le Scotiabank Arena a été converti pour en faire la plus grande cuisine de Toronto, ce qui a permis de préparer plus de 500 000 repas pour les intervenants de première ligne du secteur de la santé et leurs familles ainsi que pour les citoyens les plus vulnérables. La cuisine du siège social de la Banque Scotia à Toronto a également servi à préparer 23 500 repas supplémentaires dans le cadre de ce programme.

La Banque Scotia est fière d'aider les collectivités des régions où elle est présente. Elle a versé plus de 16 millions de dollars pour venir en aide aux personnes et aux communautés les plus vulnérables durant la pandémie, notamment par l'intermédiaire de contributions directes à divers programmes d'aide mis sur pied en réponse à la pandémie de COVID-19 et d'un soutien continu aux hôpitaux et aux professionnels de la santé.



Les dons versés à des universités canadiennes et chiliennes ont permis de soutenir des innovations médicales évolutives liées à la COVID-19, comme l'impression de visières en 3D pour le personnel médical.



Des bénévoles de la Banque Scotia ont distribué de l'équipement de protection individuelle aux travailleurs essentiels, notamment des masques en République dominicaine et des tenues de protection au Pérou avec Plan International, entre autres partenaires.



L'initiative d'achat local de la ville de Toronto (SHOPhere) a rassemblé des bénévoles membres des Services bancaires numériques de la Banque Scotia pour aider les entreprises locales à se lancer dans le commerce en ligne et leur permettre de poursuivre leurs activités en cette période d'incertitude.